Digitized by Google

B 21
—
11
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE - FIRENZE

Digitized by Google

Digitized by Google

IONALE
FIRENZE

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

DERNIERS STUARTS

A SAINT-GERMAIN EN LAYE

Digitized by Google

B. 21 11

Digitized by Google

Digitized by Google

Marie Béatrice d'Este Reine d'Angleterre
lors de son couronnement

Digitized by Google

LES DERNIERS STUARTS

A

SAINT-GERMAIN EN LAYE

DOCUMENTS INÉDITS ET AUTHENTIQUES
PUISÉS AUX ARCHIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES

PAR LA

MARQUISE CAMPANA DE CAVELLI

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE, DIDIER & Cie

LONDRES ET ÉDIMBOURG
WILLIAMS & NORGATE

1871

Tous droits réservés.

La race des Stuarts a mis 119 ans à s'éteindre après avoir perdu le trône qu'elle n'a jamais retrouvé. Trois prétendants se sont transmis dans l'exil l'ombre d'une couronne : ils avaient de l'intelligence et du courage, que leur a-t-il manqué ? La main de Dieu.

CHATEAUBRIAND.

Stuart, a name once respected,
A name, which to love was the mark of a true heart,
But now 'tis despised and neglected' !

ROBERT BURNS.

Digitized by Google

Château vieux de Saint-Germain, au temps de Louis XIV et de Jacques II.

INTRODUCTION

I

Le château de St-Germain. — Souvenirs des Stuarts. — Marie Stuart. — Henriette-Marie, veuve de Charles Ier. — Ses fils. — Fatalité poursuivant les Stuarts. — Jacques II à l'église de Saint-Germain. — Marie-Béatrice. — Sympathies inspirées par cette reine. — Son corps privé de tombeau. — Nouveaux documents sur sa vie.

Le 12 juillet 1864 j'arrivai à Saint-Germain en Laye où je m'arrêtai en face du vieux château. Cet édifice, à l'architecture sombre et massive, impose par un air de grandeur et attriste en même temps par une sévérité qui contraste avec la gaîté du paysage. Des hauteurs sur lesquelles il s'élève, on voit au loin se dérouler des tapis de verdure où serpente et miroite la Seine enlaçant des villages, des jardins, des villas élégantes cachées sous des touffes d'arbres verts. Mes regards courraient de la plaine au château dont la façade se détachait sur un ciel sans nuages.

Habituée à méditer sur les ruines de Rome et à repeupler les monuments déserts des personnages qui les avaient habités, je me re-

Digitized by Google

portai aux jours où le château brillait de l'éclat de la cour et retentissait du bruit des fêtes.

Mais aujourd'hui quel isolement! Cette solitude a commencé le jour où Louis XIV décréta la création de Versailles et fit d'une campagne aride le séjour de toutes les magnificences et de tous les plaisirs. A Saint-Germain fut préféré Versailles, ce favori sans mérite, cet immense palais que le Roi-soleil put remplir de sa personnalité toute-puissante : il y régna seul, sans rivalité de souvenirs. Versailles, naturellement dépourvu de tout, devait tenir tout de celui qui l'avait créé. Cependant, le grand roi pouvait-il oublier Saint-Germain, la résidence de ses ancêtres, le berceau de son enfance, où il s'était abrité contre les troubles de la Fronde, où il avait dépensé tant de soins et tant d'or, où son âme s'était épanouie aux premiers rayons de la pensée et de l'amour ?

C'est ainsi que mon imagination évoquait le passé et, emportée par ce courant, elle se retraçait toute une histoire du château de Saint-Germain depuis l'époque où Louis-le-Gros avait posé la première pierre du château rond, dévoré plus tard par les flammes et réédifié par ses successeurs, jusqu'à l'abandon de Louis XIV. Je voyais avec regret la désolation et l'humiliation où le vénérable édifice était tombé depuis : on en fit un jour une caserne, et pis encore, une prison.

Par bonheur il s'est rencontré un souverain éclairé qui l'a relevé de cette honte! Napoléon III ayant conçu l'heureuse idée d'en faire un musée national gallo-romain, la vie vient d'être rendue au palais déserté qui, dégagé des œuvres architecturales dont Louis XIV l'avait entouré et alourdi, va reprendre l'harmonie de formes et de lignes de l'époque de François Ier, et s'ouvrant aux antiquités de l'histoire de France, aura désormais des hôtes dignes de lui.

Mais de tous les souvenirs du château séculaire, le plus saillant peut-être et le plus touchant à la fois est celui des Stuarts. Tout le monde sait que Jacques II, détrôné par son gendre, trouva dans Saint-Germain une hospitalité plus honorable encore pour Louis XIV (Hume lui-même a dû le dire) que les victoires qui lui valurent le titre de Grand.

Digitized by Google

Le dernier roi Stnart, revêtu de la double majesté de son nom et de ses malheurs, a laissé dans ce château des traces ineffaçables de son passage. On montrait naguère au visiteur, avant les dernières transformations de Saint-Germain, les appartements de Jacques et des Jacobites les plus illustres qui avaient suivi ce roi dans l'exil.

On indiquait encore l'escalier au bas duquel le dauphin était descendu sur l'ordre du roi de France à la rencontre de l'auguste réfugié. On montrait aussi l'ancienne salle des Gardes où Louis s'était arrêté pour embrasser et relever Jacques, en tâchant de lui faire oublier par une magnificence improvisée la cour que ce prince venait de perdre à Whitehall.

On voyait plus loin la chambre de toilette de la reine; Louis XIV l'avait fait décorer avec un luxe et un soin extrêmes, en y laissant parmi des présents de toute espèce, en argenterie, en orfévrerie, en bijoux et en étoffes, une cassette pleine de louis pour les menues dépenses des souverains dépossédés. Puis la chambre du prince de Galles: c'est là que le grand monarque, faisant lui-même les honneurs du château, avait conduit le roi d'Angleterre arrivant à Saint-Germain et, lui montrant le royal enfant qui l'avait précédé dans sa fuite : « J'en ai eu grand soin, dit Louis XIV; vous le trouverez en bonne santé. »

Jacques embrassa son fils et s'écria aussitôt : « Malheureux enfant, de ne point connaître la tendresse du plus grand des rois! Mais si le prince de Galles est trop jeune pour partager ma juste reconnaissance, elle est entière dans mon cœur et je me fais une joie au milieu de tant de chagrins de vivre à l'ombre de votre protection. »

Que d'épisodes touchants rappelés encore par les vieilles murailles! La naissance et la mort de Louise Stuart, fille de Jacques, cette angélique princesse, née dans l'exil et les pleurs, consolation si douce et si vite évanouie!

Et encore les adieux et les souhaits échangés entre les deux souverains le jour où Jacques partit joyeux pour l'Irlande en rêvant sa prochaine restauration, et où le roi de France lui adressa cette belle parole qu'il devait tenir loyalement : « Monsieur, je vous vois partir

avec douleur, cependant j'espère ne vous revoir jamais; *mais si par malheur vous revenez, soyez persuadé que vous me trouverez tel que vous me laissez.* »

Non content de lui avoir livré des vaisseaux, des troupes, des officiers, des millions, Louis offrit encore à Jacques II ses armes, son casque, sa cuirasse. Heureux Stuart, si avec cette armure il eût pu endosser l'esprit et la fortune de Louis-le-Grand! Il n'aurait pas eu à déplorer les désastres de la Boyne et de la Hogue, ni à recourir encore à cette inépuisable protection étrangère qui l'humiliait et le relevait à la fois, le consolant par de nouvelles espérances toujours suivies de cruelles déceptions.

Le château de Saint-Germain vit toutes ces vicissitudes; il vit aussi la mort de Jacques, plus heureuse que sa vie.

A cette heure suprême où le monarque déchu, entouré des siens, affermi par sa piété et par sa confiance en Dieu, voyait s'ouvrir les portes du ciel, Louis XIV ne voulut pas qu'il désespérât tout à fait de la terre et lui promit, avec une amitié plus généreuse peut-être que politique, de reconnaître le titre et les droits du prince de Galles à la couronne des Stuarts.

De là cette touchante invocation d'Hamilton :

> ..... Toujours leur ange tutélaire,
> En couronnant le fils tu ranimas le père.
> Il t'entendit, et ses regards mourants
> Te firent les remercîments
> Qu'avaient faits les pleurs de la mère.

Mais Jacques n'avait pas été le seul, ni le premier de sa dynastie accueilli cordialement à Saint-Germain. Presqu'un siècle et demi avant lui Marie Stuart, sa bisaïeule, y avait fait une première entrée à l'âge de six ans, admirée déjà de toute la cour pour sa beauté naissante, et fêtée surtout comme fiancée au dauphin François de Valois. Courtes joies, bientôt effacées par une vie d'angoisses et de douleurs!

La mort prématurée de son époux, descendu si tôt du trône au tombeau, ne fut qu'une première épreuve. C'est du château de Saint-Germain que cette reine fit ses derniers adieux à la France pour aller

Digitized by Google

ceindre une couronne d'épines en Ecosse, toujours malheureuse dans ses mariages, toujours en butte ou en proie à la méchanceté des

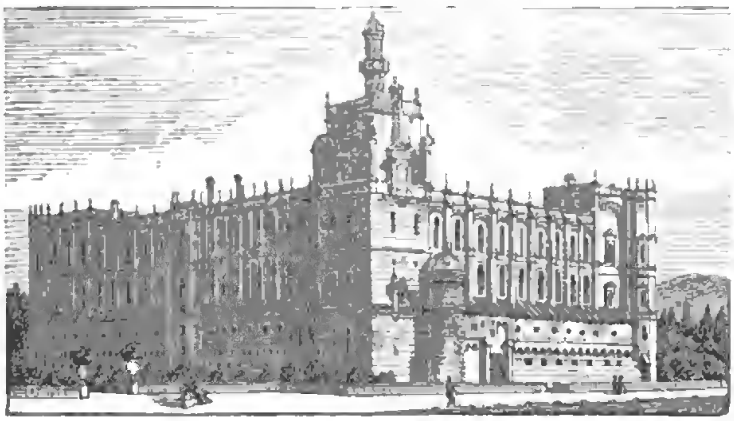

Château de Saint-Germain, au temps de Marie Stuart et de François II.

hommes, et payant quelques faiblesses ou quelques erreurs, qu'on s'est plu à exagérer, par une expiation si longue, si amère, si terrible!

Une autre reine, veuve de Charles Ier, roi d'Angleterre, et réfugiée au Louvre au temps de la Fronde, se retirait volontiers à Saint-Germain pour s'y abandonner sans contrainte à sa douleur. On aime à se représenter cette intéressante Henriette-Marie, à la figure pâle mais spirituelle et sympathique, telle qu'on la voit au château de Windsor dans le portrait vivant de Van Dyck, assise à côté de son époux et entourant ses enfants de ses soins maternels. Elle ne songeait pas alors à la catastrophe qui la menaçait de si près, ni à la hache du bourreau qui devait la rendre veuve et mendiante.

Quand Jacques, le deuxième de ses fils, précipité du trône, éperdu, fugitif, abandonné de tous et de son courage, toucha pour la seconde fois le sol hospitalier de la France et revit le château de Saint-Germain, ce sol et ce château lui durent rappeler les vieilles souffrances de sa mère et des siens avec celles d'un premier exil subi dès l'enfance et renouvelé par des calamités nouvelles. Il avait survécu à sa

Digitized by Google

mère, à ses deux frères, à ses trois sœurs — pour venir sur une terre étrangère s'abreuver à cette coupe de douleurs que lui avait léguée

Henriette-Marie, reine d'Angleterre.

Charles Ier.

son père, qu'il devait tendre à sa femme et laisser à son fils, triste et unique héritage, au lieu d'une couronne arrachée sans retour aux mains des Stuarts.

Les Stuarts! On ne saurait prononcer ce nom sans y associer l'idée d'une race royale des plus illustres vouée au malheur! Quand on parcourt l'histoire des princes de cette dynastie à partir du premier roi d'Ecosse qui se nomma Jacques, on est frappé de les voir tombés presque tous victimes de meurtres, d'assassinats, de trahisons; tantôt persécutés ou emprisonnés par leurs sujets rebelles, tantôt renversés du trône par des armes ennemies, tantôt proscrits et cherchant au loin un refuge, tantôt leurs têtes mises à prix ou roulant sur l'échafaud. « Si quelque chose, s'écrie Voltaire, justifie ceux qui croient à une fatalité à laquelle rien ne peut se soustraire, c'est cette suite continuelle de malheurs qui a persécuté la maison des Stuarts pendant plus de trois siècles. »

Telles étaient les pensées qui s'éveillaient en moi pendant que je visitais le vieux château de Saint-Germain; mais une plus profonde émotion m'était réservée dans l'église voisine du château, lorsque je me trouvai devant l'humble monument érigé au dernier roi Stuart. Que

Digitized by Google

de grandeurs et de misères contenues dans ces deux simples mots de l'inscription : JACQUES II !

Je me demandai aussitôt où étaient les cendres de la reine épouse de Jacques, non moins malheureuse que lui, de cette Marie-Béatrice d'Este dont la mort, écrit Saint-Simon, fut aussi sainte que la vie.

Je ne saurais dire de quel mouvement de tendresse et de sympathie je me sentis saisie tout à coup au souvenir de cette princesse, la seule Italienne qui soit montée sur le trône de la Grande-Bretagne. C'est à ces titres qu'elle m'est doublement chère, car si l'Angleterre est mon pays natal, l'Italie est la patrie que mon cœur a adoptée. Or, Marie-Béatrice descendait des ducs de Ferrare et de Modène, de cette ancienne et vaillante race d'Este, qui, dès les temps les plus reculés, avait donné à l'Italie tant de princes renommés et tant de Guelfes illustres à l'Allemagne. Dès lors je n'ai eu qu'une seule pensée, celle de travailler à une œuvre de réparation destinée à relever la mémoire de cette princesse.

Je questionnai d'abord les habitants de Saint-Germain; peines perdues. Rien sur la vie, ni sur la sépulture de Marie-Béatrice. J'interrogeai les bibliothèques et les archives de Paris qui se trouvaient sous ma main, notamment celles de l'empire. J'y trouvai des pièces désignant le couvent de Chaillot comme dépôt des dépouilles mortelles de cette reine, mais à Chaillot nul ne se souvenait du couvent disparu.

Désappointée, mais non découragée par cette déception, je redoublai de zèle pour exhumer au moins les souvenirs historiques de Marie-Béatrice; je fouillai plusieurs années de suite dans les archives les plus réputées de France, d'Italie, d'Angleterre et d'autres pays encore avec une ardeur passionnée.

Le corps de ma reine m'échappait toujours, mais sa mémoire grandissait à mes yeux, sa carrière m'apparaissait chaque jour plus noble et plus belle. Je reçus de partout des documents nombreux et surtout des liasses de lettres écrites par Marie-Béatrice, dans lesquelles elle confesse, d'un bout à l'autre, sa conduite politique et sa vie privée de chaque jour. Je vais publier ces correspondances : on y verra dans

Digitized by Google

tout l'éclat de ses charmes cette touchante figure que l'indifférence ou l'hostilité des historiens avait vouée trop longtemps à un oubli immérité ou aux attaques de la calomnie.

Travaillée de toutes sortes d'adversités, jamais sa vertu ne fléchit, ni ne dévie.

Exilée, proscrite, cherchant un asile sur une terre étrangère, elle provoque l'admiration de Louis XIV, de la cour et de la France à la fois édifiées par l'innocence de sa vie et attendries par ses malheurs immérités.

Epouse, elle fut véritablement un modèle d'amour conjugal. Avant de l'aimer d'affection, elle sut aimer par devoir l'époux qui lui fut imposé. Elle l'aima même en dépit des tourments de la jalousie qui ne lui furent pas épargnés. Elle l'aida de ses conseils, l'entoura de ses soins dans la bonne et la mauvaise fortune; veuve enfin, elle le pleura jusqu'au dernier jour et ne voulut pas être consolée.

Mère toute dévouée à ses enfants, elle eut la douleur de les voir enlevés les uns après les autres par une mort prématurée. Le seul qui survécut, calomnié dès le berceau, sauvé par hasard dans sa fuite au milieu de mille dangers, devint l'enfant de l'exil, la consolation et le supplice à la fois de sa mère, toujours préoccupée de son sort et ne regrettant que pour lui la perte de ses grandeurs.

Elle lui donna pourtant une éducation digne de l'héritier d'un grand trône. Ce fut pour lui qu'elle lutta toute sa vie contre l'implacable fatalité s'acharnant contre les Stuarts.

Chrétienne, ayant sucé avec le lait les principes d'une religion qui élève l'âme de la terre à des pensées d'immortalité, elle puisa dans une confiance illimitée en Dieu toute la force qu'il lui fallait pour endurer l'âpreté de son sort et l'injustice des hommes. Elle sut s'indigner sans pécher, suivant l'expression biblique : elle pardonna de bon cœur à ses ennemis de lui avoir enlevé une couronne périssable, car la foi lui en promettait une autre que nul ne pourrait jamais lui arracher.

Elle fut moins célèbre que Marie Stuart, n'ayant pas eu l'éclat

Digitized by Google

d'une fin tragique; mais elle n'eut pas moins à souffrir que cette héroïne de la persécution.

Mariée par raison d'Etat en dépit de ses aspirations religieuses, ayant passé par de dures épreuves avant d'arriver au trône, élevée au sommet pour en être précipitée sans retour, elle eut la douleur de survivre à presque tous les siens pour endurer dans son veuvage de nouvelles souffrances. Elle eut une cour, mais une cour factice, empruntée, précaire; elle était reine, mais sans sceptre, sans patrie, sans royaume : ce titre même qu'on lui prodiguait en France ne lui rappelait que trop la triste réalité de celui qu'elle avait perdu en Angleterre. Elle avait un fils, mais elle vécut assez pour voir cette tête chérie mise à prix et les plus illustres partisans de sa cause en butte aux poursuites, aux oppressions, arrêtés, dépouillés de leur fortune ou de leur vie, ou forcés de partager avec elle le pain de l'étranger.

II

Titre de cet ouvrage, son plan, son but. — Mariage de Marie-Béatrice d'Este avec le duc d'York. — Son séjour en Angleterre sous Charles II. — Avènement de Jacques II (1685). — Couronnement du roi et de la reine. — Documents inédits sur le règne de Jacques II.

Telles étaient mes idées au temps où je ne songeais qu'à esquisser une simple biographie de Marie-Béatrice. Mais on n'aborde pas impunément de pareils sujets. Par suite de mes recherches, de mes voyages, de ma persévérance, j'étais parvenue à recueillir une moisson inespérée de pièces inédites qui, bien que relatives à la personne de la reine, n'étaient pas moins précieuses pour l'histoire de son temps. Cette surabondance de matériaux me força d'étendre les limites et de développer le champ de mes études. C'est pour cette raison que, sans perdre de vue mon premier but, j'adoptai pour titre de ma publication : *Les derniers Stuarts à Saint-Germain en Laye.* Je ne renonçai pourtant pas au projet de publier les nombreux documents déjà amas-

Digitized by Google

sés sur les événements qui avaient précédé et amené l'invasion du prince d'Orange ainsi que la chute de Jacques II. Ce triste drame qui commença en Angleterre et se dénoua en France, embrasse une des périodes les plus importantes du siècle de Louis XIV; l'histoire des deux pays va se développer sur cette vaste scène autour de l'histoire des Stuarts. C'est le grand moment de la révolution d'Angleterre et le commencement de la nouvelle grandeur industrielle et politique de cette nation; tandis que la France atteignait à son apogée de gloire sous Louis-le-Grand pour se préparer ensuite à une révolution qui, retardée d'un siècle, n'éclata qu'avec plus de force et d'effet.

L'auteur de ce livre ne se pose point en écrivain. La tentation de refondre à l'aide de tant de trésors inédits l'histoire de cette époque et de l'accompagner d'impressions personnelles, n'a pas eu assez de séduction pour l'écarter de son but. Ce but était d'offrir au public ces documents mêmes : ils seront livrés textuellement et intégralement.

Tout impartial que puisse être un historien, il lui est presque impossible dans l'exposition ou dans l'appréciation des faits qu'il présente au lecteur, de se soustraire à l'influence de ses convictions religieuses ou politiques, à l'entraînement de ses sympathies, à l'empire de ses préjugés ou même au courant des opinions de son siècle. Tout cela déguise ou dénature l'histoire, c'est-à-dire la vérité. D'ailleurs les historiens n'ont pas manqué à ces temps mémorables; j'ai donc trouvé superflu de grossir leur nombre et je n'ai pas la prétention de me mesurer avec eux; j'ai pensé qu'on me saurait gré d'avoir borné mon rôle à l'évocation pour ainsi dire, des personnages qui vont renaître sous nos yeux et parler eux-mêmes dans leur langue, à leur manière, confesser leurs secrets et nous dire tout. Nous les laissons dire sans rien ajouter à leurs paroles, sans rien en retrancher. Ils vont vivre de leur propre vie, nous croirons voyager avec eux, partager leurs projets cachés, leurs craintes, leurs infortunes, leurs bonheurs quelquefois; nous les suivrons pas à pas dans les bons et les mauvais jours. S'il est vrai que l'histoire est la résurrection du passé, cette résurrection s'opère beaucoup mieux par des documents authen-

Digitized by Google

tiques que sous la plume d'un écrivain. D'après ces pièces de conviction le lecteur sérieux se fait lui-même juge impartial du passé.

Coordonner ces nombreux manuscrits provenant de tant de sources diverses, écarter tous ceux qui ne regardent point les Stuarts, débarrasser les pièces choisies des superfluités, des banalités qui auraient fatigué le lecteur, des parties étrangères au sujet, des morceaux qui n'étaient pas inédits ou peu connus: classer tous ces matériaux par ordre chronologique de manière à offrir un fil suivi à travers les événements, les éclaircir parfois au moyen de notes, de sobres commentaires ou avant-propos pour confirmer ou rétablir des faits indiqués ailleurs avec peu d'exactitude et de précision ou peints sous de fausses couleurs, voilà l'humble tâche que je me suis imposée.

Si tant de documents venant de tant de mains, différents de langue et de style, ne sont pas tous des modèles littéraires, s'ils n'offrent peut-être pas le charme et la tournure qu'aurait pu leur donner un brillant écrivain, ils auront du moins l'avantage de la variété, de l'originalité. Ceux qui les ont écrits portent des noms connus, ont joué leurs rôles et leurs témoignages peuvent compter. Ils se complètent et se contrôlent mutuellement au profit de l'histoire.

Les premières pièces sont de 1673, date du mariage du duc d'York avec Marie-Béatrice. Cette alliance se conclut sous les auspices de Louis XIV, mais il faut dire que ce fût la beauté qui fit préférer cette princesse à beaucoup d'autres également proposées par le grand roi.

Le comte de Peterborough, ambassadeur du roi Charles II et délégué par le duc d'York pour épouser par procuration la princesse de Modène, nous a laissé d'elle le portrait suivant :

Marie d'Este était grande et admirablement formée, son teint le plus blanc et rose, ses cheveux noirs comme l'ébène, ainsi que ses sourcils et ses yeux, et ces derniers brillants et à la fois pleins de douceur.

Dans tout l'ensemble de sa figure qui offrait l'ovale le plus gracieux, on trouvait le charme de la beauté la plus agréable et la plus séduisante qu'on pût imaginer.

Digitized by Google

Le lecteur pourra comparer avec cette esquisse écrite le portrait gravé d'après une peinture de Kneller faite en 1685, douze ans après le mariage de l'auguste modèle, portrait que nous avons placé en tête de notre livre.

Ce mariage faillit échouer dès les premières démarches, contrarié par toutes sortes d'influences et, plus encore que par l'opposition du Parlement anglais, par la répugnance inattendue de la princesse, qu'avertissaient peut-être de secrets pressentiments.

Le comte de Peterborough nous a raconté sa première entrevue avec elle à Modène. Il débuta par s'excuser d'avoir à troubler sa quiétude et lança les douces flatteries qui étaient alors en usage. Marie-Béatrice répondit très-sérieusement : « Qu'elle était fort reconnaissante au roi d'Angleterre et au duc de leur bonne opinion à son égard, mais qu'elle ne pouvait s'expliquer comment on persistait à forcer ses inclinations, lui faisant des propositions auxquelles il lui était impossible d'adhérer, puisqu'elle s'était vouée à un autre genre de vie, hors duquel elle ne pouvait se persuader de pouvoir jamais être heureuse. »

Elle finit par s'adresser au comte (celui-ci crut même apercevoir des larmes aux yeux de la princesse) en le conjurant s'il voulait réellement l'obliger, de se servir de l'influence dont il jouissait auprès du duc son maître, pour épargner d'autres peines à une jeune fille qui avait une aversion invincible pour le mariage. Cette aversion était poussée si loin que la jeune princesse questionnée à ce sujet s'écriait qu'elle aurait préféré *se jeter au feu :*

« Pourquoi (ajoutait-elle en sanglotant avec les religieuses de la Visitation de Modène), pourquoi ne suis-je née dans une pauvre chaumière ? simple paysanne, au moins aurai-je eu la liberté de choisir mon état ! »

« Il ne manque pas de princesses en Italie, même dans cette maison d'Este, avait-elle dit au comte de Peterborough, qui ne seraient pas indignes d'un tel honneur, et qui, par l'estime qu'elles en feraient, le mériteraient beaucoup plus que moi. »

Digitized by Google

Laura Duchesse de Modène.
Veuve du Duc Alphonse IV. d'Este

Digitized by Google

[illegible]

[illegible] en Angleterre avec sa cour [illegible] la duchesse Laure, sa mère, régente [illegible] Modène [illegible] la cardinal Mazarin, très supérieure [illegible] l'esprit et la [illegible]; le pape [illegible] XI [illegible] modèle des héroïnes chrétiennes.

Marie-Béatrice [illegible] duc d'York à Douvres; ce prince et roi Charles [illegible] grâce, l'amenèrent avec pompe au [illegible] de Saint-[illegible] où par ses attraits, la finesse de son esprit, [illegible] avec de Burnet) elle gagna tous les [illegible].

[illegible] premières [illegible] devaient peu durer.

Au milieu des orages politiques et religieux qui troublèrent le [illegible] de Charles II, la jeune duchesse d'York se vit tantôt exilée à [illegible] ou en Écosse, tantôt rappelée pour disparaître [illegible] les ordres et les conseils du roi Charles [illegible] expédients pour la soustraire, ainsi que le [illegible] animadversions et aux premières attaques des partis exaltés.

L'une de ces pérégrinations forcées, subie à Edimbourg [illegible] cien château d'Holyrood, tout rempli encore des souvenirs de [illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

Pour vaincre des pareilles résistances, il fallut non-seulement l'ingérence de personnages importants, la volonté de l'héritier du trône britannique et celle du roi son frère; il fallut encore l'intervention active de Louis XIV et du pape, de qui nous possédons quantité de lettres et de brefs inédits.

Le concours de toutes ces circonstances donna à ce mariage l'importance d'un grand événement.

Le voyage de la duchesse d'York à Londres à travers la France, est raconté avec de curieux détails par des chroniques inédites des archives de Modène; on y trouvera l'itinéraire de l'auguste mariée, les honneurs qui lui furent rendus à Paris et à Versailles par la magnificence et la politique de Louis XIV, lequel comptait sur cette alliance pour affermir en Angleterre son influence et son crédit déjà puissant.

Nous suivrons la duchesse arrivant en Angleterre avec sa cour italienne où figurait entre autres la duchesse Laure, sa mère, régente de Modène, l'une des nièces du cardinal Mazarin, très-supérieure à ses cousines, dont elle avait l'esprit et la beauté; le pape Innocent XI la cite comme le modèle des héroïnes chrétiennes.

Marie-Béatrice rencontra le duc d'York à Douvres; ce prince et le roi Charles, charmés de sa grâce, l'amenèrent avec pompe au palais de Saint-James, où par ses attraits, la finesse de son esprit, sa vertu innocente (c'est un aveu de Burnet) elle gagna tous les cœurs.

Ces premières joies devaient peu durer.

Au milieu des orages politiques et religieux qui troublèrent le règne de Charles II, la jeune duchesse d'York se vit tantôt exilée à Bruxelles ou en Ecosse, tantôt rappelée pour disparaître de nouveau suivant les ordres et les conseils du roi Charles qui se servait de pareils expédients pour la soustraire, ainsi que le duc d'York, aux animadversions et aux premières attaques des partis exaltés.

L'une de ces pérégrinations forcées, subie à Edimbourg dans l'ancien château d'Holyrood, tout rempli encore des souvenirs de l'infor-

Digitized by Google

fortunée Marie d'Ecosse, ne fut pour notre Marie que l'avant-courenr d'un exil bien plus long et bien plus pénible à l'étranger et qui ne devait finir qu'avec sa vie. Holyrood fut le présage de Saint-Germain.

Holyrood.

C'est dans les correspondances intimes de Marie-Béatrice avec les sœurs de la Visitation de Modène, ses amies d'enfance, avec le duc son frère, avec Rinaldo d'Este, son oncle, avec Louis XIV, avec le pape, que nous verrons ce jeune cœur épancher ses inquiétudes et ses tristesses. Elle demande consolation à Dieu et aux hommes et raconte avec une candeur touchante l'acharnement de ses ennemis, les procès, les emprisonnements, les supplices même infligés en haine de leurs croyances aux personnes attachées à sa cour. Coleman, son secrétaire, dont nous possédons plusieurs lettres inédites, fut une des premières victimes du fanatisme politique et religieux au nom duquel fut jouée une farce tragique de triste célébrité, la conspiration de Titus Oates.

Le roi Charles meurt et le trône vacant appartient au duc et à la duchesse d'York.

Marie-Béatrice devient reine, mais ses lettres ne font que pleurer la perte du feu roi son protecteur.

Charles II.

Les fêtes du couronnement attirent cependant la nouvelle reine à Westminster-Abbey; nous assistons à ces splendeurs, courts instants d'allégresse.

Jacques était formaliste; il avait fait exhumer et étudier le cérémonial des anciens règnes et les traditions des plus vieux temps; il en avait composé une espèce de code qui fut suivi à la lettre dans son couronnement, et qui servit de règle et de modèle à ses successeurs.

Le récit que nous publierons de cette grande cérémonie d'après un manuscrit du British Museum, sera illustré de planches reproduisant les principales gravures, qui se trouvent dans le code imprimé par ordre de Jacques II dont nous possédons un des exemplaires devenus d'une rareté extrême.

La suite du règne du dernier roi Stuart s'éclaire et se complète dans notre publication par des correspondances inédites de Jacques, de Marie-Béatrice, des ministres et de divers courtisans, ainsi que par les dépêches des diplomates étrangers résidant à Londres, rapporteurs attentifs et curieux qui savaient tout.

Parlerons-nous des lettres de souverains à souverains, des autographes de Charles II, de Louis XIV, du duc de Modène, du grand-duc de Toscane, des doges de Venise, du pape lui-même, sans compter tous les hommes éminents qui n'eurent pas le bonheur ou le malheur de régner?

Guillaume d'Orange.

Le nombre et l'intérêt de ces documents augmentent à mesure que le règne de Jacques II avance et se trouble; on voit croître de jour en jour l'agitation, le mécontentement populaire, l'obstination du Stuart; les imprudences d'un côté, les intrigues et les trahisons de l'autre; arrive enfin le prince d'Orange, le trône ébranlé s'écroule, et nous assistons à la catastrophe, dont nos pièces inédites nous donneront les moindres incidents jusqu'à la fuite en France de la reine, du prince de Galles et du roi. Ce sont des événements qui appartiennent à l'histoire, mais les historiens n'ont pas tout dit : nous avons en mains de quoi le prouver.

Digitized by Google

III

Les Stuarts à Saint-Germain (1689). — Le prince de Galles. — La princesse Louise. — Sa mort prématurée. — Ses qualités. — Son portrait. — Jacques III, le chevalier de Saint Georges. — Son caractère peint par Fénelon. — Sa bravoure. — Ses principes religieux et politiques. — Conseils qu'il reçut de Fénelon. — Ses lettres. — Ses médailles. — Ses portraits.

Nous retrouvons nos Stuarts installés à Saint-Germain : c'est dans cet exil que la reine montre toute la force de son caractère et qu'elle passe au premier rang. Elle n'est plus la jeune et timide duchesse d'York sortie de la ville de Modène et connaissant à peine le monde : c'est une âme virile retrempée dans les malheurs qu'elle vient d'éprouver, prête à en affronter de nouveaux, recevant d'en haut son courage et sa confiance. C'est la reine dépouillée qui, renonçant à tout pour elle-même, se croit obligée de faire tout pour reconquérir à son époux et à son fils la couronne de leurs pères.

C'est autour d'elle que se conçoivent, s'élaborent et s'achèvent les projets de restauration, ou que s'en renouent les fils épars et rompus après les revers. C'est elle qui, sans relâche, pousse Louis XIV à venir en aide aux Stuarts, qui lui arrache des millions, des forces de terre et de mer pour opérer des descentes en Irlande, en Ecosse, en Angleterre. Ce sont ses prières et ses larmes qui obtiennent pour le fils la même protection que Louis avait accordée au père et la reconnaissance de ce fils comme roi, malgré la paix de Ryswick et l'opposition des ministres. C'est encore elle qui tâche de rallier à la cause de Jacques tous les princes catholiques, et qui ne se lasse pas d'implorer du pape les secours de la terre et du ciel, ne croyant sa mission achevée qu'avec le dernier souffle de sa vie. Nous livrerons au public ses lettres où tous les faits que nous venons d'effleurer, éclatent au grand jour.

A Saint-Germain, entre la reine et le roi nous trouvons leurs enfants, deux figures touchantes, le prince Jacques et la princesse Louise : le premier, exilé dès le berceau, grandit parmi les tribulations et de-

Digitized by Google

vint roi lui-même grâce à Louis XIV, mais roi sans couronne, sans alliés, sans fortune, et dépourvu de tout lorsque tout vint à lui manquer avec son auguste protecteur.

Le prince de Galles devait payer bien cher ce nom royal de *Jacques III*. Il n'eut qu'un bonheur dans sa jeunesse à Saint-Germain, une compagne d'infortune, une sœur qui lui ressemblait. Cette ressemblance démentait toutes les calomnies qui le faisaient passer, lui prince de Galles, pour un fils supposé. La princesse Louise fut donc acclamée par les Jacobites dès sa naissance comme une bénédiction du ciel : « J'ai maintenant une fille qui n'a pas péché contre son père, » disait Jacques faisant allusion aux deux autres qui l'avaient si cruellement méconnu.

Mais la princesse Louise ne vécut que dix-neuf à vingt ans, juste assez pour faire apprécier partout sa piété, sa grâce, son esprit brillant et solide, et pour se faire regretter de tous à la cour de France et à Saint-Germain.

Marie-Béatrice devint malade de chagrin. « Ah ! s'écria-t-elle, Job avait supporté les vicissitudes de la fortune, mais quand il perdit ses enfants, il déchira ses vêtements et ne voulut pas être consolé. » La pauvre reine ne pouvait oublier ni l'affection que sa fille lui avait montrée pendant sa vie, ni les derniers mots qu'elle lui avait dits à son lit de mort :

Je suis prête à partir, me remettant entre les mains de Dieu et ne lui demandant que d'accomplir en moi sa sainte volonté..... Si je désirais vivre, ce ne serait que pour vous être de quelque consolation, et je ne regrette que de vous quitter.

Il reste au château de Windsor un portrait de cette charmante princesse.

C'est une gravure du temps exécutée par Cherean d'après un portrait de Belle. La reine Marie-Béatrice, qui avait commandé cette gravure, fut frappée de la ressemblance obtenue et de la beauté du travail. Il nous a été permis gracieusement par la reine Victoria de faire reproduire cet intéressant portrait. Il suffit de le voir pour comprendre le deuil de toute la cour à la mort de la princesse Louise.

Digitized by Google

Son frère, dont elle avait été la compagne assidue, la confidente et l'amie, la pleura sincèrement. Elle morte, il resta seul. Ce prince, appelé prince de Galles jusqu'à la mort de son père, acclamé ensuite Jacques III par les partisans de la légitimité et désigné sous le nom de Prétendant par la plupart des historiens anglais, préféra le titre de chevalier de Saint-Georges, sorte d'incognito sous lequel il se cachait volontiers dans ses expéditions, dans ses campagnes, dans ses correspondances et qui l'exemptait des frais de représentation qu'aurait exigés son vrai nom.

Persécuté dès son enfance, accablé de pamphlets, de satires, d'injures les plus vulgaires par le parti orangiste, déclaré plus tard rebelle et traître à la patrie parce qu'il réclamait le trône arraché à son père, il eut des ennemis implacables : les historiens, même les Jacobites, ne songèrent pas assez à le réhabiliter. C'est ainsi que ce prince a passé, sinon inaperçu, du moins incompris. Il était temps que ses écrits relevassent enfin sa mémoire.

Doué de sens et d'esprit, fortement nourri d'études classiques, il fut supérieur à son père par le tact politique et la finesse du jugement.

Il avait dans ses traits de la noblesse et de la douceur : on vantait l'élégance et la courtoisie qu'il tenait de sa mère et de la cour de Louis XIV. Le président de Brosses, qui le vit plus tard à Rome, dit de lui :

Le Prétendant *est facile à reconnaître pour un Stuart;* il en a toute la figure, il est d'une taille haute et assez mince, fort ressemblant de visage aux portraits que nous voyons de Jacques II son père et même au feu maréchal de Berwick, son frère naturel. Il ne manque pas de dignité dans ses manières; je n'ai vu aucun prince tenir un grand cercle avec autant de grâce et de noblesse.....

Horace Walpole, malgré son animosité politique, a aussi reconnu le type Stuart dans les traits du Prétendant :

Le chevalier de Saint-Georges, dit-il dans ses *Mémoires et souvenirs*, est grand de taille, maigre, de figure mélancolique. — Il semble le fantôme qu'une imagination prévenue évoquerait pour se représenter Charles Ier avec ses malheurs moins ses fautes;.... il a les traits prononcés et *l'air de fatalité*

Digitized by Google

Louise Marie
Princesse de la Grande Bretagne

Digitized by Google

Digitized by Google

des Stuarts. Du moment où je le vis, je n'aurais pu douter de la légitimité de sa naissance.

Ecoutons maintenant Fénelon qui était bon juge; il écrivit au duc de Bourgogne :

J'ai vu plusieurs fois le roi d'Angleterre (on nommait ainsi Jacques III) et je crois devoir vous dire la bonne opinion que j'en ai. Il paraît sensé, doux, égal en tout. Il paraît entendre bien les vérités qu'on lui dit. On voit en lui le goût de la vertu et des principes de religion sur lesquels il veut régler sa conduite. Il se possède et il agit tranquillement comme un homme sans humeur, sans fantaisie, sans inégalité, sans imagination dominante, qui consulte sans cesse la raison et qui lui cède en tout. Il se donne aux hommes par devoir et est plein d'égards pour chacun d'eux. On ne le voit ni las de s'assujettir, ni impatient de se débarrasser pour être seul et tout à soi, ni distrait, ni renfermé en soi-même au milieu du public : il est tout entier à ce qu'il fait. Il est plein de dignité sans hauteur. Il proportionne ses attentions et ses discours au rang et au mérite. Il montre la gaîté douce et modérée d'un homme mûr. Il paraît qu'il ne joue que par raison, pour se délasser selon le besoin ou pour faire plaisir aux gens qui l'environnent. Il paraît tout aux hommes sans se livrer à aucun.

D'ailleurs cette complaisance n'est suspecte ni de faiblesse, ni de légèreté: on le trouve ferme, décisif, précis; il prend aisément son parti pour les choses hardies qui doivent lui coûter.... en un mot, le roi d'Angleterre se prête et s'accommode aux hommes; il a une raison et une vertu toute d'usage; sa fermeté, son égalité, sa manière de se posséder et de ménager les autres, son sérieux doux et complaisant, sa gaîté sans aucun jeu qui descende trop bas, préviennent tout le public en sa faveur.

Mais Jacques ne se fit pas moins admirer par sa vaillance militaire, qui le rendit cher au maréchal de Villars lorsqu'après l'insuccès d'Ecosse il fit par reconnaissance envers la France les campagnes de Flandres. Fénelon affirme l'avoir vu au premier bruit d'une prochaine bataille partir de Cambrai à la hâte, malgré des accès de fièvre qui l'avaient fort abattu, pour rejoindre l'armée. Aussi se trouva-t-il à Malplaquet où ses brillantes charges de cavalerie lui valurent les éloges du maréchal de Boufflers.

Ferme dans les principes de la religion catholique, il ne les eût pas reniés pour tous les trônes de la chrétienté. Il n'oublia jamais le conseil suprême de son père : *Ne mettez jamais en balance la cou-*

ronne d'Angleterre et les biens de ce monde avec les éternels. On tâcha en vain d'ébranler sa fermeté par l'appât d'une restauration prochaine. Gaultier (par insinuation, à ce qu'on prétend, de lord Oxford) lui écrivait de Londres le 6 février 1711 :

Si vous voulez succéder sûrement à la reine votre sœur, il est absolument nécessaire que vous dissimuliez votre religion ou que vous la changiez entièrement pour professer celle établie par les lois dans votre pays.

C'était aussi l'avis de Bolingbroke et de tous les protestants jacobites. Marie-Béatrice craignit un instant que son fils ne cédât à ces tentations. Mais Jacques III y résista constamment : *Vous me trouverez plutôt mort, que hors de l'Eglise,* dit-il à sa mère.

Au grand et éternel honneur du Prétendant (s'écrie lord Mahon, historien protestant de l'Angleterre), il se refusa avec indignation à signer des compromis contraires à sa conscience. rare et admirable exemple de sincérité religieuse dans un prince!.... S'il avait pu arriver au trône en des temps moins troublés par les querelles dynastiques, il aurait été un monarque agréé de tous, et sympathique à son pays par ses manières prévenantes et gracieuses, par la douceur de son caractère et par son application assidue aux affaires.....

Qu'il nous soit permis d'ajouter que si la reine Anne avait légué à son frère (elle le lui laissa espérer un instant) la couronne des Stuarts, Jacques III se serait borné à professer chez lui, sans éclat et sans honte, le culte et les pratiques que lui dictaient ses convictions, mais sans prétendre les imposer aux autres et en assurant à tous la liberté qu'il invoquait pour lui. Roi de la Grande-Bretagne, il aurait parfaitement respecté ce qu'on appelle en Angleterre l'Église établie ou nationale; il le prouva par sa conduite envers les protestants, qu'il admit en Italie, dans sa petite cour, au même rang que les catholiques, malgré l'opposition de la princesse Sobieska qu'il avait épousée et du pape dont il vénérait le pouvoir. Nous pouvons invoquer sur ce point le témoignage de Marie-Béatrice.

Quand même mon fils, disait cette reine aux religieuses de Chaillot, retournerait au trône d'Angleterre, on ne verrait pas pour cela des changements dans la religion; tout ce que l'on pourrait, ce serait d'épargner aux catholiques la persécution; la prudence ne permettrait pas de rien innover.

Digitized by Google

Jacques suivait en ceci les vues de sa mère et les sages conseils de Fénelon qui lui avait dit à Cambrai, en 1710 :

Sur toutes choses, ne forcez jamais vos sujets à changer de religion. Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement de la liberté du cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes, elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion.

Jacques était trop intelligent pour ne pas songer à éviter les fautes et les imprudences de son père et tout attentat contre les deux choses les plus chères au peuple : la *liberté* et la *religion*. Il aurait peut-être obtenu doucement et graduellement de l'Angleterre l'acceptation des deux lois qui avaient été si fatales à Jacques II, celle qui proclamait la tolérance religieuse et celle qui abolissait l'odieux serment du *Test*. Depuis lors, ces lois sont entrées dans les mœurs anglaises, les catholiques sont émancipés; on connaît les récentes concessions faites à l'Irlande.

Jacques II voulut aussi ce progrès religieux et cependant, par manque de tact politique et pour avoir agi inopportunément et avec précipitation, il perdit ses trois royaumes.

Même après sa déchéance il avait persisté dans ses principes.

J'ai toujours été partisan de la liberté de conscience, disait-il au Parlement de Dublin en 1689; c'est cette liberté que j'avais donnée à mon peuple et rien ne me fera changer d'avis à cet égard. Partout où je serai maître, je veux établir légalement la liberté de conscience, je veux qu'il n'y ait d'autre Test et d'autre distinction que la fidélité.

Le contraste de ces proclamations libérales de Jacques avec l'intolérance déployée à cette même époque par la France à l'égard des Huguenots, ne saurait échapper à personne. Aussi a-t-on pu dire du roi Stuart (bien qu'il fut loin de passer pour un homme de progrès), que, sous ce point de vue, il avait devancé son siècle.

Jacques III, plus sage, se bornant à marcher avec son temps, serait resté debout.

Tel était le chevalier de Saint-Georges, ou, si l'on aime mieux, le

Digitized by Google

Prétendant. Tel nous le verrons dans ses écrits jusqu'ici inconnus, où il se peint si bien lui-même. Il y avait chez lui l'étoffe d'un bon roi, digne et capable de gouverner son pays: il aurait su reconquérir cette popularité que son père avait tout fait pour perdre. Il eût accordé à son peuple et à son Parlement toutes les libertés nécessaires, toutes les concessions qui ne purent être arrachées sans peine à Guillaume d'Orange.

On trouve dans les lettres du chevalier de Saint-Georges beaucoup de force et de grâce. Celles qu'il écrivait d'Italie à sa mère et celles que Marie-Béatrice lui adressait de Saint-Germain, sont remplies d'intérêt et d'émotion : une partie de ces correspondances avait été interceptée et il en avait été pris copie par l'Autriche. C'est grâce à cet acte d'hostilité et de rigueur qu'elles ont pu arriver jusqu'à nous; elles ne seront pas les pièces les moins curieuses ni les moins importantes de notre recueil.

Il nous a semblé intéressant de compléter les détails qui précèdent sur la personne de Jacques Stuart, par la reproduction de quelques rares pièces iconographiques offrant l'image de ce prince à différentes époques de sa vie depuis sa naissance jusqu'à son mariage.

Le n° 1 de la planche des *Medailles du prince de Galles* qui figure à la fin de ces pages, nous montre, à l'avers de la tête de Jacques II, la reine Marie-Béatrice sur son lit de couches élevant dans ses bras cet héritier tant désiré des Stuarts auquel le sort ne permit, hélas! d'apporter à personne le bonheur que la légende de la médaille avait solennellement souhaité à tout le monde : *Felicitas publica.*

Les deux n°s suivants représentent le prince de Galles en France. Les emblêmes et les inscriptions de ces pièces font allusion aux rêves de restauration de sa dynastie. Dans le n° 2, le prince est comparé au soleil levant dont on espérait le retour à l'horizon des monarques déchus : *Omnia facit ipse serena* (1697). Dans le n° 3, on voit un navire qui résiste victorieusement à la fureur des vagues : *Jactatur non mergitur undis.*

Ces trois médailles sont à la Bibliothèque impériale de Paris.

Mais où la figure du jeune prince paraît le mieux, c'est dans une

Digitized by Google

Jacques Stuart
dit le chevalier de Saint Georges

Digitized by Google

[illegible] l'époque que nous [illegible]
[illegible]ns l'ancien collège des [illegible]
Paris, et dont nous avons [illegible]
[illegible] planche. Le prince, à la [illegible]
[illegible]ence, vient d'endosser [illegible]
[illegible]pitaliers de la Manche, [illegible]
[illegible]connaît et qui n'a pas cessé d'[illegible]
[illegible] effet, paraître au loin les côtes de la [illegible]
[illegible]semble se diriger un navire à [illegible]
[illegible]scente qui se renouvelèrent plus [illegible]

[illegible]eune prince se trouvent [illegible]
[illegible]e. C'est un portrait [illegible]
[illegible] temps.
[illegible] pièce [illegible]ismatique, dessinée [illegible]
[illegible] qui [illegible] n° 2 de la dernière [illegible]
[illegible] à [illegible]rs un profil qui répond [illegible]
[illegible] bon et d'[illegible]s écrivains contemporains ont [illegible]
[illegible]-Georges. [illegible]ête du prince y est accolée à celle
[illegible]mme, dont [illegible] aurons à parler bientôt.

Digitized by Google

Digitized by Google

belle toile de l'époque que nous avons trouvée peinte de grandeur naturelle dans l'ancien collége des Ecossais, rue des Fossés-Saint-Victor à Paris, et dont nous avons fait graver une esquisse au milieu de la même planche. Le prince, à la taille élancée, et sortant à peine de l'adolescence, vient d'endosser son armure; il est debout sur les bords hospitaliers de la Manche, montrant du doigt le sol de la patrie qui le méconnaît et qui n'a pas cessé d'être l'objet de ses aspirations. On voit, en effet, paraître au loin les côtes de la Grande-Bretagne vers lesquelles semble se diriger un navire à pleines voiles : allusion aux projets de descente qui se renouvelèrent plus tard, toujours infructueusement.

Les traits du jeune prince se trouvent encore plus développés dans la planche ci-contre. C'est un portrait proprement dit, reproduit d'après une gravure du temps.

Enfin, la pièce numismatique, dessinée de l'original de notre collection, et qui figure au n° 2 de la dernière planche des médailles des Stuarts, montre à l'avers un profil qui répond parfaitement au portrait que Fénelon et d'autres écrivains contemporains ont tracé du chevalier de Saint-Georges. La tête du prince y est accolée à celle de la princesse sa femme, dont nous aurons à parler bientôt.

Digitized by Google

IV

Mariage de Jacques III. — La princesse Sobieska. — Intrigues politiques. — Le roi Georges d'Angleterre. — L'empereur. — Le pape. — Le prince Jacques Sobieski. — Réjouissances des Jacobites. — Tableau et médailles commémoratives. — Jacques Stuart et le duc Rinaldo de Modène. — Anneau nuptial de Marie-Béatrice. — Limites de cette publication.

En suivant le chevalier de Saint-Georges à travers toutes ses aventures : tentatives de descente en Ecosse, campagnes en Flandre, pérégrinations en Lorraine, à Avignon, en Italie, en Espagne, nous arrivons à son mariage avec la princesse Marie-Casimire-Clémentine-Sobieska, autre débris d'une dynastie sans couronne. Ce mariage à peine décidé, Jacques dut partir pour l'Espagne, appelé par le cardinal Alberoni et par le roi Philippe V qui était prêt à reconnaître et à défendre sa légitimité. On verra dans notre recueil quelques lettres inédites du roi et de la reine d'Espagne établissant les rapports d'amitié qui les liaient à Jacques Stuart.

Cependant le roi Georges Ier d'Angleterre, informé de ce mariage, engageait avec insistance le cabinet de Vienne à y mettre toutes sortes d'obstacles. Malheureusement Jacques Sobieski se trouvait sous la dépendance de l'empereur Charles VI : aussi la nouvelle épousée avait-elle dû s'échapper secrètement d'Olau sous la conduite de sa mère, après avoir été mariée par procuration au prince Stuart. Mais surveillée par des espions anglais tandis qu'elle traversait les États autrichiens, s'acheminant vers Bologne où elle pensait célébrer ses noces, elle se trouva tout à coup arrêté à Inspruck et emprisonnée dans un couvent; la petite-fille du sauveur de Vienne et de l'Empire, prisonnière de l'empereur !

Pendant que la princesse était détenue, les intrigues diplomatiques se multipliaient, les complications devenaient chaque jour plus graves. D'un côté le pape, l'électeur de Bavière et l'électeur palatin, l'impératrice même (sans parler d'autres personnages moins marquants) agissaient en faveur du mariage : du côté opposé se trouvait le roi

Georges d'Angleterre qui entraînait l'empereur. Ce dernier, bien que contrarié du rôle qu'on lui imposait, était pressé par le général de Saint-Saphorin que faisait agir lord Stanhope. On engageait l'empereur à exiger du pape la dissolution du mariage; en cas de refus, les troupes impériales auraient envahi les terres de l'Eglise et la flotte anglaise aurait bombardé Civita-Vecchia.

On agissait d'autre part sur la jeune prisonnière; on aurait voulu la jeter de force dans un couvent.

Par bonheur elle trancha le nœud gordien que ne savaient pas dénouer les diplomates. Un beau jour on apprit qu'elle était libre; elle avait glissé entre les mains de ses geôliers.

Tout le détail de ces épisodes se trouve dans les rapports officiels des fonctionnaires autrichiens à l'empereur, dans les correspondances inédites des ministres anglais avec le cabinet impérial, de la princesse Sobieska et de son père avec le prince Stuart, de ce dernier avec le pape et du pape avec les Sobieski et l'empereur.

Clémentine Sobieska (1) lors de son mariage.

A ces pièces inédites des archives de Vienne et de Windsor Castle, fait suite un manuscrit des archives impériales de Saint-Pétersbourg qui ajoute des traits nouveaux et curieux aux récits déjà connus de cette romanesque évasion. Parmi les documents que nous publions, il en est deux surtout qui commandent l'attention : une dépêche autographe du pape à l'empereur, où le Saint-Père blâme ouvertement la violence commise contre la princesse et demande qu'elle soit relâchée sans délai; et une épître de Jacques Sobieski à son gendre :

J'espère, lui dit le prince, de la piété et de la justice de l'empereur que nos malheurs finiront bientôt. On a voulu me faire des propositions d'un autre éta-

(1) Esquisse tirée d'un tableau de l'époque, peint par Trevisani à Rome.

blissement de ma fille. mais je l'ai rejeté par inclination, par point d'honneur, par impossibilité! Enfin, Sire, je vous ai cédé tous les droits que j'avais sur ma fille et je n'ai ni le pouvoir, ni la volonté de rien changer; mille morts me seraient plus supportables que la perte de votre alliance.

Celui qui écrivit cela s'exila de la cour pour ne point céder à l'empereur : c'était parler et agir en prince. Jacqnes Sobieski se montra le digne fils d'un héros. C'est ainsi qne eet enlèvement devint une affaire d'Etat à Vienne, à Londres et à Rome.

Enfin, l'on vit la princesse fugitive arriver à Bologne, où son mariage fnt ratifié non-seulement par procuration, mais dans toutes les formes prescrites par l'Eglise. On la vit ensuite à Rome, où elle reçut l'accueil le plus bienveillant du pape, et plus tard à Montefiascone, où elle se rendit à la rencontre de Jacques III revenant d'Espagne. C'est par l'évêque de Montefiascone que son mariage fut solennellement béni le 1er novembre 1719.

Ces noces provoquèrent des ovations à Rome et ailleurs, même en Angleterre chez les partisans des Stuarts. Un grand tableau commémoratif, représentant les deux époux de grandeur naturelle, fut offert à l'évêque par Jacques III; acheté des héritiers du prélat, ce tableau se trouve maintenant dans le château du comte de Northesk, en Ecosse.

Il y ent aussi des médailles frappées en mémoire de ee mariage; la plus remarquable nous montre la princesse, revêtue des insignes et des attributs de la royauté britannique, arrivant snr un char de triomphe à Rome, dont les mouuments sont indiqués dans le lointain. On y lit cette légende : *Fortunam causamque sequor,* et l'exergue rappelle la fuite d'Inspruck par ces deux mots : *Deceptis custodibus. Anno MDCCXIX.* Nous en offrons la reproduction de même grandeur que l'original en notre possession (voir le n° 4 de la planche des *médailles du prince de Galles*).

Cependant cette alliance n'avait pas été la première qu'eût désirée Jacques Stuart. Il aurait préféré la charmante princesse d'Este, sa cousine, fille du duc Rinaldo de Modène; mais celni-ci ne put se résoudre à la lui accorder de peur de déplaire à la maison de Hanovre

avec laquelle il était lié. Nous avons les correspondances des deux princes : celles du chevalier de Saint-Georges montrent l'insistance de ses désirs, la souffrance de son amour et de son amour-propre blessé. Toutefois les lettres qu'il adressa plus tard à la princesse polonaise sont nobles et touchantes ; il lui raconte ses malheurs passés et présents, lui confie ses rêves, lui envoie à Bologne, enchâssé dans l'anneau nuptial, le gros diamant que Marie-Béatrice avait porté elle-même le jour de ses noces à Modène, une des rares pierreries que la reine déchue ait pu sauver non-seulement du grand naufrage, mais aussi des libéralités ruineuses dont elle comblait de force ou de gré les émigrés de Saint-Germain. C'est ainsi que le même joyau devait briller aux deux mariages, longtemps retardés l'un et l'autre, par les intrigues de la diplomatie, par les répugnances de l'Angleterre, mais secondés par la faveur du pape, par les bénédictions de l'Eglise, et cependant condamnés à l'infortune : les mariés étaient des Stuarts !

C'est entre ces deux fêtes nuptiales que doit se dérouler le présent ouvrage ; il commence aux noces de Marie-Béatrice pour finir à celles de la princesse Sobieska. Il parcourt à peu près l'espace d'un demi-siècle (1673-1719).

Pourquoi n'aller pas plus loin ? Pourquoi ne pas suivre Jacques III et ses deux fils Charles-Edouard et Henri jusqu'à la dernière heure ? D'abord pour ne pas grossir démesurément cette publication déjà considérable ; puis, pour ne pas quitter Saint-Germain déserté par les derniers Stuarts à la mort de Marie-Béatrice.

A dater de cette époque, la scène change et nous restons fidèles, sauf dans le prologue et l'épilogue, à la règle de l'unité de lieu. En outre, la mort de la reine, qui avait joué le rôle le plus important dans les tentatives de restauration, est comme le dénouement de cette douloureuse tragédie. Marie-Béatrice disparue et le mariage de son fils consommé, l'intérêt s'alanguit. A part l'aventure de Charles-Edouard — un éclair dans cette longue nuit — nous n'aurions plus à noter qu'une suite d'intrigues, de jalousies, de mésintelligences entre les Jacobites, des revers, des trahisons : monotones agitations

Digitized by Google

dont l'histoire n'a pas eu beaucoup à s'occnper et qui n'empêchèrent pas l'affermissement des princes hanovriens sur le trône britanniqne.

Une seule et dernière fois, après le décès de la reine, le vieux château de Saint-Germain sembla sortir nn instant de son silence de mort pour se souvenir des Stuarts : ce fut à la naissance dn premier né de Jacques III et de la princesse Sobieska. Les enfants et les veuves des fidèles Jacobites abrités encore an château ou dans ses environs allnmèrent des feux de joie à canse de cet événement sur lequel se fondaient les dernières espérances des Stnarts.

En Italie on frappa des médailles en l'honneur du royal enfant, dont la naissance fnt célébrée comme nn fait providentiel. *Providentia Obstetrix* (v. le n° 2 de la dernière planche des medailles à la fin de ces pages).

Chassés de partout, les Stuarts ne trouvèrent nn refuge qn'à Rome, où leur vie fut triste et presqne obscure. L'ombre même dn Vatican, leur dernier asile, ne fit qu'offusqner la protestante Angleterre et mit le dernier obstacle à leur restanration désormais impossible.

A qnoi bon insister sur la longue agonie de cette illusion? D'antres l'ont racontée, en moissonnant avant nons dans les archives de Windsor : James Brown, entr'autres, dans son *History of the Highlands;* lord Mahon dans son *History of England,* Jesse dans l'onvrage ayant pour titre *The two Pretenders* et Glover dans ses *Stuart Papers* où il a publié les correspondances d'Atterbury.

Charles-Edouard et son expédition en Ecosse ont tronvé dans le P. Cordara un chroniqueur latin assez cnrieux, et dans M. Amédée Pichot nn historien sérieux et fidèle qui a laissé derrière lui bien peu de chose à glaner. Enfin M. Alfred de Renmont nous a légué les derniers souvenirs de Charles Stnart et de sa venve, la comtesse d'Albany, souvenirs qne M. Saint-René Taillandier a si bien complétés par d'autres pièces inédites.

C'est donc au mariage de Jacques III que s'arrête notre collection de documents historiques.

Digitized by Google

V

La cour des Stuarts à Saint-Germain. — Groupes des Jacobites. — Hommes de guerre au service de la France; le duc de Berwick. — Héroïsme des Jacobites écossais. — Personnages de la cour, Powis, Dumbarton, Robert Strickland, le colonel Porter, etc. — Les pages, les écuyers et autres courtisans. — Les aumôniers et les confesseurs. — Les dignitaires de la couronne. — La maison du prince de Galles. — Le duc de Porth. — Le colonel Sheldon. — Les précepteurs, les gouvernantes et sous-gouvernantes. — Les ministres ou secrétaires d'Etat. — Lord Melfort. — Lord Middleton. — M. Brown. — M. Inèse. — Sir Richard Neagle. — Les deux Caryll. — Le marquis d'Albyville. — Les conseillers privés du roi. — Sir David Nairne. — Le lord chancelier Herbert. — Le vice-roi d'Irlande. — Dempster et Stafford, derniers secrétaires de la reine.

Il est temps de visiter en détail cette cour anglaise de Saint-Germain qui vivait de celle de Versailles, mais n'en avait pas moins un air de royauté, des gardes, des fêtes, des spectacles et des revues. C'était un petit monde à part, peuplé d'âmes pieuses et loyales inspirant le respect que commandent la vertu et le malheur.

A côté des Stuarts nous rencontrons les Jacobites, ces partisans de la dynastie déchue et compagnons de ses infortunes, qui, partagés en plusieurs groupes, lui prodiguèrent en vain et pendant plus d'une génération, leurs services, leur fortune et leur vie; jamais on ne vit tant de sacrifices acceptés, ni l'héroïsme du dévouement poussé si loin que dans l'histoire des derniers Stuarts.

Il y avait des Jacobites dans les trois royaumes; d'autres avaient accompagné ou rejoint leur roi dans l'exil. Parmi ces derniers on comptait de grands personnages d'Ecosse, d'Irlande et d'Angleterre qui, pour n'être pas à charge à leurs maîtres, avaient prêté leur épée à la France et, tout en rêvant la restauration, n'apparaissaient que de loin en loin à la cour des Stuarts. Tels étaient les Hamilton, les Bulkeley, les Murray, les Sheldon, les Nugent, les Dillon, les Mac-Mahon et tant d'autres, en tête desquels il faut citer le duc de Berwick qui devint maréchal de France et paya par des victoires l'hospitalité du grand roi. Il était Stuart lui-même, fils naturel de Jacques et d'Arabella Churchill, sœur du duc de Marlborough. Après avoir suivi son

Digitized by Google

père en France, Berwick s'était battu pour lui et avec lui en Irlande, il se battit plus tard à côté du chevalier de Saint-Georges en Flandre, enfin à la tête des armées françaises en Allemagne et en Espagne, où il affermit le trône chancelant de Philippe V. Il vécut ainsi dans les camps jusqu'au siége de Philippsbourg, où il mourut bravement comme Turenne. Les Jacobites ont toujours regretté que la France ne l'ait point appelé à commander les entreprises de restauration des Stuarts; c'eût été la place du fils de Jacques.

Berwick.

Tout le monde connaît les Mémoires du duc de Berwick. Bien qu'on ait publié plusieurs de ses correspondances, nous pouvons offrir de lui quelques lettres inédites.

D'autres Jacobites moins connus ne furent pas moins vaillants ni fidèles. Il nous suffit de citer les cent cinquante gentilshommes, presque tous officiers et des plus notables familles d'Ecosse, qui abandonnèrent leur patrie pour suivre la fortune de leur souverain. Sir John Dalrymple, qui n'était pas de leur parti, n'a pu s'empêcher de les déclarer *dignes des plus beaux jours d'Athènes et de Sparte.* Descendant de leur plein gré, sans fausse honte, au rang de simples soldats au service de Louis XIV, ils formèrent une compagnie de volontaires d'élite dont les hauts faits rappellent les légendes des anciens temps.

Le château de Saint-Germain vit un spectable émouvant quand ces Ecossais, illustres débris des gardes du roi de la Grande-Bretagne, avant d'aller se battre pour la France sur des terres étrangères, vinrent offrir un dernier hommage et un attendrissant adieu au Stuart

Digitized by Google

découronné qui, invité par eux à les passer en revue et bruyamment acclamé, ne put retenir ses larmes.

Un autre groupe de Jacobites particulièrement favorisés composait le ministère et la cour du roi et de la reine à Saint-Germain. Nous trouvons dans une note de Nairne parmi les manuscrits d'Oxford de curieux détails sur les noms, les charges et même sur les logements de ces personnages. Cette pièce, complétée par des documents inédits que nous tenons d'autre part, nous a permis de reconstituer avec quelque exactitude le personnel de la cour jacobite.

Il y avait d'abord le marquis, puis duc de Powis, un des hommes les plus considérables du parti de Jacques II, ancien membre du conseil privé sous le règne de ce prince. Il figure au château comme grand chambellan *(lord chamberlain)*; la duchesse, sa femme, que nous rencontrerons plus loin, l'avait accompagné dans l'émigration.

Le comte de Dumbarton était gentilhomme de la chambre du roi *(lord of the bed chamber)* : c'est lui qui, à la tête de l'armée de Jacques II, avait éteint l'insurrection du duc d'Argyle en Ecosse. Il fut le seul compagnon que le roi prit avec lui dans une de ses visites à la Trappe en 1690.

Les vice-chambellans étaient Robert Strickland et le colonel Porter, déjà revêtus l'un et l'autre de cette charge à la cour de Londres; le premier, au couronnement de la reine à Westminster-Abbay, marchait à la tête du cortége; le second fut honoré d'une mission spéciale du roi Stuart auprès du pape.

Sir John Sparrow portait le titre de *the board of green cloth*, espèce de prévôt d'hôtel.

M. Fergus Graham fonctionnait en qualité de trésorier particulier.

Le colonel Skelton, contrôleur de la cour, fut remplacé dans cette charge par John Stafford, qui la remplissait en 1699; le dernier contrôleur et trésorier fut ce William Dicconson que la reine nomme si souvent dans ses lettres; homme de cœur, dévoué aux Stuarts et qui, avant de pouvoir les rejoindre, avait été en Angleterre persécuté pour eux.

Digitized by Google

Le médecin du château de Saint-Germain était sir William Walgrave, qui avait soigné à Londres le prince de Galles.

La cour jacobite avait même un ambassadeur auprès du roi de France; cette fonction, assez inutile vu le voisinage de Versailles, était remplie cependant par lord Waldegrave, envoyé auprès de Louis XIV dès les derniers jours du règne de Jacques. Cet ambassadeur ayant épousé la fille naturelle de son roi et d'Arabelle Churchill, était lié de parenté avec lui, comme avec le duc de Berwick, et jouissait d'une belle réputation de probité et d'habileté diplomatique. Il mourut prématurément.

Veut-on encore quelques noms d'écuyers, de pages et d'autres courtisans demeurant au palais, plusieurs sans attributions connues?

Sir Roger Strickland, ancien vice-amiral dans les flottes anglaises.

Sir Edward Hales, qui avait accompagné le roi Jacques dans sa première fuite de Londres à Feversham et qui perdit plus tard son fils aîné Edward à la bataille de la Boyne; il fut créé par Jacques II comte de Tenterden. — Deux Stafford, John et Francis, écuyers tous les deux. John, le même que nous venons de citer comme contrôleur, était un ancien diplomate, jadis envoyé en Espagne; après la mort de Jacques II, il fut secrétaire de la reine.

Le comte Molza de Modène et M. Crane figurent dans les cérémonies avec le titre d'écuyers de la main de la reine. La comtesse Molza, femme du premier, avait été l'amie d'enfance de Marie-Béatrice et fut au nombre de ses dames d'honneur.

Nommons encore trois courtisans dévoués, qui avaient escorté la reine fugitive avec M. de Lauzun :

M. Leyburn, écuyer de la reine;

M. Dufour, son ancien page;

M. Riva, gentilhomme italien, chargé de la garde-robe de Marie-Béatrice et qui joua dans sa fuite un rôle très-actif. Nous le retrouverons plus loin.

Quatre compagnons du roi dans son évasion d'Angleterre :

M. Labadie;

M. Biddulph;

Digitized by Google

Le capitaine Macdonnel (appelé aussi parfois Macdouald);

Le capitaine Trevanion. Les trois derniers étaient à la cour *grooms of the bed chamber*. Ce capitaine Trevanion avait conduit le vaisseau sur lequel Jacques II traversa la Manche.

Suivent les aumôniers et les confesseurs du roi et de la reine. On en a exagéré le nombre; nous n'en trouvons que sept au palais de Saint-Germain. Voici leurs noms :

1° Le Père Warner, confesseur de Jacques II. Il avait succédé au Père Mansueto, capucin de Lorraine. Warner fut remplacé dans la suite par le Père Saunders, auteur d'une biographie du roi.

2° Le Père Ruga, confesseur de la reine, remplacé à sa mort par le Père Gaillard, qui assista Marie-Béatrice dans ses derniers moments :

3° Le Père White,
4° Le Père Gally, } aumôniers;
5° Le Père Sabran,

6° Un prêtre de Modène, D. Giacomo Ronchi, auteur de nombreuses correspondances et des chroniques inédites que nous avons découvertes dans les archives de la maison d'Este;

7° L'abbé Inese ou Innese, aumônier de la reine, principal du Collége écossais et chargé d'un portefeuille politique.

Nous arrivons aux grands dignitaires de la Couronne. Mais il importe de rappeler que Jacques II ne réorganisa sa cour à Saint-Germain qu'au retour de son expédition d'Irlande; la note des archives d'Oxford, que nous suivons ici, date probablement de cette époque, ainsi qu'il est confirmé par d'autres documents et par les notes de Kennet et de Clarke. Il est donc évident que plusieurs des personnages qui s'y trouvent cités, durent être remplacés plus tard.

Nous commencerons par la maison du prince de Galles. Ce prince avait eu d'abord, en Angleterre, pour gouvernante la duchesse de Powis, remplacée à sa mort à Saint-Germain par la comtesse d'Errol; et pour sous-gouvernante lady Stricklaud. Il eut ensuite pour gouverneur le comte, puis duc de Perth; pour sous-gouverneur le colonel

Digitized by Google

Sheldon, qui succéda à M. Edmond Perkins, décédé en 1697 (1); pour précepteur le docteur Betham et pour sous-précepteur le docteur Ingleton, qu'on verra reparaître environ vingt-cinq ans plus tard aux funérailles de la reine (1718), en qualité d'aumônier.

Perth avait marqué, pendant le règne de Jacques II, comme grand chancelier d'Ecosse. Nous trouverons dans quelques écrits inédits de lui la pureté et l'éloquence de sa plume. Pendant ses persécutions et sa captivité en Ecosse après la chute de Jacques II, il reçut de Bossuet, son admirateur et son ami, une longue et belle lettre que nous pouvons offrir comme inédite. Perth, sans accepter d'autre charge à Saint-Germain, y garda son influence politique. Il était fort estimé et souvent consulté, même par le cabinet de Versailles.

Le sous-gouverneur, colonel Dominique Sheldon, depuis lieutenant général et vice-chambellan à la cour jacobite, officier supérieur des plus distingués dans la campagne d'Irlande, s'était battu pour Jacques II, servit utilement Jacques III, puis prêta son épée à la France; il devint l'aide de camp du duc de Vendôme et prit part à plus d'un engagement. Saint-Simon le signale comme « un des plus rares, des plus beaux et des plus étendus esprits de toute l'Angleterre; brave, pieux, sage, savant, excellent officier et d'une fidélité à toute épreuve. » Jacques II avait eu la main heureuse dans le choix des instituteurs de son fils.

Un Edouard Sheldon, peut-être frère ou tout au moins parent du colonel, fut écuyer de la reine. Un document inédit de 1699 cite encore M. Francis Plowdon comme sous-gouverneur du prince de Galles: il fut apparemment le collègue ou, peut-être, le successeur de Dominique Sheldon.

Quant aux ministres de Saint-Germain, bien qu'ils n'eussent pas de

(1) Voici le témoignage que faisait de ce personnage une inscription funèbre qu'on voyait dans la chapelle du couvent, maintenant démoli, des Bénédictines anglaises à Paris, rue des Fossés St-Victor. Nous n'en reproduisons qu'une partie à cause de sa longueur : Hic dormit in somno pacis..... Dominus D. Edmundus Perkins..... Exulante patre patriæ (Jacques II) et ab illo in exilium vocatus serenissimi Walliæ Principis sub-curator et vice-moderator renunciatus, quanta fide, quanta industria, quo studio, quo zelo glorioso, hoc maximi momenti munere sit perfunctus, prædatissimæ animi ac corporis dotes in excellentissimo Principe argumentum sunt irrefragabile.... Dovixit (sic) 13 Augusti 1697.

royaume à régir, ils ne furent point des hommes d'Etat *in partibus*. Ils agissaient en France, à Rome, dans la Grande-Bretagne. Leurs rapports et leurs incessantes correspondances avec les Jacobites des trois royaumes ne leur donnaient pas moins de besogne que l'administration d'un Etat. Le comte de Melfort fut le chef du premier cabinet de Saint-Germain.

Melfort.

Le comte de Middleton, ancien ministre et secrétaire d'Etat sous les règnes de Charles II et de Jacques II, s'est dévoué à celui-ci jusqu'au dernier moment. Ce fut à Middleton que le roi fugitif, en quittant le sol britannique, confia son premier manifeste à ses sujets. Ce fidèle Jacobite tenait pour la monarchie légitime; aussi avait-il été enfermé par le prince d'Orange dans la tour de Londres; il quitta l'Angleterre en 1693, à la prière de son roi, qui lui-même obéissait, en appelant cet utile partisan, aux conseils de Versailles. Middleton avait, en effet, une réputation d'esprit et de talent qui promettait un secours efficace à la cause des Stuarts. S'il avait voulu rentrer en grâce auprès de Guillaume, il eût été élevé aux plus éminentes dignités dans son pays, mais il préféra l'exil, abnégation qui dément bien des calomnies. Guillaume qui n'ignorait pas ses talents politiques, lui en voulut de cet acte de loyauté. Middleton fut bien reçu du roi Jacques et mieux encore du roi de France. Versailles l'éblouit, mais de toutes les merveilles de la cour la plus étonnante à ses yeux était celui qui y régnait en maître : « L'éclat, ajoutait-il, du mérite personnel du grand roi jette dans l'ombre l'éclat même de sa fortune. »

Middleton à son arrivée à Saint-Germain trouva Melfort à la direction des affaires; ce fut en vain qu'il tâcha de se concerter avec lui; ces deux esprits ne pouvaient s'entendre : ils représentaient les deux principes opposés du parti.

Digitized by Google

Les Jacobites, en effet, s'étaient partagés en deux factions : les Composants et les Non-composants *(Compounders and Non-compounders).*

Les premiers qui, selon Macaulay, étaient les plus nombreux et les plus puissants, comptaient dans leurs rangs tous ceux qui souhaitaient une restauration accompagnée d'une amnistie générale et des garanties assurant le maintien de la constitution civile et religieuse de l'Etat. Les Non-composants, catholiques pour la plupart et monarchistes absolus, travaillaient à une restauration pure et simple, sans conditions ni transactions qui pussent enchaîner les prérogatives royales. Ces derniers tenaient le haut bout à Saint-Germain ; ils étaient commandés par Melfort.

Middleton voulait arriver à la restauration par des moyens pacifiques, par de sages concessions agissant sur l'esprit public et entraînant l'adhésion des masses. Melfort plus fougueux ne rêvait que batailles et révolutions. Middleton comme protestant représentait son parti et s'entendait même avec les Whigs, ce qui fit parfois suspecter sa fidélité. Melfort caressait les plus avancés des catholiques et des Jacobites. De là cette rivalité d'action et d'influence dont il ne faut pas s'étonner. Middleton fut le plus fort ; il écarta son rival et l'éloigna même de Saint-Germain, où il resta vingt ans, survivant au roi et à la reine.

On a reproché à Melfort, et peut-être avec raison, une nature inquiète, ambitieuse, inconséquente. Dans l'expédition d'Irlande il commit tant d'imprudences, il sema tant de discordes parmi les chefs, que Jacques se vit forcé de l'éloigner sous prétexte d'une mission à Rome. Melfort eut beaucoup d'ennemis, même parmi les Jacobites, et, malgré son attachement aux Stuarts, ne fit que compliquer et compromettre davantage la cause chancelante de Jacques II.

Au-dessous des premiers ministres qui paraissaient s'occuper un peu de tout à Saint-Germain, nous trouvons trois secrétaires d'Etat pour les affaires d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Le premier (en 1693) était M. Brown, frère du vicomte de Montacute ; le second, l'abbé Inèse que nous venons de ranger parmi les aumôniers de la cour ; le troisième, sir Richard Neagle, qui avait figuré comme *attor-*

ney général du royaume d'Irlande et ensuite comme secrétaire de la guerre dans les campagnes qu'y fit Jacques II. Cet homme d'Etat toujours fort cher au roi, le suivit en France après la bataille de la Boyne, et le servit loyalement jusqu'à sa mort : sa perte fut vivement regrettée par la reine, ainsi que par toute la cour.

Caryll, depuis lord Caryll, ancien secrétaire de Marie-Béatrice à Londres et ensuite à Saint-Germain, où nous le retrouverons souvent, monta toujours en faveur à cette cour jusqu'à y devenir secrétaire d'Etat. Dans ses fonctions de secrétaire de la reine, il eut pour successeur son neveu, qui prit plus tard, lui aussi, le titre de lord Caryll.

Sir Charles Dilke a bien voulu nous permettre de publier un choix des *Caryll papers* en sa possession.

Un marquis d'Albyville, ou d'Albeville, ancien ambassadeur d'Angleterre en Hollande (et tenant son marquisat de l'empereur), habitait aussi le palais de Saint-Germain, on ne sait à quel titre, mais il pouvait être quelque chose comme ministre sans porte-feuille, puisqu'il écrivait, au nom de Jacques II, au ministre de Louis XIV, M. de Pontchartrain. Nous possédons une série de ses lettres inédites. (1)

Ces secrétaires d'Etat ou ministres faisaient partie, il va sans dire, du conseil privé du roi ou, si l'on aime mieux, du cabinet de Saint-Germain. Lord Powis, Crane, John Stafford (l'ancien diplomate) comptaient aussi parmi les membres de ce conseil, dont Sir David Nairne, un des partisans les plus dévoués à la cause des Stuarts, remplissait le rôle de secrétaire.

D'autres personnages ne doivent pas être oubliés, notamment le grand chancelier *(lord chancellor)* Herbert, lord grand juge *(lord chief justice)* sous le règne de Jacques II, et frère de l'amiral de ce nom, puis comte de Torrington. Herbert jouissait à Saint-Germain d'une haute réputation d'homme de science et d'intégrité; il avait le pas

(1) Ce même Marquis d'Albyville fit frapper, pendant sa mission en Hollande, la médaille reproduite au No 1 de la planche des *Médailles du Prince de Galles*. L'inscription suivante de l'exergue, illisible dans la gravure, complétera les renseignements relatifs à ce diplomate jacobite :

OB FELICISSIMAM M. BRITANNIÆ PRINCIPIS NATIVITATEM
20 IVN. 1688
IG(*natius*) VITVS (*en anglais White*) EQ(*ues*) B(*ritannicus*) MARC(*hio*) ALBYVILL.
ET SA(*cri*) RO(*mani*) IMP(*eri*)
APVD BAT(*avos*) ABLEG(*atus*) C(*udi*) C(*uravit*).

sur les autres officiers de l'Etat portant une robe noire brodée d'or : il avait aussi la garde du sceau, mais il ne siégeait pas dans le conseil.

Il nous reste à signaler le vice-roi d'Irlande, le comte de Tyrconnel, qui fut peut-être le seul de tant de fonctionnaires jacobites qui eut un gouvernement sérieux à régir. Malheureusement son vice-royaume ne put tenir longtemps contre les forces prépondérantes de l'Angleterre.

Tyrconnel.

Cependant Tyrconnel fit d'énergiques efforts pour soutenir l'indépendance de l'Irlande et pour la conserver, s'il eût été possible, à son roi; c'est dans ce but que, ne désespérant encore de rien, malgré la désastreuse campagne de Jacques II, il s'empressa de venir demander en France des hommes, des renforts et des munitions pour prolonger la guerre et tenir tête aux Orangistes. Ce fut aussi la dernière visite que fit à Saint-Germain ce soldat acharné, ce vieux champion des Stuarts, qui a soulevé contre lui tant d'injustes haines. Sa vie ne fut qu'une lutte incessante contre les ennemis de son roi et contre les siens.

Deux noms encore, ce seront les derniers : Dempster et Stafford, secrétaires au service de la reine sur le déclin de sa vie; nous aurons à citer de leurs correspondances inédites. Et maintenant que le lecteur veuille bien nous pardonner cette nomenclature aride ! Nous tenions à lui présenter un à un tous ces courtisans de l'infortune. La présentation devait être monotone, car il n'y a pas beaucoup de mots et d'épithètes pour désigner et caractériser le courage, le dévouement, l'honneur.

VI

Les hommes d'Etat de la cour de Jacques III. — Le comte de Mar. — Le vicomte de Bolingbroke. — Le duc d'Ormond. — Revers de Jacques III. — Ses correspondances avec Louis XIV.

Plus tard et bien des années après la mort de Jacques II, trois hommes d'Etat furent attachés à Jacques son fils : le comte de Mar, le vicomte de Bolingbroke et le duc d'Ormond. Tous les trois avaient servi la reine Anne; Mar et Bolingbroke comme secrétaires d'Etat, le premier pour l'Ecosse, le second au département de la guerre et des affaires étrangères. Bolingbroke avait tiré une grande réputation du traité d'Utrecht, par lequel il se vantait d'avoir donné la paix à l'Europe. Le duc d'Ormond, qui mérita la reconnaissance de ses concitoyens et des ovations publiques par la destruction des galions espagnols au port de Vigo en 1702, avait été vice-roi d'Irlande et succédé à Marlborough dans le commandement de l'armée anglaise.

Ces trois hommes importants, après la mort de Guillaume d'Orange, étaient restés attachés à la reine Anne, parce qu'elle était la fille d'un Stuart. Le tort qu'on avait fait au prince de Galles, frère de cette reine et légitime héritier du trône, pouvait encore être réparé : Jacques III aurait succédé à sa sœur; Ormond, Mar et Bolingbroke travaillaient à cette solution, à laquelle Anne elle-même, assure-t-on, aurait consenti; mais Anne mourut tout à coup, avant l'heure, et cette mort déconcerta toutes les prévisions. Le projet fut forcément abandonné par les Jacobites, tandis que leurs adversaires politiques, plus actifs et plus heureux, surent s'emparer du trône pour y faire monter Georges Ier.

La maison de Hanovre une fois au pouvoir, la situation de Mar, de Bolingbroke et d'Ormond devint intolérable. Les deux derniers prirent successivement la route de Saint-Germain pour se donner ouvertement au prince légitime, tandis que Mar se portait en Ecosse où il arbora le drapeau de Jacques III. Malheureusement, bien que promoteur

Digitized by Google

et général en chef de cette mémorable insurrection de 1715, et bien que soutenu par bon nombre des plus puissants seigneurs jacobites et chefs des clans écossais dont il avait excité le dévouement, Mar n'était pas à la hauteur des circonstances. Jacques III, appelé à la tête du mouvement, arriva trop tard, mais assez tôt néanmoins pour voir le découragement et la dispersion des siens. Mar échoua, malgré sa valeur, comme tant d'autres, mais avant d'échouer il fit trembler un instant l'Angleterre. Il en résulta trop de bruit et trop de victimes, car la clémence n'était pas dans les rangs des vainqueurs.

Mar abandonnant l'Ecosse, ne s'attacha pas moins au service du prince Stuart qui lui avait conféré le titre de duc, et qu'il suivit à Avignon et à Rome comme secrétaire d'Etat. Nous donnerons plusieurs écrits inédits de ce personnage honorable, mais malheureux et mal compris, qui fut cruellement poursuivi par l'injustice des hommes et qui mourut dans l'exil. Ces papiers montreront combien fut suspectée à tort sa fidélité à la cause des Stuarts et comment la puissance et la persistance de ses ennemis réussirent à lui enlever la confiance du chevalier de Saint-Georges. Pourtant ce prince, en recevant la démission de son ministre, s'était écrié qu'il ne pourrait jamais trouver un autre Mar.

Quant à Bolingbroke, il est assez connu; nul n'ignore son génie politique, la hardiesse de son esprit entreprenant, ni les défauts qu'on lui reproche : l'ambition, la versatilité, l'irréligion. Il est certain que s'il y eut jamais partisan des Stuarts dont l'habileté, les conseils, le crédit et l'influence en Angleterre et au dehors auraient pu frayer le chemin du trône au fils de Jacques II, cet homme était Bolingbroke. Par malheur, la discorde qui s'était glissée dans le camp des Jacobites et la défiance importune du Prétendant, mal inspiré par des conseil-

Digitized by Google

lers jaloux, l'amenèrent à se priver du concours et des services d'un homme si utile, malgré les sages avis du maréchal de Berwick. On alla jusqu'à propager contre la fidélité de Bolingbroke des soupçons que toute sa conduite précédente aurait dû démentir. Il eut pourtant, outre Berwick, un défenseur auguste dans Marie-Béatrice. Une lettre inédite de cette reine cite les mots suivants du ministre calomnié : « Je n'ai pas agi de ma part, disait Bolingbroke, par affection ou « dévouement personnel au chevalier (de Saint-Georges), mais pour « obéir à mon parti (le parti jacobite protestant), que j'aurais servi « également si l'on m'avait envoyé à Constantinople. »

Cet homme d'Etat se vit donc à la fois accusé de trahison par le souverain légitime et par le souverain de fait, Georges Ier. Il resta ainsi désarmé entre deux trônes.

Un jour, le duc d'Ormond se présenta dans Paris à Bolingbroke pour lui demander, avec sa démission, les papiers et les sceaux de Jacques III. Ce jour fut désastreux pour la cause jacobite. Bolingbroke indigné ne voulut plus avoir affaire au prince. Plus tard le régent de France, Philippe d'Orléans, le fit rentrer en grâce auprès de Georges Ier.

Henry St-John Vicomte de Bolingbroke.

La partie du Prétendant fut désormais perdue.

Il lui restait Ormond, serviteur dévoué, qui lui sacrifia sa position et sa fortune et qui s'acquitta pour lui d'une mission auprès de Pierre-le-Grand. Mais Ormond, s'il avait un beau nom, n'avait pas les talents politiques de Bolingbroke. Il prit part cependant à une dernière tentative du parti jacobite aidé par l'Espagne et par ce grand machinateur d'intrigues, le cardinal Alberoni, qui fut l'âme de l'entreprise et qui eût réussi peut-être sans l'implacable fatalité qui poursuivait Jacques II dans son fils. L'Espagne avait fourni de l'argent, une flotte, des armements pour trente mille hommes et ajouté des troupes espa-

Digitized by Google

gnoles aux troupes irlandaises du Prétendant; les Jacobites émigrés s'étaient entendus avec les Jacobites d'Angleterre; Ormond avait été nommé chef de l'expédition navale; des proclamations imprimées étaient toutes prêtes à être lancées dans les trois royaumes annonçant la restauration de l'héritier des Stuarts. C'était trop tôt! — Cette fois on avait compté sans la mer! La mer, qui avait englouti la *grande armada* de Philippe II, ne voulut pas épargner la petite flotte de Philippe V.

Ormond.

L'Angleterre sauvée d'une nouvelle attaque, un insuccès et une déception de plus pour les Stuarts, et par surcroît la tête d'Ormond mise à prix par les vainqueurs qui purent triompher sans combat; tels furent les résultats de cette entreprise, la dernière où Jacques tenta la fortune. Deux fois il l'avait tentée sans plus de succès.

Nous l'avons vu échouer avec le comte de Mar en 1715, mais il avait déjà échoué avec l'amiral Forbin Janson en 1708, malgré le bon vouloir de Louis XIV, malgré les forces militaires et les vaisseaux de la France. Nous possédons de précieux documents officiels pleins de faits nouveaux sur cette entreprise, et bien des lettres de Forbin, des ministres Ponchartrain et Chamillard, de l'intendant Duguay, etc., et ce qui n'est pas moins important, la correspondance privée du Prétendant avec Louis XIV : on y verra l'affection toute paternelle du roi de France pour le fils de Jacques II. On verra aussi par ces pièces combien ce projet de descente fut mal conçu, mal dirigé et le moment

Forbin Janson.

Digitized by Google

mal choisi. Tout contribua à l'insuccès : des dissensions, des jalousies entre les deux ministres de la guerre et de la marine, la maladie qui surprit Jacques III à l'heure de l'embarquement, puis beaucoup d'hésitations, les vents contraires, les secrets divulgués, les forces navales incapables de lutter contre l'ennemi, les sages conseils de Forbin méconnus.

Et pourtant le jeune Stuart, loin de reculer devant de tels obstacles, voulait au risque de sa vie affronter le destin. Du vaisseau amiral il apercevait déjà, sur les côtes d'Ecosse, ses partisans qui lui tendaient les bras, il touchait presque le sol de la patrie ; il pria Forbin de le débarquer, de le jeter au besoin tout seul sur ces rivages; Forbin résista. Ce ne fut pas pour contrarier le prince ni par manque de cœur, Forbin avait fait ses preuves, mais il voyait le péril. L'Angleterre avait prévu le coup et pris ses mesures. L'amiral Byng, sortant subitement des ports où il était caché, courait sur les vaisseaux français avec des forces doubles. Forbin échappa par une habile retraite à la poursuite des Anglais, qui pensaient déjà tenir, avec le prince Stuart, l'armée, la flotte et l'argent de Louis XIV, vingt-quatre bataillons et quatre millions! Jacques fut donc sauvé malgré lui et sa cause perdue.

Charles-Édouard.

Il était réservé à son fils Charles-Edouard d'ajouter plus tard un nouveau revers, un désastre suprême à tous ceux qu'avaient subis son

Digitized by Google

père et son grand-père. Mais au moins le jeune héros eut la satisfaction de pouvoir se battre avec gloire et d'épouvanter le gouvernement anglais par ses premiers succès, avant de céder un terrain si longtemps disputé par les Stuarts.

Charles-Édouard partant pour l'expédition d'Écosse prend congé de Jacques III.

VII

Les lettres et les arts protégés par les Stuarts à Saint-Germain. — Galerie Melfort à Paris. — Lauzun, homme d'esprit. — Le poëte Hamilton. — Le caractère de la reine. — Les chasses du roi. — Début et charmes de la princesse Louise. — Gaîté de la jeunesse jacobite. — Plaisirs de Saint-Germain. — Les dames de la cour. — Lady Lucan. — Lady Sophie Bulkeley et sa fille. — La duchesse de Tyrconnel. — Les dames et les filles d'honneur de la reine. — Lady d'Almond. — Lady Melfort. — Lady Middleton. — La duchesse de Perth et la comtesse d'Errol. — La comtesse de Grammont à Pontalie. — Visiteurs de Saint-Germain. — Le duc de Wharton. — Un quaker collègue de Penn. — Les lords Montjoy et Lovat à la Bastille.

Indépendamment des hommes d'Etat et d'épée, la cour de Saint-Germain ne manquait pas de beaux esprits, de lettrés et de savants.

Jacques II, ainsi que plusieurs princes de sa race, aimait les arts; il en donna des preuves à Louis XIV, quand ce souverain lui montra les richesses artistiques accumulées à Versailles. Marie-Béatrice avait protégé à Londres le peintre italien Gennari; des encouragements pareils furent accordés par les hôtes de Saint-Germain à Mignard, à Rigaud et à Largillière. Nous trouvons encore parmi les peintres de

Digitized by Google

cette cour un Belle et un Gobert; le premier auteur d'un portrait de la princesse Louise et l'autre de plusieurs portraits de la reine et de Jacques son fils. Ces peintures étaient envoyées par les Stuarts à leurs partisans ou à des souverains d'Italie : l'une d'elles, et des meilleures, figure à la galerie Pitti; d'autres à Modène et ailleurs, sans parler de celles qui sont à Versailles.

Melfort avait rassemblé, dans son hôtel à Paris, une galerie de tableaux très-renommée de son temps et citée dans les guides de cette ville. Il occupait la plus belle maison de la rue des Petits-Augustins. On y voyait, entre autres, de beaux Carrache, des Rembrandt, des Van Dyck, des dessins de Michel-Ange, etc. (*Description de Paris* par Germain Brice, 1713.)

Middleton et Perth étaient des savants et de bons écrivains; John Caryll, senior, secrétaire d'Etat de la cour jacobite et créé baron de Dunford par Jacques III, était un homme fort distingué même par ses talents littéraires (1); son neveu, du même nom, qui lui succéda dans les mêmes charges à Saint-Germain, était l'ami intime de Pope et de Dryden et poëte lui-même. Les abbés Lewis et Thomas Innes, hommes d'une science profonde, bien que chargés des soins du collége écossais, n'étaient pas moins attachés au cercle de la cour des Stuarts.

L'historien Sheridan, la spirituelle lady Stafford, avaient aussi leur entrée au château, où la poésie était alors en honneur :

Nous ne sommes pas, Dieu merci,
Les uniques rimeurs d'ici;
Car tout mortel a pris les armes.
Rimes par-là, rimes par-ci;
Jamais on ne vit tels vacarmes
. . . . . .
Pégase partout va bon train.

Lauzun passait aussi pour un homme d'esprit à Saint-Germain. Lauzun, à qui son mariage avec l'amazone de la Fronde, Mlle de Montpensier, et la colère de Louis XIV avaient valu la Bastille et Pignerol, devait à la reine Marie-Béatrice non-seulement son retour

(1) Dans une inscription en marbre de l'ancien collége des Ecossais, Caryll est noté : *præclaro et sublimi ingenio, litteratura omnigena expolito....*

Digitized by Google

en grâce auprès de son roi, mais encore le titre de duc et la dignité de pair de France, sans compter l'ordre de la Jarretière dont le roi Jacques l'avait décoré de sa main. Tout cela pour avoir amené en France la reine d'Angleterre, d'où ce mot de Mme de Sévigné : « Lauzun a trouvé le chemin de Versailles en passant par Londres. » Meilleur courtisan que militaire, Lauzun plaisait à Mme de Maintenon, et réjouissait la cour anglaise par ses bons mots, dont plusieurs ne déplurent pas à Louis XIV. Il avait un appartement à Saint-Germain, mais son hôtel à Paris eut plus d'une fois l'honneur des visites du roi Jacques et de son fils : cet hôtel était au coin de la rue des Petits-Augustins, sur le quai Malaquais. Lauzun l'avait acheté du duc de Créquy, celui-ci de Marie Martinozzi, princesse de Conti, sœur de la duchesse Laure de Modène, mère de Marie-Béatrice. Ces deux sœurs se firent remarquer par de rares vertus et par une vie sans reproche : c'étaient pourtant des nièces du cardinal Mazarin.

Nous allions oublier le plus brillant et le plus piquant de ces gentilshommes lettrés, l'Ecossais Anthony Hamilton, et non Richard comme l'appelle à tort Saint-Simon. Le poëte Hamilton, l'auteur si connu des *Mémoires du comte de Gramont*, son beau-frère, après s'être battu en Irlande pour la cause de Jacques, s'attacha au séjour de Saint-Germain qu'il égaya par ses contes et par ses rimes. Nous avons déjà cité quelques vers de lui, nous pourrions en citer beaucoup d'autres sur tous les princes de la cour exilée des Stuarts, dont, malgré sa légèreté, il pleurait les malheurs. Il disait du roi Jacques :

Anthony Hamilton.

. . . . Jadis un des plus grands rois,
N'emportant dans sa sépulture
Que son innocence et ses droits . . . . .

Digitized by Google

et de Louis XIV :

> . . . . Protecteur des rois
> Dans cet accablement funeste,
> Venant sauver ce qui nous reste
> Du sang des monarques anglois . . . . »

Plus souvent encore il piquait ses amis et ses ennemis non sans verve : Voltaire a dit quelque part :

> . . . . Le vif Hamilton,
> Toujours armé d'un trait qui blesse,
> Médisait de l'humaine espèce,
> Et même d'un peu mieux, dit-on.

En effet, ce penchant irrésistible à la médisance ne l'empêcha pas, lui Jacobite et catholique, d'attaquer ses frères en politique et en religion.

Si l'on se laissait prendre à la préface de *Zeneyde*, on se ferait une bien maussade idée de Saint-Germain. Peut-être le caustique écrivain, qui connaissait le *spleen*, en était-il attaqué le jour où il lança cette boutade ; peut-être aussi avait-il quelque chose sur le cœur. Il l'avoue lui-même : « Mon âme était remplie, dit-il, de mille vapeurs sombres..... ma mauvaise humeur ne m'avait point quitté et j'étais en train de trouver à redire à tout. » Cet aveu explique sa diatribe contre Saint-Germain où il ne vit que des méchants et des hypocrites. Il est vrai qu'en flétrissant le sexe masculin, il fit grâce à l'autre ; mais à côté des « Nymphes jacobites, » il crut voir une phalange de « 30 à 40 tant prêtres que jésuites » assombrissant le parc et le château. Rien ne justifie ce chiffre si lourd. Après bien des recherches nous avons dû réduire à sept (sur le témoignage de la liste d'Oxford citée plus haut) le nombre de ces robes noires que multipliait la fantaisie du poëte chagrin. C'est là une de ces imaginations dont s'est trop vite et trop fièrement emparé Macaulay (l'historien le plus acharné contre les Stuarts) pour présenter à ses lecteurs sur l'affirmation, dit-il, *d'un catholique romain*, un effrayant tableau de la cour de Jacques. Ainsi Macaulay n'y sut voir que des gens méprisables et méprisés chez qui la malignité, la haine, la discorde, la calomnie se cachaient sous une

Digitized by Google

apparence d'union et sons un simulacre de piété. Rien de plus inexact. Nous ne chercherons pas loin nos preuves, nous nous contenterons d'opposer Hamilton à Hamilton.

En feuilletant ses récits, ses lettres et ses vers, on rencontre partout des marques particulières d'estime et d'amitié prodiguées aux Berwick, anx Middleton, personnages qu'il dit honorés de tout le monde, ainsi que les deux Caryll ou Skelton qn'il engage *inter pocula* à faire de brillants toasts à son maître :

Skelton, prens en main ton verre
. . . . . .
Tu boiras, comme je boia
Au plus aimable des rois.

Bien plus, il admire la gaîté des Leybourne, des Stafford, des Riva et de tant d'autres écuyers, ministres ou conrtisans attachés à Saint-Germain, et ce château si morne se transforme sous sa plnme en un petit Éden habité par une cour d'anges et par un roi chéri des cieux, en un pays privilégié peuplé de « nymphes » aussi sages que belles, et demandant des vers à la facilité légère de sa muse :

Ces nymphes qui dans Saint-Germain
Soumettent tout à leur empire,
Ces nymphes pour qui tout soupire,
Nous mettent la plume à la main.

Quelles étaient donc ces charmantes personnes au sujet desquelles nous n'avons plus à combattre le poëte galant? La reine d'abord. Toute autre que Marie-Béatrice, accablée comme elle l'était par tant de douleurs, aurait attristé son entourage. Mais la reine d'Angleterre était d'une trempe trop supérieure pour faiblir sous le poids de l'adversité; sa résignation et sa sagesse lui avaient acquis de bonne heure un tel empire sur elle-même qu'elle sut renfermer ses pénibles impressions dans les replis les plus profonds de son cœur. Ce n'est que dans ses correspondances intimes qu'elle laisse voir ses blessures. Partout ailleurs elle ne montrait sur sa sympathique figure que le calme et le sourire de l'espérance, cette aimable douceur de caractère,

Digitized by Google

ce maintien plein de grâce et de dignité, ces paroles spirituelles et opportunes qui captivaient tous les cœurs et qui la faisaient désigner par Louis XIV comme un modèle de reine.

Ce n'était donc pas de Marie-Béatrice que la tristesse pouvait se répandre dans le château de Saint-Germain; au contraire, son exemple ranimait les courtisans et encourageait surtout la jeunesse à se distraire.

D'autre part Louis XIV, le chevaleresque et généreux monarque, se multipliait pour faire oublier à ses hôtes les tristesses et les ennuis de l'exil. Il n'y avait pas de fêtes, de chasses, d'excursions, de comédies auxquelles la cour de Saint-Germain ne fût engagée à prendre part. Souvent le roi, avec la courtoisie et la magnificence dont il avait alors lui seul le secret, ouvrait exprès pour elle les vastes salles de Versailles, les résidences de Fontainebleau et de Marly. Mme de Maintenon offrait aux exilés ses belles soirées de Saint-Cyr, où l'on donnait *Esther* et *Athalie*. Saint-Germain même, avec ses jardins suspendus, ses espaliers, ses grottes, ses forêts, était un lieu de plaisir qu'égayaient souvent la danse, la musique, les feux d'artifice, les spectacles et les mascarades du carnaval.

L'histoire nous apprend par quantité de traits que Jacques II supportait ses infortunes avec une résignation si vaillante et si gaie qu'on eût pu la prendre pour une sorte d'apathie. Tout contribuait, du reste, à tromper ses regrets. La salle où il donnait ses audiences et les vastes antichambres du château rivalisaient en magnificence avec celles de Whitehall. Il avait une garde d'honneur composée de quelques-uns des plus beaux soldats de l'Europe. Louis XIV avait dépensé des trésors pour rehausser l'éclat de cette cour, dont l'extérieur au moins ne laissait rien à désirer.

Et lorsque le roi déchu, fatigué du rôle de majesté, demandait des distractions aux revues ou à la chasse, ses passions favorites, il trouvait à Saint-Germain un champ plus vaste et un établissement de vénerie plus complet que ceux dont il avait disposé au temps de sa puissance. Une armée de piqueurs, tout un arsenal de fusils, d'épieux, de cors et de tentes, de filets, de chiens pour le cerf et le renard,

Digitized by Google

pour le loup et le sanglier, de gerfauts pour le héron, de faucons pour le canard sauvage, tout cela était à ses ordres, et le grand veneur du roi de France, le duc de la Rochefoucauld, s'empressait lui-même d'aller au devant des désirs du monarque hospité par son roi.

L'attachement de M. de la Rochefoucauld pour le roi Jacques est constaté par un fait que rapporte Saint-Simon. L'ambassadeur anglais, lord Portland, alors en grande faveur à la cour de Versailles et fort passionné pour la chasse, pria un jour le grand veneur de lui prêter les meutes royales. M. de la Rochefoucauld les refusa net, répondant sèchement qu'il devait se tenir à chaque instant aux ordres du roi (Jacques) d'Angleterre.

Les rapports avec la cour de Versailles, l'arrivée incessante de visiteurs illustres donnaient au château un mouvement continuel et bruyant qui ne ressemblait en rien au tableau maussade et lugubre estompé par Hamilton.

Jacques II mourut, mais le prince de Galles fut reconnu à Saint-Germain comme son successeur et le deuil fit place aux fêtes. Les jeunes princes grandirent et une nouvelle génération de Jacobites plus vivante et moins préoccupée des souvenirs d'un triste passé, ranima le château. Ces heureux enfants, quoique nés dans l'exil, consolaient leurs pères; la princesse Louise, qu'il faut nommer la première, était la joie de Saint-Germain.

A la cour de France, où elle fit son entrée pendant le carnaval de 1705, « elle réussit si bien, dit Mme de Maintenon, qu'elle plut à tout le monde. » La reine Marie-Béatrice assistait aux fêtes que donnait le roi de France, moins pour lui faire sa cour que pour distraire sa fille. Dangeau parle des bals où la princesse Louise dansa le premier menuet avec son frère et où Louis XIV se tenait debout pendant que dansait le roi d'Angleterre, « honneur qu'il aurait eu peine à accorder à un roi heureux. » La duchesse de Bourgogne, dès qu'elle connut la princesse Louise, la prit tellement en amitié que, dit Mme de Maintenon, « elle ne pouvait s'en séparer sans verser des larmes. »

Il y avait aussi à la cour de Versailles des loteries où la reine d'Angleterre était souvent conviée avec ses enfants; il y avait des

Digitized by Google

courses en bateau sur le canal de Trianon, des soupers suivis de danses et de chants; des cavalcades où brillait la princesse Louise dans de riches costumes de chasse offerts par Louis XIV. Les dames et filles d'honneur étaient de ces fêtes, même ce pauvre Hamilton qui s'ennuyait si fort.

Une nuée de charmantes jeunes personnes, les Skelton, les Middleton, les O'Brien, les Plowdon, les Melfort, les Dillon, les Maréchal, rajeunissaient le vieux château et y ramenaient le printemps. (1)

Parmi les dames illustres, on en citait deux qui portèrent successivement à Saint-Germain le titre de duchesse de Berwick : la première et la seconde femme de ce vaillant capitaine qui, retenu dans les camps, n'apparaissait à la cour qu'à de longs intervalles.

La première, lady Honoria de Burgh, fille du comte de Clanricarde, était restée, bien jeune encore, veuve d'un autre soldat que la guerre d'Irlande a immortalisé, le colonel Sarsfield, comte de Lucan. Berwick eut de ce mariage un fils, qui forma en Espagne la branche des ducs de Liria (la fusion de cette famille dans la maison d'Albe a ajouté aux titres de cette dernière ceux de ducs de Liria et de Berwick). Cette dame, au dire de Saint-Simon, était une « très-aimable femme, belle, touchante et faite à peindre, et qui réussit fort bien à la cour de Saint-Germain. » Morte après trois ans de mariage, elle fut remplacée par Mlle Anne Bulkeley, celle qu'Hamilton a tant chantée en prose et en vers et qu'il appelait la belle *Nanette*. Sa mère, lady Sophie Bulkeley, l'une des plus anciennes dames d'honneur de Marie-Béatrice, était sœur de cette Stewart dont les charmes avaient si fort ébloui le roi Charles II.

De ces secondes noces naquit Charles Fitz-James, qui devint la tige de la branche actuelle des Fitz-James en France; le duc de Berwick avait porté ce nom avant de le transmettre à son fils.

Une des étoiles de la cour de Charles II vint briller aussi à Saint-

(1) Deux de ces nymphes, Mlle de Melfort, et

La fraîche et brillante Middleton,
Que l'amour prenait pour l'aurore (Hamilton)

furent notées par Dangeau, dans son journal, comme ayant attiré par leurs charmes tous les regards dans un bal de la cour à Marly où la princesse d'Angleterre les avait amenées. La jeune Middleton épousa plus tard un fils du duc de Perth.

Germain parmi les dames d'honneur de la reine : c'était la duchesse de Tyrconnel, l'ancienne fille d'honneur de la duchesse d'York, Anne Hyde, première femme de Jacques. Elle apparaît dans les *Mémoires du comte de Gramont*, sous le nom de la belle Jennings, comme une véritable héroïne et une merveille de beauté, dont tous les paladins de cette galante cour des Stuarts se disputèrent la main, et qui vit à ses pieds le duc d'York et le roi lui-même. Mais la belle Jennings résista au roi, au duc et à tous, même à ce Dick Talbot, connu depuis sous le nom de Tyrconnel, qui passait alors pour le plus bel homme d'Angleterre. Elle ne l'épousa que plus tard, quand elle fut veuve de sir Georges Hamilton, qui mourut jeune; et lorsque Tyrconnel, qui s'était marié de son côté, pour se consoler sans doute, eut passé lui-même au nombre des veufs.

A son arrivée à Saint-Germain, la duchesse de Tyrconnel n'était plus de la première jeunesse, mais il lui restait des traces encore très-visibles de cette beauté qui avait ébloui tous les yeux. Avant de s'installer au château où elle passa environ douze ans après son veuvage, elle y était venue avec son mari pour rendre hommage au roi Stuart. Retirée plus tard à Dublin, elle y mourut dans sa 92me année. Elle était sœur de la fameuse duchesse de Marlborough, l'ambitieuse et fatale amie de la reine Anne.

Outre la comtesse de Drummond, la duchesse d'Albemarle, femme de Henry Fitz-James, frère du duc de Berwick, Mme Plowdon, lady Lucy Herbert et d'autres dames ou filles d'honneur de la reine, nous avons à citer une Italienne, de la famille Montecuccoli, illustrée par le général de ce nom. Donna Vittoria Montecuccoli avait reçu du roi Jacques II le titre de comtesse d'Almond, qui lui donna rang parmi les dames d'honneur anglaises. Elle fut la plus ancienne et la plus intime amie de Marie-Béatrice, à qui elle se voua tout entière, non pas dans la bonne saison, mais dès l'approche des mauvais jours, et qui demeura constamment jusqu'à sa mort auprès d'elle à Saint-Germain. « C'était une femme très-bien faite et de beaucoup d'esprit, lisons-nous dans Saint-Simon, et dont la cour de France s'accommodait extrêmement. »

N'oublions pas les femmes des ministres, lady Middleton et lady Melfort. — « La comtesse de Middleton, gouvernante de la princesse Louise, avait pour le moins, au dire du même Saint-Simon, autant d'esprit que son mari et beaucoup de manége; » elle était fort bien avec la reine.

Lady Melfort. distinguée par Macaulay dans la cour de Marie-Béatrice à Londres pour l'éclat de sa beauté, n'était pas encore trop âgée lors de la chute des Stuarts pour ne pas briller encore à Saint-Germain.

Il nous reste à mentionner la duchesse de Perth, dame d'honneur de la reine, et la comtesse douairière d'Errol. Lady Powis, gouvernante du prince de Galles, étant morte, Marie-Béatrice ne savait comment la remplacer. Lady Errol, dont la reine regrettait l'absence, et qu'elle tenait pour un « idéal de perfection », arriva juste à point à Saint-Germain, fuyant les persécutions que son attachement aux Stuarts lui valut en Ecosse. On peut se figurer si elle fut bien reçue, elle remplit aussitôt la charge de lady Powis.

Ne dirions-nous rien de la comtesse de Gramont? Elle ne résidait pas à Saint-Germain; mais elle égayait souvent cette cour par son esprit et sa grâce. Elle avait autrefois brillé à Londres sous Charles II; plus tard, dame de palais de Marie-Thérèse à la cour de France, elle avait produit une vive sensation; Saint-Simon lui attribue un port de reine. Louis XIV lui avait donné une jolie campagne dans le parc de Versailles au bord du grand canal; cette campagne fut arrangée avec tant de goût et de magnificence que le poëte Hamilton la comparait à la villa d'Horace. La comtesse lui assigna le nom de Pontalie, et ce lieu devint tout à fait à la mode. Ce fut le rendez-vous de prédilection de la princesse Louise et de la duchesse de Bourgogne. C'est là que se succédaient les fêtes champêtres, où la cour anglaise se rencontrait avec les plus beaux esprits de la France. Une des reines de ces fêtes était lady Stafford, mentionnée plus haut, fille de la comtesse de Gramont et que Chaulieu appelle

Fille d'une illustre comtesse
Qui sut, par de si doux accords,
Allier aux grâces du corps
La force de l'esprit et la délicatesse.

Digitized by Google

Tels étaient les Jacobites et les courtisans de Saint-Germain. Mais la cour des Stuarts reçut aussi comme simples visiteurs beaucoup d'autres de ses partisans. Dans le nombre quelques excentriques; parmi ceux-ci le marquis, puis duc de Wharton, homme d'esprit et de talents extraordinaires, éloquent jusqu'à exciter l'admiration des Chambres anglaises, mais d'une effrayante versatilité. Fils d'un Orangiste outré, il échangea tout à coup l'amitié, les faveurs et les décorations de Georges Ier contre celles de Jacques dit le Prétendant. On le vit à Saint-Germain offrir ses hommages et son dévouement à la reine veuve de Jacques II, qui parla plus d'une fois de lui dans ses lettres; puis visiter le chevalier de Saint-Georges, alors banni de la France et réfugié à Avignon, puis en Italie recevoir de ce prince une mission pour l'Espagne; démarches qui valurent à Wharton la proscription et la confiscation de ses biens et de ses titres par le Parlement d'Angleterre. Indifférent pendant toute sa vie aux croyances religieuses, prodigue, endetté et de mœurs légères, il alla mourir sous le froc dans un couvent de Bernardins en Espagne.

Plus étrange encore fut la visite d'un quaker sur lequel la reine et les religieuses de Chaillot nous ont fourni de curieux détails. Notons d'abord que William Penn, le chef de la secte des quakers anglais (on en comptait alors plus de 1500) avait été ami intime de Jacques II pendant son règne. Penn fut du petit nombre de ceux qui lui surent gré de la liberté religieuse accordée à l'Angleterre. Ses coreligionnaires étaient, comme lui, des Jacobites dévoués. On raconte qu'un jour Penn se présenta au roi le chapeau sur la tête, à la manière des quakers; Jacques se découvrit dès qu'il l'aperçut et dit en souriant pour expliquer son geste : « Il n'est permis ici qu'à un seul homme de garder son chapeau. » Penn fut un des premiers à avertir le roi Jacques de l'invasion du prince d'Orange; plus tard accusé de conspiration en faveur des Stuarts, il eut à subir la prison et un procès, mais il ne se rendit pas à Saint-Germain. Récemment encore sa mémoire a été attaquée; un illustre poëte français n'a pas craint de ramasser contre lui une vieille calomnie

qu'on croyait tout à fait démonétisée, bien qu'elle eût été remise en circulation par Macaulay. Il s'agissait de ses rapports avec Marie-Béatrice; cette reine était tout simplement accusée d'avoir vendu à Penn les veuves et les orphelins des rebelles flétris par la loi. Par bonheur, des pièces officielles tirées des archives anglaises ont montré l'absurdité de ces diffamations surannées (voir l'*Evening Star* du mois de mai 1869, reproduit par le *Journal de Genève* du 14 du même mois, sous le titre de *Victor Hugo et Guillaume Penn*).

William Penn, né 1644, mort 1718. (1)

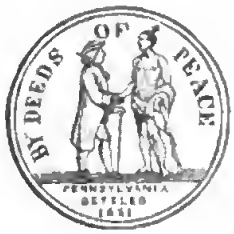

Penn en Pensylvanie. (2)

Ce fut un quaker, ami de Penn, qui fit le voyage de Saint-Germain. On ignore le nom de ce digne homme; on sait seulement que pour mettre d'accord les règles de l'étiquette et celle de sa secte, il se fit ôter son chapeau par les valets. — « Es-tu la reine d'Angleterre? demanda-t-il à Marie-Béatrice; en ce cas je viens te déclarer que ton fils retournera bientôt en Angleterre, je vais le lui annoncer aussi d'après l'inspiration du Saint-Esprit. » Il se rendit en effet à Bar et répéta sa prophétie à Jacques; il fit mieux, il offrit de l'argent qu'on n'accepta pas, mais on reçut à merveille le collègue de Penn, sans trop croire cependant à ses paroles, ni au livre de prédictions qu'il portait avec lui.

D'autres visiteurs, soupçonnés à tort ou à raison, furent mis à la Bastille, notamment lord Montjoy (qui fut échangé après la guerre d'Irlande contre Richard Hamilton, prisonnier de Guillaume) et lord

(1) Cette esquisse est tirée d'un portrait en bas-relief du chef des quakers, fait par Sylvanus Bevan, quaker lui-même et contemporain de Penn.

(2) C'est le revers d'une médaille qui fut frappée en 1779 à la mémoire de Penn, par le quaker B. Bartlett.

Digitized by Google

Lovat, qui devait pourtant se battre plus tard à Culloden pour le petit-fils de Jacques et effacer par sa belle mort bien des pages moins belles de sa longue vie, qu'il termina gaîment en s'écriant sur l'échafaud :

Lord Lovat.

Dulce et decorum est pro patria mori.

Au reste la Bastille à Paris, comme la Tour à Londres, ouvraient et refermaient continuellement leurs portes dans ces temps de troubles et de divisions politiques.

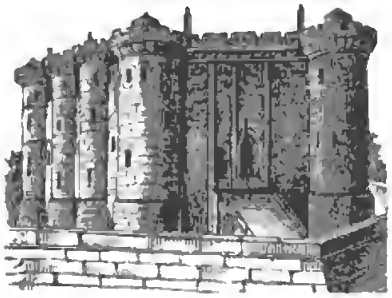

La Bastille.

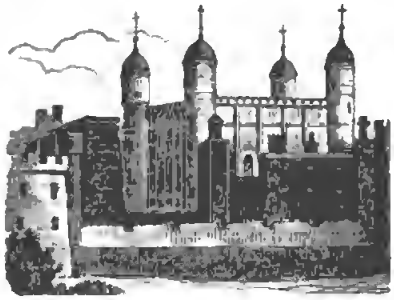

La Tour de Londres.

VIII

Marie-Béatrice au monastère de la Visitation à Chaillot. — Attraits de ce séjour. — Souvenirs de Catherine de Médicis et de Bassompierre. — De la reine Henriette-Marie, fondatrice du monastère. — De la duchesse de La Vallière. — Libéralités des Stuarts. — Galerie du monastère. — Portraits des Stuarts et d'autres personnages historiques. — Bibliothèque et archives de Chaillot. — Journal de la Visitation. — Caractère de Marie-Béatrice. — Ses correspondances.

Tout ce monde de visiteurs animait, agitait même assez fréquemment Saint-Germain ; il y avait un va-et-vient de gens de toutes couleurs, souvent de haut rang, mais sans principes et sans foi, se présentant tour à tour comme Jacobites à Saint-Germain et comme Oran-

gistes à Whitehall, exploitant ainsi les deux partis et les trompant l'un et l'autre.

Il y eut même des traîtres qui n'avaient suivi Jacques dans l'exil que pour vendre ses secrets à l'ennemi. Ajoutez les intrigues de cour, les discordes dans le sein du cabinet, les conspirations tramées contre les Stuarts par des émissaires orangistes, les complots ourdis en secret par des Jacobites exaltés, le plus souvent à l'insu, et même en dépit de la cour qui n'en était pas moins compromise et troublée. Ces tentatives échouaient toujours, mais perpétuaient les alarmes et faisaient souvent des victimes dont l'histoire a conservé les noms.

La reine Marie-Béatrice, sur qui tout cela retombait, en souffrait cruellement; son âme tourmentée, sa santé affaiblie avaient besoin de paix et de consolation. Elle allait demander ces secours au couvent de la Visitation de Chaillot, où elle se retira souvent durant les absences et surtout après la mort de Jacques pour se dérober à la cour de Saint-Germain. Cette cour, si triste aux yeux de quelques brillants courtisans ou du poëte Hamilton, paraissait pourtant beaucoup trop mondaine et bruyante à l'esprit si pieux et si recueilli de la reine.

Le couvent de Chaillot était son refuge de prédilection, une demeure bénie où le ciel l'isolait de la terre, où les espérances de l'avenir la dédommageaient du présent qui l'accablait. Il est vrai que ses appartements, quoique enfermés dans le cloître, n'étaient pas trop austères d'aspect; sur l'ordre de Louis XIV, le président Dumé les avait décorés somptueusement avec les meubles de la couronne.

Aussi la reine put-elle dire que son palais de Londres ne lui était pas plus cher que sa retraite de Chaillot. Mais elle y trouva de plus ce que ses palais de Londres n'avaient jamais pu lui offrir : la paix de l'âme et la jouissance d'une vue admirable. Le couvent et son église au dôme élevé dominaient, en effet, de pittoresques hauteurs, d'où ils commandaient Paris et la campagne. De vastes terrains, des jardins, des pelouses, de nombreux bâtiments appartenaient à cette pieuse maison.

Les descriptions et les anciens plans des propriétés et des édifices de Chaillot, tracés sur une large échelle, sont aux archives de l'em-

Digitized by Google

pire. Il suffit d'y jeter les yeux pour se rendre compte de l'importance de ce monastère, un des plus beaux et des plus célèbres de la France. En dehors des papiers de Chaillot nous avons puisé bien d'autres renseignements aux archives des religieuses de la Visitation d'Annecy, premier monastère de cet ordre.

La maison d'Annecy vit encore, mais celle de Chaillot a entièrement disparu. La colline de Chaillot est un lieu plein de souvenirs antérieurs même à la fondation du couvent. Catherine de Médicis appelait Chaillot son ermitage chéri.

Le maréchal de Bassompierre s'y était fait construire une vaste maison de plaisance entourée de toutes les séductions de la nature, du luxe et de l'art. Une muraille de larges pierres de taille se prolongeant le long de la Seine et côtoyant le quai, rendez-vous des promeneurs élégants, soutenait les jardins du maréchal et les protégeait contre les débordements de la rivière :

Par quel bizarre enchantement
La maison du feu Bassompierre,
Cet homme jadis si galant,
Est-elle aujourd'hui le couvent
Qui reçoit tout ce que la terre
A de plus digne et de plus grand?
La mère de ce roi charmant
Que, dans les dangers de la guerre,
J'ai vu tranquille, indifférent;
Et sa sœur, cet astre naissant
Qui de la rebelle Angleterre
Sera quelque jour l'ornement ?

Telle est la question que se pose Hamilton, dans de petits vers où il trouva moyen d'encenser Marie-Béatrice, Jacques son fils et la princesse Louise.

Le monastère de Chaillot était en effet le refuge de très-nobles gens, une fondation royale. Les Stuarts n'y étaient pas étrangers; la fondatrice avait été la fille de Henri IV, mère des rois Charles et Jacques d'Angleterre; cette reine était pauvre et avait dû créer la pieuse institution avec l'argent d'autrui. Son souvenir était resté attaché à la Visitation d'une manière ineffaçable et les religieuses gardaient avec un certain orgueil, comme un legs et un dépôt sacré, le cœur de cette reine qui leur avait appartenu lorsqu'elle vivait.

Digitized by Google

Le roi, les princes du sang, les grands de la cour, les cardinaux, les archevêques de Paris venaient souvent visiter ce couvent. Ils trouvaient parmi les religieuses les plus beaux noms de France, les Montmorency, La Fayette, Ventadour, Gramont.

Ce fut à Chaillot que la belle duchesse de La Vallière se réfugia lors de sa première évasion de la cour de Louis XIV. On montrait autrefois l'arbre même au pied duquel on prétendait que Colbert, qui avait une sœur religieuse à Chaillot, étant venu quérir la belle duchesse sur l'ordre du roi, l'avait trouvée à genoux devant un crucifix, demandant au ciel un amour plus pur que celui des hommes.

La Vallière, carmelite.

Tout le monde connaît l'histoire de sœur Louise de la Miséricorde, nom que la duchesse de La Vallière voulut prendre avec le voile des Carmélites qui la sauva de son royal amant; mais ce qui n'est pas si généralement connu, c'est le livre écrit par cette charmante pénitente sur la miséricorde de Dieu; il faut le lire pour voir combien ce pauvre cœur avait besoin d'aimer. (1)

On comprend maintenant que Marie-Béatrice ait pu être attirée par cet agréable cloître de Chaillot. Elle lui fit des legs considérables, désignés dans son testament, mais nous verrons que ce ne fut pas seulement à son lit de mort qu'elle combla cette maison de ses largesses.

Nous avons en main plusieurs circulaires et inventaires inédits redigés par les religieuses de Chaillot, ainsi que les extraits des inventaires officiels dressés par les délégués municipaux lors de la suppression du couvent, notamment un dossier des archives de l'Hôtel-de-Ville, en date du 14 novembre 1790, intitulé : *Tableaux et objets précieux du monastère de Sainte-Marie de Chaillot.*

(1) Réflexion sur la miséricorde de Dieu, par une dame pénitente. Paris, 1680. 12o.

Digitized by Google

La plupart des peintures inventoriées étaient des portraits des Stuarts ou d'autres personnages connus, qui furent en rapports plus ou moins intimes avec eux ou avec le monastère. Nous ne citerons que les plus remarquables de ces objets d'art qui suffiraient à eux seuls pour former une galerie. D'abord les tableaux de la grande tribune, représentant la famille royale :

La reine, dit une circulaire des religieuses de l'an 1717, ne laisse passer aucune occasion de nous témoigner son affection royale. Elle nous a fait la grâce de nous donner, l'année passée (1716), deux grands et magnifiques tableaux avec des bordures dorées, hauts de sept pieds sur neuf de large, pour mettre à notre grande tribune. Dans l'un de ces tableaux, on voit le portrait au naturel du feu roi Jacques II, son auguste époux, lequel mène à la gloire éternelle (qui est représentée dans les nuées) la princesse Louise-Marie, son incomparable fille, peinte aussi au naturel.

L'autre tableau représente notre reine (Marie-Béatrice) comme une sainte Hélène qui tient dans sa main la croix de notre Seigneur, qu'elle présente au roi son fils comme à un autre Constantin. Ces tableaux sont très-beaux et fort estimés.

D'autres documents nomment l'auteur de ces toiles, Rigaud, et désignent quantité de peintures qui décoraient la tribune, la salle des assemblées et la galerie, car il y avait une galerie.

Un des tableaux les plus remarquables (nous suivons toujours le récit des religieuses) représentait Jacques II :

Le roi tient une branche d'olivier d'une main et de l'autre la princesse Louise-Marie sa fille, à laquelle il montre une figure représentant la religion. Celle-ci a dans ses mains un livre ouvert, dans les pages duquel on lit ces paroles du Psaume 44 : *Ecoutez, ma fille, voyez et prêtez l'oreille, oubliez votre peuple et la maison de votre père.* Et puis cette autre passage des Proverbes, chapitre 21 : *Le cœur du roi est dans la main du Seigneur comme un courant d'eau, il le conduira partout.* La religion tient de l'autre main une couronne semée d'étoiles; on voit auprès d'elle un ange portant un calice, au-dessus duquel s'élève une hostie.

Ces tableaux ont été commandés par Marie-Béatrice d'Este, ils sont peints sur toile et ont sept pieds de hauteur sur neuf de large, exécutés par Gobert, après la mort de Jacques II (1701). Les têtes de ces tableaux avaient été opérées par Miguard.

Ce dernier détail prouve que ces peintures avaient été commencées avant 1695, Mignard n'ayant vécu que jusqu'à cette date.

A l'extrémité de la galerie à droite, un tableau du même Mignard représentait Marie-Béatrice. On y voyait beaucoup d'autres figures royales : Henriette-Marie de France, Catherine, reine d'Angleterre, femme de Charles II, Jacques III (le Prétendant), la princesse Louise sa sœur, peinte deux fois, la reine leur mère, enfin un grand portrait de la même reine Henriette-Marie et de ses enfants, parmi lesquels on avait introduit Saint-François de Sales. Il semble donc que les Stuarts, à partir du temps de la reine Henriette, avaient formé à Chaillot un vrai musée de famille.

Mais on n'y trouvait pas seulement des princes anglais, l'inventaire de l'Hôtel-de-Ville cite encore beaucoup d'autres portraits historiques. Louis XIV et Monsieur, Madame de La Vallière, Madame de Montespan, la duchesse du Maine, Anne d'Autriche, la princesse de Vivonne, Marie-Françoise de Bourbon, l'infante d'Espagne, le jeune duc d'Elbeuf, dont le cœur était gardé dans une boîte d'argent en face de son portrait, Mlle de Charolais, Mlle de la Motte d'Argencourt, la maréchale de Villars, Catherine de Richelieu, sœur du maréchal, etc.

A côté de ces personnages figuraient les anciennes supérieures du couvent ayant quelque notoriété, Mme de la Fayette, la mère de Beauvais, etc.

Certaines dames y étaient encore représentées dans l'attitude, l'habillement et avec les attributs de diverses saintes, à la mode du temps; ainsi Elisabeth d'Orléans en pèlerine, la sœur du Wal en sainte Vérouique (cette dame anglaise était entrée dans le couvent à la suite de Marie-Béatrice), la duchesse d'Uzès en veuve, Mme de la Fayette en Mère de douleurs « dans le goût de Buré » *(sic)*, Mme de Motteville en Madeleine (portrait attribué à Huymans), Mme L'Huillier en sainte Hélène, enfin le prince de Galles en Moïse enfant sauvé des eaux, et le jeune duc de Valery en enfant Jésus.

Outre ces portraits dévots, tout un paradis de saints et de saintes, peintures plus ou moins bonnes de l'école française ou italienne, remplissait le couvent; on y remarquait, entre autres, une sainte Famille

de Philippe de Champagne, une sainte Chantal par Restout et une sainte Barbe en pied, tableau qualifié de superbe par l'inventaire de l'Hôtel-de-Ville et attribué à J. Huymans (1664).

Dans l'église du monastère, décorée de bronzes, de marbres, de colonnes, de sculptures, brillaient aussi des peintures de divers auteurs; nous y trouvons la princesse palatine et une sœur Strésor de la Visitation. D'autres richesses de l'église étaient dues à la libéralité des Stuarts, notamment plusieurs corps de saints et de martyrs provenant des catacombes de Rome et placés dans des cercueils de métal entourés de matières précieuses, de riches reliquaires d'argent et une statuette en or massif donnée par Marie-Béatrice. Enfin ce couvent gardait une foule de petits souvenirs des Stuarts, même de Charles-Edouard et d'Henri duc d'York (ce dernier vivant encore à l'époque de ces inventaires): manuscrits précieux, médailles, miniatures, gravures et toutes sortes de curiosités.

Où est allé tout cela? Les registres municipaux n'en disent rien. Toutes nos recherches en France et ailleurs sont jusqu'ici restées infructueuses.

L'inventaire de l'Hôtel-de-Ville mentionne encore une riche bibliothèque ascétique et les archives de ce couvent. Tout en regrettant tant de papiers précieux qui s'y trouvent signalés comme appartenant à la reine Henriette-Marie, à Charles Ier, à Marie de Médicis, à Jacques II, à la sainte Chantal, détruits ou dispersés par la Révolution, il faut recueillir avec joie le peu qui a échappé aux désastres.

Quelques liasses de ces papiers, déposées aux archives de l'empire, renferment des mémoires et des correspondances autographes de Marie-Béatrice avec les sœurs de la Visitation. C'est dans ces lettres qu'elle épanchait volontiers son cœur : on les trouve remplies de sentiments pieux et touchants, et bien qu'il s'y glisse parfois des confidences (fort précieuses pour nous) sur des événements politiques de l'époque, c'est toujours l'élément ascétique qui y domine.

Nos affaires, écrivait-elle à une de ces religieuses, sont plus que jamais dans un état pitoyable et presque désespéré; mais ce qui me console, c'est qu'elles sont en de bonnes mains, dans les mains de Dieu! et je suis sûre que

tout ce qui nous arrivera, ne sera que pour le salut de mon âme. Qu'est-ce que sont tous les royaumes de la terre et même cette vie si misérable, si précaire en face de Dieu et de l'éternité? *Deus meus et omnia*, voilà le refrain que mon cœur ne se fatigue de répéter et qui me relève et me rejouit.....

Marie-Béatrice écrivait bien dans plusieurs langues, en italien, en français, en anglais, mais dans ses lettres de Chaillot on remarque aussi la familiarité qu'elle avait acquise du latin, peut-être par son éducation à Modène, et la profusion de textes bibliques dont ses écrits sont parsemés. Sa plume, parfois embarrassée dans ses lettres politiques, court dans celles de Chaillot avec beaucoup d'aisance et d'entrain; quelquefois même en s'élevant au-dessus des misères d'ici-bas, elle touche au sublime. Il faut lire la correspondance très-nourrie de la reine, surtout avec la supérieure et la mère Priolo de la Visitation, pour apprécier cette âme d'élite et sa piété si vraie; on ne comprend pas que des adversaires implacables aient pu la soupçonner de bigotisme, car elle avait l'hypocrisie en horreur. (Voir Burnet, *Histoire de son temps.)* (1)

Ses écrits, ses paroles, ses récits, ses impressions même étaient soigneusement recueillies par les religieuses et consignées dans un journal qu'elles gardaient dans une armoire spéciale comme un des plus grands trésors du couvent. C'est dans ces pages, tombées au pouvoir du gouvernement français lors de la suppression des maisons religieuses, que tout en choisissant, grâce au concours obligeant de feu M. le Marquis de Laborde, directeur, ainsi que de M. Goscheler, secrétaire de ce riche dépôt, nous avons fait une ample récolte.

Ce journal de la Visitation nous apprend, en effet, bien des choses : c'est non-seulement un répertoire de faits de la vie intime de la reine, mais encore un recueil toujours curieux d'épisodes et d'anecdotes

(1) Il est vrai que la traduction anglaise d'une bonne partie des lettres de Marie-Béatrice aux religieuses de Chaillot existant aux archives de l'empire, se trouve rapportée dans les *Vies des reines d'Angleterre*, publiées par miss Strickland, qui a puisé avant nous à cette même source, et qui — nous voulons bien le dire à son honneur — a été l'un des rares écrivains protestants (et peut-être le premier) qui aient rendu justice à la vertu de la reine. Mais dans cet ouvrage biographique qui n'avait pas pour objet une publication de documents, ces lettres et ces pièces se rencontrent souvent morcelées et éparpillées dans les récits de l'auteur. Nous les donnerons complètes dans le texte original français et par ordre chronologique.

Digitized by Google

historiques d'un intérêt plus général, et dont le récit est empreint d'une grâce et d'une ingénuité parfaites.

Bien qu'elle nous paraisse un modèle de calme, de résignation, de douceur à travers la longue suite de ses jours tourmentés, Marie-Béatrice était née avec un caractère hautain, susceptible, fougueux; le sang italien bouillonnait dans ses veines. Ce ne fut que par la force de sa volonté et en se faisant incessamment violence à elle-même qu'elle parvint à maîtriser ce caractère.

Le même journal rapporte un trait saillant des emportements qui échappèrent à Marie-Béatrice pendant le règne de son époux et dont plus tard elle ne put se rappeler sans regret. Jacques, on le sait, ne fut pas toujours un modèle de fidélité conjugale, et sa cour, quoique moins relâchée que celle du joyeux Charles son frère, n'offrit pas moins le spectacle de maîtresses royales. Miss Sedley, femme d'une âge déjà mûr, d'une beauté douteuse et d'un esprit doué de plus de libertinage que de grâce et de finesse, conservait toutefois un empire puissant sur le roi. Or, comme celui-ci, malgré les promesses solennelles faites à la reine, et malgré l'affection et l'estime qu'il lui témoignait, eut la faiblesse de recevoir encore miss Sedley à la cour, et, au grand étonnement de tout le monde, de lui donner le titre de comtesse de Dorchester, le chagrin et l'indignation de Marie-Béatrice, mise à bout de patience, ne connurent plus de bornes :

Laissez-moi m'en aller, — dit-elle fièrement au roi, en présence des courtisans et des ambassadeurs, — vous avez fait de cette femme une comtesse; eh bien, faites-en une reine, placez-lui ma couronne sur la tête, donnez-lui ma dot, je vous l'abandonne; seulement permettez-moi d'aller m'enterrer dans quelque cloître où je n'assiste pas à une pareille indignité... Vous êtes prêt à sacrifier vie et couronne à votre foi; et cependant, — ajoutait la reine avec une irritation croissante, — vous n'hésitez pas à sacrifier le salut de votre âme à une créature de cette espèce (1).

Ce langage aussi ferme qu'emporté rendit le roi plus sage et fit triompher la reine de son indigne rivale.

Le séjour de Chaillot ramenait Marie-Béatrice à ses premiers rêves

(1) Ce récit est confirmé par les dépêches que nous tenons de Barillon.

de jeune fille, et lui permit d'achever sa carrière comme elle aurait voulu la commencer. Elle y retrouvait, sans le prendre, l'humble voile de la Visitation, qu'on l'avait forcée de changer contre une couronne, et qu'elle eût volontiers revêtu dès son veuvage, si elle n'avait dû se rappeler qu'elle était mère et songer aux devoirs que ce titre lui imposait envers le jeune héritier des Stuarts. « Vivez pour moi, ma mère, » lui écrivait celui-ci dans un moment où elle songeait à se retirer absolument du monde.

Pour bien comprendre Marie-Béatrice, il ne suffit donc pas de l'avoir vue à Londres, à Saint-Germain ou à Versailles, il faut encore l'avoir étudiée à Chaillot.

IX

Les amis des Stuarts. — Le cardinal Gualterio, nonce du pape, et le cardinal Alberoni, ministre en Espagne. — Archives Gualterio. — Leur importance. — La maison de Lorraine. — Le grand-duc de Toscane. — Charles XII et Pierre-le-Grand. — Louis XIV et ses hommes d'Etat. — Mme de Maintenon et la princesse des Ursins. — Les généraux français servant la cause des Stuarts. — La marine française armée pour eux. — Tourville. — D'Estrées. — Châteaurenaud. — Forbin Janson. — Jean Bart.

A côté des Jacobites anglais et au milieu des diplomates italiens qui venaient à Saint-Germain faire leur cour à la reine pour tenir leurs maîtres au courant des affaires des Stuarts et de Louis XIV, s'élève un personnage très-important, homme d'Eglise et d'Etat, homme d'esprit surtout, nonce du pape, très-bien vu à la cour de France, visiteur assidu de la cour de Saint-Germain et nommé plus tard protecteur d'Angleterre à Rome. C'est le cardinal Gualterio. Ce prince de l'Eglise, qui ne démentit jamais son attachement à la cause des Stuarts et que nous citons comme un de leurs amis les plus dévoués, leur ménagea la faveur de la cour de Rome, comme le cardinal Alberoni put de son côté leur donner l'appui de l'Espagne. Malheureusement ce dernier, qui avait peut-être l'adresse et l'audace de Richelieu, ne fut pas, comme le ministre de Louis XIII, favorisé par la fortune; il échoua dans ses tentatives en faveur des Stuarts.

Avec moins d'éclat, mais avec plus de profit, Gualterio prêta pendant de longues années ses services et ses secours aux princes déshérités.

Nous lui devons une des collections de documents inédits des plus importantes, où figurent nombre de lettres de la reine, des Jacobites, du Prétendant, les brouillons de toutes ses correspondances avec Marie-Béatrice et ses secrétaires ou avec les ministres de Louis XIV. Ces papiers nous fournissent encore des renseignements précieux sur les rapports entre Rome et les Stuarts. Le cardinal Gualterio fut l'interprète de leurs désirs, le médiateur de leurs différends, plus souvent l'avocat de leurs intérêts, plaidant toujours leur cause auprès des papes.

Innocent XI.

Innocent XI ne siégeait plus au Vatican : ce pontife, d'un caractère ferme et hautain, qui, au dire des historiens, aurait fait partie de la ligue d'Augsbourg, n'avait pu pardonner ni à Louis XIV les bravades du marquis de Lavardin, l'alliance avec le Turc et le gallicanisme, ni à Jacques II de s'être jeté dans les bras du Roi très-chrétien.

Heureusement pour les Stuarts, Innocent céda la place à des successeurs plus favorables à leur cause et en même temps plus amis de la France. Tout cela est historique, et confirmé à la fois par les correspondances de nos Stuarts et par un certain nombre de brefs pontificaux inédits; mais une preuve nouvelle et bien plus éclatante de ces faits nous est fournie par les papiers Gualterio. Il s'agit de traités secrets passés par l'intermédiaire du nonce qui nous en a laissé les brouillons, et dont l'histoire n'avait pas même soupçonné l'existence. On y voit que Rome, la France et l'Espagne devaient opérer dans une action commune en vue d'une restauration des Stuarts.

Gualterio fut un des rares personnages qui trouvèrent grâce auprès

du duc de Saint-Simon, son ami constant et l'admirateur déclaré de son mérite. Ce prélat, qui avait fondé une riche bibliothèque en Italie et qui aimait les lettres et les arts, était un noble caractère, parfois indépendant et libéral, et ne pouvant supporter les abus de pouvoir ni envers lui ni envers les autres; il eut à Rome des luttes à soutenir, des persécutions à endurer; il laissa enfin un beau nom à sa famille et une illustration de plus à l'Italie. Après avoir vu mourir le roi Jacques à Saint-Germain, il fut le soutien et l'intime ami de la veuve du dernier roi Stuart et se dévoua jusqu'au dernier jour à la cause de leur fils, lequel eut toujours pour lui un vif sentiment de gratitude et de vénération.

Il existe au palais Gualterio à Orvieto un portrait du cardinal; nous pouvons offrir à nos lecteurs une esquisse de cette sérieuse et intelligente physionomie. Nous la devons à l'obligeance de M. le marquis Gualterio, ancien ministre de la maison du roi d'Italie, qui a bien voulu nous adresser avec la photographie du portrait une notice biographique sur son illustre aïeul.

Cardinal Gualterio.

C'est à Saint-Germain que fut cimentée, entre la maison des Stuarts et celle de Lorraine, cette noble et sincère amitié qui est toujours rare entre les souverains. Le fils de Jacques II trouva chez le duc de Lorraine, non-seulement abri et protection, mais un dévouement inaltérable et des conseils souvent précieux.

Quand Marie-Béatrice alla visiter le chevalier de Saint-Georges à Bar, elle fut traitée par la cour ducale en parente, en amie, en reine. Nous avons une bonne partie des correspondances du duc et de Jacques III jusqu'ici inconnues. On trouvera dans ces pièces d'intéressantes révélations.

Parmi les princes les plus affectionnés aux Stuarts, on ne pourrait oublier le grand-duc de Toscane, Cosme III. Ses autographes prove-

Digitized by Google

nant des archives des Médicis, ainsi que les dépêches de ses ministres, marquent, dès le mariage de Marie-Béatrice, une chaude amitié que n'attiédit jamais le malheur.

Saint-Germain est aussi à étudier comme le camp politique des Stuarts. De ce centre d'agitation, qui était le point de mire de tous les partis agissant pour ou contre la restauration, partaient continuellement toutes sortes d'agents, les uns pour les trois royaumes, les autres pour tous les pays du continent : Rome, la Savoie, l'Espagne, l'Allemagne, le Danemark, la Russie.

Ils pénétraient jusqu'en Suède, où le roi Charles XII, favorable à la cause vaincue, fut poussé à intervenir en faveur du Prétendant. On lui promit et même on lui envoya parfois des secours d'argent pour obtenir l'appui de ses armes. Les correspondances avec le Nord se croisent, les espérances des exilés s'affermissent : — quelques documents inédits, tirés pour nous des archives royales de Stockholm, viennent confirmer des négociations qui promettent des merveilles. Mais en un clin d'œil tout va changer de face. Le cabinet anglais a eu vent du complot, il a saisi les papiers compromettants avec la personne même de l'envoyé suédois résidant à Londres : tout est découvert, tout est perdu; il ne reste qu'une déception de plus pour les Stuarts!

D'autre part, le rival de Charles XII vint à Saint-Germain; on vit en présence Pierre-le-Grand et Marie-Béatrice, un grand empire naissant et un vieux trône écroulé. Cette entrevue nous est racontée par la reine elle-même. Le czar, qui parut fort ému, témoigna la plus vive sympathie aux augustes proscrits et leur souhaita de recouvrer la couronne perdue.

Mais la figure qui, même à Saint-Germain, domine toutes les autres, est celle de Louis XIV, le plus roi de tous les rois, comme disait Leibnitz. Nous n'apprenons à personne que ce prince aimait la gloire et tenait par principe à l'inviolabilité des souverains et aux droits divins de la royauté. De là sa conduite à l'égard des Stuarts. Sur cette cour déchue, qu'il protégeait à Saint-Germain, il exerçait une influence à laquelle il s'était habitué de longue date, car on a pu dire que

Louis XIV avait dominé en Angleterre sous les deux Stuarts, Charles II et Jacques, liés tous les deux à la France par une chaîne d'or. Le premier recevait d'elle deux millions par an. Il est vrai que l'un et l'autre (Jacques surtout) tentèrent plusieurs fois d'échapper aux serres du grand roi; mais il est certain que les Stuarts supportaient moins patiemment le joug du Parlement que celui de la France.

OB REGEM, REGINAM ET PRINCIPEM ANGLIÆ SERVATOS, c'était l'inscription gravée au revers d'une médaille de Louis XIV entourée de la couronne civique composée de feuilles de chêne. Le grand monarque, qui l'avait fait frapper lors de l'hospitalité par lui offerte au roi d'Angleterre, aima paraître décoré de ce nouveau titre de gloire devant la postérité. On sait que l'ancienne Rome, à la numismatique de laquelle semble avoir été empruntée l'idée de Louis XIV, n'appréciait pas moins la modeste couronne civique décernée au sauveur de la vie d'un citoyen, que le superbe laurier du triomphateur. Seulement Louis XIV parut se montrer plus fier d'un sauvetage de souverains qu'il ne l'aurait été de celui de simples mortels.

Une preuve plus marquante encore de l'importance qu'il attachait à ce sauvetage royal, se trouve dans une autre médaille (1) dont la reproduction devait tout naturellement trouver sa place dans ces pages. On y voit, au revers de la tête majestueuse de Louis-le-Grand, le sol hospitalier de la France désigné par ces deux mots de légende comme le refuge des rois : *Perfugium regibus*, tandis que la figure de la Gaule armée à l'instar de Minerve, est là debout pour faire les honneurs d'un accueil amical au roi proscrit, ainsi qu'à la reine serrant dans ses bras le petit prince de Galles, héritier de la couronne des Stuarts. L'exergue explique encore mieux le sujet, d'ailleurs assez parlant de lui-même : IAC(*obus*) II M(*agnæ*) BR(*itanniæ*) REX CVM REG(*ina*) CONI(*uge*) ET PR(*incipe*) WALLIÆ IN GALL(*ia*) RECEPTVS MDCLXXXIX.

Quoi qu'il en soit, on est frappé de l'amitié noble et généreuse que témoigna Louis XIV à ses hôtes de Saint-Germain. Les pièces inédites que nous publions, prouvent ces sentiments du monarque et

(1) Un rare exemplaire de cette pièce existe dans la Bibliothèque impériale à Paris.

dévoilent en même temps sa politique, ses projets, ses ambitions, ses volontés, enfin tout ce qu'il fit pour ses augustes protégés; peut-être eût-il fini par les replacer sur le trône sans les revers de ses armes qui aboutirent à la paix de Ryswick.

Autour du roi-soleil nous verrons graviter tous les astres inférieurs; nos documents amènent sur la scène Colbert, Pomponne, Dan-

geau, les Courtin, Croissy, Ruvigny et Barillon, ambassadeurs à Londres; — de ce dernier, spectateur attentif du règne de Jacques, nous possédons des dépêches en grand nombre qui ont échappé aux recherches d'autres écrivains.

La cour de Saint-Germain se trouva plus tard en rapport avec Louvois, Colbert de Croissy, Seignelay, Pontchartrain, sur lesquels nous fournirons bien des documents inédits. Viennent ensuite le marquis de Torcy, Chamillard, les maréchaux Villeroi et Villars, qui montrèrent leur sympathie à la reine et à Jacques III, même sous la Régence. Nous en passons beaucoup et des meilleurs. Ajoutons seulement deux noms de femmes qui figureront dans les correspondances avec nos Stuarts, Madame de Maintenon et la princesse des Ursins, liées l'une et l'autre à Marie-Béatrice par la plus sincère amitié.

Les dépêches de Bonrepos et celles de d'Avaux, envoyé de Louis XIV, lequel accompagna Jacques en Irlande, dénoncent bien des manœuvres diplomatiques sur cette malheureuse expédition qui fit tant de bruit et si peu de bien. Lauzun, qui en fit partie, nous a laissé une série de rapports inédits adressés au ministre de la marine. On y trouvera de curieux récits de combats et des détails nouveaux sur la bataille de la Boyne. On y verra figurer les noms du maréchal de Rosen, du général Saint-Ruth, de M. de Pointis et d'autres officiers français qui se battirent vaillamment pour la cause du roi Jacques.

Cependant les manuscrits des archives d'Irlande et du British Museum ont ajouté beaucoup à l'intérêt des documents des dépôts officiels de France concernant cette campagne. Des ordres signés du roi Jacques, des projets, des mémoires, des correspondances de Tyrconnel, de Melfort, de d'Avaux, d'Hamilton, etc., la plupart interceptées par l'ennemi, vont paraître à leur tour dans nos pages.

La fatale révocation de l'Edit de Nantes ne manqua pas d'étendre sa sinistre influence sur ces événements. Les passions religieuses ne reconnurent plus de patrie. Nous ne verrons pas sans surprise des huguenots français dans l'armée de Guillaume s'acharner contre les Français alliés des Stuarts; Schomberg, un maréchal de France,

Digitized by Google

oublier ce qui l'attachait à ce pays, devenir Orangiste en Angleterre et se faire tuer en Irlande pour une cause étrangère ; enfin le marquis de Ruvigny, fils de l'ex-ambassadeur français, se dévouant pour toujours à Guillaume jusqu'à accepter de lui le titre anglais de lord Galway, et aller se battre en Espagne contre la France et l'armée de Berwick.

Schomberg.

D'autre part, des Anglais, des Ecossais et des Irlandais, catholiques et protestants réunis par l'esprit dynastique sous le drapeau de la France, avec un Stuart à leur tête, vont charger avec fureur à Oudenarde et ailleurs l'armée anglaise de Marlborough.

Nos documents nous mettront encore en présence des premiers marins français du siècle de Louis-le-Grand : Tourville, d'Estrées, Châteaurenaud, Forbin, qui furent les Turenne et les Condé de la mer.

Nous avons encore les lettres, les bulletins des chefs d'escadres, des capitaines de vaisseaux (Gabaret, Anfreville, de Nesmond, etc.), pièces écrites avec tant de sens et de précision qu'elles pourraient servir d'annales de la marine. Parmi les lettres inédites ressortent celles de Jean Bart, le corsaire intrépide dont Seignelay sut utiliser les coups de tête et les coups de main. Jean Bart écrivait aux ministres, au roi même avec le franc-parler du marin. Quand Louis XIV daigna lui annoncer qu'il l'avait appelé à son service : « Sire, vous avez bien fait, » répondit Jean Bart. Cette réponse divertit les courtisans, mais les ennemis de la France ne rirent

Jean Bart.

pas. L'héroïque flibustier terrifia le commerce anglais et hollandais auquel il brûla des centaines de navires.

Nous verrons cette brillante marine de France, organisée par Colbert et élevée par Seignelay à l'apogée de sa puissance, se mesurer fièrement avec son ancienne rivale d'outre-mer.

Tourville et Châteaurenaud d'un côté, Torrington, puis Russel de l'autre, se heurtaient dans la Manche; la France heureuse à Bantry-Bay, à Beachy-Head et malheureuse à la Hogue sauva son honneur, mais elle ne put sauver le trône des Stuarts.

Tourville, vaincu dans ce dernier engagement par les vents contraires plus encore que par le nombre des ennemis, fit des prodiges de valeur. On le vit sur le *Soleil royal* (un vaisseau qu'on citait alors comme une merveille) soutenir bravement le choc de la flotte ennemie et lutter seul pendant l'attaque contre six vaisseaux de haut bord. On sait que Tourville reçut le bâton de maréchal après cette victorieuse défaite.

Tourville.

Nos manuscrits disent tout sur ces aventures navales : l'équipement, l'armement des flottes, les manœuvres, les rencontres, les ruses de guerre, les prises, les sinistres; ils donnent les noms des capitaines, le nombre des canons, les journaux de bord et jusqu'aux plus menus détails de ces mêlées formidables où les deux grandes nations combattaient en apparence pour ou contre une dynastie déchue, mais se disputaient en réalité l'empire de la mer.

Digitized by Google

X

Jacques II spectateur du revers de la Hogue. — Son caractère. — Ses malheurs. — Jacques II à la Trappe. — Ses pensées. — L'abbé de Rancé. — Ses lettres inédites. — Derniers moments de Jacques II. — Sa piété. — Sa mort. — Adieux de Louis XIV.

Au milieu de ces luttes sanglantes il n'y eut peut-être pas de tableau plus frappant que la figure de Jacques II assis sur les côtes de la Hogue et assistant au désastre de la flotte française. En face de cette catastrophe qui ruinait ses dernières espérances, il oublia ses alliés, il s'oublia lui-même et ne se souvint que d'une chose : qu'il était Anglais et que l'Angleterre était triomphante. « Ah! mes braves Anglais! » s'écria-t-il, poussant un cri d'admiration à la vue de cette victoire nationale remportée sur la France et sur lui, mais par les siens. Moment sublime, où le Stuart et le roi, dominés en lui, furent effacés par le patriote. Il perdait un trône, mais la grande patrie qui l'avait chassé, restait reine de la mer. N'y eût-il que ce cri-là dans sa vie, Jacques II mériterait le respect, ou tout au moins la clémence de l'histoire.

Le même sentiment lui avait inspiré un mot non moins singulier, lorsqu'il apprit la victoire de Bantry-Bay (cette fois la France et lui triomphaient de l'Angleterre) : « C'est bien la première fois! » avait-il dit.

Hélas, ce prince était prédestiné; il porta malheur même à Louis XIV qui, jusqu'alors habitué à vaincre, n'eut de revers à subir que lorsqu'il se prit à défendre la cause d'un Stuart. Jacques ne se dissimulait pas sa désastreuse influence. Dès qu'il se vit renversé du trône, il n'était plus ce soldat vaillant qui avait appris la guerre en Hollande et en France sous don Juan d'Autriche, Turenne et Condé. Turenne avait dit de lui : « S'il est un homme né sans peur, c'est le duc d'York. » Jeune prince, il s'était aussi distingué comme marin.

En 1660, peu de temps avant la restauration du roi son frère, il avait reçu de l'Espagne le titre de grand-amiral et de *Principe del mare.*

Jacques, duc d'York, avant son mariage avec Marie-Béatrice.

Plus tard, sous Charles II, il avait remporté sur les Hollandais, à la tête de la flotte anglaise, cette victoire éclatante que Macaulay lui-même a dû vanter, et qui avait valu au prince vainqueur une gratification et les remerciements publics du Parlement d'Angleterre.

Doué d'un caractère diamétralement opposé à celui du doux et insouciant roi d'Angleterre, son frère, Jacques ne se prêtait pas, comme Charles, aux expédients, mais ardent, outré, inflexible, il marchait à visage découvert, sans reculer même devant des mesures violentes et dangereuses. Les deux frères se rappelaient souvent la fin tragique de leur père. *Il a succombé*, disait Charles, *pour n'avoir pas su céder à propos.* — *Eh non*, lui répondait le duc d'York, *c'est uniquement pour avoir trop cédé*, et *pour avoir manqué de résolution et de vigueur.*

Jacques roi ne sut pas se montrer à la hauteur de Jacques duc d'York. Il faut dire que les orages de son règne, les calamités qui l'avaient accablés, les trahisons de ses amis les plus chers, la désertion de ses officiers généraux, avaient usé, sinon brisé, son ancienne énergie. L'abandon de son gendre, le prince Georges de Danemark,

et celui de ses filles fut pour lui le coup le plus cruel. « Grand Dieu, s'écria-t-il, mes propres enfants ont délaissé leur père! » Dès lors il

Georges de Danemark.

Marie d'Orange,

Anne de Danemark,

filles de Jacques II.

y eut en lui comme une déchéance morale; on le vit faiblir devant le danger, manquer d'esprit, de fermeté, de ressort.

Désespérant de sa cause, il recourut trop vite à la dernière ressource des vaincus, la fuite. En s'évadant il jeta dans la Tamise, avec le sceau de l'Etat, cette couronne que les flots ne devaient jamais lui rendre. Malgré l'appui de Louis XIV, les sacrifices de la France, le soulèvement de l'Irlande, de l'Ecosse, le sang versé par l'héroïque lord Dundee et par tant de Jacobites qui s'étaient dévoués à lui corps

et biens, malgré les traités secrets conclus, les conspirations ourdies, tout manque, tout croule sous ses pieds; dès qu'il se mêle d'une entreprise, elle échoue.

Cette implacable disgrâce le détacha enfin des biens de la terre et l'éleva aux aspirations de la piété, aux sublimités de la résignation chrétienne. L'expiation de ses fautes ou de ses faiblesses fut longue, amère, et en même temps édifiante.

Jacques, il faut le reconnaître, ne fut pas un grand roi. Il avait des vertus et une probité que ses ennemis eux-mêmes ont reconnue; mais il fut maladroit en politique, législateur malavisé, opiniâtre dans ses faux pas, et le plus souvent il parut se trouver en contradiction avec lui-même. On le vit absolutiste outré, mais proclamant très-haut la liberté de conscience; inexorable par moments, sans pitié lors du supplice de Monmouth, sans émotion devant les cruautés de Jeffrey et de Kirke, mais refusant de se battre et de sauver son trône *afin d'éviter la guerre civile et l'effusion du sang;* froissant l'amour-propre national par son dévoûment trop servile à la France, mais repoussant fièrement les secours de Louis XIV au moment terrible de l'invasion, pour solliciter plus tard en fugitif, en suppliant ces mêmes secours, se flattant de reconquérir une couronne qu'il n'avait su ni garder, ni défendre; dupe de son zèle religieux, aveuglément soumis au jésuite Petre jusqu'à déplaire au pape, et perdant par là avec ses royaumes la religion même qu'il voulait sauver; dupe enfin de ses gendres, de Sunderland, des flatteurs, des traîtres, des diplomates et de tous : tel se montra Jacques II sur le trône.

Il ne grandit qu'après sa chute lorsqu'il se réfugia dans la piété. C'est à la Trappe qu'il se redresse, c'est l'abbé de Rancé qui relève le roi, qui transforme l'homme du monde en homme nouveau, en homme de Dieu. Laissons les plaisants s'égayer avec Voltaire de quelques curieux détails de sa vie dévote, des écrouelles, par exemple, qu'il touchait au petit couvent des Anglaises en sa qualité titulaire de roi de France, selon l'ancien usage des Stuarts. (1)

(1) Nous possédons une des médailles en argent que Jacques III, suivant l'exemple de son père et de ses ancêtres, distribuait aux scrofuleux qui venaient faire guérir leurs

Digitized by Google

Jacques détrôné et n'étant plus qu'un simple croyant, a cessé d'être un homme vulgaire. « N'être frappé que des dévotions de ce prince avec les jésuites, c'est prendre la moquerie pour l'histoire, » a dit Châteaubriand.

On peut juger sévèrement le roi, mais pour juger le chrétien il faut se dégager de toute prévention, de tout préjugé, de tout esprit de parti; il faut admirer cette fermeté de caractère qui lui fit perdre une couronne plutôt que de renoncer à ses croyances; il faut lire les épanchements de son âme, les confessions qu'il fait de ses propres erreurs, les conseils qu'il donne au prince de Galles, ses mémoires ascétiques, ses élévations à Dieu; il faut se transporter près de son lit de mort, pour lui entendre répéter à haute voix ses dernières paroles de pardon au prince d'Orange, à ses filles, à ses ennemis les plus acharnés: les protestants eux-mêmes qui étaient présents en furent émus jusqu'aux larmes. Il faut l'entendre s'écrier avec un élan de résignation chrétienne : « Seigneur, vous me les aviez donnés ces trois royaumes, vous me les avez ôtés; que votre nom soit béni! »

Il eut jusqu'à la fin des pensées très-pieuses; il en eut de très-nobles. Quand Louis XIV désespérant de le rétablir sur le trône d'Angleterre lui offrit la couronne de Pologne, Jacques répondit avec dignité : « Accepter un autre trône que le mien serait abdiquer mes droits légitimes et ceux de mes enfants. »

Il ne voulut jamais pactiser avec l'usurpateur. Lors du traité de Ryswick, Louis XIV forcé de reconnaître Guillaume, voulait au moins que ce dernier acceptât pour héritier le prince de Galles; Guillaume feignit de consentir à cet arrangement; Jacques s'y refusa: «Je puis supporter, dit-il, avec la patience du chrétien l'usurpation du prince d'Orange, mais je ne supporterai jamais que mon propre fils devienne le complice de l'usurpateur; il ne peut tenir sa couronne que de moi. »

écrouelles. La médaille montre un vaisseau à pleines voiles poussé par un vent propice, entouré de cette inscription : *Jac. III D. G. M. Brit. F. et H. Rex.* Au revers Saint-Michel terrassant le dragon avec la légende : *Soli Deo Gloria.* Voir la planche des médailles des Stuart au n° 5.

Digitized by Google

A ce même enfant bien-aimé qui l'écoutait tout en pleurs, il disait en mourant : « Je vais quitter ce monde qui a été pour moi une mer d'orages et de tempêtes; si la Providence juge convenable de vous replacer sur le trône de vos ancêtres, gouvernez vos sujets avec justice et clémence et rappelez-vous surtout que les rois ne sont pas faits pour eux-mêmes, mais pour le bien de leurs peuples..... »

Il dit encore à sa fille, la princesse Louise, qui ne devait pas tarder à le rejoindre : « Adieu, ma chère enfant, servez votre Créateur et regardez la vertu comme le plus grand ornement de votre sexe; suivez de près les traces de votre excellente mère, elle n'a pas moins souffert que moi par la calomnie; mais le temps qui dévoile la vérité, fera à la fin briller sa vertu de l'éclat du soleil. »

Mais pour achever le portrait de Jacques, il est nécessaire de lire les correspondances de l'abbé de Rancé, homme détaché du monde et incapable de flatterie.

L'abbé de Rancé.

Nous avons trouvé, non sans peine, des lettres inédites de cet illustre solitaire échappées à tous ses éditeurs; nous les offrirons à nos lecteurs avec une esquisse des traits du réformateur de la Trappe.

La belle *Histoire de l'Abbé de Rancé*, par M. l'abbé Dubois, nous fournit aussi de bien touchants détails sur la retraite où se rencontrèrent ces deux hommes, tous deux dégoûtés du monde, revenus de leurs erreurs et réfugiés dans la religion, tous deux si bien faits pour se comprendre! Le saint homme, jusqu'à sa mort, se souvint du roi tombé. Il avait commencé pour lui une lettre qu'il ne put achever; il chargea de Laconr de porter ses excuses à son royal compagnon de pénitence.

Quand Jacques allait à la Trappe, ne dnt-il pas être touché de l'inscription composée par saint Bernard : *O solitudo, sola beatitudo,...* qui fut balayée par la Révolution avec les ruines de cette

Digitized by Google

retraite! Châteaubriand avait trouvé l'inscription si belle qu'il en publia la paraphrase en vers faite par Ducis. C'était un tableau frappant, opposant la félicité paisible des solitaires aux soucis et aux douleurs des rois. C'est peut-être en méditant ces vérités que Jacques écrivit de sa main la courte prière qu'il récitait chaque jour snr le déclin de sa vie : « *Je vous remercie, ô mon Dieu, de m'avoir ôté trois royaumes, si c'était pour me rendre meilleur.* »

Jacques alla dix fois à la Trappe dans ses dernières années, malgré les railleries des courtisans de Versailles: il y restait ordinairement quatre jours. Il y apprit ce calme qui vient d'un vrai dégagement de toutes choses; il y apprit surtout à mourir. Il y entendit le seul mot qu'échangeaient entre eux, en se rencontrant, les religieux voués au silence : *Mourir, frères, mourir il faut!* Il vit la joie de ces anachorètes à l'aspect de la fosse ouverte devant eux. Il les vit se coucher dans le cercueil le sourire aux lèvres et s'y endormir comme on s'endort dans son lit la veille d'un jour de fête.

Jacques suivit Rancé dans la tombe à la distance de peu de mois. A son heure suprême, en ouvrant les yeux, il aperçut à son chevet Louis XIV, qui l'embrassa pour la dernière fois et lui dit en pleurant : « Adieu, mon frère, adieu le meilleur des chrétiens et le plus outragé des monarques. »

Jacques II sur le declin de sa vie. (1)

(1) Esquisse tirée d'un tableau du temps, peint sur toile, de grandeur naturelle. Ce tableau existait à l'ancien collége des Bénedictins anglais, rue St-Jacques : il n'a été transféré que de nos jours au collége des Ecossais à Paris, rue Fossés St-Victor.

Digitized by Google

XI

Jacques III. — Espérances de restauration. — Marie-Béatrice séparée de son fils. — Mort de Marie-Béatrice. — Désolation de Saint-Germain. — Funérailles de la reine. — Détails posthumes. — Le corps de la reine à Chaillot. — Fouilles infructueuses. — Disparition du monastère. — Palais du roi de Rome. — Catacombes de Paris. — Funérailles du roi Jacques. — Eglise où fut deposé son corps.

La mort de Jacqnes II, tout en remplissant de désolation la reine et la cour de Saint-Germain, ne détruisit pas les espérances des Jacobites, ils n'y virent au contraire qn'un obstacle de moins à la restauration de Jacqnes III. L'âge, la fignre, de belles qualités parlaient en favenr de ce prince. Il n'avait pas derrière lui toutes les haines accumnlées contre son père.

Outre les Jacobites qni avaient épousé ouvertement la cause des Stnarts, un parti considérable de protestants tories penchaient pour Jacqnes et ponr le principe légitime qu'il personnifiait. Tout au plns aurait-on aimé qne son éducation s'achevât en Angleterre; on vonlait le détacher de la France, de sa mère et des siens. On agissait en sa favenr anprès de la reine Anne qni avait succédé à Guillanme III. Anne avait reçu de son frère nne lettre tonchante, qn'on trouve dans tontes les histoires; elle se montrait assez disposée à lui léguer le trône de ses ancêtres.

Jacques III, nous l'avons vu, pouvait compter sur Louis XIV, qui l'avait reconnu comme roi d'Angleterre; Rome, l'Espagne, la Snède, d'autres Etats encore étaient pour lui : tout semblait donc lui présager un henreux voyage en ce monde; tout, si « la main de Dieu » n'eût pas manqué aux Stnarts.

Nous avons raconté les aventnres et les entreprises du chevalier de Saint-Georges, nons avons dit les espérances et les déceptions de sa mère. Cette reine frappée de tant de coups avait tout souffert; elle devait en ses vienx jonrs perdre son fils. Elle était condamnée à voir cet enfant proscrit non-senlement d'Angleterre, mais de France, errer de pays en pays à la recherche d'un asile. Cette dernière épreuve pour son cœur de mère et de reine faillit l'accabler.

Digitized by Google

La fin de son séjour à Saint-Germain fut un supplice que devait aggraver encore la mort de Louis XIV. On n'osa point expulser de Saint-Germain la veuve de Jacques II; mais privée de son fils, elle y restait sans famille, au milieu d'une cour diminuée, ne voyant autour d'elle que des robes de deuil, et cherchant en vain ses vieux Jacobites: la mort, souvent hâtée par le chagrin, les avait enlevés un à un: ceux qui survivaient avaient suivi le chevalier de Saint-Georges; ceux qui étaient partis pour l'Ecosse ou l'Angleterre, avaient disparu à la guerre, dans les prisons, ou sur l'échafaud.

Marie-Béatrice, veuve de Jacques II, à Saint-Germain. (1)

La reine comptait soixante années, dont la moitié s'était écoulée dans l'exil, et si loin qu'elle regardât derrière elle, elle ne pouvait trouver de bonheur que dans son enfance à Modène, avant la fatale royauté.

Son fils, la seule affection qui lui fût restée, pouvait désormais souffrir sans elle; elle n'avait plus rien à faire en ce monde, elle mourut.

Nos documents diront ses heures suprêmes, ses élans de piété sublime au moment où elle quitta la vie.

Il ne serait pas facile de peindre l'état de Saint-Germain à la mort

(1) Esquisse tirée de la photographie d'un portrait de Marie-Béatrice, peint par Gennari et offert par la reine elle-même à la comtesse Molza, ancêtre du marquis Molza de Modène, possesseur actuel du tableau.

Digitized by Google

de la reine. — Nous laisserons parler un des témoins, sir Thomas Higgons (ci-devant secrétaire de Jacques III) écrivant à lord Mar :

Rien que le jour du jugement dernier nous pourrait donner une idée de l'horreur et de la confusion dans laquelle se trouve plongé Saint-Germain par suite de la mort de la reine et par la préoccupation du chagrin et du sort du roi son fils, qui a perdu en elle la meilleure et la plus véritable amie. Tout ce qu'il nous reste pour le consoler, ainsi que nous-mêmes, c'est la certitude du bonheur dont elle est en jouissance dans le ciel.

Le duc Philippe d'Orléans, régent de France, ordonna que les obsèques de la reine fussent célébrées aux frais de l'Etat. Voici un certificat tiré des archives de l'empire et attestant les honneurs rendus à Marie-Béatrice :

Je soussigné, Maître des Cérémonies de France, Grand Bailly et Gouverneur de Seus, Baron de Dolot, certifie que très-haute, très-puissante et très-excellente Princesse Marie-Béatrice-Eléonor (1) d'Este de Modène, Reyne de de la Grande-Bretagne estant décédée à Saint-Germain en Laye le septième de ce mois, S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, m'ordonna de m'y transporter pour, au nom du Roy, rendre et faire rendre à cette Princesse les honneurs funèbres deus à son rang; mais ayant trouvé que par son testament, elle voulait que son corps fut déposé au Couvent des Religieuses de la Visitation de Sainte-Marie à Chaillot pour y estre jusques à ce que le corps du Roy d'Angleterre son mary et celuy de la Princesse leur fille soient transportés; et qu'elle voulait que son cœur et ses entrailles restassent à perpétuité au dit couvent avec le cœur du Roy et celuy de la Reyne sa mère ; En conséquence de cette disposition et par ordre exprès du Roy, j'ay fait transporter le corps, le cœur et les entrailles au dit Couvent, le 9e du dit mois, où ils ont été remis par M. l'abbé d'Ingleton, premier aumônier de Sa Majesté Britannique, entre les mains des Supérieures et Religieuses du dit couvent, en présence de ses Dames d'honneur, de Milord Middleton, son grand-chambellan, des principaux officiers de sa maison et de Moy.

En foi de quoy j'ay signé le présent Certificat et y ay apposé le cachet de mes armes.

Fait à Paris le douzième may mil sept cent dix-huit.

(L. S.) DESORANGES.

(1) Il est curieux de voir ce nom d'Eléonor ajouté sur ce document, comme au bas de quelques gravures du temps, au nom de Marie-Béatrice. Celle reine n'en a jamais fait usage et nous verrons dans son acte de baptême une preuve inconlestable que ce nom ne lui appartenait pas. Il se peut que le nom d'Eléonor de la princesse de Modène sa tante, ou que le souvenir populaire d'Eléonore d'Este, son ancêtre illustrée par le Tasso, ait contribué à cette erreur.

Digitized by Google

A ce document est annexé le procès-verbal rédigé par acte de notaire qui certifie le dépôt fait au couvent de Chaillot du corps, du cœur et d'une partie des entrailles de la reine.

Ces dépouilles furent reçues par la mère Anne-Charlotte Bochart, supérieure de la Visitation, à la tête de ses religieuses dont ce curieux document relate tous les noms. M. Ingleton, prêtre, docteur de Sorbonne et aumônier de la reine d'Angleterre, lord Middleton, en sa qualité de grand-chambellan, M. Craue, M. le comte Molza et M. Caryll, tous les trois ayant le titre d'écuyers de la main de la reine, et le Père Gaillard, son confesseur, furent témoins de cette pieuse cérémonie.

Il nous reste à reconstituer une dernière partie de l'histoire posthume des Stuarts décédés à Saint-Germain.

Voici les témoignages et les autorités qui nous aideront en ce travail.

D'abord les commissaires de la Ville de Paris chargés pendant la Révolution, par décret de l'Assemblée nationale, d'inventorier le mobilier des maisons religieuses supprimées, notamment M. Roard, commissaire et officier municipal de l'administration des biens nationaux ecclésiastiques : c'est lui qui a dressé l'inventaire du couvent de Chaillot, le 4 juin 1791.

Ce document (que nous avons cité ailleurs) nous fournit encore les détails suivants sur les dépouilles mortelles de la reine et d'autres souvenirs des Stuarts trouvés dans la grande tribune des religieuses, laquelle était en communication avec le chœur de l'église.

..... Au milieu de la tribune, dit le commissaire, est un sarcophage en bois de sapin et chêne entouré d'une balustrade et recouvert d'un baldaquin en velours noir à franges et galons d'argent avec des cartouches aux armes d'Angleterre, une croix de cuivre doré et quatre chandeliers de bois noirci. — Ce sarcophage renferme un cercueil en plomb contenant (ainsi qu'il a été déclaré) le corps de Marie d'Este.

Devant le cercueil est une tête de cire dont la face a été moulée sur le visage de la reine après sa mort. — Dans une armoire à coulisses pratiquée au-dessus du cercueil, s'est trouvée une boîte contenant un coffre d'étoffe d'argent dans lequel sont renfermés : un cœur couronné en argent doré, portant une inscription qui indique qu'il renferme le cœur de Jacques, roi d'Angleterre; un autre coffre de damas blanc aux armes d'Angleterre et galonné en or, contenant un cœur d'argent doré avec une inscription qui indique qu'il

Digitized by Google

renferme le cœur de Marie Stuart (c'est-à-dire de la reine Marie-Béatrice) sur un coussin de gaze d'argent; — un autre coffre couvert de velours noir galonné en argent, contenant deux cœurs d'argent avec une inscription qui indique que l'un renferme le cœur d'Henriette-Marie de France, veuve de Charles Ier, et l'autre de Louise-Marie d'Angleterre.

Une petite chapelle composée d'autel en bois sculpté et doré, marche-pied en chêne, pédil, etc., six prie-Dieu, dix chaises et trois bancs, etc.; sur l'autel un crucifix et six chandeliers de cuivre argenté.... et à l'instant a comparu Mlle Alix de la Rousselière, religieuse du dit couvent, laquelle nous a déclaré que l'autel ci-dessus et tout ce qui en dépend lui appartient en propre comme l'ayant fait faire de ses propres deniers et a signé *Alix de la Roussellière.*

Nous trouvons de plus, dans une lettre adressée à Jacques III le 8 janvier 1719 par la supérieure de Chaillot que l'année précédente, c'est-à-dire peu de mois après la mort de la reine, ce mausolée avait été agrandi et enrichi, si bien qu'on dut renforcer avec *deux grosses poutres neuves le plancher peu solide de la tribune* pour en soutenir le poids. *Le mausolée*, écrivaient les religieuses, *est bien plus grand et magnifique qu'il n'était autrefois.*

Le procès-verbal du commissaire de la république fait aussi mention des archives de Chaillot qu'il dit contenir « des lettres de Marie d'Este et de la princesse Louise » (celles probablement que nous avons pu consulter aux archives de l'empire), outre « une miniature de Jacques, avancé en âge, un médaillon d'argent représentant les fils de Jacques III, le prince Charles-Edouard et le duc d'York » (alors vivant et qui ne devait mourir qu'en 1807).

Que sont devenus ces dépôts sacrés, le corps de Marie-Béatrice et les cœurs des Stuarts? Nos investigations réitérées aux archives de France n'ont rien pu nous apprendre à ce sujet. Les traditions font tout à fait défaut, les témoins mêmes des soustractions qui ont eu lieu, sont morts sans rien dire. Nous avons interrogé inutilement les religieuses les plus âgées d'autres monastères de la Visitation qui avaient pu connaître celles de Chaillot; nous nous sommes même adressée à la famille de cette Alix de la Rousselière, notée parmi les dernières sœurs du couvent de Paris et spectatrice des spoliations qu'elle ne put empêcher. Aucun des héritiers de ce nom n'a pu

Digitized by Google

répondre à nos questions; leurs papiers de famille et leurs souvenirs généalogiques avaient été détruits par la Révolution ou perdus dans l'émigration.

Il ne s'est écoulé cependant que 80 années depuis ces événements; ne les croirait-on pas vieux de dix siècles? D'autres profanations furent commises à la même époque dans les tombes royales de Saint-Denis, mais au moins le crime a été marqué dans l'histoire et justement flétri par la postérité. Nous ne savons que trop le détail des insultes faites aux cendres d'Henri IV, de Louis XIV, de Turenne même. Ce n'est pas sans joie que la génération actuelle a vu réparer et relever ces tombeaux historiques.

Les pauvres Stuarts outragés à leur tour dans leurs cendres ainsi que les Bourbons et les Valois, en haine d'une royauté qui leur avait profité si peu, n'ont trouvé ni pitié, ni grâce, ni une expiation tardive, ni même un écrivain qui nous ait encore parlé d'eux! L'adversité qui s'est acharnée sur eux de leur vivant, les a cruellement poursuivis après la mort, ajoutant aux anciennes insultes la plus longue et la plus cruelle de toutes, l'oubli! Leurs dépouilles mortelles ont été soustraites pour toujours même à une tardive réparation! Nous ne pouvons que leur offrir un tribut de sympathie compatissante en nous écriant avec le poëte français :

Malheur à qui des morts profane la poussière!

Mais il ne s'agit pas seulement de dispersion de cendres. Le couvent même a été anéanti. Il ne reste plus rien aujourd'hui ni de la pieuse maison, ni de l'église, ni des vivants, ni des morts.

Un jour Napoléon Ier, dans l'apogée de sa grandeur, eut la pensée d'élever au roi de Rome un palais digne de la nouvelle capitale qu'il voulait imposer au monde. Il gravit les hauteurs de Chaillot enveloppant d'un regard Paris et ses environs : la place fut choisie; les murs du couvent, qui étaient encore debout, furent immédiatement démolis, un plan gigantesque fut dressé, des fondations furent jetées. Quel était ce plan? Il suffira de dire que l'ensemble des constructions devait embrasser non-seulement le ter-

Digitized by Google

rain jadis occupé par le couvent, mais encore la plus grande partie des collines de Chaillot et de Passy; que le palais central auquel on serait arrivé par trois rampes en pente douce, à droite et à gauche du pont de Iéna, aurait eu le champ de Mars pour cour et pour théâtre des revues ou des fêtes populaires, pour jardin le bois de Boulogne, et pour fontaine la rivière entière de l'Onrcq. La Seine roulant au pied de ces édifices en aurait réflété l'image.

Le déclin subit de la fortune impériale ne permit pas à ce rêve de se réaliser. Les fondations jetées devinrent des ruines avant de supporter un monument. Maintenant le même oubli qui effaça les souvenirs de la Visitation et des Stuarts, couvre le projet de ce nouveau Versailles qui aurait éclipsé le Versailles de Louis XIV, projet aussi vaste et hardi que le génie et l'ambition de l'homme qui l'avait conçu.

Il y a plus encore; le terrain même de Chaillot a tout récemment changé de face et une transformation complète de toute cette colline s'est opérée comme par enchantement en 1867, lors de l'exposition de Paris.

Avant cette métamorphose du Trocadero, ne voulant épargner aucune tentative ni rien laisser d'inexploré, je m'étais adressée à la

Digitized by Google

Ville de Paris, et grâce à l'obligeant concours des autorités, j'avais pu obtenir qu'on opérât des fouilles sur les lieux mêmes où, d'après les plans que j'avais retrouvés aux archives de l'empire, les architectes municipaux avaient reconnu avec précision l'emplacement de l'ancien couvent. J'espérais, qui sait? découvrir dans ces caveaux abandonnés les dépouillés de la reine, inhumées par les religieuses avant leur départ du couvent, ou par les commissaires de la république. J'aurais voulu jeter des fleurs sur ces reliques et leur faire ériger une tombe plus digne d'elles. Vaines espérances! pas la moindre trace, pas une inscription, pas un seul débris qui pût me renseigner et me diriger!

Mes recherches partout ailleurs ne furent pas moins infructueuses. Toutes les archives de la ville restèrent muettes, même les anciens registres funèbres de la municipalité, même les catacombes de Paris, qui ont été fouillées et interrogées sans plus de succès.

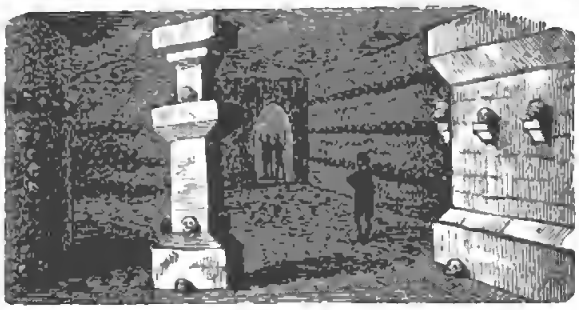

Catacombes de Paris.

Rien ne devait survivre ici-bas de Marie-Béatrice, rien que la mémoire de ses souffrances et de ses vertus.

L'histoire des corps de Jacques et de la princesse Louise n'offre pas moins d'intérêt. Nous avons vu d'abord dans le procès-verbal du délégué municipal que le cœur du roi Jacques était jusqu'à ce temps gardé à la tribune de Chaillot auprès de ceux de sa fille, de la reine sa femme, et de la reine Henriette-Marie sa mère; mais ce que le commissaire ne nous a pas dit et ce que probablement il ignorait, c'est que le cœur d'argent doré surmonté d'une couronne et enrichi d'orne-

Digitized by Google

ments qui servait comme d'étui au cœur du Stuart, était un pieux présent de Louis XIV. Une lettre de Rizzini, l'envoyé de Modène, qui nous révèle ce détail, nous décrit la double impression de douleur et de reconnaissance produite sur la reine par cette touchante attention qui lui rappelait en même temps la perte du roi d'Angleterre et l'affection du roi de France.

Prévoyant le cas où il mourrait à l'étranger et tout en subordonnant sa volonté à celle de son hôte, Jacques II avait exprimé dans son testament le désir d'être enterré sans pompe dans l'église de la paroisse où il serait mort; c'était donc à Saint-Germain que son inhumation aurait dû avoir lieu. Tel ne fut pas l'avis de Louis XIV, ni de la reine Marie-Béatrice, ni des courtisans jacobites, qui rêvant tous la restauration plus ou moins prochaine de Jacques III, trouvèrent bon de faire déposer provisoirement le corps de Jacques II à l'église de St-Edmond à Paris chez les PP. Bénédictins anglais au faubourg St-Jacques, en attendant la translation espérée du cercueil royal à Westminster-Abbey dans la chapelle de Henri VII. C'était là que reposaient les ancêtres des Stuarts et où Jacques II aurait dû reposer d'après sa propre volonté, s'il était mort en Angleterre.

Par la même raison, le corps de la princesse Louise fut déposé auprès de celui de son père, sans être inhumé, comme le fut celui de Marie-Béatrice au couvent de Chaillot.

Quant aux honneurs funèbres rendus à Jacques II, nous suivrons le récit des sœurs de la Visitation, mais nous avons trouvé des détails nouveaux et plus circonstanciés dans l'extrait d'un manuscrit contemporain appartenant aux religieux bénédictins de Downside et Ampleforth en Angleterre, dans lequel se trouvent résumées des chroniques du monastère de Saint-Edmond à Paris. C'est une des rares pièces qui, dans le pillage de cet établissement, ont pu échapper à la destruction qui a causé, entre autres, la perte regrettable d'une Vie de Jacques II écrite par le savant père Welden.

Le corps du roi, avant d'être transporté (racontent les chroniques susmentionnées), fut exposé au public à Saint-Germain vers six heures du soir et dans la chambre même où Jacques avait expiré. On y psal-

Digitized by Google

modia toute la nuit et le lendemain, et l'on y célébra des messes sur deux autels. A quatre heures on ouvrit et embauma le corps qui, le soir, fut porté à Paris dans un carrosse de deuil suivi de deux autres où étaient le duc de Berwick, le comte de Middleton et d'autres officiers de la cour, les aumôniers et M. de Benoist, prieur et curé de St-Germain. Le convoi, escorté des gardes du corps portant des flambeaux de cire blanche, avançait au milieu d'une foule émue : tout le long du chemin parcouru par le cortége, on voyait non-seulement des sujets du roi, mais les simples campagnards accompagner de leurs pleurs et de leurs regrets les dépouilles royales.

Le convoi passant par Chaillot s'arrêta pour y déposer le cœur du roi, puis traversa Paris jusqu'à la porte du couvent de Saint-Edmond, et partout la foule se pressait sur son passage. L'abbé Ingleton, aumônier du roi, avant de remettre le cercueil au prieur des Bénédictins anglais, fit à ce dernier un discours latin auquel le prieur répondit dans la même langue. Le corps fut déposé dans la chapelle de Milord Cardigan, séparée de l'église par une grille de fer.

Une plaque de métal doré placée sur la bière portait l'inscription suivante : *Ici est le corps du très-haut, très-puissant et très-excellent prince Jacques II, par la grâce de Dieu Roy de la Grande-Bretagne, né le 24 octobre 1633, décédé en France au château de Saint-Germain en Laye le 16 septembre 1701.*

XII

Les Bénédictins anglais à Paris. — Les sans-culottes. — Archives des religieux et papiers Stuarts saisis. — Restes mortels des Stuarts découverts à Saint-Germain. — Epitaphes. — Exhumations. — Dépouilles de la princesse Louise. — Mausolée de Jacques II aux Ecossais.

L'ancien couvent des Bénédictins anglais, fondé à Paris sous la régence d'Anne d'Autriche par de pieux subsides d'Anglais et de la reine elle-même, a été supprimé par la République française. Ce qui subsiste encore des bâtiments de l'église et du collége a été trans-

Digitized by Google

formé en un lycée privé. Grâce à l'extrême obligeance de M. Courtois, directeur de l'établissement actuel, et munis d'un plan provenant des archives de l'Empire, nous avons pu cependant reconnaître l'endroit même que nos documents désignaient comme le lieu de la sépulture provisoire du roi Jacques et de la princesse Louise.

Voici ce qu'écrivait en 1840 un octogénaire irlandais au sujet du corps de Jacques II :

Je fus prisonnier à Paris dans le couvent des Bénédictins anglais, rue du faubourg Saint-Jacques, à l'époque de la Révolution, avec le prieur des Bénédictins lui-même, M. Parker. C'était en 1793 ou 1794. Dans une des chapelles de l'église était déposé le corps du roi Jacques, attendant d'être un jour transporté à Westminster-Abbey. Il n'avait jamais été enterré et était placé dans un cercueil de bois, renfermé dans un autre de plomb, celui-ci dans un troisième de bois recouvert de velours noir. Les sans-culottes enfoncèrent les cercueils pour enlever le plomb et en faire des balles. Le corps resta exposé pendant tout un jour. Lié avec des jarretières, il ressemblait à une momie. Lorsque les sans-culottes le soulevèrent, il répandit une grande odeur de vinaigre et de camphre, ayant été bien embaumé. L'état de conservation était parfait, les mains et les ongles fort beaux. J'ai remué et plié chaque doigt. Je n'ai jamais vu de si belles dents. Une demoiselle, prisonnière comme moi, désirant en avoir une, je tâchai de l'arracher, mais je ne pus y parvenir, tant elles étaient solides. Les pieds aussi étaient très-beaux. Le visage et les joues n'avaient point changé. J'essayai de faire rouler les yeux, les pupilles étaient fermes sous mon doigt.

Les prisonniers français et anglais, désireux de voir ce corps, donnaient de l'argent aux sans-culottes; ceux-ci disaient que Jacques avait été un bon sans-culotte et qu'ils allaient le mettre dans un trou du cimetière public comme les autres sans-culottes; le corps fut donc emporté; où fut-il jeté? je l'ignore. Le roi Georges a tout fait pour le savoir, mais ses recherches sont restées infructueuses.

Un masque en cire très-ressemblant de la figure du roi était suspendu à une paroi de cette chapelle.

M. Pitman Jones, qui a écrit ce récit sous la dictée de M. Fitz-Simons, atteste que le vieux gentilhomme irlandais l'approuva de point en point après qu'on lui en eut donné lecture. (1)

(1) Ce document a été publié dans la collection des manuscrits anglais de M. Oliver.

Digitized by Google

La bibliothèque de Dunkerque (on nous l'a assuré par écrit) conserve un masque de Jacques II avec un portrait de son fils, le Prétendant, qu'on dit provenir des religieuses Ursulines de St-Germain. Serait-ce le même qui se trouve mentionné dans un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne (d'Oxford) et qui aurait existé à Paris auprès du corps de Jacques, moulé sur le visage du roi mort? Il est permis d'en douter.

Mais les P. P. Bénédictins ne furent pas seulement les dépositaires des dépouilles mortelles de quelques Stuarts, ils possédaient en outre de précieux manuscrits de cette maison royale, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de lettres et d'autographes de Jacques II. (1)

Malheureusement toutes recherches faites soit sur les lieux, soit dans les diverses archives de Paris, n'ont permis de constater que la disparition de ces pièces.

Voici pourtant un document qui nous en donne quelque idée : il provient des papiers saisis par les commissaires délégués de la Ville de Paris. C'est un des rares documents sur lesquels nous avons pu mettre la main aux archives de l'empire, en fouillant le peu de liasses qui y restent des moines de la rue Saint-Jacques (2), où il n'est question que des biens meubles et immeubles de cette maison passés au domaine de l'Etat :

Aujourd'hui dix-sept Pluvios, l'an deuxième de la République française une et indivisible, neuf heures du matin, assisté des citoyens Zacharie Emerard demeurant rue du Marché St-Martin et de Michel Sulpice demeurant rue de la Cordonnerie section des marchés, tous deux commissaires de la municipalité et mes adjoints.

Je, Louis Emerentien Deperthes, commissaire du Département à l'inventaire des papiers des Emigrés, demeurant rue Grande Truanderie n° 61 section de Bon Conseil, en vertu du pouvoir à moi donné, signé Lachevardière en date du quinze Nivos dernier, à l'effet de me transporter le plus promptement possible dans toutes les Maisons Anglaises, Ecossaises et Irlandaises

(1) La pièce, d'où nous avons tiré cette notice, ne précise pas entre les deux Jacques (II ou III) l'auteur de ces manuscrits; mais nous sommes d'avis qu'il s'agit de Jacques II, qui pendant sa vie faisait de fréquentes visites à ce couvent.

(2) Section administrative, Inventaire du séquestre, B. no 44).

Digitized by Google

dont les biens ont été confisqués au profit de la République française par la loi du dix neuf vendemiaire dernier, à l'effet d'enlever et faire transporter au Département pour y être ensuite inventoriés, tous les titres et papiers composant les archives de ces maisons, en me faisant assister de deux commissaires de la Municipalité, je me suis (assisté comme dit est,) transporté aux Bénédictins anglais dans leur maison sise rue St-Jacques section de l'Observatoire, à l'effet d'y procéder à l'enlèvement des papiers existants dans cette maison.

. . . . . .

Et en continnant nos dites opérations, recherches du haut en bas de lad. maison et ne s'étant plus rien trouvé dans ladite maison de rélatif à nôtre mission, nous nous sommes pourvus des voitures nécessaires pour procéder an transport du tout au Département ou nous avons déposés *quatre vingt cinq cartons remplis de titres de procédure*, de lettres, d'anciens registres de la maison etc., *deux malles* remplies de papiers dans l'une desquelles sont ceux de Raonlt Maur, ancien Relligieux de la maison et qui en est ahsent depuis longtemps, *un coffre de bois* rempli d'anciennes procédures; deux panniers d'osiers jd. *trois petites caisses* en bois dans l'une desquelles se trouve *la correspondance de feu Jacques Stuart, quatre sacs de papiers* regardés comme inutiles par le cidevant prieur de la maison et qui nous ont en effet parus l'être, et enfin 19 cahiers d'Estampes précieuses et quatre liasses que nous avons pris sur nous de transporter au Département pour évitter qu'elles ne soient dégradées dans une maison d'arrêt (1) et après avoir vacqué à tout ce que dessus par *Triple vacation* nous avons clos le présent procès verbal en fin duquel les citoyens Emerard et Michel commissaires de la municipalité mes adjoints ont signé avec nous.

DEPERTHES. — MICHEL. — EMERARD.

Sans faire d'autres commentaires sur ce document curieux, qui pourra peut-être profiter à des chercheurs plus heureux que nous, le fil de nos investigations funèbres nous amène à noter comment des anciens usages consacraient le partage des restes mortels des souverains ou des personnages de haut rang, qu'on laissait en legs à des églises ou à des établissements pieux en témoignage de l'affection ou des bienfaits du défunt. C'est ainsi que le cœur du roi Jacques fut déposé à Chaillot et le cerveau à la chapelle du collége écossais à

(1) On lit en marge de ces lignes : *Envoyés au dépôt littéraire, rue Marc, suivant le récépissé, No 9.*

Paris; ses entrailles furent partagées entre le collége anglais à Saint-Omer et l'église paroissiale de Saint-Germain en Laye.

Partout ces restes ont été l'objet de profanation et de dispersion; il n'y eut d'exception que pour Saint-Germain.

Les procès-verbaux tout récemment transcrits des archives municipales de cette ville vont nous expliquer ce phénomène, et prouver en même temps que 123 ans après la mort de Jacques II le souvenir des princes de sa race était vivant encore aux lieux où ils avaient été accueillis. Laissons parler ces documents :

VILLE DE SAINT-GERMAIN EN LAYE.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 12 juillet 1824.

Aujourd'hui lundi douze juillet mil huit cent vingt-quatre, à trois heures de relevée, nous Pierre Danès de Montardat, ancien colonel de la cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maire de la ville de Saint-Germain en Laye, ayant été informé par MM. les architectes de la nouvelle église de cette ville que ce matin vers sept heures en faisant la fouille de l'emplacement du nouveau clocher dans l'ancienne chapelle des fonds, on avait découvert successivement trois boîtes en plomb de différentes formes placées très-près les unes des autres et dont l'une desquelles portait une inscription gravée sur une table d'étain constatant qu'elle contient partie des restes du roi Jacques Stuart second, roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande; nous nous sommes transporté sur le lieu susdésigné accompagné de M. le comte Bozon de Talleyrand, lieutenant-général honoraire, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur du château de Saint-Germain en Laye, de M. Jean-Jacques Collignon, curé de cette paroisse royale, de MM. Malpièce et Moutier, architectes de la nouvelle église, de M. Rigault, secrétaire de la mairie, et de MM. Voisin, Perrin, Baudin, de Beaurepaire (le comte), Dusouchet, Galot, Decan, Dupuis, Jenlin, Journet, Griveau, Dufour, Delaval, Casse et Barlier, membres du Conseil municipal, et de M. Morin, commissaire de police.

Où étant, nous avons reconnu et constaté :

Que la première des trois boîtes susdites (figure A) était en plomb de 0m 35 carrés et 0m 18 de hauteur, recouverte d'une plaque en même de 0m 22 carrés, sous laquelle plaque on a trouvé une table en étain de 0m 20 de haut, 0m 15 de large, portant cette inscription :

Ici est une portion de la chair et des parties nobles du corps du très-haut, très-puissant, très-excellent prince Jacques Stuart, second du nom, Roy de la Grande-Bretagne, né le XXII octobre MDCXXXIII, décédé en France à Saint-Germain en Laye le XVI septembre MDCCI.

Au bas de la plaque sont empreintes ses armes. Cette boîte est en partie mutilée; elle contient plusieurs portions d'ossements et des restes non encore consommés *(sic)*.

La deuxième boîte (figure B) circulaire est aussi en plomb de 0m 34 carrés et 0m 30 de hauteur et découverte.

La troisième boîte (figure C) de 0m 30 carrés et de 0m 28 de hauteur, est aussi en plomb et fermée de toutes parts à l'exception d'un trou oxydé.

Ces deux dernières boîtes ne paraissent contenir que des restes consommés. Ces boîtes ont été enlevées, en présence de toutes les personnes dénommées au présent, avec le plus grand soin et transportées dans le trésor de la sacristie.

Ensuite nous avons fait faire aux archives de la mairie les recherches nécessaires et nous avons trouvé sur le registre de l'année 1701, à la date du 16 septembre, les actes dont copies seront unies au présent procès-verbal, ainsi que l'épitaphe du roi Jacques et qui constatent que partie de ses entrailles, de son cerveau avec les poumons et un peu de sa chair, sont restés en dépôt dans cette église pour la consolation des peuples tant Français qu'Anglais, et pour conserver en ce lieu la mémoire d'un si grand et si religieux prince.

Les autres boîtes sont sans doute les restes de la princesse Louise-Marie d'Angleterre, et fille du roi Jacques second, décédée à Saint-Germain le 17 avril 1712, ainsi que le constate le registre de cette année qui indique qu'une partie des entrailles de cette princesse a été déposée près des restes de son père.

De tout ce que dessus le présent a été rédigé les susdits mois, jour et an et signé de toutes personnes y dénommées. (Ainsi signé à la minute du procès-verbal.)

Suivent les annexes :

Du seize septembre mil sept cent un, à trois heures et vingt minutes après midi, est décédé dans le château vieil de ce lieu, très-haut, très-puissant et très-religieux prince Jacques Stuart, second du nom, roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, âgé de 67 ans 11 mois, également regretté des peuples de France et d'Angleterre et surtout des habitants de ce lieu et autres qui avaient été témoins oculaires de ses excellentes vertus et de sa religion.

Sa dernière maladie avait duré quinze jours pendant lesquels il avait reçu deux fois le Saint-Viatique et l'extrême Onction par les mains de Messire

Digitized by Google

Jean-François de Benoist, Docteur de la maison de Sorbonne, prieur et curé de ce lieu, son propre pasteur, avec des sentiments d'une humilité profonde, qu'après avoir pardonné à tous les siens rebelles et ses plus cruels ennemis, il demanda même pardon à ses officiers, s'il leur avait donné quelque sujet de chagrin. Il avait donné aussi des marques de sa tendresse et religion au sérénissime prince de Galles, son fils, digne héritier de ses couronnes, aussi bien que de ses vertus, auquel il recommanda de n'avoir jamais d'autre règle de sa conduite que les maximes de l'Evangile : d'honorer toujours sa très-vertueuse mère aux soins de laquelle il le laissait, de se souvenir des bontés que Sa Majesté trés-chrétienne lui avait toujours témoignées et de plutôt renoncer à tous les Etats que d'abandonner la foi de Jésus-Christ.....

Tout le peuple, tant de ce lieu que des environs, a eu la consolation de lui rendre les derniers devoirs et de le visiter pour la dernière fois en son lit de parade où il demeura vingt-quatre heures exposé en vue, pendant lesquelles il fut assisté du clergé de cette église, des Révérends Pères Récollets et des Loges qui ne cesseront pas de prier pour le repos de l'âme de cet illustre héros du nom chrétien que le Seigneur récompense d'une couronne éternelle.

P. Parmentier, *secrétaire.*

Du dix-septième jour (mêmes année et mois) sur les huit heures et demie du soir, fut enlevé du château vieil de ce lieu le corps de très-haut, très-puissant et religieux monarque Jacques Stuart, second du nom, roy d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, après avoir été embaumé de la manière accoutumée, pour être conduit aux religieux bénédictins anglais de Paris, faux Bourg Saint-Jacques, accompagné seulement de soixante gardes et trois carosses à la suite, ainsi qu'il avait ordonné pour donner encore après sa mort un exemple de détachement qu'il avait eu pendant sa vie des vanités du monde, n'étant assisté que de ses aumôniers et de Messire Jean-François de Benoist, prêtre, Docteur de la maison de Sorbonne, prieur et curé de ce lieu, son propre pasteur, qui ne l'avait point abandonné dans toute sa maladie, l'ayant consolé dans tous ses maux d'une manière édifiante et autant pleine d'onction qu'on puisse désirer du pasteur zélé pour le salut de ses ouailles. Son cœur fut en même temps porté dans l'église des religieuses de Chaillot.....

P. Parmentier, *secrétaire.*

Digitized by Google

Voici maintenant l'ancienne épitaphe de Jacques II, qui existait dans l'église de Saint-Germain en Laye avant la réédification de cet édifice :

REGI REGUM
FELICIQUE MEMORIÆ
JACOBI II MAJORIS BRITANNIÆ REGIS
QUI SUA HIC VISCERA CONDI VOLUIT,
CONDITUS IPSE IN VISCERIBUS CHRISTI.
FORTITUDINE BELLICA NULLI SECUNDUS,
FIDE CHRISTIANA CUI NON PAR?
PER ALTERAM QUID NON AUSUS?
PROPTER ALTERAM QUID NON PASSUS?
ILLA PLUS QUAM HEROS
ISTA PROPE MARTYR.
. . . . . (1)
MORITVR VT VIXIT FIDE PLENVS
EOQVE ADVOLAT QVO FIDES DVCIT
VBI NIHIL PERFIDIA POTEST.

Mais ce dont on chercherait en vain les traces dans la moderne église de Saint-Germain, non plus que dans le procès-verbal de la municipalité, nous est révélé par les manuscrits *Rawlinson* à Oxford.

Outre l'inscription, citée plus haut, du roi Jacques, fixée au mur d'une chapelle, il y en avait deux autres plus laconiques faisant partie du pavé même de l'église et placées, vraisemblablement pour être bien en vue, au pied du grand autel sur des plaques de marbre blanc. On lisait dans la première :

VISCERA
JACOBI SECUNDI
MAGNÆ BRITANNIÆ REGIS
VIRTUTIBUS REGIIS MAXIMUS
FIDE MAJOR

(1) Nous avons supprimé, à cause de sa longueur, la partie moins importante de cette épitaphe dont nous possédons d'ailleurs une ancienne paraphrase rédigée en vers français par un poëte contemporain (le sieur Girardin).

Digitized by Google

OBIIT SANCTI GERMANI IN LAYA
DIE XVI SEPTEMBRIS MDCCI.

L'antre se rapportait aux entrailles de la princesse Louise dont le corps fut déposé ailleurs. Cette inscription est encore plus élégante dans sa concision que les précédentes. La voici :

VISCERA LUDOVICÆ MARIÆ
FILIÆ JACOBI SECUNDI
MAGNÆ BRITANNIÆ REGIS.
CONSUMMATA IN BREVI EXPLEVIT TEMPORA MULTA
DILECTA DEO ET HOMINIBUS
ANNOS NATA PROPE VIGINTI
ABIIT AD DOMINUM DIE XVIII APRILIS MDCCXII.

Ces trois inscriptions ont disparu dans la démolition de l'ancienne paroisse, et sans le peu de mots gravés sur une des cassettes de plomb découvertes par hasard sous le pavé, peut-être n'eût-on jamais su à qui les cendres qu'elle renfermait avaient appartenu.

Le fait suivant doit être ici rappelé à l'éloge de la maison royale de Hanovre. Aussitôt que Georges IV, roi d'Angleterre, eut connaissance de cette découverte, il s'empressa de donner l'ordre à son ministre résidant à Paris de recueillir ces reliques et de les faire inhumer provisoirement, avec toute la pompe possible, en attendant la reconstruction de l'église où leur serait érigé un monument.

Les journaux anglais de l'époque et en particulier l'*Annual Register* de septembre 1824, nous donnent sur la cérémonie un compte rendu détaillé que nous traduisons textuellement :

De grand matin la foule avait encombré Saint-Germain dans le but d'assister à la translation des restes de Jacques II découverts tout récemment par les ouvriers travaillant à creuser les fondations de la nouvelle église. Le chemin était littéralement couvert de voitures et de piétons. On commença la cérémonie par une procession de prêtres revêtus de leurs habits sacerdotaux, qui entrant dans une chapelle, érigée provisoirement pour le culte religieux à côté de l'ancienne église pendant sa reconstruction, célébrèrent une messe

solennelle. L'entrée et l'intérieur étaient revêtus de draps noirs. Un cercueil contenant les boîtes en plomb où se trouvaient ces cendres royales, avait été placé sur un catafalque en forme de mausolée richement décoré de draperies de deuil et surmonté de la couronne royale d'or, placée sur un coussin de velours cramoisi couvert d'un voile de crêpe noir. A la fin de la cérémonie le cercueil fut porté en grande pompe à l'autel, au-dessous duquel il fut déposé par les assistants. C'était à peu près deux heures de l'après-midi.

La grande messe fut chantée par M. Paterson, évêque de Cybistra et coadjuteur d'Edimbourg, qui fit aussi un discours de circonstance; parmi les assistants se trouvaient l'ambassadeur anglais, celui de Sardaigne, le maréchal Macdonald, duc de Tarente, l'abbé duc de Melfort et beaucoup d'autres membres de la noblesse anglaise et française. Les gardes du corps du roi de France reçurent l'ordre de rendre aux restes de Jacques les honneurs dus à la royauté. Nous tenons ces derniers détails du rév. John Macpherson, aujourd'hui doyen du clergé catholique en Ecosse, qui assista à ces fonctions funèbres.

Sur le devant de l'autel fut placée une simple inscription provisoire, gravée sur marbre noir. La voici telle que nous l'avons pu retrouver et lire parmi des anciens débris amoncelés dans les souterrains de l'église :

D. O. M.
JUSSU GEORGI IV
MAGNÆ BRITANNIÆ REGIS
ET CURANTE NOBILISSIMO EQUITE CAROLO STUART
BRITANNIÆ REGIS IN GALLIA LEGATO
OMNIBUS ANTEA RITE PERACTIS
ET QUO DECET HONORE IN STIRPEM REGIAM
HIC NUPER EFFOSSÆ
RECONDITÆ SUNT RELIQUIÆ
JACOBI II
QUI IN SECUNDO CIVITATIS GRADU CLARUS TRIUMPHIS
IN PRIMO INFELICIOR
POST VARIOS FORTUNÆ CASUS
IN SPEM MELIORIS VITÆ ET BEATÆ RESURRECTIONIS
HIC QUIEVIT IN DOMINI ANNO MDCCI.

Digitized by Google

On avait ajouté à ce marbre une inscription française avec la date de la funèbre cérémonie :

. . . . SEPTEMBRE MDCCCXXIV
CES DÉPOUILLES
SONT ICI DÉPOSÉES
EN ATTENDANT
QU'ELLES SOIENT PLACÉES
DANS UN MONUMENT PLUS CONVENABLE
QUAND LA NOUVELLE ÉGLISE SERA CONSTRUITE.

Nous verrons que les pieuses dispositions du roi Georges ne manquèrent pas d'être religieusement accomplies par un souverain de sa famille. Mais il est certain (et nous ajouterons de nouveaux témoignages à nos affirmations) que le corps du roi Stuart a disparu, qu'il a échappé jusqu'ici à toutes les recherches, à celles du roi Georges IV et aux nôtres. Il est donc inexact que ce corps entier ait été retrouvé, comme on l'a dit, et transporté en procession solennelle de Paris à Saint-Germain.

Qu'on nous pardonne ces détails lugubres; il importait de rectifier des inexactitudes historiques accueillies trop légèrement par des écrivains de bonne foi, par Châteaubriand entre autres, dans ses *Quatre Stuarts*, et par ceux qui l'ont suivi les yeux fermés.

On avait d'autre part affirmé que pendant la Révolution ces dépouilles royales avaient été transférées de l'église des Bénédictins anglais de Paris à celle du collége irlandais. Nous pouvons formellement démentir cette assertion sur la foi du recteur du collége qui, pour nous répondre catégoriquement à ce sujet, a consulté les chartes et les anciennes traditions de sa maison religieuse.

Voilà donc un fait établi; les honneurs suprêmes ne purent être rendus, en 1824, qu'à une très-petite partie des restes de Jacques II, de la princesse Louise et de Marie-Béatrice, la reine ayant légué à la paroisse de Saint-Germain ces tristes souvenirs de sa personne contenus (nous le prouverons pièces en main) dans une des boîtes en plomb retrouvées sans inscription.

Digitized by Google

Quant au corps de la princesse Louise, on sait qu'il fut déposé à l'église des Bénédictins à côté de celui de Jacques II, et tout porte à croire qu'il dut en partager le sort; peut-être même fut-il enlevé le premier, puisque ni le narrateur irlandais ni personne n'en a rien su dire.

Il n'y a qu'une inscription en marbre qui nous reste de cette princesse; elle existe dans l'ex-collége des Ecossais, rue des Fossés St-Victor à Paris; mais on ne la trouvera qu'en soulevant du pavé de la salle, où elle est encadrée, le tapis qui la recouvre, puisque l'ancienne chapelle du collége dédiée à St-André se trouve maintenant divisée en deux parties, dont la première, où avaient été placés ces funèbres souvenirs de la famille royale de Jacques II, sert de vestibule et de parloir à une institution moderne qui a succédé à celle de l'ancien collége national d'Ecosse supprimé par la Révolution.

Voici l'épitaphe de la princesse Louise:

D. O. M.
HIC SITA SUNT
VISCERA PUELLÆ REGIÆ
LUDOVICÆ MARIÆ
QUÆ JACOBI II MAJORIS BRITANNIÆ REGIS
ET MARIÆ REGINÆ DIVINITUS NATA FUERAT,
UT ET PARENTIBUS OPTIMIS PERPETUI EXILII
MOLESTIAM LEVARET,
ET FRATRI DIONISSIMO REGII SANGUINIS DECUS
QUOD CALUMNIANTIUM IMPROBITATE DETRAHEBATUR
ADSERERET.
OMNIBUS NATURÆ ET GRATIÆ DONIS CUMULATA,
MORUM SUAVITATE PROBATA TERRIS,
SANCTITATE MATURA CŒLO.
RAPTA EST, NE MALITIA MUTARET INTELLECTUM
EJUS, EO MAXIME TEMPORE QUO SPES FORTUNÆ
MELIORIS OBLATA, GRAVIUS SALUTIS
ÆTERNÆ DISCRIMEN VIDEBATUR ADITURA

XIV KAL. MAII ANNO MDCCXII
ÆTATIS ANNO XIX.

Pour compléter dans ce chapitre les épitaphes les plus remarquables de nos Stuarts, nous aujouterons ici deux autres, qui existent encore à leur place au même collége des Ecossais, consacrées, l'une au roi, l'autre à Marie-Béatrice. — Dans cette dernière, gravée sur une dalle carrée d'environ 90 centimètres et rédigée dans un style épigraphique de pure latinité, on trouve le résumé suivant de la vie de la reine :

D. O. M.
SUB HOC MARMORE
CONDITA SUNT
VISCERA MARIÆ BEATRICIS REGINÆ MAGNÆ BRITANNIÆ
UXORIS JACOBI II, MATRIS JACOBI III REGIS RARISSIMI EXEMPLI.
PRINCEPS FUIT FIDE ET PIETATE IN DEUM, IN CONJUGEM, IN LIBEROS EXIMIA,
CHARITATE IN SUOS, LIBERALITATE IN PAUPERES SINGULARI,
IN SUPREMO REGNI FASTIGIO CHRISTIANAM HUMILITATEM,
REGNO PULSA DIGNITATEM RETINUIT.
IN UTRAQUE FORTUNA SEMPER EADEM,
NEC AULÆ DELICIIS EMOLLITA
NEC TRIGINTA ANNORUM EXILIO CALAMITATIBUS,
OMNIUM PROPE CARORUM AMISSIONE FRACTA,
QUIEVIT IN DOMINO
VII MAII ANNO MDCCXVIII
ÆTATIS SUÆ LX.

Mais la piété du duc de Perth voulut honorer la mémoire de Jacques par quelque chose de mieux qu'une simple inscription.

Il commanda à l'architecte Louis Garnier le dessin d'un mausolée qui, bien que de proportions modestes, ne devait manquer ni de richesse ni d'élégance. On devait y placer l'urne de métal doré contenant le cerveau du monarque britannique, légué par celui-ci au collége

Digitized by Google

qu'il avait aimé et protégé. Ce monument sépulcral, encadré dans une niche de la chapelle et composé de marbres coloriés, représentait un

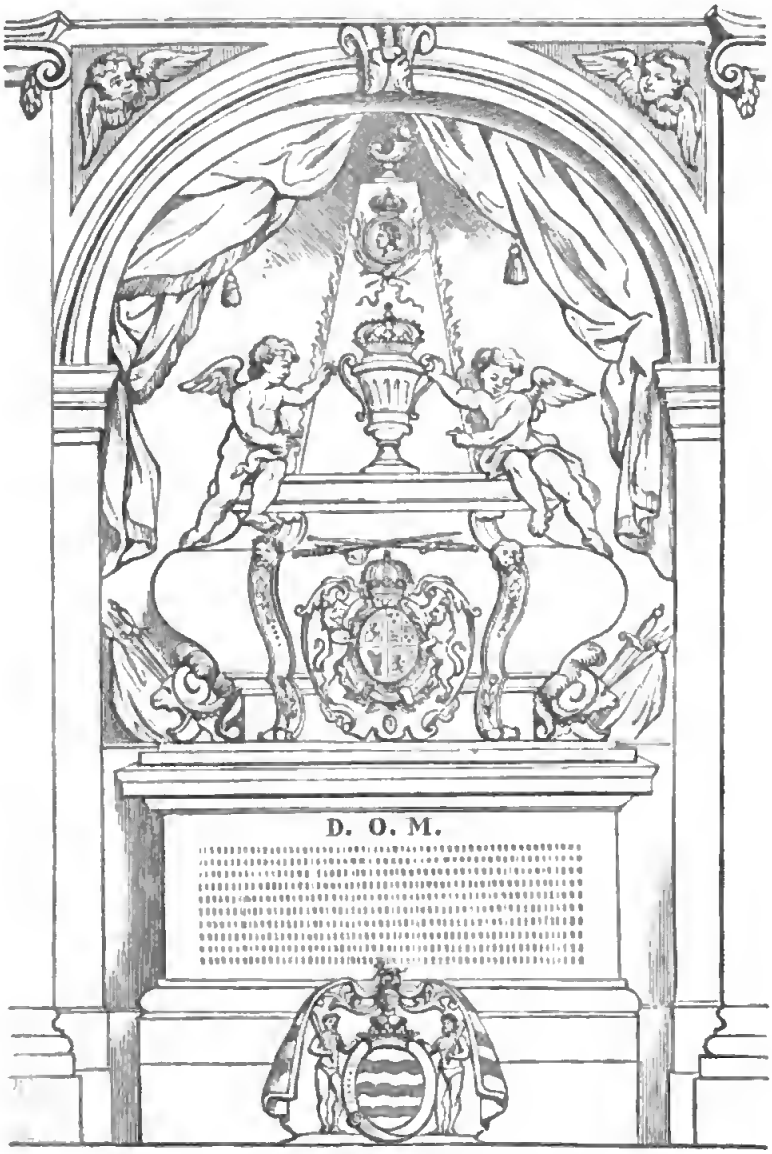

Mausolée de Jacques II au collége des Ecossais à Paris.

sarcophage imitant la belle forme de celui de Marcus Agrippa trouvé au Panthéon de Rome, et transporté dans la chapelle Corsini de

Digitized by Google

St-Jean *in Laterano*. Sur le couvercle de ce sarcophage s'élevait l'urne en bronze doré, adossée à une pyramide en pierre, où était encadré un médaillon de Jacques II, vu de profil. La même pyramide était couronnée d'une lampe ardente sculptée aussi en bronze, emblême des lumières de la science historique attribuée à l'illustre défunt. Des figurines d'anges et des ornements métalliques enrichissaient de tous les côtés ce monument, décoré des armes des Stuarts et des Perth.

Par l'esquisse que nous reproduisons ici, d'après une ancienne gravure de la Bibliothèque impériale, on pourra se rendre compte du goût architectural de ce petit mausolée, tel qu'il était avant les dégradations dont il a été l'objet.

Voici l'inscription sculptée sur le devant du sarcophage :

D. O. M.
MEMORIÆ
AUGUSTISSIMI PRINCIPIS
JACOBI II MAGNÆ BRITANNIÆ REGIS
ILLE PARTIS TERRA AC MARI TRIUMPHIS CLARUS,
SED CONSTANTI IN DEUM FIDE CLARIOR,
HUIC REGNA, OPES ET OMNIA VITÆ FLORENTIS COMMODA
POSTPOSUIT.
PER SUMMUM SCELUS A SUA SEDE PULSUS
ABSALONIS IMPIETATEM, ACHITOPHELIS PERFIDIAM ET ACERBA SEMEI CONSILIA (1)
INVICTA LENITATE ET PATIENTIA
IPSIS ETIAM INIMICIS AMICUS SUPERAVIT
REBUS HUMANIS MAJOR, ADVERSIS SUPERIOR
ET CŒLESTIS GLORIÆ STUDIO INFLAMMATUS
QUOD REGNO CARUERIT SIBI VISUS BEATIOR
MISERAM HANC VITAM FELICI
REGNUM TERRESTRE CŒLESTI
COMMUTAVIT.
HÆC DOMUS QUAM PIUS PRINCEPS LABANTEM

(1) On sait que par ces noms bibliques d'Absalon, Achitophèle et Semeï, on voulait faire allusion aux princes d'Orange et de Danemark, gendres de Jacques II, aux reines Marie et Anne, ses filles, ainsi qu'aux conseillers qui trahirent ce roi.

Digitized by Google

SUSTINUIT ET PATRIÆ FOVIT
CUI ETIAM INGENII SUI MONUMENTA
OMNIA SCILICET SUA MANUSCRIPTA CUSTODIENDA
COMMISIT
EAM CORPORIS IPSIUS PARTEM
QUA
MAXIME ANIMUS VIGET RELIGIOSE SERVANDAM SUSCEPIT
VIXIT ANNIS LXVIII REGNAVIT XVI OBIIT XVII KAL. OCTOB.
AN. SAL. HUM. MDCCI
JACOBUS DUX DE PERTH
PRÆFECTUS INSTITUTIONI
JACOBI III MAGNÆ BRITANNIÆ REGIS
HUJUS DOMUS BENEFACTOR
MŒRENS POSUIT.

Notons aussi que ce qui reste encore de ce monument funèbre n'est que la partie exécutée en marbre qui en formait comme le squelette; toutes les œuvres d'art et les décorations de bronze, notamment l'urne dorée avec son contenu, ont disparu depuis le siècle passé.

XIII

Fondation du collége des Ecossais. — Son antiquité. — Archevêque Beaton. — Archives. — Chartes de Glasgow. — Testament de Robert Bruce. — Anciens papiers des Stuarts. — Lettres de Marie d'Ecosse — Pillage des archives. — Ce qui a été sauvé. — Inscriptions, tombeaux et cénotaphes des Stuarts. — Fondateurs et bienfaiteurs du collége.

La rue des Fossés-Saint-Victor et ses environs étaient, dans l'ancien Paris, assez riches en établissements nationaux et étrangers. Parmi ces derniers, le collége des Ecossais figurait au premier rang. Son institution remonte à l'an 1325.

Bien que suivant des témoignages historiques et épigraphiques, David, évêque de Moray en Ecosse, soit regardé comme premier fondateur, et Robert Barclay comme reconstructeur de cet édifice,

Digitized by Google

c'est à James Beaton, archevêque catholique de Glasgow, que revient l'honneur d'en avoir été le grand promoteur et restanrateur.

Beaton avait rempli sons les règnes de Marie Stuart et de Jacques VI d'Ecosse les fonctions d'ambassadeur auprès du roi de France; effrayé plns tard des progrès de la réforme, il s'était réfugié à Paris, où il prit tellement à cœur le progrès et l'agrandissement du collége écossais qu'à sa mort il le fit légataire universel de tous ses biens.

Mais il avait fait plus encore pendant sa vie en y déposant une masse d'anciens titres et de registres qu'il avait emportés de son diocèse avec une bonne partie de l'argenterie et des joyaux de son église, outre sa correspondance diplomatique et d'autres legs plus précieux encore ponr l'histoire religieuse et politique d'Angleterre et d'Ecosse, parmi lesquels mérite d'être citée avant tout la charte de Glasgow on cartulaire original de Robert dit le Seneschal d'Ecosse (1).

A partir de cette époque, le collége des Ecossais, de plus en plus enrichi par de nouveaux dons, fut considéré comme le trésor des chartes des partis catholique et jacobite, dont les archives ecclésiastiques de Glasgow avaient été le fondement et le noyau : c'est là qu'on avait formé lo dépôt sacré des mémoires particuliers et des négociations diplomatiques de la royauté exilée, de leurs collections d'autographes et de lenrs plus chers souvenirs. Ce collége, pour leqnel on avait à cause de toutes ces reliques du passé un respect presque religieux, était aussi devenu le sanctuaire de prédilection des derniers Stuarts. Il n'y a donc pas à s'étonner si ceux-ci l'entourèrent de leur protection et, après l'avoir comblé de bienfaits, lui aient légné même qnelques parcelles de leurs dépouilles mortelles.

Ces archives, jalousement gardées par les chefs dn collége, étaient invoquées dans les controverses d'histoire ecclésiastique, ainsi que dans les discussions généalogiques de la dynastie d'Ecosse.

---

(1) Voici le titre donné à cette pièce dans la publication qu'en fit l'abbé Lewis Innes, reproduite par Mabillon (*de re diplomatica*):

Charta authentica Roberti Seneschalli Scotiæ, ex archivio collegii scotorum Parisiensis edita cum observationibus historicis quibus regiæ Stuartorum stirpis natales ab injusta labe vindicantur A. D. 1695.

Digitized by Google

Tel fut le cas qui se produisit au sujet des mariages de Robert II, lorsqu'il ne s'agissait de rien moins que de mettre en doute la légitimité de la famille royale.

M. Francisque Michel, auteur du livre *Les Ecossais en France*, etc. (qui nous ayant devancé dans ce genre de laborieuses recherches, nous a fourni aussi de quoi compléter nos renseignements), affirme que dans le dépôt de l'établissement figurait entre autres un catalogue de tous les Ecossais qui avaient brillé dans l'université de Paris, mais plus spécialement des associés du collége de la rue des Fossés-Saint-Victor, catalogue extrait des registres originaux et des archives de l'université. Cette pièce s'étendait depuis la première fondation de la maison jusqu'au milieu du XVIIe siècle; on y remarquait sur tous les premiers fondateurs, les bienfaiteurs et les hommes les plus considérables de celle-ci, des détails qui nous montrent dans cet espace de temps dix-sept ou dix-huit Ecossais recteurs de l'université de Paris. Elle avait pour titre : *Acta Scotorum in Academia Parisiensi* et pour auteur le principal du collége, John Gordon. Celui-ci, non content d'ouvrir ses archives aux compatriotes qui s'y présentaient soit dans un intérêt de famille, soit par simple curiosité, se prêtait obligeamment à collationner les expéditions des originaux confiés à ses soins.

Parmi les demandeurs de ces copies de documents notariés et de renseignements précis sur le contenu des trésors historiques du collége écossais, figurent l'université de Glasgow et la Bibliothèque des avocats d'Edimbourg. C'est aux curateurs de cette bibliothèque que fut adressée par le même principal Gordon, en date du 11 septembre 1771, la lettre suivante qui, bien que publiée par sir James Maidment dans ses *Analecta Scotica*, ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs.

Je serai très-heureux d'être en état d'obliger les curateurs de la Bibliothèque des avocats à Edimbourg, en cédant à leur louable désir d'ajouter à leur collection tout ce qui peut servir à éclairer l'histoire, les antiquités ou les lois de l'Ecosse. Les manuscrits conservés dans notre bibliothèque se rapportent aux règnes de Jacques VII, Jacques VI, Marie Stuart et à ceux de

Digitized by Google

leurs prédécesseurs..... La collection des papiers écrits pendant les règnes de Jacques VI et de Marie, en quatorze gros volumes in-folio, consiste principalement en lettres à Beaton, archevêque de Glasgow, leur ambassadeur à Paris, dont plusieurs sont en chiffres. Les autres papiers en deux volumes in-4° sont des chartes octroyées par diverses personnes, une en particulier par un fils de Malcolm Canmore à l'Eglise de Glasgow (1); une copie exacte de ce recueil a été envoyée il y a quelque temps à l'université de cette ville.

Plus curieux encore sont les renseignements recueillis par Robert Pitcairn et notés dans sa préface aux mémoires de lord Herries. Nous nous bornons à y puiser l'extrait suivant d'une lettre d'un Ecossais écrite de Paris le 23 septembre 1716 à un ami à Edimbourg.

J'ai passé hier quatre ou cinq heures enfermé dans le collége des Ecossais de cette ville avec un très-savant antiquaire, gardien des archives et de la bibliothèque. Ayant appris que j'étudiais le droit, il plaça devant moi tous les anciens actes. En premier lieu nous lûmes une vieille charte octroyée par Robert II qui donne la solution définitive du débat élevé au sujet de son mariage. La pièce contient une donation de plusieurs terres près de Hamilton en faveur d'une chapelle fondée en mémoire de sa bien aimée épouse Elisabeth Moore, *dum in humanis ageret*, et respire l'amour et le respect pour la mémoire de la défunte. Elle est datée très-distinctement de l'an 1363.....

On me montra ensuite, comme une autre preuve à l'appui, une charte octroyée par le roi Robert portant donation de plusieurs terres dans le diocèse de Glasgow et contenant ces mots : *Testibus Roberto filio nostro primogenito et herede, Senescallo Scotiæ*, datée de l'année 1371 environ trois ans avant son second mariage.....

Il me fut montré ensuite une série de chartes depuis Alexandre fils de Malcolm de Kenmure jusqu'à la fin du règne de Robert Bruce, car il ne s'en trouve aucune ici du temps de Malcolm. Elles sont à ce que je crois au nombre de treize ou quatorze, appartiennent toutes à l'archevêché de Glasgow et se rapportent à des terres octroyées à plusieurs évêques.....

Je vis après une grande collection de lettres originales de Marie Stuart avec son testament écrit la veille de sa mort et son codicille le matin même. Le testament aussi bien que le codicille, contient diverses donations à ses serviteurs avec une profession de foi signée de Marie.

Il y a une excellente collection de lettres originales et de pièces depuis 1568 jusqu'en 1580, en treize volumes in-folio très-nécessaires pour l'histoire.

---

(1) C'est-à-dire le cartulaire original de Glasgow.

Digitized by Google

Je ne puis les insérer dans une lettre. Il y en a aussi plusieurs du temps du roi Charles. Je vis encore une collection de lettres, de journaux et de plusieurs autres papiers en quatre volumes in-folio, richement reliés, tous écrits de la main du roi Jacques (1), commençant vers le temps de l'emprisonnement de son père (avec nombre de lettres à lui adressées) et continués jusqu'en 1698. Elles sont très-piquantes à l'époque où il était à l'armée sous le commandement de Turenne et généralement fort nettes, quoique moins bien écrites que celles de son père, dont l'écriture est fort belle.

On me montra de plus un grand volume sur parchemin très-bien exécuté et décoré de peintures représentant les saisons et les occupations de la campagne pour chaque mois du calendrier. Il avait appartenu à quelque maison religieuse et contenait une foule de légendes et de fables ridicules. Il porte la date de 1431.

... Je vis en dernier lieu un manuscrit de Fordun avec le testament de Robert Bruce. Il est en entier écrit de sa main avec quelques vers dont les initiales indiquent son nom. L'écriture est bonne et sur parchemin. (2)

Quant aux autres nombreuses richesses manuscrites du collége, il n'y a pas à être surpris de leur dispersion. Voici une des dernières nouvelles que put en donner un témoin oculaire à l'éditeur du *Gentlemen's Magazine*. (nov. 1798, vol. LXVIII, part. II.)

Pendant notre séjour au collége des Ecossais, il fut décrété que l'on disposerait des livres de la bibliothèque. Les Vandales qui avaient la haute main dans cette affaire, étaient si peu au courant de la valeur de ces sortes d'objets que les manuscrits les plus précieux furent vendus au quintal ou livrés aux flammes : plusieurs des prisonniers prirent part au pillage. M. Hartmann Hartenberg trouva une boîte contenant divers papiers, dans chacun desquels était une boucle de cheveux de chacun des membres de la famille royale d'Ecosse avec une courte inscription latine indiquant à qui la boucle avait appartenu, etc.

Malgré ce tableau désolant, quelques indices laisseraient supposer que tout n'est pas perdu.

---

(1) C'était là évidemment l'original des mémoires historiques et d'autres manuscrits déposés par Jacques II et dont on regrette la perte.

(2) *Historical memoirs etc. by Lord Herries, prefatory Notice, p. XXI–XXIV.*

On sait que la chronique généralement citée sous le nom de Fordun est en grande partie l'ouvrage de Walter Bower qui après avoir terminé dans son pays ses études de philosophie et de théologie, était comme tant d'autres venu à Paris pour étudier le droit. (*Irving the lives of the Scotish Poets, etc., vol. II, p. 70*). (Note tirée du livre de M. Francisque Michel, *Les Ecossais en France, etc.*)

On affirme d'abord qu'en 1798 l'abbé Paul Macpherson, qui fut plus tard recteur du collége anglais à Rome, passant par Paris, put, grâce à l'aide d'Alex. Innes, qui se trouvait encore au collége royal, mettre la main sur un reste des papiers provenant de l'archevêque Beaton et en faire même un choix et des paquets pour les emporter en Ecosse. Aura-t-il réussi à les sauver? Nous l'ignorons. Toujours est-il que nombre de lettres de Marie Stuart et d'anciens papiers de Beaton, peut-être même le cartularium original de Glasgow (si ce n'est pas une ancienne copie) avec un amas d'autres pièces plus ou moins importantes pour l'histoire ecclésiastique et politique d'Ecosse, provenant la plupart, à ce qu'on dit, du collége écossais de Paris, se trouvent de nos jours à Buckie en Ecosse, recueillis par feu l'évêque Kyle, et soigneusement gardés par l'archevêque catholique actuel de Glasgow.

Tel est à peu près le témoignage que vient d'en donner la *Commission royale d'Angleterre pour les manuscrits historiques* dans son premier rapport (1). C'est aussi à ce précieux dépôt que le prince Labanoff a puisé la plus grande partie des correspondances épistolaires inédites et si remplies d'intérêt de l'infortunée Marie d'Ecosse.

Quoi qu'il soit des pertes plus ou moins considérables subies par ces archives, il paraît que l'édifice même de ce collége, après avoir survécu à tant de désastres, aux pillages et aux dégradations, est finalement menacé de tomber sous la pioche des démolisseurs municipaux.

Et, cependant, malgré les injures des hommes et du temps, combien n'y reste-t-il pas encore de marbres divers d'un intérêt historique, généalogique et archéologique! Les personnages à la mémoire desquels la pieuse sollicitude des héritiers ou des amis avait érigé ces épitaphes, n'auraient-ils pas quelque droit au respect de la postérité et de la France? On le voit, même de nos jours, tout ce qui touche aux Stuarts, semble destiné à partager leur infortune!

Mais comme il serait trop long de rendre compte de ces monuments

(1) First Report of the royal Commission on historical manuscripts... London, 1870.

Digitized by Google

lapidaires nous nous contenterons de noter que dans le nombre, outre le tombeau de Robert Barclay, mentionné plus haut, il est question de l'archevêque Beaton de Glasgow, le généreux fondateur des archives et l'ambassadeur de Marie Stuart en France. — A côté des restes de la famille royale étaient aussi inhumés les deux ducs de Perth, le père et le fils, pieux auteurs des cénotaphes de ces Stuarts auxquels ils furent si dévoués durant toute leur vie.

Les noms et les éloges funèbres de bien d'autres bienfaiteurs du collége s'y trouvent rappelés par ces marbres, notamment lord Caryll, secrétaire de Marie-Béatrice, puis de Jacques II et de Jacques III à St-Germain; le savant Lewis Innes qui fut recteur du dit collége et dont il est si souvent question dans nos pages; la duchesse de Perth, première dame d'honneur de la reine; la duchesse veuve de Tyrconnel, bien que morte et inhumée en Irlande, André Hay, noble Ecossais, enfin plusieurs militaires distingués des trois royaumes britanniques qui, en suivant la fortune des Stuarts, avaient prêté leur épée à la France et versé leur sang pour la nation qui les avait hospités.

Nous nous bornerons à la reproduction d'une seule de ces inscriptions, car on y trouvera résumée l'histoire même de la fondation de cet établissement dont l'antiquité remonte aux vieux temps de Robert Bruce et de Charles le Bel : on y verra aussi les anciens rapports que le collége des Ecossais eut avec la Chartreuse, l'Université et l'Archevêché de Paris.

D. O. M.
ANNO DOMINI MCCCXXV
REGNANTE IN GALLIA CAROLO PULCHRO
ET ROBERTO DE BRUCE REGNANTE IN SCOTIA
ANTIQUO FŒDERE CONJUNCTIS
DAVID DE MORAVIA
EPISCOPUS MORAVIENSIS IN SCOTIA
HOC COLLEGIUM FUNDAVIT.
A. D^ni MDCIII
JACOBUS DE BETHUN ARCHIEPISCOPUS GLASGUENSIS IN SCOTIA

Digitized by Google

NOVAM FUNDATIONEM INSTITUIT
PRÆPOSITO IN PERPETUUM ADMINISTRATIONI
VEN F. DOMNO PRIORE CARTURIÆ
PARISIENSIS.
AN^no D^ni MDCXXXIX CONJUNCTIO UTRIUSQUE
FUNDATIONIS IN UNUM ET IDEM COLLEGIUM
AB ARCHIEPISCOPO PARISIENSI
FACTA
AUCTORITATE REGIS ET SUPREMI SENATUS PARISIENSIS
SANCITA EST.

UTRIUSQUE FUNDATORIS MEMORIÆ
PRIMARIUS PROCURATOR ET ALUMNI
HUJUS COLLEGII
P. P.
REQUIESCANT IN PACE.

On s'est demandé quel fut le sort de quelques poignées de cendres des membres de la famille royale d'Angleterre ainsi que des personnages inhumés ici à l'ombre des Stuarts. On projetait même de soulever à cet effet les dalles de la chapelle. A quoi bon? N'avons-nous pas constaté l'enlèvement de l'urne de métal doré renfermant le cerveau de Jacques II? Ne savons-nous pas que les quelques reliques mortelles du même roi, cachées derrière la boiserie d'une chapelle du collége anglais à St-Omer, aussitôt découvertes, furent jetées aux quatre vents?

Est-ce que les profanateurs des tombes de Paris, de St-Denis, de toute la France se seraient arrêtés devant le petit sanctuaire des Ecossais? Aurait-on épargné cette dernière insulte aux cendres des Stuarts, à des royautés étrangères dénoncées au public par les inscriptions?

Voici des fragments d'une élégie latine inédite recueillis parmi les manuscrits de la Bibliothèque imperiale. C'est le dernier tribut de reconnaissance et des larmes qu'offrirent les élèves de l'ancien collége des Ecossais à la mémoire et aux cendres de Jacques II. On trouvera mention dans ces vers des legs et des autographes laissés

Digitized by Google

par le roi Stuart au collége, des richesses historiques des archives de cette institution et quelques noms de savants qui l'illustrèrent.

Orba Caledonias exercet Scotia musas
Flensque lavat madidis regia busta genis.
. . . Deliciæ, domus alma, tui domus hospita regis
Quam Victor clivi gestat in arce sui,
Occidit heu! magnos docuit qui vivere reges.
Occidit: et moriens vivit in autographis.
Victorina novis opibus, palmamque recenti
Scotorum, cedit Bibliotheca vetus.
Hæc tibi Gordonos, Drummondos fudit alumnos,
Hæc dedit Innesios, lumina plena, duos.
Cur alios referam? . . . .
. . . Te moriens Cerebro decorat Rex, unde Minerva
Prodiit auctoris filia docta jovis.
etc. etc.

XIV

Histoire des autographes historiques du roi Jacques II.

Nous arrivons aux mémoires autographes de Jacques II. En quoi consistaient ces manuscrits et quel fut leur sort à travers les deux grandes révolutions d'Angleterre et de France?

Jacques II aimait le travail: il sut trouver le temps au milieu des affaires d'Etat de mettre par écrit tous les événements remarquables de sa vie. Ce n'était pas le premier ouvrage sorti de la plume de ce prince. Etant duc d'York et grand-amiral de la Grande-Bretagne, il avait déjà publié des mémoires qui avaient révélé ses talents et ses connaissances de marin. (1) Enfin, comme les Stuarts qui l'ont précédé et ceux qui l'ont suivi, il a montré en toute rencontre le plus grand soin pour la conservation de ses écrits et des écrits de sa famille.

Au moment suprême où il tremblait pour son règne et pour sa vie, il oublia de se défendre contre l'invasion de son gendre; mais il n'oublia pas ses papiers qu'il renferma dans une cassette, au milieu d'une cour en déroute et sous les menaces du peuple révolté; il remit la

(1) Ce livre était intitulé: Mémoires sur les affaires d'Angleterre pour tout ce qui regarde la marine depuis 1660 jusqu'à 1673, écrits par S. A. R. le duc d'York, grand-amiral, etc.

Digitized by Google

cassette à Terriesi, ministre de Toscane, avec de si chaudes recommandations que ce diplomate crut recevoir en dépôt les diamants de la Couronne.

Terriesi laissa dévaliser sa maison en ce temps de tumulte et de pillage où l'on ne respectait pas même les ambassades, mais il sauva les papiers du roi. Il nous raconte, dans les dépêches inédites que nous possédons, le voyage de cette cassette embarquée pour Livourne et passablement compromise pendant le trajet, tant elle excitait la convoitise, enfin remise au grand-duc de Toscane qui la fit transporter en France sous l'escorte de deux galères. C'est ainsi qu'elle retourna aux mains du roi Jacques : pour ce prince, elle contenait plus et mieux que des diamants.

Elle contenait d'abord ses mémoires autographes commencés en Angleterre à l'âge de seize ans. Il les continua plus tard dans les loisirs de son exil. Ces mémoires remplissaient quatre volumes in-folio auxquels faisaient suite six autres volumes in-quarto composés de quantité de correspondances destinées probablement à servir de pièces justificatives. C'étaient les lettres que Jacques, alors duc d'York, avait reçues à Bruxelles et en Ecosse du roi Charles, son frère, ou des ministres de ce souverain.

Quelques mois avant sa mort, Jacques écrivit la dépêche suivante au principal du collége des Ecossais à Paris :

Jacques II, par la grâce de Dieu roi, etc., etc.

A notre féal et bien aimé M. Lewis Innes, aumônier de la Reine, notre très-chère épouse, et principal de notre collége écossais à Paris, salut.

Bien persuadé qu'il n'y a pas de lieu où les mémoires originaux écrits de notre main puissent être plus en sûreté que dans notre collége écossais à Paris où les rois nos prédécesseurs ont déjà déposé plusieurs pièces importantes qui ont été gardées avec le plus grand soin.... nous avons jugé convenable de vous charger de la conservation des susdits mémoires originaux.... qui seront déposés dans les archives de notre dit collége écossais à Paris pour y rester comme une marque durable de notre confiance et de notre affection pour ce collége. Les présentes devront servir d'autorisation suffisante pour que vous et vos successeurs dans le gouvernement du dit collége puissiez garder le susdit dépôt.

Digitized by Google

Donné à notre Cour, à Saint-Germain en Laye ce vingt-quatre mars 1701 et de notre règne le 17me.

Par le Roi,

CARYLL.

Jacques III, son fils, n'eut pas moins de sollicitude pour la conservation de ces manuscrits, confiés au collége écossais avec défense de les sortir sans un ordre royal; d'où ce rescrit de l'an 1707 également adressé à M. Innes :

Jacques Roi

Puisque par un rescrit spécial du feu Roi notre royal père, les mémoires et autres papiers écrits de sa propre main ont été déposés aux archives de notre collége écossais de Paris pour y être conservés, et puisque aucuns des susdits papiers ne doivent être déplacés sous aucun prétexte sans notre ordre ou rescrit, nous vous autorisons par la présente à transporter pour quelques mois à notre Cour à Saint-Germain en Laye la partie des papiers royaux susmentionnés qui se réfèrent à l'année 1678 et suivantes, pour être inspectés et lus par telles personnes que nous nommerons à cet effet, et ensuite de les reporter et de les remettre avec tous les soins et sûretés dans les susdites archives pour y être conservés conformément au rescrit de notre royal père. Et pour que cela soit fait nous avons donné la présente autorisation.

Donné à notre Cour à Saint-Germain le 12me Janvier 1707 et dans le 6me de notre règne.

Par ordre de Sa Majesté

CARYLL.

En 1771, ces mémoires étaient toujours fidèlement gardés et la défense de les toucher était maintenue dans toute sa force, comme il résulte du passage suivant d'une lettre du principal du collége, Alexandre Gordon, le même que nous venons de citer plus haut :

.... En ce qui touche les manuscrits relatifs au règne de Jacques VII(1), je ne saurais vous en faire faire aucune note, ni vous l'envoyer pour le moment; encore moins puis-je permettre d'en prendre copie, attendu que ces documents sont seulement déposés dans notre bibliothèque et ne peuvent être rendus publics sans une autorisation de leur propriétaire.

(1) Jacques VII d'Ecosse, c'est-à-dire Jacques II d'Angleterre.

Digitized by Google

Tout alla bieu jusqu'à la Révolution. Au début de celle-ci lord Gower, ambassadeur britannique, avant de quitter Paris, écrivit au même M. Gordon, alors fort préoccupé, ainsi que ses associés du collége écossais, de l'orage qui menaçait les maisons religieuses et leurs archives. Lord Gower lui offrit de se charger des précieux manuscrits dn roi Jacqnes pour les déposer dans quelque lieu sûr en Angleterre. Par malheur, et l'on ne sait par qnel malentendn, cette proposition qui aurait sauvé les papiers, ne fut point agréée. Quelque temps après cela, le chef de l'établissement écossais, épouvanté outre mesure par les visites peu agréables dont lui et le collége étaient devenus l'objet de la part des révolutionnaires, quitta Paris à la hâte. C'est un incident dont il nous donne lui-même les détails dans une lettre que nous teuons à reproduire, adressée à son ami Andrew Lumisden, le 2 septembre 1792:

Croiriez-vous que le 13 août le collége écossais a été deux fois envahi par des bandes armées et que la première fois j'ai été conduit entre quatre gardes nationaux à la section, afin de prêter le nouveau serment, ce que j'ai absolument refusé de faire; j'ai consenti à jurer que je n'entreprendrais rien contre leur *liberté, égalité, propriété*, disant que c'était là tout ce que je pouvais promettre. Je quitte Paris pour quelque temps; car telle est la rage des partis qui divisent ce malheureux pays, que c'est moins la proscription qui est à craindre qu'une extermination totale . . . . . .

Mais le digne principal, avant de s'évader, pensa à confier tout ce qn'il laissait dans le collége an senl Anglais qui y fut resté, M. Alexandre Innes, l'arrière-petit-neveu du P. Thomas Innes.

Vers le même temps M. Stapleton, alors principal du collége des Anglais de Saint-Omer, et depuis évêque catholique en Angleterre, ayant passé à Paris avant de fuir la France, fut consulté par M. Innes, qui ue pouvait se décider à abandonner son poste, sur les moyens de conserver les manuscrits de Jacques II. M. Stapleton crut qne, s'il pouvait les avoir à Saint-Omer, il les ferait passer en Angleterre sans beauconp de risque. Il fut donc résolu qu'on en formerait avec soin un seul paquet, lequel fut adressé à un Français, ami intime de M. Stapleton, et expédié par une voiture publique avec quelques autres objets. Le tout arriva sans accident et fut mis daus une cave.

Digitized by Google

Mais le Français étant devenu suspect au régime de la Terreur, peut-être à cause de sa liaison avec le collége anglais, fut arrêté. Qui était ce Français? Une notice insérée par lord Holland dans la préface de l'Histoire d'Angleterre de Fox, l'a désigné sous le nom de Charpentier : probablement ce *Carpentier-Lemaire* qui fut administrateur du district de Saint-Omer en 1793 et dont plusieurs fils avaient été élevés dans le collége anglais; il possédait une campagne à Saint-Momelin près de Saint-Omer. Quoi qu'il en soit, Mme Charpentier (ou Carpentier-Lemaire), depuis l'emprisonnement de son mari craignant pour elle-même, au cas où l'on viendrait à trouver dans sa maison des manuscrits anglais richement reliés et ornés d'un écusson royal avec des fleurs de lis qui figuraient alors parmi les emblêmes britanniques, arracha d'abord et brûla de sa main la couverture de chaque volume. Les manuscrits ainsi maltraités, mais plus faciles à empaqueter, furent portés secrètement à Saint-Momelin et enterrés dans un jardin; mais on ne les y laissa guère : les terreurs de la dame grossirent; elle exhuma donc les augustes paperasses et les jeta au feu.

Perte irréparable et dont on est à peine dédommagé par un abrégé de ces originaux rédigé probablement par le même abbé Innes, à qui furent adressés les rescrits de Jacques II et de Jacques III cités plus haut. Cet abrégé fait partie des manuscrits de Windsor.

On suppose que le roi Jacques II, désirant laisser à son fils un résumé de ce que ses mémoires offraient de plus intéressant, l'avait fait commencer sous ses yeux, et que Jacques III fit terminer cet ouvrage peu d'années après la mort de son père, non sans le revoir et le corriger de sa propre main, marquant les passages textuels tirés des manuscrits du collége écossais. L'intention de Jacques III d'intervenir, sinon dans la collaboration, au moins dans la révision de cet abrégé, est indiqué dans le rescrit royal qui autorisait le transfert provisoire des autographes de son père à Saint-Germain. Nous reviendrons bientôt sur ces mémoires en faisant mention des archives royales de Windsor Castle.

Digitized by Google

XV

Testament de Jacques II. — Son authenticité prouvée. — Codicille. — Testament et codicille de la reine Marie-Béatrice. — L'héritage. — Objets d'art, curiosités et souvenirs de famille des Stuarts.

Les testaments du roi Jacques et de la reine, documents très-importantes, l'un et l'autre, seront publiés dans notre livre à la place qui leur appartient. Nous avons pu comparer le brouillon anglais du dernier testament de Jacques II, existant parmi les *Nairne Papers* à Oxford, avec la copie française déposée aux archives des affaires étrangères à Paris, la même peut-être qui avait été entre les mains de Louis XIV. La date de ce testament est du 8 septembre 1701, environ huit jours avant la mort du roi à Saint-Germain en Laye. Les témoins dont la signature est apposée à cet acte, sont Middleton, Perth, Griffin, Caryll, Stafford, Floide (probablement le capitaine Floyde), R. Biddulph, H. Hatcher, Robert Power. Le nom du roi, qui à cause de son état ne put signer de sa main, fut écrit sur son ordre et en présence des témoins susnommés par lord Middleton.

Il va sans dire que Jacques III fut déclaré héritier des biens, des droits et de la couronne de son père; la tutelle de la reine-mère devait durer jusqu'à la majorité du prince, fixée à 18 ans accomplis, avec recommandation à ce dernier d'être soumis à sa mère et de suivre ses conseils même dans le choix d'une épouse.

« A l'égard de son devoir envers Dieu, ajoute le pieux testateur à propos de son fils, qu'il se souvienne toujours de ces paroles de notre Sauveur : *Que profitera-t-il à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme?* — Après notre mort il aura droit incontestable à la couronne d'Angleterre, mais quand il en serait frustré à cause de sa religion, si les paroles de notre Seigneur sont véritables, il gagnera plus qu'il ne perdra. »

Digitized by Google

Suivaient des conseils non moins édifiants touchant le pardon des injures et autres vertus chrétiennes que Jacques III, s'il arrivait au trône, aurait dû faire briller à la gloire de Dieu. Il paraît que le roi mourant avait enfin ouvert les yeux et reconnu les fautes de son règne. « Nous lui conseillons en père, dictait encore Jacques II, et même nous lui enjoignons de ne jamais troubler ses sujets dans la jouissance de leur religion, leurs droits et libertés, et qu'il sache qu'un roi ne saurait jamais être heureux que ses sujets ne le soient aussi. »

Ce testament annulait les précédents, à l'exception d'un codicille écrit de la main du roi et annexé à son testament du 5 mai 1699. Quel était ce codicille? Nous en avons appris le contenu, non sans recherche, dans une lettre inédite de l'abbé Rizzini, qui tenait ce secret de Marie-Béatrice, et les papiers de Renaudot confirment le témoignage de l'envoyé de Modène. Ce codicille était une recommandation toute spéciale à Louis XIV, de vouloir bien prendre, d'accord avec la reine veuve, la tutelle et la protection du prince de Galles et de la princesse Louise. On conçoit les raisons de haute convenance politique qui ont empêché dans le temps de divulguer cette volonté suprême de Jacques II.

Nous possédons une attestation de M. Robert Power, jurisconsulte et conseiller de la cour de Jacques et l'un des signataires du testament; il déclare avoir dressé cet acte d'après les ordres du testateur et l'avoir présenté, écrit sur parchemin, le 8 septembre 1701 à cinq heures de l'après-midi, au chevet du roi, en présence du Père Saunders, confesseur de S. M., et par suite des instructions reçues par le secrétaire d'Etat, Caryll; il affirme aussi qu'on en fit lecture, article par article, à Jacques II qui discuta même sur quelques points et qui ayant tout approuvé et trouvé conforme à ses volontés, fit appeler lord Middleton pour le charger de signer cette pièce en présence du même M. Power et des témoins que nous venons de nommer.

Une autre déclaration extraite des *Nairne Papers* d'Oxford émane du secrétaire d'Etat Caryll qui signa *Jean lord Caryll de Dunford* (savoir baron de Dunford, titre qui venait de lui être conféré). Ce

Digitized by Google

papier confirme le précédent et ajoute qu'au moment d'ordonner à lord Middleton de signer le testament en y mettant de sa main *Jacques R.*, l'auguste malade avait déclaré en présence de tout le monde que cet acte renfermait ses véritables et dernières volontés.

Ainsi se trouvent annulés des actes pareils, mais de date plus ancienne: il en existe au moins deux, l'un desquels, publié par Stanier Clarke et daté du 17 novembre 1688, a été cité et supposé unique par d'autres écrivains qui n'en connurent pas de postérieurs.

Ajoutons comme dernière et irréfragable preuve d'authenticité que les suprêmes volontés contenues dans le testament de 1701 furent religieusement observées par la reine.

Nous arrivons au testament de Marie-Béatrice, dont on ne connaissait jusqu'ici que quelques legs faits au couvent de Chaillot; mais nous avons trouvé un extrait authentique du contenu de l'acte même dans les *Stuart Papers* de Windsor Castle. Ce document est daté de Saint-Germain et signé par la reine le 10 août 1712, six années avant sa mort, en présence de Berwick, de Perth, de Middleton et de Dieconson. Un codicille du 10 février 1714 ajoute d'autres legs que la pieuse reine laissa en souvenir à plusieurs maisons religieuses, notamment à l'église de Saint-Germain.

Dans son testament la reine n'oublia rien ni personne. Elle rétribue généreusement tous ceux qui l'avaient assistée jusqu'à sa mort, entre autres la comtesse de Middleton et lady Strickland qui finirent leur vie (la dernière en 1725) dans le couvent des Clarisses anglaises à Rouen. Marie-Béatrice lègne mille livres sterling à chacune de ses dames d'honneur; elle dispose des biens réels qu'elle possède, de ses créances réalisables, des arrérages, des douaires, ainsi que des sommes considérables qu'elle avait déboursées pendant l'exil pour le roi son époux, comme pour le roi son fils, et dont le premier l'avait autorisée à s'indemniser plus tard sur la couronne d'Angleterre.

On ne le sait que trop, ces dotations considérables ne devaient point enrichir l'église ni le couvent de Chaillot (auxquels Marie-Béatrice ne laissa pas moins de nobles souvenirs) ni les hôpitaux de Saint-Germain, ni une foule d'autres légataires. Jacques III fit cependant tout

ce qu'il put pour accomplir les dernières volontés de sa mère, mais dépouillé, dénué de tout, il pouvait bien peu.

Parmi les pièces qui feront suite au testament, nous donnerons un catalogue très-détaillé d'objets qui avaient appartenu à Marie-Béatrice et qui, après avoir été enregistrés dans l'inventaire, devaient être expédiés en plusieurs boîtes par M. Dicconson à Jacques III. A cette liste était annexée la note de ce que contenait le coffre-fort : objets précieux, miniatures, curiosités, souvenirs de famille, etc., dont voici les articles les plus curieux :

Trois médaillons avec des têtes de mort entourées de diamants. — Un cœur portant une tête de mort. — Deux médaillons pour bracelets, l'un avec le portrait du roi, l'autre avec celui de la feue princesse (Louise). — Une pierre de Turquie avec la tête de Henri IV de France. — La tête du feu roi de France en forme de médaillon. — Un médaillon du roi Jacques III, quand il était enfant. — Dans une petite boîte japonaise un peu de sang du feu roi (Jacques II). — Deux portraits en miniature du feu roi, montés en or. — Un autre de la princesse (Louise). — Un buste du feu roi (Jacques II). — Un buste de l'abbé de la Trappe dans une boîte en bois. — Une médaille du roi (Jacques III). — Un Saint-Georges décoré de la Jarretière. — Une miniature du roi (Jacques III). — Une médaille du roi (Jacques III). — Une grosse médaille du roi et de la princesse (Louise). — Un demi-jacobus en or. — Une petite miniature du feu roi. — Une médaille en cuivre du roi d'Espagne. — Deux du roi (Jacques III). — Un crucifix gravé sur pierre et monté en or. — Une grosse médaille du feu roi, lorsqu'il était duc d'York. — Un portrait en émail du roi, quand il était jeune. — Plusieurs petits paquets de cheveux. — Un autre buste et une médaille en argent de l'abbé de la Trappe. — Une montre en or, léguée par le feu roi (Jacques II) sur son lit de mort au roi (son fils). — Un Saint-Georges entouré de petits diamants. — Le portrait du roi Charles II en miniature. — Un de la reine d'Ecosse (Marie Stuart) en miniature, monté en or. — Deux miniatures de la feue reine Marie-Béatrice. — Deux miniatures de la feue princesse (sa fille). — Une bourse brodée, remplie de médailles antiques et modernes. — Deux paquets de cheveux de la princesse (Louise). — Un Saint-Georges en émail. — Une boîte contenant une croix et une chaîne, trouvées dans le tombeau de saint Edouard en 1685, et aussi une bague à rubis que le feu roi portait à son couronnement (1), et une goutte de son sang. — Une minia-

(1) Nous donnerons le dessin de cette bague d'après les gravures de Sandford relatives au couronnement du roi d'Angleterre. Ce rubis qui passa, dit-on, dans les

ture du roi Jacques III provenant d'Italie. — Le sceau de la reine. — Un petit verre à perspective. — Deux miniatures du roi Charles Ier. — Une miniature du roi Jacques Ier. — Le sceau dont se servait toujours la reine, taillé en diamant ou pierre de Bristol. — Une bague à pierre en forme de cœur sur laquelle sont gravées les armoiries du prince de Galles. — Une boite contenant l'argenterie de toilette (peut-être celle qui fit partie des riches cadeaux de Louis XIV à la reine arrivant à Saint-Germain). — Une boite contenant un chapelet en argent. — Deux tabliers et une clef d'argent qu'on dit efficace pour les femmes enceintes *(sic)*. — Les grands sceaux, etc., etc. (renouvelés sans doute par Jacques II en France, car on sait qu'en s'évadant d'Angleterre, il avait jeté le sceau de l'Etat dans la Tamise, etc., etc.)

Inutile de chercher où ces objets se trouvent aujourd'hui. Il faut le demander au vent qui a renversé les Stuarts et dispersé leur poussière.

XVI

Tombeau de la princesse Sobieska au Vatican. — Cénotaphe des trois derniers Stuarts, sculpté par Canova. — Monument funèbre de Jacques II, a Saint-Germain en Laye. — La reine Victoria et les Stuarts. — Origine commune de la maison d'Este et de la maison de Hanovre. — Médaille commémorative.

Nous avons vu Georges IV s'empresser de recueillir pieusement un reste des cendres de Jacques II à Saint-Germain et de leur décerner des honneurs funèbres avec une pompe royale. Il fit plus : il voulut rendre des hommages plus éclatants encore à sa descendance. Les dépouilles mortelles des derniers princes de cette dynastie éteinte à Rome, gisaient comme cachées dans les grottes du Vatican. Seule Marie-Clémentine, femme de Jacques III, avait pu obtenir par exception une place honorable en plein jour dans la basilique de St-Pierre, où son portrait de dimension colossale, travaillé en mosaïque, rappelle

---

mains du cardinal d'York, serait celui qui ne fut pas évalué à moins de 50,000 livres sterling (Jesse, *The two Pretenders*), et qu'on regardait comme le plus beau qui fût en Europe. Jesse ajoute que le cardinal vendit cette pierre avec d'autres objets précieux pour venir en aide au pape Pie VI pendant la Révolution française.

encore à la postérité deux grandeurs déchues, les Sobieski et les Stuarts.(1)

Monument funèbre de la princesse Sobieska au Vatican.

En face du tombeau monumental de cette reine titulaire de la Grande-Bretagne, on voit s'élever de nos jours un autre mausolée de marbre blanc en forme de tour pyramidale qui désigne au passant les noms du fils et des deux petits-fils de Jacques II, derniers débris de cette race royale. Bien que l'inscription n'en dise rien, c'est à la maison de Hanovre, c'est à Georges IV, alors régent d'Angleterre,

(1) Dans l'Eglise des SS. Apôtres à Rome, à laquelle cette princesse avait légué quelques parties de ses restes mortels, on lit, gravée sur marbre, l'inscription funèbre suivante :

HIC CLEMENTINÆ REMANENT PRÆCORDIA ; NAM COR
CŒLESTIS FECIT, NE SUPERESSET, AMOR.

Mariæ Clementinæ Magnæ Britanniæ
Franciæ et Hiberniæ Reginæ
Fratres Min. Conv. venerabundi pos.

que revient l'honneur de ce mausolée, œuvre, comme on sait, de Canova. L'illustre sculpteur conçut le premier l'idée de ce monument et le fit agréer à Georges sans exiger de lui d'autre rétribution pour son travail que le simple remboursement des frais.

Cet acte de désintéressement est constaté par une lettre, dont l'original existe à la bibliothèque de Montpellier, adressée de Rome le 22 juin 1820 par Canova lui-même au peintre Xavier Fabre, le successeur d'Alfieri près de la comtesse d'Albany.

Mausolée des trois derniers Stuarts, sculpté par Canova dans la Basilique de St-Pierre à Rome.

Mais si nous avons tenu à relever ces beaux traits de Georges IV, plus honorables encore si l'on tient compte des anciennes rivalités dynastiques entre la maison de Hanovre et les Stuarts, nous ne de-

vons pas oublier que c'est à la pieuse sollicitude de la reine Victoria, souveraine actuelle de la Grande-Bretagne, qu'est dû le monument qui se voit maintenant à Saint-Germain en Laye et qu'on montre comme le tombeau de Jacques II dans la première chapelle à droite en entrant dans l'église en face du château.

C'est cette reine qui, lors de sa première visite à Paris, ayant vu de ses propres yeux le délabrement du tombeau provisoire du roi Stuart, ordonna qu'il en fût élevé un plus digne à ses frais. Nous avons noté ailleurs qu'aux épitaphes du siècle dernier enlevées et perdues lors de la réédification de l'église, ainsi qu'à celles du roi Georges qui disparurent à leur tour, furent substituées les inscriptions actuelles. Voici les mots qui ressortent au haut du monument :

REGIO OENERI PIETAS REGIA

mais pas de noms propres. Nous ne saurions partager les scrupules de cette modestie, et nous tenons à répéter bien haut que le monument du dernier roi Stuart est dû à la munificence de la reine Victoria.

On lit dans l'inscription du centre :

FERALE QUISQUIS HOC MONUMENTUM RESPICIS
RERUM HUMANARUM VICES MEDITARE.
MAGNUS IN PROSPERIS, IN ADVERSIS MAJOR,
JACOBUS II ANGLORUM REX
INSIGNES ÆRUMNAS DOLENDAQUE FATA
PIO PLACIDOQUE OBITU EXSOLVIT
IN HAC URBE
DIE XVI SEPTEMBRIS AN. MDCCI
ET NOBILIORES QUÆDAM CORPORIS EJUS PARTES
HIC RECONDITÆ ASSERVANTUR.

Voici les deux inscriptions latérales :

QUI PRIUS AUGUSTA OESTABAT FRONTE CORONAM
EXIGUA NUNC PULVEREUS REQUIESCIT IN URNA,
QUID SOLIUM, QUID ET ALTA JUVANT? TERIT OMNIA LETHUM.

Digitized by Google

VERUM LAUS FIDEI AC MORUM HAUD PERITURA MANEBIT;
EN QUOQUE, SUMME DEUS, REGEM QUEM REGIUS HOSPES
INFAUSTUM ACCEPIT, TECUM REGNARE JUBEBIS.

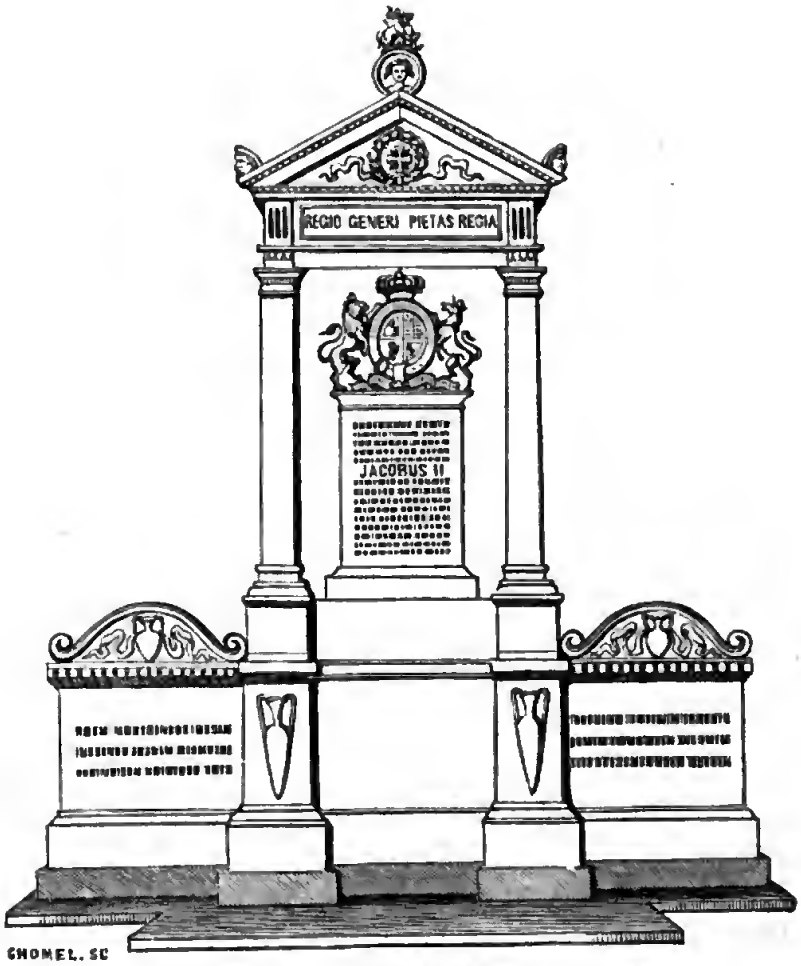

Monument sépulcral de Jacques II, dans l'église de Saint-Germain en Laye.

C'est aussi grâces aux libéralités de la reine Victoria que les dépouilles oubliées d'une autre princesse Stuart (Elisabeth, sœur de Jacques II) ont reçu de nos jours les honneurs du tombeau. L'histoire ne s'est pas beaucoup occupée de cette princesse, dont le sort fut si

triste. Après la mort de Charles Ier, son père, livrée aux fanatiques et emprisonnée par eux dans l'île de Wight, elle y mourut de chagrin.

Ces sentiments de la maison de Hanovre envers les Stuarts ne doivent étonner personne. Outre la sympathie que le malheur inspire à tous les cœurs généreux, les liens de famille attachent l'une à l'autre ces deux races royales. Tout le monde sait que le titre de parenté avec les souverains légitimes d'Angleterre, qui amena la maison régnante au trône, ne provenait que de la descendance féminine d'un Stuart, savoir de Jacques Ier d'Angleterre, dont la petite-fille, la princesse Sophie, électrice de Hanovre, fut la mère de Georges Ier.

Mais ce qu'on sait moins, c'est que grâce au mariage de la reine Marie-Béatrice, les princes de Hanovre se rattachent encore aux Stuarts, à partir de Jacques III, par une communauté d'origine italienne. Ceux-ci comme ceux-là descendent de l'illustre maison d'Este, qui comptait parmi ses anciens titres ceux de marquis ou margraves d'Italie, de Ligurie, de Toscane, etc., et dont un des membres, Albert Azzo II d'Este, eut (de son épouse Cuniuda ou Cunegunde, fille de Guelfe III) un fils qui alla régner en Allemagne sous le nom de Guelfe IV et devint la tige des maisons de Brunswick et de Hanovre, tandis que Folco Ier, frère de ce dernier, laissait derrière lui en Italie la longue suite des ducs de Ferrare et de Modène. (1)

Aussi le duc de Modène, Rinaldo d'Este, lors de son mariage avec la princesse Charlotte-Félicité de Brunswick-Lunebourg (morte le 29 septembre 1710), eut-il le droit de faire frapper une médaille allégorique représentant, dans la figure d'un grand fleuve assis, cette source commune, et dans deux rivières qui partaient de cette source, les deux branches d'Este, savoir celle des Guelfes et celle des ducs ferrarais et modenais. Les deux rivières de la médaille, après de longs et sinueux détours, finissaient par confondre leurs eaux.

(1) Voir Muratori, *Antichità Estensi*, part. I, c. VIII, et Leibnitz, *Genealog.*

Digitized by Google

XVII

Stuart Papers. — Leur richesse. — Leur dispersion. — Différentes branches et dénominations. — Mémoires du roi Jacques II. — Sympathies réveillées pour les Stuarts. — Leur réhabilitation. — Histoire des *Stuart Papers.* — Mémoires recouvrés. — La duchesse d'Albany et le Père Waters. — Archives du cardinal d'York.

La dynastie de Hanovre ne s'est pas bornée à honorer les dépouilles mortelles des Stuarts, elle a mis aussi tout son zèle à relever leur mémoire. Elle a voulu sauver de la destruction et de l'oubli tout ce qu'elle a pu trouver des anciens papiers de cette famille. Ces précieux recueils de manuscrits sont réunis maintenant dans la bibliothèque privée du château de Windsor, au milieu de rares collections de livres, gravures, miniatures, parchemins et souvenirs des rois d'Angleterre et d'Ecosse.

C'est là que, grâce à la sympathie de la reine Victoria pour la dynastie déchue et à l'intérêt qui s'attache à ce genre d'études historiques, j'ai pu être admise, par une faveur toute spéciale, à puiser nombre de pièces et d'extraits inédits.

Je tiens à reconnaître ici publiquement l'obligeante intervention du savant bibliothécaire de la reine, feu M. Woodward, aussi prématurément enlevé à ses travaux littéraires.

Au reste, l'impulsion une fois donnée par la maison régnante, ce mouvement ne s'est plus arrêté en Angleterre. On s'est partout empressé de recueillir des papiers concernant les Stuarts. Il semble que la sympathie publique revienne partout à ces princes infortunés. On est fatigué de la guerre dynastique et personnelle qui les poursuivait depuis leur déchéance; on ne dit plus comme autrefois : Malheur aux vaincus!

Rien n'avait été épargné par leurs adversaires, ni calomnies, ni railleries pour les rendre ridicules ou odieux. Mais aujourd'hui, grâce à Dieu et grâce au temps qui apaise tout, les Stuarts descendus dans le tombeau ont fini par désarmer les vieilles rancunes. La saine critique réhabilite de nos jours les victimes, et conteste les

Digitized by Google

héros trop vite faits des temps passés; on n'admet plus les arrêts des rhéteurs et des pamphlétaires. Les histoires passionnées de Burnet et de Fox, les violentes déclamations de Hume et de Smollet, ne feraient pas plus fortune de nos jours que les écrits flatteurs des écrivains jacobites idolâtres des Stuarts. L'intolérance devient rare; on s'étonne de la trouver chez un historien d'esprit, tel que Macaulay, qui fait exception. La recherche de la vérité dégagée de tout esprit de parti paraît acquérir chaque jour plus de titres à l'appréciation publique. On ne puise aujourd'hui qu'aux sources; on fouille les archives publiques et privées, on secoue la poussière des vieux dossiers cachés dans les recoins les plus oubliés.

Ce penchant de notre siècle ainsi que cette justice tardive rendue aux Stuarts m'ont donné du courage. Malgré mes travaux de tant d'années, malgré l'abondance de mes documents et leur intérêt historique, je ne me serais peut-être jamais décidée à la publication de ce recueil, si je ne m'étais convaincue de son opportunité. Les pièces que je laisserai parler, en me contentant de tenir la plume, suffiront peut-être pour accomplir l'œuvre de réparation déjà commencée par notre siècle. Je m'engage d'ailleurs dans un chemin où je trouve des compagnons de route et où d'autres m'ont devancée. « L'histoire de la dynastie malheureuse des Stuarts, dit M. Amédée Pichot *(Hist. de Charles-Edouard)*, occupe depuis longtemps tous nos écrivains. »

Jamais le sujet émouvant de Marie Stuart, qui semblait jusqu'ici se prêter exclusivement aux inspirations tragiques des Alfieri et des Schiller, n'a fourni matière à tant de publications. Nous venons d'en citer une des plus importantes, celle du prince Labanoff, ouvrage sérieux, bien précieux pour l'histoire et auquel l'auteur a consciencieusement travaillé vingt ans.

Mais il est temps de parler de nos documents et avant tout des circonstances qui les ont conservés jusqu'à ce jour. Voyons d'abord de quels éléments se composait ce riche recueil de manuscrits que les Anglais appellent les *Stuart Papers*.

Nous avons déjà mentionné l'histoire des écrits historiques auto-

Digitized by Google

graphes de Jacques II et comment les extraits seulement de ses mémoires ont pu être sauvés et recueillis à Windsor Castle.

Cet abrégé historique forme lui-même plusieurs volumes, soigneusement conservés par tous les princes de la maison des Stuarts. Ce ne fut qu'à la mort de Charles-Edouard qu'étant passés à sa fille la duchesse d'Albany, ils tombèrent ensuite avec beaucoup d'autres papiers au pouvoir de l'abbé Waters, procureur général des Bénédictins anglais à Rome, qui les céda pour une pension viagère au prince-régent d'Angleterre. Le manuscrit de ces mémoires fut confié par le même régent (depuis Georges IV) à J.-S. Stanier Clarke, son bibliothécaire ordinaire, qui les fit paraître vers la fin de 1816 sous le titre de *Life of James the second.*

A ces renseignements authentiques nous ajouterons comme détails non moins curieux, que l'abbé Waters mourut à Rome peu de temps après qu'il eut reçu le premier paiement de sa rente viagère et qu'en livrant ces manuscrits à sir John Coxe Hippisley qui les avait acquis pour Georges IV, il les avait accompagnés d'une notice datée de Rome 12 janvier 1805, portant entre autres :

Ce serait difficile de vous donner dans les limites étroites d'une lettre tous les éclaircissements que vous semblez demander. Les papiers en ma possession m'ont été laissés par feu la duchesse d'Albany, qui les avait trouvés dans la bibliothèque de son père à Florence, d'où je les avais moi-même apportés à Rome et déposés dans la chancellerie jusqu'à sa mort. C'est pour me conformer à un ordre donné dans son testament où j'étais nommé seul exécuteur testamentaire, que je les ai apportés chez moi.

Ce récit est quelque peu contredit par M. Dennistoun (*Quarterly Review*, décembre 1846, n° CLVII), lequel prétend que le P. Waters n'aurait été ni le propriétaire légitime ni le légataire des papiers en question. Envoyé à Florence à la mort de Charles-Edouard, pour recueillir l'héritage qui revenait à la duchesse d'Albany, le P. Waters aurait reçu de cette princesse la mission de remettre les archives au cardinal d'York, frère de Charles-Edouard et reconnu comme le seul chef et représentant survivant de la maison des Stuarts.

Ces papiers, transportés à Rome par mesure de précaution, auraient

Digitized by Google

été gardés par le P. Waters du consentement du cardinal; mais Waters, simple dépositaire de ces archives, n'aurait pu en disposer que sur l'ordre du prince Stuart. Les ayant échangés à l'insu de celui-ci contre une pension de l'Angleterre, il aurait eu le double tort d'en frustrer le propriétaire légitime et de céder ce qui ne lui appartenait pas. Waters aurait même exigé des acquéreurs le secret du vivant du cardinal, précaution qui paraît assez suspecte. Telle est la version de M. Dennistoun; nous lui en laissons toute la responsabilité. Quoi qu'il en soit, ces papiers ne purent, à cause de la guerre, sortir avant 1813 du port de Civita-Vecchia, pour être transportés en Angleterre.

Henri-Benoît, duc d'York, devenu prince de l'Eglise et installé à Rome à l'abri des aventures, eut le loisir de ramasser tout ce qu'il put trouver de manuscrits et d'objets précieux appartenant à sa famille : les sceptres, les couronnes, les bijoux, les décorations, que nous verrons figurer aux funérailles de Jacques III et de Charles-Edouard, le voile que Marie Stuart avait brodé de ses propres mains et porté sur l'échafaud, un livre d'heures enrichi de miniatures précieuses, qui avait appartenu à la princesse Sobieska et qui, légué par le prince Stuart à Georges IV, est maintenant dans la bibliothèque de Windsor.

Le cardinal d'York, chroniqueur lui-même, laissa un journal de sa vie, qu'il avait fait écrire par son secrétaire et qui est devenu la propriété du comte d'Orford. D'autres manuscrits ou mémoires du même cardinal, ou provenant de ses ancêtres, se conservent encore au séminaire de Frascati.

Il est bien à regretter qu'à la mort de cet auguste prélat plusieurs circonstances aient amené la perte ou la dispersion de quantité de souvenirs et surtout de ses papiers de famille; il mourut en 1807, mais il avait signé un testament du 15 juillet 1802.

Feu M. Dennistoun qui, ayant passé plusieurs années en Italie, avait pu vérifier en beaucoup de points l'histoire des derniers Stuarts, nous affirme (*Quarterly Review*, déc. 1846) que deux héritiers fiduciaires avaient été d'abord nommés par le testateur le 2 juillet 1790, savoir Monsig^r Ercole Consalvi, depuis cardinal, et Monsig^r Angelo Cesarini. Cependant dans le dernier testament de 1802, dont nous

Digitized by Google

avons pu vérifier l'authenticité à Rome, il n'est pas question de Consalvi, Monsig^r Cesarini étant nommé seul héritier fiduciaire du prince Stuart. Ainsi Cesarini, resté dépositaire des dernières volontés du cardinal qui les lui avait confiées verbalement à son lit de mort, s'empressa de les révéler par écrit dans une pièce cachetée, avec défense de l'ouvrir pendant la vie de la comtesse d'Albany, ni avant qu'on eût aliéné les fonds que le cardinal possédait au Mexique.

En 1831, la seconde de ces conditions n'étant pas encore remplie, il fallut l'intervention du pape pour faire ouvrir l'acte signé en 1808 par Monsig^r Cesarini depuis longtemps décédé. On n'apprit qu'alors quel était le légataire universel du cardinal : c'était la *Propaganda Fide* de Rome. Pendant tout ce temps, où avaient passé les archives, les livres, les souvenirs laissés par le dernier Stuart? Pourquoi, au lieu de garder ces dépôts avec une jalousie vigilante, les avait-on laissés pourrir dans les greniers, exposés à toutes sortes de dégâts et de soustractions? Laissons parler le digne et savant bibliothécaire de Windsor, feu M. Woodward *(Gentleman's Magazine,* N° 2. New series, febr. 1, 1866) :

Un autre trésor caché des *Stuart Papers* venait d'être découvert par un docteur Watson qui se trouvait en Italie, et qui s'était livré à la recherche de tout ce qui pouvait concerner la famille des Stuarts. Il parvint à découvrir une collection de ces papiers à Rome, dans un grenier du palais de Monserrato, exposés aux intempéries de l'air et aux ravages des rats. Ils étaient tombés au pouvoir de Monsig^r Tassoni, auditeur du pape *(uditore santissimo)*, qui avait été nommé exécuteur testamentaire de feu Monsignor Cesarini (l'exécuteur testamentaire du cardinal d'York). Ainsi ces papiers avaient-ils été confiés par Tassoni à la garde d'un tiers, d'un abbé Lupi, qui n'avait nulle idée de la valeur réelle de ce dépôt.

Watson l'acquit pourtant de l'abbé Lupi, avec la permission de Tassoni, au prix de 170 piastres. Mais, dès que Watson eut transporté ce trésor dans sa demeure, il se vanta hautement de la valeur politique de ces papiers et de tout l'argent qu'il espérait gagner en les vendant au prince-régent d'Angleterre. Cette indiscrétion étant venue aux oreilles du cardinal Consalvi, fut bientôt suivie d'une réclamation formelle de ces papiers adressée par ce ministre d'Etat à Watson. Sur le refus de ce dernier, on mit les scellés aux portes et aux fenêtres de la chambre à coucher du docteur où les papiers étaient déposés, en y plaçant une bonne garde pour les surveiller.

Digitized by Google

Enfin ces *Stuart Papers* enfermés dans cinq grandes caisses furent envoyés au palais du gouverneur de Rome. Le cardinal Consalvi ayant ordonné en même temps une enquête sur l'affaire, Tassoni nia qu'il eût autorisé la vente, tandis que Lupi persistait à déclarer qu'il avait envoyé la somme aussitôt reçue, à son supérieur Tassoni. Le cardinal, pour en finir, offrit à Watson la restitution des 170 piastres déboursées, mais le docteur ne voulut point accepter cette offre ; enfin Consalvi, sachant quel grand intérêt le régent d'Angleterre avait attaché au premier envoi des papiers Stuart qu'il avait déjà reçus (du Bénédictin Waters), offrit, d'accord avec Tassoni, tout le précieux dépôt au prince, lequel, ignorant toutes ces tracasseries, l'accepta avec joie et reconnaissance.

Mais avec les papiers arriva bientôt l'histoire des griefs et des prétentions de Watson. Aussi le régent donna-t-il l'ordre de lui payer 500 livres sterling, rémunération qui lui parut bien équitable, mais que le docteur refusa encore, élevant sa demande à 3000 livres et rejetant constamment toute espèce d'accommodement. Seize ans plus tard, à l'âge de 88 ans, le docteur finit tristement son étrange carrière : il se pendit au *Blue Anchor Tavern, St Mary-at-Hill, Thames street.*

Dès que le prince régent se trouva en possession de ces papiers, il nomma (au mois de mai 1819) une commission pour les examiner et lui en faire un rapport.

La Commission reconnut que la collection était loin d'être complète et qu'une foule de documents devaient être perdus, soustraits ou détruits. C'est aussi notre avis, et cet avis est motivé par le fait que nous avons retrouvé, dans les collections de différents amateurs, nombre de ces papiers et de ces souvenirs des Stuarts qui avaient appartenu au cardinal; quelques-uns même sont tombés en notre possession.

Telle est l'histoire des *Stuart Papers* de Windsor Castle. Mais comment se fait-il que ni dans ce riche dépôt ni ailleurs on ne puisse trouver la moindre trace des archives de la reine Marie-Béatrice, qui auraient dû passer des mains de Jacques III et de Charles-Edouard dans celles du cardinal d'York? Elles ont complétement disparu! C'est une perte déplorable, car la reine avait été pendant ses longues années d'exil le véritable chef de sa famille et de sa cour.

Il est permis de croire que les ennemis implacables des Stuarts ainsi que les nombreux émissaires de la maison régnante en Angleterre, dont la cour jacobite était entourée, n'ont pas manqué de

Digitized by Google

profiter du désarroi général du château de Saint-Germain lors de la mort de la reine, pour mettre la main sur ces archives.

Dans le nombre des plus puissants instigateurs de pareilles soustractions, il faut compter en première ligne lord Stair, ambassadeur anglais, qui, envoyé à Paris peu de temps avant la mort de Louis XIV, ne cessa pendant toute la régence de faire preuve de l'hostilité la plus acharnée contre les Stuarts, en circonvenant le régent lui-même, qui ne laissa pas de s'en montrer ennuyé, malgré son adresse à nager entre deux eaux.

Le portrait que Saint-Simon a laissé de Stair, n'est pas des plus flatteurs et contraste fort avec les éloges de Smollett et des autres écrivains anglais. On connaît du reste par de nombreux témoignages le guet-apens que ce malin diplomate avait habilement organisé contre le chevalier de Saint-Georges pour s'emparer de sa personne, lors d'une visite clandestine que ce fils dévoué venait de faire à sa mère à Chaillot. Mais la pièce inédite que nous livrons à nos lecteurs, puisée à la source authentique du *Public Record Office* de Londres (France, n° 349), nous en dit plus que tout commentaire, et nous montre que ce ne fut point par la faute de l'envoyé de Georges Ier, si la soustraction des papiers de la reine ne put s'effectuer sur une plus large échelle au profit des ennemis dynastiques des Stuarts.

Voici le texte de cette dépêche autographe et réservée que lord Stair adressa au secrétaire d'Etat anglais (Craggs). Nous la donnons avec les fautes même d'orthographe de son auteur, auquel la langue française ne devait pas être familière :

A Paris ce 18 Juin 1718.

Monsieur

. . . . . Je vous envoye icy 3 lettres qui ont été prises dans le cabinet de la Reine à St-Germains, quelques jours avant sa mort; vous vous apercevrez que 2 de ces lettres sont écrites par la main d'un homme qui ne sçait pas l'anglois; apparemment l'auteur des lettres les a fait copier par quelqu'un qui ne savoit pas l'anglois, pour ne pas exposer son écriture et pour ne pas confier son secret. Ces 2 lettres sont les originalles prises dans le cabinet de la Reine, la 3e est copiée par mon correspondant. Il est aisé

a voir que ces lettres sont dictées par un homme de consequence et qui est fort avant dans la confiance du pretendant et qui est un des principaux de leur parti. Vous verrez si vous en pouvez tirer quelques lumières pour le jargon qui est la dedans. Je crois qu'il sera difficile de le dechiphrer, à moins que mon homme ne puisse trouver la clef; il m'a promis de s'employer pour cela et pour trouver les clefs des autres chiffres dont les correspondents du prétend^t se servent : il est à portée d'y réussir, car c'est le frère du S. Higgons (1) sécrétaire du pretend^t. Je luy ay promis des récompenses considérables en cas qu'il puisse rendre des services considerables au Roy. Je me flatte que le Roy approuvera ce que j'ay fait et que Sa Maj^té fera bon ce que je luy promettray. Je tacheray de tirer de luy (Higgons) tous les services qu'il pourroit faire en ce pais icy, et ensuitte il pourroit être très utile pour découvrir les menées des Jacobits en Angleterre, pourveu que son secret soit bien gardé; je vous le recommande bien fort, pour que il soit utile il faut qu'il soit caché.

STAIR.

En dehors de ces soustractions partielles et clandestines, la masse des archives ne pouvait cependant pas disparaitre sans attirer l'attention des dépositaires et surtout du prince, au pouvoir duquel elles revenaient de droit.

En effet, la reine morte, les scellés apposés sur ses papiers par les officiers de Saint-Germain furent levés sur l'ordre ou rescrit de Jacques III, daté d'Urbin 27 mai 1718. Cette opération se fit en présence du comte de Middleton, grand-chambellan de la reine, de M. Sheldon, vice-chambellan, de M. Dillon, lieutenant-général des armées du roi très-chrétien, et de M. Dicconson, trésorier de la feue reine. Le rescrit de Jacques III fut suivi d'une longue série d'instructions; voici celles qui regardent les correspondances et écrits dont il s'agit :

1° Tous les papiers écrits de la main de Jacques III, du duc de Mar, de M. Nairne ou de M. Patterson devaient être placés, sans être lus, sauf la vérification des écritures, dans une caisse bien fermée, scellée avec les cachets des quatre délégués et remise en dépôt à MM. Sheldon et Dicconson.

(1) Sir Thomas Higgons fut bien le secrétaire de Jacques III. Nous aimons à croire à son honneur qu'il ne soupçonna pas même d'avoir dans la personne de son frère un espion et un traître.

2° On devait inventorier d'abord tous les papiers concernant les affaires d'Etat et, après en avoir envoyé l'inventaire au roi, les enfermer dans une caisse également scellée et confiée à MM. Dicconson et Sheldon.

3° On devait procéder de la même manière à l'égard des papiers concernant les affaires d'argent.

4° Les correspondances de la reine (Marie-Béatrice) ne devaient être lues par personne, mais empaquetées avec les mêmes précautions dans une caisse à part et consignées comme les autres. Quant aux papiers privés de la reine touchant des matières de dévotion, ceux-ci devaient être livrés au Père Gaillard pour en disposer selon son bon plaisir.

5° M. Dillon serait le seul dépositaire de tout ce qui se trouverait de pièces écrites en chiffres.

6° Enfin les quatre commissaires devaient recueillir et tenir à la disposition du roi tous les livres, meubles, bijoux, argenterie, objets de toilette, équipages et autres effets ayant appartenu à la reine, et Jacques III exigeait l'inventaire exact de tous ces effets. (Ce dernier inventaire a été dans nos mains et nous en avons donné quelques fragments, mais celui des papiers ne s'est pas retrouvé.)

Plus tard, le 28 juillet 1718, Jacques III, écrivant à l'ancien trésorier de la reine, M. Dicconson, et craignant les dangers du transport soit par terre, soit par mer, le pria de garder tous ces papiers à l'exception de deux simples paquets de lettres à son adresse qu'il voulait qu'on lui expédiât, mais pas avant que M. Sheldon pût les lui apporter lui-même.

Le 22 août suivant, M. Dicconson rendit compte au roi de ce qu'il avait fait: les papiers chiffrés étaient déjà remis au général Dillon, d'autres instructions concernant l'héritage avaient été suivies; mais M. Dicconson ne savait que faire des paquets qu'il était défendu d'ouvrir: défense écrite, paraît-il, de la propre main de la reine. On n'a pas trouvé la réponse de Jacques à cette question de Dicconson.

La dernière pièce où il soit fait mention des papiers de Marie-Béatrice est une lettre du 6 mai 1720.

Digitized by Google

Dans cette lettre, M. Dicconson annonce au roi qu'il garde encore chez lui à la disposition de Sa Majesté les papiers de la reine, qui, malgré les ordres reçus, n'avaient pu être déposés au couvent des Bénédictins anglais, les détenteurs n'ayant point osé opérer ce déplacement de peur de voir les caisses arrêtées aux barrières de la ville.

Parmi ces papiers divers laissés par Marie-Béatrice, Dicconson avait cru signaler au prince son fils un manuscrit qui, simplement curieux, ne pouvait offrir qu'un triste souvenir aux Stuarts. C'était une espèce de portefeuille ou petit livre saisi sur le malheureux duc de Monmouth, lorsqu'il fût fait prisonnier après la bataille de Sedgemoor. Quel en était le contenu? avait-il l'importance qu'on lui a prêtée? De petites notes, des adresses, des recettes médicales, des renseignements insignifiants, des prières, des chansonnettes anglaises et françaises avec accompagnement de musique, quelques traits de l'histoire de l'Angleterre, quelques notices sur la Hollande, des préservatifs superstitieux contre la sorcellerie..... voilà de quoi se composait à peu près le livre. On peut dire que son principal mérite consistait dans les autographes de Monmouth, et dans quelques mots également autographes, de Jacques II qui en certifiait l'authenticité.

Duc de Monmouth.

Ce livre est au British Museum à la portée de tout le monde. Par quel phénomène le transport s'est-il effectué du château de Saint-Germain

à Londres? Serait-il possible qu'en suivant la piste des vicissitudes de cette pièce détachée des archives de la reine, nous puissions arriver à mettre la main sur ces dernières jusqu'ici introuvables? Nous osions l'espérer. Mais toute illusion s'évanouit bientôt, quand nous apprîmes que ce livre avait été rencontré par hasard chez un bouquiniste de Paris par un étudiant irlandais, et qu'après avoir passé dans plusieurs mains il finit par trouver place parmi les manuscrits du Musée britannique. Ce détail nous révèle suffisamment que les archives de la veuve de Jacques II ont dû être dispersées par les pillards.

Ainsi s'explique comment toutes nos recherches à Saint-Germain, à Versailles, à Paris, à Windsor, même chez les héritiers de Dicconson n'ont eu qu'un résultat négatif. Rien ne prouve d'ailleurs que ces papiers aient jamais été réclamés ou retirés par Jacques III. Ils sont restés pendant longtemps, peut-être même jusqu'à la mort de Dicconson (1742), au château de Saint-Germain, où ce digne fonctionnaire jacobite a continué à résider après la mort de la reine. En tout cas les explorateurs à venir nous sauront gré de ces quelques indications.

En revanche ce que nous avons pu ramasser d'écrits, de lettres, de brouillons même et de registres de Marie-Béatrice provenant d'autres sources, notamment une partie de ses correspondances que nous avons déjà signalées comme interceptées par une cour hostile aux Stuarts, nous a largement dédommagée de ce qu'il a été perdu.

Cependant un ouvrage bien précieux a échappé à toutes nos enquêtes, c'est la biographie de Marie-Béatrice par le Père Gaillard, témoin de la vie de cette princesse et héritier de ses écrits religieux qui remplissaient une grande malle. Nous n'avons que des lettres du Père Gaillard qui nous donnent le plan et qui constatent l'achèvement de son travail. Cette biographie parvint à Jacques III qui la trouva *émouvante et éloquente*, mais qui, par des motifs politiques, en interdit la publication. Bien plus, tous les exemplaires manuscrits que le Père Gaillard avait fait faire, durent être livrés au prince par l'auteur, qui obtint à peine la permission de garder l'original. Il n'en reste aucune trace ni dans les *Stuart Papers* d'Angleterre, ni dans les archives de France, ni même dans celles des Jésuites, compagnie à laquelle appar-

Digitized by Google

tenait l'écrivain, qui compte parmi les orateurs célèbres de son temps. Un beau jour, aux archives municipales de Paris, nous avions cru mettre la main sur ce manuscrit, mais hélas! ce papier que nous tenions ne portait qu'un simple titre : le texte, semble-t-il, avait été déposé chez les religieuses de la Visitation de Chaillot; il a disparu comme tant d'autres souvenirs.

Les *Stuart Papers* sont pourtant innombrables. La seule collection de Windsor renferme plus de cent mille pièces, parmi lesquelles, à côté d'écrits insignifiants, tels que concessions de diplômes, comptes de ménage, notes acquittées, menus de dîners, etc., se trouvent des documents sérieux et du plus haut intérêt historique.

Outre ces deux précieux dépôts parvenus en Angleterre, M. Dennistoun, dans l'article susmentionné du *Quarterly Review*, en signale un troisième « jadis existant à Rome » qu'il désigne sous le nom de *Papiers Malatesta (Malatesta Papers)*. Il cite même cinq ou six amateurs qui eurent le loisir de recueillir plusieurs de ces manuscrits jacobites, ainsi que des tableaux; l'heureux écrivain put acheter lui-même une assez longue lettre de Jacques III à la princesse Sobieska relative à des mécontentements de famille, lettre qu'il s'empressa de publier. M. Dennistoun affirme que ce groupe de pièces provenait de Monsig^r Cesarini dont les deux nièces et héritières avaient épousé, l'une le comte Sigismond Malatesta et l'autre M. Chiari, de Rome.

Par malheur, M. Dennistoun n'a pu parler que ce de qu'il avait vu ou appris pendant son séjour en Italie de 1845 à 1846. Mais avant cette époque, qu'étaient devenues les archives du cardinal? Entre combien de mains s'étaient-elles dispersées après la mort de Cesarini? Un lord écossais distingué, et possédant des peintures remarquables provenant des Stuarts, a vu en 1817 dans un appartement de la villa Muti à Frascati (appelée aussi Malatesta ou Cesarini) une dizaine de tableaux, nombre de papiers, des cartons, des gravures, des bronzes et même des livres du cardinal d'York; on était disposé à les vendre et il fut sur le point de les acheter. Nous avons fait demander très-récemment s'il restait quelque chose de tout cela; l'on nous a répondu: Rien!

Il est vrai qu'une lettre du cardinal Borgia (nous en possédons le

fac-simile) rapporte qu'au temps de la Révolution française, les maisons du cardinal d'York furent pillées à Rome et à Frascati; mais les pillards, qui convoitaient l'or et l'argent, n'en voulaient point aux livres et aux papiers, puisque le cardinal en put laisser un si grand nombre à ses héritiers fiduciaires et même au séminaire de Frascati. Il est regrettable que ce prince de l'Eglise, le dernier des Stuarts, n'ait pas formulé plus nettement ses volontés suprêmes, notamment à l'égard des souvenirs historiques de sa famille : on n'en aurait pas trafiqué après sa mort. Peut-être les voulait-il léguer à son pays, peut-être à la couronne d'Angleterre; il manifesta probablement cette intention au card. Consalvi; de là l'empressement de ce dernier à recueillir ces papiers pour les offrir au régent.

Le cardinal duc d'York était, en outre, lié lui-même avec Georges III non-seulement par une ancienne parenté, mais par une estime et une sympathie réciproques, au point qu'oubliant tous deux les griefs de famille, le roi d'Angleterre avait pu offrir au Stuart, et celui-ci accepter du prince de la maison de Hanovre (sans que l'un ni l'autre fît le moindre sacrifice de ses droits dynastiques) un apanage, qui permit au vieux cardinal de finir ses jours dans l'aisance malgré les pertes énormes qu'il venait de subir. On prétend même que le duc d'York regarda cette offre comme une espèce de réparation, bien qu'incomplète, des spoliations commises contre les siens par Guillaume d'Orange et ses successeurs et surtout comme une demi-restitution des anciens douaires injustement refusés à la reine Marie-Béatrice.

Ce rapprochement fit honneur à Georges III et lui valut non-seulement les remercîments du Sacré Collége des cardinaux, réunis alors à Venise en conclave, mais aussi les félicitations des protestants anglais; W.-T. Fitz-Gerald, faisant allusion au dernier Stuart, écrivait en 1800 :

> *.... And last prince of Burnley's House shall own*
> *His debt of gratitude to Brunswick's Throne!*

Cependant une assez importante collection des *Stuart Papers* était restée dans les mains de sir David Nairne, d'abord secrétaire de Jacques II, puis de Jacques III. A la mort de Nairne cette collection

Digitized by Google

très-volumineuse tomba, on ne sait comment, au pouvoir de l'écrivain anglais Carte, et fut déposée ensuite à l'université d'Oxford. C'est en 1775 et avant de faire partie de la bibliothèque Bodléienne de cette ville, qu'un bon nombre de ces pièces, connues dès lors sous le titre de *Nairne Papers*, fut publiée par Macpherson dans ses *Original Papers* en deux volumes in-quarto. Mais Macpherson, qui n'a pas tout publié et n'a souvent donné que des extraits ou des traductions des documents français, nous a laissé encore à glaner après sa récolte.

Que dire maintenant de tous les trésors du British Museum, de ce véritable musée historique enrichi de jour en jour par de nouvelles acquisitions? Qui ne connaît ces montagnes de manuscrits, recueillis avec tant de soin, classés avec tant d'ordre et d'intelligence? Il va sans dire que nous avons puisé à pleines mains dans ces mines d'or, notamment dans les papiers Gualterio que le British Museum doit aux soins du comte Russel, ainsi que dans les *Leeds papers* tout récemment ajoutés à cet immense dépôt.

C'est parmi ces derniers manuscrits que figurent bien des pièces inédites et remarquables provenant de lord Danby et de lord Godolphin, hommes d'Etat fort distingués qui marquèrent sous le règne de Charles II, de Jacques II, de Guillaume et plus tard encore. Les noms des lords Danby et Godolphin se trouvent mêlés aux intrigues des partis et aux troubles qui précédèrent et à ceux qui suivirent la chute des Stuarts.

Lord Danby.

Lord Danby, après avoir été grand-trésorier de Charles II, tantôt s'approchant du duc d'York, tantôt luttant avec lui et avec ses principes, tantôt accusé et emprisonné à la Tour grâce aux poursuites de ses ennemis parlementaires, finit par se rallier au parti victorieux du prince d'Orange qui le créa duc de Leeds.

Digitized by Google

Godolphin, d'abord grand chambellan de la reine sous Jacques II, se montra tout dévoué à la maison régnante des Stuarts et grand admirateur de la reine Marie-Béatrice ; plus tard, il s'attacha à la cour de Guillaume et fut ministre sous la reine Anne. Ses correspondances secrètes avec la cour jacobite de Saint-Germain et sa conduite politique en Angleterre ont accrédité l'opinion qu'il nagea souvent entre deux eaux.

Lord Godolphin.

Ce n'est pas tout : le *Record Office*, ou si l'on aime mieux le *State Paper Office* à Londres, renferme aussi un dépôt inépuisable de papiers authentiques qui, bien qu'exploités par nombre d'écrivains et de curieux, présentent toujours quelque chose de nouveau et de marquant aux chercheurs patients.

Telles sont les archives d'Angleterre où nous avons pu fureter à loisir.

L'Ecosse et l'Irlande aussi possèdent des manuscrits importants, notamment le *Trinity College*, et mieux encore la *Royal Academy* de Dublin.

Qu'il nous soit permis, au sujet des pièces touchant la période de la guerre d'Irlande, d'exprimer un regret. Ce regret se rattache à une collection considérable, et d'une importance tout à fait exceptionnelle, malheureusement démembrée, il n'y a pas longtemps, et dispersée en beaucoup de mains, la plupart inconnues. C'étaient les papiers du

Digitized by Google

roi Jacques, des Jacobites et de Tyrconnel, lord-lieutenant d'Irlande, en partie interceptés et en partie enlevés aux vaincus après la déroute de la Boyne. Ce riche recueil avait été pourtant conservé dans toute son intégrité jusqu'à nos jours par les héritiers du secrétaire de Guillaume d'Orange, sir Robert Southwell, au pouvoir duquel il était tombé, paraît-il, sur le champ de bataille, et auquel Guillaume avait confié en outre ses propres papiers.

Nombre de brouillons de lettres de Jacques II, de la reine Marie-Béatrice, des brefs du pape Alexandre VIII, des correspondances des ministres jacobites, de Tyrconnel, de Melfort, des chefs de l'armée irlandaise, du cabinet de Versailles, enfin des partisans des Stuarts épars dans les trois royaumes, les plans et les faits d'armes, les projets, les intrigues, les espérances, les rêves, les pensées les plus secrètes de la politique jacobite et de la politique orangiste, tout était mis en plein jour dans ces papiers révélateurs.

Le catalogue que nous avons eu un instant sous les yeux, nous a montré combien était déplorable une pareille dispersion. Par bonheur quelques volumes de ces documents historiques et inédits, ont pu être achetés par la *Royal Academy* de Dublin, où il nous a été permis de faire un choix.

Avant d'être dissoute et mise en vente en petits lots, cette collection Southwell avait été offerte pour mille livres sterling au gouvernement anglais, sous le ministère de lord Gray. Cette offre déclinée par le gouvernement fut de bon gré acceptée par un libraire de Londres (Thorpe) qui y gagna beaucoup, mais l'histoire y a beaucoup perdu.

La richesse des archives de famille est incalculable en Angleterre, et c'est ici le lieu de mentionner l'appel qui vient d'être fait à tous les possesseurs de ces trésors cachés. Nous ne pouvons que faire des vœux pour qu'un aussi patriotique appel, qui honore le Cabinet britannique, soit de plus en plus entendu et pour qu'aucune porte ne reste fermée aux explorateurs désignés. L'importance des documents que nous allons publier ne pourra qu'y gagner.

Mais tandis que nous applaudissons aux efforts d'hommes d'Etat et

Digitized by Google

de savants s'associant pour la recherche de vérités historiques, nous ne pourrions négliger de rendre hommage à l'intelligence et à la courtoisie des personnes qui ont bien voulu nous ouvrir leurs archives particulières; nous les mentionnerons toujours en citant les documents qu'elles nous auront fournis.

Remercions dès maintenant des personnages à qui nous devons le plus utile et le plus gracieux concours : sir Charles Murray, actuellement ministre d'Angleterre à Lisbonne, lord Stanley of Alderley, le général Craufurd, sir Charles Dilke.

XVIII

Les archives d'Italie. — Celles du Vatican. — Dépêches du nonce d'Adda. — Le cardinal d'Esto et le Père Petre. — Les archives de Florence, de Modène, de Venise, de Vienne. — Papiers de la maison de Lorraine. — Dépêches diplomatiques de Hoffmann. — Les archives d'Espagne. — Correspondances inédites de Don Pedro Ronquillo. — Le duc de Medina-Cœli. — Archives de France. — Les archives de l'Empire à Paris; celles de l'hôtel de ville. — Bibliothèque impériale. — Manuscrits Renaudot. — Leur nombre et leur utilité pour compléter l'histoire des Stuarts. — Bibliothèque du Louvre. — Archives des ministères des affaires étrangères, de la guerre et de la marine. — Importance de ces dépôts officiels.

Nous arrivons aux archives d'Italie. Celles du Vatican nous ont été d'un grand secours; l'intervention bienveillante de feu le cardinal Altieri nous a valu la communication d'un grand nombre de brefs pontificaux et de correspondances de nos Stuarts avec la cour de Rome : ces correspondances proviennent directement des archives du Vatican et des dossiers intitulés *Litteræ ad principes*, dépouillés par le savant P. Theiner, conservateur de ces trésors jalousement gardés.

Nous avons trouvé de plus les relations diplomatiques du nonce pontifical d'Adda dans les transcriptions fidèles qui en ont été faites, il y a quelque temps, aux mêmes archives du Vatican sur la demande du gouvernement anglais pour le British Museum. Notre choix est naturellement tombé sur des pièces inédites offrant un intérêt piquant ou sérieux, et ne figurant pas dans la série publiée par Mackintosh. Le diplomate italien parut d'abord à Londres en habit laïque sous le

Digitized by Google

nom de comte d'Adda et comme envoyé officieux et secret du Pape, mais Jacques II l'engagea bientôt à faire en qualité de nonce et en habits pontificaux son entrée solennelle au château de Windsor, où il fut reçu par le roi et la cour avec la pompe la plus éclatante.

Cette démonstration imprudente aux yeux même des catholiques et du Saint-Siége, parut une provocation criminelle à la nation anglaise qui regardait la communion romaine comme l'ennemie de ses libertés. Ce fut une faute fatale aux Stuarts et à Rome.

Les dépêches du nonce nous rappellent encore les efforts regrettables de Jacques II pour obtenir du pape deux chapeaux de cardinaux. L'un de ces chapeaux était destiné au prince Rinaldo d'Este qui, loin

Rinaldo, cardinal d'Este, puis Rinaldo Ier, duc de Modène, mort en 1737.

de reconnaître le service que lui rendaient les Stuarts, devait devenir presque hostile à leur maison, après avoir quitté cette pourpre si ardemment sollicitée, pour monter sur le trône de Modène. Ajoutons que le prince Rinaldo avait été nommé, grâce à son chapeau et à l'intercession de Marie-Béatrice, sa nièce, cardinal-protecteur d'Angleterre, dignité convoitée par le cardinal de Norfolk, qui garda longtemps rancune à Jacques II.

L'autre chapeau était chaleureusement demandé au Saint-Siége en faveur du jésuite Petre, favori du roi, mais le plus impopulaire des hommes; il déplaisait même aux catholiques et à la reine, qui protesta contre son entrée au Conseil privé du roi. Petre fut assurément pour

cette dynastie un conseiller de malheur. Ces sollicitations opiniâtres ne valurent à Jacques II que la haine des protestants et les humiliants refus de Rome.

Édouard Petre, dit le P. Petre (jésuite), membre du Conseil privé de Jacques II. (1)

Le comte Ferdinand d'Adda, nonce du pape en Angleterre.

Le nonce d'Adda, plus tard élevé à la pourpre romaine, ne fut pas heureux dans sa mission. Il ne put servir le pape, il dut assister au naufrage de la religion catholique en Angleterre, il déplut au roi de la Grande-Bretagne et au roi de France; à son retour de Londres, il fut assez mal reçu par ce dernier, à cause des dissentiments qui existaient entre Versailles et le Vatican.

A Florence nous avons puisé à notre aise dans les archives des Médicis. Il a été noté ailleurs que le grand-duc Cosme III fut sincèrement attaché à nos Stuarts; ses lettres autographes le prouvent, mais bien plus encore les dépêches de ses ambassadeurs et notamment celles de Terriesi (le comte de Thérèse, comme l'appellent à tort plusieurs historiens). Le lecteur connaît déjà cet homme de bien qui sauva les papiers de Jacques II. Il vit la chute de ce souverain et seconda l'évasion de la reine et du prince de Galles en leur prêtant sa voiture. Témoin très-attentif de cette catastrophe, il en a marqué les moindres incidents dans ses lettres au grand-duc.

D'autres diplomates toscans accrédités à Paris nous ont légué leurs

(1) Tiré d'une gravure authentique du temps.

Digitized by Google

dépêches; dans le nombre nous trouvons un baron Ricasoli, un Del-Bene, un Rombenchi, un abbé Melani, etc., qui, tous plus ou moins, eurent affaire à la cour de Saint-Germain, sans compter les agents particuliers qui surveillaient au besoin les représentants officiels et qui épiaient des secrets politiques consignés dans les manuscrits des Médicis, que nous allons mettre en plein jour.

Mais de toutes les archives d'Italie, il n'en est pas de moins exploitées, ni de plus riches en *Stuart Papers*, que celles de Modène. C'est à Modène que Marie-Béatrice était née et s'était mariée, c'est là qu'arrivaient ses correspondances assidues avec sa mère, avec son oncle Rinaldo (celui qui fut cardinal, puis duc régnant), et surtout avec le duc son frère, son compagnon d'enfance, qu'elle chérissait de l'affection la plus vive et dont la mort prématurée la rendit inconsolable.

François II, duc de Modène, frère de la reine Marie-Béatrice, mort en 1694, âgé de 34 ans.

Une foule de courtisans et d'agents diplomatiques de ce petit Etat italien, ceux qui avaient suivi d'abord Marie-Béatrice et ceux qui eurent des missions temporaires à Londres et plus tard à Saint-Germain, nous ont fourni bien des pièces intéressantes déposées aux archives de la maison d'Este. Citons parmi ces personnages les marquis Montecuccoli et Cattaneo, les comtes Nigrelli et Guicciardi, deux frères Ronchi, etc. Le plus intéressant de tous est Rizzini, résident de Modène à Paris; il fut mieux qu'un simple rapporteur, il fut le confident, le conseiller des Stuarts, toujours auprès d'eux, souvent à

leurs ordres, d'abord en Angleterre pendant le règne de Jacques, mais surtout plus tard à Saint-Germain dans les mauvais jours. Il nous fera entrer dans les détails les plus minutieux de la vie privée de ces princes infortunés.

Les archives de Modène, jadis archives de la maison d'Este *(Archivi Estensi)*, renferment de très-grandes richesses utilisées autrefois par Tiraboschi et Muratori, mais depuis ces savants explorateurs elles étaient demeurées presqu'inaccessibles aux profanes.

Le chevalier Campi, directeur actuel de ces archives, a bien voulu nous les ouvrir et nous y guider avec une intelligente et inépuisable complaisance que nous tenons à reconnaître publiquement.

Non moins obligeant s'est montré envers nous le savant professeur Gar, qui dirige avec tant de soins les archives de Venise, les plus riches du monde en pièces diplomatiques. Par malheur, beaucoup des lettres que renferment ces dépôts étaient déjà publiées, ou contenaient des faits déjà puisés par nous à d'autres sources; nous avons cependant trouvé dans les archives des Frari des correspondances inédites des Stuarts avec les doges.

Des recherches se poursuivent pour nous à Turin et ailleurs au moment où nous écrivons, notamment à Genève, où lord Mar, que nous avons déjà signalé parmi les Jacobites les plus marquants, resta emprisonné pendant un an dans l'Hôtel-de-Ville de cette république à l'instigation du roi Georges Ier et du gouvernement anglais, que les Genevois tenaient alors à ménager.

Aux archives impériales de Vienne nous avons pu avoir communication d'un recueil fort important de dépêches inédites de Philippe Hoffmann, envoyé de l'empereur auprès de la cour d'Angleterre : celles des années 1688-1689 nous ont particulièrement intéressée. Hoffmann est un nouvelliste si bien informé, un observateur si fin et si juste, que ses récits sont à eux seuls de l'histoire.

Ces archives, que la libéralité de M. le comte de Beust a bien voulu nous faire ouvrir, nous ont offert encore plusieurs lettres de M. Pendtenriedter, envoyé impérial en France, outre les correspondances inédites et précieuses du duc de Lorraine avec le Prétendant,

et une série de pièces concernant le mariage de ce dernier avec la princesse Sobieska : nous en avons relevé ailleurs l'intérêt tout spécial.

L'Espagne nous a fourni, elle aussi, son contingent de richesses historiques. D. Pedro Ronquillo, un des hommes d'Etat les plus éminents de ce royaume, avait rempli à Londres, à la cour de Jacques II, une longue mission diplomatique; sa volumineuse correspondance, jusqu'ici inconnue, avec l'ambassadeur d'Espagne à Rome est pleine de renseignements politiques et de révélations sur les deux cours; nous la donnerons, sans la démembrer, en appendice au deuxième volume de cette publication.

Il importe de noter que les nombreuses dépêches qui sont entre nos mains, n'ont rien de commun avec d'autres du même Ronquillo, mentionnées par lord Holland dans son introduction à l'Histoire d'Angleterre de Fox, ni avec celles que Macaulay a citées et appréciées, ni enfin avec les trois pièces publiées par Mackintosh dans son appendice; celles-ci appartiennent aux correspondances de Ronquillo avec la cour d'Espagne, tandis que les nôtres furent échangées de Rome à Londres entre les deux ambassadeurs espagnols.

Les documents nous viennent du duc de Medina-Cœli, qui à l'amour des lettres et des sciences sait joindre la plus exquise courtoisie, et qui, à peine informé du présent travail, s'est empressé de mettre à notre disposition les trésors de ses archives privées.

Ces dépêches d'Hoffmann et de Ronquillo sont des trouvailles d'autant plus précieuses, que l'Autriche et l'Espagne tenant plus ou moins pour le prince d'Orange, n'étaient pas les meilleures amies des Stuarts; nous entendrons ainsi le son des deux cloches opposées.

A Dresde, à Berlin, en Suède, à Saint-Pétersbourg, il y a pour nous peu de chose, mais le peu qu'il y a n'est pas sans valeur. La France, en revanche, nous a comblée de ses richesses. On en connaît déjà plusieurs, les papiers des religieuses de Chaillot conservés aux archives de l'empire, les inventaires et les procès-verbaux extraits des archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris et de celui de St-Germain.

Les bibliothèques Sainte-Geneviève et Mazarine, celles de l'Arsenal et du Louvre ont été fouillées tour à tour; mais ce n'est que la

Digitized by Google

dernière qui nous a pu fournir des lettres inédites de Jacques III et de ses enfants adressées au duc de Noailles.

En revanche, la Bibliothèque impériale nous a traitée avec la plus généreuse libéralité. N'y eussions-nous trouvé que les pièces Renaudot, nous n'aurions encore perdu ni temps ni peines. L'abbé Renaudot n'était pas ambassadeur, ce n'était pas non plus un ministre, mais un agent politique plein de zèle et de résolution; il avait des relations partout, même avec les trônes. Il s'était concilié la confiance de Louis XIV, de son cabinet et de la cour de Saint-Germain; il correspondait avec les Jacobites d'un rang élevé en Angleterre et en Ecosse, et avec toutes sortes d'émissaires français et anglais.

Parmi ces derniers il ne faut pas oublier un gentilhomme distingué qui agissait par dévouement à la cause des Stuarts et auquel nous devons beaucoup de pièces inédites et très-importantes, trouvées dans les papiers Renaudot et aux archives des affaires étrangères. C'est le colonel Hooke, voyageur acharné, toujours en route entre Saint-Germain et l'Ecosse; Louis XIV lui remettait des instructions directes et se fiait à lui pleinement.

Renaudot rédigeait en outre les bulletins politiques qui, expédiés en Italie aux cours de Toscane et de Modène, circulaient à Saint-Germain et qui sont mentionnés dans les correspondances de la reine et de l'abbé Rizzini. Il écrivait des mémoires, des réclamations, des protestations, des dépêches, des résumés concernant les droits des Stuarts. Il se tenait au courant de toutes sortes de projets, de nouvelles, de discussions, de tentatives jacobites; on trouve dans ses papiers l'explication de bien des énigmes, le secret d'intrigues et de manœuvres que l'histoire a ignorées et auxquelles les cabinets de Saint-Germain et de Versailles ne furent pas étrangers.

Sa correspondance secrète et inédite avec MM. de Pontchartrain et de Croissy est des plus précieuses. De nombreux rapports de Renaudot sont apostillés de la main de ces deux ministres qui n'ont rien de caché pour lui, ni pour nous. Renaudot nous dénonce une foule de lords, de pairs, de membres du parlement d'Angleterre favorables à la cause des Stuarts. Il les désigne souvent par des initiales ou par

Digitized by Google

des noms de guerre, à travers lesquels nous avons réussi à découvrir leurs vrais noms. Il est curieux d'apprendre de Renaudot la largeur et la facilité des promesses qu'on faisait de Saint-Germain à tous ceux qui paraissaient disposés à embrasser « la bonne cause ». Jacques distribuait force pardons et blancs-seings aux agents secrets chargés de parcourir les différentes cours d'Europe et d'aborder même les confidents les plus intimes de Guillaume III.

Il y a plus : ces papiers Renaudot nous initient aux rêves toujours renaissants des Jacobites pour la restauration; on y voit les erreurs ou les tromperies des agents prenant au sérieux des paroles en l'air, recueillant quelques plaintes, quelques signes de mécontentement dont ils faisaient des cris de guerre, et n'apercevant la Grande-Bretagne qu'à travers les illusions du petit cercle qui les entourait : d'où beaucoup de déceptions, de désaveux et de têtes compromises. Voilà ce que nous apprend Renaudot, qui nous révèle aussi bien des manifestes et des instructions secrètes de Jacques II, documents ignorés jusqu'à ce jour.

Cet agent, chose étrange, n'est connu en France que comme orientaliste et comme rédacteur de la *Gazette de France,* mais ses aventures, ses services politiques ont passé presqu'inaperçus. Il se peut que le mystère politique dont il devait s'entourer, l'ait laissé dans l'ombre. Il remplit en effet des missions très-délicates, une entre autres qui lui fut confiée par Seignelay, en apparence dans l'intérêt des Stuarts, mais au fond dans celui de la France.

Ce sont les archives de Florence qui nous ont signalé d'abord son nom. Il comptait parmi ses correspondants secrets même le grand-duc de Toscane. Ses manuscrits concernant les Stuarts se trouvent perdus au milieu de nombreux travaux scientifiques dont sont remplis les cartons Renaudot de la Bibliothèque impériale. C'est de la même bibliothèque que nous viennent plusieurs pièces des fonds Harlay, des mémoires de Foucault et des lettres du duc de Perth, par l'obligeante entremise de M. Henri Bordier.

Nous avons mieux encore. Les ministères des affaires étrangères, de la guerre et de la marine nous ont ouvert leurs archives, grâce

à l'intervention de l'empereur, qui a compris à quel point nos travaux intéressaient historiquement la France.

Est-il nécessaire d'insister sur l'importance des documents que nous ont fournis ces collections? Tout n'a pas été dit sur le siècle de Louis XIV. Il reste encore beaucoup à glaner sur ce terrain après Voltaire et ses successeurs.

Les archives des affaires étrangères n'avaient été que partiellement visitées avant nous par Dalrymple, Fox, Mazure et quelques autres historiens. Le concours obligeant de M. de Fangère, directeur éclairé de ce précieux dépôt, a fait étaler sans réserve à nos yeux un choix de ces pièces diplomatiques inexplorées.

Enfin, nous ne pourrions oublier M. Gallet de Kultnre, conservateur-chef des archives de la marine et des colonies, qui nous a été d'un grand secours dans le dépouillement des volumineux dossiers confiés à ses soins.

XIX

Impressions sur l'histoire des Stuarts. — A quoi leur a servi le malheur. — Qualités dominantes dans leur caractère. — Un mot sur le cardinal d'York. — Honneurs rendus aux derniers Stuarts à Rome. — L'ordre de Saint-Georges. — Jacques III, Charles III et Henri IX dans les souterrains du Vatican. — Les deux dernières reines titulaires de la dynastie des Stuarts. — Rome et les derniers Stuarts.

On a dit depuis longtemps que le passé est l'école de l'avenir. Malheureusement pour eux, les Stuarts parurent ignorer cet axiome. La fin de Charles Ier ne fut pas une leçon pour Charles, son fils, et moins encore pour Jacques II. Ce dernier creusa un abîme entre le trône et ses descendants, qui durent expier les fautes de leurs pères.

Une aussi longue suite de malheurs ne fut pas cependant sans résultat. Elle profita à l'Angleterre et contribua en même temps à faire ressortir les vertus des princes déshérités.

Sans les épreuves qu'elle eut à subir, Marie-Béatrice, cette âme d'élite, cette héroïne de l'exil, serait à peine connue comme reine.

Digitized by Google

Jacques sur le trône paraît un roi maladroit et impopulaire; Jacqnes persécuté commande la vénération; on a oublié son règne et ses fautes, on ne se rappelle que la bravoure du jeune capitaine et la belle mort du chrétien.

Le prince Jacques, son fils, grandit dans l'adversité. L'ombre lui sied et fait ressortir ses qualités brillantes.

Charles-Edonard qni, avec le seul prestige de son nom et de son conrage, souleva l'enthonsiasme d'une nation, est resté le héros légendaire de l'Ecosse; il vit encore dans les ballades et les chansons nationales des montagnards. Par malheur, sa fougueuse énergie dut s'affaisser plns tard dans l'inaction d'une vie obscure; mieux eût valu pour sa gloire qu'il fût tombé l'épée à la main sur les champs de bataille de Culloden.

Henri-Benoît Stuart, frère cadet du précédent, fut un modèle de charité chrétienne, de résignation et de bonté. Pourquoi l'a-t-on accusé d'égoïsme ou tout au moins d'insouciance? Est-il vrai qu'en embrassant l'état ecclésiastique, il ait porté un coup mortel à Charles Edouard et à la cause des Stnarts?

Qn'il nous soit permis, en terminant, de nous arrêter devant cette figure un peu méconnue et de vanter non-seulement la douceur qu'on ne lui conteste pas, mais aussi certains sentiments royaux qni dominèrent en lui : la conscience de ses droits, la fierté de sa race.

En entrant dans les ordres, il ne renia aucun des principes qn'il tenait, si l'on peut dire ainsi, de son sang. Au lieu de tant lui en vouloir à cause de son célibat de prêtre, Charles-Edouard aurait mieux fait de se marier lui-même vingt ans plus tôt, comme l'y poussaient son père et les Jacobites; il n'aurait pas laissé s'éteindre la maison des Stuarts.

Le duc d'York fnt un défenseur acharné de sa cause, il s'y était dévoué dès son premier âge, il plaida pour son père et plus encore pour Charles III, son frère; à quatre-vingts ans, il était encore debout à sontenir la royanté des Stuarts. Il eût pn dire de sa conronne, comme Cicéron de sa république : *Defendi adolescens, non deseram senex.*

Digitized by Google

Il faut remonter à l'époque où Charles-Edouard se battait en Ecosse pour regagner le sceptre échappé à son aïeul. (1) Le duc d'York, qui n'avait pas encore atteint sa vingtième année, le suivit jusqu'aux bords de la Manche, attendant avec anxiété le moment de le rejoindre.

Henri duc d'York,
lors de l'expédition en Ecosse de Charles-Edouard, son frère.

Il faut l'entendre parler lui-même de cette suprême expédition. Lors des premiers succès de son frère, il écrivait de Boulogne-sur-Mer, le 21 février 1746, au duc de Noailles (c'est une lettre inédite qui nous vient des manuscrits du Louvre):

Quoique les dépêches que vous avez reçues d'Ecosse, vous auront instruit du détail, je suis bien aise de vous mander moi-même que le prince, mon frère, remporta à Fal-Kirk, le 28 du passé, une victoire complète sur le général Hawley. Je suis persuadé que vous croyez qu'un tel prince mérite d'être secouru puissamment; et comme personne ne connaît mieux que vous la nécessité qu'il y a d'envoyer un tel secours pour soutenir de si beaux commencements, je me flatte que vous voudrez bien vous employer auprès de Sa Majesté très-chrétienne, pour que tout soit disposé pour cela le plus tôt qu'il sera possible.

Malheureusement Louis XV resta sourd, comme on sait, aux prières du duc d'York ainsi qu'à celles de son père, qui adressait de

(1) On verra (au No 4 de la planche à la fin) le profil de Charles-Edouard, reproduit d'après l'avers d'une médaille (en notre possession) frappée en France en 1745 à la veille de son expédition en Ecosse. Dans la légende du revers on lisait : *Spes patriæ.*

Digitized by Google

Rome lettres sur lettres au roi, à Noailles, à tous les ministres, et toujours en vain! « La religion, disait-il, l'intérêt, la gloire m'autorisent à parler en faveur de ma cause qui est la cause même de tous les rois.... on sait la condition de mon fils,.... le sort de ma famille et de ma patrie même est à présent, après Dieu, entre les mains du roi. » *(Bibliothèque du Louvre.)*

Le jeune duc d'York, s'associant de son côté à l'enthousiasme de son père, précisait ses réclamations, demandant avec chaleur au roi de France un secours immédiat de dix mille hommes pour que Charles-Edouard pût tenir tête à Cumberland.

Je fais appel, ajoutait-il au duc de Noailles, à votre jugement, à votre attachement au service du roi, votre maître, et à l'estime que vous ne sauriez manquer d'avoir pour un prince qui fait tout seul de si nobles efforts.

Charles-Edouard resta seul, et succomba. — La France s'en repentit, mais trop tard!

Voilà pourquoi le duc d'York, sans désespérer de sa cause malgré ce dernier désastre, se réfugia dans la religion. Suivons-le dans son âge mûr; il est évêque, cardinal, chancelier de la Sainte Eglise, doyen même du Sacré Collége, mais il n'a pas cessé d'être Stuart. Il l'était encore si bien que, dès la mort de son frère, oubliant la pourpre, l'Eglise et le contraste étrange entre son chapeau de cardinal et la couronne d'un pays protestant, il ne se souvint que des droits de sa dynastie et prit sur-le-champ le titre de Henri IX.

Il proclama dans le monde entier cette royauté dont il prit aussitôt les insignes; il fit contre ceux qui siégeaient sur le trône de ses pères des protestations formelles qui sont conservées encore à Rome parmi les actes publics, et qu'il devait confirmer à son lit de mort et dans son testament. Il fit plus : il transmit la couronne, ou plutôt ses droits divins, à son plus proche parent, le duc de Savoie (1).

---

(1) Victor-Amédée, duc de Savoie et roi de Sardaigne, épousa la fille de Madame Henriette, duchesse d'Orléans, fille de Charles Ier et d'Henriette-Marie. Plus tard la fille aînée du roi Victor-Emmanuel Ier (arrière-petit-fils de Victor-Amédée) épousa le duc de Modène, François IV, père du vivant et dernier duc (François V), qui, par conséquent, est regardé actuellement comme le représentant de cette ligne des Stuarts à laquelle le cardinal d'York légua ses droits au trône anglais. Ainsi le dernier prince de la maison d'Este tient sa descendance Stuart de la fille de Charles Ier, comme les princes de Hanovre, qui régnent aujourd'hui en Angleterre, la tiennent de la fille de Jacques Ier.

Il avait fait frapper des médaillons en bronze et en argent où il se donnait le nom de « *Henri IX*, Roi de la Grande-Bretagne, non par les désirs des hommes, mais par la volonté de Dieu *(non desideriis hominum, sed voluntate Dei)*, » étrange légende qui se prête à plus d'une interprétation. Nous possédons un bel exemplaire de ce médaillon et de trois autres, dont l'un célébra la naissance de Charles-Edouard (1720), l'autre son expédition d'Ecosse (médaille frappée à Paris en 1745), le troisième son mariage (1766). On les verra gravés dans la planche des médailles, à la fin de ces pages (nos 1, 2, 3 et 4). On y lira proclamée en grandes lettres la royauté des Stuarts Jacques III, Charles III, Henri IX.

Ces princes détrônés se nomment invariablement rois de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, défenseurs de la foi, etc., etc., sans rien oublier des anciens titres et des prérogatives de leurs ancêtres. Nous verrons de plus dans ces médailles les femmes de Jacques III et de Charles son fils, les princesses Sobieska (n° 2) et Stolberg (n° 3), figurer avec le titre de reines; elles n'avaient pas besoin de royaumes pour le porter fièrement. La princesse de Stolberg, ou mieux la comtesse d'Albany, put bien se séparer de Charles-Edouard, porter ailleurs ses affections, vivre même dans ses derniers jours des largesses de la maison de Hanovre, mais elle n'abdiqua jamais le titre qu'elle tenait du Stuart.

Quand ceux qui viendront après nous,

« Che questo tempo chiameranno antico »

ramasseront par hasard dans quelques fouilles futures l'une ou l'autre de ces pièces oxydées par le temps, ils se demanderont peut-être, en face de ce problème archéologique, si c'est l'histoire ou la numismatique qui s'est trompée.

Les Stuarts ont pu être dépouillés, accablés de malheurs, mais ils ont jusqu'au bout résisté à leur infortune; ils n'ont pas fléchi devant la fatalité même de leur étoile. Toujours vaincus dans une lutte inégale, mais jamais domptés, on les a vus jusque dans la tombe revêtir le manteau royal, les grands colliers des ordres de la Jarre-

tière et de St-André, la couronne enfin, et le sceptre; ce sceptre d'ivoire que Jacques II, en perdant son trône, avait emporté dans l'exil et qui, transmis à ses héritiers, était parvenu de génération en génération aux mains de Henri-Benoît Stuart.

Insignes bien tristes d'une royauté sans royaume et souvenirs de faits plus tristes encore! Parmi ces décorations on voyait figurer l'ordre historique de Saint-Georges (un onyx entouré de beaux diamants), porté par l'infortuné Charles Ier jusqu'à l'échafaud, recouvré par Charles II, son fils, donné par le roi Jacques au duc de Lauzun et rendu par celui-ci avant sa mort à Jacques III; insignes que portèrent les Stuarts, comme une revendication de leurs droits, jusque sur leurs cadavres!

La bienveillance de Rome pour ces princes déchus ne se borna pas à l'hospitalité généreuse accordée aux trois derniers de cette dynastie, ni au privilége d'être inhumés au Vatican. Les honneurs funèbres décernés à Jacques III ne furent pas moins splendides que s'il avait été roi de fait. Peu de souverains en reçurent d'aussi magnifiques. Tout ce que Rome put étaler de grandiose et d'imposant dans ses pompes religieuses, fut déployé dans cette circonstance.

Le Sacré Collége des cardinaux, les évêques, les dignitaires de l'Eglise, tout le personnel de la cour pontificale dans ses riches costumes jusqu'à la garde suisse du souverain, le clergé séculier, les ordres monastiques, les confréries, etc.; enfin la cour jacobite en deuil entourant les dépouilles mortelles du fils de Jacques II et suivie de nombreux détachements de l'armée pontificale à pied et à cheval, rien ne manqua au prestige de la fête funèbre. Une profusion de cierges, de flambeaux et de torches éclaira le cortége nocturne et les doubles funérailles célébrées, le 7 janvier 1766, à l'église des Saints Apôtres et le lendemain à la basilique de St-Pierre.

Le Pape, qui en fit supporter les frais à la Chambre apostolique, voulut dénoncer au public cet acte de sa munificence par une inscription en lettres cubitales commençant par ces mots :

CLEMENS XIII
JACOBO III.

Digitized by Google

Une autre épitaphe latine assez marquante était placée dans l'intérieur de la basilique de Saint-Pierre :

QUEM
CATHOLICÆ FIDEI STUDIUM
AVITO REGNO EXPULERAT
HOC CHRISTIANI ORBIS PRINCIPE TEMPLO
EXCIPITUR.

Charles-Edouard, son fils, mort en 1788, ne fut pas traité avec moins de respect à la cathédrale de Frascati où le cardinal-évêque, son frère, se chargea de lui rendre les derniers honneurs.

Outre les insignes royaux, dont furent revêtus les corps de ces deux princes, exposés tous les deux sur des catafalques grandioses, ornés d'écussons aux armes de la Grande-Bretagne et dressés au milieu des églises de Rome et de Frascati, une foule d'inscriptions latines et d'éloges funèbres placés dans l'intérieur et au dehors de ces temples décernaient à ces augustes morts les titres de rois et de fils de rois.

Le cardinal duc d'York, le dernier rejeton des Stuarts, après avoir accompli envers les siens les pieux offices de la religion et du sang, alla les rejoindre au Vatican en sa 82me année et se nomma lui-même Henri IX.

L'étranger qui, après avoir admiré la coupole de Michel-Ange à Saint-Pierre, descend de nos jours dans les souterrains de l'église, y trouve au milieu des vénérables débris de l'ancien temple, et à côté des dépouilles mortelles des Papes, celles de trois Stuarts, derniers débris d'une dynastie de trois siècles.

Ces princes déshérités, ces enfants de l'exil, rebutés par le monde, ne goûtèrent de paix que dans la tombe. Là seulement, leur tâche accomplie, ils furent à l'abri des rancunes et des ingratitudes humaines. On ne refuse plus à leurs cendres les titres qu'on leur disputait de leur vivant. Ils restent rois au Vatican, mais dans la mort.

Rome seule — nous l'avons vu — a osé offrir à ces illustres proscrits l'asile suprême! C'est le moins qu'elle ait pu faire pour ceux qui

Digitized by Google

avaient tout perdu pour elle! Mais elle ne pouvait rien faire de plus: ce n'était plus elle qui réglait le sort des nations et distribuait les couronnes.

Les Stuarts avaient pourtant connu des jours de gloire et de majesté! Ils sont signalés dans les fastes d'Ecosse et d'Angleterre.

L'éclat de leur trône n'aurait peut-être trouvé en nous que des spectateurs indifférents, peut-être même des juges assez sévères; mais la grandeur de leurs infortunes nous a frappés et ramenés à eux.

Si l'hommage impartial que nous offrons à la vérité, en livrant au public tant de souvenirs jusqu'ici inconnus de leur histoire, n'est pas pour eux une réparation des injustices qu'ils ont subies, ce sera au moins la couronne de fleurs la plus sympathique et la moins périssable que nous puissions déposer sur leurs tombeaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉDAILLES DU PRINCE DE GALLES

JACQUES, PRINCE DE GALLES
d'après un portrait de l'époque à l'ancien Collège des Ecossais
Rue Fosses St Victor à Paris

1

HEN·IX·MAG·BRIT·FR·ET·HIB·
REX·FID·DEF·CARD·EP·TVSC
NON·DESIDERIIS·HOMINVM·SED·VOLVNTATE·DEI
ANNO·CCLXXXVIII

2

IACOB·III·R·
CLEMENTINA·R·
PROVIDENTIA
DESTETRIX

3

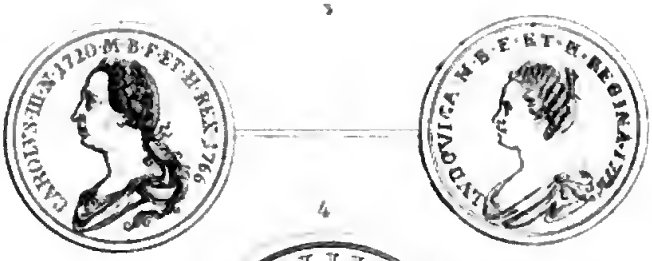
CAROLVS·III·N·1720·M·B·F·ET·H·REX·1766
LVDOVICA·M·B·F·ET·H·REGINA·1776

4

CAROLVS WALLIÆ PRINCEPS
1745

5

DOCUMENTS

PREMIÈRE SÉRIE

(Depuis le mariage du duc d'York et de Marie-Béatrice d'Este jusqu'à la mort de Charles II)

Digitized by Google

MARIAGE DU DUC D'YORK

AVEC MARIE-BÉATRICE, PRINCESSE DE MODÈNE

Jacques, duc d'York, avait laissé s'écouler à peine une année depuis la perte de sa première femme, Anne Hyde, lorsqu'avec l'assentiment du Roi Charles II son frère, il se décida à se remarier. Le Duc désirait une princesse catholique et bien des raisons politiques lui conseillaient de hâter ce mariage avant la prochaine ouverture du Parlement.

Il est inutile d'ajouter qu'à l'héritier présomptif de la Couronne d'Angleterre les offres ne pouvaient manquer de la part de différents États d'Europe où il y avait des princesses disponibles; nous en verrons la liste dans la suite de ces documents. Cependant le premier projet concernant l'archiduchesse d'Inspruck venait d'échouer. Louis XIV qui suivait d'un œil attentif tous ces faits et qui, grâce à ses largesses et à la docilité du roi Charles II, avait su entraîner l'Angleterre à la remorque de la France, ne voulut pas que ce mariage, auquel il attachait beaucoup d'importance, se fît en dehors de ses volontés et de ses vues politiques.

Les princesses du sang royal, sur lesquelles le roi de France aurait voulu faire tomber le choix du prince anglais, auraient été d'abord celle de Guise, puis celle de Neubourg; mais le duc n'ayant voulu ni de l'une ni de l'autre, pour différentes raisons, le roi de France trouva bien de mettre en avant deux princesses de Modène : Éléonore et Béatrice d'Este, la première âgée alors de trente ans, fille du duc François I et de Marie Farnese de Parme (sa première femme); l'autre qui n'avait pas encore quinze ans, était sœur du duc règnant François II et fille du dernier duc décédé, Alphouse IV et de la duchesse Laure, alors régente du duché de Modène.

Il est vrai que la première ouverture de ce dernier projet dont Louis XIV s'était empressé de s'emparer, provenait de la même maison ducale. En effet, le vieux cardinal d'Este dès l'année précédente 1672, (quelques mois avant sa mort), en avait fait les avances au cardinal François d'Estrées, son ami intime, demeurant alors à Rome.

Dans les deux premières pièces inédites que nous donnons ici par extrait et qui proviennent des archives de Modène, on trouvera ce point de départ d'un événement historique dont nous verrons se développer largement les phases dans l'année suivante. Ces négociations, commencées en 1672, puis interrompues et sérieusement reprises après onze mois d'intervalle, occupèrent les hommes d'état des cours de France et d'Angleterre jusqu'à l'accomplissement du projet qui se fit entièrement sous les auspices de Louis XIV.

Digitized by Google

Archives de la maison d'Este à Modène.

Document I.

M. DE POMPONNE [1]

AU CARDINAL D'ESTRÉES [2]

St-Germain en Laye, le 26 Aoust 1672.

Monseigneur,

Proposition de mariage des Princesses Marie-Béatrice et Eléonore d'Este faite par Louis XIV au Duc d'York.

Votre Eminence aura en main par cette lettre de quoy donner à M. le Cardinal d'Este une marque bien assurée de l'amitié de Sa Majesté et du soin qu'elle donne aux intérests de sa maison, sans qu'il soit besoin qu'il l'en fasse souvenir. Sur la nouvelle que Sa Majesté avoit eue de quelque difficulté qui se trouvait à la conclusion du mariage de M. le Duc d'York et de l'Archiduchesse d'Inspruck, elle chargea, il y a huit jours, M. Colbert d'insinuer adroitement la proposition de Madame la Duchesse de Modène. Il est vray que l'on ne parla que de la jeune Princesse [3], sœur du Duc regnant, et que l'on marqua qu'elle aurait la mesme dot de cinquante mille escus qui avait été offerte pour *Monsieur* [4] et que l'on n'exclut pas la pensée qu'elle pourroit mesme aller à davantage. Le Roy m'ordonne d'escrire à cette heure à M. Colbert qu'outre la jeune Princesse il peut encore parler d'une autre [5], qui est plus sortable à l'âge de M. le Duc d'York, et Sa Majesté n'aura pas peu de joye si cette affaire lui offre une nouvelle occasion de donner à M. le Cardinal d'Este une preuve bien utile de son affection pour sa personne et pour sa maison.

---

(1) Simon Arnauld de Pomponne, secrétaire d'Etat des affaires étrangères de Louis XIV depuis 1671, fut un homme savant et de beaucoup d'esprit, ainsi que presque tous les Arnauld, très-recherché dans la société et préférant quelquefois les agrémens de cette société aux affaires; renvoyé en 1679, il fut remplacé par le marquis (Colbert) de Croissy. Il n'est pas exact, comme il se trouve noté dans quelques dictionnaires historiques, qu'il ait été secrétaire d'Etat sa vie durant, seulement le Roi lui conserva le titre de ministre d'Etat avec la permission d'assister au Conseil, permission dont il n'usa pas. Il mourut le 26 septembre 1699. (*Mémoires* de St-Simon.)

(2) Voir les notices biographiques du Cardinal, doc. XXIX.

(3) Marie-Béatrice.

(4) Le duc d'Orléans.

(5) La princesse Eléonore, tante de Marie-Béatrice.

Digitized by Google

Doc. II. LE MÊME AU MÊME *(Extrait)*

Renseignements demandés sur les deux princesses de Modène.

St-Germain en Laye, le 16 Septembre 1672.

J'ai déjà rendu compte à V. E. combien le Roy appuyeroit volontiers la pensée que M. le Cardinal d'Este vous avoit confiée. M. Colbert a commencé à en faire quelque usage; mais pour le faire avec plus d'utilité, il serait bon, Monseigneur, que V. E. pust m'instruire de l'âge des deux Princesses, de leur taille, de leur mine et de leur beauté, afin que cette espèce de portrait puisse encore faciliter l'affaire auprès d'un Prince qui, se piquant d'estre bon mari, veut épouser une belle femme..... »

Doc. III. LE ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

A M. COLBERT DE CROISSY, SON AMBASSADEUR A LONDRES [1]

18 Juillet 1673

Instructions secrètes de Louis XIV sur les projets de mariage du duc d'York.

De toutes les princesses auxquelles le Duc d'York pouvoit se déterminer pour son mariage, vous jugez assez que la Princesse de Virtemberg [2] est celle à laquelle je m'intéressois le moins, et que n'ayant pu se disposer à espouser ma cousine la Duchesse de Guise [3], j'aurois veu avec plaisir qu'il fût entré dans la pensée de prendre la Prin-

(1) Charles Colbert, Marquis de Croissy, frère du grand Colbert, fut ambassadeur de Louis XIV auprès de Charles II, roi d'Angleterre. Après avoir bien soutenu plusieurs ambassades et entr'autres celle de la Paix d'Aix-la-Chapelle, il fut nommé en 1679 secrétaire d'Etat par le même Louis XIV, à la place d'Arnauld de Pomponne. Colbert de Croissy mourut à Versailles, le 28 juillet 1696.

(2) Marie-Anne, née le 17 décembre 1652 d'Ulric, fils cadet de Frédérich, duc de Wurtemberg, et d'Isabelle, fille d'Albert, duc d'Aremberg. Cette princesse était alors dans un couvent de Paris. Elle mourut en 1693.

(3) La duchesse de Guise, née le 26 septembre 1646, appelée avant son mariage Mlle d'Alençon, était fille de Gaston duc d'Orléans, frère de Louis XIII, et de sa seconde femme sœur de Charles IV, duc de Lorraine. Elle épousa en mai 1667 le dernier duc de Guise, mort à Paris en juillet 1671. C'était une princesse fort pieuse et tout occupée de bonnes œuvres. M. de Rancé, le célèbre abbé de la Trappe, fut son directeur et il écrivit pour elle des œuvres ascétiques. La duchesse de Guise mourut le 17 mars 1696. (St-Simon.)

Digitized by Google

cesse de Neubourg[1], mesme celle de Modène; mais puisque je le vois arresté à ce mariage, que mesme il se presse de le conclure avant le Parlement et que par tout ce qui vous a esté dit, vous croiriez que l'on travaille en vain de l'en détourner, je veux bien que vous puissiez luy donner quelques marques de mon amitié en cette rencontre. Ce ne sera touttes fois qu'après que l'on vous aura fait une demande précise au nom du Roy d'Angleterre et du Duc d'York que je voulusse doter cette Princesse, ou que vous puissiez craindre que le refus que j'en ferois fust capable de luy faire accepter la proposition d'une suiéte du Roy d'Espagne, et qui serait dottée par ce Prince. En ce cas je trouverois bon que vous pussiez faire cognoistre que je voudrois bien faire quelque avantage à la Princesse de Virtemberg en faveur du Duc d'York; mais au lieu d'une somme qu'il pourroit peut-estre espérer, j'aymerois mieux lui donner par chaque année une pension considérable et que je porterois jusqu'à vingt mille escus. Je ne vous mande cette pensée que pour vous mettre en estat de ne pas exclure les propositions qui pourroient vous estre faites de ce que je voudrois bien contribuer à ce mariage, bien que vous puissiez encore vous renfermer à me rendre compte de la proposition qui vous en auroit esté faite directement. Peut-estre se présenteroit cependant plus de chance[2] pour faire agréer la Princesse de Neubourg, si le Sr Williamson, qui avoit ordre de la voir à Dusseldorf[3], a fait un portrait plus favorable[4].

---

(1) Eléonore-Madeleine, née en 1655, était fille de Philippe-Guillaume, Electeur de Neubourg. Refusée par le Duc d'York comme n'ayant pas été trouvée assez belle pour lui, elle fut épousée plus tard par l'empereur Léopold d'Autriche, dont elle fut la troisième femme, après la mort de la belle archiduchesse d'Inspruck. On prétend que l'ancienne rancune du refus du Duc d'York (*spretæ injuriæ formæ*) poussa la princesse de Neubourg à affermir Léopold, son mari, dans un esprit d'hostilité contre Jacques roi d'Angleterre, même après la chûte de ce dernier.

(2) Dans le manuscrit on lit le mot *soin* au lieu de *chance;* nous l'avons attribué à une faute du copiste.

(3) Probablement Sir Joseph Williamson, secrétaire d'Etat sous Charles II.

(4) Allusion à un autre rapport fort peu flatteur pour cette princesse, et qui avait été présenté auparavant au Duc d'York par le comte de Peterborough.

Digitized by Google

Doc. IV. LE MÊME AU MÊME

25 Juillet 1673.

..... Le suiet principal qui m'oblige aujourd'huy à vous dépescher ce courier est pour vous faire cognoistre mes sentiments touchant ce que vous m'avez escrit plus particulièrement du dessein du Duc d'York et du peu d'apparence que le Roy son frère croit voir à luy en faire suspendre la résolution. Ce que je puis vous dire est que de toutes les Princesses sur lesquelles ce Prince auroit pu jetter les yeux, nulle autre ne s'accorderoit tant avec mon inclination et mes intérest que la Princesse de Neubourg, et que nulle autre aussi selon mon sens par tout le bien qui se dit de cette Princesse, ne me paroistroit plus propre pour le Duc d'York de celles qui restent et sur qui il pourroit arrester son choix, savoir, des deux filles du Duc d'Elbœuf[1] ou des Princesses de Modène, ou de celle de Virtemberg. Je dois vous confier que je crois de mon service que vous destourniez autant qu'il sera en vous la pensée que ce Prince, ou le Roi son frère, pourroient avoir pour une de ces deux premières. Entre les trois autres je préférerois beaucoup une des Princesses de Modène à celle de Virtemberg. C'est aussy sur quoy je désire que vous combattiez la raison de l'esloignement que l'on nous allègue sur leur suiest, comme s'il ne restoit pas assez de temps pour pouvoir faire ce mariage avant l'ouverture du Parlement. Il ne faut que peu de temps au Duc d'York pour faire passer une personne confidente en Italie qui puisse luy rendre compte de l'une et de l'autre de ces Princesses. Quelque fust celle à laquelle il se déterminast, ou de la tante ou de la niepce (celle-cy plus jeune, l'autre d'un aage qu'il croiroit peut estre luy convenir davantage, mais toutes deux bien faites, à ce qu'on m'asseure), comme il faudroit très peu de temps pour convenir du mariage, elle pourroit aisément se rendre en Angleterre avant le mois d'Octobre, et parce que la dotte

Même sujet

(1) Ces deux filles du duc d'Elbœuf de la maison de Lorraine proposées en mariage au duc d'York se firent ensuite toutes les deux religieuses de la Visitation. Voir l'*Année Sainte* des Religieuses de la Visitation Ste-Marie, vol III et vol. V. Lyon, 1868.

Digitized by Google

seroit peut-estre une des conditions qui arresteroit davantage, vous pourrez, pour prévenir ce retardement, donner assenrance de ma part de quatre cent mille escus que cette Princesse aura en mariage.

Si vos efforts se trouvent inutiles pour Neubourg et pour Modène, vous ne ferez point paroistre que j'aye quelque répugnance pour la Princesse de Virtemberg, et vous pourrez mesme faire cognoistre que je veux bien contribuer à son avantage et à la satisfaction du Duc, en luy asseurant (ainsi que je vous le mandois par ma dernière) une pension de vingt mille escus par an.

Doc. V.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

M. COLBERT DE CROISSY, ambassadeur de France à Londres

A M. DE POMPONNE.

31 Juillet 1673

Marie Béatrice est choisie par le Duc d'York. Mission de lord Peterborough à Modène.

..... M. le Duc d'York n'ayant pu se resoudre d'espouser la Princesse de Neubourg à cause du mauvais portrait qu'on luy en avoit fait, a enfin déterminé son choix à la plus jeune des Princesses de Modène; j'en donne advis au Roy par un courrier, et comme mon dit sieur le Duc d'York fait entendre qu'il pourroit bien envoyer ordre par cet ordinaire à Mylord Peterborough [1], qui est à Paris, de se rendre incessamment à Modène pour conclurre ce mariage, j'ay creu vous en devoir donner advis, affin que vous le puissiez faire sçavoir à Modène sy vous jugez qu'il soit du service de sa Majesté de le faire. Je dois cependant vous dire que la plus grande partie de cette cour est fort contraire à ce mariage et qu'on n'obmet rien pour faire connoistre au Roy et à M. le Duc que cette alliance avec une maison si fort liée à la cour de Rome leur fera de faschenses affaires dans le Parlement.

---

(1) Bien que dans les pièces de l'époque et jusque dans des actes signés par Charles II, le nom du comte de Peterborough se trouve écrit tantôt Peterborow, tantôt Peterborough, nous avons suivi cette dernière orthographe comme étant adoptée par la généralité des écrivains anglais, notamment par Burke (voir *Extinct Peerage*).

Digitized by Google

Doc.. VI. LE MÊME AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France

Londres, 31 Juillet 1673.

..... Le Duc d'York a passé à examiner les Princesses de Modène et d'abord il a objecté le grand esloignement et l'impossibilité de conclurre et consommer le mariage avant la tenue du Parlement, mais l'ayant asseuré que celuy qu'il choisiroit pour aller sur les lieux voir ces Princesses et luy en faire rapport, pourroit estre facilement de retour en un mois de temps; qu'à l'esgard de la dotte V. M. respondoit de quatre cent mille escus, en sorte que le contract ne pourroit recevoir de difficultés et que je ne doutois pas aussi qu'elle ne voulut bien donner ordre que la Princesse pust estre amenée le plus diligemment que faire se pourroit à Calais, en sorte que le mariage pust estre achevé dans le 15 Octobre; le Duc a tesmoigné se rendre à ces assurances..... Ainsy le dit Duc est tombé d'accord d'espouser la plus jeune de ces Princesses de Modène, et il m'a fait entendre qu'il envoieroit ordre par cet ordinaire à Milord Peterborough qui est à Paris, de s'en aller en diligence à Modène conclurre ce mariage..... Je dois encore dire à Vostre Majesté sur ce sujet que comme elle me fit escrire, il y a environ un an, lorsqu'elle m'ordonna de proposer ces Princesses, que celle qu'il plairroit au Duc de choisir auroit au moins 500 mille escus, Milord Arlington s'est etonné que je ne parlois plus que de 400 mille, et j'ay crû ne luy devoir pas oster l'espérance que Vostre Majesté pourroit porter cette maison à faire encore un plus grand effort s'il estoit possible en faveur de ce mariage.....

INSTRUCTIONS SECRÈTES DU ROI CHARLES

ET DU DUC D'YORK, SON FRÈRE

AU COMTE DE PETERBOROUGH ENVOYÉ A MODÈNE

Ce personnage qui va jouer le principal rôle dans la mission de Modène, fut un partisan dévoué des Stuarts, persécuté pour eux par Cromwell, nommé

par Charles II, après sa restauration, membre du Conseil privé et chargé de différentes ambassades. Mais l'honorable et délicate mission du mariage du duc d'York lui valut surtout la plus vive reconnaissance de ce prince, qui devenu roi, lui conféra l'Ordre de la Jarretière.

La plupart des pièces inédites suivantes sont tirées des archives de Modène et de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Pour les compléter nous en avons extrait d'autres d'une brochure écrite en 1685 à Londres par le même comte de Peterborough sous le pseudonyme de Robert Halstead, bien que son nom de famille fût Mordaunt. Cette brochure quoique imprimée n'en est pas moins rare et peu connue, l'auteur ne l'ayant fait tirer qu'à un très-petit nombre d'exemplaires. Nous avons pu voir un des sept actuellement connus, c'est celui de la bibliothèque du British Museum portant le titre: *Succinct Genealogies of the house of Mordaunt by Robert Halstead.* London A. D. 1685.

Notons en passant qu'une des rares mentions de cet écrit se trouve dans les *Lives of the Queens of England* par Miss Strickland.

Succinct genealogies by Robert Halstead, British museum.

Doc. VII. INSTRUCTIONS FOR OUR RIGHT TRUSTY AND RIGHT WELBELOVED COUSIN, HENRY EARL OF PETERBOROW; OUR EMBASSADOR EXTRAORDINARY TO THE COURT OF MODENA GIVEN AT OUR COURT AT WHITEHALL, THE THIRTY FIRST DAY OF JULY 1673.

31 Juillet 1673.

Charles R.

Instructions secrètes du roi Charles II à lord Peterborough son envoyé et mandataire à Modène, pour le mariage de Marie-Béatrice avec le Duc d'York.

The occasion failing upon which we lately instructed you, in the quality of our extraordinary embassador to the court of Vienna, viz. The effecting a marriage betwixt our most dear brother James, duke of York, etc., and the young Archdutchess of Inspruck, and our said dear brother, desiring us now to consent to his marriage, with the young princess of Modena, Mary d'Este, sister to the present Duke of Modena; we have thought fit hereby to enjoin and direct you to make what convenient speed you possibly can, to the court of the said prince; and introducing yourself there by your letters of credence, which we herewith send you, to an audience with the Dutchess regent (after the performance of such complements to her on our part, as will best occur to you upon the subject) open unto her our brother's earnest desire, to espouse the young Princess her daugh-

Digitized by Google

ter, declaring withal, the sufficient authority you have to effect the same, by virtue of those powers, you will herewith receive from us, and our said most dear brother; and desiring of her to appoint you some ministers, with whom you may adjust all circumstances, as well relating to the marriage, as the bringing the princess hither. Accordingly you shall stipulate and agree, such conditions and articles with them, for the payment of the young princess's portion on their part, and for the establishing of a jointure on our's, as you shall be more particularly instructed therein by our said dearest brother, who seems to be willing to settle a jointure of fifteen thousand pounds *per annum* sterling, money of England, and even to enlarge himself further therein, if the value of her portion (hitherto not certainly known to us) shall require a better; and further secure this clause by referring it, and the time for the payment of her portion to the arbitration of the most Christian King, as a neutral person betwixt the parties, in case you do not find it easie for you, finally to conclude these points yourself. These capitulations being thus finished, you shall proceed to espouse the princess in our brother's name, according to the deputation, and proxy he will send you to that effect; and when that ceremony is over, adjust with the Dutchess regent, or her ministers, the manner of bringing the young princess hither, which we suspect (for the avoiding of many troublesome and chargeable ceremonies), she will chuse to do, *Incognita;* consequent to which, you shall leave to them, the defraying the expence thereof, as far as *Paris* or *Calice* [1] whither our said brother will resolve to send a part of his household, to receive and entertain her at his charge, until she arrives in our court; assuring the Dutchess regent, and the young Princess too, of all possible evidences on our part, of our tender care and affection to her, agreable to the quality of her person, and the love we shall ever bear her, as our brother's wife. Now although it be unusual to send extraordinary embassadors to a single prince in Italy of that sphere, yet we have condescended unto it, to honour our most

(1) Calais.

dear brother's choice of this Princess for his wife : but that on the other side, our own dignity may not suffer thereby, you must be careful at your appearance in that court, to stipulate and adjust the manner of your reception there, to the full extent of such ceremonies, as have been given to the Embassadors of *France* and *Spain*, that have ever appeared there, and particularly those given to the duke de Navailles (sic) when he conducted thither a wife to the late Duke. You shall not fail to give us timely notice of all your progress and proceedings herein, by the hands of one of our principal secretaries of state, that if need be, we may transmit to you, our further instructions and directions, for the better performance of this important service. Given at our court at whitehall, the thirty first day of July, one thousand six hundred seventy three, in the five and twentieth year of our reign.

C. R.

By his Majesty's command.
Arlington[1].

Bodleian Library Oxford Rawlinson Mss. A, 256 f. 59.

Doc. VIII. LETTRE DE CRÉANCE DONNANT LES POUVOIRS NÉCESSAIRES AU COMTE DE PETERBOROUGH POUR SA MISSION A MODÈNE.

Londres, 31 Juin 1673.

Le comte de Peterborough accrédité par Charles II auprès du duc de Modène.

Carolus, etc. Omnibus ad quos præsentes literæ pervenerint salutem. Quandoquidem nihil nobis magis cordi est quam pro singulari illo animi affectu quo charissimum nostrum et unicum fratrem *Jacobum Eboracensem ducem* prosequimur, ipsius desideriis obsequamur, cumque nihil magis ad coronam nostram firmiter stabiliendam conducere existimamus, quam ut dictus frater noster numerosa gaudeat prole, liben-

(1) Henry Bennet, créé en 1663 comte d'Arlington, fut premier secrétaire d'Etat et grand chambellan du roi Charles II. Bien qu'il eût été regardé comme peu favorable aux catholiques, il mourut cependant avec les sacrements de l'Église romaine, (le 28 Juillet 1685).

Digitized by Google

tissime Votis ejus annuimus ut cum serenissimâ principe [1]..... Sorore Serenissimi Principis consanguinei et amici nostri charissimi matrimonium contraheret. Sciatis igitur quod nos proposito rei hujusce ad optatum finem sine morâ perducendæ insistentes, et fide, virtute, prudentiâ et meritis prædilecti et per quam fidelis consanguinei nostri Henrici comitis de Petriburgo, paris Angliæ, domini Baronis Mordaunt de Turveyâ et locum tenentis pro nobis in provinciâ et civitate Northamptoniæ plurimum confisi, eundem Comitem de Petriburgo nominavimus, constituimus, et deputavimus, uti per præsentes constituimus et deputamus nostrum, verum, certum et indubitatum legatum extraordinarium sive Ambassiatorem (sic) deputatum commissarium et procuratorem, dantes ei et concedentes omnem et omnimodam potestatem et auctoritatem pariter ac mandatum generale simul et speciale (ita tamen ut generale speciali non deroget neque contra) pro nobis et nostro nomine Serenissimam Principem (espace laissé en blanc pour y inscrire le nom de l'épouse) antedictam in uxorem fratris nostri charissimi ducis Eboracensis prædicti postulandi, adeoque in eum finem articulos quosvis sive contractum matrimonialem prout videbitur necessarium concludendi et subsignandi et de certis pensionibus annuis nomine douarii, contradotis, sive donationis propter nuptias ad honorificam sustentationem prædictæ principis in casu viduitatis solvendis conveniendi tam nomine nostro quam nomine et vice dicti fratris nostri charissimi literarum præsentiarum ipsi a prædicto fratre nostro charissimo in eum finem concessarum, iisque quibus convenerit modo et formâ desponsandi, eamdemque principem ita (ut præfertur) desponsatam in hoc regnum nostrum Angliæ deducendi, omnia denique et singula faciendi præstandique quæ ad hoc opus nuptiarum ad finem et effectum quantocyus perducendum, dictamque principem ita (uti præfertur) domum deducendam videbuntur necessaria tam amplis omnimodo modo ac forma, ac ipsi (si præsentes illic essemus) facere possemus, etiamsi istiusmodi illa fuerint quæ particularem magis potestatem et mandatum specialius requirerent : spondentes et

(1.) Dans ce manuscrit, qui est une copie de l'époque, ne se trouve pas noté le nom de Marie-Béatrice, bien qu'elle y soit désignée comme sœur du duc de Modène.

Digitized by Google

in verbo regio promittentes nos quæcumque a dicto nostro legato extraordinario vi præsentium concludi contigerit et facta erunt, rata ea omnia, grata et accepta eâ qua convenerit formâ habituros. In quorum fidem et testimonium has literas nostras manu nostra regiâ signatas magno Angliæ Sigillo muniri jussimus. Quæ dabantur apud palatium nostrum de Whitehall.

(XXXI) die mensis Julii anni domini 1673.

Regnique nostri 23^{u}.

Doc. IX.

Succinct Genealogies by Robert Halstead British museum.

JAMES, DUKE OF YORK AND ALBANY, EARL OF ULSTER

INSTRUCTIONS FOR THE EARL OF PETERBOROW, IN HIS EXTRAORDINARY EMBASSY, TOUCHING MY MARRIAGE WITH THE PRINCESS OF MODENA.

1er Août 1673.

Instructions privées du duc d'York au comte de Peterborough.

I. You are in pursuance of his Majesty's command and powers to that effect, to make what speed you can to Modena (or where else that court shall be), and there having obtained audience of the Dutchess regent, Duke, and Princess his sister, and presented your credential letters from his Majesty, and my self (which shall be sent you herewith); you are to profess to them, the earnest desires I have, of marrying that young princess, and the great affection I have conceived of her person and vertues, with such other expressions, as you judge proper for the occasion.

II. You are to apply yourself to that court, and the ministers there in such sort, as to expedit all you can, the conclusion of this treaty and my marriage, to which end in stipulating the conditions, for payment of the marriage portion, whether as to the same itself, or as to the times and methods of payment. In case you find any difficulties therein, you are to refer to the determination of the most christian King, who being a neutral person, between the parties, and a friend to each, will adjust this point to the mutual satisfaction of both.

Digitized by Google

III. You are, as a particular mark of my esteem of the young Princess, to offer for her jointure (in case she survive me), the annual rent of fifteen thousand pounds sterling, payable quarterly, and to be given out of my whole revenue and to be secured according to the best, and most effectual forms, used in the common laws of England; at the same time, assuring the Dutchess regent, and her ministers, of my willingness to augment this pension, according to the proportion of what her portion shall be judged to exceed it in value, by the determination of the most christian King.

IV. When you shall have contracted the princess in my name, you are to present to her, as a token of my esteem, such part of my jewels in your custody, as you shall judge convenient; and on the morning of the day of performing the solemnity of the marriage, you shall present her with the remainder of my said jewels, as a farther pledge of my affection, and satisfaction of what you have done for me.

V. When the marriage ceremonies are performed, you shall with all convenient speed, conduct the princess at the charge of the court of Modena, to *Paris* or *Calice* (sic) rather (if it may be) and for avoiding many troublesome and expensive formalities, it will be advisable that she come *incognita*. But for the better adjusting this point likewise, you are to consult with the french minister upon the place, who will be fully instructed therein.

VI. At the same time the princess shall arrive at *Paris* or *Calice*, which you are to signify to me before hand, as soon as you can compute it exactly, I shall order out of the officers and others of my household, a suitable retinue for her, to be assisting to her there, and wait upon her hither; always supposing you will do your utmost, to inculcate to the princess her self, and the ministers there, the great inconveniences would follow, her being attended with too numerous a train of foreigners, who are seldom so useful here as natives, and are obnoxious to censure upon any miscarriages; but because this point is such a one, as may be better handled by the french minister, you shall herein use his help.

Digitized by Google

VII. In all things touching this matter, whether expressed here or omitted, you are to consult likewise the instructions you shall have received from his Majesty, on this occasion, that by comparing both, you may be the better guided, in what you are to transact.

VIII. You are to lose no opportunity, of giving me (or my secretary) constant advice of your proceedings and progress, as well for my own information, as for your further direction, if any new matter occur, not at present foreseen.

Finally, his Majesty having left it to me, more particularly to direct you the best I can, in the performance of this service, so as it may speedily take effect to my satisfaction, I cannot think it will be well brought to pass, if you carry with you a train or equipage, answerable to your character of extraordinary embassador, viz: coaches, horses, footmen, and many other officers proportionably; my opinion therefore and direction is, that you go post to Modena by the way of Lyons and Turin, *incognito*, with such a train as is suitable to that way of travelling; and yet with as much regard to the dignity of your embassy, as may be, viz. A competent number of gentlemen, pages, and other ordinary servants, as are convenient for you, dividing which by several companies, they will never be far behind you, especially at your arrival in the court of Modena, where it is only necessary they should be seen with you. And arriving there you must without delay, enter into a conference with him that is the minister of the most christian King, under what character soever he be there, and imparting to him freely the scope of your errand, advise with him, and use his assistance, in obtaining and adjusting for you such things, as may facilitate all the ends thereof, as well for your own dignity and convenience, as the speedy accomplishment of the marriage, and all the circumstances depending thereupon.

When the marriage shall be over, and that you have adjusted also the manner of the Princess's coming into France (which journey I think will most conveniently be performed by sea to Marseilles, whither the gallies of the most christian King, will be ordered to bring her, and whither you must attend her) it will be fit that then, or before

Digitized by Google

you dismiss most of your retinue, least their attendance may not consist with the figure, the princess may probably desire, to take of travelling, *incognita*, or embarras you in the conveniences of your journey, retaining only as many as will fill one coach, and thus follow her all the way until she arrive at *Paris* or *Calice*, at one of which places, my servants shall be appointed to attend upon her, and then you shall be sure of receiving new orders from me. Given under my hand and seal, at Saint James's the first day of August 1673.

JAMES.

By command of his Royal Higness.

Jo. Werden[1]

Doc. XI. MANDAT CONFERÉ PAR LE DUC D'YORK

Archives de la maison d'Este à Modène.

AU COMTE DE PETERBOROUGH

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE S. M. BRITANNIQUE AUPRÈS LA COUR DE MODÈNE, LUI DONNANT PLEINS POUVOIRS DE LE REPRÉSENTER AUX NOCES ET AU MARIAGE QUI DOIT ÊTRE CÉLÉBRÉ ENTRE LE MÊME DUC ET LA PRINCESSE MARIE-BÉATRICE D'ESTE (2).

Londres, 1er Août 1673

Le duc d'York autorise le comte de Peterborough à épouser la princesse Marie-Béatrice en sa qualité de mandataire.

In Dei Nomine Amen. *Jacobus Dux Eborum et Albaniæ*, Serenissimi Domini Nostri Regis frater unicus, Comes Ultoniæ etc. — Inclitissimi Ordinis periscelidis socius etc. Omnibus et singulis Christi fidelibus literas hasce Nostras lecturis vel legi audituris salutem. *Sciatis*, nos tam ob insignes animi juxta ac corporis dotes in serenissimâ Principissa Domina *Maria d'Este*, sorore Serenissimi Principis *Francisci Ducis Mutinæ* consanguinei et amici Nostri charissimi, longe præcellentes, quam ob actus[3] illos quibus serenissimus, potentissimus — Princeps ac Dominus D.

---

(1) Sir John Werden était à cette époque secrétaire du Duc d'York. — Il avait été en 1669 Envoyé extraordinaire de Charles II à la Cour de Suède; nommé plus tard commissaire de la marine et puis des douanes, il garda cette dernière charge pendant le règne de Charles II, de Jacques, de Guillaume et de la Reine Anne. Il mourut en 1716.

(2) Il existe aux archives de Modène une autre procuration latine du duc d'York, autorisant le même lord Peterborough à traiter et à conclure le mariage dont il s'agit. Nous avons jugé inutile de l'ajouter, cet acte étant à peu d'expression près, rédigé dans les mêmes termes que celui-ci.

(3) Ce dernier mot n'est pas bien lisible dans le manuscrit.

Digitized by Google

Carolus Secundus Dei gratia Magna Britaniæ Franciæ et *Hiberniæ Rex, Fidei Defensor*, etc. Dominus ac frater noster Clementissimus nostrum erga Serenissimam Principissam antedictam affectum propensissimum sibi approbatum esse indicat, ex certa scientia, deliberata et spontanea voluntate Nostra fecisse, constituisse et ordinâsse, sicuti facimus, constituimus et solemniter ordinamus per præsentes Illustrissimum et excellentissimum D. *Henricum Petriburgi comitem Regni Angliæ Parem*, Dominum Mordaunt et Baronem Turvejæ, Supremum belli et armorum per Provinciam Northamptoniæ Præfectum, perdilectum consanguineum Nostrum, nobisque cubicularium intimum nec non jam nunc destinatum a serenissimo *Domino Nostro ad matrimonium intra* nos et serenissimam Principissam antememoratam, tractandum et solemnizandum, legatum extraordinarium nostrum verum, certum, legitimum et indubitatum procuratorem, actorem, factorem, negociorumque infra scriptorum gestorem et nuncium generalem et specialem (ità tamen ut generalitas non deroget specialitati, nec contra), dicto Procuratori nostro vices nostras committentes eique plenam tenore præsentium potestatem et auctoritatem *dantes et concedentes* cum plenissima generali et speciali facultate pro nobis *Jacobo Duce Eborum* antedicto, et Nostro Nomine, propriamque nostram personam referens et representans, *nuptias et matrimonium* de præsenti cum Serenissima Principissa Domina *Maria d'Este* antememorata contrahendi per istius modi verba formalia et expressa per verum, purum, legitimum et indissolubile matrimonium de præsenti cum Serenissima Principissa antedicta faciant et constituant *Dictumque Matrimonium* sic contractum vice et nomine nostris celebrandi et solemnizandi et verborum formalium prædictorum virtute ac potestate Serenissimam Principissam in Uxorem nostram propriam et legitimam accipiendi et huc domum (quam primum fieri poterit) deducendi, *Promittentes* bona fide et verbo principis spondentes quod nos ea omnia et singula quæ a Procuratore nostro antedicto in præmissis vel ea quovismodo concernentibus acta, gestave fuerint absque contraventione quacumque *Rata, Grata et firma habebimus* et inviolabiliter observabimus. — *In quorum omnium Fidem* literas hasce nostras manu propria subscripsimus et sigillum Nostrum Majus apponi fecimus.

Digitized by Google

Dabantur Londini in Palatio Regio prima die Augusti annoque Domini 1673.

(L. S.) JACOBUS.

In mandatis suæ Regiæ Celsitudinis.

Jo. WERDEN.

Doc. XI. M. COLBERT DE CROISSY

A M. DE POMPONNE.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 3 Août 1673.

Eclaircissements demandés sur les questions du cérémonial diplomatique du mariage.

Comme je ne doute point que le Roy ne vous envoye ses ordres pour tout ce qui regarde le mariage de M. le Duc d'York avec la Princesse de Modène et qu'on désire de ce coté cy une extrême diligence en cette affaire, j'ay cru vous devoir envoyer par avance un extrait de la lettre que j'escris à Sa Majesté sur ce sujet, d'autant plus que ne pouvant pas donner de moy mesme à Milord Arlington quelques éclaircissements qu'il m'a demandés, je luy ay promis que vous les donneriez à Paris à Milord Peterborough. Le premier regarde le nom propre de la Duchesse de Modène quy a aujourd'huy la Regence de cet Estat, celuy du jeune Duc son fils et celuy de la Princesse sa fille que M. le Duc d'York doibt espouzer. Le second de sçavoir sy le Roy nostre Maistre avoit jamais envoyé quelque personne en qualité de son ambassadeur vers le Duc de Modène, affin de règler sur cela sy l'on donneroit la qualité d'ambassadeur extraordinaire au Comte de Peterborough ou s'il auroit seulement celle d'Envoyé avec plain pouvoir; mais comme j'ay dit que je croyois que M. le Duc de Noüailles allant conduire la niepce de M. le Cardinal à Modène en la qualité d'ambassadeur et que M. de Lionne allant à Rome en qualité d'Envoyé vers Sa Saincteté, auroit eu celle d'ambassadeur vers les Princes d'Italie et des lettres du Roy pour eux entre lesquelles il y en auroit pour le Duc de Modène; on donne au dit Comte de Peterborough la qualité d'ambassadeur extraordinaire, croyant ne pouvoir pas donner

Digitized by Google

pour cette matière le mesme pouvoir à un envoyé. Ainsy vous n'aurez, s'il vous plaist, qu'à donner le premier esclaircissement au dit Comte de Peterborough, de disposer par avance la Duchesse de Modène selon ce que j'escris à Sa Majesté à n'apporter aucun retardement à la conclusion de cette affaire et à laisser à l'arbitrage de Sa Majesté tout ce qui pourroit naistre de difficultés en sorte que la Princesse puisse estre à Calais dans la fin du mois de Septembre au plus tard.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. XII. M. COLBERT DE CROISSY

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 3 Août 1673.

Le roi Charles II sollicite les bons offices de Louis XIV pour le prompt arrangement du mariage, de la dot, du douaire, des pratiques religieuses, du cortège et du voyage de la Princesse.

..... Mylord Arlington me dit hyer que le Roy son maistre, luy avoit ordonné d'envoyer par cet ordinaire à Mylord Peterborough les pleins pouvoirs et instructions nécessaires pour aller incessamment à Modène en qualité d'ambassadeur extraordinaire du dit Roy faire le contract de mariage et fiancer ensuitte la jeune Princesse au nom et en vertu de la procuration de M. le Duc d'York. Il me fit connoistre en mesme temps que le dit Roy pour satisfaire au désir du dit Duc son frère, souhaittoit qu'il n'y eut aucune difficulté au contract qui le pûst retarder et que la Princesse pûst estre amenée icy avec tant de diligence que cette affaire soit entièrement consommée avant le mois d'Octobre prochain [1], pour cet effect quoy qu'on espère que V. M. vondra bien faire monter la dotte jusqu'à 500 mille escus, le dit Milord Peterborough a néantmoins ordre de se contenter des 400 mille qu'elle m'a fait promettre. Quant au douaire on voulait icy pour terminer toutes les difficultés quy pourroient retarder la conclusion de cette affaire, stipuler seulement que les parties s'en remettroient à l'arbitrage de Vostre Majesté, mais comme il n'y a guère de contracts de mariage

(1) Pour arriver à Londres avant la réunion du Parlement.

Digitized by Google

où le douaire ne soit déterminé, on est enfin convenu de donner pouvoir au dit Sr Peterborough de le règler selon que le peut desirer la qualité de M. le Duc d'York. Et s'il restoit quelque difficulté sur ce point, de le remettre par le contract de mariage à l'arbitrage de Vostre Majesté.

Le Roy d'Angleterre demande aussi qu'il plaise à Vostre Majesté disposer les Princes et Princesses de Modène à ne faire aucune difficulté pour un droit de Chapelle, et autres choses concernant la Religion Catholique, à se confier aux soins que le Duc d'York prendra de procurer sur ce suiet à la Princesse sa femme tous les advantages possibles sans faire au roy son frère tant d'embarras dans le prochain parlement.

Aussytost que le contract de mariage sera fait, on demande que cette Princesse se mette incessamment en chemin et qu'elle soit conduitte jusqu'à Calais ou au moins jusqu'à Paris mesme s'il se peut, incognito et aux frais et despens de la maison de Modène ou de V. M. On demande aussi qu'elle vienne avec peu de suitte et que les gentils hommes, Dames et damoiselles dont la maison de Modène la voudra faire accompagner jusqu'icy pour luy faire honneur s'en retournent en Italie aussitost qu'elle sera arrivée à Londres, en sorte qu'elle ne soit servie en ce pays que par des domestiques Anglois qui sont depuis longtemps arrestés pour la maison d'une Duchesse d'York. Elle pourra néantmoins garder quelques femmes de chambre, mais en cela elle se doit règler par les conseils du dit Milord Peterborough. On croit que si Vostre Majesté donne ordre qu'elle s'embarque sur une galere au Golfe de la Spezzia pour venir debarquer à Marseille et qu'ensuitte elle soit menée un peu diligemment par des carosses de relais jusqu'à Calais, elle pourra estre en ce pays dans la fin de Septembre ou dans les premiers jours d'Octobre.

DEUX LETTRES DE LOUIS XIV A LA DUCHESSE LAURE DE MODÈNE, RÉGENTE DU DUCHÉ PENDANT LA MINORITÉ DE SON FILS LE DUC FRANÇOIS II.

Ces deux lettres qui se suivent de près, (7 et 10 août) nous montrent toute l'importance que Louis XIV attachait au prompt succès du mariage de la jeune

princesse de Modène avec l'héritier présomptif du trône d'Angleterre, et l'empressement que le roi de France mettait à en supprimer les obstacles. C'est dans ce but qu'il fait part confidentiellement à la Duchesse de la mission de lord Peterborough et du prochain départ du marquis de Dangeau envoyé auprès d'elle.

La duchesse Laure, fille du comte Martinozzi et de Marguerite Mazarini, sœur du puissant Cardinal, était née à Fano, près d'Ancone, le 22 août 1633. Ce fut le 27 mai 1655, dans la chapelle royale de Compiègne et sous les auspices du Cardinal ministre, son oncle, qu'elle avait épousé Alphonse d'Este, alors prince héréditaire, depuis Alphonse IV, duc de Modène. Celui-ci avait été représenté par procuration lors de ses noces à Compiègne par le prince Eugène de Savoye, comte de Soissons. La duchesse Laure, que la mort prématurée du duc Alphonse (16 juillet 1662) rendit bientôt veuve, fut dès lors régente à cause de la minorité de son fils.

Un des événements les plus remarquables de sa régence fut sans doute l'alliance de sa fille avec le duc d'York. Les vertus de Marie-Béatrice furent le plus bel éloge de sa mère.

A la suite de ce mariage, la duchesse Laure accompagna sa fille avec son cortège ducal en France et en Angleterre, et pendant ce voyage elle partagea tous les honneurs prodigués à la duchesse d'York par Louis XIV et par Charles II.

Après avoir visité de nouveau sa fille, tantôt à Bruxelles, tantôt en Angleterre, et après avoir terminé sa régence, elle préféra, jusqu'à sa mort (19 juillet 1687), le séjour de Rome à celui de Modène. Elle eut le bonheur de laisser sur le trône d'Angleterre Marie-Béatrice, qui devait une année plus tard en descendre sans retour.

Nous donnerons plus loin quelques lettres inédites de la duchesse Laure se rattachant aux premières épreuves de la vie agitée de sa fille.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. XIII. LE ROI LOUIS XIV

A LA DUCHESSE DE MODÈNE

7 Août 1673.

Ouvertures confidentielles et conseils du roi de France au sujet du mariage de Marie-Béatrice et de la mission de lord Peterborough.

Ma Cousine, la marque que vous recevrez de mon affection par cette lettre vous sera, je m'asseure, d'autant plus sensible quelle vous fera cognoistre le soin que je prens des avantages de votre maison et de vostre satisfaction particulière, lors mesme que l'application que j'y donne vous est moins cognüe. Depuis que je sceus et par vous et par feu mon cousin le Cardinal d'Este, le désir que vous auriez

Digitized by Google

l'un et l'autre de pouvoir faire réussir le mariage de ma cousine la Princesse vostre fille avec mon frère le Duc d'York, j'ay observé les occasions qui se sont présentées de porter cette affaire à la fin que vous désirez. Elle se montre aujourd'hui favorable et je vois le Roi d'Angleterre et le dit Duc d'York disposés à prendre une alliance qu'ils croyent estre encore plus capable d'affermir l'estroite amitié qui est entre nous par celle qu'ils scavent que j'ay si particulièrement pour vostre maison et dont j'ay voulu vous donner advis par cet exprès. J'ay voulu mesme le faire sécrèttement, afin que vous puissiez estre informée plustost de l'estat auquel cette affaire est à Londres. Le Roy d'Angleterre et le Duc d'York sont fort entrés dans l'ouverture que je leur en ay fait faire, mais comme le Duc d'York est bien aise d'estre instruit particulièrement sur les qualités personnelles de la Princesse qu'il doit espouser; je scay qu'il doit envoyer à Modène le Comte de Peterborough en qui il a une particulière confiance. Je ne scay point précisément s'il aura une autre commission de luy que celle de voir ma cousine vostre fille. Mais comme je ne puis douter que sa veüe ne remplisse son attente, peut-estre se pourrait-il faire que le dit Milord de Peterborough soit chargé d'entrer plus particulièrement sur cette affaire avec vous, d'autant plus que je scay que le Duc d'York a des raisons qui l'obligent à terminer et à conclure ce mariage avant le mois d'octobre. Comme j'ay esté informé dans d'autres occasions des sommes plus grandes que vous vouliez donner en mariage à ma cousine vostre fille, je n'ay pas craint de faire asseurer le dit Duc qu'elle aurait quatre cent mille escus en dot, et j'ay cru pouvoir répondre avec beaucoup de certitude que vous contribuerez toutes choses avec plaisir pour une alliance qui vous doit êstre si agréable. Pour moy je la regarderois comme un nouveau lien de l'union qui est déjà si estroite entre le Roy d'Angleterre et moy. Il cognoist à quel point me sont chers les intérest de votre maison et je ne pouvois contribuer à faire entrer dans la sienne une Princesse en qui je puisse avoir une plus legitime confiance. Du reste vous cognoistrez assez, je m'asseure, par la conduite que le Duc d'York a tenue depuis quelque temps et qui ne vous peut

estre incognue, le repos entier dans lequel vous devez estre sur le point de la religion. Soyez bien persuadée cependant que cette occasoin m'est d'autant plus agréable qu'elle me donne plus de lieu de vous donner une preuve bien véritable de mon amitié.

Sur ce je prie Dieu, etc....

LE MÊME A LA MÊME

10 Août 1673.

Ma cousine, la lettre que je vous avois escrite hyer et qui sera jointe à celle-cy[1], vous fera voir l'advis que j'avois voulu vous donner en diligence et en secret, des premières nouvelles que j'avois eues d'Angleterre, de la résolution qui y avoit esté prise du mariage du Duc d'York avec ma cousine vostre fille. Mais aujourd'huy que j'apprens par les lettres de mon ambassadeur à Londres que le comte de Peterborough estait chargé des pouvoirs du Roy de la Grande Bretagne et du Duc d'York pour aller en qualité d'ambassadeur extraordinaire traiter et conclure ce mariage auprès de vous, je ne dois plus prendre tant de soin de cacher l'advis que je vous donne d'une chose qui sera bientost publique. J'ay jugé toutefois important de vous instruire par ce courrier des principaux points qui composent l'instruction du dit Comte de Peterborough.

Il doit se rendre avec toute la diligence possible auprès de vous, et n'en pas apporter une moindre pour conclure le contract de mariage, pour espouser la Princesse au nom du Duc d'York, et pour se mettre en chemin avec elle.

Les raisons de cette diligence sont si justes et me sont tellement cognües que je juge que vous y devez contribuer par vous mesme, tant il importe que cette affaire soit entièrement consommée, et que ma cousine vostre fille puisse estre en Angleterre avant l'ouverture du Parlement.

---

(1) Cette lettre du 9 août 1673 n'a été retrouvée ni aux archives de Modène, ni dans celles de France.

Digitized by Google

Je vous ay mandé que je n'avois pas fait difficulté de respondre que vous porteriez la dot jusques à quatre cent mille escus. J'aprends que l'on voudroit obtenir de vous de la faire monter jusques à cinq cents, et peut-estre pourriez-vous faire cet effort pour l'avantage de la Princesse vostre fille.

Le Douaire sera encore un des points qui sera discuté dans le contract, mais je scais que le comte de Peterborough a ordre de l'accorder tel qu'il puisse convenir à la qualité du Duc d'York.

Peut-estre vous fera-t-on difficulté de stipuler dans le contract le droit de chapelle et les autres avantages et libertés pour la religion catholique, et l'on voudra que vous vous remettiez sur ce point aux paroles et aux soins du Roy d'Angleterre et du Duc d'York. Les dispositions de ce Prince sont aujourd'huy tellement cognües de toute l'Europe sur ce sujet, que vous jugerez bien que de fortes raisons l'obligent à ces égards et qu'il pourra establir dans un autre temps ce qu'il est peut-estre bien aise de dissimuler dans celuy-cy. Ainsi en cas que vous jugeassiez par vous-mesme qu'il y eut trop d'inconvénients à rendre cette promesse publique dans le contract et qu'elle pourroit peut-estre trouver de la contradiction dans les peuples, vous ne croirez pas sans doute devoir faire dépendre de la condescendance que vous donneriez, la conclusion de l'affaire.

J'aprens encore que comme la maison de la Duchesse d'York est desjà faite en Angleterre, les Dames et les officiers que vous donneriez à ma cousine vostre fille pour l'accompagner, ne pourroient y demeurer avec elle et c'est à quoy sans doute vous n'opposerez pas de difficultés. Ce que l'on souhaitte principalement à Londres est qu'elle se mette en chemin aussitost après ces cérémonies achevées. Je vous laisserois le soin de la conduire jusques en tel lieu des costes d'Italie qui vous sera le plus commode, je prendrai celuy du reste du voiage. Mes galères la porteront à Marseille, et je donnerai de tels ordres pour la diligence et la commodité de son passage dans mon royaume, qu'elle pourra arriver assez tost à Calais et elle recevra partout les tesmoignages publics non seulement de ma considération

Digitized by Google

pour le Prince qu'elle doit espouser, mais de mon affection si particulière pour Elle et pour la Maison dont elle est sortie.

Cependant pour donner une plus grande marque de l'intérest que je prens à cette affaire et de mon estime et de mon affection pour vous, j'ay pris la résolution de vous envoyer le Marquis de Dangeau, Gouverneur de ma province de Touraine. Il aura ordre de se rendre à Modène dans le temps à peu près que le comte de Peterborough pourra y arriver et de s'entremettre en mon nom à tout ce qui pourra avancer la conclusion de cette affaire. Sur ce, etc....

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. XIV. LOUIS XIV

A M. COLBERT DE CROISSY

10 Août 1673.

Mission du Marquis de Dangeau à Modène. Empressement de Louis XIV à honorer la maison d'Este.

..... J'ay appris avec plaisir la résolution que le Roy d'Angleterre et le Duc d'York ont prise pour le mariage de la Princesse de Modène et vous pourrez leur tesmoigner la satisfaction avec laquelle j'ay reçu la nouvelle qu'ils m'en ont donnée. Je suis bien aise que la diligence et les plains pouvoirs avec lesquels ils ont fait partir le comte de Peterborough puissent mettre cette affaire en estat d'estre terminée dans le temps que ces Princes le désirent et que leurs interests le requièrent. J'ay cru en devoir donner advis par un courrier expres à la Duchesse de Modène, afin que la cognoissance qu'elle en aura la mette plus en estat de disposer toutes choses pour une prompte conclusion. Je luy escris que je feray trouver mes galères à tel endroit de la coste d'Italie où elle jugera plus commode de conduire elle-mesme la Princesse sa fille, que lorsque je l'aurai reçue de ses mains je donneray ordre à son voyage par mon royaume jusqu'à ce qu'elle soit remise entre celles du Duc d'York, et alors j'auray bien agréable que vous puissiez avec la D^e^ Colbert vostre femme venir au devant d'Elle jusques à Calais.

Digitized by Google

Mais pour donner encore plus de témoignages de mon affection pour la maison de Modène et de ma considération pour le Duc d'York en la personne d'une Princesse qu'il doit espouser, je donne ordre au Marquis de Dangeau de se rendre à Modène à peu près dans le temps de l'arrivée du Comte de Peterborough, d'y demeurer pendant le temps du contract et de toute la cérémonie, d'accompagner la Princesse jusques à Marseille et de donner en cette sorte un temoignage public à toute l'Italie de l'affection si particulière avec laquelle je regarde ce mariage.

Doc. XV.

TROIS DÉPÊCHES DE M. COLBERT DE CROISSY

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LOUIS XIV [1]

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 10 Août 1673.

On envoye ordre aujourd'huy à Milord Peterborough de se rendre en poste à Modène et de ne mener pour cet effect avec luy que quelques gentils hommes et pages sans aucune autre suitte quy puisse faire obstacle à la diligence qu'on désire et l'on espère toujours que Sa Majesté facilitera celle du voyage de la Princesse jusques à Calais. M. le Duc d'York m'ayant encore tesmoigné hyer souhaitter d'en sçavoir au plustôt le nom propre, comme aussi du Duc et de la Duchesse sa mère, je vous supplie très humblement me faire sçavoir en réponse de ma lettre, et mesme de vouloir bien m'informer de ce que vous sçaurez de la beauté, de la taille et des autres qualités de cette Princesse, affin que je puisse contenter la juste curiosité du Roy et du Duc d'York et de Milord Arlington.

Départ de lord Peterborough. Louis XIV est fait arbitre en cas de différends pour la dot. Préoccupation du duc d'York sur la beauté de Marie-Béatrice. Nomination des dames et des officiers de sa cour.

(1) Nous avons cru devoir réunir sous un seul numéro ces trois pièces qui se rattachent au même sujet et aux mêmes détails du mariage du duc d'York.

LE MÊME AU MÊME

Londres, 14 Août 1673.

..... Je n'ay plus rien à adjouster à ce que je me suis donné l'honneur d'escrire au Roy sur le sujet du mariage de M. le Duc d'York avec la Princesse de Modène, sinon que le peu d'informations que j'ay de sa forme, de sa taille et de toutes ses autres qualités font bieu appréhender à M. le Duc qu'il n'y trouve le mesme sujet de degoust qu'en la Duchesse de Neubourg[1]. Je ne vous parle de cela qu'en conformité de ce que Milord Arlington vient de me dire; néantmoins les ordres sont envoyés à Milord Peterborouth d'aller incessammeut à Modène faire ce mariage.

LE MÊME AU MÊME

Londres, 15 Août 1673.

Comme j'ay creü vous devoir adresser pour cette fois la lettre que j'escris à M. le Marquis de Seignelay touchant le compte que M. de Saussigny m'a rendu des depenses par luy faites pour les vaisseaux de Sa Majesté, je ne repeteray point par celle-cy ce que l'autre contient, je dois seulement vous réitérer encore de la part de M. le Duc d'York la prière de vouloir par avance disposer la cour de Modène à conclure le mariage (dont je me suis donné l'honneur de vous escrire) avec toute la diligence possible et que s'il survient quelque difficulté sur la dot ou sur le douaire et autres conventions on s'en remette de part et d'autre à l'arbitrage du Roy nostre Maistre, sans que cela puisse retarder d'un seul jour le départ de la Princesse; on souhaite aussy comme je vous ay dit, qu'il plaise au Roy donner ordre qu'elle soit amenée soit aux frais de Sa Majesté ou de la Maison de Modène

(1) Il paraît que des informations peu exactes et bien défavorables au sujet de la prétendue laideur de la jeune princesse de Modène, provenant peut-être du parti hostile à ce mariage, avaient d'abord consterné le duc d'York. Nous verrons qu'à la première rencontre toutes ses craintes se dissipèrent, la beauté de la princesse ayant ébloui tous les yeux.

jnsques à Calais avec une extrême diligence tant par une galère dn Golfe de la Spezia jusques à Marzeille que par des carosses de Marseille au dit Calais, en sorte qne le mariage se puisse consomer icy dans les premiers jonrs d'Octobre, et c'est un condition que j'ay fort promis et sans laqnelle il n'y auroit eü rien de fait. Le peu d'informations qne j'ay de la forme et taille de cette Princesse donne de grandes apréhensions au Duc qn'elle ne soit laide, je vons prie de me faire sçavoir ce qne vous en aurez apris et j'en useray comme je dois. Je vous ay aussy informé que M. le Duc d'York avoit desjà nommé les Dames et mesme les femmes de chambre de la Princesse, qu'ainsy elle ne doit plus s'engager à celles de son pays ny à antre pour aucune place de sa maison; mesme celle de seconde Dame qui avoit esté réservée et qui n'a que 200 p.... de pension sans nourriture, est à présent destinée à Madame la Comtesse de Fingal nièce du Duc d'Ormond, et qui estant bonne catholique et très honneste Dame, considère fort cette place, et le Dnc d'York et Milord Arlington souhaitent fort que la Duchesse d'York future y consente. Ainsy vons voyez qu'il est nécessaire de la disposer à bien recevoir l'honnesteté qu'on luy fera sur ce sujet et à s'en remettre au choix du Dnc aussy bien que pour tous les officiers qu'elle aura [1].

Milord Arlington m'a demandé le nom du résident de Sa Majesté à Modène, je vons prie de me le faire sçavoir et de luy ordonner de la part de Sa Majesté de servir Milord Peterborougt en tout ce qn'il ponrra, sy mesme il n'y avoit personne de la part du Roy au dit Modène, il seroit nécessaire d'y envoyer ou M. Bellizani ou quelqne antre personne d'esprit qui peüt s'entremettre et terminer les difficultés qui pourroient naistre ou porter les intéressés à s'en remettre comme on le désire de ce costé cy à l'arbitrage du Roy; tout ce qui me reste à souhaiter dans cette affaire c'est que la Princesse soit belle et que M. le Dnc puisse recevoir de ce mariage toute la satisfaction qu'il mérite.

---

(1) On trouvera plus bas les notes détaillées du personnel anglais de la cour de la duchesse d'York, nommé d'avance par son époux. — Nous verrons aussi le cortége italien amené à Londres par les deux duchesses de Modène et d'York qui ne fut que trop nombreux, malgré les sages recommandations qui leur avaient été faites par le duc d'York ainsi que par Louis XIV.

Digitized by Google

Doc. XVI.

Archives du Ministère des affaires étrangères de France.

M. COLBERT DE CROISSY

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 17 Août 1673.

Manœuvres en Angleterre du parti hostile à l'alliance du duc d'York avec la maison de Modène.

Milord Arlington m'asseura il y a deux jours qu'on avoit rapporté à M. le Duc d'York que la Princesse de Modène est fort laide et rousse, et hier il me dit qu'un certain père Bénédictin qui a demeuré icy l'hyver dernier en qualité de Résidant de l'Evesque de Munster, estoit revenu depuis deux jours de Dusseldorf et auroit fort détruit par ses relations ce que Milord Peterborough auroit escrit icy de désadvantageux à la Princesse de Neubourg. Tout cela joint à la froideur avec laquelle on m'a parlé depuis quelque temps du mariage de celle de Modène, m'avoit fait craindre que quelque esclat qu'ayent desjà fait la résolution que M. le Duc d'York a prise d'espouser cette Princesse, le consentement que le Roy d'Angleterre y a donné et la prière mesme qu'il a fait par moy à V. M. de vouloir bien disposer toutes choses à un prompt accomplissement, pourroit encore receuvoir quelque changement, soit du costé du dit Duc, soit qu'il soit veritable, (ainsy que le bruit s'en est respandu dans cette cour) que le Roy d'Angleterre ne désire pas que le Duc son frère se marie, ou qu'il voudroit au moins l'empescher jusqu'à ce que la prochaine séance du parlement soit finie; mais lorsque je l'ay informé de ce qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire sur le sujet de ce mariage et l'ordre qu'elle donne à M. D'Angeau de se rendre à Modène, dans le temps que M. le Comte Peterborough y arrivera, il ne m'a rien répondu qui me puisse faire croire qu'il ayt changé de sentiment.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. XVII.

LE ROI LOUIS XIV

A M. COLBERT DE CROISSY

18 Août 1673.

Nouvelles dispositions pour hâter et favoriser le mariage

..... Je vous ai désià fait sçavoir combien j'aurois veu avec plaisir le choix que le Duc d'York avoit fait de la Princesse de Modène, et

combien je regardois ce mariage comme un nouveau lien de mon amitié avec le roi d'Angleterre et avec ce prince. Je vous ay aussy mandé que j'avois dépesché à Modène pour en porter la nouvelle à la Duchesse et que j'avois donné les ordres pour faire prendre la Princesse par mes galères aux costes de Genes, la faire conduire à Marseille et l'accompagner dans tout mon royaume. Pour ce que vous m'aviez escrit touchant la dispense, je viens de dépescher à la Duchesse de Modène pour sçavoir si elle s'arresteroit à cette précaution sur la différence de religion, bien que sans doute elle fust peu nécessaire, et en cas qu'elle s'attache à cette formalité, j'ordonne au courrier de porter à Rome les lettres que j'escris à mon ambassadeur par lesquelles je luy mande de travailler sans retardement pour obtenir la dispense de Sa Sainteté et de l'envoyer incessamment à Modène.

du duc d'York avec la princesse de Modène. Entraves imprévues.

Lorsque j'estais sur le point de vous dépescher ce courrier, l'abbé Rizzini, agent de la Duchesse de Modène à Paris, a escrit ces deux lettres au Sr de Pomponne que j'ay jugé à propos qui vous fussent envoyées [1]; ce n'est pas que je ne doive croire que le comte de Peterborough aura rendu compte au Duc d'York de ce qui lui a esté dit par le dit abbé Rizzini; mais j'ay esté bien aise de vous instruire pour vous seul des cognoissances qui me sont venues de cette affaire, afin que vous en puissiez parler si l'occasion s'en présentait, et que le Duc d'York puisse mesme s'il le veut, se resoudre encore sur le choix de l'une ou de l'autre de ces deux princesses; j'ay cependant escrit à la Duchesse de Modène que je ne croiois pas que ny l'âge ni la délicatesse de la Princesse sa fille luy dust faire perdre l'occasion de profiter de l'honneur et de l'avantage qu'elle doit tirer de ce mariage.

(1) Ces deux lettres n'ont pas été retrouvées. Il est certain qu'on y faisait pressentir de la part de la duchesse Laure de Modène des difficultés au sujet du mariage de la princesse. C'est ce qui ressort des documents qui vont suivre.

Digitized by Google

British Museum, add. mss. 15395, fol. 110 (Vatican. Transcripta.) ex litteris archetypis Secretariæ Pontificiæ.

Doc. XVIII. M. CONN ou CONEO [1]

AU CARDINAL BARBERINI, protecteur de l'Angleterre à Rome.

Paris, 18 Août 1673.

Eminentissimo e Reverendissimo Pro^re Col^mo!

On présent des difficultés au mariage de Modène.

Con l'ultimo ordinario accennai a V. E. il disegnato matrimonio del duca di York con la principessa di Modena, ora vengo a reiterare questo avviso con maggiore certezza essendo partito da Parigi il conte di Peterborough ambasciatore straordinario del rè d'Inghilterra a quella volta con amplissima facoltà e commissione tanto del rè qnanto del duca di trattare e concludere il negozio con ogni prestezza.

È partito di quà incognito, con sei persone solamente, per le poste; la famiglia partirà due giorni doppo. La prima sna comparsa in quella corte sarà anche segreta..... Per la sua coscienza e per la sua famiglia il rè accorda tutte le prerogative e libertà di religione concedute all' ultime due regine catholiche, quali furono in Inghilterra, cioè la regnante di Portogallo e la defonta di Francia [2]. Per la persona del duca non vi è luogo a dubitare della sua buona volontà e risoluzione ferma verso la religione catholica, mentre ha voluto più presto deporre tutte le sue cariche nel regno che fare un semplice atto di religione contraria a quello haveva già risoluto nell' animo suo. Hanno anche cercato quei vescovi protestanti di tentarlo con l'interesse di sette cento mila scudi di regalo, se S. A. R. voleva sposare une principessa o dama della loro religione; nonostante tutti questi e molti altri assalti simili di richezza e grandezza nel regno, sta saldo nella prima sua risoluzione. Io dò parte a V. E. di quanto

(1) Bien que cette lettre soit signée *Coneo* dans la copie existante au Musée britannique, il n'y a pas à douter qu'elle ne soit écrite par M. Conn, Ecossais, qui était alors à Paris, comme le constatent à la fois le comte de Peterborough et l'abbé Rizzini.

Un autre membre de la même famille écossaise et prêtre catholique avait été envoyé en Angleterre comme agent du Pape Urbain VIII, mais sans qualité officielle. Il y demeura de 1636 à 1639 et y fut reçu par le roi Charles Ier et par la reine Henriette-Marie. Lorsque celle-ci, après avoir manifesté le désir qu'un sujet britannique fût élevé au cardinalat, renouvela cette demande au Pape, elle proposa comme le plus digne de la pourpre ce M. Conn, qui partit pour Rome, où il mourut peu de jours après son arrivée et avant d'avoir reçu le chapeau qui lui était destiné. (Lingard, *Règne de Charles Ier.*)

(2) Henriette-Marie, fille d'Henri IV.

Digitized by Google

passa, anzi le aggiungerò che l'Ambasciatore medesimo, benchè egli non sia catholico scoperto e dichiarato nel paese, nondimeno avendo saputo i servigi che V. Em. ha cercato sempre di rendere alla corona d'Inghilterra ed il suo gran zelo per l'accresciimento della casa reale, ed essendo V. Em. il protettore primario della nazione in Italia, mi commandò alla sua partenza di communicare il tutto a V. Em. acciò possa con la solita sua prudenza e vero zelo ovviare alle difficoltà che qualche timore o scrupolo possa far nascere contro un negozio di si gran bene apparente per la Santa Fede.

Un amor proprio o interesse privato non dovrebbe impedire un vantaggio di tanta importanza e così evidente per la religione. Se il negozio non riesce, sarebbe anco una rovina intiera alli catholici d'Inghilterra, sopratutto *se il Duca sdegnato o disgustato del partito catholico, si voltasse ai loro nemici.* Spero in Dio che questo non accaderà: avessimo gia una prova troppo sensibile di questa verità nella persona *del duca di Glocester* suo fratello che stava pronto a essere ricevuto nella religione cattolica quando il duca d'Ormond lo levò di prepotenza dalle mani della regina sua madre, ed in vece dell' educazione preparata nel collegio a Parigi, lo condusse seco in Olanda dove appena poteva quel povero principe parlar con un cattolico. V. Em. sa meglio di me quante belle speranze e buone occasioni abbiam perduto in questo ultimo secolo per rimettere la religione in quei regni. Molte volte li mali vengono per troppa potenza e troppa animosità dei nostri nemici quali sono già in possesso del tutto e cercano mantenersi. Io non posso far altro se non rapportare all' Em. V. con quel rispetto che devo, l'importanza del negozio così grande che si tratta, se giudica bene promuoverlo colla sua autorità e zelo verso la religione, mi persuado non le mancheranno i mezzi e modi di farlo riuscire meglio di nessuno; se poi vi sono motivi contro, che non si possono superare, mi rimetto alla sua prudenza e con ogni umilità m'inchino

Parigi 18 agosto 1673.

Di V. Em.
Umilissimo obedientissimo servitore
CONEO (Conn).

Digitized by Google

Public Record Office France N. 287.

Doc. XIX. LE MARQUIS DE DANGEAU [1]

AU ROI CHARLES II

Nancy, 21 Août 1673.

Olographe.

Le marquis de Dangeau annonce au roi d'Angleterre sa mission à la cour de Modène.

Sire,

Les affaires pour lesquelles ie vais a Modene n'estant pas plus celles du Roy mon maistre que celles de Vostre Maiesté jay cru quelle ne trouveroit pas mauvais que ie prisse la liberté de l'assurer que M. le comte de Peterborough n'exécutera pas ses ordres plus religieusement que moy quand elle voudra m'en honorer. Je ne suis chargé de rien si expressement que de faire tout ce qui pourra estre agreable a vostre Maiesté et a Monseigneur le Duc d'York. Je m'estimeray le plus heureux homme du monde si en obeissant aux commandemens du Roy mon maistre je trouve le moyen de tesmoigner a Vostre Majesté le zele ardent et le profond respect avec lequel ie suis

Sire,

de Vostre Majesté le tres humble tres obeissant et tres soumis serviteur

DANGEAU.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. XX. LE ROI LOUIS XIV

A LA DUCHESSE RÉGENTE DE MODÈNE

23 Août 1673.

Même mission communiquée par le roi de France à la duchesse Laure, Régente de Modène.

Ma Cousine, vous cognoissez depuis si longtemps quelle est mon affection pour vous et pour toute vostre maison et je vous en ay

(1) Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, naquit dans la Beauce le 21 septembre 1638.

Il était de famille protestante, mais dès sa première jeunesse il devint catholique.

Après avoir fait ses premières armes en Flandre, sous le Grand Turenne, et ensuite en Espagne, il fut nommé colonel et se distingua dans la campagne de Lille en 1667. Plus tard, il déposa l'épée pour s'attacher à la cour de Louis XIV. Ayant réussi au gré de son maître dans plusieurs négociations importantes qui lui avaient été confiées, il était gouverneur de la Touraine lorsqu'il fut envoyé en Italie pour le mariage du duc d'York.

Comblé d'honneurs et de titres, Dangeau, ami des lettres et des sciences, fut protecteur de Boileau et mourut académicien à Paris, âgé de 80 ans.

On connaît de longue date les mémoires de ce chroniqueur de la cour, mais une nouvelle édition bien plus complète vient d'apporter des renseignements assez utiles à l'histoire de son temps.

Digitized by Google

donné moi mesme depuis peu de telles asseurances[1] que le marquis de Dangeau Gouverneur de ma Province de Touraine aura peu à ajouter à la cognoissance que vous avez desià de mes sentiments. Je l'ay choisi par l'affection et par la confiance que j'ay en luy pour vous porter les témoignages de l'extrême part que je prends au mariage de mon frère le duc d'York avec ma cousine vostre fille, pour s'entremettre en mon nom de tout ce qui pourra le faciliter et pour donner une marque publique de l'affection particulière avec laquelle je m'intéresse à ce qui touche vostre maison. Après que vous aurez reçu par luy les assurances de mon amitié et après que selon la créance que vous voudrez bien prendre en luy, et suivant les instructions que je luy ay données, il aura agi dans tout ce qui pourra contribuer à la prompte conclusion de l'affaire, je luy donne ordre d'accompagner ma cousine vostre fille jusques à Marseille, d'où je prendrai soin de la faire conduire dans mon royaume avec tous les honneurs qui pourront marquer davantage et mon amitié pour elle et ma considération extrême pour la maison dans laquelle elle sera entrée, et la présente n'estant à d'autres fins.....

---

(1) Les rapports d'amitié et d'affection entre Louis XIV et la maison de Modène étaient d'ancienne date. On le voit de la lettre suivante que le roi de France adressa à la duchesse Laure à la mort du duc Alphonse IV d'Este, son mari. Nous avons trouvé cette pièce parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Berlin; nous la croyons inédite.

A ma cousine la duchesse de Modène.

Ma cousine, la lettre que vous m'avez escrite sur la mort de mon cousin le duc de Modène vôtre mary m'a touché au point que vous pouvez juger de l'affection que j'avais pour lui et de la part que je prends à tout ce qui vous regarde, outre les sentiments qui me rendent chère la personne de son successeur et ceux que je conserverai toujours pour la mémoire de mon cousin le cardinal Mazarin son grand oncle et pour toute la maison d'Este. Et même la qualité de pupille (du duc fils de la duchesse Laure) qui sera nourri de votre main, m'engage si puissamment à sa protection qu'il est superflu de me le recommander. Bibliothèque royale de Berlin. Lettre 252. mss. Diez. C. fol. 78, pag. 141.

Assurez-vous que j'embrasse vos intérêts comme les miens propres en tous rencontres et c'est où j'espère trouver ma plus grande consolation, tandis que vôtre vertu vous facilitera celle qui vous est nécessaire, laquelle je prie Dieu de vous donner aussi complète que ce coup fût rude, et de vous avoir ma cousine, en sa sainte et digne garde.

A Saint-Germain en Laye, ce 4 aoust 1662.

(Signé) *Louis.*

Doc. XXI.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION A M. LE MARQUIS DE DANGEAU, GOUVERNEUR POUR SA MAIESTÉ DE SA PROVINCE DE TOURAINE, ALLANT DE LA PART DU ROI VERS LA DUCHESSE DE MODÈNE.

(C'est le titre textuel du manuscrit.)

23 Août 1673.

Historique des négociations. Désirs et conseils du Roi Louis XIV.

Le Roy de la Grande Bretagne et Mr le Duc d'York ayant donné part à sa Majesté de la resolution qu'ils ont prise pour le mariage du d. Sr Duc avec Me la Princesse de Modène et du dessein dans lequel estoit le d. Roy de la Grande Bretagne de faire partir incontinent un ambassadeur extraordinaire pour aller conclurre ce mariage, sa Majesté dont l'estroite union avec le Roy d'Angleterre et l'amitié pour mons. le Duc d'York l'intéresse particulièrement à leur satisfaction et touchée aussy de l'affection qu'elle a toujours tesmoignée à la Maison de Modène, a appris cette nouvelle avec plaisir et pour marquer davantage la part qu'elle prend à cette alliance elle a voulust qu'une personne en qui elle ayt de la confiance et qui fust revestu d'une charge considérable dans son Royaume passast de sa part auprès de la Duchesse de Modène et assistast en son nom à la conclusion de cette affaire. Sa Majesté pour ce sujest a fait choix du Sr Marquis de Dangeau Gouverneur de sa Province de Touraine quelle scayt qu'il s'acquitera de cet employ à son entière satisfaction, ainsy qu'il a fait de tous les autres quelle luy a confiez cydevant, c'est surquoy sa Majesté a bien voulu luy faire donner le présent mémoire qui lui servira d'instruction.

Le Duc d'York estant entré non seulement par luy mesme mais encore par le désir du Roy son frère et par l'intérest de leur maison dans le dessein de se marier, l'un et l'autre ont communiqué au Roy depuis longtemps la pensée qu'ils en avoient prise et comme l'union qui est entre le Roy et le Roy d'Angleterre ne peut estre plus estroite, et que le Roy de la Grande Bretagne a creu mesme qu'en prenant une alliance qui seroit agréable à sa Maiesté il affirmeroit encore davantage leur liaison, il a esté bien ayse de jetter les yeux sur une

princesse dont il crut que sa Majesté affectionnast particulièrement la maison. Entre touttes celles que sa Majesté luy avoit proposées et aux quelles elle auroit plus désiré qu'il s'arrestat, il s'est determiné à la Princesse de Modène fille du dernier Duc et de la Duchesse regente de cet estat. Sa Maiesté n'a point besoin de faire connoistre au d. S. Marquis de Dangeau par combien de raisons elle doit regarder cette maison comme estant particulièr[t] attachée à ses intérests et combien elle doit croire que cette Princesse sera un nouveau lien de son amitié avec le Roy de la Grande Bretagne.

Comme la première proposition de ce mariage est venue du Roy et qu'il importe au d. Duc d'York qu'il s'acheve avant l'ouverture du Parlement qui doit estre au quinze du moi d'octobre, Sa Majesté a prevenu les longueurs qui auroient pu survenir sur la demande et la discution de la somme que cette Princesse devoit avoir en mariage et a fait scavoir au Roy d'Angeterre que sa dot seroit asseurement de quatre cent mille escus. Elle n'a pas craint de parler avec certitude par ce quelle scayt qu'en d'autres rencontres le feu Cardinal d'Este et feu Madame la Princesse de Conty porterent parole de six cent mille escus pour une Princesse de cette maison, peut estre que la mort du Cardinal y pourroit avoir apporté quelque diminution, mais sa Majesté ne doit pas douter que la Duchesse de Modène ne donne cette somme avec plaisir pour une alliance qui luy est si avantageuse.

En tout cas sa Majesté veut que le Mis de Dangeau sçache pour son instruction, mais dont il ne s'ouvrira pas à moins qu'il vit l'affaire rompue, si la Duchesse de Modène ne pouvait pas porter le mariage de sa fille jusques à cette somme, que Sa Maiesté voudroit bien suppléer à ce qui manqueroit et faire valoir la parole qu'elle a donnée, mais c'est ce qu'il n'y a presque pas d'apparence de supposer.

Sa Majesté avoit creu qu'anant que presser dauantage la conclusion de l'affaire le Duc d'York pourroit envoyer quelqu'un de confiance à Modène ainsy qu'il a fait en quelques autres cours pour estre informé au vray de la beauté et des qualités personnelles de la Princesse qu'il doit espouser, mais elle apprend par son ambassadeur à Londres que par ce qu'il reste trop peu de temps iusques au mois d'octobre le Roy

Digitized by Google

d'Angleterre avoit destiné le comte de Peterborough pour aller en qualité de son Ambassadeur extraordinaire faire ensemble le contract de mariage, fianeer la jeune Princesse au nom et en vertu de la procuration du Duc et la conduire incessament à Londres.

Sa Majesté a fait porter cet advis par un courrier exprès à la Duchesse de Modène en mesme temps qu'elle a ordonné aud. Marquis Dangeau de se préparer pour le voyage.

Lorsque led. Sieur Marquis de Dangeau sera arrivé à Modène il tesmoignera à la Duchesse que Sa Majesté a senty une joye particulière dans l'occasion de contribuer à la satisfaction et à l'advantage d'une maison qui s'est signalée depuis si longtemps et sous le regne des Roys ses prédécesseurs et sous le sien mesme par son affection pour la France, que sa Majesté n'a point perdu la pensée de contribuer à ce Mariage pour la Princesse sa fille depuis quelle cognoist par le feu Cardinal d'Est et par elle le désir quils en avoient et quelle voit avec plaisir que le succès répond aujourdhuy aux soins quelle y a donnez. Le d. Sr Marquis de Dangeau la trouvera instruite par la lettre que le Roy luy a escrit, que le Roy d'Angleterre souhaitte qu'il n'y ayt aucun retardement au contract que le comte de Peterborough avoit pouvoir de signer, que les cérémonies estant achevées sans perte de temps il désire que la Princesse parte incontinent pour s'embarquer en quelque port de l'Estat de Gênes iusques à Marseille et qu'elle traverse la France en diligence pour se rendre avant le mois d'octobre à Calais. Sa Majesté ne voit pas qu'il puisse naistre aucune difficulté capable de retarder la conclusion de cette affaire si elle ne vient de quelques conditions aux quelles elle apprend que le Duc d'York pourroit s'arrester et de quelques autres auxquelles elle craindroit que la Duchesse de Modène auroit peut estre peine a consentir, et c'est pour mettre le d. Sr Marquis Dangeau en estat de les concilier que Sa Majesté a creu a propos de luy en donner cognoissance.

La première sera la prétention de cinq cent mille escus de dot au lieu de quatre cent dont sa Majesté a fait donner assurance, mais bien que peut estre on insiste sur cet article led. Sr Marquis de Dangeau sçaura pour son instruction que l'ambassadeur d'Angleterre aura ordre

de s'en désister à toute extrémité, s'il perd espéranee de la pouvoir obtenir.

Sur la difficulté qu'aurait pu causer la convention du douaire, bien que l'on eust d'abord proposé de passer le contract sans le spécifier et de s'en remettre au Roy pour régler, l'on a depuis donné pouvoir au comte de Peterborough de le promettre convenable à la qualité du Duc d'York, mais s'il restoit quelque difficulté sur ce point elle seroit remise par le contract mesme à l'arbitrage de Sa Majesté, ainsy ces deux conditions qui regardent l'intérest ne seront pas telles quelles puissent retarder la conclusion de l'affaire.

Il en restera une troisième qui pourroit peut estre faire plus de peine à la Duchesse de Modène; quoyque toute l'Europe soit aujourd'huy informée du zèle si véritable du Duc d'York pour la religion catholique le Prince juge néantmoins qu'il luy importeroit d'éviter dans le contract tout ce qui en pourroit donner une plus grande conviction à l'Angleterre. Pour cela il souhaiteroit qu'il ne fût point parlé de la liberté qu'auroit la Princesse sa femme d'avoir une chapelle catholique et toute la liberté et les avantages de la religion chez elle. Il demanderoit quelle se confiast à ses soins pour luy procurer cette satisfaction dans toute son estendue sans donner peut estre des embaras au Roy son frère et a luy sur ce sujet dans le prochain parlement si elle estoit spécifiée dans le contract. Peut estre que la Duchesse de Modène aura peine de voir la Princesse sa fille mariée avec moins davantage que toutes les Princesses catholiques qui ont passé iusques à cette heure dans la maison d'Angleterre et quelle pourra s'attacher avec quelque raison à ne pas admettre cette distinction pour sa fille dans la crainte de la priver d'une des principales consolations que l'exercice de sa religion seroit capable de luy faire trouver en Angleterre. Led. Marquis de Dangeau pourra avec elle contribuer a faire passer ce point dans le contract. Si toutefois elle voyoit de telles raisons pour le supprimer lorsqu'elle ne peut douter des intentions sincères du Duc d'York sur un article qu'il n'affectionne pas moins en effet quelle mesme, led. Sr Dangeau la porteroit à donner les mains à cette néces-

sité et à ne pas hazarder la conclusion de l'affaire en s'attachant trop à cette demande quoyque juste.

On demandera encore d'elle qu'hors quelques femmes de chambre la Princesse ne puisse retenir en Angleterre ny les Dames ny les officiers qui l'auroient accompagné d'Italie parce quelle doit trouver à Londres toute la maison qui y est desja faite pour une Duchesse d'York, pour cela l'on souhaite mesme quelle parte avec la seule suitte qui luy sera necessaire dans le voyage et c'est à quoy sa Majesté ne veut pas croire que la Duchesse de Modène apporte la moindre difficulté.

Comme Sa Majesté veut donner esgallement des marques dans ce mariage de sa considération pour le duc d'York et de son affection pour la maison de Modène, son intention est que cette Princesse entre en quelque sorte dans ses mains sitost quelle quittera l'Italie et quelle n'en sorte que pour estre remise entre celles du Roy d'Angleterre et du Duc d'York. Pour cela led. Sr Marquis de Dangeau tesmoignera à la Duchesse que ses galeres auront ordre d'aller attendre la Princesse sa fille a la Spezia ou a tel autre port de la coste d'Italie où elle jugera a propos de la conduire, quelles la porteront à Marseille[1] et que sa Majesté donnera ordre a luy rendre son voyage et prompt et commode dans tout son royaume jusques à Calais; en cette sorte le Roy a sujet de croire qu'elle arrivera à Londres dans le temps qu'elle y est si fort souhaitée c'est à dire avant le commencement d'octobre.

Outre que l'intention que Sa Majesté a eue dans ce voyage quelle ordonne aud. Marquis de Dangeau de faire c'est de donner une marque obligeante de son amitié et au Duc d'York et à la Princesse de Modène en voulant que leur contract de mariage fust autorisé par la présence d'une personne de sa part et qui remplit une aussy belle charge dans son Royaume, elle a creu encore que led. Sr Marquis Dangeau pouvoit contribuer à concilier et a lever les difficultés qui naissent quelque fois en telles rencontres, bien quelle doive croire qu'il n'y en aura point en celle-cy.

---

(1) Malgré les prévisions de Louis XIV, les illustres voyageurs de Modène préférèrent le chemin de terre traversant l'Italie et la France, à leur embarquement à Gênes pour Marseille.

Après que toutes les cérémonies qui auront deu se faire à Modène auront esté achevées led. Sr Marquis de Dangeau accompagnera la Duchesse de Modène dans le voyage qu'elle fera pour conduire la Duchesse sa fille jusques à la coste de la mer. Il y trouvera ainsy qu'il a esté dit les galeres de Sa Majesté, il aura soin d'y faire embarquer la Duchesse d'York, le Milord Peterborough et sa suite, le commandant des galerres aura ordre de Sa Majesté de suivre ses advis pour tout ce qui regardera le service, la commodité et le traitement de lad. Princesse jusques à Marseille, led. Sr Marquis de Dangeau l'ayant accompagnée jusques en cette ville où Sa Majesté aura donné de nouveaux ordres pour la recevoir et pour la conduire iusques à Calais prendra congé d'elle et reviendra trouver sa Majesté pour lui rendre compte de son voyage.

Le Roy envoye ordre à ses galerres de se tenir prestes à Marseille pour partir au premier advis qu'en auront du dit Sr Marquis de Dangeau aussytost qu'il sera a Modène, que le Milord Peterborough y sera arrivé et durant le temps que le mariage se conclurra. Il dépêchera un courrier par la voye de Gênes qui est la plus courte, pour donner advis au commandant des dites Galerres et au Sieur Arnoud Intendant, de les faire partir à se rendre au lieu ou il aura esté choisy à Modène pour l'embarquement de la Princesse.

Fait à Nancy le 23e jr d'Aoust 1673.

DÉPÊCHES DE LORD ARLINGTON AU COMTE DE PETERBOROUGH

Pendant que l'ambassadeur de France à Londres s'entendait avec Louis XIV et ses ministres, Lord Arlington continuait d'écrire à Lord Peterborough à Modène en procédant suivant les circonstances. C'est le moment où d'après les nouvelles parvenues à la cour de Londres des premiers obstacles à une alliance avec Marie Béatrice, le roi Charles II, ainsi que le duc son frère, se décidaient pour Eléonore de Modène, tante de la jeune princesse. A cet effet Lord Arlington s'empressa d'adresser à Lord Peterborough plusieurs lettres destinées à la nouvelle fiancée, au duc et à la duchesse régente et qui devaient leur être présentées dans le cas où le nouveau projet serait adopté. Mais on en revint bientôt à Marie-Béatrice.

Digitized by Google

Nous donnons cependant ces documents, tels que nous les avons trouvés dans les copies authentiques de l'époque, conservées aux archives d'Oxford; car sauf le changement de nom, la rédaction des lettres était la même dans les deux cas prévus. Ces pièces, et surtout la dépêche du 25 août de Lord Arlington, rendent ainsi compte du projet qui n'aboutit pas, aussi bien que des faits qui se réalisèrent. Elles renferment en outre de curieuses révélations sur les manèges secrets, les hésitations et les phases diverses par lesquelles passèrent les négociations de ce mariage, dont la conclusion fut si laborieuse pour les cours de France et d'Angleterre.

Rawlinson MS. A. 261, fol. 70. Bodleian-Oxford

Doc. XXII. LE COMTE D'ARLINGTON

AU COMTE DE PETERBOROUGH

Whitehall, $\frac{13}{23}$ *Août 1673* (1).

My Lord.

Complications au sujet du mariage de Marie-Béatrice. Projet de lui surroger la princesse Eléonore, sa tante. Instructions à lord Peterborough.

Immediately after the arrival of your Lordship's of the 7/17 this morning, the french ambassador waiting upon his Majesty and his Royal Highness imparted to them the originalls of two letters written by the abbot Rizzini intrusted att Paris with the concernements of the house of Modena and directed to monsieur de Pomponne. The said letters are sent to you by his Royal Highness by which your Lordship will see the Abbot is persuaded the Dutchesse may not soe easily consent to the giving her daughter (as might well have been supposed) for her tender age and (as the abbot expresses it) other considerations.

Now since there is therein an agreable character given of the princesse Leonore, aunt to the present duke of Modena, and that his Royal Highness still persists in the opinion that it is fitt he should dispatch his marriage without any more delay, he has thought fitt by this express to send you letters of credence for the duke, dutchesse, and princesse Leonore, the like you will also receave by this occasion

---

(1) Afin d'éviter toute apparence de confusion chronologique dans les dépêches anglaises datées suivant l'ancien style, nous avons ajouté à leur date celle du nouveau calendrier.

Digitized by Google

from the king but without any variation in your instructions because they are only for yourselfe and *mutatis mutandis* will serve for one occasion as well as the other. This I say with relation to the present courier, but when a second goe which shall hee dispatched out of hand with new powers from his Majesty and his Royal Highness, your Lordship shall also receave new instructions relating to the princess Leonore as the other did to the princesse Marie that there may hee nothing wanting to authorise you in what you are to doe.

As for what you observe to mee in your aforesaid letter of the 17th that the duke of Navailles (sic) never went so farre as the court of Modene and consequently cannot hee a precedent for your reception as Extraordinary Ambassador, if that hee not home to the present case you cannot faile of other ambassadors of France or England who being sent to the princes of Italy in generall, must have shewne themselves in that court and receaved an entertainement suitable to their character. By the example of those therefore your Lordship must governe yourselfe. The only punctilio I foresee can he difficult to decide in the case is whither you shall not pretend the hand of the duke in his owne house which I thinke you must doe. As for ceremonies to the dutchesse and princesse you must resolve you cannot erre in giving them any that will be gratefull to them. If any thing occurrs further to mee upon this point or any other before the next courier is despatched I will not faile of instructing you therein the best I can towards the happy conclusion of the negotiation in which as in all occasions else I wish you good successe, being with an unfeigned truth,

My Lord
your Lordship's
etc.
Arlington.

It will bee ohvious to your Lordship that your errand being now for the sister in law to the dutchesse regent she may not naturally concerne herselfe so warmly therein as shee would have done for her

daughter, but advising thereupon with the marquesse of Anjou (sic) or whosoever shall happen to bee in that court doing the businesse of France, they will take care to direct you in the way you are to make your adresses and keepe you from falling into faults.

Suivent les copies des lettres expédiées au comte de Peterborough pour demander la main de la princesse Eléonore d'Este.

Rawl. MS. A 250, fol. 61.

Doc. XXIII. LE ROI CHARLES II

AU DUC DE MODÈNE

$\frac{13}{23}$ *Août 1673.*

Mon cousin,

Lettre du roi Charles II demandant en mariage la princesse Eléonore pour le duc d'York, son frère.

Le duc d'York mon frère ayant demandé mon consentement au mariage qu'il désire de faire avec ma cousine la princesse Leonore vostre taute, j'ay trouvé bon de vous despécher le comte de Peterborough en qualité de mon ambassadeur extraordinaire pour vous la demander a quy vous donneres sil vous plait entière créance en tout ce qui concernera cette affaire et quand il vous asseurera de la satisfaction que j'ay eu dans cette occasion de vous tesmoigner l'estime et amitié que ie conserve pour vostre maison et la vérité avec laquelle je suis, etc.

A mon cousin
le duc de Modène.

LE MÊME

A LA DUCHESSE DE MODÈNE

Ma cousine,

Même demande à la duchesse Laure, régente de Modène.

Le comte de Peterborongh mon ambassadeur extraordinaire vous exposant le sujet de sa négotiation auprès de vous, faira cognoistre l'estime que jay pour vostre maison en vous priant de donner les

mains au mariage que mon frère le duc d'York désire de faire avec ma cousine la princesse Léonore vostre belle sœur. Vous luy donneres sil vous plaist entière créance en tout ce qu'il vous proposera a cette affaire et plus particulièrement quand il vous asseurera de l'estime et amitié avec laquelle je suis, etc.

A ma cousine la duchesse
de Modène.

LE MÊME

A LA PRINCESSE ÉLÉONORE D'ESTE.

Ma cousine,

La réputation que vous aves acquise dans le monde, de vertus et beaucoup d'autres bonnes qualités, m'a fait donner les mains aux instances que mon frère le duc d'York m'a fait de se marier avec vous, et ai offert de vous envoyer demander par le comte de Peterborough avec le caractère de mon ambassadeur extraordinaire. Si vous aures pour agréable la proposition qu'il vous en fera, je vous asseure par advance que vous seres très bien venue auprès de moy et que j'auray le soin de vous faire trouver ici toute la satisfaction et contentement qui vous puisse rendre heureuse non seulement pour ce que vous seres à mon frère, mais pour l'estime et amitié que j'auray de vous mesme. Je suis, etc. Même sujet.

A ma cousine
la Princesse Leonor d'Este.

Doc. XXIV. LE DUC D'YORK Rawl. MS. A. 256, fol. 65.

AU DUC DE MODÈNE

$\frac{13}{23}$ *Août 1673.*

Mon cousin,

Le roy mon frère ayant consenti à mon mariage avec ma cousine la princesse Léonore vostre tante j'ay chargé le comte de Peterbo- Même sujet.

Digitized by Google

rough premier gentilhomme de ma chambre de lit[1] (qui est aussy qualifié du caractère d'ambassadeur extraordinaire de sa Majesté) de vous la demander, a quoy j'espère que vous donneres volontiers les mains pour m'obliger d'entrer d'autant plus dans tous les intérests de vostre maison et pour me donner plus de titre de vous tesmoigner en toutes occasions la véritable amitié avec laquelle je suis, etc.

Rawl. MS. A. 256, fol. 67.

LE MÊME

A LA DUCHESSE DE MODÈNE.

$\frac{13}{23}$ *Août 1673.*

Ma cousine,

Même sujet.

Le roy mon frère ayant trouvé bon que je m'accomode à mon inclination en espousant la princesse Léonore d'Este vostre belle-sœur et ayant dépéché le comte Peterborough en qualité de son ambassadeur extraordinaire pour la demander en mariage en mon nom, je m'adresse plus particulièrement à vous qui aves les soins et la direction de cette maison à vostre charge vous priant d'y donner les mains et une créance au comte de Peterborough en tout ce qu'il vous proposera à cet effet, qui se trouve muni de tous les pouvoirs nécessaires, et bien expressement des assurances de la véritable amitié et estime avec laquelle je suis, etc.

Rawl. MS. A. 256, fol. 68.

LE MÊME

A LA PRINCESSE ÉLÉONORE D'ESTE

$\frac{13}{23}$ *Août 1673.*

Même sujet.

La bonne réputation qui m'a esté communiquée de si loin de vostre vertue et bonnes qualités, m'ayant donné une bien forte envie de me marier avec vous, j'en ay demandé la permission du roy mon frère

(1) Lord of the Bedchamber.

Digitized by Google

qui a eu la bonté d'autoriser mon choix en envoyant le comte de Peterborough, premier gentilhomme de ma chambre de lit, en qualité de son ambassadeur extraordinaire pour vous demander de mon cousin le duc de Modène vostre Nepveu en mon nom. C'est une personne duquel (sic) les mérites luy ont acquis une parfaite confiance auprès de moy, ainsi vous luy donneres s'il vous plaist une entière créance quand il vous asseurera de l'envie que j'ay de vous rendre par mon estime, amour, et amitié la plus heureuse personne du monde en tout ce qui dépendra de moy iusques à la fin de mes iours.

Doc. XXV. LE COMTE D'ARLINGTON

AU COMTE DE PETERBOROUGH.

Rawl. MS. A. 256, fol. 72.

Whitehall, $\frac{15}{25}$ *Août 1673.*

My Lord,

Revirement au sujet du mariage. Instructions nouvelles modifiant les précédentes.

In such an important an affair as marriage, your Lordship will not wonder if minds alter upon every respect, where the parties are not neare enough to contract them by their eyes, and a stronger engagement of affection. On the 13th his Royal Highness being informed hee could not have the younger princess for reasons not explained, hee sent your Lordship dispatches to addresse yourselfe to the elder. On the 14th being informed againe to the prejudice of this elder, hee wrote to you to hold your hand and keepe your selfe incognito, till you could informe him what the person of this elder princesse was. This day conferring with his Majesty upon the whole matter they are come to this conclusion; that your Lordship bee directed to goe to the court of Modena, where it is supposed the marquis of Dangean will be arrived before you, but accompanied with soe few of your traine, and under a false name, that it may not bee knowne to any body but him that you are there; that by him you cause the mind of the dutchesse regent to be sounded, whether shee will consent, to give her daughter in marriage to the duke. If she doe

consent that you obtaine privately a sight of the young princesse to judge whether shee will bee a fit wife for his Royal Highness. If your owne liking concurre with the dutchesse's consent, then you are to fall into the first road of your first instructions, dispatching your buysinesse with the help of the Marq^e d'Anjoe (sic) as fast as you can; if otherwise you are to with draw yourselfe as privately as you went thither, and return withwhat speed you cau to Paris where you will meete new instructions. If it should soe happen that the marq^e d'Anjoe were not arrived at the court of Modena as soone as you, you must use means to find ont the person that does the ordinary buysiness of France, aud by his mediation transact the whole affaire as you could have done by the marquis if he had been there. Two points his Majesty would have you avoid as skilfully as you can, viz the never letting it come to light that you were directed to seeke the elder princesse, and even to disowne your having had any instructions with relation to her, if shee be offered you, as you see by the abbots letters it is probable shee will bee; next that if you cannot have the dutchesses consent for the young princesse or that having it, yon find her unfit for the duke, that you leave the matter abruptly, soe as not to refuse or bee refused, which is a figure soe reasonable on both sides, that the Marq^e d'Anjoe will naturally bee assistant to you in it.

Once more I wish your Lordship good successe, and am with a perfect truth, etc. etc.

Arlington.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. XXVI. M. COLBERT DE CROISSY

AU ROI LOUIS XIV.

24 Août 1673.

A défaut de Marie-Béatrice on songe à d'autres princesses.

..... J'ay fait part au roy et à M. le duc d'York de ce que Vostre Majesté m'escrit touchant le mariage de ce prince avec la fille de la

duchesse de Modène; je leur ay mesme fait voir les lettres que l'abbé Rizzini escrit à M. de Pomponne sur ce suiet, affin d'oster par cette communication au dit duc d'York tout suiet de deffiance. Mais il m'a paru que cet incident luy donnoit beaucoup de déplaisir et d'embarras, d'autant plus que par l'ordinaire précédent milord Peterborough luy escrivoit qu'il partoit le mesme jour pour se rendre à Modène. Cependant comme la lettre du dit abbé donne à ce prince aussy bien qu'au roy son frère, le defaut d'âge de cette princesse, (elle) pourroit bien en avoir quelque autre. Il envoye ordre au dit milord Peterborough par un courrier qu'il luy a depesché cette nuit de se rendre incognito à Modène et au cas que la princesse Eleonore[1] luy paroisse agréable, de remplir de son nom les lettres qu'il a et d'en conclure le mariage, ou, si elle est désagréable, de s'en revenir en toute diligence à Paris. — Et comme ceux qui ont vu cette princesse m'asseurent que le dit comte ne trouvera pas en elle de quoy satisfaire le Duc d'York, je crois qu'il seroit nécessaire que Vostre Majesté me fist au plustost sçavoir quelle personne elle veut que je propose au cas que ce mariage-cy ne réussisse pas.....

Doc. XXVII. LE COMTE DE PETERBOROUGH

AU COMTE D'ARLINGTON

Public Record Office France N. 287.

Olographe.

Lions, le $\frac{15}{25}$ *Août 1673.*

My Lord,

Le comte de Peterborough contrarié par les nouvelles reçues de Modène.

To my extreame amazement an hour after I had writtne my last, a man comes to my servants, and tells them there were too gentlemen did desire to speake with me from hur Highness the duchess of Modena[2]. I desired thay would come in, which haveing donne, the first whoe calls himselfe Signior Paulo Antonio Nardi, produe'd a letter

(1) Voir les dépêches précédentes de lord Arlington à lord Peterborough qui se croisèrent avec celle-ci.

(2) Il y a lieu ici de rappeler au lecteur que nous donnons les documents textuels et avec les mêmes fautes d'orthographe qui se trouvent dans les anciens Mss. et autographes.

Digitized by Google

from his brother whoe he saies is Chancelor of Modena, which was braught him by an express not too houres before, the coppy whereof I have heare sent your lo^sp^ He said that either that same express had letter for me of the same tenure, or that there were such in the hands of the french embassador at Turin, — I told him I did beleve it a mistake and there was noe intimation of that private nature I could take notice of but should proceede upon my jorney.

But my lord thongh I make this appearance and that I know I aught not to desist from following my instructions, yett my thinkes it were of too great consequence to the kings honor to have me make such a jorney and his Ma^ste^ be soe us'd in the face of the world. Therefore I will now slakne my pace for three or four dayes to see if the king of France will send to desire or advise any farther stopp or delay in this affaire to whom it seemes by this same express the duchess of Modena has sent the reasons of the impossibility of hur complyance in this affaire.

If I heare noething in three or four dayes I shall certainly proceede and I thinke such a proportion of time had better be lost in a jorney then for me to make a precipitate advance which possibly might produce a repentance instead of a success.

I have pray'd Mr Perwick to conveigh this to your lo^sp^ in all hast haveing none of those servants with me proper for an express which are comeing after with my Baggage this proceeding is according to the best of my judgement which I hope will be accepted from.

Mylord

Your lo^sps^ most humble and most obedient servant

PETERBOROW (sic).

Digitized by Google

Doc. XXVIII.

LE CHANCELIER DE LA DUCHESSE DE MODÈNE, GIULIO CESARE NARDI, A SON FRÈRE PAOLO ANTONIO NARDI A LION

Public Record Office France N. 287.

(Cette lettre se trouve annexée par copie à la lettre précédente du comte de Peterborough à lord Arlington.)

Sassuolo, 18 Août 1673.

Amatissimo fratello,

Instructions de la duchesse Laura pour détourner lord Peterborough de Modène.

Per parte della Serenissima Duchessa padrona devo dirvi che, caso capitasse costà il signor conte de Peterborow inviato d'Inghilterra in Italia, gli facciate intendere che non occorre si trasferischi più dall' A. S. per gli affari di cui S. M. Christianissima ha scritto a S. A. poichè resta del tutto impossibile il poterli concludere per gli rispetti che S. A. ha già fatto sapere alla M. Sua.

State vigilante e ben su l'aviso per eseguire pontualmente la commissione di S. A. e fate qualche diligenza occorrendo alla posta per sapere quando fosse per capitare; et qui senza più resto

Vostro fratello amantissimo
Giulo Cesare NARDI.

(Endossé) Al signor Paolo Antonio Nardi *Dio Guardi* [1]
à Lione.

Doc. XXIX. LE CARDINAL D'ESTRÉES [2]

A MADAME LA DUCHESSE RÉGENTE DE MODÈNE

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Rome, 26 Août 1673.

Madame,

Les deux princesses de Modène veulent entrer en religion. Exhortation du cardinal d'Estrées pour détourner Marie-Béatrice de ce projet.

Je ne puis vous exprimer quels ont été mon déplaisir et ma surprise en recevant la nouvelle que V. A. m'a donnée par la lettre qu'elle

(1) On attribue ces deux mots *Dio Guardi* à un trait de plaisanterie de lord Peterborough.

(2) Le cardinal César d'Estrées était fils du vieux maréchal d'Estrées et frère du duc et du comte d'Estrées; le premier, ambassadeur de France à Rome et le second vice-amiral des armées navales du roi. Né en 1628, César d'Estrées, à l'issue de brillantes études,

m'a fait l'honneur de m'écrire du 19e août[1]. Elle en sera facilement persuadée, quand elle fera reflexion sur les sentiments que je luy ay fait paroistre pour la grandeur et pour les intérests de sa maison depuis que je luy ay offert mes services et par l'application avec laquelle j'ay suivi cette affaire que je vois échouer par une espèce de miracle dans le moment de sa consommation.

J'avais seu de Turin, qu'un courrier qui avoit laissé des paquets pour Rome chez Mr l'ambassadeur de France, estoit passé a Modène et ne doûtant point que son expédition n'eût rapport à nostre traitté, j'attendois avec impatience d'en estre eclaircy; mais i'avoue, Madame, que je n'eusse jamais pensé le devoir estre de cette manière. Dans une chose où V. A. a jugé en deux fois 24 heures, que les difficultés qu'elle n'avoit pas connues auparavant, estoient insurmontables, et où elle ne laisse aucun espoir, il semble qu'il est inutile de s'estendre davantage. Cependant je me trouve trop sensible à ce qui touche une maison que je fais profession d'honorer si parfaictement, pour ne luy pas réprésenter que si elle ne s'est pas trouvée trop pressée par le peu de temps que Sa Majesté luy pouvoit donner pour former sa résolution, elle auroit pu prendre un peu plus de loisir et l'obtenir mesme du Roy, affin de pénétrer davantage les mouvements qui portent ces deux Princesses par une aventure assez surprenante à un mesme desseiu.

Si Dieu les a destinées à la religion et qu'il en veuille faire absolument son partage, Votre Altesse ne peut rien faire de plus juste et de plus saint que de se soumettre à sa volonté et de lui offrir un si grand sacrifice; mais, Madame, s'agissant d'ailleurs de rendre ces

---

fut promu évêque et duc de Laon, alors qu'il n'avait pas encore 25 ans : d'un esprit vif, bouillant, décidé, avec beaucoup d'érudition, de belles lettres et de savante et profonde théologie, il fut un des hommes les plus influents de l'assemblée du clergé qui se tint en 1660; aussi monsieur de Lyonne le chargea-t-il d'accommoder des questions difficiles qui surgirent entre des évêques français et le St-Siége. Bien que son frère aîné, le duc d'Estrées, chef de cette maison, fût ambassadeur résidant à Rome, par une disposition presque singulière dans l'ordre diplomatique, le cardinal y avait, pour ainsi dire, la même mission, et son frère, avec lequel il vécut toujours dans la plus intime union, ne faisait jamais rien sans le consulter, n'agissant que d'après son inspiration.

(1) Nous n'avons pas la lettre de la duchesse de Modène à laquelle répond ici le cardinal d'Estrées, mais il est facile d'en supposer le contenu.

Princesses non seulement utiles à leur Maison et à l'Estat, mais mesme à la gloire de Dieu et à l'Eglise, ce motif auroit pu sans mélange de gloire humaine et d'ambition porter V. A. à ne se rendre pas si promptement à des vocations apparemment très fortes, mais toutefois si subites et si imprévues à son égard.

L'âge plus avancé de Mad^e la Princesse Léonor donneroit lieu de croire que son dessein connu depuis longtemps seroit aussy plns profond et plns inébranlable, mais dans Mad^e la Princesse Leonor [1] vostre fille, qui n'a pas encore quinze ans et à qui il manque encore plus d'une année pour s'engager dans la condition qu'elle choisit, ces sentiments ne pouvant estre si anciens, pourroient estre anssi plus long temps suspendus.

V. A. mesme auroit pu considérer qu'il ne s'agissait pas en cette occasion d'une alliance purement humaine, mais d'un etablissement dans lequel Dieu se pouvait servir de la vertu et de la piété de cette Princesse pour de si grandes choses et je ne say si cette considération avoit été réprésentée à sa supérieure spirituelle et à Sa Sainteté mesme, s'ils n'auroient pas estimé luy devoir ordonner de sacrifier cette inclination de retraite à l'intérest public de la religion, et n'enssent pas souhaitté qu'en considérant cet esprit de détachement qui luy fait mépriser le monde dans une condition si élevée, elle y fut plustôt demeurée pour faire une infinité de bonnes œnvres que le rang, le zèle et la puissance d'une si vertueuse princesse y auroient produit tous les jours.

Au moins, Madame, après de telles épreuves V. A. entièrement convaincue de la force de cette vocation et de la volonté de Dieu qui

---

(1) Il faut sousentendre ici Marie-Béatrice. Nous avons vu dans l'introduction que le prénom d'Eléonore n'appartenait point à la fille de la duchesse Laura. Le document officiel qui suit, ne laisse aucun doute à cet égard :

« Il sindaco della città e comune di Modena a chiunque, etc. etc.

« Certifica che nei registri di nascita che conservansi in codesto archivio comunale « trovasi la seguente partita trascritta di parola in parola :

« Parrocchia St Giovanni Battista, 5 Ottobre 1658.

« La Serenissima Signora principessa *Maria-Beatrice, Anna, Margherita, Isabella* figlia del « Serenissimo Signor principe Alfonso d'Este e della Serenissima principessa Laura sua « moglie, nacque à ore 4 e quarti 3. Fu battezzata, Padrini li Serm^i signori principi car- « dinale Rinaldo et principessa Isabella Estense.

« Addì 5 Aprilo 1866.

(Signés) : CAMPO, Sindaco. G. MULELLI, Segg. »

l'inspiroit, se seroit consolée plus aisément d'avoir perdu pour le monde, pour Mr le duc son fils et pour son estat une personne si chère qu'elle ne pouvoit douter de retrouver pleinement en Dieu.

Ce n'est pas, Madame, que ces raisonnements que je fais, quoyque apparens, dans l'éloignement où je suis des personnes qui en sont le sujet, ne soient moins seurs et moins solides que les veues et les connaissances que V. A. a prises de si près, mais la confiance avec laquelle elle m'a fait l'honneur de m'escrire et la sensible part que je prens à son affliction et que je prendray toute ma vie à ses avantages ou désavantages, autorise la liberté que je me donne de luy dire avec franchise tout ce qui a frappé mon esprit au moment où j'ai seu cet évènement.

Au reste, Madame, je ne doute pas que sa Majesté (Louis XIV) qui a tant de lumière et de justice en toutes choses, ne comprenne la grandeur de vostre peine, uy compatisse extremément et ne soit bien persuadée qu'après les occupations de vostre piété n'estant remplie que de la gloire et des intérest de vostre maison et de l'Estat que vous gouverneez, vous n'ayez fait tout ce que vous aurez cru possible dans la contrainte du temps où peut estre ou vous a renfermée, pour ne les priver d'une alliance sy éclatante et qui pouvoit avoir pour vous tant de suites et saintes et glorieuses.

Je ne laisseray pas de rendre compte à Sa Majesté comme V. A. me l'ordonne, des sentiments qu'il luy a plû de me tesmoigner et ie demeureray toute ma vie avec ceux que je luy ay protestés taut de fois très respectueusement et très véritablement, etc.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. XXX. M. COLBERT DE CROISSY

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 29 Août 1673.

Le duc d'York attribue la rupture des négociations avec la cour de

Le roy d'Angleterre m'oblige de dépescher encore ce courrier à Vostre Majesté pour l'informer de la dernière résolution prise tou-

chant le mariage du duc son frère au cas que Milord Peterborough ne trouve pas à Modène la satisfaction qu'il esperait. Je me suis desja donné l'honneur d'escrire à Vostre Majesté que le dit duc ayant eru que les difficultés (qu'il a vues par la lettre de l'abbé Rizzini) que la duchesse de Modène fait de marier sa fille, provenoient de quelques deffauts plus considérables que celuy de l'aage, avoit pris la résolution d'espouser la princesse Leonore au cas qu'elle eust les qualités qui le peuvent satisfaire. Il auroit mesme depesché un courrier pour cet effet au comte de Peterborough. Mais le lendemain il me dit qu'il scavait de bonne part que l'espérance que les Espagnols donnent à la duchesse de Modène du mariage de sa fille avec le roi d'Espagne, est la seule cause du refus qu'elle en fait à présent, et que comme l'appuy de vostre Majesté est le principal avantage qu'il recherche dans cette alliance, il croyoit que puisqu'on luy refuse celle qu'il demande et que cette maison se laissant abuser de chimères veut prendre des engagements effectifs avec l'Espagne, il ne devoit plus songer à y rechercher une femme, d'autant plus qu'on l'asseure que celle qu'on luy propose a plus de trente ans et que les princesses d'Italie estant mariées dans un age si avancé n'ont pas ordinairement d'enfants. Il m'avoua mesme que ces considérations l'avoient obligé de depescher la nuit précédente un second courrier au Milord Peterborough pour le faire retourner à Paris en quelque lieu que le dit courrier le pust trouver, affin de s'espargner l'affront du refus de la princesse Marie. Je lui dis que je ne voyais guères d'aparence que la duchesse de Modène voulut préférer à l'advantage présent qui s'offre pour sa fille les trompeuses asseurances dont les Espagnols repaissent tous les princes qui ont quelque jeune princesse à marier; que quand mesme elle auroit une semblable vision, j'estois persuadé que les lettres de vostre Majesté et ce que Mr Dangeau luy auroit représenté de vostre part, l'auroient rendue plus raisonnable, et qu'ainsy le comte de Peterborough scauroit à son arrivée à Modène ce qu'il se doit promettre de son voyage et pourroit prendre des mesures certaines on pour le conclure en deux jours s'il y trouve toute la satisfaction qu'on en peut désirer, ou pour s'en revenir sans avoir rendu ses lettres, ny

Modène aux manœuvres de la cour d'Espagne. Un engagement possible entre le roi d'Espagne et la princesse Marie-Béatrice est annoncé.

pris le caractère d'ambassadeur, s'il ne trouve ny l'une ny l'autre de ces princesses agréables pour plaire à son Maitre.

Ce parti ayant paru audit prince plus convenable à sa réputation et le roi son frère l'ayant aussy agréé, on depescha le mesme jour un troisième courrier au dit comte de Peterborough pour luy ordonner de poursuivre son voyage et se conduire de la manière que je l'ay proposée . . . . . .

. . . . . .

. . . . Le duc d'York me tira hier à part dans la chambre de la Reyne et me dit qu'encore qu'il eut suivi mon conseil en ordonnant à Milord Peterborough de continuer son voyage jusqu'à Modène, néantmoins il jugeoit bien par les lettres de l'abbé Rizzini qu'il n'y avoit rien à espérer de ce coté là, et que comme il n'y avoit plus de temps à perdre, il auroit resolu avec le roy son frère de proposer dès à présent d'autres personnes à Vostre Majesté etc. . . . . .

. . . . . .

Archives d'Este à Modène.

Doc. XXXI.

L'ABBÉ RIZZINI, RÉSIDANT DE MODÈNE A PARIS [1],

A M. DE POMPONNE

Nancy, 31 Aout 1673, à 9 heures du soir.

Monsieur,

Une dépêche de la régente de Modène est remise à Louis XIV. La rupture du mariage est déclarée. Excuses et justifications de la duchesse régente.

Madame la duchesse de Modène m'ayant envoyé par courrier exprès la response cy-jointe de deux lettres que le Roy luy avoit fait

(1) L'intervention de l'abbé Rizzini dans les complications du mariage de Modène et les nouvelles dépêches qu'il va adresser à M. de Pomponne, nous engagent à ajouter un mot à ce que nous avons dit dans l'introduction à propos de cet envoyé de la cour de Modène à celle de France.

L'abbé Gaspard Rizzini, vénitien de naissance, mais attaché depuis longtemps à la maison de Modène, l'un de ses serviteurs les plus dévoués et son résidant à Paris pendant trente ans, eut avec ses maitres ainsi qu'avec les Stuarts une correspondance suivie, encore inédite, et que renferment les archives secrètes de la ville ducale. Nous en avons tiré tout ce qu'elle présente de plus important, notamment une série de dépêches dont les dates coïncident avec le séjour des Stuarts exilés à Saint-Germain.

Nous extrayons en passant, d'une pièce trop longue pour être entièrement citée, la liste suivante assez curieuse, donnée par Rizzini, des différentes princesses proposées en mariage au duc d'York :

Digitized by Google

l'honneur de luy escrire, avec ordre de la présenter moy mesme, je m'estois mis en voyage pour cela et après trois jours de course je viens d'arriver à Nancy, mais en si mauvais estat que la fievre m'ayant pris en chemin il m'est tout-a-fait impossible de passer outre; et comme il s'agit d'une affaire de grandissime conséquence et qui presse extraordinairement, comme vous sçavez mieux que moy, Monsieur, j'ay pris la résolution et la liberté ensemble de vous faire la présente pour vous addresser d'icy par exprès la dite response.

Et pour vous dire quelque chose, Monsieur, par où vous puissiez comprendre la vérité des difficultés qui font obstacle au mariage de la princesse Marie sa fille, c'est que depuis quatre ou cinq ans en çà ayant Madame la Duchesse fait bastir un couvent de religieuses de la Visitation tout contigu quasi, et qui a communication à sa maison ou chateau de Modène, cette jeune princesse (portée naturellement à la devotion et principalement par le pieux exemple de Madame la Duchesse sa mère) dans la fréquentation continuelle de ces religieuses s'est laissé entrer dans l'esprit d'en vouloir estre aussi, mais avec tant de fermeté et de constance qu'elle a rendu inutiles tous les efforts que Madame la Duchesse a pu faire pour l'en detourner.

Il vous sera aisé en cela, Monsieur, de considérer une mère combattue d'un costé de la passion incessante de se vouloir parfaittement conformer aux volontez du Roy; et de l'autre costé d'une juste tendresse qu'elle peut avoir pour la princesse sa fille, pour ne pas la violenter au delà de ce qu'il luy est permis.

Voilà, Monsieur, en substance, les très humbles et très sincères remontrances que l'on peut faire au Roy la dessus pour le porter à

---

1. L'archiduchesse d'Inspruck — épousée ensuite par Léopold, empereur d'Autriche.
2. Une sœur de cet empereur — sur laquelle on ne donne pas de détails.
3. La duchesse de Guise — cousine de Louis XIV.
4. La princesse de Wurtemberg — *âgée de 20 à 22 ans, grande et belle personne* demeurant dans un couvent de Paris.
5. La princesse de Neubourg — *mince dot* et *beaucoup de parents*, refusée même par le duc d'Orléans.
6 et 7. Deux princesses d'Elbœuf, de la maison de Lorraine.
8. Une fille unique du duc de Retz, de la maison de Gondi.
9. Une princesse d'Espagne, que l'on ne connaît que par les intrigues diplomatiques.
10 et 11. Enfin les deux princesses de Modène.

Digitized by Google

en compatir Madame la Duchesse, qui est le seul soulagement qu'elle espère dans le déplaisir extreme où elle est, et qui s'y augmente encore d'advantage en pressentant que non seulement la princesse Marie sa fille, mais encore la princesse Eleonore sa belle-sœur a la mesme resolution de se faire religieuse contre l'espoir que S. A. avoit de pouvoir dans les rencontres disposer d'elle, comme elle s'en flattoit mesme jusqu'à présent croyant de la pouvoir offrir en la place de l'autre. Je couperay court icy, Monsieur, n'ayant de force pour escrire d'advantage.... Et pour moi je demeureray toujours et avec toute sorte de respect

Vostre très humble et très obeissant serviteur
L'Abbé G. RIZZINI.

P.S. C'est le maistre de la poste de Nancy mesme que j'ay chargé de ces despeches.

Archives du Ministère des affaires étrangères de France.

Doc. XXXII. M. DE POMPONNE

A M. COLBERT DE CROISSY

2 Septembre 1673.

Le mariage de Modène est rompu. Nouveaux projets de Louis XIV.

..... Je vous escris par ordre du roy au moment que Sa Majesté reçoit la lettre de madame la duchesse de Modène que je vous envoye. Elle a voulu que vous la receussiez en original afin que vous fussiez plus en estat de faire recognoistre au roi d'Angleterre et à M. le duc d'York les obstacles invincibles qui s'opposent au mariage de l'une et de l'autre des princesses de Modène. Qu'ainsi cette maison n'est plus en estat de recevoir l'honneur que M. le duc d'York luy vouloit faire. Mais comme en mesme temps Sa Majesté juge qu'il ne differera pas à se porter à un autre mariage, elle m'a commandé de vous faire sçavoir qu'elle n'en voit point d'autre auquel elle puisse désirer qu'il se détermine, que celuy de madame la princesse de Neubourg ou de madame la princesse de Virtemberg.

Digitized by Google

Doc. XXXIII. LE ROI LOUIS XIV

A M. COLBERT DE CROISSY

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

6 Septembre 1673.

Reprise des négociations au sujet des princesses de Neubourg et de Wurtemberg.

..... Vous aurez veu par ma dernière depesche et par la lettre que la duchesse de Modène m'a escrite et que je vous ay envoyée, qu'il ne reste plus de lieu de songer ny à la princesse sa belle-sœur ny à la princesse sa fille, aussy avant que d'avoir appris les changements de pensée que vous m'avez mandé du Roy d'Angleterre et du Duc d'York, je vous avois donné ordre de repreudre les negociations du mariage en faveur de la princesse de Neubourg, et de le conclurre (s'il ne se pouvait autrement) pour la princesse de Virtemberg. . .

. . . . . .

Doc. XXXIV.

LE PRÉSIDENT SERVIEN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN PIÉMONT, AU RECTEUR[1] DU COLLÉGE DES JÉSUITES A MODÈNE

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Turin, 31 Août 1673.

Mon Révérend Père,

Le recteur du collége des jésuites est sollicité d'intervenir pour fléchir la résistance de Marie-Béatrice et de sa mère.

Quoyque l'affaire, pour laquelle M. le comte de Peterborough passe en Italie par ordre de S. M. Britannique, parle d'elle mesme puisque c'est proprement celle de Dieu, de la religion catholique et du Roy mon maitre, qu'ainsy elle n'ayt besoin d'aucune recommandation que de celle qu'elle porte en soy, je ne laisse pas mon R. P. de vous suplier de vouloir contribuer à un si grand et si saint ouvrage et à surmonter les difficultés qui semblent se présenter pour s'opposer au bonheur de Mme la princesse de Modène, aussy bien qu'au grand honneur et à l'avantage que S. M. veut procurer à sa Serenissime maison par

(1) Ce recteur était le père Garimberti, confesseur de la duchesse régente, et jouissant de beaucoup de crédit et d'influence à cette Cour. Son intervention ne fut peut-être pas sans importance à l'égard des obstacles qui s'opposaient à la conclusion du mariage.

Digitized by Google

cette illustre alliance. Il faut mon R. P. que votre prudence agisse en cette occasion et que vous tachiez de vaincre la tendresse de deux princesses qui paroit la seule chose qui puisse faire obstacle au succès de cette grande affaire, n'ayant aucune autre considération qui puisse entrer en concurrence avec celles qui doivent en haster la conclusion. Il est de vostre piété, mon R. P., de votre zèle pour la foy et de votre affection pour les intérests de votre souverain de vous y employer fortement, je vous en conjure en mon particulier et vous asseure que je suis très véritablement, etc.

P. S. Il sera sans doute necessaire qu'il vous plaise, mon R. P., vous donner la peine de vous rendre près de M. le comte de Peterborough à Plaisance ou ailleurs, au cas qu'il vous en supplie; je vous demande cette grâce et de m'excuser si ma prière vous donne quelque incomodité.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France

Doc. XXXV. M. DE POMPONNE

AU MARQUIS DE DANGEAU

7 Septembre 1673.

Le ministre informe Dangeau de la rupture du mariage et regrette qu'il se soit donné tant de peine pour rien.

Je suis très fasché, Monsieur, de la fatigue que vous avez reçue de commencer un voyage inutile et je serois peut estre bien aise que cette lettre vous trouvast de là les monts, parce que le plaisir de voir l'Italie pourroit vous consoler en quelque sorte que l'affaire que le Roy vous avoit commise, n'ait point eu de suite. Vous sçaviez avant vostre départ que par les lettres que Mme la duchesse de Modène avoit escrit à son agent à Paris, elle faisoit voir qu'il se trouvoit quelque obstacle au mariage de la princesse sa fille et qu'en sa place elle proposoit celuy de la princesse sa belle-sœur. Tout ce mistère s'est demeslé depuis par le retour du courrier que le Roy luy avoit depesché. Elle a escrit à S. M. qu'elle n'avoit pu vaincre dans la princesse sa fille la résolution ferme qu'elle avoit prise de se faire religieuse et qu'ayant voulu proposer à la princesse sa belle-sœur le parti si avantageux

qui s'estoit présenté pour sa niepce, elle avoit esté surprise de la trouver déterminée à embrasser le même parti. — Qu'ainsi n'ayant pu vaincre dans une et dans l'autre le dessein qu'elles avoient formé de renoncer au monde, elle voyoit avec une extrême douleur qu'elle ne pust profiter des grâces que S. M. luy a fait l'honneur de lui procurer. Le roy a envoyé cette response par un courrier exprès à Londres, où desjà ce que l'abbé Rizzini avoit dit au comte de Peterborough avoit laissé un grand doute que cette affaire pust réussir.

Le roy me commande, Monsieur, de vous informer de l'estat de cette affaire, et de vous mander en mesme temps de finir le voyage que S. M. vous avoit fait entreprendre. J'adresse pour ce sujet cette lettre à Lyon et à Turin, afin qu'elle vous soit rendue ou en France, si vous n'en estes pas sorti, ou en Italie si vous y êtes dejà arrivé. Comme vous vous rendrez bientôt après auprès du roy, je vous y temoigneray encore davantage combien je seray fasché de la course inutile que vous aviez faite, si elle n'avoit servi à vous faire recevoir une nouvelle marque du choix et de l'estime de S. M. pour vous. Soyez bien persuadé, Monsieur, qu'on ne peut s'intéresser plus que je fais à ce qui vous touche, ny estre à vous avec plus de vérité que j'y suis, Trouvez bon que j'asseure M. l'abbé de mes services.

Doc. XXXVI. LE MARQUIS DE DANGEAU

A M. DE POMPONNE [1]

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Turin, 9 Septembre 1673.

Dangeau déjà informé des difficultés survenues, mais ne les croyant pas insurmontables, attend les ordres du roi.

J'ay trouvé en arrivant icy une lettre de madame de Modène dont je vous envoye la copie. J'ay esté extrêmement surpris de voir le peu de disposition qu'elle temoigne à une affaire qui me parest (sic) sy avantageuse pour toute sa maison. Comme elle escrit au roy sur ce sujet,

(1) Cette lettre du marquis de Dangeau s'est évidemment croisée avec celle que lui avait adressée M. de Pomponne en date du 7.

Digitized by Google

je ne donte pas qu'elle ne s'explique amplement. Je crois mesme que les difficultés qu'elle fait, ne sont pas insurmontables à Sa Majesté, puisque je n'ay pas reçu d'ordre contraire. M. le comte de Peterborough se trouve aussi bien que moy dans un très grand embarras, il a depesché un courrier au roy son maistre dont il attendra le retour à Plaisance, il a jugé à propos de s'avancer jusques là, et je pars pour l'y aller trouver; j'ay demeuré un jour icy où j'ay receu de leurs Altesses royalles tous les honneurs et tous les bons traitements qu'on se peut imaginer. Elles font profession d'avoir un respect particulier pour S. M. et temoignent un très grand attachement à tous ses intérests, j'ay veu tous les princes et princesses de leur maison et après m'estre acquitté de ce devoir j'ay cru n'avoir rien de meilleur à faire que de joindre l'ambassadeur d'Angleterre à Plaisance. Si je ne reçois de nouveaux ordres de S. M. je continueray ma route jusques à Modène après avoir veu avec luy ce que nous croirons de meilleur pour faire réussir l'affaire dont nous sommes chargés. Si je fais quelque faute dans la suite de cette négociation, je vous supplie très humblement, Monsieur, de m'ayder à en avoir le pardon de S. M. Le déconcertement que je trouve dans ces commencements icy est, ce me semble, une excuse valable. Honorez-moi en cela de vos bontés ordinaires et croyez que je suis avec beaucoup de respect et de reconnoissance Vostre très humble et très obéissant serviteur

DANGEAU.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. XXXVII. LE CARDINAL D'ESTREES

A LA DUCHESSE DE MODÈNE

Rome, 9 Septembre 1673.

Madame,

Vifs regrets du cardinal qui insiste sur le mécontentement de Louis XIV et presse la duchesse d'agir sur Marie-Béatrice dans l'intérêt du monde et du ciel.

Je me sens très obligé à V. A. S. de l'honneur qu'elle m'a voulu faire en m'apprenant si particulièrement ce qui s'est passé dans la proposition du mariage de M. le duc d'York depuis la dernière lettre que j'en ay receüe. La continuation de sa confiance qui m'est très

sensible, m'engage encore plus étroitement à luy témoigner avec franchise les sentiments que j'ay sur son service. Et dans cette pensée je crois luy devoir dire que les lettres de Sa Majesté et le voyage du comte de Peterborough ne luy permettoient pas véritablement de retarder ses réponses; mais V. A. me pardonuera bien si je luy dis que luy laissant plus de temps que 24 heures pour se bien éclaircir des dispositions des deux princesses, elle auroit pu en suspendant la veuue du comte de Peterborough prendre plus de loisir pour connoistre à fond si elles estaient invariables ou capables de changement. Mais je comprends, Madame, que dans la surprise, dans l'affliction, et dans l'appréhension d'estre prévénue par la présence de ce comte, vous jugeassiez plus à propos de ne luy donuer aucune espérance qui peust l'attirer à Modène que luy en laisser quelqu'une qui ne réussit pas, quand il y serait venu.

Tout ce que les serviteurs de V. A. penvent faire, c'est de la plaindre dans uu tel embarras et de souhaitter que sa répouse trop décisive n'ait pas produit de contre-temps fâcheux dans une affaire si grande et si capitale pour sa maison et dans laquelle les intérest du ciel et de la terre semblent estre reunis.

Je manquerois cependant, Madame, à mon devoir si je ne vous advertissois de l'étonnement avec lequel toute cette cour a appris la résolution de madame la princesse sa fille et le consentement prompt et subit que vous y avez donné. On ne se peut persuader icy que dans un âge si tendre une vocation puisse estre assez meure et assez formée pour résister à toutes les veues qui peuvent la porter à uu mariage anssy éclatant. On passe plus avant et l'on dit, que qnand mesme ce seroit une résolution affermie il seroit du service de Dieu et du bien de la religion qu'elle s'en départit pour en suivre un autre où vraysemblablement sa vertu et sa piété auront une occupation plus grande et plus universelle et par conséquent un mérite plus élevé que celny de la retraite d'un monastère. Je ne dois pas céler à V. A. que ce sont les sentimeuts du palais et qne non senlement Sa Sainteté loueroit et approuveroit que vous employassiez l'autorité de mère sur l'esprit

Digitized by Google

de madame votre fille dans une telle occasion, mais mesme croiront la conscience engagée à vous l'ordonner.

Enfin, Madame, personne ne se peut persuader que quelque motif qu'on imagine, il puisse et doive estre plus puissant que la force de ceux qui doivent déterminer à ce mariage.

Je ne doûte pas que les serviteurs que V. A. a icy ne luy rendent conte de la même chose et qu'elle ne l'apprenne plus particulièrement par MM. les cardinaux Barberini qui s'expliquent sur cette matière avec tout le zèle pour la religion et toute la passion pour la maison de V. A. dont on peut estre capable.

Madame la princesse Leonor a pour ce mariage toutes les qualités qu'on peut désirer dans une personne de son rang; son âge y est proportionné, sa naissance égale, et les esperances d'une heureuse succession ne sont pas moins de son coté que de celuy de la princesse Marie. Je ne puis savoir si pour la dot la même égalité s'y trouveroit et par quelques articles des lettres que V. A. m'a ecrites j'aurois quelque lieu d'en douter : ainsy, Madame, si les choses se peuvent tourner pour elle, l'avantage sera pareil; mais comme il paraît que M. le duc d'York s'est engagé dans la demande de madame la princesse Marie, quoy qu'il n'ait pas ignoré qu'il y en eut une autre dans la maison et qu'il est à craindre qu'il ne veuille suivre cet engagement, si cela arrive, V. A. ne doit pas se rebuter des difficultés qu'elle trouve encore dans son esprit; mais comme elle a de quoy les combattre par des raisons non seulement très solides du côté du monde, mais très saintes de la part de Dieu, il me semble que V. A. doit employer toutes sortes d'efforts pour faire connoistre à cette princesse son véritable avantage, que sa grande jeunesse ne luy permet pas de considérer dans toute l'étendüe que vous envisagez et que ceux qui s'intéressent dans ce qui vous touche comprennent si bien.

Il n'y en a point qui ne le conseille, qui ne le désire et qui n'espère nonobstant la continuation de sa résistance que votre Altesse ne la surmonte, si elle persiste à y employer tout son pouvoir.

Je satisferay, Madame, à ce qu'elle désire de moy en rendant compte à Sa Majesté des dispositions que vous me témoignez. Je ne dois pas

celer toutefois à V. A. que le grand étonnement dont cette cour a été frappée quand la nouvelle de cet embarras y est venue, me fait appréhender qu'il ne soit pas moindre dans l'esprit de S. M. dont les lumières fourniront toutes les veües et les reflexions et peut etre de plus grandes que nous ne pouvons imaginer icy, quand elle considerera les commencements et la suite de cette affaire dans laquelle on a eu sujet de supposer toujours la disposition de madame la princesse Marie au mariage et dont jusqu'à cette heure, ceux qui raisonnent icy n'ont pas de connaissance.

Je supplie cependant, V. A., d'estre persuadée que personne ne l'honore avec plus de respect que moy et n'aura jamais un attachement plus véritable aux intérests de sa maison que celuy avec lequel je suis, etc.

Doc. XXXVIII. LE ROI LOUIS XIV

A M. COLBERT DE CROISSY

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

18 Septembre 1673.

..... J'ai veu la surprise qu'avait causé au duc d'York l'obstacle insurmontable que vous luy aviez fait connoistre à son mariage avec une des princesses de Modène et l'embarras où il se trouvait entre l'aversion du Roy son frère pour la princesse de Virtemberg, et la sienne pour la princesse de Neubourg. L'on ne peut encore dire quel succès pourra avoir l'affaire de Modène jusques à ce que le comte de Peterborough en ait rendu compte; il aura pu voir si la princesse Eléonore est telle qu'elle puisse plaire au duc son maistre, ou s'il aura pu faire changer l'inclination de la jeune princesse[1]. Mais comme il semble qu'il y ait peu d'apparence de réussir de ce costé, je dois vous dire qu'entre les deux partis qui resteront au duc d'York, lorsque je continue à donner l'exclusion à mes sujettes, mon inclination me porte

Le roi ne désespère pas encore de Modène.

(1) Marie-Béatrice.

beaucoup plus vers la princesse de Neubourg que vers celle de Virtemberg.

Archives de la maison d'Este à Modène.

Doc. XXXIX.

LE CARDINAL ALTIERI, NEVEU DU PAPE CLÉMENT X AU PÈRE GARIMBERTI A MODÈNE.

Grâce à l'intervention que nous allons voir, de la cour de Rome, tout va changer de face.

Nous avons deux lettres du cardinal Altieri, neveu du Pape Clément X au Père Garimberti (1) concernant le bref du même Pape qui sera publié plus bas.

Dans la première on voit les motifs qui poussaient le Saint-Père à favoriser ce mariage et combien on comptait à Rome sur l'influence du P. Garimberti à la cour de Modène. Dans l'autre le Cardinal annonce l'expédition du bref papal expliquant en même temps les intentions de sa Sainteté à cet égard.

9 Septembre 1673.

Intervention de la cour de Rome.

Molto Reverendo Padre,

Ha sentito Nostro Signore con particolar soddisfazione che da Parigi si sià incaminato à cotesta volta l'ambasciatore straordinario del Rè d'Inghilterra per eseguir la commissione che ha di chieder la Principessa figlia della duchessa in sposa del duca d'York, perciochè considerando la Santità Sua tutte le convenevolenze del negozio, l'interesse della religione cattolica e l'onore della nazione Italiana nella richiesta, ha Sua Beatitudine concepito particolar desiderio che al disegno di quella Corte corrisponda il successo. Qui è noto che alla signora principessa si accorderanno tutte le prerogative e libertà concedute alla regina madre morta in Francia ed alla ora regnante. Oltre alle prove singolari che dè sentimenti suoi ha dati il duca d'York onde per questo punto ogni difficoltà dovrebbe cessare, dall' altro canto deve sperarsi che la signora Duchessa colla sua pietà sia per far prevalere alla sua propria tenerezza il servizio di Dio e dè fedeli in quel regno, à cui di gravissimo pregiudizio sarebbe se il duca d'York

(1) Voir la note à la lettre du président Servien, ambassadeur de France, Doc. XXXIV.

fosse obbligato ad unirsi con una acattolica. E questi sono motivi sì forti che non solo dovrebbero disporre, ma eccitare la signora Duchessa alla conclusione del matrimonio. Vostra Reverenza che bene comprende l'importanza e le conseguenze di questo affare, viene da me strettamente pregata anco per ordine espresso di Sua Beatitudine, ad impiegare l'efficacia dell' opera et le insinuazioni sue, le quali saranno senza dubbio nello stesso tempo accettissime a Dio; e trattanto si confida Sua Beatitudine che non vorrà Sua Altezza prendere alcuna risoluzione intorno alla persona della signora principessa contraria al maneggio del negozio senza prima darne parte alla Santità Sua. Vostra Reverenza vi travagli con ardore pari alla fiducia che si ha nella destrezza e nel zelo suo, ed a lei di cuore mi offro et alle sue orazioni mi raccomando.

Roma li 9 settembre 1673.

Di Vostra Reverenza
Affettionatissimo
Card. ALTIERI.

LE MÊME AU MÊME

Archives d'Este à Modène.

Rome, 19 Septembre 1673.

Molto Reverendo Padre,

Ancorchè si dovessero qui aspettare le risposte della signora Duchessa e di Vostra Reverenza alle lettere scritte da me, e che il tempo servisse per poterle opportunamente ricevere, nondimeno ha voluto Nostro Signore per accordar la sua paterna sollecitudine verso il bene delle anime à Dio fedeli nell' Inghilterra, passar sopra a qualunque risguardo e scrivere alla sig^ra principessa con Breve per darle più precisi motivi di condescendere al matrimonio col sig^r duca di York. Io debbo credere che non si vorrà rendere inutile questo atto del pontificio zelo significativo ancora dell' affetto con cui S. S^tà rimira cotesta Serenissima Casa. Ma perchè il frutto medesimo che si spera dal matrimonio predetto, dipende dalle circostanze e dalle convenzioni di esso, e dalla libertà che alla Principessa si deve

Le pape est prêt à expédier le bref approuvant le mariage; mais les dispenses pontificales ne seront accordées qu'en plus parfaite connaissance de cause.

Digitized by Google

per l'esercizio et per i vantaggi della fede ortodoxa, se bene si creda che si debba costì procedere con tutta la riflessione che la materia istessa richiede; con tutto ciò siccome N. S. senza queste cautele non saprebbe desiderare, ne contribuire al matrimonio, cosi attenderà che in questo caso quà si trasmettano i capitoli onde abbia Sua Beatitudine la soddisfazione di vederli, di ponderarli e di riconoscervi quel bene che la Sta Sua vi si figura, per avere campo di accordare benignamente le altre dispense che al negozio convengono et alle quali dentro questi termini ragionevoli Sua Beatitudine è disposta. Ho però voluto diffusamente con vostra Rev^ma sopra ciò esplicarmi secondo i sensi di Sua Beatitudine, ai quali mi assicuro che ella vorrà puntualmente corrispondere, et alle orazioni di V^a Rev^ma di cuore mi raccomando.

Di V^ra Rev^ma
Affet^mo,
Card^le ALTIERI.

Brit. Mus. add. Ms. 15.895 fol. 120. (Nat. Trans.) Ex litteris archetypis ad principes. An. 1673.

Doc. XL. BREF DU PAPE CLEMENT X

A LA PRINCESSE MARIE BEATRICE D'ESTE

Rome, 19 Septembre 1673.

Ce bref nous montre la haute importance que le pape attachait au succès du mariage projeté. Il réussit à tranquilliser entièrement la conscience de la jeune princesse, en lui montrant combien il serait plus méritoire aux yeux de Dieu d'adhérer à une alliance hautement approuvée par l'Église et profitable à la religion que de s'enfermer dans un cloître. Peut-être le pape obéit-il aux sollicitations de la France et de l'Angleterre autant qu'à ses convictions personnelles. Quoi qu'il en soit, c'est, croyons-nous, le seul bref adressé par un pape à une princesse de quinze ans. Notons qu'il est écrit en latin; Marie Béatrice entendait fort bien cette langue savante. Le bref de Clément X eût un plein succès comme nous le verrons bientôt.

Dilectae in Christo filiae Nobili Puellae Mariae Principissae Estensi Clemens P. P. X.

Exhortations à la princesse pour qu'elle adhère au mariage dans un but religieux.

Dilecta in Christo filia nobilis puella salutem etc.

Ubi primum ad aures nostras pervenit consilium ducis Eboracensis

de contrahendis cum nobilitate tua nuptiis, humillimas misericordiarum patri gratias agimus qui adhærentem alte cordi nostro diurnæ gloriæ amplificandæ sollicitudinem benigne respiciens, uberem nobis in Anglicano regno letitiæ messem altissima ordinatione pararet; tuarum enim præsentiam virtutum accurate perpendentes solidam jure merito in spem veniebamus fore ut, delitescens adhuc in illo regno metu persecutionum, orthodoxa religio per te in excelso posita pristinæ iterum luci ac securitati redderetur; quodque alienæ potentiæ triumphus esse non poterat, in victoriam cederet illius pietatis quam religiosissima e stirpe suxisti. Conjicere vero hinc facile potèris, dilecta in Christo filia, quæ nos invaserit anxietas, ubi de tuâ ad nuptias repugnantiâ edocti fuimus: etsi enim a laudabili alias quam maxime religiosæ disciplinæ capessendæ desiderio eamdem proficisci intelligeremus, adversari tamen illam in præsentia divini cultus incremento omnino in Domino reputantes, intimo sane mœrore effecti sumus. Pastoralis quocirca muneris nostri partes impleturi, etiam atque etiam per has te literas hortamur, ut emanaturum a nuptiis tuis prædicto in regno eximium catholicæ fidei proventum tuos ante oculos ponas, celsiorisque boni adipiscendi zelo succensa ampliora illic tibi, quam virgineis inclusa septis, meritorum campum constituas. Nec te a capienda deliberatione retardent dissoni gentium, ad quas perges, mores, atque aliena a nostris ritibus vivendi ratio; iis enim tantum negotium transigi legibus curabimus, ut nulla in extera regione, ingenita tibi pietatis preclarissimæ exercendæ obstacula objiciantur. A filiali vero, quam nobis debes, observantia hujusmodi solatium prorsus expectantes, nobilitati tuæ Apostolicam Benedictionem ex omni cordis nostri sensu impertimur.

Datum Romæ apud etc. Die XIX 7^{bris} MDCLXXIII.

Potificatûs Nostri quarto.

Digitized by Google

Archives d'Este à Modène.

Doc. XLI. LE ROI LOUIS XIV

A LA DUCHESSE DE MODÈNE

23 Septembre 1673.

Ma cousine,

Marie-Béatrice a consenti. Joie de Louis XIV.

La lettre que vous m'avez escrite et le conte que le marquis de Dangeau m'a rendu de l'estat auquel estoit l'affaire pour laquelle je l'avois fait passer auprès de vous, m'ont donné bieu de la joye. Mon affection pour votre maison et pour vous m'ont rendu sensible à la resolution que ma cousine votre fille a prise de suivre vos advis dans une rencontre si importante et de préférer un mariage illustre et avantageux aux pensées d'y renoncer dans une autre condition. Me remettant du surplus à tout ce qui vous sera exposé plus particulièrement en mon nom par ledit marquis de Dangeau surtout ce qui peut regarder l'entière conclusion de cette affaire par le voyage de ma cousine votre fille en Angleterre, je ne feray la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt- ma cousine, en sa sainte et digne garde.

Escrit à Nancy le 23e jour de septembre 1673.

LOUIS

ARNAULD

Archives d'Este à Modène.

Doc. XLII. L'ABBÉ RIZZINI

AU COMTE GRAZIANI, MINISTRE D'ÉTAT DE MODÈNE

Nancy, 23 Septembre 1673.

Tous les embarras disparaissent par l'arrangement du mariage. La France prépare un brillant accueil à la jeune duchesse d'York.

Quanto meno s'aspettavano le nuove che arrivarono hieri da Modena col corriere spedito dal Sigr marchese Dangeau, con tanto più di soddisfazione sono state ricevute da S. M. che ha mostrato di gioirne straordinariamente, come m'ha detto questa mattina il Sigr di Pomponne, assicurandomi che come la M. S. haveva bensi formato prima buon concetto delle intenzioni della Serenissima Sigra duchessa padrona in questo incontro, e delle verità che si rappresen-

Digitized by Google

tavano intorno à precedenti ostacoli; così ne è restata ora pienamente persuasa, aggiunte anche le relazioni del Sig^r marchese sud^o che sono tali da far conoscere l'ingenuità con che si è proceduto da S. A. Serenissima.

Del resto posso dir a V. S. Illma che qui s'era certo in grandi imbarazzi mentre si pensava bensì di rinovar i trattati con Neoburgo, ma come vi si haveva già data l'esclusiva dall'Inghilterra, faceva gran pena ora a questa il dovervi ritornare, ed intanto non mancavano doglianze contro la Francia d'aver portati si avanti gl'impegni senza sicurezza del successo. Il che accenno a V. S. Illma, perchè rifletta, che giacchè S. M. è persuasa delle maniere ingenue di S. A. Serenissima e dell'industria possibile praticata per levarla dagli accennati imbarazzi, s'ha anche da credere, che possa di là darsi motivo di corrispondervi con atti di regia beneficenza verso la Casa Serenissima nelle occasioni, che le faranno nascere. Intanto benchè S. M. sappia che il passaggio della Serenissima Reale Sposa (e forsi della Serenissima S^ra Duchessa, Sig^r Duca e Sr Principe Rinaldo che si mostrano disposti di volerla accompagnar fin à Londra) debba segnir *incognito* per il regno, ad ogni modo si è travagliato la notte passata nella segreteria in far e spedir gli ordini in Provenza ed altrove per farli ricever con tutti i maggiori onori che sono loro dovuti.

Hoggi pure si rispedisce à Modena il corriere del Sig^r marchese Dangeau ed avendo avuto la bontà il Sig^r di Pomponne di promettermi di farlo passar da me prima che parta, io mi dò l'onore di far queste due righe da consegnarsi a V. S. Illma per significarle ch'io stimo necessario di portarmi di qui in diligenza a Parigi dove condurrò meco il Vaccari per rispedirlo di là poi, conforme vedrò occorrere, mentre suppongo di trovarvi degli ordini da eseguire e tanto più che si tiene qui per certo che le loro Serenissime Altezze siino per mettersi in viaggio alla fine di questo.

Dalle lettere che avrà reso a quest'ora il corriere Borri, si sarà degnata V. S. Illma di vedere ciò che io avevo operato qui, che confido sarà trovato conforme alle intenzioni di S. A. Serenissima e di lei.

Digitized by Google

P. S. Non avendo potuto ricusar di ricever nel mio piego quelli delli sig^{ri} ambasciatore di Venezia e residente di Toscana, prendo l'ardire d'unirli a questa con supplicar V. S. Illma di voler ordinar che sieno mandati ai loro soliti indirizzi.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. XLIII

LOUIS XIV

A M. COLBERT DE CROISSY.

23 Septembre 1673.

Instructions du roi de France. Félicitations au duc d'York.

Monsieur Colbert, je recevois hyer vos lettres du 14 et 18 de ce mois, lorsqu'un courrier depesché par le marquis Dangeau m'en apporta une des siennes qui me fit voir les affaires fort changées à Modène de ce que j'avais eu sujet de les croire. J'appris qu'il avoit travaillé heureusement auprès de la duchesse de Modène et la Princesse sa fille pour faire changer le dessein que cette jeune princesse avoit pris de se faire religieuse, et pour luy faire préférer l'honneur d'un si grand mariage à la pensée qu'elle avoit pris de quitter le monde. De la manière que m'escrit le dit marquis de Dangeau, il ne restoit plus pour surmonter les difficultés que le bref exhortatoire du pape que l'abbé Dangeau devoit apporter de Rome et qui devoit achever de vaincre tous ses scrupules. Comme il devoit arriver bientôt après, je tiens que les cérémonies du mariage sont à cette heure sur le point de se célébrer, et la duchesse faisoit estat de partir avec la princesse sa fille devers (sic) la fin de ce mois.

Je n'ay point besoin de vous mettre icy en estat de rendre conte au Roy d'Angleterre et au duc d'York des conditions et des articles dont le comte de Peterborough estoit demeuré d'accord pour le mariage. Ils en auront esté informés par lui-mesme. Je vois seulement avec plaisir que tous les points en ont esté accordés avec une satisfaction réciproque; et ce qui me donne autant de joye, est que de la manière dont le dit marquis Dangeau m'escrit de cette princesse et dont le comte de Peterborough en paroit satisfait, je

Digitized by Google

puis attendre la satisfaction d'en avoir procuré une véritable au duc d'York. Comme j'avais esté fort sensible aux marques qu'il m'avoit données de son amitié, en me remettant en quelque sorte le choix de la princesse qu'il vouloit espouser, ce ne m'est pas une médiocre joye de juger que j'auray contribué au bonheur et à la satisfaction qu'il en doit attendre.

Cependant j'ay jugé à propos de vous depescher ce courrier exprès afin de vous mettre en estat de témoigner en mon nom au Roy d'Angleterre et au duc d'York le plaisir avec lequel j'apprends la conclusion de cette affaire.

J'ay voulu aussi vous charger de leur témoigner de ma part qu'il n'y a point d'honneur que je n'aye donné ordre de rendre à la duchesse d'York à son arrivée et à son passage par mon royaume. Mes ordres estaient déjà envoyés pour cela dans toutes les provinces dès le temps mesme que je fis partir le marquis Dangeau. J'apprends à cette heure par ce qu'il m'escrit, que la duchesse de Modène et le comte de Peterborough ne luy ont rien tant demandé que de pouvoir faire le voyage incognito et sans cérémonie. J'ordonne au dit marquis Dangeau de se conformer à leurs volontés, c'est-à-dire à ce qu'il apprendra de celle du duc d'York par le comte de Peterborough. Vous parlerez en cette sorte à ce Prince et lui ferez cognoistre qu'à n'en consulter que mon affection pour luy, je ne pourrois donner des marques trop publiques dans tout mon royaume de ma considération pour la Princesse sa femme.

Il me paroit par les lettres du marquis Dangeau que la duchesse de Modène estoit dans le dessein de conduire sa fille jusques en Angleterre et que le duc de Modène son frère et le prince Rinaldo son oncle estoient dans la mesme pensée de l'y accompagner et je vois qu'ils se préparoient tous à faire le voyage avec toute la diligence que le dit duc d'York auroit tesmoigné souhaiter.

Digitized by Google

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

CIRCULAIRES DE LOUIS XIV AUX GOUVERNEURS ET GRANDS FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT SE TROUVANT SUR LE PASSAGE DE LA JEUNE PRINCESSE DE MODÈNE DUCHESSE D'YORK.

23 Septembre 1673.

A MM. LES PROCUREURS GÉNÉRAUX DU PARLEMENT

de par le Roy, Comte de Provence

Ordres de Louis XIV pour fêter la duchesse d'York à son passage par la France.

Nos amés et féaux. Comme nous voulons qu'au passage de ma très chère et bien aimée sœur la Duchesse d'York dans nostre ville d'Aix, nostre cour du Parlement de Provence luy rende les mêmes honneurs qu'elle rendroit en pareil cas à nostre très cher et bien aimé frère le duc d'Orléans, nous vous faisons cette lettre par laquelle nous vous mandons et ordonnons de contribuer ce qui pourra dépendre du debvoir de vos charges pour l'entière et ponctuelle exécution de ce qui est en cela de nostre volonté, vous conformant néantmoins à ce que le Sr marquis de Dangeau Gouverneur et notre lieutenant général en Touraine, que nous avons chargé du soin de conduire et accompagner nostre sœur dans nos Estats, vous fera plus particulièrement entendre de nos intentions à ce sujet; n'y faites donc faute car c'est nostre plaisir.

Donné à Nancy le 23 septembre 1733.

CIRCULAIRE AUX GOUVERNEURS DES PROVINCES.

23 Septembre 1673.

De par le Roy comte de Provence,

Nos amés et féaux : Comme nous voulons que nostre chère et bien aimée sœur la duchesse d'York soit reçue dans notre royaume, non seulement en la manière qui est due à sa qualité mais qui puisse marquer davantage l'extrême considération que nous avons pour l'illustre alliance qu'elle vient de contracter, nous vous faisons cette lettre par laquelle nous vous mandons et ordonnons de l'aller visiter et de luy

Digitized by Google

rendre au surplus les mesmes honneurs que vous rendriez en pareille occasion à mon très cher et bien aimé frère le duc d'Orléans. Sur quoy nous remettant en ce que le Sr marquis Dangeau Gouverneur et nostre lieutenant général en Touraine que nous avons chargé du soing de la conduire et accompagner en nos Estats, vous fera plus particulièrement entendre de nos intentions, nous ne vous ferons la présente plus longue et plus expresse que pour vous dire que vous ayez à prendre entière créance à ce que le marquis Dangeau vous dira de ma part sur ce sujet, n'y faites doncq faute, car c'est nostre plaisir.

Donné à Nancy le 23 septembre 1673.

Monsieur le comte de Grignan, comme je veux que ma sœur la Duchesse d'York, etc. *(Suivent les mêmes formules que dans la circulaire précédente.)*..... Sur quoy je vous fais cette lettre pour vous en donner advis et vous dire que mon intention est que vous ayez l'œil et teniez la main à ce que les officiers municipaux et autres de l'étendue de vos charges qui se trouveront dans les lieux de son passage, fassent ponctuellement ce que le dit Sr Dangeau pourra désirer d'eux en ce rencontre, et qu'au surplus vous fassiez tirer le canon et donniez toutes les autres marques de réjouissance publique accoustumées en pareil cas. Mais comme dans l'exécution de cet ordre je souhaite principalement que vous ayez à vous conformer à ce qui peut estre davantage de l'inclination de ma dite sœur la Duchesse d'York, vous aurez à vous entendre là dessus avec le dit Sr Dangeau lequel estant chargé d'estre continuellement près de sa personne, vous fera sçavoir les choses qui pourront luy estre plus agréables, sur lesquelles vous aurez à regler vostre conduitte, et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, M. le comte de Grignan, en sa sainte garde.

Escrit à Nancy ce 23 septembre 1673.

Digitized by Google

23 Septembre 1673.

M. de Seguyran, comme je veux qu'au passage de ma sœur la Duchesse d'York dans ma ville d'Aix, ma cour des comptes aydes et finances de Provence prenne soin de luy rendre les mesmes honneurs qu'elle rendroit en pareil cas à mon frère le duc d'Orléans, je vous fais cette lettre pour vous en donner advis et vous dire que mon intention est que vous ayez à contribuer ce qui dépendra de vous pour l'exécution de ce qui est en cela de ma volonté dont vous serez plus particulièrement informé par le S^r marquis Dangeau que j'ay chargé du soing de conduire et accompagner dans mes Estats ma sœur et auquel me remettant de ce que je pourrois adjouster à la présente, je prie Dieu qu'il vous ayt, monsieur de Seguyran, en sa s^te garde.

Escrit à Nancy le 23 septembre 1673.

Notons encore :

1° Une lettre du roi invitant M. de Saintot à accompagner la duchesse jusqu'à Calais et à prendre soin qu'il lui soit rendu tous les honneurs

2° Une seconde circulaire aux gouverneurs etc..... par laquelle « Le Roy voulant que toutes les hardes appartenant à Madame la du- « chesse d'York et qu'elle fait sortir du royaume pour l'Angleterre tant « pour sa personne que pour celles de sa suite, passent en toute sureté, « Sa Majesté mande et ordonne à tous gouverneurs & . . . deffend aux fer- « miers, de prendre ny exiger aucuns droits pour toutes lesd. hardes « ny mesme d'ouvrir les ballots au bureau de Paris, à celuy de Calais ny « autres du Royaume à peine de désobéissance, etc. »

3° Une lettre du ministre à M. de Pilles, faisant savoir à cet officier que l'intention du roi est, quant à la manière dont il devra saluer les galères portant Madame la duchesse d'York, qu'il ait à user à cet égard « de la mes- « me manière qu'il fit à l'endroit de Madame la grande duchesse lors- « qu'elle passa à Florence »

Les instructions qui précèdent restèrent d'ailleurs en partie inutiles, par suite du changement d'itinéraire de la princesse qui, au lieu de s'embarquer à Gênes, comme l'avait prévu le roi, préféra passer le Mont-Cenis.

Digitized by Google

Doc. XLV. LE PÈRE GARIMBERTI

Archives d'Este à Modene.

A MONSIGNOR RANGONI A ROME

Modène, 22 Septembre 1673.

Illustrissimo et Reverendissimo Signor mio Colendissimo,

Remarques confidentielles sur la conduite temporisatrice de Rome, et motifs qui entraînerent la célébration immédiate du mariage de la princesse de Modene.

Non può facilmente credere V. S. Illustrissima e Reverendissima la mossa che hanno fatto qui le lettere che ieri sera portò il corriero arrivato verso le quatr'ore di notte perchè si vede dilongato un negotio, che digià Roma haveva non solo approvato, ma anco persuaso; e da questa parte si era posto tutto nelle mani di S. Santità, in modo che a quello che costì desideravano, o mostravano desiderare, noi non aggiungevamo parola, bastandoci d'haver il fiat di quello che loro medesimi persuadevano.

Devo con ogni confidenza dire a lei un discorso fatto qui (non da me che non ho tanta sfera) ma da qualche persona, et è che essendosi saputa per Roma la lettera scrittami dal signor Cardinale Altieri d'ordine di Nostro Signore et la dichiarazione fatta in Concistorio da S. Santità, qualche persona di fattione spagnola per interdire l'affare con fini politici habbia fatto passare qualche officio a Palazzo, se non per impedire, almeno per tirare in longo la conchinsione (il che per l'imminenza del futuro Parlamento potrebbe essere in effetto lo stesso che guastare l'affare). Questa cosa ho appresa qui da questi signori Ministri delle Corone....

Non posso di meno non aggiungere che col fondamento della lettera prima del signor Cardinale Altieri scritta d'ordine di S. Santità, si è pubblicato il matrimonio qui ed in consequenza fatto il tutto, onde non può più tirarsi indietro senza che si sappia che la difficoltà viene di Roma, et ciò difficilmente si potrà persuadere nasca per sentimento di esercitio di religione, perchè questo l'accordano con ogni larghezza in quella forma che l'ha di presente la Regina etc.

Acciò però lei sia informata di tutto, debbe sapere che da monsignor Vescovo nostro ho ricevuto una lettera del signor Cardinale Altieri

nella quale S. E. desidera si mandino a Roma li capitoli in ordine alla Religione, e sebbene monsignor Vescovo risponde, pure anch'io a lei vuò porre in considerazione due cose; l'una che tutta la sostanza del bene da sperarsi in Inghilterra dipende: 1° dal fare il matrimonio prima che s'apra il Parlamento, acciò questo non habbia speranza di poterlo impedire; 2° dal non far cosa che possa ingelosire lo stesso Parlamento, il quale in questo punto della religione sta con cent' occhi aperti. Il *primo motivo* obbliga ad una prestezza indicibile di far il matrimonio acciò la sposa possa essere in Londra prima dell'apertura di esso Parlamento, la quale sarà alli 23 di ottobre, che a loro cade nel 2 di novembre; il *secondo* obbliga il signor conte Enrico di Peterborough a non far cosa che possa dar gelosia allo stesso Parlamento e per questo non ardisce mettere in instrumento e sottoscrivere cosa concernente la religione. In parola però di ministro regio ed a nome del suo Rè dal quale ha amplissimo mandato, ci giura ed assicura che la signora Principessa haverà tutta la libertà nell'essercitio della religione che ha la medesima regina e questo tanto per la persona sua quanto per quella di tutta la sua famiglia. L'altra cosa è che non si deve, ne si può cercare sicurezza maggiore da chi per non azzardare ogni cosa non vuole porre in iscritto di vantaggio.

Il bene poi che ne può seguire alla religione catholica dovrebbe parer grande pure a Roma: non a me tocca il pesarlo!

Archives d'Este à Modène.

Doc. XLVI. LE CARDINAL D'ESTRÉES

A LA DUCHESSE DE MODÈNE

Rome, 29 Septembre 1673.

Madame,

Nouvelles preuves de l'approbation du Pape au mariage. Hésitations pour les dispenses.

J'ay appris avec une sensible joye par la lettre que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'écrire vendredi passé et par celles qui l'accompagnoient, qu'elle n'attendoit plus pour l'accomplissement du mariage de Madame la Princesse sa fille et pour son prompt départ qu'une seconde expression du Pape sur le consentement qu'il y donne et dont

par avance V. A. a des preuves si convaincantes dans le premier Bref qu'il a écrit.

Je n'ay rien oublié pour la servir avec la promptitude que la chose désiroit et monsieur l'ambassadeur a pris les mesmes soins et fait de très vives instances vers le Pape et monseigneur le Cardinal Altieri; l'un et l'autre se sont réjouis de l'estat où la négociation avoit esté portée et nous ont confirmé plusieurs fois la pleine et singulière approbation qu'ils y donnoient. Ils sont d'accord pour le fond de la dispense et V. A. la doit tenir résolue dans l'esprit de Sa Sainteté, mais quelques cardinaux ayant esté consultés sur les conditions, ont estimé que le Pape devoit observer les mesmes formes qui ont esté pratiquées dans de pareilles occasions, mais dans des circonstances toutes opposées et dans lesquelles les longueurs ne pouvoient estre préjudiciables. Je n'aurois garde de soupçonner aucune fin particulière dans l'advis que quelques-uns ont donné, mais plusieurs se le persuadent déjà quoique à mon sens sans fondement.

Sa Sainteté s'arreste simplement sur les formalités et sur la bienséance et il s'abstient de déclarer pour cette heure l'agrément d'une action qu'elle a déjà jugée non-seulement tolérable, mais utile et nécessaire à la religion par son Bref exhortatoire duquel on trouveroit peut estre peu d'exemples.

Le Pape toutefois et monseigneur le Cardinal Altieri, connaissant combien il importe de profiter de tous les moments, ont conseillé de commencer le voyage dans l'assurance que cette expédition joindroit V. A. dans quelque ville de France, et par là ont assez déclaré quelle est leur résolution.

V. A. apprendra tout le détail des choses qui ont esté dites et pensées pour son service par les lettres de monseigneur le Cardinal Barberini et par le compte que monsieur le marquis Dangeau ne manquera pas de luy rendre, et comme je la fatiguerois inutilement si je l'en entretenois plus longtemps dans cette lettre, je me contenteray de luy protester encore que personne n'est plus véritablement touché que moy de la gloire et des intérest de sa Serenissime Maison, n'a plus de respect pour sa vertu, ne peut louer davantage le courage et la

Digitized by Google

diligence qu'Elle a fait paroistre dans cette rencontre et ne sera jamais plus parfaitement que je suis,

Madame D. V. A.

Le très humble et très obéissant serviteur,
LE CARDINAL D'ESTRÉES.

Doc. XLVII.

Archives secrètes du Vatican.

BREF DU PAPE CLÉMENT X, ADRESSÉ A LA DUCHESSE VEUVE DE MODÈNE

Rome, 30 Septembre 1673.

Dilectae in Christo filiae Nobili Mulieri Laurae Ducissae Mutinae Viduae

Clemens P. P. X.

Autre bref du Pape Clément X favorable au mariage, mais ajournant la concession des dispenses.

Dilecta in Christo filia Nobilis Mulier salutem et apostolicam benedictionem etc., etc.

Pastorales inter sollicitudines diu noctuque animum Nostrum urentes, illa nos præ ceteris magis incendimus, qua divinæ gloriæ amplificationem atque orthodoxæ religionis incrementum vehementer optamus: ad utramque nimirum ulterius in dies propagandam sanguinem ipsum in pretium dare, Nostrorum enim vero summa votorum foret. *Nullis quocirca indigemus argumentis ut propensam mirum in modum erga Principissæ Mariæ, filiæ Nobilitatis tuæ, nuptias a duce Eboracensi expetitas voluntatem Nostram testatam tibi faciamus:* colligere enim hanc obvium fuerit tum ab eximio catholicæ fidei proventu, quem ab iisdem in Anglicano Regno polliceri nobis jure merito possumus, tum ex sponte præstitis in hunc scopum paternis officiis Nostris. *Quia vero incertis eventibus tantum negotium nullatenus est remittendum, adhibitis in consilium aliquot ex cardinalibus sapientia ac promovendæ fidei zelo præstantibus, non prius concedendam duximus apostolicam dispensationem ad prædictas nuptias rite contrahendas necessariam, quam de conditionibus transigatur, quibus munienda sit virgo e religiosissima domo in divisas a Romana Ecclesia provincias*

Digitized by Google

profectura. Sententiam itaque Nostram per has litteras tibi explicantes non dubitamus quin judicio quoque tuo eadem sit probanda: causam siquidem agimus tuam, dum saluti consulimus filiæ præclaris à te christianarum virtutum documentis hactenus institutæ, atque in re tam ancipiti divinitatis oraculum à Nobis expectantis. Ut paternæ itaque curæ Nostræ totis viribus accedas, atque in statuendis conventionibus ad ipsius utilitatem ac liberum pietatis exercitium, nec non totius religionis catholicæ bonum spectantibus in pertractandis ejusdem nuptiis *alias sancitis* enixam impendas operam ex animo cupimus, Nobilitati tuæ Apostolicam Benedictionem ex imis pene cordis nostri penetralibus depromptam impartientes. Datum Romæ apud S. Mariam Majorem sub Annulo Piscatoris die XXX septembris Anno MDCLXXIII. Pontificatus nostri Quarto.

Concordat cum suo originali extracto e registro originali Brevium Clementis P. P. X. Tom. III folio 47.

In fidem etc. Romæ, die 2. octobris 1865.

(Signé) AUGUSTINUS THEINER

Presbyter Congregationis Oratorii,

Tabulariorum sanctiorum Vaticani Præfectus[1].

Doc. XLVIII.

TRAITÉ DE MARIAGE[2] ENTRE LA SÉRÉNISSIME PRINCESSE MARIE-BÉATRICE D'ESTE ET S. A. R. LE DUC JACQUES D'YORK

Archives d'Este à Modène.

Constitution de dot, etc.

30 Septembre 1673.

Invictissimus princeps Jacobus, dux Eboracensis, eximiæ virtutis et formæ qua prædita est Maria principissa Estensis, permotus fama, ad ducendam eam uxorem omnes curas, cogitationesque convertit:

Acte de mariage du duc d'York avec la princesse Marie-Béatrice, stipulé à Modène.

(1) Les brefs et les lettres de souverains que nous tenons des archives du Vatican portent toutes les mêmes signatures officielles que ci-dessus; mais nous nous dispenserons de reproduire celles-ci dans la suite.

(2) Les archives d'Este, à Modène, sont abondantes en traités et en actes notariés, conclus ou stipulés à l'occasion du mariage du duc d'York. Nous avons borné notre choix aux pièces les plus importantes au point de vue historique.

Digitized by Google

ob hunc finem regius frater Serenissimus et Potentissimns Carolus Secnndus Dei gratia Magnæ Brittaniæ, Franciæ et Hiberniæ Rex, fidei Defensor, legatum misit extraordinarium Illustrissimum et excellentissimum dominum D. Henricum comitem de Petribnrgo, Parem Angliæ, ad Serenissimam dominam Lanram Dncissam Mutinæ plena cum facultate res omnes quæ ad nuptias has celebrandas attinerent peragendi, ut in mandatis regiis litterisque procurationis datis tricesimo primo julii anno 1673 videre est. Cum vero in hoc negotio multa occurrant quæ vel per temporis angustiam rite ponderari nequeant, vel quæ juris peritorum, quarum hic nobis non datur copia, sagacitatem requirant, conventum est inter Illustrissimum et Excellentissimum dominum D. Henricnm de Petribnrgo, Parem Angliæ, uti Britanniæ Suæ Majestatis Ducisque Eboracensis Mandatarinm, et Serenissimam dominam Lauram Ducissam Mutinæ de iis tantummodo rebus hoc tempore conclndere quæ ad expediendas nuptias primario spectant, reliqua vero quæ in dubium ullo modo vocari possunt, ea omnia Christianissimi Regis referre arbitrio.

Quapropter Serenissima Ducissa Lanra ut tutrix Serenissimi Domini Francisci Secundi, filii sui, Ducis Mutinæ, Regii, etc. pro se natoque pollicetur illustrissimo et excellentissimo Domino D. Henrico comiti de Petriburgo, Pari Angliæ et sacræ Suæ Majestatis Britannicæ, regalisque Snæ Celsitudinis Eboracensis Mandatario, daturam esse dotem Serenissimæ Principissæ Mariæ quadringentos mille scutos, valoris trium librarum monetæ galliæ singulos. Ex predictis scutis centum mille confestim post matrimonium in partem predictæ dotis Serenissima Ducissa Laura nnmeraturam se promittit illustrissimo et excellentissimo domino D. Henrico comiti de Petriburgo. Quod ad residunm dotis attinet, quo modo, quo tempore, qnot solutionibus, quo in loco, quo demum fœnore solvendum sit, Rex Christianissimus dijndicabit.

Ex alia parte Illnstrissimus et Excellentissimns dominns D. Henricus comes de Petribnrgo, Par Angliæ, ait se in Serenissimæ Principissæ Mariæ manus eodem tempore traditnrum tabnlas regalis Suæ Celsitudinis sigillo et manu signatas, per quas juncturæ nomine et in

plenam dotis satisfactionem ab initio viduitatis usque ad extremum vitæ suæ finem quindecim mille libræ sterlinæ annnæ persolventur. Idemque excellentissimus dominus D. Henricus comes de Petriburgo, Par Angliæ, Sacræ suæ Majestatis Britanniæ, Regalisque Suæ Celsitudinis nomine promittit in omni controversia si quæ forte orietur, ratum et inviolatun fore Christianissimi Regis Judicium.

(Signé) PETERBOROW.

In Nomine Domini Amen.

Anno millesimo sexcentesimo septuagesimo tertio, die vero ultima mensis septembris ante prandium, indictione undecima.

Illustrissimus et excellentissimus dominus D. Henricus comes de Petribnrgo, Par Angliæ, legatus extraordinarius Serenissimi et potentissimi principis ac domini D. Caroli Secundi, Magnæ Brittaniæ, Franciæ et Hiberniæ Regis, fidei Defensoris etc. et Mandatarius ejusdem Majestatis, nec non Invictissimi domini principis Jacobi Ducis Eboracensis, prout apparet in mandatis seu chartis procuratoriis exibitis a prædicto Illustrissimo et excellentissimo domino D. Henrico comite de Petriburgo, Pare Angliæ, et datis Londini sub die trigesima prima mensis julii anni currentis 1673, mihi Notario infra scripto in presentia infrascriptorum dominorum testium presentavit et resignavit capitula matrimonialia facta et concordata inter ipsum Illustrissimum et excellentissimum dominum D. Henricum comitem de Petriburgo et Serenissimam Principissam dominam Lauram Ducissam Mutinæ uti matrem Serenissimæ Principissæ dominæ Mariæ Estensis ac matrem pariter et tutricem Serenissimi Principis domini Francisci Secundi Ducis Mutinæ, Regii etc. et propter matrimonium inter præfatos Invictissimum Ducem Eboracensem et præfatam Serenissimam Principissam dominam Mariam Estensem proxime contrahendum subscripta manu prædicti illustrissimi et excellentissimi domini D. Henrici comitis de Petriburgo ejusque sigillo munita. Prout etiam præfata Serenissima domina Laura Ducissa Mutinæ ipsa quoque eodem actu mihi Notario infrascripto in presentia eorumdem infrascriptorum dominorum testium uti mater et tutrix prædictæ Serenissimæ Principissæ dominæ Mariæ suæ filiæ et Sere-

Digitized by Google

nissimi Principis Francisci Ducis Mutinæ etc. presentavit et resignavit capitula matrimonialia ejusdem tenoris et expressionis ut supra manu subscripta et ejusdem sigilli munita etc.

Et prædictas capitulorum consignationes ac mandati chartam præfati Illustrissimus et excellentissimus dominus D. Henricus comes de Petriburgo et Serenissima domina Ducissa Laura rexpective fecerunt ad finem et effectum ut de prædictis capitulis matrimonialibus et mandato semper et quandocumque constaret et appareret prædicta consignatio mediante rogitu mei notarii infrascripti.

Quæ capitula ut supra subscripta et sigillata a præfato Illustrissimo et excellentissimo domino D. Henrico comite de Petriburgo et mandatum pariter seu chartam procuratoriam ut supra mihi exhibitam sic ipso mandante ego Notarius in presentia pariter eorumdem dominorum testium consignavi prædictæ Serenissimæ dominæ Ducissæ Lauræ acceptanti et penes se retinenti etc.

Prout etiam eodem modo capitula matrimonialia ut supra subscripta et sigillata a præfata Serenissima domina Ducissa Laura mihi ut supra exibita sic ipsa mandante ad presentia eorumdem dominorum testium consignavi et resignavi prædicto illustrissimo et excellentissimo domino D. Henrico comiti de Petriburgo legato extraordinario et mandatario ut supra acceptanti et penes se retinenti, etc.

Acta fuerunt supradicta omnia in palatio ducali Mutinæ presentibus dominis Illustrissimo et excellentissimo domino Philippo filio quondam Illustrissimi et excellentissimi D. Ludovici de Courcillon marchione Dangeau Gubernatore provinciæ Turrinensis *(sic)* a Christianissimo Rege specialiter misso, et Illustrissimo D. comite Hieronimo Gratiano, filio quondam Illustrissimi D. Antonii, Segretario et status Consiliario Serenissimi domini D. Ducis Mutinæ, testibus etc.

(Signés) *Philippe de Courcillon Dangeau. — Girolamo Graziani.*

---

(1) Sous ce titre de *Madame* était désignée la duchesse douairière de Modène, née princesse Barberini et veuve du duc François Ier de Modène, dont elle fut la troisième femme.

Digitized by Google

Et ego Julius Cesar Nardus Notarius publicus et Cancellarius Serenissimi Ducis Mutinæ de prædictis rogatus, feci, ideo hic me subscripsi ut soleo et autenticavi.

(L. S.)

Comme pièce de curiosité historique nous ajoutons la déclaration suivante signée par le marquis de Dangeau au nom du roi Louis XIV au sujet du complément et du payement de la dot allouée par la duchesse Laure de Modène à la princesse Marie Béatrice d'Este lors du mariage de cette dernière avec le duc d'York. Archives d'Este à Modène.

Je promets à Son Altesse Sérénissime Madame la Duchesse de Modène, que le Roy mon maistre, qu'elle a pris pour arbitre des difficultés qui auroient pu survenir icy dans le contract de mariage de Monseigneur le Duc d'York avec madame la Princesse Marie sa fille, luy accordera trois ans de temps pour l'accomplissement du paiement de la dot de la Princesse qui sont *trois cent mille escus*, c'est-à-dire que le Roy mon maistre jugera que madame la Duchesse de Modène paye cent mille escus dans un an, cent mille escus dans deux ans et cent mille escus dans trois ans à conter de ce jourd'hui, jour du mariage. Déclaration du Marquis de Dangeau

Fait à Modène le 30 septembre 1673.

(Signé) Philippe de COURCILLON DANGEAU.

Doc. L. LE MARQUIS DE DANGEAU Public Record Office, Italy N. 37.

AU ROI CHARLES II

Modène, le 30 Septembre 1673. Olographe.

Sire,

Apres bien des difficultés dont monsieur le comte de Peterborough rend conte a Vostre Majesté, nous avons enfin terminé heureusement le mariage de Monseigneur le Duc d'York. On ne peut rien aiouster au procedé honneste de madame la Duchesse de Modene et des princes de sa maison. Ce sera une grande ioye pour le Roy mon maistre d'avoir un peu contribué à une si bonne et si grande affaire. Je suis seur que Dangeau s'empresse d'annoncer au roi d'Angleterre l'heureux accomplissement du mariage à Modène.

Digitized by Google

Vostre Majesté sera contente de la personne de Madame la Duchesse d'York, ie puis l'assurer aussi qnelle le doit estre de la conduite de Monsieur le Comte de Peterborough et ie croy devoir dire a Vostre Majesté qu'il a fait connestre en tout ce qui s'est passé icy, la confiance entiere qu'a Vostre Majesté en l'amitié du Roy mon maistre. Je luy en rendray bon temoignage, il ny a rien qui luy puisse estre plus agreable et iose adiouster mesme, rien qu'il soit plus aisé de Luy persuader. Jay eru que Vostre Majesté trouveroit bon que ie me servisse d'une occasion aussi heureuse que celle ci pour l'assurer que ie suis avec toute la soumission et le profond respect que ie doi

Sire de Vostre Majesté

Le tres humble et tres obeissant serviteur

DANGEAU.

Public Record Office Italy, N. 37.

Olographe.

Doc. LI. LE COMTE DE PETERBOROUGH [1]

AU ROI CHARLES II

Modène, le 30 Septembre (1).

Sir,

Même sujet.

I did not thinke it fitt to trouble your Matie with those difficulties which made me doubt of being able to obay your last commands. But since I have had the good fortune to prove more successfull then I did expect, I may hope it will not be disagreeable to your Matie to know that you have now a sister in law that I thinke will be worthy of all the honors you have donne hur and hur family, of which hur relations express all the resentment can be expected from princes, that are really very full of honor, and understanding.

Sir, I thinke you will finde this young princess to have beauty in hur person, and in hur minde, to be faire tall, well shap'd and very healthfull. And truly the duchess hur mother has concluded this matter

(1) Lord Peterborough avait écrit par méprise octobre au lieu de septembre, mais nous avons pu rectifier cette date (convalidée d'ailleurs par tous les faits de l'époque) sur l'annotation qui se trouve au pied même de la lettre de la main de lord Arlington.

Digitized by Google

with soe many circumstances of respect to your Matie and the duke, as in my poore opinion thay will deserve all the good reception your royall and generous nature shall thinke fitt to give them. We could not hinder the duchess from accompaniing hur daughter, but hur stay will be very short, of which notwithstanding, I thought it my duty to acquaint your Matie, and when you come to know all the perticulars of this negotiation if I shall prove to have donne what may be agreeable to your Matie it will be the greatest satisfaction of which can be capable

Sir

Your Maties
Most humble, most faithfull and most obedient
subject and servant
PETERBOROW.

Doc. LII. LE COMTE DE PETERBOROUGH

AU COMTE D'ARLINGTON

Public Record Office Italy N. 37.

Modène, le dernier de Septembre 1673.

Olographe.

My Lord,

Détails sur le mariage accompli à Modène.

Though immediately after my arrival at Modena Monsieur Dangeau did assure me the duchess would at last consent I should have hur daughter, yett I have beene wearied out of my life by the delayes of those circumstances of briefs and dispensations, without which thay pretended an impossibility of proceeding.

These three weekes spent in expectation of these, will be the cause of our not being at home soe soone as was disired. But at last for the sake of this match, which upon consideration is become deare to hur, the duchess did venture upon frank disobedience, and has caus'd the marriage to be solemnis'd without giveing the court of Rome, any farther satisfaction. And now all is donne we are like to be upon our jorney in too dayes, and I hope to be in England by the end of this month.

My Lord this marriage has been heare perform'd, with all the circumstances of honor and defference to the king as was possible. And

not only this House of Este but all the soveraignes and great men of Italy, of every order, doe esteeme themselves to have received honor and dignity by the advantage of this allyance which has beene contraeted with a princess of thayr cuntry and relation.

Wee are, my lord, every day more satisfied with the princess then other. And I can assnre your lordship she will bring perticular intentions of shewing you and your family that respect and freindship, she holds due to the offices I have assnr'd hur she has received from your lordships great enclinations and interest.

It has beene unpossible to hinder the duchess of Modena from comeing to accompanie hur daughter; she wonld not be diverted and the trnth is she had noe woman proper to send on such an occasion. But she sayes she nether can nor will stay but one weeke, and in hnr whole company with that of hnr daughter and hnr brother the prince Rinaldo there is but fonrty persons of every condition of which I have sent a list, and of these she desires there should stay with hur daughter, bnt only, one confessor one preist, an ancient lady without a charge, a mayd of honor and too other very inferior weomen. And in respect to your lordship the duchess of Yorke, has promis'd to speake to the duke for my lady sayers. I have likewise writtne to him with all earnestness, and I wonld not have hur omitt hur owne applycations to him upon this account.

For the part of buisness it stands thus. I was nether by the duke nor by yonr lordship instrncted what to insist npon or demand in point of portion, but to governe my selfe with the conncell of the french minister, and in ease of difficultie to referr matters of interest to the arbitration of the king of France. Soe as after haveing long insisted upon five hundred thousand french crownes, monsienr Dangeau told me she was not able to give above four hundred thonsand, there being likewise difficulties, we did agree:

That one hundred thonsand crownes thereof should be pay'd in hand, and it shonld be left to the appointment of the king of France in what time, in what plaee and in what manner the other three hundred thousand should be satisfied. Hur jointure to be deliver'd upon

Digitized by Google

the first payment and she to expect noe other augmentation or advantage.

Now, my lord, I hold my selfe oblidg'd to doe the duchess of Modena that right as to acquaint your lordship that she has ended this matter with soe much respect to the king and the duke and given testimony of it by soe many circumstances of magnificent entertainement, as since we cannot hinder hur comeing, and that hur stay will be soe short, she will deserve to be very well receiv'd, for the kings honor, and hur owne merritt, for she is really an extraordinary woman, has a great deale of witt, and spirrit and I beleeve wants not good humor if she weere in a place wheare it was the custome, to make use of it. Eloge de la duchesse Laure.

As for the young duchess I doe not doubt but the king, the duke and the whole court will be much satisfied with hur person and disposition. And I hope your lordship will be soe of my obedience to the kings commands and yours, which will be of the greatest good fortune can arrive to Eloge de la duchesse d'York.

My Lord Your Lo^ps

Most humble and most faithfull servant

PETERBOROW.

Doc. LIII. LA DUCHESSE LAURA DE MODÈNE

Public Record Office Italy, N. 37.

AU ROI CHARLES II

Modène, le 30 Septembre 1673. Autographe.

Sacra Maestà

Gli humanissimi sentimenti, co' quali Vostra Maestà si è degnata di riguardare questa sua divotissima Casa in proposito del matrimonio che s' è stabilito frà l'Altessa Reale del signor Duca d'York e la Principessa Maria mia figlia, mi obbligano di renderle humilissime grazie di quelle, che in ciò ha havuta la bontà di compartirmi. Rejouissance et remerciments.

Sarà effetto della somma benignità della Maestà Vostra il gradire questo mio riverente ossequio, e di credere, che fra i riflessi di sì grande allianza ho io specialmente considerato quello, che mi può far sperare il vantaggio della protezione di Vostra Maestà, la quale sup-

plico perciò di habilitarmi co' suoi pregiatissimi comandi a meritarne l'honore, mentre io con profonda riverenza humilmente me Le inchino

Modana li 30 Settembre 1673.

Di Vostra Maestà

Umilissima e devotissima serva

LAURA duchessa di Modena.

Public Record Office, Italy, N. 37. *Doc.* LIV.

LE DUC DE MODÈNE FRANÇOIS II

Autographe.

AU ROI CHARLES II

Modène, le 30 Septembre 1673.

Sacra Maestà,

Même sujet. E stato effetto della somma humanità della Maestà Vostra il riflesso con cui ella si è degnata di considerare la principessa mia sorella per lo matrimonio dell' Altessa Reale del signor Duca di York.

Io che mi veggo obligato da grazie si qualificate, ho incontrato con un pronto ossequio la buona fortuna di conformarmi ai riveriti comandi di Vostra Maestà nell'obedirla. Si è eseguito dunque il sudetto matrimonio, come la Maestà Vostra intenderà pienamente dal signor conte di Peterborough suo ambasciatore straordinario al quale mi rimetto, mentre io protestandole di riconoscere il debito, che mi corre di corrispondere a questo honore con gli atti di una intiera rassegnazione à suoi comandi, supplico humilmente Vostra Maestà di compartirmeli, acciochè io possa habilitarmi sempre più a godere la pregiatissima protezione e grazia della Maestà Vostra, alla quale riverente m'inchino

Di Modana li 30 settembre 1673.

Di Vostra Maestà

Umilissimo e devotissimo servitore

FRANCESCO D'ESTE.

Doc. LV.

LA DUCHESSE LAURA RÉGENTE DE MODÈNE

AU CARDINAL ALTIERI, NEVEU DU PAPE

Archives de la Maison d'Este à Modène.

Modène, 30 Septembre 1673.

Signor Cardinale Altieri.

La Duchesse annonce au cardinal Altieri le fait accompli du mariage, le prient d'en faire part au Pape.

I benignissimi consigli di Nostro Signore e le cortesissime esortazioni di Vostra Eminenza espresse nelle lettere scritte quà in ordine al matrimonio del S^r duca d'York colla principessa Maria, mia figlia, mi hanno indotta poi a farlo seguire senza attendere altro, stante il pregiudicio che notoriamente poteva seguirne dal ritardo e le pressanti istanze che sopra di ciò mi erano venute di Roma col riflesso principale del bene della religione. È dunque seguito il detto matrimonio questa mattina, essendo stata la detta principessa sposata conforme le dispositioni del sacro Concilio dal Sig^r conte di Peterborough ambasciatore straordinario di S. Maestà Britannica, ed in virtù del mandato che amplissimo haveva dal detto sig^r duca, al quale atto è concorsa prontamente la detta principessa.

Vostra Eminenza che sa con quanta tenerezza io ami questa figlia, può ben credere che si sono havute le debite avvertenze per la sicurezza e libertà della coscienza della medesima principessa e di tutto ciò che riguarda il culto cattolico.

Godo dunque di poter portarne l'avviso a Vostra Eminenza e la supplico di participarlo a Nostro Sig^re, promettendomi che accompagneranno colla loro soddisfattione questo buon successo, comechè da esso si debbano sperare quelle buone conseguenze per la santa fede che anche costì si sono considerate e che stanno con somma ansietà attendendo i cattolici di quel regno.

Supplico Vostra Eminenza di riconoscere in ciò gli atti del mio ossequio verso sua Beatitudine e del mio singolare rispetto verso l'Eminenza Vostra e di perfezionare questa mia consolazione anche col favore di qualche suo comando, mentre le bacio per fine affettuosamente le mani.

Digitized by Google

Archives d'Este à Modène.

Doc. LVI. LE CARDINAL ALTIERI

A LA DUCHESSE LAURA DE MODÈNE

Rome, 7 Octobre 1673.

Fâcheuse impression produite à Rome par la nouvelle de la célébration du mariage sans les dispenses du Pape.

Serenissima Signora mia osservantissima.

Potevano bene i consigli paterni di Nostro Signore e le mie insinuazioni disporre l'animo di V. A. al matrimonio richiesto dal duca d'York e muover la volontà della principessa sua figliuola a lasciar la vocazione della quiete privata per il pubblico bene della religione cattolica in Inghilterra, unicamente considerato nell' affare; ma non si è mai creduto che l'esortazioni di questa Corte potessero in alcun modo suggerire all' A. V. di passare ad un atto di conseguenze tanto importanti tralasciando le forme prescritte dai sacri canoni praticate dalla chiesa e di quà ricercate con precisa chiarezza come necessarie ed indispensabili, e senza le quali la Santa Sede non potrà, nè dovrà approvare il successo. Non di altro si trattava che di assicurare la fede nella principessa, nella prole e nei domestici suoi e la libertà degli esercizii cattolici, e sebbene ciò appartenesse alla sollecitudine del Papa per serbare le regole della chiesa, seguire l'esempio dei suoi predecessori e trarre dal matrimonio il frutto che se ne doveva pretendere e sperare, nondimeno conveniva a V. A. anzi stringentissimo era l'obbligo di madre, di applicare ogni studio per ben porre in sicuro il punto della religione, ricevendone i motivi dalla pietà, e dall'affetto proprio e dalla necessità mostratane da questa banda, giacchè senza le cautele scritte di questa sicurezza si era dichiarato per ordine di Nostro Sig^re^ che S. B^e^ nè dispenserebbe alle nozze, nè le approverebbe con la sua benedizione. Hor quando la Santità Sua, oltre al suo pontificio zelo, ha con particolar tenerezza mirato al riposo della principessa figliuola dell'A. V. per esimerla dalle contingenze di un regno di pericolosa costituzione in risguardo alla fede nello stato presente, troppo sensibilmente rimane toccata dal sentire che il matrimonio contro i giustissimi sensi di S. B^e^ e contro tutte le riflessioni della convenevolezza e del rispetto si sia conchiuso e celebrato. Nè io saprei esprimerle qual sia il dolore che in me ha prodotto un avve-

Digitized by Google

nimento affatto inaspettato, perciocchè procedendo da molte ragioni unite insieme, sieno della Santa Sede, della mia osservanza verso cotesta Serenissima Casa e del mio desiderio di servire all' Altezza Vostra, sieno della cura che dovea prestarsi alla principessa e del vantaggio che potea procurarsi alla religione, tali sono che giustificano il grave sentimento che io ne provo. E baccio a V. A. affettuosamente le mani.

Roma 7 ottobre 1673.

D. V. A. S^ma^
Affettionatissimo servitore
P. Cardinale ALTIERI.

Doc. LVII. M. COLBERT DE CROISSY

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des affaires étrangères de France.

Londres, 2 Octobre 1673.

Joie du Roi d'Angleterre et du duc d'York à la nouvelle du succès de la négotiation. Reconnaissance témoignée à Louis XIV. Impatience de voir arriver la duchesse d'York en Angleterre.

. . . . . Le roy d'Angleterre m'a tesmoigné estre très aise et très obligé à Vostre Majesté du bon succès qu'a eü la négociation de M. Dangeau, mais la joye que M. le duc d'York en ressent ne se peut exprimer, et les protestations qu'il m'a fait d'une éternelle reconnaissance envers Vostre Majesté ne me laissent aucun lieu de douter qu'il n'en donne les preuves dans toutes les occasions qui s'en présenteront. Il m'a paru aussy fort touché, aussy bien que le roy son frère, des honneurs que Vostre Majesté avoit donné ordre qu'on rendist à la duchesse d'York à son arrivée, et à son passage dans vostre royaume, mais ils désirent tous deux que le voyage se fasse incognito et sans cérémonies. Milord Arlington m'a mesme insinué qu'il auroit esté à souhaitter que la duchesse de Modène eüt voulu s'espargner la fatigue d'un si long voyage, mais je luy ay fait connoistre qu'il ny auroit pas d'apparence qu'elle laissât venir une jeune princesse qu'on avoit bien eu de la peine de disposer à quitter la religion, sans l'accompagner et demeurer avec elle jusqu'à ce qu'elle fût un peu accoustumée aux mœurs et manières de ce pays-ci; que mesme il ne seroit pas séant

ny convenable à la dignité de M. le duc d'York que la princesse sa femme vint toute seule et comme abandonnée de ses parents; ainsi je crois que ce ministre n'insistera plus sur une demande sy peu raisonnable. Il m'a mesme dit qu'encore qu'il y ayt quelque chose à redire à la précipitation avec laquelle M. le Duc veut se marier, néantmoins les difficultés qui s'estoient rencontrées à obtenir cette princesse la faisaient à présent désirer de ceux mesme qui y estoient les plus contraires lorsque j'en fis la proposition de la part de Vostre Majesté, et qu'il croyoit que cette affaire ne produiroit pas dans le parlement le mauvais effet qu'on craignoit du mariage du duc avec une catholique, puisqu'il n'y auroit pas de princesse protestante qui pust apporter plus d'avantages à ce prince....

Archives d'Este à Modène.

Doc. LVIII.

L'ABBÉ RIZZINI, RÉSIDANT DE MODÈNE A PARIS, AU COMTE GRAZIANI, MINISTRE-SÉCRÉTAIRE D'ÉTAT A MODÈNE

Paris, 11 Octobre 1673.

Révélations des intrigues du parti d'opposition, auxquelles est exposé le duc d'York. Situation politique de l'Angleterre.

L'ultimo corriere che passò di qui l'altro giorno spedito dal Sig^r conte di Peterborough a Londra coll'avviso che il tutto era già concluso in Modena nonostante le difficoltà fatte dal Papa nella dispensa (che qui sono state credute venir da suggestioni spagnuole), disse che le Loro Altezze dovevano mettersi alli 3. o 4. di questo mese in viaggio. Che però potendo io supporre che Vostra Signoria illustrissima sia restata costà al timone del governo, ho creduto di dover tener con la Serenissima Padrona, durante i suoi moti, il filo delle mie riverenti participationi per ogni buon fine e massime quando vi sii cosa o degna o necessaria da portarsi a sua notizia; quindi è che presi hieri l'altro la libertà d'indirizzar a Lione una mia per Sua Altezza Serenissima, perchè le sia resa o colà al suo arrivo o prima anche se v'è l'opportunità di fargliela tener per istrada; e come contiene particolarità che è bene che sian sapute anche da V. S. Illma, non devo mancar di accennargliele qui a minuto e le aggiungerò poi qualche

Digitized by Google

altra cosa di più che non ho osato di scrivere per adesso a S. A. per non darle soggetto di maggiori apprensioni etc.

Hò partecipato dunque alla Serenissima Sig^ra duchessa padrona, che si trova qui incognito, da alcune settimane in quà, l'arcivescovo di Dublino, città capitale dell'Irlanda, che è uno di quelli che sono tolerati in quel regno e che portano i titoli di quei vescovati ottenuti in Roma benchè le rendite ne siano godute da vescovi protestanti; ch'egli è nominato, per quanto intendo, per primo elemosiniere della Signora duchessa d'York, ma che non eserciterà la carica che quando potrà ripatriare, essendo proscritto o esigliato hora dal parlamento come uno di quelli che si sospettano haver indotto il Sig^r duca d'York a rinunciar le cariche piuttosto che sottoscrivere il formolario contrario alla religione cattolica. Mi disse in primo luogo che aspettava di giorno in giorno il di lui fratello chiamato il colonello Talbot[1] nominato pure per primo scudiere della sudd^a Sig^ra duchessa d'York, e che tutti due insieme si sarebbero avanzati di qui per incontrarla.

Altre cose hò sapute dal sud^o arcivescovo si intorno à tentativi dei parlamentarii per far che il Sig^r duca d'York pigliasse una principessa protestante, come intorno alle machine dè Spagnuoli per farli prendere un'Austriaca, havendosi proposto fino di farlo principe sovrano di Fiandra com' era l'arciduca Alberto, purchè pigliasse la sorella dell'Imperatore, e purchè la corona Brittanica si separasse dagli interessi di quella di Francia; ma non vi è stato dato orecchio in Londra, havendovi potuto considerare, e molto saggiamente, due cose; l'una che venendo il caso che i Spagnuoli non volessero tener le loro promesse, l'Inghilterra separata dalla Francia non sarebbe assai forte da se sola per farsele mantenere, e l'altra che il rè di Francia vedendosi alienata l'Inghilterra potrebbe accomodarsi in ogni modo coll' Olanda e gettarsi sopra la Fiandra per privarne il S^r duca d'York e per lasciar anche l'Inghilterra fuori della stretta unione in che

(1) Le colonel Talbot est le même personnage avec lequel nous ferons connaissance plus tard sous le titre de comte, puis duc de Tyrconnel. Peter Talbot, son frère, archevêque de Dublin, dont fait aussi mention Rizzini, fut arrêté, en 1678, à Malahide en Irlande, sur l'accusation d'avoir fait part de ce qu'on appèle en Angleterre *Popish Plot* (Complot papiste) et mourut en prison en 1680.

Digitized by Google

sono ora queste due corone ed alle quali comple egualmente di mantenerla il più che potranno.

Oltre i due progetti che fanno i malintenzionati per la prossima convocatione, un altro anche ne fanno sentire come più riuscibile, cioè, che, dato che il rè non voglia intender di repudiar la moglie, faranno vedere (per mezzo di studiate falsità come si può credere) che la madre del duca di Monmouth, che è già morta, era vera e legitima moglie del rè, e che però esso duca è il vero e legitimo herede della corona, e tanto più dicono quei turbulenti di poter far ciò riuscire, quanto che sanno che il rè ama teneramente il sud° duca (il che è vero) e che come Sua Maestà ha lasciato correr tutto che è stato proposto dà parlamentarii nella passata assemblea, si lusingano che sii per ascoltar volontieri una simile proposizione anche in questa, stante l'amore che, come hò detto, porta ad esso duca di Monmouth.

Tutte queste voci e progetti ridicoli e odiosissimi e nè quali si tratterebbe di sconvolgere le leggi fondamentali del regno, sono fatti da malintenzionati, che certamente non sono già i più numerosi nè i più forti, e che perciò non ardiranno di metterle sul tappeto quando sarà il tempo; mà pure benchè s'habbia da tener per fermo che svaniscano come fuoco di paglia, e che passata la borasca di questa assemblea le cose abbino di poi a caminar in calma; nondimeno è costante che tali progetti vengano fatti, che si spargono dapertutto in Londra, che le historie danno essempii di simili contestazioni di legitimatione in Inghilterra trà la casa d'York e di Lancastro, e che è certo, che il rè presente, come troppo mite e dato solamente al senso, non si fa molto stimare, che il duca d'York come più risoluto, coraggioso ed intrepido si fa temere e perció odiare, e che il duca di Monmouth è il solo amato.

Spiacemi, che quando non dovrei parlar che di allegrezze con V. S. Ill^{am} io debba tener seco somiglianti discorsi . . . . . .

Digitized by Google

Doc. LIX.

RELATION HISTORIQUE DES NOCES ET DU VOYAGE EN ANGLETERRE DE LA PRINCESSE MARIE-BÉATRICE D'ESTE, DUCHESSE D'YORK

Octobre 1673.

Manuscrit rédigé par G. Codebò, Gentilhomme de Chambre et Secrétaire de S. A. S^e la Duchesse Laura de Modène.

Ce récit contemporain et inédit est tiré des archives jusqu'ici inexploitées de la maison d'Este à Modène; œuvre d'un témoin oculaire, il est plein d'incidents ignorés et recueillis avec une naïve ponctualité.

G. Codebò, secrétaire de la duchesse de Modène, enregistre scrupuleusement tous les détails possibles sur toutes les questions du cérémonial, sur la réception des ambassadeurs, la signature du contrat, la bénédiction nuptiale, les fêtes de la ville et de la cour, les arcs de triomphe, les décorations de la cathédrale, les cavalcades, les courses de chevaux, les *Te Deum*.

Il donne la description de la table, décorée par de magnifiques objets d'art provenant des anciens ducs d'Este; il ne fait grâce ni du menu du banquet nuptial ni des pâtisseries et de l'immense dessert touché à peine par les convives et livré par la générosité de la duchesse regente à la gourmandise du peuple applaudissant.

Il part ensuite de Modène avec le cortège ducal, dont il énumère les personnages, et désormais avec une scrupuleuse exactitude note toutes les étapes des illustres voyageurs entre Modène et Londres, compte les repos, indique le nombre de milles parcourus, décrit l'accueil reçu à Parme, en Piemont, en Savoie, en France, les libéralités de Louis XIV, les honneurs rendus à la duchesse d'York, les splendeurs de Versailles, l'indisposition qui retint la jeune princesse à la cour de France, les cadeaux reçus, les hommages de cire et de confiture offerts par la ville de Lyon et par le prevot des marchands à Paris; enfin, la rencontre du duc d'York avec la nouvelle duchesse dans la ville de Douvres, où le mariage fut consommé.

Voilà le resumé de ce récit minuticux dont nous donnons le texte italien, en respectant l'orthographe et même les fautes de l'auteur italianisant les noms de lieux et de personnes.

Et comme, d'après les nombreux documents que nous avons tires des différentes archives, il y en a plusieurs assez importants qui se rattachent à des circonstances énoncées par l'auteur de cette chronique dont ils forment le complément et confirment l'authenticité, nous les avons ajoutés immédiatement après ce même récit avec renvoi au bas des pages, suivant les dates et la coïncidence des faits contemporains.

Nous relèverons enfin par des notes françaises quelques passages plus saillants du chroniqueur italien, en y ajoutant des éclaircissements nécessaires.

Doc. LX.

Archives d'Este à Modène.

RELAZIONE DELLO SPOSALIZIO DELLA SIGNORA DUCHESSA D'YORK, DEL VIAGGIO IN INGHILTERRA E DEL RITORNO DELLA SERENISSIMA MADRE IN MODENA

Opera di me G. C. (Guglielmo Codebò), Gentilhuomo di Camera e Segretario dell' A. S. S.

Modena, 1673.

Proemio dell' opera

La curiosità che per lo più serve di nodrimento alla storia, merita bene di sodisfarsi a favore degli absenti in materia dell' augustissime nozze poco

Avant-propos.

fà seguite in questa eccelsa Corte di Modena tra la Serenissima Principessa Maria d'Este, sorella unica del Serenissimo Francesco Secondo Duca nostro e l'A. Reale del signor duca d'York, unico fratello di Sua M. Britannica. Però non tanto di questo, quanto del viaggio di S. A. R. in Inghilterra e ritorno della Serenissima madre à Modena, come pezze delle più memorabili e gloriose dell' A. S. m'accingo a far il seguente racconto.

Sappiasi dunque che firmati gli articoli e passata la scrittura di matrimonio coll' intervento ed autorità della Francia, la di cui Maestà ricercata dal duca d'York a ritrovargli una principessa che dasse luce di successione al suo regio sangue, gettò subito lo sguardo su la Casa di Modena, e per conseguenza restò disposta questa Serenissima principessa, mediante i paterni santissimi consigli di Nostro Signore Papa Clemente X insinuati a S. A. a cangiar il suo primo pensiero di religione in questo secondo di un matrimonio, da cui era per derivare tanto vantaggio ai cattolici e tanto decoro alla nazione Italiana. (1) Divisa per ciò tutta la materia in capitoli, di questi seguendo l'ordine del tempo con cui sono succeduti anderò appuntò formando i capi.

Preliminaires du mariage. Anecdotes.

CAPITOLO PRIMO

Dello Sposalizio celebrato in Modena tra la Signora Principessa in persona ed il Signor Duca d'York mediante il Suo Ambasciatore Co. di Peterborough.

Risolutosi dalla Serenissima Laura Duchessa Regente di Modena che il giorno ultimo di settembre, festa solenne di San-Gerolamo, fosse il primo di queste communi allegrezze, non mancava intanto il signor D. Filippo di Courcillon, marchese Dangeau etc. governatore de la Turenna, colonello del regimento d'infanteria del Rè, membro dell' Academia Francese, marescial di campo delle armate, ajutante generale del Rè, ed Invinto straordinario di S. M. Christianissima alla corte di Modena, di andar maturando l'affare col signore Ambasciatore d'Inghilterra. Era questi il milord conte Henrico di Peterborough, primo ciamberlano del duca d'York, colonello di un regimento, Consigliere di stato in tutti i consigli del rè Britannico, governatore della provincia di Cumberland (2) ed ambasciatore straordinario della Maestà Sua presso questa Serenissima Regente, il quale nel mentre s'andavano spianando le difficoltà, aveva voluto starsene incognito in casa del signor conte Ugo Molza, servito però dagli ufficiali di S. M.

(1) Voir les deux brefs du Pape Clement X.

(2) Dans toutes les pièces officielles de l'époque le comte de Peterborough jouit du titre de gouverneur de la province de Northampton et jamais de celle de Cumberland.

Digitized by Google

Levato alla fine di quella privata abitazione e condotto pubblicamente in qualità d'Ambasciatore Britannico il predetto milord dalla persona istessa del signor principe Rinaldo zio di questa serenissima di Modena, ad un appartamento del ducal palagio riccamente adobbato, al trasferirsi che ivi fece il signor Principe con numeroso corteggio di cavalieri e carozze il cannone tanto della città quanto della cittadella anche alle più rimote genti venne a recarne l'avviso.

Certo è che nel primo scontro il signor ambasciatore trattò con titolo d'altezza il signor Principe e che nelle stanze di quella prima sua casa gli diede la precedenza.

La prima visita che Sua Eccellenza fece ambasciatoriamente e con corteggio, fu quella della serenissima madre regente e tutrice del signor duca quale insieme con l' A. S. e colla signora principessa futura sposa, lo ricevette incontrandolo a qualche passo dal suo ducal trono.

Spiegò l'inviato Britannico in questa occasione una bella e ricca livrea (di panno d'Inghilterra, di colore cramosino con guernizione di seta turchina e bianca fissata con argento, consistente in sei staffieri e due paggi.

All' entrare nella camera di loro altezze, al salutarle ed al presentare le sue lettere di credenza si discoperse, rimettendo poi subito il cappello in testa, spiegò la sua ambasciata col chiedere alla serenissima la signora principessa sua figlia per isposa del signor duca d'York a nome però e con lettere del rè d'Inghilterra (1). Essendo già discusso, come si è detto per via degli antecedenti negociati (nè quali per la maggior parte è stato impiegato il signor segretario Nardi) l'affaro gli fù immediatamente concesso.

Di lì a poco trasferitisi all' appartamento dorato e stuccato nel piano superiore tutti i principi e principesso della ducal casa, insieme all' ambasciatore Inglese e all' inviato Francese, all' altare d'una cappella ivi posta, chiesto e ricevuto reciprocamente il consenso d'ambi due i contrahenti dà D. Andrea Roncagli parroco della corte (2), si celebrò lo sposalitio privatamente, se non quanto, oltre i prefati principi della serenissima casa che furono presenti e li tre cavalieri mastri di camera cioè

Célébration du mariage dans la Chapelle du Palais Ducal.

(1) Voir les procurations et les pouvoirs publiés plus haut et dont le comte de Peterborough était revêtu.

(2) Ce passage du chroniqueur donne un démenti formel aux affirmations de quelques historiens anglais d'après lesquels la crainte de déplaire au pape ayant empêché tout dignitaire ecclésiastique de procéder à la célébration du mariage, il aurait fallu avoir recours à un pauvre prêtre irlandais, en passage à Modène. L'intervention du curé de la chapelle ducale est d'ailleurs constatée par un autre témoin oculaire, Muratori, dans son ouvrage sur les *Antichità Estensi*.

Digitized by Google

signor marchese Francesco Gherardini per la signora duchessa di Modena, signor marchese Giovanni Battista Montecuccoli per lo signor duca, signor Carlo Lottario Rangoni per la signora principessa, chiamati per testimonj, eravi tanta nobiltà concorsa a vedere la funzione che riempiva tre gran sale e due stanze (1).

Il tutto si fece secondo il rito solito della santa madre chiesa e servata la forma del concilio di Trento, nonostante che per la parte dell Inghilterra e suo ambasciatore, come di religione protestante, si tralasciasse di farlo *inter missarum solemnia*, come si stila fra i sposi cattolici romani (2).

Contrat de mariage.

Del contratto nuptiale e delle precise formalità che in esse intervennero, formò e lesse il suo rogito altamente a notizia di tutti uno dei notari della ducal camera, appresso quello del parroco, affinchè alla sua validità non mancasse cosa alcuna.

Dichiarata duchessa d'York la signora principessa Maria, fù allora che la serenissima madre e *Madama*, madre del signor principe Rinaldo, prendendola in mezzo gli diedero pubblicamente la precedenza, ampliandoli questo con altri onori dovuti alla considerazione del real sangue Stuardo.

Fêtes et réjouissances publiques à Modène.

Si cominciò oltre di questo a dare della pubblica allegrezza segni particolari colla licenza delle maschere e colle comedie continuate per tutto il tempo della dimora in Modena della novella serenissima sposa.

Impiegò il signor ambasciatore il restante del giorno in far visite, facendo tra tutte spiccare quella di S. A. R. davanti la quale non si coperse mai. Presentògli per parte del signor duca sposo gioie di gran valore e disposto il tutto per la seguente giornata, tutti al fine si ritirarono alla quiete.

Spuntata l'alba che doveva servire di principio ad un giorno così sosolemne quanto ad una così sicura felicità, nel primo del mese d'ottobre, anzi nella domenica prima di tal mese, festa cotanta celebrata da santa chiesa, cominciossi ad apprestare il tutto per la cavalcata.

Défilé du cortége nuptial. Carosses ducales. Cavalcades.

Una ora dunque dopo mezzogiorno portossi la regia sposa dentro di un superbo cocchio alla chiesa cathedrale accompagnata dalle princi-

---

(1) Quand Marie-Beatrice fut mariée par l'ambassadeur à Modène, celui-ci lui donna un diamant qu'elle mit au doigt. Ensuite elle prit en Angleterre un petit anneau d'or qu'elle a toujours gardé en ce pays. Cette bague de diamant — nous l'avons déjà noté dans l'introduction — est la même que, quarante-six ans plus tard, la princesse Sobieska recevait de son époux Jacques III, comme on le verra dans la suite.

(2) C'est-à-dire que, se passant de la messe, on borna la fonction de l'Église au simple cérémonial sacré et de rigueur prescrit pour la célébration du mariage.

Digitized by Google

pesse della casa che furono la signora duchessa madre, *Madama* (1) e signora principessa Eleonora. Cavalcò il serenissimo signor duca un generoso destriere di pelame baio (nomato l'imperiale) con abito a gualdrappa in broderia d'oro e perle, centiglio da cappello e fornimenti della spada tutti di diamanti.

Appresso S. A. sù la destra cavalcava l'ambasciatore d'Inghilterra, che non solo si considerò in quel giorno per ambasciatore di S. M. Britannica, ma per mandatario rappresentante in particolare dell' istessa persona del signor duca d'York. Indi n'andavano il signor principe Rinaldo ed il signor marchese Dangeau, inviato di S. M. Christianissima, con tutti i loro corteggi al numero di cento cavalieri, quali per la ricchezza degli abiti, gale delle livree e pompa delle bardature recavano magnificenza e diletto per la pubblica aspettazione.

Nel marchiare si tenne lo stradone nuovo che fa angolo ad un antico e principale della città, detto il canale grande, cominciandosi perciò in tal giorno ad aprire il novello e suntuoso arco, eretto sulla pubblica strada dalla serenissima regente in vicinanza delle monache salesiane, dalla sua pietà introdotte in questi stati e provedute dalla sua regia generosità di un monastero magnificentissimo. Tre archi lo formano, ma quello di mezzo, il maggiore, arriva à 25 braccia di geometrica dimensione. Viene detto arco terminato per sopra da uno spazioso corridore che dal Palazzo Reale communica col convento sudetto ed in cima d'esso come per merlata corona viene cinto da una bella balaustrata sopra li vivi della quale devono collocarsi a suo tempo statue di marmo. Arc de triomphe.

Erasi decorato l'ingresso della metropolitana chiesa similmente con un grand'arco alla di cui cima vedevansi due corone: una reale colli gigli, leopardi ed arpa dorata circoscritta dal collare della giarrettiera coll' usato suo motto (honny soit qui mal y pense) per la casa Stuarda; l'altra ducale, di gigli d'oro ed aquila bianca per la casa d'Este di ramo cadetto. Décorations de la cathédrale.

Ad allongar poi la chiesa, (sebbene per se stessa è di una giusta longhezza) erasi tirato dentro quel sito che davanti la porta maggiore suol servire di antico cimeterio, coperte perciò di quà e di là le urne di marmo sopra poste per gli defunti con teloni di arazzi (2). Il soffitto intercluso pa-

(1) Sous ce titre de *Madame* était désignée la duchesse douairière de Modène, née princesse Barberini et veuve du duc François 1er de Modène, dont elle fut la troisième femme.

(2) L'ancienne cathédrale de Modène est riche de plusieurs mausolées en marbre avec inscriptions des anciens ducs de la maison d'Este.

Digitized by Google

rimente, siccome il pavimento coperto di tappeti, dando unione ai lati in tutto e pertutto mostrava conformità.

Dalli discreti ripartimenti della tapezzeria della chiesa interiore ben si vedeva la direzione avutane dal signor Canonico Luigi Graziani arciprete d'essa cathedrale, poichè secondo il di lui parere restò il tutto isquisitamente aggiustato.

In quattro grandi parti dividevasi l'intiero di quello illustre panneggiamento, mentre dal piano terreno fino al sommo dei colonnati (che era la prima parte) pendevano li superbi arazzi di Fiandra, nomati li Scipioni, siccome nel coro li Giganti, tutti della ducal guardaroba. Dalle colonne alla cima degli archi (seconda divisione) vedevansi cendaline (sic) gialle et carmese in forma di rosoni e conchiglie in fregio dei suddetti archi: all' orlo del soffitto pendeva d'intorno un fregio di leopardi e d'aquile. Per ultimo ne veniva il soffitto stesso formato a sfondati di cendaline simili, in mezzo dei quali vedevansi alternativamente un aquila e tre leopardi.

Per 24 gradini di una larga e nobile scala eretta nel muro del tempio, ascendevasi all' altar maggiore posto perciò in bella eminenza e riccamente apparato. Collocati i principi ciascheduno sotto il suo baldachino, cioè la serenissima Real sposa colle principesse dalla parte dell' epistola dell' altare interiore, l'ambasciatore Britannico cò principi dal corno del vangelo, fu dalla musica cantato l'Inno di S. Ambrogio (detto vulgarmente il Te-Deum) corrispondendo all' armonia musicale della chiesa la militare della piazza con mortaretti e moschetti ivi squadronati.

Rentrée du cortége au palais Ducal.

Finita (e ben tardi) la funzione della chiesa, ritornossi a corte col medesimo ordine e cavalcata di prima, dove intanto erasi dagli uffiziali di sua altezza apportata una sontuosa e ben imbandita mensa secondo che dirò nel capitolo seguente.

CAPITOLO 2°

Del Convito nuziale e sue Ceremonie.

Banquet nuptial.

Posti a sedere li nove convitati, la distribuzione dei posti fù la seguente: in capo di tavola e nelli due primi sederono la duchessa reale sposa e l'ambasciatore Inglese, in terzo la duchessa madre di Modena, in quarto *Madama*, in quinto la signora principessa, in sesto il serenissimo signor duca padrone, in settimo il signor principe Rinaldo, in ottavo il signor principe Cesare Seniore, nell' ultimo il marchese Dangeau inviato del rè di Francia. Quanto fosse ben servito questo convito può facilmente dedursi dalla magni-

Digitized by Google

ficenza della serenissima casa d'Este solita anche nei tempi più antichi ad ospitare nei suoi palagi principi e rè coronati. Oltre di ciò la pubblica fama lo avrà indubitamente appalesato essendo così a dismisura ripiena la gran sala d'esso convito che a fatica si potevano introdurre le vivande.

Toccò il primo luogo frà li servitii alli riffreddi ed alli trionfi. Erano questi composti di pasta, di zucchero e di massapano (sic) in forma torregiante, sopravanzando li altri minori piatti, benchè anch' essi per li rilievi molto alti, rappresentando le figure che si diranno:

Sei trionfi stavano per la real casa Stuarda, cioè:

Un' Atlante in atto di scaricarsi del peso del mondo sopra di un' aquila.

Una Diana che addimestica un leopardo.

Un Nettuno tirato sul suo cocchio da squammosi destrieri, col suo tridente, animato dal motto latino alludente alla sovranità dell' oceano pretesa dall'-Inghilterra — *mihi soli obtemperat æquor.*

Un cavalière che saetta un' aquila togliendola per un leopardo (sic).

Un cocchio dorato tirato da dui leopardi col suo attelaggio compagno, dentro di cui è una dama.

Un arco trionfale sostenuto da due leopardi.

Altri quattro alludevano alla serenissima estense casa, cioé:

Un aquila sopra di un monticello coll' asta d'Amfiarao, e statua del medesimo in atto d'ammirazione.

Un aquila in ciel stellato.

Un aquila sotto d'un padiglione reale. Due tritoni che sostentano una conca marina con sopra un' arpa d'oro.

Intanto che dà sonatori e trombetti davasi luogo alternativamente con dilettevoli ariette, seguivano per ordine gli altri servizj di tavola cioè le potacchierie (sic) e gli arrosti, ai quali hanno per così dire contribuito boschi intieri per lo gran numero di fagiani e delle selvaggine che ne componevano le vivande.

Doppo dei geli e degli aromati comparse il servizio delle confetture e dei conditi in bacili. Questi però furono appena tocchi dai convitati, che levati di tavola, furono subito manomessi da una tale, (non so s'io dica allegrezza o indiscretezza) della bassa gente, per inadvertenza delle guardie ivi accorsa, così permettendo la generosità di una principessa che come superiore ad ogni cosa non curava punto queste minutie.

Levate perciò le tavole vi restò poco di tempo d'andar sul corso ancorchè pieno di carrozze e di cavalieri e di mascherati, quali in varie guise vestiti secondo la bizaria del genio davano e ricevevano piacere non ordinario.

Mascarades dans la ville. Courses des chevaux. Bal à la Cour.

Era in questo stesso giorno destinato il corso dei barbari al cui fine stava

già preparato un ricco drappo in premio del vincitore, ma per la sopravenuta notte bisognò trasportarlo all' indomani, ove appunto lo guadagnò il barbaro per nome *Malvasia.*

Terminò la giornata col hallo in corte la sera e fu allora che per la presenza dei principi, le gioie delle dame e gale dei cavalieri la notte vide pur di nuovo rinnovarsi un risplendentissimo giorno.

CAPITOLO 3°

Del viaggio della Duchessa Reale d' York colla Serenissima Madre a Londra.

Départ de Modène de la duchesse d'York. Itineraire.

A di 5 ottobre 1673, ad ore diciotto, in giorno di giovedì, (essendo tre giorni prima precorso il signor marchese Dangeau inviato straordinario di sua Maestà Christianissima per essere ai confini della Francia a far le sue funzioni come si dirà) partì da Modena per Londra la signora principessa Maria Beatrice d'Este, duchessa d'York, accompagnata da *Madama* e dalla signora principessa Eleonora fino à S. Illario, dal serenissimo duca di Modena suo fratello sino a Voghera e dalla sua serenissima madre e signor principe Rinaldo suo zio fino in Londra.

Di tutte le persone che la servirono in questo viaggio tanto nobili quanto ignobili, ho fatto una nota particolare che dovrà congiungersi colla presente relazione. (1) Ho similmente posto da parte in un foglio distinto i regali e mancie dispensatesi nell' occasione delle suddette nozze e viaggio, per non aver di tratto in tratto ad interrompere con queste minutie il filo di questa mia historica tela.

Partì l'istesso dì il milord conte Henrico de Peterborough ambasciatore straordinario del re d'Inghilterra, come quello che per S. A. R. il duca d'York isposò la principessa come si è detto. Seguitò questi sempre le altezze loro in tutto il viaggio, mettendosi in carrozza col signor principe Rinaldo nello spiccare di questa corte, e poi marchiando in una sua sedia volante a parte di là a poco. In sostanza oltre le persone dè principi e la nobiltà compresa la famiglia bassa, erano *60* gli itineranti; e il giorno della partenza suddetta cadde giusto nell' anniversario della signora duchessa d'York.

Giunsero la sera medesima del 5 ottobre in incognito alla città di Parma senza però vedere nè esser veduti da quel signor duca o signora duchessa a cagione di un poco di disconcio seguito trà queste due serenissime case per lo titolo d'altezza denegato dal duca d'York e di un equivoco preso dalla let-

(1) Nous avons placé ces notes à la fin du récit.

Digitized by Google

tera di uno di quei segretarij di Parma; sebbene nel ritorno poi restò il tutto aggiustato dalla manierosa condotta della serenissima nostra duchessa. Alloggiarono bensì dentro della città nel palazzo del signor marchese Guido Rangoni. La prima giornata riuscì miglie trenta — dico miglie 30.

A di 6, a pranzo a Fiorenzola — m. 20.

La sera a cena alla città di Piacenza — m. 15.

Qui andarono le serenissime a visitar in convento le monache Orsoline serrate in clausura e vi restarono la notte in alloggio tutte le donne. Gli uomini si distribuirono in ostarie e locande, li due principi nostri nel palazzo del signor marchese Casati.

A di 7, a pranzo a Broncio, terra situata presso il Pô tra Piacenza e Tortona: andarono alla cathedrale di S. Pietro dove è sepolto il glorioso S. Contardo Estense col di lui capo che sembra tuttavia vivo.

Fù Contardo figliuolo di Azzo nono, marchese d'Este, principe valoroso, e di Elisa principessa di Antiochia. Le due beate Beatrici gli furono siccome esempio di santità, così congiunte di sangue, mentre la prima gli era zia, la seconda sorella.

Il suddetto S. Contardo andando per divozione a S. Giacomo di Galizia, sopragiunto ivi dalla malatia in abito di povero pellegriuo, mandati in Compostella i due cavalieri che aveva di seguito, quivi sene morì.

Da Piacenza a Broncio — m. 20.

La sera a cena a Voghera frontiera dello stato di Milano, nel palazzo della signora marchesa del Verme — m. 12.

In questa si licenziò il signor duca di Modena dalla sua amatissima sorella e riverita principessa duchessa d'York, ritornandosene in diligenza a Modena, a segno che sebbene invitato dal signor duca di Parma per mezzo del signor Conte Antonio M[a] di Sissa, non puotè ricevere il favore di quella Altezza.

Devesi sapere che tanto in Voghera quanto in Tortona ed Alessandria, piazze dello stato di Milano, li governatori di esse, d'ordine del signor duca d'Ossuna governatore supremo e capitano generale per sua maestà cattolica nel detto stato, vennero alla porta della città loro a fare le solite esibizioni. particolarmente quello della città di Tortona che seguito dalle sue guardie, venne per un miglio e mezzo incirca incontro a S. Altezza Real. Rifiutarono con tutto ciò le loro altezze gli incontri, le soldatesche e lo sbaro delle artiglierie con ogni altra formalità simile e dovuta a personnaggi della loro qualità e ciò per volersene andare incognite, spacciandosi per dame Inglesi.

A di 8 a pranzo similmente a Voghera, la sera a cena in Alessandria della Paglia sul Tanaro. — m. 22.

Digitized by Google

Qui al giungere delle loro altezze trovandosi la porta della città chiusa a cagione del mutarsi la guardia, convenne aspettar alquanto fuori di quella.

Aperta finalmente ed uscitone il commandante del presidio con titolo di sergente maggiore, compli facendo la debita scusa, onde entrarono con tutta la comitiva, andando di là a poco a un convento di monache, ove stettero fino all' ave Maria. I principi e la nobiltà allogiarono nel palazzo di un gentil-huomo alexandrino, la gente bassa in locande ed ostarie, somministratigli utensili necessarij dal sergente maggiore e dalla communità. Quindi nel partire S. A. donò una bella mostra d'orologio, essendo assente il governatore, a quel che la servl, cioè sergente maggiore, siccome non andarono senza regali gli uffiziali della stessa communità.

A di 9 a pranzo similmente in Alessandria, ove il signor duca d'Uceda fece istanza di riverirle, ma se ne sottrassero col suddº pretesto. La sera a cena in Asti, prima città del duca di Savoia, posta sul fiume Borbo, fuori di cui venne incontro alle LL. A. A. da due miglia incirca il conte Maffei Veronese che vi sta per governatore. — m. 20.

Passage du cortège par l'Etat italien du Duc de Savoie. Anecdotes.

In Asti si principiò à godere l'allogio del signor duca di Savoia, quale nonostante l'incognito preso dai nostri principi, volso fargli servire e trattare regiamente per tutto il suo stato. Non accettò con tutto questo la signora duchessa nostra ne incontro di soldatesche, ne sbaro di cannone, ne le chiavi della città offerteli da esso signor governatore. Erano bensi illuminate le fenestre delle strade per le quali passarono di notte tempo. Il suo alloggiamento fù nel palazzo solito del fù serenissimo e sempre glorioso duca Francesco primo d'Este, dove fù visitata da Monsignore Vescovo della detta città.

A di 10 a pranso a Poërino sul fiumetto che sbocca nel Pô grande. — m. 15.

La sera a cena a Moncalliero, luogo di delizie di S. A. R. posto sul Pô. — m. 10. — m. 25.

Qui sta per governatore il marchese Tana che è anche colonello delli Svizzeri del signor duca, che compli da parte di S. A. R. A Moncalliero comparve il signor marchese di San-Germano di casa d'Agliè come governatore di Torino e di tutti quei circonvicini luoghi, complendo con le Loro A. A. ed indi poi sempre servendole per tutto il distretto del suo Governamento. Venne ancora il signor marchese D. Carlo Philiberto d'Este di Bronero, ed il signor marchese D. Carlo d'Este suo zio, di Borgomanero, il signor di Gomont e il signor di Servien, figlio dell' ambasciatore (di Francia) in Savoia etc.

A di 11 a pranzo a Moncalliero suddetto per non sentirsi S. A. di Modena troppo bene. La sera a cena a Rivoli senza toccar Torino. — m. 9.

Digitized by Google

Rivoli è parimenti un luogo di delizie del signor duca di Savoia, lontano da Torino miglia dodici o circa, e fuori della strada maestra: furono ivi misteriosamente condotte dal signor marchese di S. Germano, affinchè di là andando (come andarono) al Palazzo della Venerìa, vi si potesse trasferire (come vi si trasferì incognito) il signor duca medesimo con pochi dè suoi cavalieri sù le poste.

Qui S. A. R. parlò e trattò sempre colle serenissime duchesse in qualità di puro cavaliere e come governatore del Palazzo, ne mai nominando le Loro Altezze che col titolo di Dame, alla misura che esse le corrisposero, rinomando altresì il signor duca e ringraziandolo come cavaliere. Andando per il detto palazzo era egli quello che mostrava loro le pitture, i giardini, le fontane, grotte, peschiere, il serraglio dei fagiani, dei cani e la scuderia dei suoi belli e numerosi cavalli, additando di più i pensieri che S. A. R. aveva di ampliare quelle con maggiori delizie. Doppo di ciò ritornatosi all' aperto nel cortile i nostri principi andarono a loro aggio in carrozza e sedie conforme il solito ed il signor duca montato a cavallo si restituì a Torino di notte tempo; così senza pregiudicare ne pure in minima parte i titoli e decoro della propria condizione trovò S. A. R. modi di far cortesia a forestieri cotanto illustri ed obligarli a perpetua memoria. (1)

A dì 12 tutto il giorno a Rivoli, ove è un palazzo e fabbriche superbissimi.

Etapes de voyage en Savoie et en France.

A dì tredici a pranzo a S. Ambroggio luogo vicino alla Dora, fiume. — m. 6.

La sera a cena a Susa, sulla Dora, luogo disfatto. — m. 11.

A dì 14 a pranzo a Luneborgo sul Arch (2) fiume, doppo di aver passato felicemente la montagna alta detta il Moncenisio, le dame in sedie et li cavalieri a cavallo, il tutto proveduto a spese di Savoia (m. 18).

La sera a cena a Braman sù lo stesso Arch (m. 6).

A dì 15 a pranzo a S^to Andrea sul Arch, borgo piccolo (m. 8).

La sera a cena a San Giovanni di Mauriana (3) luogo competentemente bello nella Savoia, allogiando nel Vescovato (m. 16).

A dì 16 a La Sambro (4) (m. 8).

---

(1) Quand Marie Béatrice passa de Modène en Savoye, le duc de Savoye, ne voulant pas, à cause des rangs et des cérémonies, la recevoir dans les formes, alla à cheval incognito lui faire, disait-il, les compliments de la part du duc son maistre. « Il pensa, racontait agréablement Marie Béatrice, me faire mourir d'embarras en me disant qu'il souhaitait que mon premier enfant fut une fille pour la marier à son fils. » (*Chronique des religieuses du monastère de Chaillot*, Archives de l'Empire K 1303).

(2) Lans-le-bourg sur l'Arc.

(3) St-Jean de Maurienne.

(4) La chambre.

Digitized by Google

La sera a cena a Aiguebelle (m. 16).

A di 17 a pranzo alla Malataberna (1) (m. 8).

Passarono prosperamente quel monte mediante il taglio fatto dal signor duca, che perciò l'a reso praticabile fino colle carrette.

La sera a cena a Chambery capitale della Savoia (m. 16).

Qui alloggiarono nel palazzo ducale con ogni splendidezza e commodità.

Ebbero la visita di madama duchessa Mazzarina, duchessa di Nevers e del duca suo marito con altri personnaggi che vennero ad inchinarle, anzi incontrarle fuori della città, come monsignore vescovo di Grenoble, che lo è anche di Chambery, e che col signor duca di Nevers ebbe longo discorso colla serenissima nostra forse sopra l'accommodamento di madama Colonna; facendosi po camera di parata tutte due le sere.

Addì 18 tutto il giorno in Chambery ove andarono dalle monache Salesiane.

Addì 19 a pranzo alle Scale o alla Grotta, luogo famoso per il detto taglio. (m. 16.)

A cena la sera a Ponte-bon-Vicino, (2) luogo assai grosso, termine della Savoia e per consequenza delli favori di quel signor duca. Volse S. A. di Modena far dar una mancia di trecento doble agli ufficiali e famiglia di S. A. R. che per l'adietro da Asti fino a quà l'aveva sempre servita. Tentò ancora di regalare di un ricco orologio di valore di doble 130 il signor..... Grondani, generale dei controlori capo di questa gente, siccome ai marroni (sic) chiamati i portori, sediarij e vetturini offrì molti denari, ma niuno accettò per la prohibizione fatta loro da S. A. R. a cui per modo alcuno non volsero disubbedire.

VIAGGIO PER FRANCIA

Louis XIV fait complimenter la duchesse d'York à son entrée en France.

La sera dunque del 19 ottobre in che furono a Pontebonvicino, alloggiarono di là del ponte nelle regioni della Francia: quivi furono ricevute e complimentate le serenissime dal signor marchese Dangeau per parte del Rè, precorso innanzi da Modena, comme si disse, e servite poi da lui per tutta la Francia a spesa regia.

Fece Dangeau in quel viaggio la figura come di custode della duchessa sposa fino a Londra; mangiò sempre separatamente, così fece Peterborongh e lo stesso principe nostro, Rinaldo, il più delle volte.

---

(1) Mallaverne (c'est une localité).

(2) Pont Beau-voisin.

Digitized by Google

A dì 20 a pranzo al detto Pontebonvicino, la sera a cena a Borgoino (1), *leghe 6* che a tre miglia per lega francese, diremmo miglia 18 — *Leg.* 6 (m. 18).

A dì 21 a pranzo alla Verpelliere (2), *leg. 2* (m. 6).

La sera a cena a Lione, città posta sù li due fiumi Saona e Rhodano *leg. 5* (miglie 15).

Addì 22 stettero ferme in Lione, nel palaggio detto d'Enea, dell' abbadia dell' arcivescovo. Furono visitati i principi da monsignor di Villeroy, fratello del duca di tal cognome, arcivescovo della città, anzi dalla città stessa di Lione che venne in corpo a render loro ossequi ed offrir regali di cera, confetture e simili cose. A cena, da essi fatta *nella pubblica loro anticamera*, ebbero tanta gente e tanti spettatori, dame e popolo curioso, che fu una meraviglia; la salvietta alle mani fù data dal signor Dangeau alla duchessa reale. Andarono quel giorno di quiete a visitare le monache Salesiane ove pranzarono; poi a vedere le cose principali della città come le chiese più insigni, il palazzo della communità, la loggia dei mercanti e simili (3).

Prima di proseguire più avanti è pur bene di far sapere non tanto in encomio della generosità del Rè, quanto in decoro di questi itineranti principi, come nel supposto che si era fatto di viaggiare per mare da Genova a Marsiglia, S. M. Christianissima aveva ordinato dieci galere per lo trasporto, quali stettero per tale effetto sull' anchora longo tempo nel porto di Genova con dispendio di più di 20 mila scudi per tante proviggioni da magro e da grasso che si gettarono (4).

A dì 23 a pranzo e cena alla Bulla (5) posta tra due fiumetti — *leg.* 3 (m. 9).

A dì 24 a pranzo a Tarara ove dopo salirono la montagna accompagnati da un vento furioso che gli seguitò sempre fino a Roana (6). — *Leg.* 3 (m. 9).

La sera a cena a S. Sinforino (7). *Leg.* 3 (m. 9).

A dì 25 a pranzo e cena a Roana città sulla Loira. — *Leg.* 3 (m. 9).

A dì 26 stettero fermi in Roana a cagione del vento che impediva lo imbarco sul detto fiume Loira che è alquanto ma poco minore del Rhodano.

A dì 27 imbarcati con tutta la loro corte pranzarono in barca accompagnati dalla pioggia, la sera furono a Dogolno (8). — *Leg.* 12 (m. 36).

---

(1) Bourgoin.
(2) Vulvillière.
(3) Voir les lettres de la Duchesse d'York et de celle de Modène écrites pendant la traversée de France, lettres que nous allons publier à la queue de ce récit.
(4) Voir les circulaires et les ordres donnés par Louis XIV et reportés plus haut.
(5) Bully.
(6) Roanne.
(7) St-Sympherien.
(8) Digoin.

Digitized by Google

A dì 28 continuandosi la navigazione cenarono a Defisa(1).—*Leg.* 13 (m. 39).

A dì 29 la sera alla Carità, città non molto grande. — *Leg.* 14 (m. 42).

Qui da stare in barca videro la città di Nevers che ha un bellissimo ponte di marmo di dodici archi sopra la Loira.

A dì 30 la sera a Briara, luogo picciolo e miserabile. — *Leg.* 15 (m. 45).

Qui un ramo del fiume suddetto va fino a Parigi per un taglio memorabile fatto dal giù cardinale Richelieu in beneficio della navigazione e del commercio.

A dì 31 disbarcati e preso il camino di terra andarono a pranzo a Nogent. — *Leg.* 6 (m. 18).

La sera a cena a Moutargis, bella cittadina simile a Reggio nostro di Lombardia, sotto l'arcivescovo di Sans già appannaggio di madama Renea di Francia, duchessa di Ferrara, cioè moglie del duca Ercole. — *Leg.* 4 (m. 12).

A dì 1° Novembre a pranzo a Nemours. — *Leg.* 4 (m. 12).

Arrivée à Fontainebleau.

La sera a cena a Fontainebleau, palazzo di campagna del rè di Francia, dove per dire il vero, eccettuati i principi, gli altri restarono male alloggiati. — *Leg.* 4 (m. 12).

Fontainebleau ha un bello e magnifico palaggio, ampli e nobilissimi cortili e giardini, e vi stettero tutto il primo suddetto.

Adì 2 a pranzo ad' Estone. — *Leg.* 7 (m. 21).

La sera a cena a Parigi, capitale della Francia. — *Leg.* 6 (m. 18).

Les duchesses d'York et de Modène arrivent à Paris. Sont logées au palais de l'Arsenal.

Qui appena giunte le due serenissime, figliá, e madre conseguirono l'onore del saluto della casa reale portato loro nel palazzo dell' Arsenale dove furono allogiate, da tre duchi e pari di Francia, cioè dal duca di Richelieu per il rè, dal duca di Vieville per la regina e dal maresciallo duca di Plessis per Orléans.

Visites du roi, des princes du sang, des personnages de la cour, etc.

Furono poi visitate dall'istesso rè pubblicamente ed in forma regia il dì quattro, trasferitasi espressamente Sua Maestà da Versaglia a Parigi coi suoi cavalieri e guardie.

Discessero le serenissime a piè delle scale incontro la Maestà Sua, e nel rimontarle il rè diede la mano alla signora duchessa d'York, siccome il marchese Dangean servì la signora duchessa di Modena. Si andò dirittamente alle stanze d'York, ove postesi a sedere, discorrendo il rè un pezzo alla signora duchessa sposa e parlandoli talvolta all' orecchio, scostandosi poscia si ritirò con l'altra serenissima in altra camera a discorrere, e pigliandola per mano

(1) Decise.

Digitized by Google

tanto nell' andare quanto nel ritornare. Nel partire di Sua Maestà volevano accompagnarla fino alla regia carozza, ma non volse passassero la prima stanza. L'istesso giorno doppo pranzo *monsieur*, e *madama* vennero similmente a visitarle, ed anche madamigella di Montpensier e madama di Ghisa (1). Il signor principe di Conty col conte di Clermont suo fratellino, furono da Versaglia spediti a posta dal rè alla serenissima di Modena loro zia. La signora contessa di Soissons, prima dama d'onore della regina, similmente la visitò per esser sua cugina carnale, oltre il duca di Vendòme, monsieur di Colbert e la moglie, il prevosto dei mercanti coi suoi colleghi, li quali dopo di aver orato presentarono i soliti regali di cera e canditi.

Visite de la duchesse à Versailles.

Adi 5 condotte (2) dal marchese Dangeau su le carozze di corte al real palazzo di Versaglia, vi riverirono la maestà della regina alla quale furono presentate dal signor de Bonneuil introduttore degli ambasciatori. Sua Maestà accompagnata da molte duchesse e principesse della più fiorita nobiltà del regno le ricevette nella camera di parata, facendo sedere la duchessa d'York alla sua sinistra in una sedia da braccio : il signor principe Rinaldo poi le fu presentato dal signor marchese Dangeau; mise questi un ginocchio in terra per inchinare la detta regina la quale conforme l'uso regio gli porse la mano da baciare. Di li a poco sopragiunse il rè quale presa per mano la serenissima sposa la condusse a quel superbo palazzo : viene questo così riccamente fornito di suppellettili e particolarmente d'argenteria lavorata che ve ne sarà da tre mila pesi, senza parlar degli scrigni pieni di gioie. Discesero poi nel giardino reale passeggiandolo dentro di un calescio dorato dove il re medesimo fece da cocchiero, forse per cedere il secondo luogo alla signora duchessa d'York, che così ebbe l'onore della spalla della regina; mostrava il re istesso i getti d'acqua, i giochi delle fontane, le favole d'Esopo, la credenza dè bicchieri tutti di varie sorte; la galeria ed altri belli giochi fatti con veli d'acqua e le altre delizie mirabili e dispendiose all' ultimo segno, per esser quel luogo naturalmente privo di quel liquido elemento ed ora così abondante per li comportati canali che vedonsi salire in alto tanto che paiono volere ismorzare la sublime sfera del sole e poi ritornare con mille sminuzzati zampilli a basso. Ricalmate queste acque formano une peschiera o lago così capace che sostenta i vascelli, uno di essi appunto eravi nel mezzo e salutò le loro Maestà con ottanta tiri di artiglieria.

Louis XIV fait les honneurs de Versailles à la duchesse d'York.

Nel ritornar da caccia monsignor il Delfino nella sala delli festini del parco, salutò similmente queste nostre principesse. Prese per mano e compli colla signora duchessa d'York e poi doppo colla signora duchessa di Modena, indi posto in calescio come prima ritornò il detto Delfino à suoi diporti.

(1) Duchesse de Guise. (2) Les deux duchesses d'York et de Modène.

Doppo di una deliziosa passegiata furono condotte in un appartamento ove stava preparata una superba colazione, presasi l'occasione dal rè d'una longa girata che aveva fatto loro fare. Si assisero il rè e la regina in capo della tavola; a destra si pose la signora duchessa d'York, a sinistra la signora duchessa di Modena, seguitando la fila di quà e di là piena di dame, tra le quali furono ammesse quelle del seguito proprio delle loro altezze. Il signor principe mangiò separatamente col signor marchese Dangeau. Finita la cena furono ricondotte su le regie carozze a Parigi ove giunsero alle cinque ore di notte a lume di torcie.

Visite de la Reine à la duchesse d'York.

A dì sei la regina di Francia venne da Versaglia a Parigi a restituir loro la visita. Andò S. M. prima a pranzo dalle monache carmelitane poste nella strada Boulois e poi al palazzo suddetto dell' Arsenale.

Gli vennero incontro le serenissime al discendere di carozza. Andò direttamente la M. S. all' appartamento d'York e da questo passò a quel di Modena. Nel sedere trà queste due serenissime figlia e madre, non vi fù differenza di sedia, solo di luogo, mentre la signora duchessa d'York era sempre la più vicina alla regina.

Furono di più visitate dal Parlamento in corpo, dal duca di Bouillon, Mazzarini ed altri grandi del regno che per brevità tralascio. Ma non tralascio già il dono regio fatto da S. M. Christianissima alla signora duchessa d'York (risanata che ella fù) sul partire per Inghilterra, di una grande broche da petto ingioiellata di valore di otto milla doble, nè il dono poco inferiore che fece alla signora duchessa sua madre in guisa di croce coronata, di valore di sei milla doble, nel ritorno che sua altezza fece di Londra, et finalmente l'altro al signor principe Rinaldo di tre milla.

Présents et libéralités de Louis XIV.

Non devo ne meno coprire sotto il velo di un ingrato silenzio altri favori fatti dal re alla duchessa sposa, fino col farla visitare ed assistere dalli signori d'Aquin e di Brier suoi primi medici nell' indispositione di diarrea.

Indisposition de la duchesse d'York.

Detta indispositione fu cagione di più lunga dimora in Parigi, che non si credeva, onde per darne parte alle Maestà Britanniche ed all' istesso duca d'York ed anche per corrispondere all' imbasciata, che per le suddette maestà e duca poco prima gli era stata resa dal mylord Derby con lettere credenziali delli medesimi, la signora duchessa da Parigi ispedì a Londra sù le poste il signor conte Antonio Nigrelli, quale presentato dall' istesso signor duca d'York alla maestà del re brittanico suo fratello, riverì S. M. per parte delle loro A. A. e narrando la cagione del ritardo, assicurò della prossima partenza di madama d'York verso quella volta. Spedito da quella corte il detto signor conte Nigrelli con regalo di una croce di 300 doble, ritornò così presto a Parigi che vi trovò tuttavia le L.L. A.A. che stavano sul partirne.

Digitized by Google

Restituite tutte le visite à principi del sangue ed altri, fu mandato prima di partire il signor conte Lottario Rangoni a render grazie alle loro Maestà delli onori ricevuti, e riverita ed inchinata la signora duchessa sposa dai cavalieri Inglesi che da varie parti erano accorsi e che alla usanza regia furono ammessi al bacio della mano, doppo di esser state ferme in Parigi 23 giorni, finalmente le loro altezze serenissime. Départ de Paris.

A dì 23 novembre ne partirono andando la sera a cena a Beaumont posta sul fiume Oise. — *Leg.* 8. — m. 24. Suite de l'itinéraire.

A dì 24 a pranzo in detto luogo, la sera a Beauvais, città. — *Leg.* 8. — m. 24.

A dì 25 a pranzo a Creve-Cœur, la sera a Poix. *Leg.* 9. — m. 27.

A dì 26 a pranzo a Vasmont. *Leg.* 5. — m. 27.

La sera ad Abbeville, città assai grande in Picardia posta sul fiume la Somme. — *Leg.* 4. — m. 12.

A dì 27 non si partirono d'Abbeville.

A dì 28 a pranzo a Berne. (1) — *Leg.* 5. — m. 15.

La Sera a Marterolo, (2) città e fortezza bella. — *Leg.* 4. — m. 12.

A dì 29 a pranzo a Nousatil, (3) miserabil villaggio — *Leg.* 4. — m. 12.

La sera in Boulogne (sur mer) di Picardia, città brutta detta dagli antichi *Cessoriacus portus* — *Leg.* 3. — m. 9.

A dì 30 a pranzo a Marchisa, (4) — *Leg.* 3. —. 9.

La sera a Calais, città e fortezza reale. — *Leg.* 4. — m. 12.

Qui è un bel porto di mare sull' Oceano Britannico, dà latini nomato *Iccius portus* : vi hà un concorso grande di forestieri, non potendosi andare dalla Francia alla gran Bretagna senza passare di là, comodamente.

A dì 1° decembre imbarcatosi soprà tre Jachetti (Yachts) scortati da quattro fregate da guerra e due altri Jachetti; partirono di Calais a ore 7 della mattina ed a ore 5 della sera furono a Douvres, sicchè in dieci ore di camino tragittarono quel canale del detto Oceano. — *Leg.* 10. — m. 30.

In Douvres, prima città d'Inghilterra, trovarono l'Altezza Reale del signor duca d'York sposo, quale venuto incontro alla sua reale sposa da Londra, fino là, e di là allo sbarco con 4 soli dei suoi gentiluomini, compli con essa (e poi colla signora duchessa di Modena), quale cò tratti e maniere sue proprie e Rencontre à Douvres du duc d'York.

(1) Bernay? *(il y a aussi une petite localité du nom de Berne).*
(2) Montreuil.
(3) Neuchâtel.
(4) Marquise.

Digitized by Google

naturali, si captivò il genio del signor duca e della nazione Inglese, alla misura che aveva fatto in Francia,

Mariage du duc reconnu par un évêque anglican et par le public à Douvres.

Passate le prime convenevolezze, ritiraronsi in casa di un cavaliere privato nella detta città di Douvre, ove nella pubblica sala ed alla presenza di molta nobiltà e popolo, letta ad alta voce da un di quei Vescovi Anglicani (1) la scrittura nuzziale stipolata in Modena l'ultimo di settembre per rogito del notaro Marchesini come si è detto, si udirono acclamazioni ed applausi pubblici di *viva, viva*; e tanto per la consumazione del matrimonio quanto per bisogno di riposo per la passata marea, si stette in questa città tre giorni fermi.

Acclamations du peuple.

A dì 4 decembre fatta colazione in Douvres e premesso l'avviso al rè Brittannico con corriere espresso spedito dal duca d'York, furono la sera in Cantorbery, città bella. — *Leg.* 5. — m. 15.

Quivi è la chiesa cathedrale dove era vescovo il glorioso martire Tomaso Cartuariense.

A di 5 doppo aver pranzato nel medesimo luogo, la sera furono a cena a Rochester, città brutta ma ha un bel ponte longo un miglio sul fiume. — *Leg.* 9. — m. 27.

Quivi sta la flotta da guerra Inglese.

A di 6 a pranso a Gravesend, terra grande sul Tamigi. — *Leg.* 3. — m. 9.

Le cortége s'embarque à Gravesend sur la Tamise.

E quivi imbarcati entrarono in Londra nel seguente modo:

Giunti in vicinanza della terra di Ulego (sic) ebbero (*Leg.* 7. — m. 21). l'incontro del rè della gran Bretagna Carlo secondo, fratello del duca sposo, lontano da Londra miglia sette; discesa S. M. Britannica dalla sua dorata nave in quella dei nostri principi, compli premieramente colla signora duchessa sposa, novella cognata sua, indi colla signora duchessa madre andando con esse in Londra accompagnato dalla più fiorita nobiltà di sua corte.

Rencontre du roi Charles II.

Nel passare che facevano a ritroso del Tamigi verso la detta città Metropoli, furono salutati dai vascelli tanto Inglesi quanto d'altre nazioni esistenti nella ripa di quà e di là del fiume e maggiormente ciò fù quanto più accostavansi a Londra, dove era il grosso di quelli, in modo tale che se per lo fumo delle cannonate non si vedeva che nebbia ed orrore, per lo rumore poi

(1) Il y a eu des discussions entre quelques auteurs si ce fut l'Evêque d'Oxford ou celui de Durham qui avait reconnu à Douvres la validité du mariage du duc d'York. La question n'aurait pas eu lieu si l'on eut voulu se donner la peine de verifier que le même Dr Crew, après avoir été Evêque d'Oxford, fut plus tard Evêque de Durham. Ainsi on peut dire que tout le monde avait raison.

Digitized by Google

non si sentivano nemeno le voci d'applausi che nell'ingresso di così illustre principessa seguirono.

CAPITOLO 4°

Dell' arrivo in Londra della Ser^ma Principessa di Modena Duchessa d' York.

Preceduta la consumazione del matrimonio e l'incontro del rè Brittannico come si è gia detto, è ben tempo che doppo tanto camino e tanti patiti disagi collochiamo nel suo augusto trono come in un bel letto di quiete la nostra serenissima real sposa d'York. Arrivée à Londres.

Allo sbarco il Rè presa per mano la signora Duchessa sua cognata, ed il Duca d'York la suocera, le condussero al regio Palazzo per una porta segreta a cagione della gran folla di gente che difficoltava l'ingresso per la maggiore; a sommo le scale trovavano la Maestà della regina Cattarina che stava aspettando per ivi accogliere come fece, la sposa e nell' uscire si levò bensi in piedi, ma non l'accompagnò, lasciandola andare al palazzo d'York lontano dal Whitehall un miglio incirca. Réception royale.

Il palazzo sudd° ora abitato dal signor Duca d'York dentro della città di Londra, fu già fabbricato dal vecchio Cardinale d'York detto Wolsey. Quivi trovarono quantità di popolo e di gente civile venuta per curiosità oltre quella di servizio, e quivi stette la serenissima di Modena li 33 giorni che si fermò in Londra, servita da mons^r du Val scudiero della signora Duchessa d'York. All' appartamento della serenissima di Modena era un baldachino solo nell' anticamera. Usano di notte tempo le lumiere d'argento nelle stanze oltre i lumi appesi al muro, usano cortinagi da letto belli e pomposi. St. James's palace.

Al palazzo del Rè, detto Whitehall, vi è la guardia del primo portone avanti al parco dove stanno continuamente due soldati a cavallo colla spada nuda in mano, che perciò si vanno mutando di tempo in tempo. Passato il parco al secondo portone vi è un altra guardia di 150 soldati incirca li quali si squadronano nel venire che fanno i Principi a casa ed in questo abita per ordinario il Rè. Whitehall.

Il palazzo della Regina chiamasi Sommerset, separato dal Whitehall un buon miglio. Somerset House.

Quivi la Regina Infanta Cattarina di Portugallo attende alle sue divozioni consumando la maggior parte del giorno in orazioni. Ha nella sua pubblica cappella di detto palazzo molti religiosi di varie religioni, come capuccini, scalzi, ed il confessore è Gesuita. Questi ufficiano cantando le messe ed i Chapelle catholique de la reine Catherine de Bragance.

Digitized by Google

vespri meglio che non fanno in Italia; vi si predica, vi si communica e vi si fanno altri esercizi della cattolica religione con permesso dal Parlamento essendosene passato l'atto nello sposalizio del Rè.

Chapelle catholique à St-James.

La signora Duchessa d'York a Saint-James ha anche essa la sua cappella ma privata. Il suo confessore è il padre Antonio Maria Giudici.

Vi sono altri oratorii o cappelle nei palazzi degli ambasciatori come di Spagna, Francia, Portugallo, Venetia e simili. Del resto in Londra non vi sono chiese aperte, fuorche dè protestanti e di presbyteriani ed altre sette, ne si vedono cattolici romani, frati o preti se non con abito di mondo.

Quando la signora Duchessa esce di casa con la Regina, o senza, ha due compagnie di sua guardia, una di fanteria, la quale si ferma nel luogo o piazza dove va S. A. R., l'altra è di cavalli leggieri colle casacche rosse che marcia ora innanzi, ora dietro la carozza di S. A. Regia, conforme la capacità della strada e le occasioni, e si distribuisce sulle veunte o capi di dette strade, ne si diparte da essa mai fino i che padroni non sono nel proprio palazzo.

Si fa reverenza alla detta signora Duchessa e signor Duca d'York suo marito alla Reale, cioè mettendo un ginocchio à terra, frattanto che danno la mano da baciare.

Visiteurs de la Duchesse d'York.

La Serenissima Nostra nel tempo che è stata in Londra, è stata visitata da molti di quei Milordi e loro mogli.

Visite du roi.

Il Rè medesimo l'ha visitata nel palazzo di Saint-James, l'incontrò S. A. lungo due camere ed una sala, termine appunto del suo appartamento, e così l'accompagnò. Qui fu chi osservò che S. M. tirava sempre di sua parte la propria sedia verso la Duchessa, là dove il Rè di Francia senza tirar la sedia si volgeva solamente verso di lei.

Così prima che la detta Altezza di Modena si licenziasse da Londra la Regina fù a restituergli la visita, incontrata a fondo le scale e accompagnata alla carozza. Siede la Regina sopra una cadeghina bassa alla Francese, la dove le due Duchesse sederono in sedie di veluto pieganti (pliants).

Départ de la Duchesse Laura.

Compiute le sue visite ed avuto il passaporto tanto dalli Ollandesi quanto dai Spagnoli e dall' istesso Governatore di Milano, (mediante il corriere Vaccari spedito per ciò da S. A. in Francia ed in Flandra), lasciati regali e mancie in quantità nella corte Britannica e terminata in somma ogni faccenda doppo 33 giorni di dimora, risolvette la serenissima Nostra Duchessa di ritornare a Modena, spesata per tutti gli accennati giorni del signor Duca d'York fino all' uscita del regno d'Inghilterra ed accompagnata dal mede-

Digitized by Google

simo Duca fino alla ripa di là dal Tamigi e lasciata giusto nel montare in carozza.

Nous ferons grâce à nos lecteurs de plusieurs chapitres qui suivent et dans lesquels l'auteur de la chronique accompagne la duchesse Laura à son retour de Londres à Modène à travers la France et l'Italie. Cette longue queue du récit peut n'être pas dépourvue d'intérêt pour l'histoire de Modène ou de la maison d'Este, mais elle nous éloignerait trop des Stuarts auxquels se borne notre publication. Nous en retenons cependant, à titre de curiosité, la composition du cortège italien qui partit de Modène avec la duchesse d'York et qui demeura auprès d'elle en Angleterre; plus la liste du personnel qui, complétant à Londres la cour de cette princesse, fut mis à ses ordres par son époux. Les principaux de ces personnages figurent dans la suite de ces documents.

LISTE ITALIENNE *(formée à Modène.)*

Comtesse Lucrèce Pratoneri Vezzani, une des dames d'honneur de la Duchesse d'York.
Dr D. Jacques Ronchi, aumonier.
Père Antoine Giudici D. C. D. G., confesseur.
Quatre femmes de chambre, un valet de chambre, un maître d'hôtel, deux cuisiniers, un valet de pied.

LISTE ANGLAISE *(formée par le Duc d'York.)*

Mr Charles (1), Introducteur des Ambassadeurs.
Mr Coleman, secrétaire.
Dr Georges Wakeman, médecin.
Mr de Scheldon, aumonier.
Père de Saint-Germain, prédicateur.
Mde la Comtesse de Peterborough, Dame d'honneur.
Lady Bellassis, Dame d'honneur.
Quatre filles d'honneur, quatre filles de chambre, une garde-robe.
Comte de Roscommon, Ecuyer de S. A. R.
Deux Ecuyers nobles présidants aux écuries.
Trois autres Ecuyers.
Cinq gentilshommes au service de S. A. R.

A cette note, rédigée par le gentilhomme italien, nous pouvons ajouter une pièce authentique presque contemporaine qui la complète, savoir un extrait de l'*Anglia Notitia* publiée à Londres l'an 1676, où aux noms et aux titres des courtisans de la jeune duchesse d'York, se trouvent joints les chiffres des émoluments qui étaient alloués à ces charges.

---

(1) Sir Charles Cotterel ?

1676.

Officers and Servants belonging to her Royal Highness, the Dutchess of York.

Groom of the stole, Countess of Peterborough, 400 l. (Livres Sterling).
Lady of the Bed-chamber, Countess *Lucretia* (Pratoneri Vezzani) an Italian, and *Lady Bellasis*, 200 l.

Four Maids of Honour.

Mrs *Jennings*, 20 l.
Mrs *Trevor*, 20 l.
Mrs *Clarke*, 20 l.
Mrs . . . . .
Mother of the Maids, Mrs *Lucy Wise.*

Six Bed-chamber women.

Mrs Katherine Elliot, 200 l.
Mrs Margaret Dawson, 150 l.
Mrs Bromley, 150 l.
Mrs Cornwallis 150 l.
Lady Apsly, 150 l.
Italian Lady. (1)

Starcher — Mrs *Mary Roche*, 50 l.
Semstress, Mrs Pierce, 50 l.
Laundress, Mrs Le Bodrey, 50 l.
Lace Mender.

Secretary to her Highness, Mr Coleman, 100 l.
Two gentlemen — Ushers, each, 80 l.
Four Gentlemen, Waiters.
Four Pages of the Back stairs, each 40 l.
Master Cook, 40 l.
Necessary Woman, 40 l.
Eighteen Watermen, each, 2 l.

Master of the horse to the Dutchess, is the Earl *of Roscommon*, 266 l. 13. 4 d.

Two Escuyries, each 100 l.
Eight Footmen, each 39 l.
Four coachmen, each 78 l. for themselves.
Postilions and Helpers.
Five Grooms, each 32 l. 5 s.
Two *Chairmen*, each 39.

---

(1) Pellegrina Turini?

Digitized by Google

Le cortége de la duchesse Laure et du prince Rinaldo d'Este dans ce voyage et pendant le séjour à Londres, n'était pas moins nombreux. Le chroniqueur italien s'est donné la peine de nous en laisser le détail. On voit figurer dans la liste des courtisans de la duchesse Laure, les noms suivants :

La Comtesse Lucrèce Rangoni et la marquise Bianca Montecuccoli, outre D. Anna, sa fille, (Dames d'honneur);
Le Comte Lotario Rangoni, Grand Chambellan;
Le Marquis Gherardini, de Vérone, Chambellan;
Le Comte Foschieri, Majordôme;
Le Marquis Ascanio Pallavicini, de Plaisance, page;
Le Comte Charles Strozzi, de Ferrare, page;
Jules César Nardi, Chancelier et Secrétaire des Commandements de la Duchesse Régente;
Guillaume Codebò, Chambellan, Secrétaire de S. A. S. la Duchesse Laura (auteur de ces mémoires);
Pierre Zerbini, Trésorier;
Père Garimberti, de Parme, Confesseur, D. C. D. G.;
Docteur Ferrarini, Médecin;
Deux femmes de chambre avec une Dame gouvernante et neuf filles de chambre appartenant à la Duchesse et aux Dames de sa suite;
Un maître d'écurie, un maître d'hôtel, un Français maître de ballet (M. La Motte), un courrier, quatre valets de pied.

CORTÉGE PARTICULIER DU PRINCE RINALDO D'ESTE

1° Comte Antoine Nigrelli, Majordôme;
2° Comte César Rangoni, Grand Ecuyer;
3° Comte César Marsciani, de Rome, Ecuyer et aide de Camp;
Un maître d'écurie (mastro di stalla), un cocher, deux valets de chambre et laquais, un palefrenier.

Auxquels il faut ajouter une douzaine de valets Italiens appartenants aux divers personnages qui suivaient la cour de Modène à Londres.

Les documents qui vont suivre, portent des dates qui se croisent avec les faits racontés dans le récit précédent.

L'ordre chronologique que nous nous sommes imposé, ne nous ayant permis de les placer antérieurement, et ne voulant pas d'ailleurs les intercaler à la chronique italienne, nous avons dû les placer immédiatement après cette pièce avec laquelle ils se trouvent en rapport et qu'ils complètent dans bien de détails.

Digitized by Google

Archives d'Este à Modène.

Doc. LXI.

LE DUC D'YORK

A LA DUCHESSE DE MODÈNE

Olographe.

Londres, $\frac{8}{18}$ *Octobre 1673.*

Ma cousine,

Remerciments et compliments.

J'ay appris avec bien de la joye par la vôtre du 30 du mois passé la satisfaction que vous avez eu dans la conclusion de mon mariage avec la princesse Marie de Modène vôtre fille, qui redouble le contentement que j'y prends, ayant sujet de me louer si fort de l'honnêteté avec laquelle vous avez procédé dans cette affaire qui m'est par toutes manières si agréable, mais bien plus de la résolution que vous avez prise d'accompagner la princesse dans son voyage icy, où vous pouvez vous assurer du bon accueil du roy mon frère et de toutes les autres démonstrations d'estime et d'amitié que je conserveray toute ma vie pour vous comme ma cousine.

Votre très affectionné cousin
JACQUES.

Dans la lettre suivante de la Duchesse d'York, aussi bien que dans celle du 29, qu'on verra plus bas, écrite du bateau de la Loire, nous trouverons les naïves et presque enfantines impressions de voyage de la princesse Marie Béatrice, âgée à peine de 15 ans, parmi lesquelles perceut déjà les sentiments religieux qui devaient la soutenir daus sa vie si tourmentée.

Archives secrètes du Monastère de la Visitation à Modène.

Doc. LXII.

LA DUCHESSE D'YORK

A LA SŒUR MARIE RELIGIEUSE DE LA VISITATION A MODÈNE

Lyon, 22 Octobre 1673.

Molto Reverenda Madre,

Impressions de voyage de la jeune Duchesse d'York. Sa visite au Monastère de la Visitation de Lyon.

Le do nuove che questa sera siamo arrivati costì a Lione tutti in buonissima salute, Dio lodato; le dico certo, mia carissima Madre, che la mamma ed io non solo stiamo bene, ma benissimo per la Dio grazia, e sono impatientissima di sapere delle loro a me carissime nuove, quali spero in Dio saranno buone. Fummo giovedì dalle sorelle

della Visitazione di Chambery ed io non posso spiegare la consolazione che ebbi di andarvi. Domandai le sue care nipoti alle quali, confesso il vero, feci più carezze che alle altre ed abbracciai più strettamente delle altre, parendomi di baciare in vero le mani a lei, mia carissima madre. Quelle buone sorelle mi diedero volontierissimo il loro ritratto, io altrettanto loro promisi il mio e loro dissi che glie ne avrei scritto, quando avessi saputo il loro nome. Finisco baciando ed abbracciando V. C. con tutto il cuore, e sono tutta di tutte

Lione 22 ottobre 1673.

MARIA D'ESTE.

P.S. Soggiungo questa sera delli 23, che stiamo tutti benissimo per grazia di Dio. Questa mattina ci siamo andate a communicare alle care sorelle della Visitazione dove è il cuore del mio caro padre S. Francesco di Sales, quale con grandissimo gusto ho veduto e baciato, il vetro però solamente che vi è sopra. Abbiamo veduto il materazzo dove è morto, il suo lenzuolo, il suo cuscino, la sua veste, il suo cappello, il suo camice, le sue salviette, il suo scrittojo e le sue interiora [1].

Questa buona madre mi ha donato un fazzoletto che il santo adoperava, cosa a me carissima; siamo state a vedere anche la camera dell' ortolano, quella propria ove egli morì. Nel luogo ove era il suo letto vi è un altare colla sua imagine, in questa medesima camera vi è la tavola dove fù fatta l'autopsia. Io, mia cara madre, ho sentito grandissima e più che grandissima consolazione nel vedere tutto questo e presso quel dolcissimo cuore ho preso ardire di metterci il mio e tutto a lui consagrarlo. Mia carissima madre, se volessi seguitare il mio genio, non finirei mai di scriverle, ma perchè è ora adesso di andare a cena, nel costato di Gesù l'abbraccio con tutto il cuore, insieme con tutte le mie care sorelle, etc.

---

(1) Savoir quelque reliquaire contenant une partie des entrailles.

Archives de la Visitation à Modène.

Doc. LXIII. LA DUCHESSE DE MODÈNE

A LA SUPÉRIEURE DE LA VISITATION ST-MARIE A MODÈNE

27 Octobre 1673.

Ma chère Mère,

Je ne doute point que vous n'ayez déjà appris de mes nouvelles et je sais qu'elles vous auront été agréables, puisqu'elles vous auront assurée du bon état de ma santé. La duchesse d'York et moi continuons heureusement nôtre voyage, *que Dieu en soit éternellement loué!* J'ai eu occasion de visiter deux monastères de vôtre ordre, c'est-à-dire celui de Chambery et celui de Lyon : ces bonnes religieuses m'ont vue avec plaisir aussi bien que la duchesse ma fille. Je ne vous informerai pas des circonstances de nôtre voyage, je suppose que vous avez lu la rélation que j'ai envoyée à Modène.

Visite aux religieuses de la Visitation de Chambéry et de Lyon.

Nous sommes à présent en barque; je voudrais arriver au plustôt pour me débarrasser de la longueur du voyage. Je ne doute point que vôtre charité n'ait joint ses prières à celles de ses chères filles pour l'heureux succès de nôtre négociation; je vous en demande la continuation, me recommandant en particulier au Ciel, afin que tout se passe pour la consolation de la Duchesse ma fille, puisque sa consolation sera toujours la mienne.

Votre véritable amie

LAURA Duchesse de Modène.

Archives de la Visitation de Modène.

Doc. LXIV. LA DUCHESSE D'YORK

A LA MÊME

29 Octobre 1673.

Molto Reverenda Madre,

Siamo in barca per il terzo giorno e la mamma, io e tutta la compagnia stiamo benissimo, il tempo non potrebbe esser migliore per navigare, Dio sia benedetto per tutte queste cose! Madre mia cara, si ricordi di me sua figlia d'affetto benchè lontana; io l'assicuro che il mio cuore sta appresso il suo nel costato del buono e dolce Gesù, ne

alcuna cosa sarà bastante a separarlo. Preghi Dio per me e lo faccia fare dalle sue figlie, mie care sorelle. Cara Madre, io sono molto distratta e non lo vorrei essere certamente; ma senza un grand ajuto di Dio non posso stare sempre con lui, benchè io lo desideri. La Mamma, io e tutti l'andiamo passando assai allegramente qui in barca, ove si fa d'ogni cosa, leggendo, scrivendo, giuocando, mangiando, dormendo, parlando, ridendo, ovvero dicendo l'ufficio; in questa forma tutto va molto bene grazie a Dio. Mamma mia cara (e dico questa parola colla lingua del cuore) si contenti per mia parte di abbracciare tutte le mie carissime sorelle e più strettamente la mia sorella Maria Beatrice. Se lei vuole il mio cuore lo domandi a Gesù, che a lui tutto tutto l'ho donato.....

Di barca li 29 ottobre 1673.

MARIA D'ESTE Duchessa d'YORK.

Les deux lettres suivantes se rapportent à la date de l'arrivée des princesses de Modène à Fontainebleau.

Doc. LXV. M. DE POMPONNE

A M. COLBERT DE CROISSY

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France

31 Octobre 1673.

Pourquoi Louis XIV fit préparer le palais de l'Arsenal au lieu du Louvre pour recevoir la duchesse d'York.

Par les lettres que le Roi reçoit de M. le marquis de Dangeau, madame la duchesse d'York arrive aujourd'huy à Fontainebleau. Le Roy y a envoyé ses carosses et des officiers de sa maison, sans toutesfois qu'elle quitte le personnage d'incognito qu'elle a voulu garder jusques à cette heure. C'est dans cette veue que pour ne la pas faire loger au Louvre, ce qui auroit esté une trop grande déclaration, Sa Majesté luy a fait préparer l'Arsénal où apparemment elle arrivera vendredi, si comme on le croit, elle reste demain à Fontainebleau pour s'y reposer et pour y laisser passer la feste. Le Roy y envoye M. de St. Aignan pour luy faire compliment.....

Digitized by Google

Archives d'Este à Modène.

L'ABBÉ RIZZINI

AU COMTE GRAZIANI, secrétaire d'Etat à Modène.

Paris, 31 Octobre 1673.

Nouvelles politiques Préparatifs de réception pour la duchesse d'York au palais de l'Arsenal à Paris et à Versailles.

Sull' avviso che ho che la serenissima signora duchessa padrona colle altre altezze possa giungere questa sera a Fontanablò (sic), dove si trovano da due giorni in quâ gli uffiziali di corte per aspettarle, e servirle colà, io prendo la risoluzione di partir per colà in questo punto per l'impatienza d'inchinarmi loro e per render conto a S. A. serenissima di certe commissioni datemi di tener pronto qualche pezzo d'argenteria per suo uso, credo, e qualche gioja da far un regalo. Ieri l'altro partì di qui il signor colonello Talbot primo scudiere della serenissima sposa per andar all' incontro di essa con lettere del signor duca d'York per lei e per la serenissima padrona e con ordine di complimentare il signor principe Rinaldo.

Il Parlamento inglese non è per consentire che si faccia la guerra colla Spagna, ma anzi per procurare che l'Inghilterra si separi affatto dalla Francia per tre principali ragioni; la prima a causa del commercio, la seconda della religione e la terza della dignità della corona britannica che ad imitazione o per invidia di quella di Svecia (che profitta tanto col denaro di Francia e colla libertà del commercio di cui ella sola gode personalmente) dovrebbe esser arbitra delle differenze altrui e tener in equilibrio le potenze vicine che volessero ingrandirsi e prevalersi forse col tempo a di lei pregiudicio.

Nel resto si continuano bensì le hostilità coi nuovi aperti nemici; ma essendo stato licenziato la settimana passata l'ambasciatore cattolico ed avend'egli mostrato di desiderar prima un'udienza dal Re gli fù assai prontamente accordata, ed in essa accolto con dimostrationi non aspettate e molto più humane del solito, ed esso regalato del ritratto del Ré riccamente ingiojellato e di maggior pregio che non sarebbe forsi stato se fosse partito prima della rottura politica; il che dà segno e della magnanimità della S. M. e del manieroso disegno di far conoscere in Madrid che non si ha l'animo implacabile, ne lontano da tutti gli accommodamenti nonostante le novità di Fiandra.

S. M. ha fatto adobbar Versaglia e fattoci portare ricca suppellettile con intenzione di far veder quel bel luogo alle nostre serenissime altezze.

In Parigi si prepara per loro la regia habitatione dell'Arsenale, dove si terranno (se pure potranno) parimente incognite nel mentre che si concerta il viaggio a Calais.

LETTRE DU DUC D'YORK

A LA DUCHESSE DE MODÈNE

Pour l'intelligence de cette pièce et des suivantes nous rappellerons au lecteur comment le parlement d'Angleterre qui dans ce moment-là se trouvait assemblé, montra plus de mauvaise humeur que dans la session précédente. Quoique les deux chambres n'eussent point ignoré qu'on négociait depuis quelque temps un mariage entre le duc d'York et une princesse catholique allemande, elles ne s'y étaient point opposées ouvertement, mais lorsqu'on sut qu'à défaut de la princesse d'Inspruck le duc allait se marier à une princesse de la maison de Modène fort attachée à la France, cette seule idée, jointe à tant d'autres sujets de mécontentement, exaspéra les communes et les poussa à faire des remontrances fort vives contre une alliance qui les révoltait. Charles déclara que leurs représentations venaient trop tard, que non-seulement le mariage était résolu, mais qu'il était déjà solennellement arrêté et célébré par procuration (1) et que, sur son honneur, il ne pouvait pas le rompre. Pour mieux se tirer de l'embarras d'une pénible position, le Roi prorogea le Parlement.

Archives d'Este à Modène.

Doc. LXVII.

$\frac{20}{30}$ *Octobre 1673.*

Ma cousine,

J'ay chargé ce porteur, le père Sheldon que j'envoy à la Duchesse pour règler avec elle les affaires de sa chapelle, de vous informer de ce

Sheldon envoyé par le duc d'York à Paris en mission secrète aux duchesses d'York et de Modène.

(1) Voir Lingard, Hume, Mazure et autres écrivains de l'histoire d'Angleterre.

qui s'est passé icy aujourd'huy[1] et comme c'est une affaire qui a fait du bruict et qui est trop longue pour une lettre, je le remets à ce porteur pour vous en informer au long, à qui s'il vous plaist vous pourrez donner entière croyance et me faire la justice de croire que je suis avec beaucoup de vérité,

Ma cousine,
Votre très-affectionné cousin,
JACQUES.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. LXVII. M. COLBERT DE CROISSY

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 30 Octobre 1673.

Demarches des Communes hostiles au mariage du duc d'York.

....Monsieur le duc d'York est bien en peyne de n'avoir aucune nouvelle du voyage de la Duchesse: il est vray que voici le troisième ordinaire qui nous manque à cause que les tempestes ayant jetté beaucoup de sable à l'entrée du port de Douvres, tous les paquebots y sont retenus.....

.....Quoique le Parlement ait esté prorogé pour huit jours et qu'il n'ayt esté assemblé ce matin que pour faire les prières ordinaires, néantmoins avant que de les faire, quelques-uns de la Chambre des Communes ayant proposé de faire de très humbles remontrances au Roy d'Angleterre, à ce qu'il luy plaise empescher que le mariage du Duc d'York avec la princesse de Modène ne se consume et d'agréer qu'à l'avenir aucun prince du sang qui puisse parvenir à la couronne d'Angleterre n'espouse une femme qui ne soit pas de la religion anglicane, il s'en est fait un vote ou arresté par escrit presque d'une commune voix, et ceux du conseil privé qui sont membres de cette chambre sont chargés de faire pendant la prorogation les instances auprès du

---

(1) On fait allusion à l'adresse des Communes au Roi du $\frac{20}{30}$ Octobre; dans le but d'empêcher le mariage de son frère le Duc d'York avec la Princesse de Modène; ce qui va être encore mieux éclairci par les documents suivants.

Digitized by Google

Roy leur Maistre pour cet effet. Quoique la prorogation rende ce vote nul, néantmoins l'intention du Parlement ayant parlé, je ne say sy le Roy consentira que le Duc consomme son mariage.....

Doc. LXVIII.

Archives du Ministère des affaires étrangères de France.

RÉSUMÉ ENVOYÉ EN FRANCE PAR L'AMBASSADEUR COLBERT DE CROISSY DES RAISONS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES POUR EMPÊCHER LE MARIAGE DE M. LE DUC AVEC LA PRINCESSE DE MODÈNE, ARRÊTÉES DANS LE COMITÉ DE LA DITE CHAMBRE POUR Y ETRE PRÉSENTÉES[1].

Griefs des Parlementaires anglais contre le mariage du duc d'York.

Que plusieurs malheurs et inconvénients sont souvent arrivés de tels mariages.

Que c'est un puissant moyen d'inquiéter les esprits des sujets protestants de Sa Majesté et que cela nous engagera dans de telles alliances au dehors qu'elles pourront causer la destruction de la religion protestante.

Que l'expérience a fait voir que de tels mariages ont augmenté le nombre des papistes et les ont encouragés dans ce royaume.

Que pourra cela diminuer les affections du peuple envers son altesse royale qui est très proche de la couronne.

Que depuis que cette négociation de mariage a eu cours, le peuple a pris une nouvelle vye et plus de hardiesse qu'il n'avait auparavant.

Que pendant un siècle et peut estre encore plus ce Royaume sera forcé de combattre pour l'asseurance de la religion protestante contre l'accroissement du papisme, ce qui pourroit estre de dangereuses et fatales conséquences.

Que la Princesse de Modène pourrait avoir à cause de sa parenté avec plusieurs personnes éminentes de la cour de Rome des moyens de nous intriguer par des conseils papistes et de descouvrir les nostres et l'estat de ce royaume.

---

(1) Quoique cité par quelques historiens d'Angleterre, nous donnons ce document et qu'il se trouve dans le dépôt des archives des Affaires étrangères de France, à titre d'éclaircissements des faits contemporains signalés par nos pièces.

Digitized by Google

Qu'on demeure généralement d'accord que les traittés et contracts faits par procureur sont sujets à dissolution et qu'il y en a plusieurs exemples.

Ce que nous représentons à V. M. avec d'autant plus d'instance que nous ne sommes pas assez heureux jusques icy pour voir aucun enfant qui puisse lui succéder, ce que nous prions Dieu de tout notre cœur de nous envoyer dans le temps qu'il luy plaira pour la consolation de nous tous.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. LXIX. M. COLBERT DE CROISSY

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 2 Novembre 1673.

Inquiétudes de l'ambassadeur de France au sujet de l'approche de la duchesse d'York en Angleterre.

.....J'ai parlé aussy au Roy du mariage de M. le Duc, et je luy ay représenté qu'ayant esté fait par son Ambassadeur avec toutes les solemnités requises par les lois divines et humaines, il est entièrement accompli et qu'il y va de son honneur et de sa réputation de le maintenir, il m'a dit qu'il esperait que le résultat tumultuaire de la chambre basse contre ce mariage estant nul à cause de la prorogation qu'il a faite du dit Parlement, pour huit jours il n'auroit aucune suite, mais je vois bien des gens qui en jugent autrement, et qui ne croyent pas que la Princesse puisse estre icy en sûreté contre les insolences et les insultes du peuple pendant la séance de ce Parlement, et quoyque Mr le duc d'York croye qu'il est important qu'elle ne perde point de temps pour se rendre en Angleterre et que la consommation de son mariage mettra fin aux emportements de ceux qui le veulent rompre, je ne seais s'il ne seroit pas plus à propos que la Princesse attendit la fin de cette séance; la prudence de V. M. en jugera beaucoup mieux que moy. . . . . .

Digitized by Google

Doc. LXX. LE MÊME

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 9 Novembre.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Mauvaises dispositions de la chambre des communes. Espérance de les voir calmées à la nouvelle de la consommation du mariage.

..... J'ai appris de Mr le Duc d'York et de mylord Arlington que l'on avait encore parlé ce matin dans la Chambre des communes avec beaucoup d'emportement contre le mariage de ce Prince, que quelques-uns mesme avoient proposé de demander la jonction de la chambre des pairs pour faire de pressantes instances au Roy d'Angleterre à ce qu'il luy plut empescher l'accomplissement de ce mariage et rien n'a empesché jusqu'à présent cet arresté que l'appréhension qu'ils ont que la chambre haute ne veuille pas se joindre à la basse pour une si juste demande; ensorte que celle cy est encore assemblée pour examiner s'il ne luy convient pas mieux d'agir seule que de demander l'assistance des autres sans estre asseurée de l'obtenir; mais il y a lieu d'espérer que pendant le temps qu'ils employeront à deslibérer et à faire des remonstrances au Roy, Madame la Duchesse arrivera à Douvres et que M. le Duc fera finir par la consommation de son mariage toutes ces contestations, mais non pas la mauvaise humeur du Parlement. . . . . La chambre des communes vient de se séparer après avoir mis par escrit[1] toutes les raisons qui les obligent de s'opposer au mariage de M. le duc d'York et de demander au Roy leur maistre d'en empescher la consommation; leurs députés doivent demain luy en faire leurs instances sans la jonction de la chambre des pairs qu'ils n'ont pas crue leur estre nécessaire, on espère néammoins que cette délibération n'aura pas de suites.

Doc. LXXI. M. DE POMPONNE

A M. COLBERT DE CROISSY

Paris, 4 Novembre 1673.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Arrivée incognito de la duchesse d'York au Palais de l'Arsenal à Paris. Louis XIV s'empresse de la visiter. Honneurs qu'il lui réserve.

..... Madame la Duchesse d'York arriva avant hier en cette ville avec Madame la Duchesse de Modène. Les carosses et la maison du

(1) Voir plus haut le résumé des raisons des communes.

Digitized by Google

Roy l'avoient esté prendre jusques à Nemours pour l'ameuer plus commodement à Paris sans toutefois luy faire quitter tout-à-fait le personnage d'incognito qu'elle tesmoigne vouloir garder. Elle est logée à l'Arsenal où le Roy la doit aller voir aujourd'huy. Je crois qu'il la conviera à venir se promener à Versailles et voir toutes les beautés de cette belle maison. M. le Comte de St Agnan fut à Fontainebleau lui faire compliment de la part de Sa Majesté et elle a reçu en cette ville ceux du Roy et de la Reyne par M^rs les ducs de Richelieu et de la Tremouille. Ainsi Sa Majesté a voulu luy faire rendre une partie des honneurs qu'elle n'a pas voulu recevoir aussi grands qu'ils aurioent esté autrement si elle aurait voulu esté cognue.....

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. LXXII.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

A M. COLBERT DE CROISSY

11 Novembre 1673.

Annonce du prochain départ de la duchesse d'York pour Londres.

..... Madame la Duchesse d'York a esté légèrement indisposée ces jours derniers assez touteffois pour en retarder son départ, je crois néantmoins qu'il pourra estre demain ou ou après demain et le plus tôt quelle pourra estre en Angleterre sera sans doute avantageux pour faire cesser les bruits que les mal intentionnés ont escrit sur son mariage.

Doc. LXXIII.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. COLBERT DE CROISSY

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

16 novembre 1673.

La duchesse d'York impatiemment attendue par la Cour anglaise.

.....M. le duc d'York attend avec une grande impatience Madame la Duchesse; le Roy et la Reyne m'ont aussy tesmoigné désirer qu'elle arrive bientost et je crois aussy, Monsieur, qu'elle ne scaurait venir avec trop de diligence à présent. . . . . .

Digitized by Google

Doc. LXXIV. LE DUC D'YORK

AU PRINCE RINALDO D'ESTE.

Archives d'Este à Modène.

$\frac{6}{16}$ *Novembre 1673.*

Compliments de bienvenue.

Mon cousin, j'ay reçu avec beauconp de satisfaction votre lettre par le Comte Nigrelli, ayant esté bien aise d'avoir eu cette occasion de vous tesmoigner l'impatience que j'ay de vons voir en ce pays icy, afin de vous ponvoir assurer de vive voix à qnel point je suis reconnaissant de l'obligeante manière que vous vous êtes comporté envers moy en l'affaire de mon mariage, et alors vous verrez que j'ay touté l'estime pour vous que vons devez attendre d'un qui est avec beaucoup de vérité

Mon consin,

Votre affectionné cousin,
JACQUES.

Doc. LXXV. LE DUC D'YORK

AU DUC DE LAUDERDALE.

British Museum Lauderdale Papers Add. Ms. 23, 243. F. 1. Olographe.

Londres, $\frac{11}{21}$ *Novembre 1673.*

Confiance du duc dans le dévouement de Lauderdale. Renvoi de Shaftesbury. Explication du retard de l'arrivée de la princesse de Modène à Londres.

I received this morning yours of the 4: from Lethington, and am glad you gott well thether, and am sure you will do your part to keep things quiat there as they should be, thongh I easily beleve some here would most willingly enflame things there as they have done in this kingdome but now it will not be in the Earle of Shaftsburys[1] power to do it with so much authority as he has hetherto done, since his Ma: has taken the great Seales from him, and given them to Sr Hen: Finch. There is likly to be other removes which you will heare of shortly, as I am told. This is all is fitt to ventur by the post, for other newse there is none, only that the Dntchesse indisposition which is a lousnesse, has hindered hir from setting out yett, but by letters from

(1) Le roi Charles avait quelques raisons de se plaindre de la conduite artificieuse et déloyale de lord Shaftesbury, qui s'était secrètement réconcilié avec le parti d'opposition et qui négligea de proroger à temps les chambres, malgré l'ordre exprès du roi dont l'intention était d'empêcher les communes de voter une adresse contraire au mariage du duc.

Digitized by Google

Paris this day I heare she is some what better and hops to be well enough to sett out as this day, which is all I have now to say but that you shall never find any alteration in me to you.

JAMES.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. LXXVI. LE ROI LOUIS XIV

A M. COLBERT DE CROISSY

23 Novembre 1673.

Louis XIV se flatte que le mariage accompli du duc d'York finira par apaiser les esprits.

..... Le temps que peut durer la prorogation du Parlement donnera tout celuy qui est nécessaire non seulement pour achever entièrement le mariage du Duc d'York, mais encore pour y accoustumer les peuples, et je veux croire que toutes les mauvaises impressions que les mal intentionnés ont tasché de donner de cette alliance seront dissipées avant que le Parlement se rassemble.....

Doc. LXXVII.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

A M. COLBERT DE CROISSY

23 Novembre 1673.

Départ de la duchesse d'York pour l'Angleterre.

..... Madame la Duchesse d'York est partie ce matin de Paris bien remise de l'indisposition qui l'y a arrestée pendant quelque temps. Vous l'aurez bientost en Angleterre et il faut espérer que sa présence et la consommation du mariage calmeront les bruits qui se sont élevés contre dans la chambre des Communes.....

Doc. LXXVIII. L'ABBÉ RIZZINI

Archives d'Este à Modène.

AU COMTE GRAZIANI, MINISTRE D'ÉTAT A MODÈNE

Paris, 6 Décembre 1673

Nouvelles de Londres à la date du départ de la duchesse d'York.

Illmo Sig^r mio e Padrone Col^mo.

..... Il maire della città di Londra fatti i suoi convenevoli al signor Duca d'York per il di lui matrimonio, lo pregò di accordargli l'onore di ricever colla Serenissima sposa il solito banchetto nella sua sala del

Digitized by Google

magistrato, et havendolo ricusato esso sig^r Duca sotto pretesto dell' indisposizione di S. A. R. (ma per altri degni rispetti) esso maire ne restò poco soddisfatto, e ricorse perciò al Rè per haverne l'intento, e S. M. gli promise di condurci ella stessa la sud^a Reale sposa con sommo contento del sud^o maire et magistrato. E per il resto continuano le cose a caminar pacificamente e tanto più che per addolcir le asprezze di quei più zelanti della religione si dice, che habbi S. M. B. decretato di non voler più dar in avvenire le cariche ad alcun cattolico, ma che disegni però segretamente di farli entrar, se fia possibile in quelle della milizia.

Si aspettano avvisi dell' arrivo dell' Altezze loro a Londra, non havendosene avuto se non dell' imbarco seguito il primo di questo; ma io non ho avuto lettere dopo quelle scritte dal Sig^r Principe Rinaldo, che una sola d'Abbeville del sig^r medico Ferrarini, in cui mi dice che s'aspettavano colà di punto in punto i passaporti del sig^r Conte di Monterei per poter passar oltre con sicurezza; che le Altezze loro havevano fatto fin là felicissimo viaggio, nonostante i rigori della stagione e che godevano perfettissima salute.

Devo dir qui in passando a V. S. Illma, che per occasione dell' indisposizione della Serenissima di York, havendo questi primi medici della corte et della città havuto à conferire col sud^o Sig^r Ferrarini, son restati straordinariamente soddisfatti della di lui capacità et intelligenza, mostrando di farne particolar conto; di che io ho havuto non poco gusto e per la riputazione della nazione et a riguardo dell' interesse che si deve havere per il buon servigio dei serenissimi Padroni stante la buona assistenza che può portar loro occorrendo la di lui habilità.....

Doc. LXXIX. LE PRINCE RINALDO D'ESTE

Archives d'Este à Modène.

AU DUC DE MODÈNE

Londres, 11 Décembre 1673.

Impressions du prince Rinaldo arrivant à Londres. Il s'apprête à partir.

Giungessimo come già scrissi a V. A. mercoldì, incontrati dal Rè dieci miglia di quà (di Londra) in barca per il Tamigi, andassimo

nella barca di Sua Maestà e fossimo salutati dalla quantità di vascelli che sono sul fiume. A mio credere non è cosa che faccia più conoscere la potenza d'un così gran Rè che l'andare per questa riviera, poichè la terra non rende così pronta obedienza alla autorità Reale come l'acqua; ma però[1] haveranno a pensare ai casi loro, mentre assicuro V. A. che il Sig^r Duca d'York è un principe di somma abilità; l'esperienza lo dimostra e spero in Dio che maggiormente lo dimostrerà. Riesce a meraviglia la Sig^ra Duchessa d'York, amata con istraordinaria tenerezza dal marito, applaudita dalla corte e rispettata da questa cattiva genia di Parlamentari, benchè odino il matrimonio.

Spero che dagli affari della casa di V. A. ogni cosa avrà buon esito, etc., etc.

..... Credo che in breve possa seguir la partenza di qui, perchè veggo il Parlamento infuriato e determinato a radunarsi a Gennajo. Il Duca (d'York) non teme. Non sarà però bene che noi ci troviamo qui.

Li altri trattamenti vanno così assai bene ma potrebbero andar meglio; la congiuntura non è propriissima per poterne ricevere, etc., etc.....

Archives secrètes du Monastère de la Visitation de Modène.

Doc. LXXX. LA DUCHESSE D'YORK

A LA MÈRE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MODÈNE

Londres, 8 Janvier 1674.

Molto Reverenda Madre,

Motifs de tristesse de la duchesse d'York.

Eloge du duc.

Cara mia Madre, io sto benissimo, grazia a Dio, ma non mi posso ancora accomodare a questo stato al quale, come lei sa, sono sempre stata contraria; però molte volte piango e m'affliggo non potendomi liberare dalla malinconia,[2] ma, Dio sia benedetto, questa è la mia

(1) Les membres du parlement du parti d'opposition au roi.

(2) Nous ajoutons à ce propos l'extrait suivant des mémoires des Religieuses de la Visitation de St-Marie de Chaillot (archives de l'Empire).

« La Duchesse d'York étant allée en Angleterre à quinze ans ne put d'abord aimer le Duc d'York, elle pleurait dès qu'elle le voyait..... Ensuite elle prit pour lui un attachement et un amour extrême qui lui dura jusqu'à la mort. »

Digitized by Google

croce! Le serva però questo di consolazione, madre mia cara (e lo dico alla gloria di Dio) che il Sig^r Duca è un buonissimo uomo, ha il santo timor di Dio e mi vuole un gran bene e per mostrarmelo farebbe di tutto; è così fermo e stabile nella nostra santa religione (quale da buon cattolico professa) che per veruna cosa del mondo la lascierebbe; nelle mie afflizioni (alle quali si aggiunge ancora la partenza della mia cara mamma) questo mi serve di conforto . . . . . .

Resto tutta per sempre sua vera ed affezionata figlia.

MARIA D'ESTE, Duchessa d'York.

Doc. LXXXI. LE ROI CHARLES II

A LA DUCHESSE DE MODÈNE

Whitehall, le $\frac{9}{19}$ *Mars 1674*

Rawl. Mss. Bibl. Bodleian, A. 298, f. 7a.

Charles II est enchanté des rares qualités de la duchesse d'York.

Ma cousine,

Je n'appreus jamais l'estat de votre santé que je n'en reçoive en même tems une satisfaction très grande, et ce que j'en ay appris depuis peu, m'est d'autant plus agréable, qu'il vient de vous même par la lettre que le comte Cimicelli m'a rendue de votre part, et comme la conduite qu'il a tenue icy est telle que je pouvois la souhaiter, je me seus obligé de vous le recommander très particulièrement. Pour ce qui est de votre réception en ce pays, et de laquelle vous me tesmoignez conserver encore le souvenir, soyez asseuré que pour avoir esté faite dans un climat aussy froid, que le notre, sa rigueur n'a pas néantmoins empesché qu'elle fut en toute la châleur d'une affection véritablé. Et quant à la Duchesse d'York, outre qu'elle est votre fille, et à present ma belle sœur, ses rares vertus et sa conversation m'engagent de plus en plus à lui donner des marques d'affection et de tendresse, lesquelles je lui continueray, comme à vous mes souhaits pour l'accroissement de votre prospérité.

Je suis, ma cousine,

Votre affectionné cousin
CHARLES R.

Digitized by Google

Archives d'Este à Modène.

Doc. LXXXII. LA DUCHESSE D'YORK

A SON FRÈRE LE DUC DE MODÈNE

La duchesse d'York est bien traitée à la cour d'Angleterre. Elle espère une visite du duc de Modène.

Londres, 21 Mars 1674.

Fratello mio caro, io non voglio già tralasciare (per scrivervi) questa occasione del Sig^r Conte Rigo Cimicelli, gentilhuomo della camera della Signora Madre, da lei inviato per l'occasione del mio parto, cavaliere che veramente merita et che qui s'è portato benissimo e da me è stato veduto con grandissima consolazione. Dal medesimo in voce potrete intendere in primo luogo il mio stato di sanità, che è buonissimo; e poi quanto ben voluta e ben trattata io sia. Lui che l'à veduto ve lo potrà dire. Caro fratello, io vi dico il vero che sto con grandissima impazienza di ricevere vostre lettere e di vedere il cavaliere che voi mi scriveste di voler mandare per intendere bene minutamente il nostro stato. Io vivo in speranza di avervi a vedere se non questo anno, almeno quello che viene, e piacesse a Dio che io potessi avere questa consolatione. . . . . .

. . . . . .

. . . . Io sto con grande impatientia aspettando il vostro ritratto che spero mi manderete; quanto alle nuove del paese io aspetterò a scriverle per il gentiluomo che voi mandate, ovvero a dirle al medesimo. Per adesso finirò assicurandovi, caro fratello, che io sono più che mai di tutto cuore vostra

aff^ma sorella
MARIA

CORRESPONDANCES COLEMAN

Edouard Coleman, dont nous allons publier quelques lettres, était un catholique zélé, assez instruit et attaché en qualité de secrétaire à la duchesse d'York. Fils d'un ministre protestant de Suffolk il avait fait ses études à l'université de Cambridge et se convertit ensuite au catholicisme. Les cinq pièces que nous tenons de lui, sont les seules qui nous soient parvenues d'une série de correspondances secrètes et curieuses qui furent échangées entre lui et l'abbé Rizzini, envoyé de Modène à Paris (mars, avril 1674).

Coleman entretenait des rapports assez intimes même avec les ambassadeurs

Digitized by Google

français à Londres, ne se prêtant pas mal aux intrigues diplomatiques et acceptant volontiers les sommes que lui offrait la France soit en rétribution de ses services, soit pour en faire part à d'autres : il correspondait aussi dans un intérêt catholique avec le P. Lachaise ainsi qu'avec d'autres ecclésiastiques français ou italiens.

Nous ne tarderons pas à voir combien ses imprudences lui coutèrent cher.

Doc. LXXXIII. EDOUARD COLEMAN

A L'ABBÉ RIZZINI

Archives d'Este à Modène.

Londres, $\frac{2}{12}$ *Mars 1671.*

Monsieur,

Je n'ose pas contester avec vous la belle manière d'escrire[1] ou prétendre d'exprimer les sentiments que j'ay de vostre générosité et de vostre bonté, et comme de si bonne grâce vous m'avez offert l'honneur de votre amitié, je prendrai la liberté de dire qu'il n'y a personne qui scache mieux la valeur de vostre correspondance ny qui vous serve avec plus de sincérité et de soin que moy. Révélations.

Le gentil homme anglais qui s'est présenté à vous de ma part, est un de mes intimes amis qui s'appelle Throckmorton,[2] un chevalier bien accompli, de grande famille, et de bon esprit, bien estimé de nostre Roy et de S. A. R. Monseig^r le Duc et qui me semble vraiment mériter l'estime de tous les gens de bien, et j'espère que ce fut luy qui vous donna premièrement les dernières nouvelles de nostre Parlement scavoir ce qui luy arriva mardy passé (la feste de St Mathias selon nostre style).

Depuis ce temps là le Roy a donné ordre de casser de son armée non seulement les 8 régiments de fantassins, mais il en a licencié trois autres, scavoir celuy des dragons dont 4 troupes seront envoyées en Irlande comme compagnies d'infanterie indépendantes, avec plusieurs autres compagnies des regiments de Milord Widdrington, et du Duc de Buckingham.

---

(1) Ainsi qu'il résulte du propre aveu de Coleman, la langue française ne lui était pas familière, ce qui ne diminue pas l'importance de ses lettres.

(2) Probablement Sir Francis Throckmorton, célèbre à cette époque par l'hospitalité qu'il exerçait dans son château de Coughton.

Digitized by Google

Il y a anssi des ordres donnés à tous les ports d'Angleterre de recevoir tous les navires estrangers tant d'Hollande qne de France et de tons les antres Princes on Estats, nons estant résolus d'estre nentres en dépit de tontes les controverses du monde.

Le duc de Buckingham[1] doit céder sa charge de grand Escnyer à Mr le Duc de Monmouth qui lny donne en récompense 25,000 sterlings.

Il court nn bruit (et tels rapports sont quelqnefois les précurseurs de la vérité) que nostre Roy chassera de son privé conseil les Comtes de Shaftesbury et de Carlisle et les Vicomtes de Falconbridge et de Hallifax: peut estre il ne sera pas tont à fait mal à propos de vons en donner un caractère en bref: le premier fut naguère nostre grand chancelier (ce qui est la plus haute charge dn royaume): c'est sans doute un fort habile homme, mais non pas à ce qn'on dit, si fidèle et honneste; parceque, dit-on, il a tourné casaqne six ou sept fois; premièrement du coté du fen Roy; après colonel pour le Parlement contre S. M., après pour la Chambre basse contre tons les Seignenrs, après pour Cromwell, ensuite pour Monck, après pour la prérogative du Roi et ponr la liberté de conscience; à cette henre c'est un furienx opposeur du Roy, du Duc et le plns zélé défenseur de la Religion protestante.

Le second est de fort bonne maison et estoit élévé catholique mais au temps de Cromwel il devint prédicatenr dans une assemblée séparée où il parut comme nn apôtre furieusement inspiré; pour l'amour de son talent Cromwell le fit Capitaine de ses gardes et à la bataille de Worcester il fit teste au Roy en personne et fut blessé par la propre main de S. M. Nonobstant tout cela le Roy lui pardonna, le créa comte, l'envoya deux fois en qualité d'am-

---

(1) Le duc de Buckingham, dont il s'agit, est le deuxième de ce titre, fils du premier duc qui tomba sous le poignard de l'assassin Felton. George Villars (c'est son nom de famille) fit partie du ministère de Charles II, surnommé de la *Cabale*. Walpole dit que cet homme extraordinaire savait également charmer le presbytérien Fairfax et le licencieux roi Charles. Dryden parle de Buckingham dans ces vers:

. . . . , always in the wrong
« Was every thing by starts, but nothing long;
« Who in the course of one revolving moon,
« Was chemist, fiddler, statesman and buffoon. »

Digitized by Google

bassadeur en Suède et en Moscovie, luy donna un régiment, le fit de son privé conseil et néantmoins.....

Le troisième (Falconbridge) est aussi de bonne famille et cy-devant aussi catholique, mais il épousa la fille de Cromwell, néantmoins il a été ambassadeur de nostre Roy vers les Estats de Venise et a esté fait conseiller.

Le dernier (Halifax) a esté élevé à son honneur depuis peu d'années à l'instance particulière de S. A. R. et a receu plusieurs grandes faveurs de S. M. et de S. A. R. non seulement luy mesme, mais son frère et beaucoup de ses parens et néantmoins il ne se peut pas empecher de se joyndre aux autres susdits pour contrecarrer toutes les affaires du Roy et du Duc et pour proposer beaucoup de choses trop basses et vilaines pour les nommer.

Je ne vous entretiendrai pas davantage à cette heure que seulement de vous prier d'envoyer l'incluse à son adresse pour le service de S. A. R. Mad^me^ la Duchesse et de m'estimer toujours,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant
serviteur
COLEMAN

LE MÊME AU MÊME

Archives d'Este à Modène.

Londres, $\frac{16}{26}$ Mars 1674.

Monsieur,

Je n'ay rien reçu de vostre part depuis quinze jours; nous n'avons pas beaucoup de nouvelles icy à présent: on parle comme auparavant incertainement de disposer la charge du secrétaire et nous ne savons pas encore à qui elle sera donnée.

Plainte des anglais contre les espagnols aux Indes.

Le Roy a reçu aujourd'huy une relation d'un comité destiné pour examiner le tort que les Espagnols ont fait aux Anglais aux Indes, et a trouvé le procédé des Espagnols fort injuste, pour la quelle chose il est résolu de demander satisfaction à leur ambassadeur qui est icy; comme il fera aussi à Madrid, et en cas de refus il se trouve

obligé de donner des lettres de réprésailles. Pour cet effet la Jamaïque se tiendra prest. Sa Majesté trouvant qu'un Fitzgerald et un nommé Yellow, deux de ses sujets qui se sont faits rénégats, font beaucoup de mal avec commissions Espagnoles, a commandé qu'eux et les autres ses sujets soyent rappellés par des proclamations du service des Espagnols avec promesse de leur pardonner tout le passé. A ce peu je ne puis rien ajouter que mes très humbles respects et une ferme assurance que je suis etc.....

Archives d'Este à Modène.

LE MÊME AU MÊME

Londres, $\frac{29\ Mars}{8\ Avril}$ *1674.*

Monsieur,

Remaniement dans le personnel des charges de la Cour anglaise.

On parle icy de beaucoup de changements de nos principaux officiers. Le Duc de Monmouth a déjà presté le serment de Grand Escuyer et le Comte de Lindsay (Grand Chambellan d'Angleterre) celuy de Gentilhomme de la chambre du lit, tous deux au lieu du Duc de Buckingham. Le Grand Trésorier luy succedera dans la charge de Lieutenant de la Comté d'York; après quoy le Duc se retirera aux champs.

Le Comte d'Arlington quittera sa charge de principal secrétaire d'Estat pour celle de Chambellan de la Maison du Roy, mais nous ne scavons pas encore qui luy succèdera, quelques-uns disent que ce sera le Chevalier Meers, (un membre du Parlement qui a esté furieusement châgrin il y a long temps contre le Roy et les catholiques) mais je crois qu'on le dit seulement en raillerie, voyant que plusieurs ont esté élevés aux meilleures charges du Royaume sans autre titre ou recommandation que celle de leur opiniâtreté et d'opposition qu'ils ont faite aux affaires du Roy, et principalement à cette heure Sa Majesté ayant donné la reversion d'une charge valant 4000 livres sterling de rente, après la mort d'un vieillard, à un membre du Parlement qui s'appelle Powel, celuy qui, outre mille affronts qu'il a faits à S. M., fit la première harangue en plein

Digitized by Google

Parlement contre le mariage do leurs Altesses Royales. Les autres disent qne ce sera Monsieur Montague qui estoit naguères nostre ambassadeur en France, et vrayment ils en ont un pen de raison, parce qu'il n'épargnera pas l'argent pour parvenir à son entreprise. Néantmoins il me semble que Mr Seymonr le Président de la Chambre basse du Parlement qui y prétend aussy, ayant beaucoup d'amis bien puissants à cette heure auprès dn Roy, peut l'emporter sur luy. Cependant on ne parle pas du tout du Chevalier Williamson, un de nos plénipotentiaires à Cologne pour cette charge, quoyqu'il s'en crût bien asseuré à son départ d'icy.

Mais les choses ont bien changé de face depnis ce temps là; il est à cette heure destiné pour aller à Vienne de la part de nostre Roy (en cas que S. M. Imple nous donne de satisfaction pour l'élèvement dn prince de Furstemberg, ce qne nous attendons de jour en jour) mais en quelle qnalité nous ne scavons pas encore: on dit qu'il y va pour offrir notre médiation à l'Empereur pour une paix générale: on dit aussy que nostre Roy a dessein d'envoyer le Comte d'Arlington en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire en grande pompe à la Cour d'Espagne sur la mesme affaire, mais cette dernière espèce de nouvelle est encore bien incertaine.

Ontre les susdits changements on dit aussi que le Vicomte de Cornbury fils aisné du Comte de Clarendon, autrefois nostre chancellier, sera cassé de la charge de Grand Chambellan de la Reine et que le Duc d'Ormond passera quelqne temps en Irlande, enfin que son fils le Comte d'Ossery sera fait Maistre d'hôtel du Roy en sa place.

Le don susdit que le Roy a fait à Mr Powel est suspendu pour le présent à cause de la prétention d'un autre fondée sur la promesse que le Roy lny avait faite auparavant de la mesme chose.

Le Mylord Windsor sera Grand Escnyer du Duc en la place de Mr Jermin.

Le Parlement d' Escosse est prorogé jusqn'au 10e d'octobre: de sorte que le Duc de Lauderdale se rendra icy bientost, de la présence de qui il y a qnelques-uns qni attendent de voir qnelqnes résolutions prises touchant les affaires publiques.

Digitized by Google

Nous ne scavons pas encore quand le Duc de Monmouth part d'icy pour aller en France, ou s'il y va du tout ou non, quelquefois il est résolu d'y aller et l'autre fois pas.

Je n'ay rien receu de vostre part depuis ma dernière du 7° du courant. Je vous écris tout ce qui se passe icy jusqu'à la moindre particularité quoyqu'il y ait beaucoup de choses peut-estre indignes de vostre curiosité: quand je scauray mieux ce qui vous plait le plus, je tacheray de me conformer à vos affaires et à vos souhaits, selon mon devoir, etc.

Archives d'Este à Modène.

LE MÊME AU MÊME

Londres, le $\frac{30 \text{ Mars}}{9 \text{ Avril}}$ *1674.*

Nouvelles politiques

J'ay receu votre lettre du 21° du courant avec beaucoup de satisfaction et j'estimeray votre correspondance toujours à grand prix. Si par hazard quelque fois je vous communique quelque chose que vous jugiez digne d'estre écrit à Modène, je vous prie de me faire la grâce de présenter de ma part mes très humbles respects et baisemains à Mr Garimberti. (1)

Le comte de Sparr (Ambassadeur du Roy de Suède) arriva icy mardi passé: il eut audience de S. M. mercredy au soir et supplia Sa Majesté de ne pas rappeler ses plénipotentiaires de Cologne, avant que S. M. Imp. ait donné sa dernière reponse touchant le desmélé de Mr le Prince de Furstemberg; là dessus le Roy escrivit le même soir à l'Empereur et envoya sa lettre à ses ambassadeurs pour la donner aux ambassadeurs de S. M. Imp. dans cette ville; en même temps le Roy révoqua, ou au moins suspendit les ordres qu'il avoit donnés auparavant de rappeler ses plénipotentiaires de Cologne. Le dit Comte de Sparr ne demeurera longtemps icy, mais retournera à l'assemblée à Cologne en peu de temps. Le Duc de Brabançon n'est pas encore arrivé icy. Le Marquis del Fresno (Ambassadeur d'Espagne en cette

---

(1) Le père Garimberti, recteur du collège des jésuites à Modène, dont il a été question dans des documents publiés plus haut.

Digitized by Google

cour) semble estre fort disposé à une paix générale, ainsi qu'il est à espérer que la médiation de nostre roy y puisse avoir un bon effet auprès de Sa Majesté Catholique.

Le Duc de Neubourg a prié nostre Roy de s'entremestre auprès de la Reine d'Espagne touchant les grands outrages que font les Impériaux dans son pays, ce que S. M. a accordé et a escrit à la susdite Reine fort brusquement en faveur de ce Duc son bon amy et allié.

Le Roy a fait Mylord Vaughan (fils aisné du Comte de Carbery) gouverneur de son Isle de Jamaïca, au préjudice du Comte de Carlisle qui y prétendoit; et vrayment Sa Majesté a raison, parce que le dit Comte de Carlisle s'opposa furieusement aux intérests du Roy dans la dernière séance du Parlement, comme je vous ay dit auparavant, et néanmoins il gronde à cette heure de se voir rébuté de ses prétensions et de la faveur du Roy.

Il y a quelques-uns qui lèvent icy des troupes à la sourdine pour le service des Estats, et le Roy ne s'y oppose pas.

Chasse du roi et des seigneurs catholiques.

Le Roy trouvant le mauvais temps extrêmement changé dépuis peu, est résolu d'aller à Newmarket jeudy prochain le 2e de nostre avril et revieudra samedy le 11e mai. En mesme temps que S. M. y sera pour se divertir à la chasse, les seigneurs catholiques, qui n'osent pas paroitre à la présence du Roy, seront à Salisbury dans le mesme dessein et mèneront tant de monde avec eux qui estaient accoutumés d'accompagner S. M. en ces occasions, qu'elle n'aura qu'une fort petite suite de ceux qui sont adonnés à telles sortes de récréations, dont le Roy est bien sensible et un peu touché.

La Reine, la Duchesse et Mademoiselle Marie la fille de S. A. ont esté toutes trois malades depuis quelques jours; S. M. s'est fait saigner trois ou quatre fois et garde le lit encore. Son altesse a une fort grande toux qui l'incommode beaucoup, mais outre cela nous espérons que sa maladie procède d'une autre cause dont l'effet peut estre, s'il plait à Dieu, un fils dans huit mois d'icy. La jeune princesse est à cette heure bien guérie.

Dispute entre le garde du sceau privé et lord Arlington.

Il arriva vendredy passé à la cour une dispute bien sévère entre

Digitized by Google

le garde du sceau privé et Milord Arlington sur une affaire qu'il n'importe pas de vous raconter; mais le dernier estant offensé de ce que le premier s'estoit opposé à son dessein, l'accusa d'opiniâtreté et d'ignorance en termes fort piquants, disant qu'il n'entendoit pas ce qui estoit de sa charge (ce qui fut un peu mal-à-propos, parce que le seigneur garde du sceau privé est estimé partout pour un habile homme). Le garde du sceau irrité de cet affront y fit rejaillir quelques-unes des expressions de mylord Arlington sur luy; et après fit ses plaintes au Roy et au Duc de l'injure qui luy avoit été faite et on dit qu'il poursuivra l'affaire jusques au bout pour en avoir satisfaction.

Il y eût quelques personnes de qualité qui firent du désordre mercredy le 18 du courant à la Comédie traitant les dames fort incivilement, et interrompant les comédiens par le bruit qu'ils firent et s'opposant l'espée à la main à ceux qui tâchèrent de les persuader de se taire. Le Roy fasché contre eux pour leur emportement commanda à un de ses justiciers d'examiner l'affaire, ce qu'il a fait, et a trouvé par quelques témoins que ces gentilshommes, outre la liberté incivile qu'ils prirent envers les femmes, blasphémèrent contre Dieu et la Sainte Trinité, auxquelles accusations ils doivent répondre dans la séance prochaine publique des justiciers; de ces gentilshommes il y en a quatre seigneurs et trois membres de la chambre basse du Parlement.

LE MÊME AU MÊME [1]

Archives d'Este à Modène.

Londres, $\frac{12}{22}$ Avril 1674.

Monsieur,

Manœuvres des Orangistes contre le duc d'York et la France.

Madame la Duchesse se porte, Dieu merci, bien à présent, mais elle ne sort pas encore de sa chambre n'ayant pas parfaitement récouvré ses forces, et n'estant tout-à-fait guérie de sa toux et de son grand

(1) Dans l'adresse de cette lettre à l'abbé Rizzini, Coleman avait ajouté les mots suivants : *pour le service de Madame la duchesse d'York.*

Digitized by Google

rhûme, mais elle m'a commandé de vous envoyer les deux incluses adressées à Mr le Prince et à Mme la Princesse de Palestrine[1]; nous n'avons rien de nouveau, nous avons eu icy un Envoyé de la part du prince d'Orange, il y a longtemps, qui doit demeurer icy en qualité d'ambassadeur d'Hollande, et à qui deux autres seront adjoints et nous les attendons en peu de temps. Nos parlementaires forment de grands desseins, pour les concerter avec ces ambassadeurs, quand ils arriveront, contre les Français, les Papistes et le Duc mesme en faveur des Estats et du Prince d'Orange, à qui ils ont déjà destiné la fille aînée de S. A. R. en mariage. Le chevalier Temple qui estoit auparavant ambassadeur de nostre part en Hollande, doit y retourner en la mesme qualité; le chevalier Higgons qui fut nommé nostre Résident pour Vénise, il y a dix mois, partira d'icy jeudy prochain pour y aller.

Je n'ay rien à ajouter à présent qu'une promesse de vous mander quelque chose bien considérable en peu de temps et une assurance qne je suis et seray toujours sans réserve, etc.

Doc. LXXXIII. LE DUC D'YORK

Archives d'Este à Modène.

AU DUC DE MODÈNE (FRANÇOIS II)

Londres, $\frac{16}{26}$ *Avril 1674.*

Autographe.

Mon frère,

Vostre lettre du 14e de mars m'a donné bien du plaisir en me disant que Mme la Duchesse de Modène est heureusement retournée et très satisfaite de nous; car certes je le suis si extrêmement d'elle et du sujet de son voyage que je ne vondrois pas qu'elle eusse dans ce rencontre d'autres sentiments que les miens. Au reste puisque vous avez entrepris le gouvernement de vos Estats, je vous félicite du commencement qui selon toutes les apparences vous donnera l'occasion de parvenir à la gloire de vos ancêtres et rendre vostre peuple heureux.

Félicitations au nouveau duc de Modène sur son avènement.

(1) Prince et princesse Barberini de Rome, parents de la maison de Modène.

Ce sont des choses que je souhaite de tout mon cœur, parceque je suis véritablement, mon frère, vostre très affectionné frère

JACQUES.

Archives d'Este à Modène.

Doc. LXXXIV.

EXTRAITS DES DÉPÊCHES DE L'ABBÉ RIZZINI ET DU MARQUIS CATTANEO

Pour ne pas fatiguer le lecteur par de nombreuses et longues dépêches italiennes des diplomates et agents de Modène adressées de Londres et de Paris à la Cour Ducale, nous nous sommes bornés à donner de temps en temps un choix d'extraits de ces pièces où se trouvaient des détails plus marquants et plus liés avec l'histoire de nos Stuarts. En voici quelques uns provenant de l'abbé Rizzini et du Marquis Cattaneo, le premier résidant à la Cour de France, l'autre envoyé extraordinaire à celle d'Angleterre.

25 Avril 1674.

Nouvelles d'Angleterre.

Il decreto contro i cattolici si eseguisce in Londra con estremo rigore: esilio, privazioni d'ufficij, di titoli, di privilegj, e sequestri a danno di coloro che non abjurano.

2 Mai 1674.

I protestanti si rallegrano per l'aborto della Duchessa d'York e brigano perchè sia data in isposa al Principe d'Orange una delle Principesse figlie del Duca d'York per far passare la corona Britannica ad un Principe protestante.

RIZZINI.

28 Juin.

La proclamazione pubblicata contro i religiosi cattolici e precipuamente contro i gesuiti eccettua quelli della Regina e della Serenissima Duchessa d'York.

11 Juillet.

Vi è stata una caccia dell' orso e del toro singolarissima data dal Rè per isperimentar la bravura dei suoi cani. Il Rè vi assistè in un palco con al fianco Melguina, comediante sua favorita. I progressi dell' armi francesi son uditi mal volontieri in Inghilterra.

Digitized by Google

19 Juillet.

L'ambasciatore di Spagna sollecita Sua Maestà Brittannica di procurare la pace generale.

11 Octobre.

Il danno sofferto per incendio dal lord Arlington è assai più considerevole di quanto si vocifera. Non sono si salvate che le scritture ed è compassionnato da tutti per essere signore di gran merito.

8 Novembre.

Madamigella de Keronan sorella della Duchessa di Portsmouth, venuta in Inghilterra, dee sposare il comte di Pembroke che ha una rencadita di 15 mila lire sterline ed il Rè lo nomincrebbe gentiluomo della mera del suo letto.

Il Rè prepara alla sposa molte gioje da servirle forse di dote.

La Duchessa d'York è stimata al maggior segno da tutti, e meritamente, non potendosi dare una Principessa più amabile, più disinvolta, più compita di lei..... CATTANEO.

21 Novembre.

L'inviato Olandese in Londra ha visitato il signor di Ruvigny [1], sicchè sospettasi di qualche negociato secreto tra l'Olanda e la Francia.

26 Décembre.

Si è rinnovata in Londra la proposta del divorzio della Regina, ma i Vescovi ed i Teologi ai quali è stata rimessa, l'hanno rejetta.

Alcuni partigiani del Duca d'York hanno sparso la voce che la regina fosse incinta. RIZZINI.

20 Janvier 1675.

Ieri sera la Duchessa d'York ha giocato alle ombre fino alle dodici con la Duchessa di Monmouth, ha cenato benissimo e dormito bene, si è communicata il mattino, ha ascoltate due messe, ha pranzato colle Principesse e nel dopo pranzo sopravenutile i dolori del parto ha felicemente data alla luce una bella Principessina. Hanno assistito al parto la Regina e molte Dame di qualità, cioè la Duchessa di Monmouth, la Duchessa di Richemond e molte altre che per brevità tralascio.

(1) Voir la note au Doc. LXXXVI.

Digitized by Google

Il Rè non è partito se non dopo d'avere vedute le cose ben avviate e nel congedarsi baciò con grande affetto il Duca d'York.

CATTANEO.

Archives d'Este à Modène.

Doc. LXXXV. LE DUC D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Londres, $\frac{11}{21}$ Janvier 1675.

Mon frère,

Heureuse délivrance de la duchesse d'York.

Vostre lettre du 22e novembre dernier me donne des nouvelles marques de vostre amitié et je prétends vous renvoyer en celle-cy des assurances de la mienne, puisqu'elle vous fera part de la joye qui nous est causée présentement par l'heureux accouchement de Madame ma femme d'une fille et par le bon estat de sa santé et c'est sur ce sujet que je vous envoye le sieur Duval escuyer de Madame ma femme, me remettant (au reste) à ce qu'il vous dira de ma part là dessus et vous priant de me croire très véritablement, mon frère, etc.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. LXXXVI. LE MARQUIS DE RUVIGNY [1]

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 11 Février 1675.

Lois proposées contre les catholiques dans le but de satisfaire les protestants

Le Roi de la Grande Bretagne avoit ordonné une assemblée de cinq Evesques et de cinq de ses ministres afin d'aviser ensemble aux moyens

---

(1) « Ruvigny (dit St-Simon dans ses mémoires) était un bon mais simple gentilhomme « plein d'esprit, de sagesse et de probité, fort huguenot, mais d'une grande conduite et « d'une grande dextérité; ces qualités qui lui avaient acquis une grande réputation parmi « ceux de sa religion, lui avaient donné beaucoup d'amis importants et une grande consi- « dération dans le monde; les ministres et les principaux seigneurs n'étaient pas in- « différents à passer pour être de ses amis, et les magistrats du plus grand poids s'em- « pressaient aussi à en être. Sous un extérieur fort simple, c'était un homme qui savait « allier la droiture avec la finesse des vues et les ressources, mais dont la fidélité était si « connue qu'il avait les secrets et les dépôts des personnes les plus distinguées. Il fut « un grand nombre d'années le député de sa religion à la cour, et le roi se servait sou- « vent des relations que sa religion lui donnait en Hollande, en Suisse, en Angleterre et « en Suède, pour y négocier, et il y servait très-utilement. Louis XIV l'aima et le distin- « gua toujours. »

Après la révocation de l'édit de Nantes, Ruvigny, rentré déjà dans la vie privée, émigra en Angleterre, où il mourut. Nous verrons plus tard son fils aîné s'attacher à Guillaume d'Orange et être nommé par lui comte de Galloway, titre irlandais.

Digitized by Google

de contenter son peuple sur le point de la religion : voicy le résultat de cette conférence :

1° Que Sa Majesté Britannique, déclarera dans son conseil privé, que son bon plaisir est de faire exécuter les loix contre ceux qui sont contraires à la religion d'Angleterre.

2° Que tous les recusants dans toutes les provinces seront convaincus selon la loy et que les convictions seront rapportées dans les formes.

3° Que tous les prestres, qui sont vrais sujets de ce prince, sortiront du royaume d'Angleterre avant le 20—10 de mars prochain sous les peines portées par les loix; et quitteront la cour et le service des ministres étrangers.

4° Que la messe ne sera célébrée que dans les lieux privilégiés, qui sont les chapelles de la Reyne et celles des Ambassadeurs. Et que nul sujet du Roy d'Angleterre ne se trouvera dans ces chapelles, hormi les domestiques de la Reyne et ceux des Ministres Etrangers.

5° Qu'aucun sujet de Sa Majesté Britannique ou réputé pour tel, n'entrera dans Whitehall, ny dans aucun lieu où la cour sera, sous peine d'être envoyé à la Tour s'il est Mylord, ou en d'autres prisons s'il est de moindre qualité.

6° Qu'aucune personne n'envoyera ses enfants dans les séminaires, collèges, écoles et académies des païs etrangers, et que ceux qui y sont présentement auront à les quitter et à s'en revenir en Angleterre.

7° Que les magistrats auront soin de faire exécuter les loix contre les non conformistes et qu'on ne pourra pas s'assembler à l'avenir sous quelque prétexte que ce soit, mesme par autorité, déclaration ou permission du Roy d'Angleterre, ce Prince se liant les mains sur ce sujet.

Il y a trois jours que ces articles furent proposés par Sa Majesté Britannique dans son conseil privé où il fut arresté que la matière estoit assez importante pour avoir du temps d'y penser et que mercredy prochain, 13, le conseil se rassembleroit, afin que chacun s'estant préparé y vint dire son opinion.

Digitized by Google

Les plus censez croyent icy que ces propositions ne sont pas moins inutiles qu'elles sont violentes et que le Parlement qui se fortifie toujours de la faiblesse de la cour, ne changera pas ses desseins pour de vains amusements qui ont esté souvent et inutillement proposés.

On croit aussi que la déclaration qui s'en fera aussitost en forme, pourroit produire quelque bon effet, si l'assemblée du Parlement estait différée, mais que ne l'estant pas, on est persuadé que tout cela ne se fait que par la seule crainte que l'on a de ce grand corps et nullement par les mouvements d'une bonne conscience et par un pur dessein de pourvoir à la seureté publique.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

LE MÊME AU MÊME

Londres, le 11 Février 1675.

Fermeté du duc d'York dans son attachement à la France.

Je sçay, Monsieur, de très bonne part que des personnes les mieux accréditées du Parlement ont assuré M. le Duc d'York qu'il rentrerait dans toutes les charges et dans toute la considération qui lui est due, s'il voulait abandonner les intérests de la France; mais que ce prince avait répondu qu'il ne pourrait jamais y consentir sans une extrême ingratitude et qu'il tascherait plustost de recognoistre les bons traitements qu'il avait reeus de Sa Majesté.

Archives d'Este à Modene.

Doc. LXXXVII.

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DU MARQUIS CATTANEO AU DUC DE MODÈNE

$\frac{13}{23}$ *Février 1675.*

Rigueurs et persécution contre les catholiques.

La Duchessa e la neonata Principessina Cattarina Laura stanno benissimo. Temesi questo di stesso una proclamazione contro i cattolici, tra cui comprendesi il Lord Elemosiniere, il Patricio (sic) secondo Elemosiniere della Regina, Monsr Scheldon, e tutti gli altri ecclesiastici inglesi, irlandesi e scozzesi. Il primo recasi in Irlanda per passar più tardi a Roma alla fine dell'anno santo. A tutti i cattolici inglesi

è vietato l'ascoltare la messa nelle cappelle di corte, e degli ambasciatori, e chi trasgredisce è imprigionato e sequestrati i suoi beni.

La più cordiale affezione regna reciprocamente tralle Principesse reali e la duchessa, e sono quasi sempre insieme.

Doc. LXXXVIII.

LE MARQUIS DE RUVIGNY AMBASSADEUR DE FRANCE A LONDRES AU ROY LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

18 Février 1675.

Dangers auxquels est exposé le Duc d'York à cause de ses principes religieux et politiques

M. le Duc d'York est le seul dont on puisse estre asseuré de la fermeté; quoy qu'on luy fasse de grandes offres, afin de l'obliger à n'estre pas si partial pour la France, il parait inesbranlable là dessus. Mais il peut estre que la constance de ce Prince donnera sujet au Parlement de l'attaquer, et qu'il ne sera pas difficile de persuader à ce grand corps qu'estant aussi dévot qu'il l'est pour sa religion il ne veuille dans son temps l'establir en Angleterre, et que ne le pouvant pas faire sans un secours estranger, il n'employe celuy de V. M. pour faire réussir ce dessein.

BREF DU PAPE CLÉMENT X ET PIÈCES RELATIVES

Nous n'avons pas voulu séparer les pièces suivantes, bien qu'écrites à différents intervalles et que trois d'entr'elles portent une date antérieure de quelques mois au bref pontifical sollicité par le duc et la duchesse d'York; car ces pièces se rattachent aux mêmes incidents.

Nous avons vu que le Saint-Siège, tout en désirant satisfaire aux demandes réitérées de la duchesse de Modène et des augustes époux, trouvait toujours des difficultés à leur accorder les dispenses et les bénédictions implorées.

Afin de mieux éclaircir ce point historique et les pièces qui s'y réfèrent, nous rappellerons à nos lecteurs comment les catholiques d'Angleterre avaient fait grand bruit et regardé même avec scandale l'intervention de l'Evêque protestant à Douvres reconnaissant ou convalidant le mariage du duc d'York dès l'arrivée de Marie Béatrice en Angleterre. La cour de Rome se montra plus accomodante à ce sujet. Une lettre inédite du Cardinal Barberini au Prince Rinaldo d'Este existant aux archives de Modène (que nous regrettons de devoir supprimer à cause de sa longueur) nous révèle comment le Cardinal sut inter-

prêter cet acte en homme d'esprit, le regardant comme un simple expédient politique du Roi d'Angleterre pour ménager le Parlement et les susceptibités des protestants anglais, expédient qui ne pouvait faire aucun tort au mariage catholique solennellement célébré à Modène *in facie Ecclesiæ*. Grâce à cette interprétation qui fut partagée par le Saint-Siège, cet incident ne compta plus parmi les obstacles à l'obtention des dispenses si vivement demandées.

Mais comme le Pape y avait mis pour condition que le Roi de France et la Duchesse de Modène auraient à lui assurer d'avance et d'une manière formelle que la Duchesse d'York jouissait en Angleterre du libre exercice de sa religion, il fallut attendre encore l'accomplissement de pareils témoignages qui se trouvent dans les lettres suivantes du Duc d'York à Louis XIV ainsi que dans celles du Monarque Français et de la Duchesse d'York au Pape. C'est ainsi que Rome mit enfin terme à ses hésitations, en exauçant les vœux des augustes solliciteurs par le Bref que nous publions ici selon sa date et faisant suite aux pièces sus mentionnées.

Cependant on dut considérer les dispenses pontificales comme absolument inutiles, (et en effet il n'en est plus question dès lors) puisque la profession de foi catholique du duc d'York qui n'était plus un mystère pour personne, avait coupé court à tout obstacle à ce sujet. Aussi, comme on va le voir, ces dispenses se réduisirent-elles à de simples bénédictions approbatoires du mariage.

Archives d'Este à Modène.

Doc. LXXXIX. LA DUCHESSE D'YORK[1]

A SA SAINTETÉ LE PAPE CLÉMENT X

Londres, 8 Janvier 1674.

Beatissimo Padre,

Bénédictions du Pape implorées pour le mariage.

Io sono così persuasa delle clementissime disposizioni di V^ra S^tà che non dubito punto che le testimonianze del mio devotissimo ossequio e gli atti della mia riverente confidenza non ritrovino presso la S^tà V^ra un benignissimo aggradimento. Permettami dunque la summa humanità ed il paterno piissimo affetto di V^ra B^ne che io dopo essere giunta in Inghilterra ed in virtù dell' ubidienza dovuta ai consigli e comandi di V^ra Santità, unita al duca d'York mio sig^re e consorte possa implorare a questo mio matrimonio come ad un' opera delle mani di Vostra Beatitudine, e come reverentissima figlia della Santa

(1) Ce document est tiré de la copie de la lettre déposée aux archives de Modène.

Digitized by Google

Sede, la sua Apostolica Benedizione..... ed in tanto con ogni maggior humilità prostrata le bacio i santissimi piedi.

Doc. XC. LE DUC D'YORK

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

$\frac{8}{18}$ *Décembre 1673.*

Monsieur,

Comme la duchesse de Modène m'a fait cognoistre que ce lny seroit utile que je rendisse compte à V. M. de la manière que la duchesse jouit icy l'exercice de sa religion, elle me permettera donc de l'informer qu'elle (la Duchesse) jouit icy l'exercice libre de la religion catholique, apostolique romaine et qu'elle le jouira (sic), comme fait présentement la Reyne icy, pour elle-mesme et pour toute sa famille et que le Roy mon frère aura le mesme soin d'elle et de tous ses gens en ce qui regarde la religion catholique, qu'il en a de la Reyne et de sa suite. Cecy estant le seul sujet de cette lettre je n'importuneray pas davantage V. M. à présent qu'en l'asseurant que je suis avec tout le respect immaginable,

Libre exercice de la religion catholique accordé à la duchesse d'York.

Monsieur,

De V. M.

Le très-affectionné frère, cousin et serviteur,

JACQUES.

Doc. XCI. LE ROI LOUIS XIV

AU PAPE CLÉMENT X

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Versailles, 17 Avril 1674.

Tres saint Père ayant reçue des asseurances très précises de nostre frère le duc d'York que nostre sœur la duchesse son espouse jouit présentement, et jouira toujours en Angleterre pour elle et pour toute sa famille du libre et entier exerciee de sa religion et

Même sujet.

Digitized by Google

que mesme nostre frère le Roy d'Angleterre la conserveroit toujours dans cette profession, nous avons bien voulu rendre ce tesmoignage à Vostre Sainteté et luy faire cognoistre que le zèle qu'elle a fait paroistre pour la liberté que nostre dite sœur trouverait dans l'exercice de sa religion, doit estre pleinement satisfait. C'est pourquoy nous joignons nos prières à celles qui luy ont desja esté faites par nostre dite sœur et par nostre cousine la duchesse de Modène sa mère pour luy accorder la dispense qu'elle a très humblement demandée à Vostre Béatitude. Nous prendrons une part singulière à l'obligation qu'elles luy en auront. Et après avoir asseuré Vostre Sainteté de nostre respect et de nostre affection pour sa personne, nous ne ferons la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il veuille, très-saint Père, conserver longues années Vostre Sainteté au régime et au gouvernement de la Sainte Eglise. Escrit à Versailles.

Archives secrètes du Vatican.

Doc. XCII. BREF DU PAPE CLÉMENT X

A LA DUCHESSE D'YORK

Rome, le 16 Mars 1675.

Dilectissimæ in Christo filiæ Nostræ Mariæ Ducissæ Eboracensi
Clemens P. P. X.

Bénédictions apostoliques accordées au mariage du duc d'York.

Dilectissima in Christo filia nostra Salutem et Apostolicam Benedictionem.... Cum a Dilecta in Christo filia Nobili Muliere Laura Ducissa Mutinæ tum literis, tum coram expositum Nobis humillimè fuerit, earum te Benedictionum desideriis flagrare, quibus Apostolica Sedes obsequentissimas filias prosequi solet: ad enixas hinc ergà nos, eamdemque Apostolicam Sedem observantiæ filialis tuæ significationes per prædictam Mutinæ ducissam Genitricem tuam iterum nobis iterumque prestitas paternum animum nostrum inclinantes, te Dilectissimam in Christo filiam Nostram peramanter in Domino complectimur, atque sinu Pontificiæ Charitatis paternæ prorsus habemus, solidam nimirum præcipue in spem adducti fore ut catholicos in isto regno degentes

continenti patrocinio fovere, eorumque rationibus presto esso sedulo studeas, quia scilicet in hunc finem *te nuptias contraxisse* per antedictam ducissam Mutinæ genitricem tuam testatum Nobis reddere fecisti, parata insuper, ubi opus fuerit, pro eisdem catholicis temetipsam hostiam immolare. Accedit firma fiducia quam de divino cultu in dies istic per te magis magisque amplificando in perspecta pietate tua constituimus: a libero enim catholicæ religionis exercitio Tibi non secus ac reginæ, uti nobis assertum fuit, indulto, catholicos omnes ad eamdem orthodoxam religionem pro virili profitendam vehementer inflamandos omnino confidimus, uberesque ab eximiis virtutibus tuis ad populorum imitationem in excelso positis diviuæ gloriæ proventus prorsus expectamus. Quia vero ad percipiendos re ipsa fructus Apostolicæ Benedictionis quam Tibi ex omni cordis nostri sensu impertimur, conducere quam maxime poterit pia susceptæ prolis educatio, muneris idcirco Nostri pro charitate qua Te impense prosequimur, esse duximus validos usque religiosæ præstantiæ tuæ ad eamdem Catholicis institutis accurate imbuendam stimulis admovere, etsi non dubitamus quin ad rem ipsi tantopere salutarem Te maternus amor, ingenita Te Religio, universæ demum Christianæ Reipublicæ vota enixè Te fuerint incitatura. Paternis hisce monitis Nostris, uti pro certo habemus, ubi responderis, multiplicabit Dominus dubio procul germen Tuum, reclinatisque super Te beneficentiæ suæ thesauris suprà omnem mensuram cumulatam reddet Apostolicam Benedictionem, quam ex imis cordis Nostri penetralibus depromptam Tibi, dilectissima in Christo filia Nostra, iterum ex animo impertimur. Datum Romæ apud S. Mariam majorem etc. Die XVI Martii, Anno MDCLXXV Pont^us^ Nostri quinto.

Doc. XCIII.

Archives d'Este à Modène.

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DU MARQUIS CATTANEO AU DUC DE MODÈNE

Londres, $\frac{21}{31}$ *Mars 1675.*

Présent du duc d'York au chambellan de la duchesse de Modène.

Il conte Cimicelli deve partire la mattina seguente. Il duca d'York gli ha regalato un diamante del valore di 210 lire sterline. È dalla

Corte trattato con gran distinzione e ciò per la stima che vi gode la casa d'Este, e per li molti meriti della serenissima d'York adorata da tutti. Il Rè prima di partire per Newmarket le fece una lunga visita e pareva che non sapesse staccarsi da lei etc.

Doc. XCIV.

Archives d'Este à Modène.

LA COMTESSE LUCRÈCE VEZZANI-PRATONERI

AU PRINCE RINALDO D'ESTE

Londres, 5 Avril 1675.

La duchesse d'York attristée par l'absence du duc s'en console avec les princesses Marie et Anne, ses belles-filles.

..... Sono oggi sedici giorni che il serenissimo sig^r duca è fuori con il Ré: questa lontananza cagiona a sua Altezza R.[1] durante qualche ora del giorno e della sera un poco di malinconia: si divertisce però assai con le sig^re Principesse, la conversatione delle quali è di molta sodisfazione e genio di S. A. R. La sig^ra Principessa[2], ancora sta benissimo; spero che al ritorno del serenissimo sig^r duca che sarà à 7 aprile, si metterà all' ordine per quest' altro anno un principe (che il sig^re lo voglia) per sodisfazione di quelli che lo desiderano.

Credo che quanto prima avremo qui in Inghilterra la signora duchessa Mazarini, cosa che molto dispiace a S. A. R. e credo ancora al serenissimo sig^r duca, ma è impossibile il vietarlo, perchè si è fatto qualche cosa per impedire che non venga, ma lei vuole venire.

Nous ajoutons à cette pièce l'extrait d'une lettre de la même dame en date du 11 juin suivant où il est question de l'arrivée prévue de la belle Hortense Mancini, duchesse de Mazarin.

Arrivée de la duchesse de Mazarin.

..... È venuta in Inghilterra la signora duchessa Mazzarini, e adesso non si parla di altro nelle camere della regina e di S. A. R. che delle bellezze di questa dama. La sera che andò dalla regina vi fù tanto gran concorso di popolo che era un miracolo a vedere la quantità di gente affollata per vederla. Io sono stata oggi a visitarla, e veramente mi ha fatta molta cortesia ed è molto garbata.....

---

(1) La duchesse d'York. — (2) La petite princesse Catherine-Laura.

Doc. XCV.

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DU MARQUIS CATTANEO AU DUC DE MODÈNE.

Archives d'Este à Modène.

Londres, $\frac{15}{25}$ *Avril 1675.*

Martedì passato è stato riaperto il Parlamento. Il Ré ha domandati denari per l'armamento dell' armata navale, ha dichiarato d'aver fatto tutto dal canto suo per lo mantenimento della chiesa anglicana e che è pronto a far quanto gli sarà suggerito dal Parlamento. Disse di non aver voluto cedere al consiglio di sciogliere il Parlamento, fidandosi degli ottimi sentimenti di tutti i suoi membri. Il marchese Felice Montecuccoli ha assistito alla seduta ed informerà meglio Sua Altezza.

Nouvelles du Parlement anglais.

Le marquis de Montecuccoli à Londres.

Questo personaggio degno d'ogni elogio, è apprezzato da tutti in Londra pei suoi meriti personali e per la sua stretta parentela col celebre Maresciallo Montecuccoli.

Doc. XCVI.

EXTRAIT DE DÉPÊCHES ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE MODÈNE PAR LE MARQUIS DE MONTECUCOLI, ENVOYÉ EN MISSION EXTRAORDINAIRE PAR LE DUC DE MODÈNE A LA COUR D'ANGLETERRE.

Archives d'Este à Modène.

Londres, du 25 Avril au 9 Mai 1675.

Il duca d'York è stato invitato a interporre i suoi buoni uffici per far ottenere il cardinalato al principe Rinaldo d'Este facendogli intendere che questa promotione tornerebbe utile anche alla corte d'Inghilterra.

Le prince Rinaldo, oncle de la duchesse d'York, brigue le cardinalat.

..... Si scriverà dalla Maestà del Rè a tutti i suoi ministri che sono in qualsivoglia corte d'havere sempre in protezione ogni interesse del sig^r duca di Modena come di principe a lui tanto congiunto e sommamente stimato: non partirà, di qui avanti, ministro da questa corte a cui nella sua instruttione non siano commessi ed incaricati questi medesimi sentimenti.

Duc de Modène protégé par le Roi d'Angleterre.

La sig^ra duchessa d'York viene stimata e riverita da tutti e non saprei esprimergli con quanto spirito siasi saputa guadagnare l'applauso

Nouveaux éloges de la duchesse d'York.

Digitized by Google

universale, ma le sia d'infallibile argomento per la prova di questo verità, il sapere che parla così bene la lingua come si faria da qualunque nationale e da ciò può comprendere che sia guiderdone al merito della sua propria virtù.....

Il signor Duca suo marito l'ama tenerissimamente e non fa cosa che non le sia comunicata. Il Ré conosce il suo gran spirito e ne fà grandissima stima.

---

29 Avril / 9 Mai 1675.

È ben certo ch' ogni giorno più comprendo la stima nella quale ha saputo costituirsi appresso di tutti S. A. R. la duchessa d'York col suo spirito, e non ci ha dubbio che può fondatamente sperarsi ch' havrà gran parte in tutte le cose quando vorrà. Sin a quest' hora potrebbe haverne moltissima ma coloro che le sono appresso non hanno sin qui ben intesa questa verità.

Cinq mille livres st. par an alloués à la duchesse pour ses menus frais.

Per servizio particolare della propria persona della sig^ra duchessa, cioè à dire, vestiti, spese di genio, giuoco e simili, le pagano cinque milla lire sterline in quattro volte l'anno. In oltre ha un assegno preciso per il mantenimento della sua cappella.

Il principe d'Orange non ha con questa real casa intrinseca confidenza e, levato ciò che si deve alla convenienza per la congiuntione del sangue, mi dicono che non se ne fidano.....

Doc. XCVII.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DU MARQUIS DE RUVIGNY, AMBASSADEUR DE FRANCE A LONDRES, AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 16 May 1675.

Tentative auprès des chambres pour exempter le Duc d'York du serment.

....On proposera au premier jour dans la Chambre Basse d'excepter la personne de M. le Duc d'York du serment qui l'oblige de quitter ses charges, plustost que de le prendre. Il pourra y rentrer si cette proposition peut passer.

Digitized by Google

Doc. XCVIII.

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DE L'ABBÉ RIZZINI AU COMTE GRAZIANI

Archives d'Este à Modène.

Paris, 18 Mai 1675.

Madama la Motte donna di camera della Duchessa d'York, licenziatasi da quel servigio è ritornata in Francia, seco recando due Ritratti dè Serenissimi d'York da doversi spedire a Roma a Mad^a Martinozzi madre della Duchessa Laura ed avola della Serenissima d'York.

Portraits du Duc et de la Duchesse d'York, envoyés à Rome.

Il Parlamento in Londra intende a regolare il Governo civile ed ha rinunziato alla pretenzione di far durare l'assemblea a sua volontà, avendogli S. M. Brittanica fatta una stringentissima risposta, cioè che all' invocato tempo del Rè Riccardo il Parlamento aveva questo diritto, non essendovi allora la Camera Bassa; e che se si sopprimesse questo in tal caso la Corona avrebbe rinunziato al diritto di licenziarla. Giunti che sieno in Londra i due millioni di lire che si aspettano dal Rè Christianissimo, la camera sarà licenziata.

Le Roi Charles résiste aux prétentions du Parlement.

Doc. XCIX.

LE DUC D'YORK AU PAPE CLÉMENT X[1]

Archives d'Este à Modène.

Londres, le $\frac{24\ Juin}{4\ Juillet}$ *1675.*

Havendo dal Principe Rinaldo d'Este mio zio, inteso il suo desiderio particolare di essere ammesso alla Porpora e sapendo con quanta circospezione e prudenza Vostra Santità ogni giorno va procurando d'empire il Sacro Collegio di Principi e degni soggetti, vengo con questa mia a raccomandare le pretentioni di detto Principe mio zio e supplicare V. S. che si degni favorirlo col cappello di Cardinale e sarà per me di grandissima soddisfazione d'aver un così stretto parente in Roma e ne restarò

Première demande au Pape du chapeau de Cardinal pour le Prince Rinaldo d'Este.

(1) Ce document est tiré de la copie déposée dans le temps aux archives de Modène. L'original devrait être au Vatican.

Digitized by Google

obbligatissimo a Vostra Beatitudine, come non mancherò di riconoscerlo nelle occasioni, e qui per fine le bacio li sacri piedi e domando la sua Santa Benedizione.

Doc. C.

Archives d'Este à Modène.

EXTRAIT DE LETTRE DU MARQUIS MONTECUCCOLI AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU DUC DE MODÈNE

25 juillet 1675.

Désaccords entre la Reine et la Duchesse d'York.

Ho avvisato che fra la Maestà della Regina e S. A. R. la Sig^ra Duchessa non vi passa che la semplice convenienza mercè l'opera di chi travaglia al suo fine. Il primo disaccordo nacque sopra l'Elemosiniere di S. A. R. e la storia è lunga e sarà assai a tempo da sapersi in voce da me. Questo è certo che vi fù chi seppe pigliare bene la congiuntura e di mano in mano è andato seminando zizanie fra due Principesse che per ogni ragion di giustitia e d'interesse congiunte, lo sariano state anche assai più che non sono, d'affetto.

Archives d'Este à Modène.

Doc. CI. LE MARQUIS CATTANEO

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU DUC DE MODÈNE

Londres, 27 Août 1675.

Les ennemis de la Duchesse d'York.

Al mio ritorno da bever le acque di Tombridge ricevo due lettere di V. S. Illma delle quali prima non ne ho accusato la ricevuta a causa di esser stato fuori vicino à quaranta giorni.

La Serenissima R. Padrona è in un paese ove da taluni è odiata per causa di esser cattolica, altri l'odiano benché le mostrino tutto il contrario, perchè aspirano alla corona : ed altri, o piuttosto altre, perchè stimano che li abbia levato il boccone di bocca, credendosi poter divenire Duchessa d'York gente tutta senza fede, senza coscienza.

Il volgo non stima nè ama abastanza nemmeno il proprio Rè; gli

Digitized by Google

altri non mirano che abbattere gli altri per alzarsi loro. Alle acque che sono cinquanta miglia lontane, ho sentito delle cose che mi hanno passato il cuore e le medesime mi sono state confirmate in Londra; quello che più m'afflige è il non potervi provedere, perchè sul principio S. A. R. haveva la bontà di sentirmi, ma vi è stato chi ha troncato la strada, non vedendomi volontieri vicino alla sig^ra Duchessa; così amerei piuttosto di esser costì, che non poter servire la Serenissima R. Padrona come desidero.

Doc. CII.

EXTRAIT DE DÉPÊCHE DU MARQUIS DE RUVIGNY AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Windsor, 29 Août 1675.

Je ne manqueray pas de dire ce que vous m'ordonnez au Roy d'Angleterre, à Monsieur et à Madame la Duchesse d'York, sur le sujet du Prince Rinaldo d'Este et de les assurer de la considération que S. M. aura toujours pour ce Prince.

Le prince Rinaldo d'Este protégé par Louis XIV.

Le Sr Coleman Secrétaire de la Duchesse d'York[1] est fort de ma cognoissance et il a sujet d'estre dans les intérests de Sa Majesté; je lui donneray l'avis que vous me recommandez, et je puis vous assurer que l'on en profitera, et que Monsieur ne sera plus en abrégé.

Coleman lié avec la diplomatie française.

Doc. CIII.

LE DUC D'YORK AU PRINCE RINALDO D'ESTE

Archives d'Este à Modène.

Londres, $\frac{7}{14}$ Octobre 1675.

Mon cousin, puisque vous avez esté tesmoin de ma joie dans mon mariage, vous pourrez bien juger de ma douleur, de la perte que je

Mort de la Princesse Catherine-Laura première née de la duchesse d'York.

(1) Voir ses lettres et ses notices publiées plus haut.

viens de faire de son premier fruit par la mort de ma plus petite fille la Princesse Catherine Laura, qui arriva le dimanche passé; certes j'en suis si extrêmement touché que je crois que vous le serez beaucoup conformément aux sentiments d'amitié que vous avez pour nous, et j'en serais inconsolable sans la considération qni me reste qu'il se faut soumettre à la volonté divine, et sans les espérances prochaines que la mesme Bonté me donne de récompenser la perte de cette enfant par une suite d'autres, c'est à quoy j'espère que vous joindrez vos vœux aux miens et c'est ce que méritera de vous (en quelque sorte) la part que je prendrai toujours dans vos intérests comme estant très sincèrement etc.

Doc. CIV.

Archives d'Este à Modène.

D. GIACOMO RONCHI, AUMONIER DE LA DUCHESSE D'YORK, AU DOCTEUR FERRARINI, MÉDECIN DU DUC DE MODÈNE

Londres, 17 Octobre 1675.

Mort, autopsie et enterrement de la petite princesse.

Essendo stata la Serenissima Principessa Catterina Laura per alquanti giorni indisposta parve poco doppo che si riavesse, quando d'improviso fu assalita da una strettezza di petto e convulsione insieme che le involarono l'innocente anima per farla più felicemente volare al cielo il di $\frac{3}{13}$ di questo.

La sera delli $\frac{5}{13}$ fu portata a seppellire a Westminster nel grande sepolcro dè Rè e Principi della casa reale[1] e prima fu aperta dai Sig^{ri} Medici per cercar la causa del male[2].

---

(1) La petite princesse fut enterrée dans le caveau de Marie Stuart, reine d'Ecosse, à Westminster Abbey.

(2) Nous faisons grâce au lecteur de la description de l'autepsie, nous bornant à noter la surprise des opérateurs qui ne trouvèrent aucun désordre essentiel dans l'organisme de l'enfant. Cependant à la cour de Modène on a toujours pensé que la mort de tant d'enfants de la duchesse d'York ne pouvait s'expliquer naturellement. Le duc son frère ne lui dissimulait pas non plus ses craintes d'empoisonnement et la conjurait de se mettre en garde, mais la duchesse repoussa toujours de semblables avis, les qualifiant d'absurdes. Cependant le duc de Modène ne manquait pas de remarquer que de dix enfants que le duc d'York avait eu de son premier mariage, pas un mâle n'avait survécu.

Digitized by Google

Fù posta in una cassa di piombo coperta di veluto nero con sopra una lastra d'argento dorato nella quale era intagliata la seguente memoria:

Depositum.

Illustrissimæ Dominæ Catherinæ Lauræ ex secundis nuptiis filiæ primogenitæ potentissimi Principis Jacobi Ducis Eboracensi, quæ in aula regia sancti Jacobi tertia die octobris obdormivit, vix novem mensis habens anno Domini MDCLXXV.

Qui si accresce la mortificazione a tutti li servitori di Sua Altezza Reale per il nuovo sconciamento della medesima seguito questa mattina ed attribuito alla precedente disgrazia e benchè io abborisca di portar avvisi così infausti, nondimeno non potendosi occultare, non lascio di parteciparli a Vostra Signoria.

Doc. CV. LE MARQUIS DE RUVIGNY

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Archives du Ministère des affaires étrangères de France.

17 Novembre 1675.

Affaire Luzancy.

Poursuites contre le P. St-Germain et Coleman.

Il y a environ six mois qu'un François, se nommant Luzancy, et se disant licencié en Sorbonne, vint faire icy une abjuration authentique de sa créance[1]. Depuis cela il a fait quelques prédications qui lui ont donné de l'estime: mais il paroit depuis trois jours un papier escrit et signé de sa main qui est entre les mains du père St Germain prédicateur de Madame la Duchesse d'York, par lequel il fait une ample rétractation de tout ce qu'il a fait et de tout ce qu'il a dit depuis qu'il est en Angleterre, et proteste qu'il n'a pas d'autre intention que de rentrer dans la religion catholique, qu'il a malheureusement abandonnée. Le père jésuite qui est en bonne réputation, soutient que le Sr de Luzancy est venu le chercher, et qu'après

(1) L'affaire Luzancy étant surabondamment rapportée par tous les historiens anglais nous avons supprimé ici d'autres pièces où il en était question, à l'exception de ce récit abrégé donné par l'ambassadeur de France. Nous ajouterons seulement (d'après une relation détaillée du marquis Montecuccoli au duc de Modène) que cet exploiteur du fanatisme religieux contre les catholiques était fils d'une comédienne française qui se nommait *Beauchasteau*, ayant changé ce nom avec celui de Luzancy.

Digitized by Google

plusieurs conférences il luy a donné volontairement ce papier sans en estre requis. L'autre au contraire proteste n'avoir jamais eu une pareille pensée, et que le Père St Germain est venu chez lui accompagné de cinq hommes; qu'il l'a contraint le poignard à la gorge de copier et de signer ce papier qu'il a rendu public. Cette affaire fait un grand bruit, elle est depuis hier dans le conseil privé du Roy d'Angleterre. Et les Communes en ont pris aujourd'hui cognoissance: elles ont arresté que le P. St Germain seroit arresté prisonnier et ont nommé un comité; dans le mesme temps il a esté dit dans le conseil privé que l'on donneroit deux cents jacobus à quiconque amèneroit ce Père mort ou vif; que la protection de S. M. Britannique seroit donnée sous le grand seau à Luzancy, et qu'il seroit fait une proclamation par laquelle il seroit ordonné à tous commissaires et juges de lui donner leur assistance, et de se servir du peuple en cas de besoin. Voilà comme le Père St Germain a esté sacrifié au peuple.

18 Novembre.

Les Communes ont ouy le rapport qui a esté fait par un comité qu'elles avoient ordonné pour entendre Luzancy dont je vous ay escrit, contre le jésuite St Germain: elles veulent cognoistre de cette affaire nonobstant la sévérité de la proclamation que le Roy d'Angleterre a faite sur ce sujet. Elles ont mesme fait comparoistre devant le comité M. Coléman, secrétaire de Madame la Duchesse d'York, prétendant qu'estant catholique et bon amy du Père St Germain, on pourrait le decouvrir par son moyen.

On luy fit plusieurs questions embarrassantes aux quelles il respondit si bien que les commissaires en furent satisfaits.

Archives d'Este à Modène.

LE MÊME AU MÊME

16 Décembre 1675.

Insulte faite au duc d'York par un membre du Parlement.

M. le Duc d'York entrant chez la Reyne d'Angleterre où il y avait beaucoup de monde, un nommé Malet, membre de la chambre

basse, luy dit en françois ces propres termes: « M. le Duc d'York, « quittez vostre idolatrie et fiez-vous plus en Dieu qu'au Roy de « France. » Il répéta cela deux ou trois fois; ces messieurs, quoyque fous, sont si considérés que ce personnage ne sortit de la chambre que par les exhortations que luy fit M. le Duc de Monmouth.

Doc. CVI. LE DUC D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Autographe.

Londres, $\frac{16}{26}$ Decembre 1675.

Mon frère,

Vostre lettre du 22e de novembre passé me dit que vous vous estes chargé de ce qui reste du dernier payment de la dot de Madame ma femme, et je me trouve fort satisfait de ce que mes intérests soient tellement meslés avec les vostres, que sans aucune difficulté à les distinguer on les puisse néantmoins regarder comme inséparables. Au reste j'espère que vous me conserverez tonjours cette amitié que vous m'avez promis, et je me remets aux occasions qui se peuvent présenter, à vous faire encore voir (tant que je pourray) que je suis véritablement, mon frère, etc. etc.

Promesse du payement du reste de la dot de la duchesse d'York.

Doc. CVII. LE ROI LOUIS XIV

AU MARQUIS DE RUVIGNY

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

St-Germain, 23 Janvier 1676.

Comme le Duc d'York a eu une part principale à la résolution qui a esté prise de se lier par un nouveau traité avec moy, ayez soin de luy faire bien cognoistre le gré si particulier que je luy seais de l'application qu'il donne si continuelle à toutes les choses qu'il croit m'estre avantageuses; et assurez-le que je respons par une amitié et une estime sincère à l'affection qu'il me fait paraistre en toutes rencontres.

Rapports d'amitié réciproque entre Louis XIV et le duc d'York.

Digitized by Google

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

LE MÊME AU MÊME

St-Germain, 6 Mars 1676.

Même sujet.

Ce que vous m'avez marqué de l'opposition que le Roi avoit rencontrée pour ce traité dans son Grand Trésorier et de celle que vous croyez si générale dans toute l'Angleterre pour la France, me rend plus sensible à la fermeté avec laquelle ce Prince et le Duc d'York demeurent inébranlables dans mon alliance. Et comme je vous ay déjà marqué d'en faire paraistre mon ressentiment[1] au Roy d'Angleterre, je désire que vous fassiez la mesme chose auprès du Duc d'York.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CVIII. MONSIEUR COURTIN[2]

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 12 Mars 1676.

Protestation de reconnaissance.

Mr le Duc d'York m'a fait paraitre beaucoup de reconnaissance des choses que je luy ai dites de la part de V. M. Il m'a chargé de vous faire savoir qu'il sera toujours ferme dans vostre service et que si le Roy son frère et lui vous ont donné jusques à présent des marques de leur affection, il est certain qu'ils vous en donneront encore de plus solides à l'advenir.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CIX. MONSIEUR COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 23 Mars 1676.

Sollicitations de la Cour d'Angleterre pour la nomination de Mme d'Hamilton à la charge de Dame du palais de la reine de France. La Marquise de la Vallière lui est préférée.

Le Roy de la Grande Bretagne et Mr le Duc d'York désirent passionnément qu'il plaise au Roy de faire Madame d'Hamilton dame

---

(1) A cette époque on employait parfois ce mot *ressentiment* comme expression de reconnaissance et d'affection.

(2) Ces deux diplomates français, M. de Buvigny et M. Courtin, se trouvèrent à Londres quelque temps ensemble, pendant lequel ils correspondaient tous les deux avec Louis XIV et son ministre.

M. de Courtin, dit St-Simon, était un très-petit homme avec un visage agréable, et qui avait été fort galant. Il avait beaucoup d'esprit et de grâces et l'air et les manières du grand monde sans aucune fatuité. Poli, sage, ouvert, surtout fort homme d'honneur. Il eut plusieurs ambassades où il réussit parfaitement et fut longtemps et utilement ambassadeur en Angleterre, où par Mme de Portsmouth il faisait faire au roi Charles II tout ce qu'il voulait. M. de Courtin mourut en 1703.

Digitized by Google

du Palais: ils m'ont chargé expressément de faire cognoistre à Sa Majesté l'affection qu'ils ont pour cette Dame, et aussi le plaisir qu'ils en recevront s'il luy playt de l'honorer de ce bienfait en leur considération. J'ay repondu à ces Princes, que le Roy l'aurait dejà fait s'il y avait en une place vacante, et que c'est la seule raison qui a empeché de contenter cette Dame suivant leur désir; qu'ils peuvent se ressouvenir que Madame la Marquise de la Vallière fut placée dans le palais de la Reyne au même temps qu'ils demandèrent cette grâce pour Madame d'Hamilton, et que la reponse du Roy fût que le nombre des Dames du Palais était fixé. Il ne l'aurait pas reçue s'il avait pu refuser à sa belle-sœur la dernière prière qu'elle luy fit en se retirant du monde. A quoy ces Princes ont repliqué que Madame d'Hamilton serait très malheureuse, si son mary qui exposait souvent sa vie, venait à la perdre, et que ce gentilhomme était dans les dernières inquiétudes lorsqu'il pensait qu'après sa mort sa femme demeureroit chargée de beaucoup d'enfants sans secours et sans appuy, et que s'il la voyait assurée d'une retraite aussi honorable pour elle que celle-là, il en auroit l'esprit plus libre et auroit moins de peine à se trouver dans les dangers; qu'ils entraient dans ces sentiments et qu'ils ne doutaient pas que Sa Majesté ne leur fit ce plaisir, s'il y avait lieu de le faire, c'est de quoy je les ai assurés.

Je vous donne avis, Monsieur, que Madame la Duchesse d'York a cru avoir esté méprisée du Roy, lorsqu'il n'a pas plû à Sa Majesté de faire réponse à la lettre qu'elle avait eu l'honneur de luy escrire, touchant le chapeau du Cardinal de Retz en faveur de son oncle le Prince Rinaldo. Cette Princesse se confirmerait facilement dans cette pensée si Sa Majesté ne répondait pas à la lettre qui a été adressée au Père St Germain pour être remise entre les mains du père Confesseur sur le sujet d'un établissement de filles anglaises à Lisle ou dans quelque autre ville de Flandres.

Digitized by Google

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France

Doc. CX.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES

A Mr DE RUVIGNY

St-Germain le 1er Avril 1676.

Réponse aux plaintes de la Duchesse d'York.

Il me semble, si je m'en souviens, que le Roy respondit de sa main à la lettre de Madame la Duchesse d'York en faveur de Mr le Prince Rinaldo. Si Sa Majesté ne le fit pas, ce fut sans doute parceque le Pape ne voulant point recevoir la demission de Mr le Cardinal de Retz, il ne se trouvait point d'occasion de servir le Prince. Jusques icy S. Mté n'a point receu la lettre que cette Princesse luy a escrite pour l'establissement des filles Anglaises dans une ville de Flandres.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXI.

MONSIEUR COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 2 Avril 1676.

Le Duc d'York se déclare publiquement catholique.

Monsr le Duc d'York qui a continué jusques à présent d'accompagner le Roy son frère à l'Eglise pour y entendre les prières et les sermons, a résolu de ne le plus faire à l'avenir. Il sait qu'il n'y a plus personne en Angleterre qui mette en doute les sentiments qu'il a pour la religion, et qu'une plus longue dissimulation serait inutile pour ses intérests et préjudiciable à sa réputation. Il a communiqué sa pensée à S. M. Britannique qui a eu de la peine à y consentir. Mais enfin elle y a donné les mains après avoir connu la force des raisons et de la résolution du Duc son frère. Il commencera demain vendredi saint l'exécution de son dessein, et il ne se trouvera plus dans ces exercices religieux où il n'allait que par politique.

Archives d'Este à Modène.

Doc. CXII.

LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Autographe.

Londres, 4 Avril 1676.

Effet produit par la résolution du Duc d'York.

Caro fratello, è tanto tempo che non ho ricevuto vostre lettere che io non sò che pensare, spero però che voi stiate bene . . . . . .

Digitized by Google

Il Sig^r Duca mio ha preso una generosa risolutione quale è di non andare più alla chiesa dei protestanti con il Rè, come era solito, risolutione molto lodata da chi ha prudentia e coscientia, ma bensì anche da molti biasimata dicendo che gli possa apportare gran pregiudicio; tutti dicono la sua e d'altro non si parla per tutta la città. — Questo è quanto ho di nuovo da dirvi, però finisco restando di vero cuore vostra

aff^ma Sorella
MARIA

Doc. CXIII. MONSIEUR COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 6 Avril 1676.

..... Il est vray que Madame la Duchesse d'York n'a point receu la réponse à la lettre qu'elle escrivit au Roy en faveur du Prince Rinaldo son oncle. Celle qu'elle recevra touchant l'Etablissement de filles Anglaises dans une ville de Flandre luy fera cognoistre que Sa Majesté prend soin de luy répondre lorsqu'elle trouve occasion de la servir.

Lettre de Louis XIV attendue par la duchesse d'York.

Doc. CXIV.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

A M^r DE RUVIGNY

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

St-Germain, 11 Avril 1676.

La lettre, Monsieur, que vous m'avez escrite le second de ce mois a paru au Roy d'une grande considération par la résolution que M^r le Duc d'York a prise de ne plus donner mesme les apparences d'une religion contraire à celle qu'il professe. Il faut croire que ce Prince en a bien cognu les suites et que n'ayant rien fait que de concert avec le Roy son frère, elles ne pourront avoir rien de fâcheux.

La religion déclarée du Duc d'York.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXV. MONSIEUR COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres 13 Avril 1676.

Intrigues diplomatiques.

Mr le Duc de Modène a envoyé icy depuis longtems un gentilhomme, nommé Montecuccoli, pour etre près de la personne de Madame la Duchesse d'York. J'ai seeu de bonne part que Ronquillo [1] luy a offert depuis peu par son entremise tout le crédit du Roy son maistre, pour faire donner au Prince Rinaldo le chapeau de Cardinal à la première promotion. Peut-estre que S. Mté trouvera à propos de faire mention de ce chapeau dans la première lettre que S. Mté écrira à Made la Duchesse d'York. On a eu avis icy que la lettre qu'elle a écrit au Roy touchant des Religieuses a esté mise depuis dix jours entre les mains du père confesseur. [2] Vous aurez soin, s'il vous plait, Monsieur, de faire ensorte que S. Mté luy fasse réponse, affin que l'oubly de l'affaire ne persuade pas entièrement cette Princesse qu'elle est méprisée.

Archives d'Este à Modene.

Doc. CXVI.

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DE L'ABBÉ RIZZINI AU DUC DE MODÈNE

15 Avril 1676.

Ruvigny remplacé par Courtin à l'ambassade de Londres.

Si fa gran rumore in Londra per aver il duca d'York accompagnato il Re sino alla porta della cappella protestante, senza però esservi entrato, il qual fatto tienesi qual pubblica dichiarazione di cattolicismo per parte sua.

Per impegni fatti dal Duca d'York è stato rimosso dall' ambasciata francese à Londra il protestante Ruvigny, al quale è succeduto Courtin. La dichiarazione di non conformista fatta dal Duca d'York non mirava ad altro che a fare accettare la libertà di coscienza nel regno. Il Ruvigny avverso al Duca d'York, lo aveva dipinto agli occhi

---

(1) D. Pedro Ronquillo nommé ambassadeur d'Espagne à la cour d'Angleterre. Nous aurons plus tard à publier une série de depêches inédites de ce diplomate.

(2) Probablement le Père La Chaise.

Digitized by Google

del Christianissimo coi più neri colori e non si riuscì a disingannare S. M. che col mezzo del Padre La Chaise confessore di S. M.

Doc. CXVII.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

A M. COURTIN

15 Avril 1676.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Instructions secrètes à l'égard du duc d'York.

Monsieur le Duc d'York ne fait pas voir moins d'amitié pour le Roy et moins de zèle pour les intérests de Sa Majesté que le Roy son frère. On peut dire mesme que comme il est d'un esprit plus ferme, plus arresté et plus appliqué aux affaires, le Roy peut tirer en quelque sorte plus d'utilité de l'affection qu'il luy temoigne, parce qu'ayant beaucoup de crédit sur le Roy de la Grande Bretagne il a une grande part aux affaires. Il peut beaucoup pour le déterminer et pour l'affermir dans les résolutions qu'il a prises. Ainsi le Sr Courtin apportera un soin particulier à cultiver ces bonnes dispositions. Il l'asseurera de toute l'estime et de l'amitié de Sa Majesté et luy temoiguera combien elle est sensible à tant de témoignages qu'elle a receus de la sienne.

Outre son inclination naturelle pour Sa Majesté et les intérests qui lui sont communs avec le Roy son frère, de se conserver une si puissante alliance, le Duc d'York en a un particulier de s'asseurer de l'appuy et de l'assistance de la France. La profession ouverte qu'il a faite de la Religion catholique est capable de luy attirer des embarras fâcheux chez des peuples aussi violents et aussi susceptibles de toutes sortes d'impressions que les Anglais. Et il sçait en ce cas qu'il se devrait beaucoup promettre de l'affection de Sa Majesté et de son zèle pour une si bonne cause.

Ainsy Sa Majesté se trouve en droit de faire un fondement asseuré sur le Roy de la Grande Bretagne et sur le Duc d'York par eux-mesmes. . . . . .

. . . . . .

Digitized by Google

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXVIII. EXTRAIT DU MÉMOIRE A M. COURTIN

15 Avril 1676.

Instructions à l'égard de la duchesse d'York.

Le Sr Courtin aura des moyens légitimes de se procurer de bons offices auprès de M. le Duc d'York pour le service de Sa Majesté. La Dnchesse sa femme s'est acquis par sa vertu et par son mérite un grand empire sur son esprit. Elle est d'une nation attachée de tout temps estroitement à la France, elle est redevable de sou mariage à Sa Majesté et est obligée par tous les titres à luy donner des marques de son affection et de sa recognoissance.

Le Roy désire que le Sr Courtin prenne un soin particulier de cultiver les bonnes intentions de cette Princesse, de l'accoutumer mesme par l'utilité qu'il en pourra tirer à prendre auprès du Duc son mary plus de créance dans les affaires dont son extrême jeunesse l'avait peut-estre retirée jusques à cette heure, et de l'asseurer de l'estime et de l'amitié particulière de Sa Majesté. Pour luy en donner des marques Sa Majesté charge le Sr Courtin d'une paire de pendants d'oreilles en diamants pour cette Princesse, mais dans la vue principalement qu'elle soit au Duc d'York une marque de la considération de Sa Majesté pour luy.

Le seul intérêt que la Duchesse d'York ait fait paraistre jusques à cette heure à Sa Majesté a esté en faveur du Prince Rinaldo d'Este son oncle. La pensée de toute sa maison est de le voir élevé au Cardinalat, et cette Princesse prit occasion de la demission que le Cardinal de Retz voulut faire de son Chapeau, pour prier le Roy de le faire tomber au Prince. Outre que cette démission n'eût point d'effet, Sa Majesté ne jugea pas à propos d'entrer dans cette affaire que pouvait bien tirer après elle la demande de la nomination de Sa Majesté dans la première promotion de Couronnes. Ainsy elle évita de respondre et chargea seulement le Sr Marqnis de Rnvigny de faire cognoistre à la Duchesse d'York que le Pape n'ayant point voulu recevoir le chapeau du Cardinal de Retz, elle ne pouvait contribuer dans cette rencontre à une chose qu'elle temoignait affectionner.

Digitized by Google

Doc. CXIX. MONSIEUR COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 20 Avril 1676.

Intrigues espagnoles.

Je vous écrivis, Monsieur, il y a huit jours que Ronquillo avait offert à M. de Montecuccoli le crédit d'Espagne pour faire donner au Prince Rinaldo le chapeau de Cardinal. Depuis cela j'ai appris que l'Archevesque de Dublin et Scheldon qui sont icy depuis quelque temps, ont des pratiques secrettes avec Ronquillo et qu'ils visitent souvent Montecuccoli pour le persuader que la France est entièrement inutile pour les intérêts que la maison de Modène peut avoir en Italie, et qu'il n'y a que l'Espagne seule qui puisse luy faire donner à Rome tous les avantages qu'elle peut en prétendre. Car deux prestres Irlandais travaillent conjointement avec Ronquillo pour gagner Montecuccoli, afin qu'il dispose Mme la Duchesse d'York d'insinuer dans l'esprit de M. le Duc d'York qu'il faudrait envoyer à Rome le Sr Sheldon et de le charger d'une de ses lettres qui recommande particulièrement les intérêts du Prince Rinaldo.

Doc. CXX.

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DU MARQUIS CATTANEO AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

30 Avril / 10 Mai 1676.

Nouvelles d'Angleterre et de la cour.

Il Duca d'York ha regalato alla sua R. Sposa un diamante bellissimo legato in un spillone e due perle grossissime da pendenti, il tutto di un gran valore.

In alcune parti dell' Inghilterra si è cominciata l'esecuzione della legge contro i cattolici, imprigionandoli e confiscandogli i beni.

La corte intera è tre o quattro volte intervenuta ad una comedia composta da un gentilnomo del Duca d'York nella quale copertamente poneva in scena personaggi della corte e le favorite del Re.

Nel prossimo lunedi Sua Altezza Reale si è recata ad abitare nel palazzo di St. James essendovi all' ordine il suo appartamento.

Digitized by Google

Delle rincrudite persecuzioni verso i cattolici è accagionato il Duca d'York, perchè non ha volnto nella Pasqna recarsi alla cappella Regia (protestante).

Egli è nondimeno visitato di continuo dalla nobiltà in maggior numero che il Rè stesso.

$\frac{7}{17}$ *Mai 1676.*

La Serenissima non è contenta dell' andata a Roma della Duchessa Madre.

La Duchessa Mazarini è ancora in Londra, ma le sue visite alla Serenissima d'York, non sono più frequenti [1].

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXXI. LA DUCHESSE D'YORK

AU ROI LOUIS XIV

Londres, le 15 Mai 1676.

Instances de la duchesse d'York pour faire conférer le cardinalat au prince Rinaldo d'Este.

Je suis infiniment redevable à Vostre Majesté de l'honneur qu'elle m'a fait par sa dernière lettre, et des marques encore plns grandes de ses bontés que M. de Rnvigny m'a temoigné. Je prie V. M. de continuer la mesme volonté envers moy, et de ma maison qu'elle a toujours cüe, et de me faire la grâce de prendre mon oncle le Prince Rinaldo d'Este en vostre protection et d'appuyer ses prétentions à la cour de Rome qnand une occasion favorable s'en présentera : et je repondray pour luy qn'il fera continnellement tont son ponvoir pour marquer sa gratitude à V. M.; et pour ce qui est de moy je vous assnre qne je ne manqueray jamais de vous en montrer mes ressentiments autant que je pourray et de faire paraistre que je suis

de V. M.

la très affectionnée sœur, cousine et servante

MARIE.

---

(1) Marie-Béatrice avait fait tout son possible pour empêcher la duchesse de Mazarin, qui était pourtant sa cousine, de venir à la cour d'Angleterre. Elle l'y voyait de mauvais œil.

Hortense Mancini avait une réputation de beauté tellement répandue en Angleterre que lorsqu'elle paraissait en public ou à la cour, une foule énorme se pressait pour l'admirer. (Voir une lettre contemporaine de la comtesse Vezzani, dame d'honneur de la duchesse d'York, adressée au prince Rinaldo d'Este, du 5 avril 1675. Doc. XCIV.

Digitized by Google

Doc. CXXII. MONSIEUR COURTIN

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 4 Juin 1676.

On craint que le roi d'Angleterre soit entraîné malgré lui par la nation contre la France et contre le duc d'York, son frère.

Milord Arlington m'a dit qu'il n'y avait que le Roy son maitre et M. le Duc d'York qui appuiassent icy vos intérest; que M. le Duc s'estoit fait une affaire qui pouvoit avoir des suittes très dangéreuses pour luy, et qu'à l'esgard du Roy de la Grande Bretagne il prevoïoit qu'à la longue quelque inclination qu'il eust à vivre en bonne intelligence avec V. Majesté, il ne pourrait pas (si la guerre durait), s'opposer au torrent ni s'empescher de suivre les mouvements de ses sujets.

LE MÊME AU MÊME

Londres, 22 Juin 1676.

Le Roy croit que la conduite qu'a tenu M. le Duc d'York depuis quelque temps a tellement allarmé toute l'Angleterre qu'il est obligé de donner à ses sujets quelque nouvelle asseurance sur le point de la religion. . . . . .
. . . . . .
. . . . . J'ai fort exhorté le Duc d'York à prendre bien garde à luy, parce que j'ai veu dans l'esprit du Roy son frère beaucoup d'agitation sur son sujet, ce qui vient asseurement des scrupules que le Grand Trésorier lui donne sur celuy de la Religion. Je ne prévois pas neantmoins qu'il y ait lieu d'appréhender que mon dit Sieur le Duc se retire de luy-mesme et qu'il suive en cela le conseil que le Grand Trésorier luy a fait donner par le Comte de Bristol.

Doc. CXXIII. MONSIEUR COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 16 Juillet 1676.

Nouvelles sollicitations de la duchesse en faveur du prince d'Este et des carmélites.

M. Coleman m'est venu trouver ce matin, pour me dire deux choses de la part de Mme la Duchesse d'York dont il est secrétaire, l'une qu'elle n'avait point receu de response sur la lettre qu'elle avait

escrite au Roy le 18e du mois de may dernier, par laquelle elle suppliait Sa Majesté d'accorder sa nomination au Cardinalat, au Prince Rinaldo son oncle; l'autre pour me demander si je ne sçavais point ce que le Roy avait résolu sur la prière qu'elle luy avait fait faire par M. de Ruvigny en faveur des Carmélites anglaises établies dans Anvers qui demandaient qu'il pleust à Sa Majesté de leur permettre de s'establir aussi dans quelqu'une des grandes villes des Pays bas qui lui ont esté cédées par le traité d'Aix-la-Chapelle; j'ay respondu pour gagner du tems, que Mme la Duchesse se souviendrait sans doute, qu'elle ne m'avait pas fait donner sa lettre, et qu'elle ne m'avait aussi jamais fait l'honneur de me parler de l'affaire qui regardait les Carmélites.

Vous verrez, Monsieur, si le Roi veut faire response, sur ce qui regarde la prétention du Prince Rinaldo qui a ici un résidant qu'on nomme M. le Comte de Montecuccoli qui vraisemblablement n'est chargé que de cette affaire. Pour moy je sçais ce qui est porté dans mon instruction et je l'exécuteray en cas que le Roy ayt dessein de ne point faire de response par escrit.

Pour ce qui concerne les Carmélites Anglaises qui ont assez d'argent à ce qu'on m'a dit, pour n'estre à charge à personne, le Roy pourrait, ce me semble, n'ayant pas dessein de contenter Mme la Duchesse d'York sur le sujet de son oncle, lui donner un temoignage de la considération qu'il a pour sa prière, en consentant à l'establissement des Religieuses pour qui elle s'emploie, je ne me suis pas néantmoins engagé à rien promettre là dessus et ce que je vous en dis, nest que parce que je connais combien il importe de mesnager Mme la Duchesse d'York, puisqu'elle a un très grand pouvoir sur Mr son mari qui l'aime fort tendrement.

LE MÊME AU MÊME

Londres, 6 Août 1676.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Entrevue du grand trésorier (Danby) avec l'ambassadeur de France.

Monsienr le Grand Trésorier m'est enfin venu visiter en cérémonie avec trois carosses, et la masse de vermeil doré, qu'on a accoustumé

Digitized by Google

de porter devant lui, la visite s'est passée en compliments; il m'a néantmoins un peu parlé des allarmes que la conduite de M. le Duc d'York donne à tous les peuples de ce royaume; je lui demandai par occasion si le nombre des catholiques estait fort grand, il me dit qu'on en avait fait le denombrement avec beaucoup de soin, et qu'il ne s'en estait trouvé que douze mille, je lui repondis (comme en passant) qu'ils n'estaient donc pas à craindre et je n'entrai pas plus avant dans cette matière, pour ne pas me rendre suspect.

LE MÊME AU MÊME

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, le 11 Août 1676.

Présent de diamants fait par Louis XIV à la duchesse d'York.

J'ay remis entre les mains de M. le Duc d'York les pendants d'oreille en diamants que vous m'avez envoyés. Il a trouvé le présent parfaitement beau, et m'a chargé d'en faire au Roy de très grands remercimens. Il le donnera à Mme la Duchesse d'York sa femme affin que cela paraisse moins, et nous sommes convenus que dans la maison personne n'en sçaura rien; il est nécessaire que cela demeure secret dans l'estat où sont les choses.

Doc. CXXIV. MONSIEUR COURTIN

AU ROY LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, le 13 Août 1676.

Effet produit par les diamants.

Madame la Duchesse d'York à qui j'étais allé faire ma cour avant hier au soir comme elle vit qu'il n'y avait plus que des personnes de sa maison dans sa chambre, elle se leva de dessus sa chaise et vint me trouver à un coin de sa chambre, où elle me dit avec un visage riant qu'elle avait esté la plus surprise du monde, quand M^r^ son mary lui avait remis entre les mains le beau présent que V. M. luy avait fait, qu'elle n'avait point mérité cette grâce, qu'elle me priait de l'ayder à en bien faire ses remerciments à V. Majesté ce qu'elle me repeta plusieurs fois et mesme il me parut qu'elle avait envie de

Digitized by Google

vous escrire. Je lui dis que V. M. ayant eu le bonheur de contribuer à la satisfaction dont elle jouissait dans son mariage, la regardait comme sa fille et qu'elle apprendrait avec une extrême joye que le petit présent dont elle m'avait fait l'honneur de me charger luy eust eté plus agréable, sur quoy elle reprit qu'elle ne sçavait pas ce que je voulais dire avec un petit présent et qu'on n'en pouvait pas faire un plus grand ni plus magnifique.

M. le Duc d'York qui se vint mettre en tiers dist que V. M. avait quelque raison de regarder Mme la Duchesse d'York comme sa fille, puisque c'estait V. M. qui la luy avait donnée, et cela avec un air qui me fit bien connoistre qu'il l'aimait fort tendrement. Il me chargea encore de renouveler ses remercîmens.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXXV. MONSIEUR COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

20 Août 1676.

Mauvaises dispositions des Anglais contre la France.

Je priai le Duc d'York de m'aider à faire connaitre au Roy son frère les mauvaises intentions de la caballe qui le veut aigrir contre la France dont je sçais que le premier dessein est de luy faire donner des lettres de represailles. M. le Duc d'York me dit qu'il ne perdrait aucune occasion de faire remarquer au Roy de la Grande Bretagne le dessein qu'on a de le brouiller avec V. M. pour le priver du seul appuy qui lui reste contre la mauvaise volonté de la plus grande partie de ses sujets; qu'il continnerait toujours autant qu'il luy serait possible à l'affermir dans la résolution de demeurer estroitement uni avec vous. Mais que je pouvais voir comme les affaires se traitaient icy, et que la bonté et la facilité du Roy son frère estaient cause qu'on espérait tonjours de gagner quelque chose sur luy. Qu'il ne doutait point que V. M. n'eust dessein de mesnager l'Angleterre dans la conjoncture présente, mais qu'il estait vray aussi que tous les marchands de Londres faisaient un si grand bruit que si on ne faisait voir clairement en France qu'on leur rend une justice favorable, il prevoyait qu'il en

Digitized by Google

arriverait de ce coté cy de grands inconvénients; que tous ceux du conseil ne songeaient qu'à faire leur cour au Parlement.

Doc. CXXVI.

LE MINISTRE DES AFFAIRES-ÉTRANGÈRES

A M. DE RUVIGNY

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

22 Août 1676.

Je vous ai désià envoyé la response du Roy à Mme la Duchesse d'York. Cette Princesse doit estre asseurée de l'estime et de la considération de Sa Majesté. Et comme elle a toujours affectionné particulièrement sa maison, elle aura plaisir sans doute à lui en donner des marques, si les occasions s'en offrent en faveur de M. le Prince Rinaldo.

Encore le chapeau du prince d'Este.

Doc. CXXVII. LE DUC D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Autographe.

Londres, 28 Août / 7 Sept. 1676.

Mon frère,

J'ay toutes sortes de raisons de ne point doubter de la part que vous prenez à la joye que je reçois présentement par l'heureux accouchement de Madame ma femme, d'une fille, et par le bon estat de sa santé; et c'est pour cela que je vous envoy cette bonne nouvelle; et je puis vous asseurer qu'à mesure que ma famille s'angmente il y aura tant plus de personnes affectionnées à vos intérests, encore que pas une ne pourra montrer plus de zèle là dedans que

Nouvel accouchement de la duchesse.

Mon frère,

Votre très affectionné frère

JACQUES.

Doc. CXXVIII. LA COMTESSE VEZZANI

AU PRINCE CÉSAR D'ESTE

Archives d'Este à Modène.

Londres, 8 Septembre 1676.

Porto con questa mia a V. Altezza Serenissima l'avviso del felice

Détails sur l'accouchement.

parto della Ser^ma Sig^ra Duchessa Reale seguito questa mattina alle otto hore meno cinque minuti, e questo di una Principessa con totale felicità perchè in nn ora si è sbrigata. Tuttochè il Ser^mo Sig^r Duca habbia mandato in diligenza dal Re e dalla Regina, non hanno potuto essere a tempo, e quando S. A. R. ha partorito non vi era che il Sig^r Duca, la commare, le cameriere, ed io; dopo sono venuti la M^ta del Re e della Regina con tanta gente che la camera era piena. Quando S. A. R. ha inteso che il suo parto è di una Principessa, dico il vero a V. Altezza Ser^ma, si è un poco turbata ma il Ser^mo Sig^r Duca ha mostrato con tanta generosità che questo non le importa niente, che la Sig^a Duchessa si è tutta rasserenata.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXXIX. MONSIEUR COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 10 Septembre 1676.

Félicitations des ministres étrangers.

Madame la Duchesse d'York est en bonne santé. Nous fûmes hier, tout ce que nous sommes icy de Ministres Etrangers, faire des compliments à M^r son mari sur son heureuse délivrance.

Doc. CXXX.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DE MONSIEUR COURTIN AU ROI LOUIS XIV

Londres, 14 Septembre 1676.

Inquiétude.

. . . . . Mr de Coventry me dit que la démarche de M^r le Duc d'York au sujet de la religion avait allarmé tous les peuples.

Doc. CXXXI. LE ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

A MONSIEUR COURTIN

15 Septembre 1676.

Félicitations.

Bien que j'eusse souhaité de pouvoir féliciter le Duc et la Duchesse d'York sur la naissance d'un fils, vous ne pouvez toutefois leur tesmoigner assez à l'un et à l'autre, combien je me réjouis d'apprendre l'heureux accouchement de cette Princesse.

Digitized by Google

Doc. CXXXII.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

A MONSIEUR COURTIN

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

15 Septembre 1676.

Carmélites anglaises en France

Voicy une lettre pour Mad^e la Duchesse d'York. Elle regarde l'establissement qu'elle avait désiré depuis longtemps d'une maison de Carmélites à Nôle et que le Roy luy a accordée. [1]

Doc. CXXXIII.

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DU MARQUIS CATTANEO AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Londres, $\frac{11}{21}$ Février 1676.

Baptême de l'enfant nouveau-né.

Sono quattro giorni che la Serenissima ha partorito e sta ottimamente. La neonata è stata tenuta al sacro fonte dalla Duchessa di Monmouth e dal Lord Tesoriere e le hanno posto il nome d'Isabella. Il Duca d'York ha regalato un bellissimo scrigno tutto di filograna d'argento alla sua sposa con entro dieci frnttiere di filograna; non abbandona mai la camera della puerpera.

Si fanno visite giornaliere dalle LL. M. M. dagli ambasciatori etc. alla Sig^ra Duchessa.

Le prince de Monaco à la cour d'Angleterre avec suite de virtuosi italiens de musique.

Il Principe di Monaco comparisce spesso alla corte, ha seco gran seguito tra cui molti virtuosi di canto e d'istrumentale provenienti da Roma.

Doc. CXXXIV. MONSIEUR COURTIN

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 8 Octobre 1676.

Assurances d'amitié échangées entre le duc d'York et le roi de France.

Ma conversation avec M^r le Duc d'York finit de sa part par de nouvelles protestations de demeurer tonjours ferme dans les intérests de V. M., et de la mienne par des asseurances que, qnoy qu'il pust

---

(1) Cette lettre manque.

arriver, V. M. luy donnerait toujours des temoignages de son amitié et de la reconnaissance qu'elle conserve pour les bons offices qu'il a toujours rendus et qu'il rend encore à ses ministres dans toutes leurs négociations. Le soin que je prends d'aller à luy avant de parler au Roy son frère, le touche fort sensiblement et luy paraist une grande marque de la confiance de Votre Majesté.

LE MÊME AU MÊME

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 12 Octobre 1676.

Embarras créés au roi Charles par l'imprudence du duc d'York.

Je connais, m'a dit le Roi, les mauvaises intentions et les cabales qui sont dans mon conseil, mais vous voyez aussi que je suis tout seul à soutenir les interests de la France et qu'il paraist que c'est la source du mal que l'on me veut; mon dessein est de demeurer estroitement uni avec le Roy[1] mon frère, mais il faut qu'il ait quelque considération pour l'estat ou je suis et qu'il s'accommode à mes besoins . . . . . : . . . . . Je pressai le Roy de se déterminer conformément à ses lumières et au jugement qu'il avait fait, luy disant que Mr le Duc d'York avait trouvé aussi bien que luy les propositions que j'avais faites très raisonnables. Il m'interrompit avec une espèce d'exclamation, en me tesmoignant que Mr le Duc d'York s'estait fait une affaire et luy en avait fait une dont ils auraient tous deux bien de la peine à se demesler. Mais particulièrement Mr le Duc d'York; sur quoy il me repeta ce qu'il m'avait déjà dit que, si il mourait, il ne croyait pas que ce Prince pust rester huit jours en Angleterre.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXXXV. MONSIEUR COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 15 Octobre 1676.

Rigueurs contre les catholiques.

On résolut avant hier dans le conseil de S. Mté Britannique d'arrester à l'avenir ceux de ses sujets qui sortiront des maisons des am-

(1) Le roi de France.

Digitized by Google

bassadeurs les jours de festes et qui auront entendu la messe. Mr le Duc d'York me dit au sortir du conseil que le Grand Trésorier et le Duc de Lauderdale estaient les auteurs de cette résolution dans l'espérance de faire par là leur cour au Parlement.

Doc. CXXXVI. LA DUCHESSE D'YORK

Archives du Vatican

AU PAPE INNOCENT XI

Londres, 19 Octobre 1676.

Beatissimo Padre,

Félicitations au Pape Innocent XI à son avénement.

E stato universale il giubilo che si è sentito in tutto il mondo cattolico per l'esaltatione di Vostra Santità al Sommo Pontificato, poichè era longo tempo che attendeva di vedere coronato il merito infinito della Santità Vostra con questa dignità suprema. Per me non saprei mai sufficientemente esprimere l'estrema contentezza dell'animo mio vedendo quanto benignamente la Divina Providenza si sia degnata di assistere la Santa Chiesa nell'avere concesso alla medesima un Capo et Pastore si degno, in tempo appunto che ne aveva più che mai di bisogno. Mi rallegro dunque di tutto cuore con Vostra Santità e mi prometto da questo solo segno della misericordia divina verso la sudetta sua chiesa, la continuatione ed augmento delle sue grazie ad essa, et che l'Inghilterra pure in particolare habbia da godere la sua parte mediante la paterna cura e zelo della Santità Vostra, che non lascierà d'adoprarvisi efficacemente e gradirà che ognuno per quanto sarà possibile vi contribuisca seguendo il di lei essempio e direzioni. Stimerò io sempre mio singolare honore e fortuna di riceverle in ogni congiuntura con i commandi di Vostra Santità, dalla cui pietosa mano humilmente implorando la celeste Benedittione m'inchino a baciarle li santi piedi et supplico la Santità Vostra a credermi quale col più riverente e filiale rispetto mi protesto

Beatissimo Padre

di Vostra Santità

Divotissima figlia

MARIA

Digitized by Google

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXXXVII. MONSIEUR COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 19 Octobre 1676.

Offices de Coleman.

Il y a un secretaire de Mad^e la Duchesse d'York, nommé Coleman[1] qui a de grandes habitudes dans la Chambre basse, que Mr de Ruvigny a fort employé pendant qu'il était icy. On s'y peut plus fier qu'à un autre, parce qu'il est bon catholique; je vous demande aussi des ordres sur son sujet.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

LE MÊME AU MÊME

Londres, 2 Novembre 1676.

Remerciments de la duchesse d'York à Louis XIV.

Je vous envoie la réponse[2] que Mad^e la Duchesse d'York fait au Roy, pour le remercier de ce que Sa M^té a bien voulu accorder à sa prière que les Carmelites Anglaises se pussent establir dans la ville de Lisle.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXXXVIII. MONSIEUR COURTIN

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 16 Novembre 1676.

Accident de chasse arrivé au duc d'York

M^r le Duc d'York estant allé vendredi dernier à trois lieues d'icy à la chasse du renard, comme il commençait à quester et qu'il suivait ses chiens au petit trot, son cheval broncha si fort qu'aiant peur qu'il ne s'abbatist, il se jetta à terre et ne sentit aucun mal de sa cheute, mais estant remonté, comme il s'aperçut qu'il ne pouvait pas s'aider de son bras droit, il fit appeler son chirurgien qui trouva qu'il s'estait cassé l'os qui est audessous du col qu'on appelle la clavicule; après l'avoir remis et lui avoir fait le bandage nécessaire qui lui causa une assez grande douleur, il le saigna sur le champ, la douleur cessa incontinent après la saignée, et M^r le Duc d'York revint dans son

(1) Coleman, secrétaire de la duchesse d'York, dont il a été question ailleurs.
(2) Cette réponse ne se trouve pas dans les archives.

Digitized by Google

carrosse en cette ville où il passa le reste de la journée dans une chaise et vit tout le monde à son ordinaire. Il reposa fort bien pendant toute la nuit, le lendemain et hier encore, il ne sentait aucune incommodité de manière que, (comme il le dit luy-meme) je crois qu'il n'aura point d'autre mal que celui de laisser passer six semaines ou deux mois sans aller à la chasse.

Doc. CXXXIX.

BREF DU PAPE INNOCENT XI ADRESSÉ A LA DUCHESSE D'YORK

Archives du Vatican litt. ad principes Auct. fol. 55.

17 Novembre 1676.

Dilectissimæ in Christo filiæ nostræ Mariæ Ducissæ Eboracensi

Remerciments et bénédiction du nouveau Pape.

Innocentius P. P. XI

Dilectissima in Christo filia nostra, Salutem et Apostolicam Benedictionem etc.....

Testari satis nequimus quâ Nos in Dominum voluptate perfuderint humanissimæ tuarum litterarum significationes Pontificatum Nobis maximum gratulantes, ingenitamque tibi pietatem eximiis notis præseferentes. Accuratam enim in hujus præstantiam in excelso positam considerationem ubi convertimus, uberem ab ipsa in Anglicano Regno Divinæ Gloriæ proventum jure merito expectamus, solidumque sic curis nostris levamem admovemus. Cumulatas itaque filiali erga Nos observantiæ tuæ paternæ dum charitatis vices ex animo rependimus, quidqnid a pastorali sollicitndine Nostra orthodoxæ fidei ad amplificationem proficisci unquam poterit, Tibi, dilectissima in Christo filia Nostra, pollicemur ultro, atque interim Apostolicam Benedictionem ex omni cordis Nostri sensu impertimnr. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XVII Novembris Anno MDCLXXVI Pontificatus Nostri primo.

Digitized by Google

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXL.

MONSIEUR COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 19 Novembre 1676.

Le duc d'York insiste toujours pour le chapeau du prince d'Este.

Mr le Duc d'York se porte toujours de mieux en mieux, et ne sent aucune incomodité que celle que lui cause le bandage que les chirurgiens ont été obligé de lui faire. Il m'a dit hier que les intérest de la maison de Modène, luy estaient si chers qu'il seroit infiniment obligé au Roy, si Sa Majesté vouloit considérer le Prince Rinaldo d'Este. Qu'il n'osait pas demander à Sa Majesté qu'icelle eust agréable de le nommer pour la première promotion qui se feroit pour les couronnes, parce qu'il jugeait bien que le Roy pouvait avoir pris là dessus quelque engagement, mais qu'il suppliait très humblement le Roy de l'accorder pour la seconde et que Sa Majesté ne luy pourrait pas faire un plus sensible plaisir. Je scais qu'il est extrêmement pressé là dessus par Made la Duchesse d'York. Mr Coleman m'en est venu parler de sa part. Je n'ay fait que la mesme response à Mr le Duc d'York et à ce Sécrétaire, qui a esté que je ne manquerois pas de rendre compte à Sa Majesté de ce qui m'avait esté dit là dessus.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXLI.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

A MONSIEUR COURTIN

2 Décembre 1676.

Louis XIV tâche d'éluder les sollicitations du duc et de la duchesse d'York.

Mr de Ruvigny a eu ordre dans le temps qu'il estait en Angleterre d'asseurer Mr le Duc et Made la Duchesse d'York, de la considération particulière que le Roy avait toujours pour Mr le Prince Rinaldo. Sa Majesté désire, Monsieur, que vous leur renouvelliez à l'un et à l'autre les mesmes asseurances. Pour ce qui touche la nomination présente de S. M. pour la première promotion des Couronnes, outre que vous jugerez sans doute que la disposition en est faite de sa part; il paraist que Mr et Made la Duchesse d'York comprennent assez qu'ils ne peuvent la demander à S. M . Ainsi vous serez en estat de ne leur laisser concevoir que des espérances esloignées pour l'advenir.

Digitized by Google

Doc. CXLII. MONSIEUR COURTIN

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

3 Décembre 1676.

Hostilité croissante du peuple anglais contre le Duc d'York et la religion catholique.

Pour ce qui concerne M. le Duc d'York il a un attachement très sincère aux intérests de Vostre Majesté; mais ce qui met vos affaires et les siennes dans un plus mauvais estat qu'elles estaient au temps de la dernière prorogation du Parlement, c'est qu'il a fait une démarche qui ne laisse plus aucun lieu de douter qu'il ne soit catholique. Le Roy son frère est persuadé et s'en explique ouvertement que cela a ruiné toutes ses affaires. Toute l'Angleterre est allarmée de voir l'héritier présomptif de la couronne faire profession d'une religion contraire à celle du Royaume et il n'y a pas un Ministre qui ne presche toutes les semaines ou dans les villes ou dans les villages que la Religion protestante est en grand péril et que la France la veut ruiner. Milord Trésorier et M. de Lauderdale qui sont les deux ministres qui ont le plus de crédit, sçavent qu'on ne les aime pas et qu'on les veut attaquer dans le Parlement. Ils ne songent qu'à paroistre zélés pour la religion, et sont prests à se mettre à la teste du parti qui s'élèvera contre M. le Duc d'York, pour donner (pour ainsy dire) le change et se sauver par la démonstration de leur faux zèle et par l'animosité qu'ils feront paroistre contre la France.

Doc. CXLIII. LE MÊME AU MÊME

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

10 Décembre 1676.

Mot de la Duchesse d'York sur Louis XIV.

M. le Duc d'York a reçu avec de grands tesmoignages de reconnaissance les asseurances que je ne luy ay données qu'en termes généraux, que Vostre Majesté se souviendra avec plaisir dans les occasions de la recommandation qu'il luy a faite en faveur du Prince Rinaldo d'Este. Je sçais néantmoins que Mme la Duchesse d'York n'en est pas tout-à-fait contente et qu'elle a dit à un de ses domestiques qu'elle auroit mieux aimé que V. M. ne luy eust point donné des pendants d'oreilles et qu'elle eust plus de considération pour son oncle.

Digitized by Google

Il y a un Comte de Montecuccoli auprez d'elle qui la sollicite fort pressamment sur ce sujet, et qui est cause qu'on se sert de la conjoncture présente dans laquelle il croit que V. M. a besoin pour ses intérêts de ménager M. le Duc d'York.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXLIV. LE MÊME AU MÊME

31 Décembre 1676.

Remarques sur le catholicisme du duc d'York. Préoccupations des protestants.

On a bien veu jusques à cette heure que des Princes ont changé de religion pour faire profession de celle des Estats dont ils voulaient asseurer la couronne sur leur teste; mais il n'y a guère d'exemple que l'héritier présomptif d'une couronne ayt quitté la religion du pays pour en embrasser une dont l'exercice n'y est pas seulement toléré. Cela n'estait point arrivé en Angleterre depuis le grand changement fait par la Reyne Elisabeth, et M. le Duc d'York l'a hazardé depuis la dernière séparation du Parlement. Il paroist fort attaché aux intérests de la France et il l'est en effet. Il ne faut donc pas s'estonner si toute l'Angleterre craint que cet attachement ne luy serve d'appui pour monter sur le trône (quand le cas arrivera); et si elle appréhende qu'un Prince qui est capable de s'exposer au péril de perdre une couronne par son zèle pour la religion catholique, ne le soit aussi de se porter à toutes sortes d'extrémités pour la restablir.

BREF DU PAPE INNOCENT XI

AU DUC D'YORK

Ce Bref n'est que la réponse du Pape aux félicitations que le Duc d'York s'était empressé d'adresser à Sa Sainteté pour son avénement au Saint-Siège; le duc avait écrit à Rome en même temps que la duchesse Marie Béatrice (voir doc. CXXXVI en date du 19 octobre), mais la lettre, paraît-il, s'était perdue en chemin. Les félicitations du duc ne parvinrent au Pape que plus tard par la bouche du cardinal de Norfolk.

Nous avons trouvé ce Bref parmi les copies très exactement faites sur les originaux du Vatican pour le gouvernement britannique, déposées par celui-ci à la bibliothèque du British Museum. Bien que la date manque dans la copie de

Digitized by Google

ce Bref, nous croyons pouvoir le placer ici sans trop nous écarter du vrai, car cette époque est désignée par l'arrivée du cardinal de Norfolk à Rome, ainsi que par l'autre Bref du même Pape que nous venons de publier dans le mois de novembre de cette même année.

Doc. CXLV.

DILECTISSIMO IN CHRISTO FILIO NOSTRO JACOBO DUCI EBORACENSI

INNOCENTIUS P. P. XI

Ex archetypis epistolarum ad principes British Museum. Add. Mss. 15395, fol. 404 (Vatic. Transcripts.).

Dilectissime in Christo fili noster etc.

Regrets. Espérances. Exhortations.

Dum e stationis Apostolicæ Sedis specula in qua supremus omnium Pastor humilitatem Nostram ad sui gregis custodiam collocare dignatus est, creditos nobis late populos vigili mente lustramus, omni quidem ex parte misera afflictaque Christianæ Reipublicæ facies spectaculum oculis nostris exhibet plane luctuosum, quod supplices diu noctuque ad misericordiarum Patrem manus tendere nos cogit, et Davidicum illud cum lacrimis identidem usurpare, *usquequo irascetur furor tuus, Domine, super oves pascuæ tuæ?* In primis vero paternæ charitatis Nostræ viscera vehementer excruciat infelix Orthodoxæ fidei conditio in amplissima ista et fortunata quondam insula, novis in dies procellis obnoxia, quæ quidem Insula Patrum nostrorum memoria veræ pietatis ac religionis laude præ ceteris Christianis regnis inclyta florensque Sedis Apostolicæ corona et gaudium erat. Levat tamen non parum dolorem nostrum et pastoralem quam Anglico Regno debemus sollicitudinem, egregia virtus et eximium erga rem Catholicam studium tuum quod præclaro fidelibus exemplo validoque præsidio esse intelligimus et quotidie magis fore confidimus, quæ sane fiducia mirum in modum augetur ubi suspicimus eam animi tui magnitudinem qua ita Divinæ gloriæ amore succenderis, ut nullus rationum tuarum respectus separare te potuerit a charitate Christi. Id autem paternam voluntatem Nostram adeo tibi devinxit, ut Te in intimo cordis sinu assiduo geramus, Divinamque Bonitatem jugiter precemur, ut istius Regni bono diu incolumis et prosperis lætisque rerum successibus semper floreas. Quos animi Nostri sensus cum occasionem aliquam dare se aperiendi tibi magnopere cupiremus, opportuni ac magna cum voluptate accepimus a dilecto filio nostro Philippo Thoma Cardinali de Norfolcia te

ipsum sub Nostri Pontificatus initium egregio quodam singularis tuæ erga sanctam hanc sedem observantiæ impulsa literas ad nos dedisse supremam Nobis in Ecclesia dignitatem gratulantes, quæ quamvis ad nos non perveuerint, charitatem uostram etiam deperditæ invitant ad Te, dilectissime in Christo fili, amore quo possumus ardentiore complectendum. A cujus quidem complexus vinculo nulla nos unquam locorum intercapedo, nulla acerbitas temporum, nulla hominum injuria divellet. Perge interim Deo bene juvante, in præclaro instituto excolendæ Christianæ Virtutis et de Catholica Religioue benemerendi, dum Nos quidquid a paterna dilectione Nostra atque ab hujus Sanctæ Sedis aucthoritate ad pia studia tua juvanda et præclara vota implenda proficisci poterit ex animo Tibi pollicemur, cui iterum Apostolicam Benedictionem amantissime impertimur. Datum Romæ, etc. etc.

Archives d'Este à Modène.

Autographe.

Doc. CXLVI. LE DUC D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Londres, $\frac{1er}{11}$ *Janvier 1677.*

Mon frère,

Remerciments et félicitations.

Vostre lettre du 10me du mois passé me fait voir la part que vous prenez à l'accident qui m'arriva par la cheutte (sic) de mon cheval; dont par la misericorde de Dieu je me trouve a preseut entierement guery; et comme je ne doubte point que les souhaits que vous faites en ma faveur n'y aient beaucoup contribué, j'en auray toute la reconnaissance qu'ils méritent; espéraut en mesme temps que le Nouvel An (dont je vous félicite l'entrée) me fournira des nouvelles occasions pour vous faire voir avec combien d'estime et de vérité je suis

Mon Frère

Votre très affectionné Frère,
JACQUES.

Digitized by Google

Doc. CXLVII. M. COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 21 Janvier 1677.

Disgrâce de Coleman. Ses rapports avec la légation de France.

L'Evesque de Londres a porté le Roy d'Angleterre à obliger M. le duc d'York d'esloigner M. Coleman Secrétaire des commandemens de Mme la duchesse d'York. Il est vray qu'il faisait paraitre un peu trop d'ardeur dans sa conduite; mais comme on ne l'a pu convaincre d'avoir rien fait contre les lois, il semble que M. le duc d'York avait qnelque interest de le protéger. S'il est obligé de sortir de la ville pendant l'assemblée du Parlement je seray privé d'un grand seconrs, parce qne c'est un homme qui a beaucoup d'esprit et qui a quantité d'amis dans la Chambre des communes. M. de Ruvigny s'en est servi très utilement en toute sorte d'occasions.

Doc. CXLVIII. LE MÊME AU MÊME

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 25 Janvier 1677.

Même sujet.

Je parlai le mesme jour à M. le duc d'York sur le mesme snjet et sur ce qn'il avait été obligé d'esloigner M. Coleman, et je n'oubliay rien pour le reveiller en lui representant que la disgrâce du Sr Coleman et l'entreprise de M. de Landerdale estaient des tentatives qu'on faisait pour sonder le Roy son frère sur son sujet et snr celuy de la France, et que je ne doutais point que ses ennemis et ceux qui nous estaient contraires, ne crnssent qu'ils en pourraient tirer de grands avantages. Il m'assura qu'il ferait revenir M. Coleman dans quinze jours comme un homme qui luy était nécessaire pendant l'assemblée du Parlement. . . . . .

. . . . . Mme la dnchesse d'York est souvent incommodée d'une indigestion d'estomac, les medecins Anglais la purgent et la saignent; il me semble que ce sont là de mechans remèdes pour son mal, sa fille

qui n'a que cinq mois, est presque toujours malade, et on ne croit pas qu'elle puisse vivre. . . . . .

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXLIX. M. COURTIN

AU ROI LOUIS XIV

Londres 25 Janvier 1677.

La France ne peut compter en Angleterre que sur le roi et le duc d'York.

M. le duc d'York que j'entretins peu de temps après sur le mesme sujet, me fit paraistre les mesmes sentimens, et dans la vérité, Sire, je crois pouvoir respondre a V. M. qu'il n'y a pas un de ses sujets qui lui souhaitte un plus heureux succès dans toutes ses entreprises, que ces deux princes font : mais il est vray aussi que vous ne pouvez compter que sur ces deux amis dans toute l'Angleterre; et que la grande défiance que les Anglais ont de leur conduite et de leurs intentions, vient principalement de l'attachement qu'ils font paraistre aux intesrets de V. M.; d'où elle peut tirer cette conséquence, que comme il est presque impossible que jamais elle puisse prendre confiance en l'amitié des Anglais, il lui importe de donner toujours des marques de la sienne à ces deux Princes qui s'opposent à l'impétuosité des mouvemens d'une nation toujours animée contre la France, comme il sera (si je ne me trompe) éternellement de leurs intesrets de regarder comme leur principal appuy l'assistence qu'ils pourront recevoir de V. M. contre la mesme nation qui voudrait qu'ils fussent sans pouvoir.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CL. LE MÊME AU MÊME

Londres, 4 Février 1677.

Avis du duc d'York sur les dispositions du parlement anglais.

M. le duc d'York m'a dit que toutes les cabales le faisaient asseurer qu'on ne l'attaquerait point, et qu'en tout cas le Roy son frère lui avait promis positivement de ne le point abandonner : il croiait qu'il était convaincu que si il se separoit de luy et qu'il perdist l'a-

Digitized by Google

mitié de V. M., ses affaires seraient bientost après dans un fort mauvais estat. M. le duc d'York voit toujours beaucoup d'animosité contre la France; mais il espère qu'elle ne produira pas dans l'assemblée du Parlement tous les mauvais effets que vos ennemis en attendent. Il a dit encore que de la manière dont le Roy son frère se conduit, il n'estime pas qu'il puisse tirer aucun secours d'argent de ce Parlement cy, n'y d'aucun autre. Son opinion est qu'il faut que le Roy d'Angleterre regle sa depense et qu'il songe à vivre avec plus d'économie. En cela M. le duc d'York lui donne le premier un très bon exemple. Sa maison est très bien réglée : tous ses gens payés ponctuellement. Il ne doit rien et ses affaires sont dans un assez bon estat.

Doc. CLI. M. COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 15 Février 1677.

Nous ne nous pouvons fier icy à personne, le peuple, les députés du Parlement, les Ministres, en un mot tout nous est contraire. Il n'y a que le Roy et M. le duc d'York qui soient pour la France. Je crois avant toutes choses qu'il faut estre bien avec eux. Jusques à cette heure il me semble que je n'ay pas mal réussi dans ce dessein, et quoyque je ne puisse pas respondre que le roy d'Angleterre resiste seul à toute une nation et que M. le duc d'York se deffende contre tant d'ennemis qu'il a armés contre lui en leur fournissant le plus spécieux de tous les prétextes qui est celuy de la Religion, je crois neantmoins qu'il y a encore plus de seureté avec ces deux princes qui aiment la France, qui sont persuadez que l'amitié du Roy est la seule sur laquelle ils puissent compter au dehors, comme leur union est ce qui les peut conserver au dedans de ce Royaume. Etat des esprits en Angleterre.

Digitized by Google

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CLII. LE ROI LOUIS XIV

A M. COURTIN

5 Avril 1677, au camp devant Cambray.

Témoignages d'affection et d'amitié de Louis XIV au roi Charles II et au duc d'York.

....Vous ne pouvez trop tesmoigner à ce Prince [1] et au Duc d'York combien je suis sensible à tant de marques de leur amitié, mais afin que vous soyez plus en estat de leur faire connoistre mes sentiments, je vous adresse des lettres de ma main pour l'un et pour l'autre [2]. Elles sont générales et en avance sur vous, mais vous ne pouvez trop les appuyer de ce que vous croirez le plus capable de leur marquer fortement mon affection et ma gratitude.

MÉMOIRE [3] DU COMTE DE DANBY, Grand Trésorier d'Angleterre

AU ROI CHARLES II

Lord Danby, créé plus tard marquis de Carmarthen et duc de Leeds, fut un des personnages les plus marquants du règne de Charles II. Il avait loyalement tâché de soutenir de tout son crédit ce souverain et particulièrement contre les attaques de la fraction du parlement qui lui reprochait, entr'autres, son penchant pour les catholiques et son dévouement trop servile pour la France. Lord Danby avait affirmé devant les chambres et le public que Charles II jaloux des droits, de la dignité et des intérêts de son peuple n'aurait jamais permis à Louis XIV d'agrandir ses Etats au préjudice de l'Angleterre.

Cependant Lord Danby déclara franchement au roi que ses démarches resteraient sans effet, si elles n'étaient couronnées sans retard par des actes souverains et avant la réunion du parlement, car autrement le cabinet même dont le Grand Trésorier faisait partie, ne pourrait se soutenir en face des attaques des chambres qui menacaient de s'ouvrir sous les plus tristes auspices.

Lord Danby fait remarquer dans ce mémoire que peu d'occasions comme celle-ci s'étaient présentées à des princes pour en tirer de plus grands avantages, pourvu que le roi Charles s'empressât de suivre ses conseils. Le but principal de Lord Danby était d'émanciper entièrement le roi de l'influence française et d'obtenir du parlement tous les fonds nécessaires pour affermir l'indépendance de son pays.

---

(1) Le roi Charles II.
(2) Ces deux lettres manquent au dépôt des Affaires étrangères.
(3) C'est le brouillon original du mémoire fait de la main de lord Danby.

Digitized by Google

Ainsi, selon Danby, Charles II aurait triomphé de ses ennemis; il aurait grandi devant l'Europe, il aurait acquis la popularité de ses sujets dont il aurait été soutenu et assisté même contre le parlement au cas que ce corps se fut montré d'une hostilité persistante contre son roi.

Doc. CLIII.

$\frac{4}{14}$ *Avril 1677.*

Leeds Papers. Brit. Mus. add. Ms. 28042, fol. 9.

..... That his affaires are in a more hopefull condition then could have been expected.

Mesures politiques réclamées par les circonstances.

That I feare I am in the right when I say that the quietnesse of this session has not proceeded from money, bnt a creditt, to which I hope I have been to a good degree instrumentall in giveing men good assurance not only of your sincerity to the Protestant Religion, but that your concernes for France were no other then as they might bee most usefull to the interests of your owne people; and that you would never suffer its greatnesse to goe beyond those due bounds, which might consist with the safety of England.

That when mens feares are growne both so generall and so great as now they are by the successes of France, neither his Majestie nor any of his ministers shall have any longer creditt, if acts do not speedily appeare some way or other to theire satisfaction.

That upon this will not only depend all the good which can bee expected from another session (in which my hopes are to make a good future establishment or never), but I dare with confidence affirme that the next session (withont something done in the meane time), will not only bee the worst that wee ever yett saw, but that the hearts of your people will bee so alienated from the government that there will bee few concerned for the change of itt to whatever offers itt selfe; whereas on the contrary there appeares to mee the greatest conjunction of honour, wisedome glory and nationall advantages that ever offered itt selfe ni any age to any Prince or Nation.

1st. In being the Redeemer of all Christendome from an universall calamity if not thraldome.

2. In being the restorer of so many Kings and Princes to theire just rights.

3. In makeing your selfe not only safe att home but great, and haveing by itt an opportunity of setling your selfe for the future both in the hearts of your people, and in those establisments of revenues, which nothing but such an opportunity could ever make us hope for.

4. In haveing what reasonable advantages both of trade and treaties could bee desired, both from Spaine & Holland, and such places either in these seas or the Mediterranean, as might bee of use to us.

Mem[d]: that perhaps the conjuncture may never bee so prosper to attaine all those ends as at this instant, if the time bee not lost.

But itt may bee obiected, that.

1. This may pntt you into danger of the power of France, which is the only one that can hurt you.

2. Or, which indeed is the only great thing to bee feared, that you may bee deserted by the Parliament, and consequently the Crowne left poorer and in worse condition then when the war began.

To the first tis to bee answered (supposing, as I alwaies meane through my whole discourse, that the King should bee inabled, over and above his present revenue, to fitt out his present fleet), that forty or fifty ships being att sea, hee can do us no other harme then by his privateers, which tis true will for some time hurt trade and consequently customes; but those also must bee supplied by Parliament, and so explained by them before entrance into the war.

To the second tis not likely you will bee deserted, when you have not only the ingagement of the Parliament to assist you from time to time, but the concurrence of all the people of the kingdome, and certainely to such a degree as would bee on your side to punish any body, even in Parliament that should refuse you fitt aides, in that case; and because I would suppose the worst, you will bee putt into such a condition of armes both by sea and land as might incourage you to speake boldly if they should deny you, and at last, if the nation saw that to disband that force you desired nothing but to bee left free from your debts, and in a condition to subsist with a fitting mainte-

Digitized by Google

nance for the future, the people would help you destroy that Parliament which should refuse itt.

Consider also how fixt that resolution seemes to bee, even in this Parliament (then which I never hope to see a better), that they ought to meete often, and that (though they are convinced your revenue is too narrow for your necessary expence), the Crowne ought from time to time to bee beholding to them for those additions which may bee wanting att the yeares end.

And then how uneasy itt must bee to any King to live so precariously and thereby depend rather upon his subjects then they upon him, is too apparent, in so much that whether some small insurrection might not rather have been desirable (provided itt had not gone too far), then such an uncertaine state of government, may bee a qnestion; and since the good of that could only have been the getting into some condition of armes and money by the consent of the people who would otherwise not give the one and bee jealous of the other: is not this a much better occasion for the same purpose which may bee continued as long or suppresst as soone as you shall find itt most convenient? And which gives you a strength by sea as well as land.

If itt shall bee obiected, how shall money bee had before hand to make preparations.

Tis answered, by the kings telling the house of Commons that hee has considered theire last addresse, but unlesse they furnish him with a good summe to putt himselfe into a condition for war, in case it should happen, by reason of such alliances as hee might jndge necessary, itt is neither wise nor safe for him to make any of his neighbours his enemies.

Itt would certainely either have the effect I have said of putting him into a condition of armes, or itt would leave the ill accidents which may happen by the French power, att the doar of the house of Commons, which they would bee as litle able to answer to the people as I feare wee shall bee to the Parliament, if the fault bee thought to bee yours, which the generall opinion even of honest men is, you will not bee able to avoide, and consequently (which is the maine scope of this dis-

Digitized by Google

course), meete your Parliament the next time in ill humor and perhaps never more to bee recovered.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CLIV. MONSIEUR COURTIN

AU ROI LOUIS XIV

Londres, le 13 Mai 1677.

Embarras du duc d'York.

. . . . Mr le Duc d'York m'a advoué qu'il n'y a personne en Angleterre à qui le Roy son frère et luy puissent se fier; que le Grand Trésorier a des veuës qui ne conviennent pas avec les véritables interest de Sa Mté Britannique, encore moins avec les sieus (de luy qui me parloit).

LE MÊME AU MÊME

Londres, 1er Juin 1677.

Diplomatie française à Londres.

Monsieur le Duc d'York est toujours dans ce dessein (d'esloigner l'assemblée par ajournements successifs), mais il faut comme on dit, aller pied à pied, gagner anjourd'huy une chose et desmain l'autre, mesnager l'esprit du Roy d'Angleterre (dont le cœur est tout plein d'amitié pour vostre personne) et surtout se tenir tousjours auprès de luy. Car, comme Vostre Majesté le peut remarquer, il est fort pressé. On attire sur luy la haine de ses sujets; ses Ministres mesme se veulent disculper à ses dépens.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CLV. MONSIEUR COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 3 Juin 1677.

Une rixe en mer.

Mr le Duc d'York me dit avant hier qu'un vaisseau Anglois en avoit rencontré un du Roy (de France) vers l'entrée du Canal qui n'avoit pas voulu baisser les huniers et que le premier lui aïant tiré quelques volées de canon l'autre s'estoit esloigné. Il adjousta qu'il

Digitized by Google

me prioit d'escrire affin qu'on donnast des ordres pour empescher ces sortes de rencontres, parce que dans la chaleur qu'il veoïoit dans les esprits rien n'estoit plus capable de porter les choses aux dernières extrémitéz. Je luy respondis que l'on avoit desja pris touttes les précautions nécessaires sur ce sujet et lui aïant demandé si ce n'estoit point la mesme action pour laquelle Mr de Seignelay m'avoit escrit, il m'asseura que non, et que celle-cy estoit arrivée entre la Rochelle et le Cap d'Ouessant. Le bruit de cette rencontre se répandit hier dans la Chambre Basse, mais les esprits y estoient desja si échauffés qu'il ne falloit point de nouvelle matière pour les allumer.

Doc. CLVI. LE MÊME AU MÊME

Londres, le 14 Juin 1677.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Projet de conférence.

Mr le Duc d'York me dit hier au soir que le Roy son frère dressoit luy-mesme un mémoire de toutes les choses sur lesquelles il avoit dessein de m'entretenir que son intention estoit de me parler à fond de toutes les affaires d'Angleterre et de prendre de bonnes mesures pour cet hyver, qu'il me parleroit dans deux ou trois jours. Qu'il seroit présent luy Duc d'York à nostre conversation et qu'il me donneroit un rendez-vous pour me faire venir en quelque lieu où le Roy d'Angleterre se trouveroit, par ce qu'il estoit à propos qu'il n'y eust aucun des Ministres qui pûst descouvrir ce qui se seroit passé dans cette conférence.

Doc. CLVII. LE MÊME AU MÊME

Londres, 21 Juin 1677.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Découragement du duc d'York.

Le Grand Tresorier n'oubliera rien pour réconcilier le Roy de la Grande Bretagne avec ses suiets, en leur sacrifiant la France et les Catholiques, Mr le Duc d'York qui l'a sauvé dans les commencements, recognoist un peu trop tard la faute qu'il a faite. Il me paroist fort

abattu depuis quelques jours et craint beaucoup pour la France, pour la Religion et pour sa personne.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CLVIII.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTIONS A M. DE BARILLON, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE LOUIS XIV AUPRÈS DU ROY DE LA GRANDE BRETAGNE. (1)

6 Août 1677.

Instructions de Louis XIV à M. de Barillon.

. . . . De la mesme manière que M. de Barillon se sera introduit auprès du Roy de la Grande Bretagne, il verra le Duc d'York, il luy rendra de mesme la lettre de Sa M^té^ et l'assurera d'autant plus de sa ferme et constante affection pour luy qu'elle est plus touchée du zèle et de la fermeté avec laquelle il agit tous les jours, auprès du Roy son frère et en toute autre rencontre pour ses intérests . . . . .

. . . . . .

. . . . . il l'accompagnera (la remise des lettres de la Secretairie d'Estat) des compliments de Sa M^té^ dans les termes qui peuvent marquer davantage son estime et son amitié pour ce prince. Il par-

---

(1) Paul Barillon d'Armoncourt, marquis de Branges, nommé à cette époque ambassadeur de France en Angleterre, fut témoin des dernières années du règne de Charles II ainsi que de celui de Jacques, son frère, jusqu'à sa chûte. Barillon tout en étant le rapporteur le plus exact à son maître des affaires les plus intimes de la Cour anglaise, ne fut pas moins le confident des deux souverains de la Grande-Bretagne : ses dépêches offrent les détails les plus curieux des intrigues politiques qui se passaient entre les deux Cours. Barillon mourut le 23 juillet 1691.

Fox, le célèbre homme d'Etat et historien d'Angleterre, est peut-être l'écrivain qui ait fait le plus de cas de ce précieux recueil du diplomate français dont il avait pris connaissance des quelques publications faites par Sir John Dalrymple, qui avait été le premier à y mettre la main. Aussitôt que Fox put obtenir de la complaisance du Gouvernement français (sous l'Empire de Napoléon Ier) que les portes des archives des Affaires étrangères lui fussent ouvertes, il y travailla sans relâche et même il se fit aider par ses amis Lord Saint Jean, M. Adair et M. Trotter. « Mes recherches à Paris, écrivait-il à un de ses correspondants, m'ont rendu par-delà des nouvelles lumières qui éclairent le règne de Jacques II; ces dépêches valent leur pesant d'or » (préface de lord Holland à l'Histoire d'Angleterre par Ch. J. Fox.)

Cependant par sa mort prématurée ainsi que par les agitations de sa vie politique, Fox ne réussit à publier qu'une faible partie de son riche butin historique, savoir un nombre limité de dépêches de Barillon, qui datent de Décembre 1684 à toute l'année 1685, pièces que nous avons évité de reproduire ainsi que celles imprimées par Dalrymple ou par d'autres. Ce ne sera donc que par exception et comme éclaircissement des correspondances inédites du même Barillon que nous y ajouterons quelques rares extraits de ses dépêches citées ailleurs; nous noterons dans ce cas au bas de la page le nom de l'écrivain qui en ait fait mention.

Digitized by Google

lera de la même sorte du Roy de la Grande Bretagne au Duc et à la Duchesse d'York lorsqu'il sera conduit à leurs audiences, et leur fera également connoistre les sentimens d'estime et d'affection de Sa M^té . . . . . .

. . . . . Il est nécessaire après l'avoir instruit [1] de la disposition des esprits en Angleterre de luy faire connoistre quelle y est la situation des affaires; il *voit, ainsy qu'il luy a esté dit cy dessus, que Sa M^té n'a proprement d'amis en ce royaume que le Roy de la Gr^de Bretagne et le Duc d'York*, que sans eux les Anglois auraient suivi la passion qu'ils ont tesmoignée tant de fois dans le Parlement de se joindre aux ennemis de la France, et qu'eux seuls sont capables de retenir encore le désir qui en paroist dans toute la nation. Outre l'amitié pour Sa M^té qui agit dans l'un et dans l'autre de ces Princes, leur propre intérest peut avoir part encore à la conduite qu'ils ont suivie, *celuy du Duc d'York* est trop visible depuis *sa déclaration ouverte de la religion Catholique*, l'aversion que les Anglois ont fait paroistre pour ce changement luy donne toujours un juste sujet de craindre les mauvais effets qu'elle peut produire.

Doc. CLIX. Mr COURTIN

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, le 16 Août 1677.

Prévisions rassurantes pour le maintien de la paix.

Le Roy d'Angleterre a un penchant naturel pour ce qui regarde les interests de Sa Majesté. M^r le Duc d'York adjouste à cette inclination une ferme créance que l'amitié du Roy luy est absolument nécessaire pour sa propre seureté et pour la conservation des Catholiques. Les choses sont dans une situation dans lesquelles vraysemblablement nous n'avons point de rupture à craindre pendant l'année prochaine.

---

(1) M. de Barillon.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CLX. LA DUCHESSE D'YORK

AU ROI LOUIS XIV

Londres, le 5 Septembre 1677.

Monsieur,

Remerciments.

Je suis infinement obligée à V. M. des marques extraordinaires de bonté que j'ay reçue de vostre part par Monsr Courtin Vostre Ambassadeur. Je me remets à luy de faire connoistre à V. M. le ressentiment que j'en ay et je l'ay prié d'assurer aussy V. M. de l'infini respect avec lequel je suis

Monsieur,

De V. M.

La très affectionnée

sœur, cousine et servante MARIE

Archives d'Este à Modène.

Olographe.

Doc. CLXI. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Londres, le 21 Octobre 1677.

Condoléances.

Caro fratello ho ricevuto una vostra delli 30 settembre dalla quale con mio grande dispiacere intendo la morte del Principe Cesare nostro zio, che Dio habbi in cielo; molto più me ne dispiace per essere stata quasi improvisa, ma spero che gli arrivasse in buon punto, e che lo trovasse preparato: il pover huomo era ben vecchio e non si poteva aspettare altro. Ho a caro che habbia lasciato voi, ed il Principe Rinaldo suoi eredi, certo che non poteva lasciare meglio la sua robba che a voi.

Io, Dio lodato, sto assai bene, la mia ragazza[1] è stata malissimo, ma sta molto meglio. Sono più di quindici giorni che il Sig^r Duca è in un luogo di campagna con il Rè, ma deve venire passato domani. Il principe d'Orange arrivò due giorni sono in Inghilterra per trattare

(1) La Princesse Isabelle.

Digitized by Google

di negotii con il Rè: io non l'ho ancora veduto, perchè andò a dirittura a Newmarket per trovare Sua Maestà.

Resto di cuore vostra

aff^ma sorella
MARIA

Doc. CLXII. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 1er Novembre 1677

But politique de Charles II en adhérant au mariage de la princesse Marie avec Guillaume d'Orange.

L'extrait que nous donnons de cette dépêche n'est que le texte d'un discours confidentiel tenu par Charles II à Barillon, et dont ce dernier fit part à Louis XIV. C'est donc le roi d'Angleterre qui parle et non le ministre de France.

. . . . . je juge ce mariage[1] très utile pour mes intérêts, et je croi en tirer des avantages présens très considerables et qui le seront encore davantage pour l'avenir. Cette alliance fera cesser les soupçons que mes sujets ont pris, que la liaison que je conserve avec la France n'ait pour fondement qu'un changement dans la religion. C'est la conduite de mon frère le Duc d'York, qui a donné lieu à tous ces soupçons. Toute la jalousie et l'emportement qu'on a en ce pays-cy contre les prosperités de la France, viennent de ce qu'il a fait. Une preuve de cela c'est qu'en la première guerre de 1667, on voyoit icy avec indifférence toutes les conquêtes qui furent faites en Flandres et on s'en souciait fort peu; mais depuis que M^r le Duc d'York a fait profession de la religion catholique, toute l'Angleterre s'est emue et est entrée dans une appréhension que je n'eusse d'autres desseins, et que je ne prisse des mesures pour le changement de gouvernement et de la religion de mon pays. Voilà le fond contre lequel il faut me garantir, et je vous assure que j'ai besoin de tout pour resister aux efforts continuels de tous les Anglois; car enfin je suis seul de mon parti, au moins il n'y a que mon frère. Je suis assuré que le mariage du prince d'Orange et de ma nièce, dissipera une partie de ces soup-

(1) De la princesse Marie avec le prince d'Orange.

çons et servira infiniment à faire voir que je n'ai aucun dessein qui ne soit conforme aux lois d'Angleterre, et à la religion qui y est établie. Cela détruit les cabales qu'on pourroit faire, et met mon neveu dans mes interets. Je confonds par là les espérances de ceux qui cherchoient un prétexte pour s'élever contre moi, et qui auroient essayé de mettre le prince d'Orange de leur parti, en lui faisant concevoir des prétentions qu'il n'appuyera présentément sur d'autres fondemens que sur mon amitié et dans un attachement véritable à mes intérets. »[1]

Archives d'Este à Modène.

Ographe.

Mariage de la princesse Marie annoncé à Modène.

Affection de la duchesse d'York pour sa belle-fille.

Doc. CLXIII. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Londres, 11 Novembre 1677.

Caro Fratello,

. . . . . .

. . . . . di gratia scrivetemi al più spesso che potete, essendomi le vostre lettere di gran soddisfatione. La maggior nuova che habbiamo qui, è il matrimonio tra la Principessa Maria e il Principe d'Orange, che il Re fece publicare la settimana passata e credo che fra due o tre giorni si mariteranno e presto partiranno.[2] A me molto dispiace di perderla perchè gli voglio un gran bene, e lei certo è una principessa di gran merito.

Questo matrimonio è cagione che noi non habbiamo ancora preso il corrotto per il Principe Cesare, non essendo di dovere che portiamo abiti neri in tempo di allegrezza e di matrimonio . . . . . finisco e resto vostra

aff^ma sorella

MARIA

---

(1) Pièce citée par Dalrymple dans son appendice.

(2) Le mariage eut lieu le $\frac{4}{14}$ novembre.

Digitized by Google

Doc. CLXIV. LE DUC D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Autographe.

Londres, $\frac{8}{18}$ *Novembre 1677.*

Mon frère,

Ayant depuis peu célebré les noces de ma fille aisnée, la Princesse Marie, avec mon neven le Prince d'Orange et depuis cela le bon Dieu m'ayant fait la grace de me donner un fils par l'heureux accouchement de Madame ma femme[1] j'ay creü estre obligé de vous donner part de ces nouvelles agréables ne douttant point que l'amitié que vous avez pour moy, ne vous fasse trouver du contentement dans des choses qui donnent tant de satisfaction au Roy, Monsieur mon Frère, et à moy qui suis,

Naissance d'un fils du duc d'York.

Mon frère

vostre très affectionné Frère

JACQUES

Doc. CLXV. M. DE BARILLON

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

21 Novembre 1677.

Le peuple de Londres n'a eu aucune joie de la naissance du fils de Mr le Duc d'York et cela a modéré beaucoup celle qu'ils avoient eue du mariage de Mr le Prince d'Orange. On craint toujours que la religion catholique se rétablisse en Angleterre et que ce rétablissement ne soit suivi d'un changement dans la forme du Gouvernement.

Impressions du public à Londres.

---

(1) Lors de la célébration du mariage de la princesse Marie avec le prince d'Orange, le roi dit en plaisantant à l'évêque de Londres, de se hâter dans la cérémonie, crainte qu'avant qu'elle ne fut terminée, la duchesse, sa belle-sœur n'accouchât d'un fils et ne gâtât ainsi le mariage. (Journal du Dr Lake, chanoine d'Exeter, précepteur des princesses Mary et Anne). Cette plaisanterie donnerait à croire que le roi avait pénétré les désirs ambitieux de Guillaume d'Orange et qu'il voulait le taquiner sur la probabilité de la naissance d'un héritier du trône qui aurait détruit les espérances du prince hollandais.

Digitized by Google

Brit. Mus. Lauderdale papers. Add. Ms. 23243, fol. 17.

Doc. CLXVI. LE DUC D'YORK

AU DUC DE LAUDERDALE

Olographe.

Londres, $\frac{24\ Novembre}{4\ Decembre}$ *1677.*

Remerciments et nouvelles de sa famille.

I am so fully perswaded of the part you always take in any thing that concerns me, that even without what you sayd to me in your letter, I should have beleved the great satisfaction it was to you, to heare of my having a Sonne. I thanke God both the Dutchesse and he are very well, and so is my Daughter Anne, who had risen out of hir bed this day,[1] but that it is so excessive cold. The P. and P^s of Orange were driven back by contrary winds to Sheernesse, and from thence went to Cantorbury where they intend to stay till the wind coms faire and then embarke at Margate, which is all I shall say now, but that you shall always find me the same to you, etc.

Archives secrètes du Vatican.

Doc. CLXVII.

BREF DU PAPE INNOCENT XI A LA DUCHESSE D'YORK SUR LA NAISSANCE DU DUC DE CAMBRIDGE[2]

Rome, le 20 Décembre 1677.

Dilectissimæ in Christo Filiæ Nostræ Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Félicitations.

Eo quo par erat exuberantis affectu lætitiæ ex tuis ad Nos datis literis et ex sermone venerabilis fratris nostri Francisci Cardinalis Barberini qui eas Nobis reddidit, feliciter a te editum fuisse in lucem filium spei nostræ et Britannici Regni præclarum pignus accepimus; merito enim Nobis de tua eximia ingenitaque pietate pollicemur, nullam à te prætermissam iri operam vel sollicitudinem fidei ortho-

---

(1) La princesse Anne avait eu la petite vérole; épidémie qui éclata au palais de St-James peu de jours après le baptême du petit prince.

(2) Cet enfant ne vécut malheureusement pas jusqu'à l'arrivée des félicitations pontificales. En effet le bref daté du 20 Décembre ne put parvenir à Londres avant les derniers jours du mois, tandis que la mort du prince avait eu lieu le 22, qui répond au 12 selon l'ancien calendrier qui était encore en usage en Angleterre.

Digitized by Google

doxæ candorem et paternæ, maternæque pietatis sensum una cum lacte hauriat, universæque Christianæ Reipublicæ votis et justæ hujus Sanctæ Sedis expectationi aliquando respondeat. Quamobrem, sicuti jucundissimo accepto nuncio uberes, debitasque misericordiarum Patri de tanto beneficio gratias agere non distulimus, Divinam ipsius clementiam exorare non desinemus, ut in eo enutriendo, instituendoque tibi continenter adesse velit, teque felicitati publicæ sospitem bonisque omnibus affluentem diu servare. Conjicere ex his facile potes, quam libenter votis tuis annueremus in persona viri Principis patrui tui, nisi conditio temporum suaderet alias potius præstolari occasiones, quibus flagrans tibi gratificandi desiderium et peculiarem erga te Charitatem Nostram testari possimus. Cætera a prædicto venerabili fratre Nostro Francisco Cardinali Barberino fusius cognosces, Dilectissima in Christo filia Nostra, cui interim Apostolicam Benedictionem ex animo impertimur. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris Die XX decembris Anno MDCLXXVII Pontificatus Nostri secundo.

Doc. CLXVIII. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

23 Décembre 1677.

Mort du duc de Cambridge.

M. le Duc de Cambridge mourut hier; à peine scavoit on qu'il estoit malade depuis deux jours. Beaucoup de gens croient que M. le Duc d'York n'aura point d'enfants qui vivent. Cette mort ne peut estre qu'advantageuse à M. le Prince d'Orange dont elle relève fort les espérances pour l'advenir et fortifie son parti en Angleterre dans la conjoncture présente.

Doc. CLXIX. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène. Olographe.

Londres, 23 Decembre 1677.

Même sujet.

Caro fratello, con le lagrime agli occhi vi scrivo questa per la cat-

Digitized by Google

tiva nuova che ho da darvi della perdita del mio caro figlio che piacque a Dio di tirare a se hieri sul mezzo dì; voi potete immaginarvi in che afflittione io sia, e se grande fù l'allegrezza che hebbi quando nacque, altrettanta, e anche maggiore è l'angustia che ho per la perdita di esso; ma ci vuole patientia, Iddio sa quello che fa: sia sempre fatta la sua santa volontà. Saria stata troppo felice se mi fosse scampato questo figlio. Io, Dio lodato, sto bene di sanità e saria benissimo se non mi fosse sopraggiunta quest' afflittione. Questo è il primo giorno che sono in stato di scrivere; non havendo scritto ne meno alla Signora Madre se non hoggi per la prima volta dopo il mio parto.

Caro fratello, io non mi stendo a scrivervi di che, ne come sia morto mio figlio per non affligervi davantaggio e perchè non voglio scrivere troppo a lungo per la prima volta, ma l'intenderete da altri; per oggi io finisco e resto di cuore vostra

Affett[tissima] Sorella
MARIA.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CLXX. LE DUC D'YORK

AU ROI LOUIS XIV

$\frac{14}{24}$ *Décembre 1677.*

Monsieur,

Même sujet.

Comme il a pln à V. M[té] de me témoigner la part qu'elle prenoit, il y a quelques jours, à la naissance de mon fils, je croy qu'elle sera fort fachée d'apprendre qu'il a plu à Dieu de me l'oster, et qu'elle me plaindra de l'avoir perdu. Je ne diray plus rien sur un sujet qui m'est si sensible[1] et supply V. M[té] de croire que je serez (sic) toute ma vie avec toute la vérité immaginable,

Monsieur, De V. M[té]

Le très affectionné frère, cousin et serviteur,
JACQUES.

---

(1) Charles, duc de Cambridge, fils du duc d'York, ne mourut pas sans exciter le soupçon d'avoir été mal soigné par la nourrice qui prétendait le guérir. Lorsqu'on fit son autopsie, les moindres parties organiques furent trouvées dans un excellent état et d'après les apparences l'enfant aurait pu vivre de longues années. Toute la Cour prit une grande part à ce deuil. Le duc d'York ne témoigna jamais autant de chagrin à la mort d'aucun autre de ses enfants (Journal du Dr Lake).

Digitized by Google

Doc. CLXXI. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

27 Décembre 1677.

Bruits de guerre. On suppose le duc d'York destiné à commander en Flandres.

J'ay eu depuis deux jours une longue conversation avec milord Bellasis qui a beaucoup de part aux bonnes grâces de M. le Duc d'York et à sa confiance. Il doit voir ce Prince et essayer de luy faire connoistre dans quels inconvenients et dans quels malheurs les suittes de la guerre le peuvent entraisner. Le Sr Coleman m'est aussi venu voir et a fort envie que les affaires s'accomodent. Le bruit de Londres est que si la guerre se fait, M. le Duc d'York ira commander en Flandres. J'ay sceu qu'on luy fait espérer qu'il pourra entrer dans toutes les fonctions de la charge d'admiral. On luy promet aussy qu'on ne poussera point les catholiques, mais les personnes les plus esclairées ne croyent pas qu'on luy tienne tout ce qu'on luy promettra.

Doc. CLXXII. LE MÊME

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 10 Janvier 1678.

Sancroft, nommé Archevesque de Canterbury.

Le Sr Sancroft doyen de St Paul a esté nommé Archevesque de Canterbury, c'est un homme de peu de naissance, mais il est estimé sage, modéré, et de fort bon sens : on croit que M. le Duc d'York a eu beaucoup de part à sa promotion et que c'est luy qui a donné l'exclusion à l'Evesque de Londres, ennemy déclaré des Catholiques.

Doc. CLXXIII. LE MÊME

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 10 Janvier 1678.

Doutes sur le Duc d'York.

Je ne scais si M. le Duc d'York a conceu des espérances que la guerre peut luy procurer son restablissement dans ses charges, et le commandement des armées, mais ce Prince paroist moins porté

à entrer dans des tempéraments que le Roy son frère, et parle plus décisivement sur l'impossibilité de faire la paix, sans faire rendre aux Espagnols les places de l'Escaut. Cependant tous les catholiques sont fort alarmés de voir la conduite qu'il tient. Ce Prince est assez caché et peut avoir dans le fond d'autres sentiments, mais il a tesmoigné depuis quelques jours plus de châleur qu'on n'en attendoit de luy. Il me fait toujours néammoins de grandes protestations de son attachement à V. M. et dit qu'il sera au désespoir de perdre ce qu'il croit avoir mérité par sa conduite depuis tant d'années.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Les doutes sont dissipés.

Doc. CLXXIV. LE MÊME AU MÊME

13 Janvier 1678.

Monsieur le Duc d'York m'a fait de grandes protestations qu'il ne désire rien tant que d'éviter une rupture avec la France et s'estendit fort hier sur les raisons qu'il a de ne point vouloir la guerre. Il m'advoua que le seul secours du dehors qu'il pouvoit jamais espérer étoit celuy de V. M., qu'il voyoit bien que la guerre le priveroit d'un appuy sur lequel il auroit toujours fait un grand fondement, mais que cette considération ne l'empescheroit pas de demeurer attaché aux sentiments et aux intérêts du Roy son frère qui ne pouvoit sans se perdre laisser prendre le reste de la Flandre à V. M.

Leeds Papers. Brit. Mus. Add. Ms. 28,054, F. 156.

Doc. CLXXV.

M. MONTAGU[1], AMBASSADEUR DE LA GRANDE-BRETAGNE, AU COMTE DE DANBY, GRAND TRÉSORIER D'ANGLETERRE

Paris, 2 Février 1678.

My Lord,

I am to acknowledge the honour of your Lordship's by which I see

(1) Monsieur Montagu fut un des ennemis les plus acharnés de Lord Danby, dont plusieurs documents de cette même année nous rappelleront la disgrâce. Rien ne peut, à notre avis, donner une preuve plus convaincante des manœuvres de Montagu à ce sujet que l'extrait suivant d'une lettre du duc d'York au prince d'Orange, publiée par Dalrymple, lettre qui ne laisse pas d'honorer les sentiments de probité du duc :

Londres, $\frac{20}{30}$ Décembre 1678.

..... « I believe you will be surprized to hear what Mr Montagu has done; for being yes-

Digitized by Google

mine by my Lord Dumblane[1] came safe to your hands. I find by your Lordships every thing in England hastens to a warr. I am afraide the copye of a paper which I have sent the secretary and which M. de Barillon has order to present the king our Master with as a present expedient to hinder matters from coming to the last extremity, will not be sufficient, I made severall objections to it, which I will not trouble you with repeating. They are soe persuaded heere that it will have a goode effect; that I would not oppose theire sending it. But I would have had that article left out, concerning our masters making any alliances, because I told them if he had not made them it were very reasonable he should make them. But if this takes effect for the suspension, they promise to be soe reasonable, that they doe not doubt of the peace. I am sure they are very unwilling to a warr with us, I meane the nation, and they are all as backward to it heere as forward to it in England. I am not politician enough to judge which will be the best for our master, but if there is warr, I shall have the advantage of waiting on your Lordship the sooner; if there be peace, I hope you will send my Lord Dumblane back, lay your commands upon me how you will have him disposed, which I shall be very carefull of, as of all things wherein your Lordship shall have any concern, whoe am with all respect etc., etc., etè.

Olographe.

Louis XIV ne voudrait pas se brouiller avec l'Angleterre bien que celle-ci se montre fort mal disposée contre la France.

---

terdny accused in council of having had secret conferences with the Pope's Nuncio at Paris, he to revenge himself of that, produces letters written to him by the Lord Treasurer by his Majesty's command, when he was ambassador in France, and shews them to the commons, who upon it ordered an impeachment to be drawn up against the Lord Treasurer upon the matter contained in those letters, and other things they had against him. I am confident there was never so abominable an action as this of Mr Montagu's, and so offensive to the king, in revealing what he was trusted with, when he was employed by his Majesty; all honest men abhor him for it. To morrow I believe the impeachement will be brought up to our house, then we shall see what the articles will be. I make no doubt but that the Lord Treasurer will defend himself very well; I am sure his Majesty is bound to stand by him. You see at what a rate things go here; I see little hope of their mending.»...

Une autre lettre adressée par le même Montagu au ministre des affaires étrangères de France, en date du 26 octobre 1679 (publiée aussi par Dalrymple) nous révèle la confession du marché fort peu honorable qui est d'ailleurs confirmé par les dépêches de Barillon, moyennant lequel M. Montagu s'était engagé à perdre lord Danby contre une promesse d'argent dont il s'empresse de réclamer du roi le paiement, *ayant de son coté entièrement satisfait à ce qu'il s'était engagé de faire.*

(1) Fils cadet de Lord Danby, mais qui par la mort de son frère aîné succéda en 1712 à son père comme duc de Leeds.

Digitized by Google

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CLXXVI. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 3 Février 1678.

Les doutes renaissent au sujet du duc d'York. On craint son penchant à la guerre contre la France.

Je ne vois pas qu'on se mette en devoir de me faire aucune proposition qui aille à la diminution des conditions de la paix. Je connois bien cependant qu'on est fort embarrassé icy, et si je ne me trompe, on voudroit bien n'en estre pas venu si avant, au moins le Roy d'Angleterre, car tout le monde croit, et même les plus affectionnés à M. le Duc d'York, qu'il espère regagner par la guerre ce que sa profession à la religion catholique luy a fait perdre. Mais ses véritables serviteurs ne dontent point qu'on ne le trompe, et la conduite qu'il tient diminue quelque chose de sa réputation et de cette grande opinion de fermeté qu'il s'était acqnise. . . . . .

..... Le bruit du monde icy est qu'on fait espérer au Duc d'York le retablissement dans ses charges et le commandement des tronpes, qui pourront estre envoyées en Flandre. Mais il y a bien des gens qui ne croyent pas que le Parlement se retracte aisément de ce qui a esté fait contre les catholiques, et les gens les plus attachés à M. le Duc d'York, croient que s'il estoit une fois hors d'Angleterre, il ne seroit pas impossible de trouver des prétextes pour l'empescher d'y retourner.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CLXXVII. LE MÊME AU MÊME

Londres, 28 Février 1678.

Le Parlement et les catholiques.

Il s'est passé deux choses dans la chambre des communes qui paroissent de grande conséquence et dont les suittes peuvent estre considérables: l'une regarde les catholiques; la chambre haute envoya le 25 de ce mois un bill à la chambre des communes qui a esté fait il y a trois on quatre ans pour obliger tous ceux qui sont admis aux charges de la maison de Sa M^té^ Britannique ou de M. le Duc d'York, dans la flotte ou l'armée, ou dans les charges civiles ou militaires de prester un serment qu'on nomme d'allegeance qui exclut la primauté du Pape,

Digitized by Google

condamne la doctrine de la transnbstantiation, et oblige de recevoir la cène à la manière de l'Eglise Anglicane; c'est ce serment que M. le Duc ne voulut pas faire et aima mieux quitter l'admirauté.

Ce Bill ayant esté porté à la chambre des communes a esté rejeté, comme trop doux à l'esgard des Catholiques; mais en mesme temps la chambre a envoyé une adresse aux seigneurs pour les engager à délibérer sur un Bill qui est depuis longtemps devant eux, et sur lequel ils sont exhortés de prendre une résolution; c'est un bill contre les catholiques qui a esté dressé pendant la session de l'année passée qui contient 135 feuilles de papier et qui obligeroit tous les catholiques à quitter l'Angleterre par les rigueurs qui sont establies contre leurs biens et contre leurs personnes.

La chambre haute remit à délibérer sans en s'adjourner précisément, on prétend laisser là cette affaire.

M. le Duc d'York a esté fort surpris de tout cela. On luy avait promis qu'il ne seroit fait aucune mention des Catholiques pendant cette session. Cependant la chambre basse a tesmoigné beaucoup de châleur contre eux et, ce qui est à remarquer, c'est que ceux qui en ont plus fait paroistre sont des presbytériens et d'autres non conformistes qui ont au contraire un grand intérest à la conservation des catholiques, mais qui ont embrassé cette occasion de s'opposer à la Cour et de faire voir à M. le Duc d'York le peu de seureté qu'il pouvoit prendre à tout ce qu'on lui promettoit sur le sujet de la religion. Le mesme jour il se passa encore une autre chose qui a encore fort despleu à M. le Duc d'York. M. de Williamson proposa dans la chambre basse de faire un fonds pour les officiers généraux qui serviront sur mer et sur terre. Cette proposition quoique assez raisonnable quand on veut faire la guerre et qui regardoit principalement M. le Duc d'York, fut rejettée; et il passa de beaucoup de voix à la refuser. Peut-être trouvera-t-on des expédients pour la faire admettre, mais il paroist en cela une opposition à ce que désire M. le Duc d'York et à tout ce qui est de ses intérest, qui devroit luy faire ouvrir les yeux, si il n'estait pas entesté au point qu'il est, d'une guerre dans laquelle il est fort possible qu'il trouve sa ruine.

Digitized by Google

J'ai veu plusieurs seigneurs catholiques attachés à ce Prince qui sont fort allarmés des deux délibérations sur les catholiques et sur les officiers généraux.

Archives d'Este à Modène.

Olographe.

Doc. CLXXVIII. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Londres, 10 Mars 1678.

La duchesse craint la guerre.

Caro fratello, benchè sia qualche tempo che non ho ricevuto vostre lettere, non voglio però lasciare di scrivervi giacchè ne ho tempo. Noi qui siamo tutti malinconici con la paura della guerra, la quale benchè non ancora affatto dichiarata, è però quasi sicura, avendo il Rè mandato quantità di gente in Fiandra sotto il commando del Duca di Monmouth per soccorrere li Spagnoli, li quali sono dappochissimi ed hanno perso quasi tutta la Fiandra lasciando pigliare al Rè di Francia tutte le città alle quali si avvicina. Qui d'altro non si parla che di guerra; io per la mia parte sono in continua paura della partenza del Sig^r Duca, la quale certo seguirà doppo la dichiaratione della guerra. Di sanità poi, Dio lodato, sto benissimo e la mia ragazza ancora. . . . . .

. . . . . .

Caro fratello finisco e resto tutta vostra

Affett^ma sorella
MARIA.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CLXXIX. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 28 Mars 1678.

Le duc d'York menacé des attaques des communes.

La Chambre Basse doit agiter demain les affaires des catholiques et M. le Duc d'York pourra bien estre attaqué personnellement et nommé. Il en a eu des advis et on a pris des mesures pour luy en faire encore donner par d'autres endroits. Cela peut beaucoup contri-

Digitized by Google

buer à le faire revenir entièrement de toute l'ardeur qu'il a montrée jusques à présent pour la guerre. V. M. croit bien que je n'obmets rien de ce qui depend de moy pour ne pas négliger une conjoncture si importante à son service. M. de Ruvigny m'est d'une grande utilité auprès des amis de M. son père et des autres protestants qui se fient à luy à cause de sa religion.

Doc. CLXXX. LE MÊME AU MÊME

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 1er Avril 1678.

Nouvelles belliqueuses.

Dans la séance d'hier on parla avec beaucoup de chaleur contre les catholiques. M. le Duc d'York ne fut point nommé, mais on proposa d'adjouster à la taxe qui se doit faire sur les maisons, des précautions contre l'accroissement du Papisme en la mesme manière que l'introduction du commerce a esté attachée à l'acte d'imposition par teste.

Ceux avec qui j'ay commerce m'ont fait entendre qu'incontinent après que le Parlement sera rassemblé, on pressera la déclaration de la guerre avec tant de force qu'il faudra que Sa M^té^ Britannique y consente ou qu'elle se déclare de ne la vouloir pas faire. . . . .

. . . . . .

. . . Je trouve M. le Duc d'York persuadé que la guerre est moins dangereuse pour le Roy son frère et pour luy que la paix, et il me dit souvent que s'il faut essuyer une révolte, ils seront plus en estat d'y résister, quand ils auront une armée. Il s'imagine encore que la rupture avec la France diminuera beaucoup de l'animosité qu'on a contre luy. Je luy ay dit et fait dire par les gens qui luy sont attachez combien il court de hazard en s'embarquant dans la guerre et le peril auquel il s'expose. Qu'après la première impétuosité et les premiers secours qui se donneront, ses ennemis ne se prévalent des occasions et que dans les besoins que Sa M^té^ Britannique aura du Parlement pour soustenir la guerre, on ne luy impose des conditions contre ses

Digitized by Google

ministres, et contre la religion catholique auxquelles il ne sera pas en estat de résister[1].

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CLXXXI. LE MÊME AU MÊME

Londres, 11 Avril 1678.

Attitude du roi d'Angleterre.

Dans une longue conversation que j'eus hier avec le Roy d'Angleterre, je le pressay de me dire pourquoy désirant la paix, il laissoit venir les affaires à l'extrémité où elles sont, et s'estoit mis en estat d'estre forcé à déclarer la guerre sans en avoir envie. Il me respondit qu'il avoit été nécessité de faire voir à son Parlement qu'il étoit prêt d'entrer en rupture avec la France et que sans cela ils se fussent tous revoltez. Il s'estendit ensuite sur les défiances que le changement de religion de M. le Duc d'York avoit jetté dans les esprits des Anglois et que tout ce qu'on faisoit ne les rassuroit pas; que la châleur que M. le Duc d'York tesmoignoit pour la guerre n'avoit point d'autre motif que de contenter ceux qui la désirent; que dans le fond il ne la désiroit pas plus que luy, et qu'il seroit fort aise que la paix se fist.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CLXXXII. LE MÊME AU MÊME

Londres, 18 Avril 1678.

Le duc d'York suspecté de vouloir se lier aux ennemis de la France.

M. le Duc d'York se croit perdu pour sa réligion si l'occasion présente ne luy sert à soumettre l'Angleterre; c'est une entreprise très hardie et dont le succès est fort douteux. Je crois qu'on a persuadé à ce Prince que la guerre est plus propre pour venir à bout de son dessein que la paix. Il croit faire cesser une partie de l'animosité qu'on a

(1) Plusieurs lettres du duc d'York au prince d'Orange montrent avec plus d'évidence que les affirmations de Barillon, combien le duc se laissait entraîner par son penchant à la guerre contre la France. C'est dans ses correspondances avec son gendre qu'il déclare se tenir prêt à passer en Flandre à la tête de l'armée que le roi son frère était en train d'y envoyer. Nous ne reportons pas ces pièces puisqu'elles se trouvent publiées par Dalrymple.

contre luy en se déclarant avec châleur contre la France. Cela n'appaise pas ses ennemis; il est plus appréhendé que jamais et n'est pas moins hay, son changement à l'égard de V. M. n'augmente pas sa réputation: plusieurs personnes croyent qu'il reprendra ses premières liaisons avec la même légèreté qu'il les a quittées.

Doc. CLXXXIII.

LE MARQUIS MONTECUCCOLI

AU DUC DE MODÈNE[1]

Archives d'Este à Modène.

Londres, $\frac{14}{24}$ *Avril 1678.*

Serenissima Altezza,

Mi comandò il S^ig D^uca R^eale di formare una memoria da dare à S. M. del tenore che nella qui annessa leggerà[2]. Conflit entre Mantoue et Modène.

Formata che fù la mostrai a S. A. R. che l'approvò, e volle presentarla per parte di V. A. S. Il che fatto mi disse che S. M. aveva ordinato al Segretario Conventry di dirmi i suoi sentimenti. Sono stato questa sera dunque a riceverli, e trovo che S. M. parlerà alli Ministri dell' Imperatore e di Spagna in termini precisi perchè scrivano ai loro rispettivi Padroni, ch' impediscano al Duca di Mantova ogni sorte di novatione a pregiuditio dè Stati di V. A. S. Che qualunque volta V. A. S. fosse necessitata dover sostenere le sue ragioni con la forza, lui protegerà sempre ed assisterà tutte le di lei resolutioni, come di Principe si strettamente congiunto e tanto considerato da lui.....

Si dispongono qui intanto le cose galiardamente alla guerra che pare inevitabile.

Il Parlamento darà denaro con ogni probabilità: si può credere che sarà il S. D. R. Generalissimo e dovendo passare in Fiandra può darsi che la S^ra D. R. vadi anch' essa in qualche città vicina all' armata.

---

(1) Le duc de Modène avait sollicité l'appui du roi d'Angleterre contre quelques empiètements du duc de Mantoue au préjudice du duché de Modène. Cette pièce et les deux suivantes se réfèrent à la même question.

(2) Ce mémoire manque.

Digitized by Google

Archives d'Este à Modène.

Olographe.

Doc. CLXXXIV. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Londres, 8 Mai 1678.

L'Angleterre appuie Modène.

Caro fratello, ... il Rè veramente si è mostrato prontissimo a fare qualsivoglia cosa in vostro servitio, ma ha avuto tanto da fare nelli suoi proprii negotii che non ha potuto prima d'hora abbadare al vostro; ha però S. M. fatto tutto quello voi desideravate, come intenderete dal Marchese Montecuccoli, et io desidero all' ultimo segno che le parole di Sua Maestà siano per havere effetto. Non potreste immaginarvi quanto mi dispiaccia il vedere voi in questi imbrogli, ma spero che presto ne uscirete e che sarete in pace, perchè a dire il vero io non sono amica della guerra.

Prego Dio che il Duca di Mantova sia ragionevole e che si accomodi alle vostre giuste pretentioni, che quando non lo facesse, so bene che vi bisognerà forzarlo colle armi; io spero però che non arriverete a questo, e in caso che ci arrivaste io mi esibisco di parlare per voi al Sig^r Duca ed al Rè, affinchè piglino la vostra parte, essendo io pronta non solo a far questo per servire il mio caro fratello ma molto più ogni volta che bisognerà.

Noi qui stiamo tutti bene, Dio lodato, ma habbiamo molti imbrogli; ancora non si sa se si havrà pace o guerra; il Rè ed il Sig^r Duca sono quasi sempre in consiglio et in continue occupationi, che non hanno un' hora di tempo a se stessi.

Finisco assicurando che io sono e sarò finchè vivrò di vero cuore vostra

Aff^ma sorella
MARIA.

Archives d'Este à Modène.

Autographe.

Même sujet.

Doc. CLXXXV. LE DUC D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Londres, $\frac{29 \text{ Avril}}{9 \text{ Mai}}$ 1678.

Mon frère, ayant reçu vostre lettre du 15me d'avril, touchant une

Digitized by Google

nouveauté qui est arrivée à Guastalla, et ayant de ma part fait ce que j'ay pü faire auprès du Roy mons^r mon frère, afin de soustenir vos intérests dans une affayre que vous jugez vous estre d'importance; j'ay creü qu'il estoit nécessayre de vous en advertir par celle-cy, et en mesme temps (me remettant à ce que le Marquis Montecuecoli vous dira plus particulièrement à ce sujet) je prends l'occasion de vous asseurer de nouveau que je suis véritablement,

Mon frère,

Vôtre très affectionné frère,
JACQUES.

Doc. CLXXXVI. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 15 Mai 1678.

Défiance croissante contre le duc d'York.

M. le Duc d'York connaist bien à quel degré est parvenue la deffiance qu'on a icy contre luy. Il craint de se voir exclu du commandement de l'armée; Milord Shaftesbury dit hier dans la chambre haute qu'il estait plus à propos d'oster le commandement des troupes et tous les employs aux catholiques que de les priver de leurs biens comme la chambre basse le propose, et ajousta qu'il connaissoit bien les intentions et les intérests du Parlement et qu'il estoit plus expédient d'exclure les chefs catholiques que de ruiner les particuliers.

Doc. CLXXXVII. LE MÊME

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 16 Mai 1678.

Nouvelles pacifiques

M. le Duc d'York m'a dit aujourd'huy qu'il regardait la paix comme faite et qu'il ne désirait rien tant que de pouvoir estre en liberté de faire paraistre l'attachement qu'il a toujours eu pour le Roy, que cependant ils ne sont pas en pouvoir, le Roy son frère et luy de montrer ce qu'ils pensent: qu'il faut encore qu'ils fassent paraistre qu'ils ont envie de la guerre.

Digitized by Google

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CLXXXVIII. LE MÊME

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 28 Mai 1678.

Action de la France à Londres.

Je pressay le Roy d'Angleterre et M. le Duc d'York fort vivement de conclure ou de rompre le traité.

J'apportay lors toutes les facilités que je pouvois; et je déclaray que si on n'acceptait mes offres, je ne signerais plus que je n'eusse de nouveaux ordres. M. le Duc d'York prit l'affaire avec chaleur et me fit donner une parole positive par le Roy d'Angleterre que l'affaire serait conclue le lendemain. M. le Duc d'York paraist avoir une grande envie de mériter la mesme part dans les bonnes grâces de V. M. qu'il a eue autrefois. Il s'est conduit dans la négociation comme ie le pouvais souhaiter.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CLXXXIX. LE MÊME AU MÊME

Londres, 30 Mai 1678.

La cour, le parlement anglais et le prince d'Orange.

Si la cour ne trouve point son compte, le Parlement pourra aussi estre ajourné ou prorogé pour quelques jours. M. le Duc d'York m'a dit qu'il faisait son possible pour porter le Roy son frère à parler au Parlement avec hauteur et fermeté, et que c'estait la seule conduite qu'il y avait à tenir. Il ne sera pas sûr présentement de la mettre en usage, et il y a du péril de commencer si tard à la prendre.

2 Juin.

M. le Duc d'York m'a fait entendre qu'il n'avait rien oublié pour pouvoir persuader M. le Prince d'Orange que son inévitable intérest présentement est de ne plus s'opposer au dessein que font paroistre les Estats Généraux de vouloir la paix; mais jusques à présent, ses conseils n'ont pas eu sur l'esprit de M. le Prince d'Orange, le crédit qu'ils devraient avoir.

6 Juin.

M. le Duc d'York a beaucoup envie que V. M. sache que la négociation aurait trainé longtemps, s'il n'y avait mis la main, et se veut faire un mérite de ce qu'il réussit encore à présent, à dejouer toutes

Digitized by Google

les propositions qu'on fait de continuer la guerre sans la Hollande et de s'unir à la maison d'Autriche.

Doc. CXC. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Londres, 22 Juillet 1678.

Olographe.

..... Vi rendo mille grazie per il vostro ritratto, e me lo tengo carissimo, dicendomi il Ronchi che vi assomiglia; se così è, voi siete molto mutato, certo che io non vi havrei conosciuto in esso. Se potessi vedere l'originale quanta consolatione haverei! Subito che il mio ritratto sarà fatto, ve lo manderò. . . . . .

Portrait reçu

Qui siamo ancora incerti se havremo guerra o pace; io temo la prima, ma se avvenisse la seconda, io non mancherò di sollecitare al più che mi sarà possibile li vostri interessi. . . . . .

Resto amandovi di cuore e come vera et

Affett^ma^ sorella
MARIA.

Doc. CXCI. M. DE BARILLON

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 25 Juillet 1678.

M. le Duc d'York a de grands ménagemens pour Mad^e^ la Duchesse de Portsmouth, mais dans le fond il ne l'aime pas et elle le scait bien. Cependant Mad^e^ de Portsmouth paraist en plus grande considération qu'elle n'estoit quand je suis arrivé icy. Je ne saurois douter que le Roy d'Angleterre ne luy parle de tout et qu'elle ne puisse beaucoup pour insinuer ce qu'elle veut.

Influence de la duchesse de Portsmouth.

Digitized by Google

Leeds Papers, Brit. Mus. Add. Ms. 28054, fol. 188

Doc. CXCII. LORD SUNDERLAND

AU COMTE DE DANBY[1]

Paris, $\frac{12}{22}$ *Août 1678.*

Olographe.

My Lord,

Mission de Lord Sunderland à Louis XIV.

Your Lordship had always so ill an opinion of any negotiation in this court that you will not wonder to find that they change just as they thinke wee may be usefull to them, that being the measure they goe by. But, My Lord, to let you know this more perticularly I must acquaint you that on Saturday morning I had an Audience of His most Chr: Maj^t^, and expressed to him in the most obliging tearmes I could the greate joy the king my Master had to see that worke concluded, which had been so long desired, and how glad his Maj. would be to have it brought to perfection, by a generall Peace; and the friendship secured, for the future, between him and His most Chris. Maj.; so that nothing might endanger the breach of it; that all things being now in the condition so long desired, and for which the Treaty of May $\frac{17}{27}$ was made, the king my Master remained in the same minde he then was, and doubted not but that his most Chr: Maj; did so too; and consequently that the same treaty ought to subsist. I was going on, but he interrupted me, and said: *Pour ce Traitté il est nul,* for you know, said he, that the King your Master was obliged to furnish the Ratification of it by such a time, to recall his troopes from Flanders, and to prorogue the Parlament, none of all which was done, the time being long since past, and consequently the treaty voide. I answered him, that as to the lapse of time, the King my Master was not in fault all the world knowing he did not make the incident which happen'd at Nimègue about the evacuation of the townes, which occasiond it, and that ever since he had used all the endeavours he could to rectifie that difficulty, and had done it effectually by the meanes of Sweeden, which was very

(1) Lord Sunderland avait succédé à M. Montagu comme envoyé d'Angleterre auprès du roi de France. Une partie de cette pièce fut publiée par Lord Danby, mais tout ce qui se réfère à l'entrevue de Louis XIV avec Sunderland, nous le croyons inédit.

Digitized by Google

apparent by the letters the Swedish Ambas: writ to the King my Master. I said likewise that it was in consideration of the Treaty of $\frac{17}{27}$ of May that the King had consented to set the Dutch free from theire treaty with him of January last, without which they could not have concluded the Peace; and for all these reasons, I concluded his most Chris. Maj. would thinke that that Treaty ought to subsist. He answered againe he tooke that treaty to be undoubtedly voide, and that other measures must now be taken in relation to Sweden, by which a firme alliance might be established betweene the King my Master and himselfe, into which he would enter with joy desiring nothing more then there might be always a strict union betweene them: and that it would be necessary to thinke what my Master would doe towards the furnishing ships or men, and what assistance he could give either in money or other wayes, to finish this greate worke. I told him, I thought there could be no better foundation to build those futnre agreements upon, then the confirmation of the Treaty of $\frac{17}{27}$ of May, and that according to all sort of justice and equity it ought to subsist; but could obtaine no other Answer. I went after this to Mons. de Pompone, and argued it all over againe at large, and showed him the Swedish letters, and desired him he would againe represent all these things to his most Chris. Maj., and know of him if I could have no other answer to such just pretensions, then what he himselfe had given me already; and that on Sunday I would goe to St Germains to know what the King resolv'd, which I did doe, and am just now come backe, but with nothing more then before, but that Mons. de Pompone said a great deale to give me hopes, that for the King my Master's helpe to finish what remained to doe in the North, greate conditions might be obtained, but nothing perticular.

I must beg leave to tell your Lordship that since I came hither, I am sure I have past three quarters of my time at St Germains or on the way to it, and that I never was there one minute but upon the King's businesse, and that I doe not thinke I have omitted any thing that could have been done by one in my place; but it is certaine, that the difficultys were made at Nimègue on purpose, either to obtaine

by our Master's helpe, that some of the townes might have remained in the power of France or els to occasion the lapse of time and so save so much money; for the Peace has without question been resolved heere a greate while.

The Court is this day gone to Fontainebleau. I intend to follow in a few dayes to be more ready to obey any orders the King shall please to send me.

I am intirely and with the greatest respect in the world,

My Lord

your lordships most faithfull and most humble servant

SUNDERLAND.

Endossé de la main de Lord Danby:

Ld SUNDERLAND

$\frac{12}{22}$ *Aug. 78.*

Of consequence and shewing the reasons for demands of money and my opinion of France.

Archives d'Este à Modène.

Doc. CXCIII. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Windsor, le 14 Septembre 1678.

La guerre et la paix.

Caro fratello, vi scrissi in tanta fretta l'ultima mia che io non so quasi quello che mi dicessi; ho ricevuta una vostra del 7 agosto, nella quale voi dite di havere inteso che la pace sia più che mai imbrogliata; io credo che non vi sia mai stato affare di tanta conseguenza si lungo tempo in dubbio, perchè una settimana crediamo di havere pace e la seguente ci viene nuova di guerra, e così siamo stati in questi dubbii alcuni mesi. Al presente v'è tregua per cinque settimane delle quali però ne sono di già passate quattro. Noi qui generalmente crediamo che saranno segnati li articoli della pace la settimana che viene, tuttavia non ne siamo ancora sicuri, ma caso mai che ci fosse

Digitized by Google

guerra (il che non si crede) la stagione è tanto avanzata che le armate si ritireranno alli loro quartieri d'inverno insino all' anno che viene. Se noi havessimo dichiarato guerra questa estate, il Signor Duca sarebbe indubitatamente andato in persona ed io havrei fatto il possibile per seguirlo almeno infino in Ollanda, dove havrei avuta la soddisfatione di vedere la Principessa d'Orange e questo lui mi haveva accordato.....

Queste sono tutte le nuove che io so darvi sopra questo particolare; del resto poi noi siamo qui a Windsor in campagna, luogo bellissimo e questo anno molto più bello del solito, havendo il Rè fabbricati magnifici appartamenti, ove credo staremo fino al principio di ottobre, stante che alli 11 il Parlamento si deve radunare. . . . .

Addio, caro fratello, io resto tutta vostra

Affettionatissima sorella

MARIA.

Doc. CXCIV. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 19 Septembre 1678.

M. le Duc d'York m'a parlé en des termes qui marquent une grande envie que V. M. ne croye pas qu'il ait esté plus porté à la guerre que les autres. Je luy ay répondu que je ne croyais pas qu'il eût eu jamais aucuns sentimens différens de ceux du Roy d'Angleterre et que leur union estait telle qu'elle ne permettait pas de croire que leurs intérests et leurs desseins pussent n'estre pas semblables.

Intentions du duc d'York.

Doc. CXCV. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Olographe.

Windsor, 22 Septembre 1678.

Caro fratello, hò ricevuto una vostra lunga lettera, si piena di cor-

La paix est faite.

diali espressioni per me che non so mai come ringraziarvene abastanza. . . . . .
. . . . . Sebbene hoggi non ho tempo di rispondere a tutti li capi della vostra, vi dirò in generale che io farò la mia parte in tutto quello desirate.

La pace è fatta : ne havessimo nuova sabbato passato : e questo è certissimo nè più vi è da dubitare, piaccia però a Dio che duri. . . .

Addio caro fratello, sono tutta vostra

Affettionatissima sorella
MARIA.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXCVI. M. DE BARILLON
AU ROI LOUIS XIV

Londres, 26 Septembre 1678.

Le duc d'York et les presbytériens.

M. le Duc d'York craint de se fier aux presbytériens, il croit avoir esté trompé par eux lorsque dans l'escrit dressé contre le présent Parlement, ils adjoustèrent à la fin les raisons qui doivent exclure un Prince catholique de la succession de la Couronne. Il y a toujours du péril qu'ils ne s'accommodent avec les protestans à l'exclusion des seuls catholiques.

Archives d'Este à Modène.

Olographe.

Doc. CXCVII. LA DUCHESSE D'YORK
AU DUC DE MODÈNE

Londres, 6 Octobre 1678.

Démarches en faveur du duc de Modène.

Caro fratello,

..... Hò parlato al Signor Duca circa il vostro negotio e mi ha assicurato che il Rè l'ha raccomandato alli suoi Ambasciatori a Nimega, che è il luogo dove si è trattata la pace, ma non essendovi entrato l'Imperatore, non sò come anderà. Procurerò nuova parlata del Rè all' Ambasciatore dell' Imperatore (che è in questa Corte) affinchè usi

Digitized by Google

del suo potere, e faccia giustitia a Don Vespasiano; ma a dire il vero il Rè è un poco lungo; poi è stato tutto questo tempo alla campagna dove non gli piace che gli si parli d'affari, sicchè io non posso andare con quella prestezza che desidererei. Voglio ancora supplicare Sua Maestà di una lettera al Rè di Spagna, circa al credito che voi avete con esso, essendo adesso il tempo più a proposito, per essere il Marchese d'Este Ambasciatore in questa corte del Rè di Spagna, il quale io sono sicura che ajuterà il negotio il più che sarà possibile . . .

. . . . . .

. . . . . Il Rè ha di nuovo prorogato il Parlamento fino alla fine di questo mese, volendo Sua Maestà andare a Newmarket martedì seguente per tre settimane circa, dove anderà anche il Signor Duca non partendosi mai da canto al Rè.

Io ancora devo fare un viaggio in Ollanda per vedere la Principessa d'Orange quale è gravida di quattro mesi ed è stata assai male, ora stà meglio e desidera grandemente di veder me e la sorella : noi abbiamo altrettanto voglia di vederla, poichè io certo l'amo come se fosse mia propria figlia e poi ho anche un poco di volontà di veder quel paese. Il Signor Duca ha gusto che io vada a vedere sua figlia e che mi divertisca, ed il Rè me ne ha dato licentia, sicchè partirò lunedì o martedì prossimo, cioè il giorno che parte il Signor Duca per Newmarket e tornerò nel tempo che lui torna. Se il vento è favorevole, in ventiquattro hore noi saremo da questa casa a quella propria della Principessa d'Orange. Dapertutto dove sarò mi ricorderò sempre di scrivere al mio caro fratello, del quale io resto di vero cuore

Affettionatissima sorella

MARIA.

Doc. CXCVIII. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 10 Octobre 1678.

Pendant que les esprits icy sont dans un grand mouvement, Mme la Duchesse d'York s'en va en Hollande avec la Princesse Anne et les

Voyage de la duchesse en Hollande.

duchesses de Richmond, de Buckingham et de Monmouth pour voir Mme la Princesse d'Orange, M. le Comte d'Ossery l'accompagne.

Ce voyage paraist un peu extraordinaire. Beaucoup de gens en font une affaire d'estat et disent que l'intention est de porter encore des promesses plus positives de toute sorte de liaison de l'Angleterre avec M. le Prince d'Orange. Les autres croient que c'est un voyage de pur plaisir et qui n'a aucune rélation aux affaires, et je trouve cette dernière opinion la plus apparente.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CXCIX. LE MÊME AU MÊME

Londres, 13 Octobre 1678.

Persécution contre les catholiques. Consternation du duc d'York.

Je crois savoir que la résolution a esté prise dans les conseils de Sa Majesté Britannique de prévénir ce que le Parlement pourrait faire contre les catholiques et de publier incessamment une déclaration par laquelle les Evesques catholiques establis en Irlande et qui y sont soufferts de tout temps, seront chassés du pays.

Je crois aussi qu'il a esté résolu de désarmer tous les catholiques d'Irlande et mesme ceux d'Angleterre. Ce sera l'occasion d'une grande persécution et le moyen d'exercer toutes sortes de vexations contr'eux. Je ne sçais point encore ce que pense sur cela M. le Duc d'York, mais je vois en tout ce qui se fait de grandes matières de division entre le Grand Trésorier et luy. . . . . .

. . . . . .

. . . . . M. le Duc d'York n'est party d'icy pour Newmarket qu'un jour après le Roy d'Angleterre. Il m'a paru fort inquiet et fort triste. Je sçais que ses domestiques et ses principaux serviteurs sont dans une grande consternation. Il y en a d'entr'eux qui luy ont dit qu'il n'y avait plus de ressource pour luy que la protection de V. M., mais ils ne croyent pas qu'il soit en droit de l'espérer.

Je vois les Seigneurs catholiques dans de grandes appréhensions des suites que cette affaire peut avoir. Ils craignent que le Parlement

Digitized by Google

ne renouvelle les lois les plus sévères déjà faites contr'eux et qu'elles ne s'exécntent.

Le discours ordinaire des gens qui ont le plus de connaissance des affaires d'Angleterre est qne M. le Duc d'York est perdu, ou qu'il perdra le Grand Trésorier. Par tout ce qui m'est revenu depnis hier le Prince n'est pas sans inquiétudes et sans embarras.

Doc. CC. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Londres, 3 Novembre 1678.

Olographe.

Caro fratello,

.....Il Parlamento si radunò lunedi passato, e qui ci sono tanti imbrogli, tante supposte congiure, e tante accuse che è impossibile di scriverne la centesima parte, credo che Don Giacomo[1] ne havrà scritto qualche cosa, sicchè altro io non dirò se non che i cattolici qui stanno molto male e se Dio non ci ajuta non so come si anderà. . . . .

. . . . . .

. . . . . Addio caro fratello, non ho tempo di dire altro se non che sono tutta vostra

Même sujet.

Affettissima sorella
MARIA.

Doc. CCI. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 3 Novembre 1678.

Le dessein des Patriottes est de séparer le Duc d'York des intérests du Grand Trésorier et je sçais qu'on lui offre de laisser les catholiques en repos et de donner de l'argent au Roy d'Angleterre si il veut abandonner la protection de ce Ministre. On met toujours pour premier fondement que l'armée soit licenciée; les amis de M. le Duc d'York sont fort esbranlés. Lny-meme est en grande incertitude et appréhende

Dessein des patriotes.

(1) D. Giacomo Ronchi, l'aumônier de la duchesse et l'auteur de nombreuses correspondances et chroniques.

les inconvenients du party qu'il prendra, mais il faut qu'il se détermine à essuyer une grande persécution pour luy et pour tous les catholiques s'il ne s'accorde pas avec les patriotes dont les presbytériens sont les principaux.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCII. LE MÊME AU MÊME

Londres, 4 Novembre 1678.

La chambre haute et le duc d'York.

Le Comte de Shaftesbury a dit dans la chambre haute qu'il n'estoit plus temps de dissimuler et de se taire et qu'il n'y avoit point de remède pour le péril où Sa Majesté Britannique et le Royaume se trouvaient, que de la supplier d'oster à M. le Duc d'York toute sorte de participation de ses conseils. Il s'estendit ensuite sur les raisons de ne pas admettre ce Prince dans le Gouvernement et le secret des affaires. Son advis fut suivi par le Comte d'Essex, Milord Baret et Halifax, et l'Evesque de Londres. Il y eut quelques-uns d'eux qui proposèrent l'esloignement de M. le Duc d'York de la personne de Sa Majesté Britannique aussi bien que de ses conseils. Ils parlèrent tous avec respect et en termes mésurés de la personne de M. le Duc d'York, hors Milord Baret qui dit que depuis longtemps on ne sçavoit plus qui estoit le Roy, et s'il y en avoit un ou deux, et adjousta beaucoup d'expressions fortes pour faire connaistre le péril d'un changement de gouvernement et de religion. Milords Chancelier, Trésorier, Clarendon et quelques autres parlèrent contre ce qu'avait proposé le Comte de Shaftesbury. M. le Duc d'York estoit présent à tout ce qui fut dit et ne parla point.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCIII. LE MÊME AU MÊME

Londres, 7 Novembre 1678.

Le duc est en danger.

M. le Duc d'York m'a dit qu'il s'attendait d'estre nommé aux premiers jours. Si M. le Duc d'York est nommé et accusé, les affaires tomberont dans une extrême confusion, car la Chambre Basse prétend

Digitized by Google

qu'en ce cas là ce Prince est sujet aux lois et que le chef de la justice criminelle peut l'arrester. Il n'y a pas d'apparence qu'il se laisse mettre prisonnier et ce serait un party bien dangereux pour luy.

Doc. CCIV. LE MÊME AU MÊME

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 17 Novembre 1678.

M. le Duc d'York commence à connaistre le péril où il se trouve. Il m'envoya hier chercher. Quand nous fûmes seuls, il me dit qu'il me voulait parler avec toute sorte de confiance et qu'il connaissait trop la générosité de V. M. pour ne pas espérer qu'elle voudrait bien faire quelque chose pour sauver d'une ruine entière en Angleterre la religion Catholique.

Le duc implore le roi de France.

Que je voyais ce qui se passait et ce qu'il avait esté obligé de faire, qu'il ne doutait pas que ses ennemis n'allassent encore plus loin; que le Roy son frère luy promettait de le soutenir, mais que les affaires viendraient à une telle extrémité qu'il ne serait peut-etre pas en son pouvoir de le faire; et qu'ainsi il croyait devoir avoir recours à V. M. et la supplier d'assister le Roy son frère et de le mettre en estat de sortir de l'embarras où il est, en séparant et mesme en cassant le Parlement.

Doc. CCV. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Londres, 24 Novembre 1678.

Olographe.

Caro fratello,

..... Ebbi una vostra per la posta l'ordinario passato, tutta piena d'affettuose espressioni per me, del che vi ringratio di cuore.....

Epanchement de chagrins.

Questi affari di qui vanno più tosto peggio che meglio, ogni giorno inventano nuove historie e nuove congiure, che sono troppo lunghe e troppo confuse per scriverle, e poi tutti li corrieri sono fermati, e tutte le lettere aperte, sicchè non si puole scrivere niente. Voi potete ima-

Digitized by Google

ginarvi che io sono assai afflitta principalmente per il pericolo nel quale vedo il Signor Duca, havendo lui molti nemici e gente che gli fanno appresso al fratello tutto il male che possono; spero però che il numero degli amici sarà il maggiore, e che l'affetto che il fratello gli porta, farà che non crederà al male che di lui gli è detto.

Mi affligc poi anche la miseria che li poveri cattolici soffrono, che veramente è estrema; sono tutti banditi di Londra alla quale non possono venire più vicini di dieci miglia, e molte povere genti moriranno di fame e di stenti. Piaccia a Dio di darci patientia e fine a queste persecuzioni, se così è per sua maggior gloria. Io finisco, non potendo parlar d'altro, e non osando dire più sopra questo. Addio caro fratello, io sono di cuore tutta vostra

Affettionatissima sorella
MARIA.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCVI. M. DE BARILLON
AU ROI LOUIS XIV

Londres, 28 Novembre 1678.

Le danger grossit.

La chambre basse trouve à redire que celle des Seigneurs agisse si lentement pour l'exclusion de tous les Pairs catholiques. On ne se contraint pas présentement de parler de l'esloignement du Duc d'York comme d'une chose absolument nécessaire pour le bien et la seureté de l'estat. Les gens attachez à ce Prince sont fort alarmez et croyent qu'il doit tout appréhender. Il cognoist bien luy mesme le péril où il se trouve réduit, mais le remède est fort difficile à trouver, et les affaires sont venues à une telle extrémité qu'on ne voit pas de chemin pour en sortir.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCVII. LE MÊME AU MÊME

Londres, 1er Décembre 1678.

Efforts en faveur du duc.

Il se passa hier une chose qui paraist de grande conséquence pour

M. le Duc d'York. La chambre haute fit un arresté que tout ce qui seroit fait contre les Catholiques n'auroit aucun effet à l'egard de M. le Duc d'York et qu'il ne seroit point compris. C'est un effort que ce Prince fit par ses amis et les gens dépendants de la cour. L'affaire receut beaucoup de contradiction, mais elle fut emportée de vingt voix. On porte aujourd'hui l'acte à la chambre basse.

Doc. CCVIII. LE MÊME

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 8 Décembre 1678.

La chambre basse a esté du mesme sentiment que la chambre haute sur l'exception faite en faveur de M. le Duc d'York; et il a passé seulement de deux voix, c'est-à-dire de 158 voix contre 156, que l'acte dont il est question contre les Pairs catholiques n'aura aucun lieu contre M. le Duc d'York. C'est un coup de grande conséquence et qui paraist fort décisif pour luy. Il ne faut pourtant pas croire que cela le mette entièrement à couvert, et la question sera encore agitée plus d'une fois.

Même sujet.

Doc. CCIX. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Londres, le 22 Décembre 1678.

Olographe.

Caro fratello,

....Dopo che sono ritornata di Olanda ben poca allegrezza ho havuto, non essendoci qui altro che imbrogli e di tal sorte che mai se ne sono sentito gli uguali, havendo costoro accusato la Regina medesima; ma spero in Dio, che saranno scoperti questi huomini e gli innocenti impuniti. . . . . .

Préoccupations de la duchesse.

Vostra affettionatissima sorella

MARIA.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCX.

M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, le 22 Octobre 1678.

Exil possible du duc.

Peut estre que si M. le Duc d'York se voit réduit à la nécessité de sortir, il songera à se retirer en France. Je ne m'advancerai pas de rien lui offrir de mon chef, ni sans avoir des ordres bien exprès de Vostre Majesté.

COMPLOT OATES ET AFFAIRE COLEMAN

La plupart des écrivains de l'histoire d'Angleterre, et en particulier Lingard et Mazure, n'ont pas manqué de signaler les faits les plus saillants des poursuites dirigées sous le règne de Charles II contre les catholiques.

Nous avons cependant trouvé à ce sujet de nouveaux et curieux détails dans la correspondance secrète d'un des agents de Modène à Londres, attaché à la cour de la duchesse d'York et qui fut par conséquent témoin oculaire de ces tristes événements.

Ces extraits dont les dates vont d'octobre 1678 jusqu'à une bonne partie de l'année suivante, complètent, avec les pièces qu'ils accompagnent, l'histoire de ces agitations religieuses, dont le but politique était d'exclure le duc d'York de la succession à la couronne. L'épisode de Coleman ne fut pas le moins sanglant.

Tout le monde connaît la conjuration étrange de Titus Oates qui fit tant de bruit en Angleterre et plus encore de victimes. Il nous suffit de relever que cet imposteur, pour perdre Coleman, le dénonça comme *agent secret et secrétaire d'Etat de ce gouvernement* (imaginaire) *qui devait, par le régicide, substituer son pouvoir à celui du souverain d'Angleterre et régner dans ce pays au nom du Pape et du Général des Jésuites!!*

Nous avons noté ailleurs en publiant quelques lettres de Coleman que celui-ci, bien que secrétaire de la duchesse d'York, était en même temps le correspondant et l'agent secret de plusieurs diplomates et religieux étrangers. Son esprit d'intrigue et son zèle outré pour la propagation du catholicisme, l'aveuglèrent au point que, malgré les avertissements du duc d'York, il négligea en temps utile de brûler ses papiers, lesquels furent saisis par Oates et livrés au parlement.

Ces papiers ne pouvaient prouver ni les trahisons, ni les conspirations dont Coleman était accusé. Elles ne dénonçaient de sa part que des manœuvres religieuses, mais ces dénonciations et surtout ses correspondances avec le Père la Chaise suffirent pour le faire condamner à mort, malgré ses protestations d'innocence. Coleman fut aussi le bouc émissaire des haines politiques amoncelées contre son maître, le duc d'York. Celui-ci se sauva à peine de l'orage dans lequel on aurait voulu l'envelopper, mais ne put sauver la vie de l'imprudent secrétaire, qui pourtant lui resta fidèle jusque sur l'échafaud.

« Trop de zèle, s'écriait Coleman, m'a conduit trop loin peut-être pour l'intérêt de ma « religion; peut-être encore me suis-je laissé emporter par la passion de faire fortune..... « Mais le prince ne doit pas être responsable de mes fautes; j'abjure pour lui comme pour « moi tous les attentats dont on ose imputer la pensée aux personnes les plus augustes. »

Nous verrons bientôt quelle mort affreuse était réservée à ce malheureux serviteur du duc et de la duchesse d'York.

Digitized by Google

Doc. CCXI.

EXTRAITS DES RAPPORTS EXISTANT AUX ARCHIVES DE LA MAISON D'ESTE, PAR D. GIACOMO RONCHI, ATTACHÉ A LA COUR DE LA DUCHESSE D'YORK A LONDRES ET AYANT UNE MISSION SECRÈTE DU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Londres, 13 Octobre 1678 (1).

Si è ordita una trama contro i Cattolici imputando loro calunniosamente che habbino voluto tradire questo Rè : ne sono molti prigioni ed anche di qualità come il Sig^r Coleman segretario, sebbene occulto, della Serenissima Reale Padrona, la quale qualche tempo fà ha dovuto nominarne un altro per non andar contro le tendenze del Parlamento, che ha sempre mostrato d'odiarlo e di volerlo perseguitare come incolpato d'essere il primo ministro dei Padri Gesuiti. Egli è stato due volte esaminato in consiglio del Rè, come pure il Sig^r Giorgio Wakeman medico della Regina, ed hanno risposto con intrepidezza non più veduta perchè sono innocentissimi.

Complot contre les catholiques.

I primi accusati sono stati due Padri del Gesù che sono prigioni, uno dei quali è Provinciale di St-Omer.

L'accusatore è un Ministro protestante (Oates) che molti anni fà si convertì alla fede cattolica, e procurò d'essere ricevuto presso i Benedettini, Domenicani e Gesuiti, quali tutti furono forzati a cacciarlo via per le sue cattive qualità, ed il sudd^o Provinciale fu quello che non volle accettarlo prima di averlo mandato in Spagna nel collegio.

Costui è stato esaminato in pubblico consiglio ed ha mischiato nella congiura D. Gio: d'Austria, il Duca di Villahermosa, ed il Padre la Chaise, confessore del Christianissimo. Interrogato sulle fattezze dei personnaggi sud^i, particolarmente sulle qualità di D. Giovanni, ha detto tutto il contrario del vero, onde si conosce la falsità, ma si dissimula.

Sarà circa un mese che furono mandate due volte molte lettere alla posta di Windsor dirette ad un Padre Gesuita detto Mr Bedinfield, che le fece avere al Sig^r Duca d'York, quale le diede al Rè: queste contenevano parole solamente generali in ziffra per mostrare che la congiura anderà bene, ma tutto era falso, benchè fatto a nome dei Gesuiti.

Oggi sono stati presi alcuni sacerdoti e messi in ceppi et si è mandato ordine per tutto il regno di fare lo stesso di quanti trovano, e questa volta dicono si farà una diligente ricerca per tutta la città e con maggior rigore attesa l'assenza del Rè.

(1) Nous donnerons suivant les dates tous les extraits du récit italien du *Papish Plot* (qui arrive jusqu'à la fin de novembre 1679), pour reprendre ensuite le fil chronologique des autres pièces.

Digitized by Google

L'accusa aggiunge essere nei progetti dè cospiratori l'avvelenare il Rè, sebbene l'accusatore sia pubblicamente riconosciuto per spergiuro.

Si fa una ricerca generale in casa dè Cattolici e loro si levano tutte sorte d'armi. In casa del suddetto Sig^r Coleman hanno trovati tre sacchi di lettere e le stanno leggendo; molte sono in ziffra, ed egli è in prigione. Veramente non è stata prudenza di ritenerle in casa almeno dopo che sapeva d'esser nominato. Il Provinciale Gesuita è moribondo in prigione.

27 Octobre 1678.

Tuttochè questa congiura contro i Cattolici sempre più chiaramente si riconosca essere un'invenzione, nondimeno si lasciano languire molti innocenti nelle prigioni e singolarmente molti preti e frati, lo che induce altri cattolici non arrestati a fuggire o a nascondersi per paura. Ignorasi il rimedio che il Rè sia per recare a si gran disordine, ed in tanto il Sig^r Coleman è in secreta, addebitato, sebbene senza prove, d'aver pensione dal Papa e dal Rè di Francia[1]. Gli ambasciatori di Spagna e di Francia sonosi presentati al Rè per supplicarlo di far fare pronta giustizia intorno a questa pretesa congiura, attesochè vi si trovano denunciati quai complici il confessore del Christianissimo, e D. Gio: d'Austria. Il primo di questi aveva detto al Rè di essere pronto di perdere la testa se mai si trovasse ombra di verità in quel calunnioso processo. Sua Maëstà ne rise e dichiarò che anche egli non vi prestava fede.

Si trovano del pari accusati tutti i Lordi e i principali Signori Cattolici: questi chiamati in consiglio, tutti sonosi recati ad uno ad uno a Newmarket ed alcuni si sono presentati al Duca d'York, altri al Duca di Monmouth per protestare contro l'accusa e scusandosi del non presentarsi a Sua Maëstà, per essere stati si bruttamente incolpati.

L'accusatore dei Cattolici è arrestato e tenuto più strettamente dopo il ritorno del Rè.

3 Novembre 1678.

Nella passata notte sono stati carcerati altri Benedettini, ed il calunniatore non dubitò di accusare il Duca d'York qual complice nella congiura e qual protettore del Gesuiti, denunziando anche il confessore di lui il Sig^r Bedinfield. Una nuova lista d'altri Cattolici è stata recata al Parlamento.

La camera bassa riuscita ad evocare a se la faccenda della congiura ha cominciato dal supplicare il Rè d'allontanare i Cattolici da Londra alla distanza almeno di dieci miglia.

L'accusatore Oates presentatosi al Parlamento, dopo aver denunziati molti

(1) Les dépêches de Barillon prouvent que Coleman était soudoyé par la France, mais non pas à cause de la conspiration dont il était accusé de faire partie.

Digitized by Google

altri Cattolici, anche di quelli al servigio della Regina, ha dichiarato d'essere stanco di tanto dire e che avrebbe detto il rimanente in altra tornata. Gli fu prestata piena fede; fù lasciato andare libero e promise di presentare *oggi stesso* una lunga lista d'altri complici.

Il Lord Shaftesbury avendo accusato il Lord Roscommon per avere sette Cattolici nella sua compagnia, questi ha nobilmente risposto d'essere soldato, non prete, e non curarsi delle opinioni religiose dei suoi soldati.

Le LL. AA. sono afflittissime di tal condizione di cose, ma conviene loro dissimulare.

Quotidianamente stampansi libelli contro i Gesuiti, la cui principal colpa è d'esser ricchi[1].

L'Oates ha fatto nuova deposizione affermando che in quanto alla cospirazione il Duca d'York non entrava per nulla, poichè Coleman ne aveva falsificata la scrittura ed abusato del sigillo. Oates ha pure accusato la Duchessa Mazzarini, Milord Bellasis, Milord Peters, Milord Arundel, Milord Powis, il sig^r Lambert, i quali tutti, meno la Duchessa Mazzarini, sono incarcerati.

Il Rè ha commandato un digiuno universale pel giorno 23 onde ringraziare Iddio et implorarne l'ajuto in tali emergenti. Contro il costume il Parlamento sedeva in quel dì solenne per emanare un Editto contro i Cattolici.

12 Novembre 1678.

Un bando del Duca di Monmouth promette venti lire sterline a chi scuoprisse un soldato che andasse ad udir la messa.

Diconsi trovate tralle scritture sequestrate al Coleman copie di lettere della Serenissima Duchessa scritte al Papa. Ella però è in ciò tranquillissima, sapendo di non aver mai scritto a S. Beatitudine se non lettere di complimenti.

Nous intercalons ici une dépêche de Barillon et une lettre de la duchesse d'York, se rapportant à Coleman et aux agitations religieuses mentionnées dans la chronique italienne de Honchi.

Doc. CCXII. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

11 Novembre 1678.

Coleman a dit aux commissaires de la chambre basse qu'il n'avait — Affaire Coleman.

---

(1) L'avocat des jesuites s'appelait Langhorne. Il fut contraint de dénoncer les biens possédés par eux en Angleterre et paya de sa vie sur l'échafaud le plaidoyer de ses clients. (Lingard, Histoire d'Angleterre).

Digitized by Google

jamais eu aucun dessein ny entretenu de commerce pour le changement de la religion, ou du gouvernement, mais qu'il avait seulement travaillé à procurer la liberté de conscience et que comme il scavoit que ce n'estoit pas une chose praticable pendant ce Parlement, il avait proposé que pour y parvenir il falloit trouver le moyen de le casser, et que pour cela il avait crû qu'il estait nécessaire d'avoir une somme de 300,000l. sterling et que c'est la proposition qu'il avait faite au père de la Chaise.

Les Communes ont prié le Roy de faire publier une proclamation par laquelle Sa Majesté ordonnerait aux nommés Beninfield (c'est le confesseur de Mr le Duc d'York), Cognard, Simons et Gatway de se réprésenter au Parlement pour y estre ouys, et répondre à l'accusation qu'on a intentée contre eux, fondée sur quelques preuves qu'on a, qu'ils se sont meslés d'intrigues, tendantes à trahison.

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCXIII. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Olographe.

Londres, le 16 Décembre 1678.

Caro fratello,

Même sujet.

Benchè io non habbia alcuna vostra lettera da rispondervi non voglio però lasciare di scrivere per darvi delle nuove di qui che non mi pare che migliorino niente. Coleman, già mio secretario, fu giustiziato martedì passato. Credo che da altri ne avrete inteso le ragioni, però non mi voglio stendere a scriverle. Morì molto pentito e dichiarò morire cattolico. Certo, lo stato di tutti i Cattolici in questo paese muove a pietà, e quel che è peggio, taluni poveri miserabili astretti dalla necessità abbandonano la nostra santa fede, che è cosa compassionevole! . . . . . Io con mio grande dispetto sono stata forzata di mandare via tutti li miei servitori

Inglesi che sono cattolici, essendo tutti dal Parlamento prohibiti di venire alla corte.....

Resto più che mai tutta vostra

affettionatissima sorella
MARIA

Doc. CCXIV.

SUITE DES EXTRAITS DE LA CHRONIQUE ITALIENNE

Catholiques persécutés.

1er Décembre 1678.

Una proclamazione Reale di oggi promette un largo premio a chi scuoprisse un prete od un gesuita, nazionale od estero che fosse [1], non eccettuati quelli della Regina, benchè pattuiti prima del suo matrimonio, nè quelli degli ambasciatori cattolici. Alcuni giorni prima è stato incarcerato Mr de la Colombière predicatore di S. A. R. accusato d'aver voluto convertire un protestante e *di aver dette alcune cose del Rè e del Duca d'York*: furono arrestati ed esaminati un suo servitore ed il suo sagristano, poi lasciati liberi sotto condizione di rispondere in Parlamento.

Molti sono i carcerati per aver ricusato il giuramento, altri stanno nascosti, od escono dal Regno.

Supplice de Coleman.

Sabbato passato il Rè aveva soscritto un'editto del Parlamento che ne escludeva tutti i cattolici, tranne il Duca d'York, e divietava loro l'ingresso in corte. Il Coleman fu trascinato al patibolo e squartato nel martedì pro pro [2]. Negò sino alla morte d'aver participato alla congiura contro il Rè e dichiarò di morire nella fede cattolica, unica vera. Iniziansi le cause dei prigioni cattolici: preti e secolari si tratteranno tutti ad un modo.

Nella ricerca dei cattolici non si rispetteranno le case reali. La desolazione è universale; chi fugge, chi piglia il giuramento per sottrarsi al flagello....

I forestieri sono trattati del paro che i sudditi Inglesi, senza che si alzi un ambasciatore a protestare, ma tutti silenziosi pei loro fini politici.

---

(1) Hudleston, celui qui sauva la vie à Charles II à la bataille de Worcester, ne fut pas atteint par cette persécution, bien que religieux bénédictin: nous le verrons plus tard au lit de mort du même roi d'Angleterre.

(2) Coleman fut d'abord pendu, mais aussitôt le bourreau s'empressa de couper le nœud coulant pour lui ouvrir le ventre de son vivant, en extraire et brûler les entrailles et écarteler enfin le patient. Tel était le supplice que des lois barbares infligeaient alors aux condamnés comme coupables de haute trahison.

Digitized by Google

Tutti i gentilhuomini ed altri addetti al servigio delle LL. MM. e dei Serenissimi sono passati la più parte in Francia od in Fiandra [1].

5 Janvier 1679 [2].

Si grida perchè non si è eseguita la sentenza contro un Gesuita, un laico Benedettino ed un secolare imputati d'aver machinato contro la persona del Rè.

Due proclamazioni reali vietarono, la prima ai sudditi Cattolici di andare alle cappelle della Regina e delli ambasciatori, la seconda di tener armi, ingiungendo loro di dare due sigurtà mallevadrici d'ogni loro azione.

12 Janvier 1679.

Si fanno sempre insistenze dal Parlamento perchè sieno giustiziati i tre condannati dei quali è detto più sopra.

Nel passato lunedì si è pubblicata una proclamazione contro chi aveva stampata una lettera apocrifa, supposta scritta dal Coleman, sotto il nome del Duca d'York, e promettevansi cento lire sterline a chi ne scoprisse lo stampatore ed i complici.

Aspettasi dal Portogallo un nuovo Ambasciatore per protestare contro l'infrazione dei capitoli matrimoniali della Regina.

20 Janvier 1679.

Sonosi rinnovate le antiche leggi contro i Cattolici ed aggiuntene molto altre nuove per estirparli. I vecchi che ricordano le antiche persecuzioni affer-

---

(1) Bien que catholique et par conséquent partie intéressée, le chroniqueur italien ne pourrait être suspecte d'exagération dans ses récits, puisque ceux-ci se trouvent confirmés par la plupart des historiens d'Angleterre.

Voici quelques traits du désolant tableau esquissé par Lingard.

« ..... En peu de temps les prisons de la métropole continrent deux mille suspects; on « avait fouillé les maisons des catholiques pour y trouver des armes (même celle du comte « Maréchal n'en fut pas exempte); et tous les papistes qui refusèrent le serment d'attè- « geance et de suprématie, au nombre de près de trente mille, furent forcés à s'éloigner « à dix milles de Whitehall. Pour la sûreté de la capitale on planta dans les rues des po- « teaux, afin de pouvoir tendre des chaînes en travers à la première alarme; les troupes, « les milices, les volontaires, au nombre de quarante à cinquante mille, étaient de temps « en temps toute la nuit sous les armes; de forts détachements occupaient les postes les « plus importants; de nombreuses patrouilles parcouraient les rues; la garde était doublée « au palais: des pièces de campagne défendaient les abords, et les grandes portes étaient « toutes constamment fermées, ensorte qu'on ne pouvait entrer que par le guichet.

« De la métropole l'alarme se répandit dans les parties les plus reculées du royaume; « l'ordre de désarmer les catholiques fut exécuté partout; des listes contenant leurs noms, « âge et occupations, furent remises par les officiers de chaque paroisse aux magistrats, « et tous furent forcés, soit de prêter serment, soit de donner caution de leur bonne con- « duite. Des précautions si générales et si extraordinaires étaient suffisantes pour éveiller « l'effroi dans tous les cœurs.

« Charles seul conservait sa tranquillité au milieu de l'agitation; il n'hésitait point à « déclarer en toute occasion qu'il ne croyait point au complot, et à déplorer que ses su- « jets se laissassent duper par un hardi et impudent imposteur. »

mano essere la presente assai peggiore. Piene son le prigioni nella città e nelle campagne: non v'è luogo ove siasi al coperto degli attacchi.

Il Rè si tiene fermo nel non volere approvare le sentenze capitali pronunciate dal Parlamento contro i pretesi congiurati. Ma riaprendosi questo, ritornerà alla carica ed è tanto audace da proporre atto d'accusa contro la Regina stessa.

Richiamansi dal collegi tutti gli studenti e si è vietato di mandarvi alcun sussidio, sotto pena d'essere dichiarati rei di Lesa Maestà.

Per le strade, per le piazze, per le taverne si grida la croce addosso al Cattolici, ingiuriandoli con isconcie canzoni. Continuano gli imprigionamenti ed hanno carcerato un cappellano dell'Ambasciatore di Spagna.

Si è sparsa voce che il Rè cominci a credere vera la congiura.

Sono stati fabbricati pugnali dorati, alcuni col manico d'oro con motto inciso da una parte che dice : *ricordati dell'assassinamento proditorio d'Edmond Bury Godfrey* e dall'altra *ricordati della religione.*

Questo Godfrey Giudice, di cui si è detto più sopra, era riputato uomo onesto e favorevole ai Cattolici, i quali dal canto loro incolpavano i protestanti di questo omicidio. Uno di questi pugnali col manico d'oro è stato inviato al Duca d'York, e la Duchessa disse allo scrivente che le donne stesse lo portavano e lo tenevano la notte sotto il capezzale per difendersi contro i Papisti.

Nel passato giovedì fu condannato a morte un prete cattolico dietro la semplice dichiarazione di una giovane che dichiarò averlo veduto celebrare la messa cinque anni primà. Una serva d'un sarto del Lord Arundel ch'era già in prigione, aveva deposto, che nella casa del sarto suddº trovavansi tutte le carte del Lord suddº. Oates vi andò e disse aver trovato in un cassetto commissioni e patenti per tutte le cariche che si dovevano conferire a tutti i congiurati cattolici; invenzione che pur troppo produrrà i soliti effetti. In tanto nelle prigioni muojono i carcerati di patimenti, sebbene dal Duca e Duchessa d'York si facciano grandi sacrificj per sovvenirli . . . . . .

3 Février 1679 [1].

Due dei condannati furono giustiziati, ad un terzo si è fatto grazia pel momento su promessa di fare importanti rivelazioni.

---

(1) Parmi les documents renfermés dans les archives du monastère de la Visitation de Modène, existe une lettre autographe de la duchesse d'York à la supérieure de ces religieuses de laquelle nous extrayons le passage suivant:

Londra, 2 Febrayo 1679.

« La prego continuare le sue ferventi orazioni per tutti i poveri cattolici di questo paese « che hanno al certo gran bisogno di pazienza e di perseveranza in questi tempi di perse-

Digitized by Google

9 Février 1679.

Dell'incendio accaduto recentemente in Londra incolpansi i Cattolici ed il Duca d'York; tanto si appalesa la malizia e l'audacia dè partiti.

Nelle stalle del Conte di Valdestein, Inviato Cesareo, è stato arrestato uno dei Gesuiti ed altri ivi nascostisi che avevano la taglia, e ciò con l'assenso di S. E. che non puotè ricusarlo per esser ordine del Rè.

23 Février 1679.

Oates è libero all' intutto e recasi alle prigioni per interrogare gli accusati, imponendo ai timidi e cercando trarre al suo partito i furfanti.

Guglielmo Villars, gentilhuomo di camera del Rè, giudice di pace detto il cacciatoro dei preti, perchè va cercandoli dapertutto, nel passato martedì ha fatto bruciare una gran massa di libri cattolici, liturgici, crocefissi, imagini dei santi, abiti sacerdotali, reliquie.....

Ha vestito il carnefice da prete apparato per dir la messa, mandandolo per una longa strada seguitato da numeroso popolo ed in fine dell'incendio gittò il cappello in aria dicendo *cosi vadano tutte le idolatrie dei Papisti!* sperò con tale dimostrazione d'esser eletto parlamentario, ma il ciel non volle.

L'extrait suivant d'un rapport de Barillon jette un nouveau jour sur ce dernier incident.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCXV. M. DE BARILLON

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 23 Février 1679

Même sujet.

Les rigueurs contre les Catholiques se poursuivent avec beaucoup de chaleur.

Un officier de justice[1] ayant trouvé beaucoup de meubles appartenants à des prestres dans les maisons où la perquisition a esté faitte, a ordonné que ces meubles soient brulez publiquement; il y avait des chasubles et autres ornements de chapelles; il s'est trouvé aussi un crucifix qui a esté bruslez avec les autres meubles dans la cour de

---

« cuzioni. Domani debbono essere giustiziati un Gesuita ed un altro accusato d'aver fatto « parte di quella congiura, di cui ella avrà inteso parlare, e della quale Dio sa se vi è una « sola parola di verità ! »

(1) Villars.

Digitized by Google

Westminster; le Roy d'Angleterre m'en a parlé comme d'une action scandaleuse et impie selon les lois d'Angleterre et selon les règles de la religion anglicane. Cependant Mr le Duc d'York me dit hier qu'il ne croyait pas qu'on ozast en faire aucune recherche ny punition.

SUITE DE LA CHRONIQUE RONCHI

Il portinajo della casa della Regina in Sommerset, il quale dava i cuscini al popolo nella capella di S. M. ed un' altro sono stati condannati a morte come supposti complici dell' omicidio di quel giudice di pace, che ad ogni modo vuolsi perpetrato dai Cattolici nella casa suddª e debbono esser giustiziati nel primo lunedì.

L'ambasciatore di Spagna ha ottenuto un respiro di due mesi in favore dei Cattolici esteri, che dovevano uscir del Regno Britannico.

2 Mars 1679.

Le LL. AA. sono circondate da servitori e da serve infedeli che ne rivelano i più menomi secreti e nonostante non lasciano di fidarsene ciecamente con grave loro pregiudicio.

Si vanno facendo tutti gli sforzi possibili per persuadere al Rè che il Duca è la cagione di tutti i mali che affliggono la monarchia e che pongono in pericolo la vita di Sua Maestà.

9 Mars 1679.

La Regina ha dimandato di vedere la deposizione del suo portinajo, ma non ha potuto ottenerla.

20 Avril 1679.

Li signori cattolici furono hieri condotti dalla Torre avanti il Parlamento, dove riceverono la notificatione delle loro accuse, et il termine assegnato a rispondere sino a martedì prossimo.

Sono accusati tre Vescovi (cattolici) come complici della conspiratione e da questo procedere si comincia a conoscere che la macchina viene dalli Presbiteriani, giurati nemici del Governo monarchico : dicono che il Tesoriere [1] per salvarsi ha fatto da suoi amici sotto mano promettere alla camera bassa, che se vuole accordargli il suo perdono, scoprirà cose considerabilissime della conspiratione.

---

(1) Lord Danby.

Digitized by Google

Quelli della fattione della corte pubblicano che il Rè non havendo denari dal Parlamento, sarà forzato di vendere Tanger et Giamaica per pagare li suoi debiti e che casserà il Parlamento finita la causa dei signori.

L'ambasciatore del Rè di Portogallo che ebbe missione speciale di domandar soddisfazione dè mali trattamenti usati alla Regina onde farle mantenere i privilegi pattuiti per l'esercizio della sua Religione, non ha fatto ancora alcun passo stando a vedere che piega pigliano tante stravaganze.

Il Rè nonostante tutto questo non lascia di staro allegro e divertito al solito.

Londres, 21 Novembre 1679.

I Lordi accusati furono chiusi nella Torre. Una sorella di Milady Powis ed il Lord Castelmaine, che avevano offerta sigurtà, non furono ascoltati. Il Lord Peterborough accusato d'aver voluto pagare $\frac{2}{m}$ lire sterline per far uccidere il Rè, dopo un esame fu lasciato libero con sicurtà.

Furono pubblicamente bruciati i libri e gli abiti del Padre Harcourt, Gesuita già giustiziato, tranne una ricchissima e bellissima borsa con una croce che il Rè avveva fatto porre sotto sigillo ad un segretario di Stato. (1)

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCXVI. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 5 Janvier 1679.

Craintes et souhaits du duc d'York.

Le Duc d'York m'a dit qu'il prévoyait de grands désordres et je ne crois pas qu'il soit trop fasché que les affaires s'aigrissent, car il ne peut s'establir que par la force, et si l'armée estoit licenciée, je ne doute pas que ce Prince ne fut encore attaqué.

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCXVII. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Olographe.

Londres, 12 Janvier 1679.

Caro fratello, ...

Tristesse de la cour.

..... Ho havuto molte lettere di buone feste, che mi vengono molto in fastidio; ma nè pnr una da voi nè dalla Sig^{ra} Madre che sono quelle che desidero . . . . . , ...

(1) Nous trouverons plus loin dans une dépêche du résidant de Toscane à Londres, des nouveaux détails sur ce même incident.

..... Lunedì passato il Rè prolongò il Parlamento sino alli 14 di febbraro. piaccia a Dio che sia pel meglio, che certo al presente in questo paese ci è bisogno di un gran miglioramento. Sono impaziente di havere vostre lettere per saper come state; spero voi abbiate nn carnavale più allegro che non abbiamo noi, perchè qui nissuno è di buon hnmore, e niente si fà per divertirsi, e benchè non vi sia Parlamento, tuttavia non si sa come si andarà essendo il popolaccio della città molto riscaldato sopra questa congiura, che pigliano per pretesto per far sempre più del male.

Qnesto è quanto abbiamo di nuovo, finisco e resto tutta vostra

Affezzionatissima sorella

MARIA.

Doc. CCXVIII. M. DE BARILLON

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 16 Janvier 1679.

On croit que M. le Dnc d'York a presté à S. M. Britannique cent mille livres sterlin dont il avoit le fond chez les orfèvres, on croit anssi que les fermiers de la Donane advanceront cent mille livres sterlin, mais tout cela n'est pas capable de faire subsister longtemps et n'est qu'à peine snffisant pour le licenciement.

Argent prêté par le duc au roi d'Angleterre.

Doc. CCXIX. LE MÊME

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

19 Janvier 1679.

Le régiment de cavalerie de M. le Dnc d'York fut cassé hier. J'apprends cependant qu'il a rencontré de grandes difficultés à tirer des orphèvres l'argent qne la cour espérait en avoir. Cela n'est pas d'un médiocre embarras, car il en faut pour licencier les tronpes et pour les faire subsister.

Le duc est menacé.

26 Janvier 1679.

M. le Dnc d'York ne parait encore plainement esclairci du péril où il est; mais tous les gens attachez à luy et qui savent ce qni se passe,

Digitized by Google

tesmoignent ouvertement leur inquiétude et ne se contraignent pas de dire qu'on le trompe, en luy faisant croire qu'on le sauvera, mais que les affaires viendront à une telle extrémité qu'il ne sera plus au pouvoir de Sa Majesté Britannique de le sauver.

30 Janvier 1679.

Il paroist que M. le Duc d'York aura de grandes difficultés à surmonter avant que de pouvoir régner en Angleterre paisiblement et cela ne se pourra que par l'appuy d'un secours estranger qui ne scaurait estre autre que celuy de vostre Majesté.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France

Doc. CCXX. LE MÊME

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 2 Février 1679.

Même sujet.

Le Comte de Peterborough premier gentilhomme de la Chambre de M. le Duc d'York, fut arresté il y a deux jours dans les rues de Londres par plusieurs personnes qui lui dirent que l'exécution des catholiques condamnés ne devoit plus estre différée, et qu'on croiroit si elle l'estoit, que M. le Duc d'York en seroit cause.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCXXI. LE MÊME

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 9 Février 1679.

Préoccupations du duc.

M. le Duc d'York paroist fort aise de la cassation du Parlement et je sçais qu'il la croit advantageuse à ses intérests.

27 Février 1679.

L'opinon commune est que le Parlement qui va s'assembler suivra le mesme chemin et sera dans les mesmes sentiments du précédent qui sont ceux de toute la nation.

Cela donne de justes sujets de plaintes à M. le Duc d'York. Il se flatte cependant toujours de l'espérance que le Roy son frère ne l'abandonnera pas, mais il doit appréhender que le Grand Trésorier ne cherche sa conservation par toutes sortes de voyes et qu'il ne veuille le perdre pour se sauver.

Digitized by Google

Doc. CCXXII. LE MÊME

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 6 Mars 1679.

Faux bruits sur le retour du duc d'York à la religion protestante.

On avoit répandu le bruit que le Duc d'York estoit disposé à changer de religion et qu'il iroit au premier jour à la Chapelle du Roy d'Angleterre. . . . . Ce Prince ne paroist pas esbranlé ny résolu de se desmentir en rien de la profession ouverte qu'il fait de la religion catholique[1].

J'ai sceu de quelques gens qui viennent des Provinces qu'en beaucoup d'endroits les ministres qui ont accoustumé de faire des prières publiques pour la maison Royalle d'Angleterre, ne font plus mention de M. le Duc d'York.

Doc. CCXXIII. LE MÊME

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 13 Mars 1679.

Le duc d'York émigre en Hollande.

M. le Duc d'York est parti aujourd'hui pour la Haye avec Mme la Duchesse d'York. Il me mena avant hier au soir dans son cabinet et me dit qu'il ne voulait pas que j'apprisse par d'autres la résolution qu'il a prise de se retirer avant l'assemblée du Parlement, qu'il me chargeoit d'en rendre compte à V. M. et de l'asseurer en mesme temps que si il avoit suivi son inclination, il auroit esté demander à V. M. sa protection, et se seroit retiré en France plutôt qu'en aucun autre lieu, présupposant que V. M. ne l'auroit pas en désagréable, mais qu'il n'avoit pas esté libre dans le choix du lieu de sa retraite et que le Roy d'Angleterre luy avoit fait connoistre que ce ne serait pas une

(1) Il existe à ce sujet un rapport assez long et détaillé de Barillon au roi. Ce rapport également daté du 6 mars a été publié par Dalrymple. C'est une espèce de compte rendu d'une conférence de controverse qui eut lieu entre le duc d'York, l'archevêque de Canterbury et l'évêque de Winchester et qui ne produisit d'autres résultats que de confirmer le duc dans ses principes religieux.

chose conforme à ses intérests et à son service qu'il se restirast en France dans la conjoncture présente.

Ce Prince me fit ensuite entendre que le Roy son frère avoit jugé nécessaire au bien de ses affaires que luy qui me parloit se retirast pour quelques temps de la cour; que sur cela il avoit cru devoir plustost sortir d'Angleterre que de demeurer dans un lieu où il auroit esté exposé à la mauvaise volonté de ses ennemis; qu'il s'en alloit en Hollande où il ne seroit que huit ou dix jours et que de là son desseiu estoit de passer à Bruxelles et d'y demeurer jusqu'à ce que des temps plus favorables luy permissent de retourner en Angleterre[1] . . . . . J'ay cognu dans le discours de M. le Duc d'York qu'il espère que les affaires se peuvent rectifier. Le Roy d'Angleterre et Milord Trésorier luy ont promis de le faire revenir bientost, mais cela ne l'empesche pas de connoistre le péril où il est de ne jamais rentrer en Angleterre, et je sçais qu'il a dit à une personne confidente qu'il ne voyoit point d'autre ressource pour luy que la protection de V. M. et un secours assez puissant pour luy faire surmouter tous les efforts de ses ennemis.

Je fus hier au soir prendre congé de ce Prince, il me parut fort abattu et entra plus avant avec moy qu'il n'avoit fait le jour précédent. Il me montra un ordre en forme de dépesche du Roy d'Angleterre qui luy fait connoistre que pour le bien de son service il est nécessaire qu'il sorte d'Angleterre. Je cognus par son discours qu'il avoit fait tous ses efforts pour faire différer cette résolution, mais qu'il n'en avoit pu venir à bout. Il m'en dit assez pour me faire juger qu'il croit avoir esté trompé par le Grand Trésorier.

La Princesse Anne demeure icy; M. et Mme la Duchessse d'York

---

(1) Une des principales démarches de Charles II pour apaiser son peuple et le parlement fut d'obliger le duc d'York à passer la mer, afin qu'il ne restât aucun soupçon de l'influence des catholiques sur les affaires publiques. Le duc obéit sans difficulté, mais demanda un ordre signé de la main du roi, de peur qu'on ne voulut voir dans son absence une preuve de crime ou un signe d'effroi. Nous nous abstenons de donner cette lettre du roi Charles, étant déjà publiée par Clark (vie de Jacques II) ainsi que par Dalrymple, qui en donna la traduction en français.

Digitized by Google

partent avec un fort petit nombre de domestiques et se sont embarquez dans la rivière un peu au dessus de Greenwich.

Doc. CCXXIV. LE MÊME AU MÊME

16 Mars 1679.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Le Roi d'Angleterre me tira hier à part et me dit que le trouble et le chagrin où l'avoit mis le départ de M. le Duc l'avoit empesché de me parler plustost, qu'il me chargeait d'en donner part à V. M. et de luy expliquer la nécessité où il s'estoit trouvé pour le bien de ses affaires de se faire une violence extrême en esloignant une personne qui luy est si proche et dont la conduitte a toujours esté telle qu'il pouvait désirer; que je voyois ce qui se passait et l'animosité généralle de la nation contre les catholiques, qu'il esperoit que le party que M. le Duc avoit pris apporteroit un remède présent aux soupçons de tous les protestants ou que du moins cela osterait le prétexte le plus plausible qu'eussent les gens mal intentionnés.

Motifs de l'éloignement du duc.

Doc. CCXXV. LOUIS XIV

A M. DE BARILLON

St-Germain, 23 Mars 1679.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

..... Vostre depesche du 13 de ce mois qui m'a esté aportée par vostre courrier m'a apris la résolution que le Duc d'York avoit esté obligé de prendre et qui luy avoit esté inspirée par le Roy de la G^de^ Bretagne de sortir hors de l'Angleterre. J'ai esté bien aise qu'il vous ait tesmoigné luy-mesme que le Roy son frère ne jugeoit pas qu'il fust de son intérest qu'il passat en France, puisqu'il m'évite en quelque sorte l'embarras où j'aurois pu estre, ou de luy refuser un azyle qu'il auroit voulu chercher auprès de moy, ou de donner jalousie au party que vous avez mesnagé jusques à cette heure, en le recevant dans mon Royaume.

Louis XIV n'aimerait pas à donner asile en France au duc d'York.

Digitized by Google

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCXXVI. M. DE BARILLON

AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Londres, 23 Mars 1679.

Disposition de la chambre basse.

..... On a parlé dans la chambre basse avec grande retenue sur le sujet de M. le Duc d'York, et quoique dans le fonds son départ ait causé beaucoup de joye à tous ceux qui craignent quelque changement dans l'Estat ou dans la Religion, toute l'aigreur paroist présentement se tourner contre Milord Trésorier.

Public Record Office. Flanders Nr. 119.

Doc. CCXXVII.

SIR RICHARD BULSTRODE RÉSIDENT ANGLAIS A BRUXELLES

Olographe.

A SIR JOSEPH WILLIAMSON SECRÉTAIRE D'ETAT DE CHARLES II

Bruxelles, 28 Mars 1679.

Right Hono[ble]

Arrivée du duc et de la duchesse d'York à Bruxelles.

Yesterday morning very early their Royal Highnesses arrived here with three of his High[e] the Prince of Orange's Yachts. I had notice the night before of their coming and had twenty coaches ready to receive them wherein they were conducted *incognito* to their lodgings at the Prince de Lignes.

Co: Waldestein who arrived two dayes before went on board their High[e] Yacht to pay his respects to them where he was receivd with great testimonies of esteem from their Highnesses. Her High[e] was much indisposed with her coming by sea and is not yet recoverd of it. Immediately after their arrival here they were visited and welcomed in his Ex[ce's] (1) name by D[r] Balthazar Fain Mayer and after by severall persons of the greatest quality. This day His High[e] sent Cap[t] Graham to Gaunt to complement his Ex[ce] and acquaint him with their High[ne's] arrival here, his E[ce] being returnd from his voyage to Courtray and Oudenard to Gaunt.

---

(1) Le duc de Villahermosa, gouverneur des Pays-Bas.

On Sonday night the Marquis de Los Balbases came hither from Nimegue with his family in his way to Paris whither he is hastning, but great bodies move slowly. This afternoon Her R. H. was visited first by the Princess of Vaudemont, then by the Lady Marquisse de los Balbases and after by the Dutchess of Montalto. Her High^s being still something indisposed receivd the visits in her bed the better to avoyd all exceptions as to matter of ceremony, which is much stood upon in this Court, especially among the Grandees of Spayn who pretend a priviledge much greater than others, but by this means all disputes will be avoyded

Right Hono^ble

Your Honours

Most humble, most obedient, most intirely devoted servant

R. BULSTRODE

Doc. CCXXVIII. LE MÊME AU MÊME

Public Record Office Flanders N. 119.

Bruxelles, 31 Mars 1679.

Olographe.

Nouveaux détails sur le duc et la duchesse d'York.

Yesterday M. Graham returned from Gaunt having made his R. High^s complement to his Ex^ce who resolves to be here the next week to welcome their R. High^ses in person who are daily wayted upon by the Nobility of both sexes, and by the Forreign Ministers, all being intirely satisfyed with their receptions.

Last night M. Griffin and Sir Ed. Cartwright went to Antwerp to embarque for England in Capt Gunmans yacht.

The Duke of Norfolk is come hither from Flanders to pay his duty to their R. High^ses intending to make his Residence at Malines whilst he stayes in these countries.

It is sayd the Dutchess intends to take a turn to the Hague the next week and if their High^ses continue for any time on this side the water the Duke will then also goe for some dayes whilst Prince de Baussignie's[1] house shall be prepared for them.....

---

(1) Baussignie, prince de Horn.

Digitized by Google

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCXXIX. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 3 Avril 1679.

Evasion du grand Trésorier.

M. le Grand Trésorier est parti secrettement ce matin, il a attendu jusques à l'extrémité, et si l'huissier qui l'a cherché par ordre de la Chambre des Pairs l'avait trouvé chez luy, personne ne doute qu'il n'eust eu la teste coupée dans peu de temps, sans que le Roy son maistre eust pu l'empescher.

Archives secrètes du Vatican.

Doc. CCXXX. LA DUCHESSE D'YORK

AU PAPE INNOCENT XI

Bruxelles, 8 Avril 1679.

Beatissimo Padre,

Sollicitations en faveur du prince d'Este.

Col corriere passato Vostra Santità havrà avuta nuova del nostro arrivo in questa città di Bruxelles, e stimo che Vostra Beatitudine sia già assai informata delle ragioni e motivi di questa nostra peregrinatione. Io come figlia ubbedientissima di V^ra Santità devo fare la mia scusa di non avere scritto a V. Beatitudine così spesso come chiedeva la mia figliale ubbedienza; ma la Santità V^ra spero, considererà i tempi ed anche l'instabilità delle cose d'Inghilterra, sicchè posso credere che il mio silentio sarà facilmente scusato; e confidando nella benigna promessa di V. Beatitudine fatta alcuni mesi passati, ardisco di nuovo fare istanza per il mio Zio il Principe Rinaldo d'Este, acciò Vostra Santità si degni favorirlo col cappello di Cardinale.

La pace tra la maggior parte delli Principi d'Europa essendo già seguita, spero che V. Santità sia per rendere questo anno celebre e glorioso con questa così numerosa promozione. E come da molti anni in quà sempre alcuno della Casa d'Este è stato del Sacro Collegio, mi sarà di grandissima soddisfattione di avere mio Zio nella Corte di Roma, acciò anche per quella via io possa con maggior sicurtà ricevere più spesso i santi commandamenti di V. Santità, assicurandola che

Digitized by Google

non mancherò mai in ogni occasione che si presenterà di contribuire quanto potrò, alla propagatione della Santa Fede Cattolica in Inghilterra. Resto pregando Nostro Signore che voglia conservare V. Beatitudine molti anni per il bene infallibile che ne deve ridondare alla Nostra Santa Madre Chiesa ed a tutto il mondo, e qui per fine inchinata le bacio li Sacri Piedi e chiedo la Sua Santa Benedizione

Di Vostra Beatitudine

Obbedientissima serva et figlia
MARIA

Doc. CCXXXI. LE PAPE INNOCENT XI

AU DUC D'YORK

Brit. Mus. Add. Ms. 15,395, fol. 210. (Vatican Transcr.).

Rome, 8 Avril 1679.

Dilectissimo in Christo filio Nostro Jacobo Duci Eboracensi
Innocentius P. P. XI

Dilectissime in Christo fili Noster etc. Ex multis maximisque Christianæ Reipublicæ malis quæ oculis se se nostris offerunt quocumque cos ex Apostolicæ Stationis specula circumferimus; nullum paterna viscera nostra acriori sensu percellit quam Catholicorum res in Angliæ Regno Satanæ artibus et perditorum hominum machinationibus, hoc maxime tempore miseræ afflictæque et in summum pæne discrimen adductæ. Quando autem aliud vel anglicanæ Ecclesiæ præsidium, vel dolori nostro solatium præsens non suppetit, ad Omnipotentem Deum qui non obliviscitur misereri, lacrymas precesque convertimus ut exhortam tempestatem spiritus oris sui dissolvat et fidelem populum suum educat de potestate tenebrarum. Quod ut quamprimum fore speremus, facit eximia fortitudo qua eosdem catholicos acerbissimam persecutionem pati intelligimus, paratos mortem ipsam, si ita res poscat, pro fide Christi libenter oppetere, sicuti nonnullos jam oppetiisse nunciatum est.

Condoléances. Encouragements. Bénédictions.

Id enim presentem Dei opem aperte testatur et oblatam servis suis

tam immani insectatione opportunitatem faciendi cum tentatione proventum. Quamobrem invidenda potius quam deflenda sors est Britannorum fidelium, tua presertim, qui tam pulchrum Deo hominibusque spectaculum exhibes heroicæ pietatis atque animi plane Regii, dum nulla spe, metu nullo separari te poteris a charitate Christi quæ tamquam aurum persecutionis igne probata purior in dies, atque illustrior evadit.

Nosti scilicet Divinæ gratiæ lumine eruditus quæ corona parata in cælo sit legitime certantibus, et non esse condignas passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in Nobis.

Incredibili sane cum animi gaudio accepimus, uberesque Divinæ bonitati gratias egimus, risisse te stultos eorum conatus qui proposita spe consequendi olim amplissimi Regni, quod aliter tenere non posses, ad communicandum cum hereticis, hoc est ad orthodoxam fidem ejurandum, pertrahere te nitebantur.

Estque gaudium nostrum commune toti Ecclesiæ Catholicæ, quæ etsi plurimum præsentibus tuis incomodis ingemiscit, multo magis tamen de egregia in iis ferendis patientia tua lætatur, teque interim ad strenue pergendum voce nostra excitat, hortaturque, identidem admonens quam tibi futurum sit vel ad memoriam illustre si mortalem gloriam curares, vel ad mercedem fructuosum, incertam terreni et caduci Regni spem obiicere, ut certam cœlestis et eterni possessionem adipiscare. Nos quidem consolationis officio supersedemus cum ex tua invicta constantia precipuum nobis ipsis solatium hauriamus, propterea que cogamur admirari potius virtutem tuam quam commiserari calamitatem quam etiam in uberem gratulandi materiam propediem versum iri in eo confidimus per quem Reges regnant, quique justos in tribulationibus diu jacere non sinit. Non desistimus tamen humanam quoque opem quacumque ratione possumus tuis et catholicorum istorum rebus conciliare, literis ad Reges et Principes Catholicos diligentissime scriptis, et nuntiis nostris omni studio causæ vestræ apud eos suffragari jussis. Quæ a te sciri voluimus ut, inter istas iniquissimi temporis angustias, hoc saltem paterni doloris ac amoris nostri pignus

Digitized by Google

acciperes, dum te, dilectissime fili, in spiritu charitatis complectimur et Apostolicam Benedictionem peramanter impartimus.

Datum Romæ etc. Die 8 aprilis 1679.

Doc. CCXXXII. SIR RICHARD BULSTRODE

A SIR JOSEPH WILLIAMSON

Public Record Office Flanders N. 119.

Bruxelles, 14 Avril 1679. Olographe.

...Yester night his Ex^ce^ (1) came hither from Gaunt and came directly to his R. High's Court before he went home, accompanyed with all his generals, and all the Nobility and Ministers attended upon his R. High^e^ some hours before in expectation of his coming. His Ex^ce^ welcomd his R. High^e^ with many expressions of kindness and respect, and his R. H^e^ returnd the complement very obligingly and with much civillity, after which His R. H^e^ conducted his Ex^ce^ to the Dutchess apartment where the like civillities passed. The M. de los Balbases met his E^ce^ at Alost but came not with his Ex^ce^ to visit their R. H^ces^ neither hath he yet seen them nor as I hear intends it, being prepared to depart for Paris within a day or two.

Visite du gouverneur des Pays-Bas au duc d'York.

Projet d'excursion à la Haye.

On Munday next their R^ll^ High^ces^ intend for the Hague to see her High^e^ the Princess of Orange who hath had three fitts of a tertian ague, and complains much of a payn in one of her hipps but being let (2) on Sonday our last letters sayd she was much better after it. Their R^ll^ High^ces^ intend to make but a short stay neither doe they take their whole family with them, such persons as are not absolutely usefull being left behind and in their absence the house of Count Bastigny (Baussignie), now Prince de Horn, where his Majesty (3) formerly lodged, will be prepared for them against their return.

---

(1) Le duc de Villahermosa.
(2) Saignée.
(3) Charles II.

Archives d'Este à Modène.

Olographe.

Doc. CCXXXIII. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Bruxelles, 15 Avril 1679.

Espérances et craintes de la duchesse.

Caro fratello . . . . . .

..... Ho di già mandato la vostra lettera a Sua Maestà, et il Sig^r Duca et io gli habbiamo raccomandato caldamente il negotio; ma da quanto ho inteso qui dal Sig^r Conte Caprara, temo che siate venuto troppo tardi, essendo già da tutti segnata et rattificata la pace. Quando però sia a tempo credo certo che S. M. volontieri vi obbligherà in questo, sopra che il Sig^r Duca ha scritto a Mylord Sunderland, nuovo Secretario di Stato di S. M. per raccomandarglielo.

Domani io parto per l'Ollanda per vedere la Principessa[1] che sta male di una febbre e dolori, senza più alcuna speranza di parto, essendo passati li nove mesi sicchè la sua gravidanza è stata sola d'immaginatione, il che molto dispiace a tutti noi. Starò seco alcuni giorni fin che stia bene, havendo lei altrettanto desiderio di veder me, quanto io ho di vedere lei, e poi ritorneremo qui finchè piacerà al Rè et al Parlamento di farci ritornare a casa. Staremo in speranza anche per due o tre settimane, ma se in questo tempo non ci si richiama, temo che non lo sarà per un pezzetto. Voi potete immaginarvi quanto passionatamente io desideri questo ritorno. Però quando sia per star qui un pezzo, io voglio scrivere alla signora madre e supplicarla di venirmi a vedere, che sarebbe la maggior consolazione che io potessi avere, e spero che allora voi mi ajuterete a persuaderla di concedermelo. Quanto a voi non oso domandarvelo perchè temo che li vostri affari non ve lo permetterebbero, che del resto io desidero al maggior segno di vedervi. Tutti di questo paese ci usano ogni civiltà; non occorrendomi altro finisco, e resto di cuore vostra

Aff^ma sorella
MARIA

---

(1) La princesse d'Orange.

Digitized by Google

Doc. CCXXXIV. SIR RICHARD BULSTRODE

Public Record Office Flanders N. 119.

A SIR JOSEPH WILLIAMSON

Bruxelles, 18 Avril 1679.

Olographe.

Départ du duc et de la duchesse pour la Haye.

On Sonday in the afternoon their R^ll Highnesses parted from hence in his Ex^ces yacht towards Holland, having been accompanyed to the water side by the Prince & Princess of Vaudemont and the greatest part of the Nobility.

Their R^ll Highnesses parted intirely satisfyed with the respects of all the great ones here and in particular of their Ex^ce's the Duke & Dutchesse de Villa Hermosa who payd their complements in person to their R^ll Highnesses on Saterday night.

Yesterday at 3 in the afternoon they reached Antwerp with a very contrary wind Their R^ll Highnesses did there change from his Ex^ce's yacht to the English yacht commanded by Capt. Sanders. They took but a small trayn with them, of women only the Lady Roscommon, Mrs Dawson & the two Italians, and very few of his Highness's gentlemen. They intend to disembarque at Delfshaven to avoyd the crowd of people at Rotterdam, which gave them a great trouble in their passage hither. It is supposed they will be here agayn in a fortnight in which time the Prince de Horns house will be made ready to receive them.

Doc. CCXXXV. LE MÊME

Public Record Office Flanders N. 119.

A SIR LEOLINE JENKYNS AMBASSADEUR ANGLAIS A NIMÈGUES

Bruxelles, 24 Avril 1679.

Préparatifs à Bruxelles d'un nouveau logement pour le duc à son retour de la Haye.

This day an English yacht is arrived at Antwerp with a great quantity of his R^ll High'^ss goods and furniture and also of those of their High'^ss trayn. There being no great appearance of their return I am fitting a house for them with all the speed, which will be ready by the end of this week, and I am told by letters from the Hague that their Highnesses will not make any long stay there tho the day of their return is not yet named.

Digitized by Google

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCXXXVI. LA DUCHESSE D'YORK
AU DUC DE MODÈNE

Olographe.

Haye, 25 Avril 1679.

Visite de la duchesse d'York à la princesse d'Orange malade.

Caro fratello, non ho ricevuto la vostra del 1° marzo se non dopo la mia venuta in questa città che fu giovedì passato. Non intendo troppo quello che vogliate, perchè me lo scrivete alla succinta e vi rimettete in tutto il particolare a Don Carlo d'Este, che è a Londra, di dove io son partita (come a quest'hora voi sapete), sei settimane sono, sicchè temo assai di non potervi servire si bene come havrei potuto fare se fossi in Londra. . . . . .

Io sono qui solamente per vedere la Principessa di Orange, la quale non ha più si violenta febbre come haveva; spero ne sarà affatto libera tra due o tre giorni. Quando questo sia o che non peggiori, noi partiremo infallibilmente per Bruxelles la settimana che viene, dove staremo finchè abbiamo nuovi comandi del Rè, li affari del quale vanno male, e, come voi potete credere, mi arrivano al cuore. Spero in Dio che le cose muteranno adesso che il Gran Tesoriero e favorito, è partito (e a quel che dicono è per essere bandito per sempre dall'Inghilterra), e che noi havremo la consolatione di tornar presto a casa (la quale potete credere esser da noi desiderata al maggior segno). Noi, Dio lodato, stiamo bene; vi raccomando di cuore le suore della Visitatione, affinchè in ogni occasione voi le vogliate proteggere, e se potete far loro servitio alcuno in una lite che hanno, a farlo per amor mio, e sarò sempre vostra

Affettionatissima sorella
MARIA.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCXXXVII. M. DE BARILLON
AU ROI LOUIS XIV

Londres, 1er Mai 1679.

Mauvaises nouvelles pour le duc d'York.

Les gens attachés à M. le Duc d'York regardent cet establissement de nouveaux ministres comme une chose fort nuisible à ce Prince et

Digitized by Google

fort opposée aux espérances qu'il aurait pu concevoir de son retour en Angleterre. L'intention de ceux qui sont entrez en place est de se conduire de manière qu'ils ne perdent pas la créance qu'ils ont acquise dans l'esprit du peuple. La moindre démarche qu'ils feraient qui ne serait pas conforme à leur première conduite, leur osterait tout leur crédit et les rendroit odieux à la nation.

CORRESPONDANCES DU DUC D'YORK AVEC LORD DARTMOUTH

George Legg, plus connu sous le nom de Lord Dartmouth, fut d'abord officier de marine et militaire d'un grand mérite, sous le roi Charles II, nommé ensuite (1673) gouverneur de Portsmouth, gentilhomme de chambre du Duc d'York, et plus tard comte de Dartmouth. Il fut chargé de l'importante expédition navale contre Tanger : au retour de cette campagne il reçut du Parlement une récompense de cent mille livres sterling.

Dans la bonne et la mauvaise fortune il fut un des amis les plus sûrs de Jacques II, qui avait en lui une confiance illimitée et qui lui ouvrit son cœur dans les circonstances les plus critiques, ainsi qu'on le verra par les lettres que nous allons publier et dont le British Museum possède un recueil de copies authentiques.

Lord Dartmouth, après avoir rempli sous le règne de Jacques diverses fonctions importantes, se trouvait en 1688 Amiral de la flotte d'Angleterre lors de l'invasion du prince d'Orange. Le manque d'instructions, le vent contraire et peut-être aussi l'esprit de révolte qui avait rapidement gagné ses officiers, l'empêchèrent de s'opposer au débarquement, ce qui fit pour le moment suspecter sa fidélité envers le prince légitime. Il n'en tomba pas moins en disgrâce sous le règne de l'heureux envahisseur qui, le sachant dévoué au roi déchu, le dépouilla de toutes ses charges et l'enferma dans la Tour de Londres. Dartmouth y languit deux ans et y mourut le 22 Octobre 1694.

Doc. CCXXXVIII. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

British Museum. Add. Ms. 18,447, fol. 6.

Bruxelles, 8 Mai 1679.

At my arrival at this place on Friday last I met with the news of the Dissolution of the old and the choosing of the New Council, which

Confidences du duc au sujet de Shaftesbury.

you may easily believe was a great surprise to every body here; and not only to us English but even to the Spaniards who are as much astonished at it as we are. And though I was prepared to hear of Lord Shaftesbury coming to Court and being in favour again, yet I did not expect so total a change as I see there is, and could not believe so many loyal and worthy men should so absolutely be laid aside. I had not yours till the Day after I came, this bearer not being able to get horses to come so fast as the post; as to what you are advised concerning Lord Shaftsbury I confess, I cannot bring myself to it to write as was proposed, but if you speak to Lord Townsend as from yourself, to sound Lord Shaftsbury and to represent to him that; he believes it may be in his power to be well again with the Duke by doing any thing to oblige him, for that now Lord Shaftsbury being well with the King, the Duke will easily be brought to live well with him, his chief exception to him being upon the King's account; he may remember that the new E of Danby when Treasurer of the navy was as ill with me as any one could be, having been brought into that office whether I would or no; that so soon as I saw and believed he served his Ma : well I was friends with him, and a good friend to him too. Something of this kind may be said but not as from me, either by Lord Townsend, or rather by Geo. Pitts, whom I look as the steadier man, and that is more my friend; but you that are upon the place can judge better than I which of the two are properest to be made use of, or any body else that may be fit for it you may employ in it if you think it fit, and that you think it may do some good or at least do no harm; and I assure you I can very willingly forgive, and not only that, but live well with any that have been my greatest enemies, if they behave themselves as they ought to his Ma : and will live well with me; but for my beginning to write to any of them before they have done something to shew me they have a mind to oblige me, I can never bring myself to do it, nor to dissemble so much as to let them or any others have any hope I will ever be brought to conform to the Church of England as now established, or alter my mind in point of Religion from what it is now. Pray keep the Attorney and

Digitized by Google

Sir F. Winnington in their good intentions for me, and to let them know how kindly I take their endeavours, and thank Lord Privy seal from me for what he did about the D. of Monmouth's patent, and if he should chance to be put out, and Lord Roberts put in, thank him still and tell the new one I hope he will continue as careful as both he himself and Lord Anglesey had been upon such an occasion for you must know Lord Roberts did do the same thing when the first patent was passed for the D. of Monmouth.

Doc. CCXXXIX. SIR RICHARD BULSTRODE

Public Record Office Flanders N. 149.

A SIR JOSEPH WILLIAMSON

Olographe.

Bruxelles, 9 Mai 1679.

Great court is made here to their R^ll Highnesses by their Ex^lle (1) and all the nobility of both sexes who fayle not every day to pay their respects to them in a very particular manner, it being impossible to shew more to them. And indeed this citty is now so crowded with Nobility and Gentry who flock hither from all parts that the like hath not been known since his Majesty (2) and the Prince of Condé were here.

Le duc est fêté par le peuple à son retour à Bruxelles.

Doc. CCXL. LA DUCHESSE D'YORK

Archives d'Este à Modène.

AU DUC DE MODÈNE

Olographe.

Bruxelles, 13 Mai 1679.

Caro fratello, invece che il nostro stato migliori, va sempre di male in peggio havendo hieri ricevuto nuove d'Inghilterra più cattive che mai : il parlamento è risoluto di rovinare il Sig^r Duca con ac-

De mal en pis.

(1) Le duc et la duchesse de Villahermosa.
(2) Le roi Charles II, pendant son exil, avait visité Bruxelles.

Digitized by Google

cusarlo della congiura ed in conseguenza reo di lesa maestà, incapace della corona per essere cattolico, ed in somma di tutti li mali, se ce ne possono essere di peggiori di quelli che ho nominato, e se la loro malitia contro di lui ne potrà inventare. Voi vi potete imaginare in quale afflittione noi siamo, essendo finita ogni speranza di ritornare almeno per un pezzo.....

Resto di vero cuore tutta vostra

Aff^ma sorella

MARIA.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCXLI.

EXTRAIT DU JOURNAL DU PARLEMENT ANGLAIS EXPÉDIÉ PAR L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 7 Mai 1679.

Desseins des ennemis du duc d'York.

Il a esté résolu que le Duc d'York estant papiste, et l'espérance que les papistes ont qu'il montera sur le throsne, a enhardi et encouragé les conspirations présentes, et les desseins des dits papistes contre le Roy et la religion protestante. On demandera la concurrence des seigneurs sur cette résolution et milord Russel la portera à la chambre haute.

Que le comité secret estably pour dresser et pour préparer les accusations contre les seigneurs qui sont dans la Tour, préparera et dressera un mémoire des choses qui regardent M. le duc d'York sur le fait de la présente conspiration, et qu'on peut tirer des papiers et des escrits qu'ils ont en garde. Ce mémoire sera rapporté à la chambre mercredy prochain auquel jour on déliberera plus amplement des affaires qui ont esté agittées cejourd'huy.

Digitized by Google

Doc. CCXLII. LE DUC D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Autographe.

Bruxelles, 13 Mai 1679.

Le duchesse Laura et le duc de Modène engagés à visiter le duc et la duchesse d'York à Bruxelles.

Mon frère, j'ay receu la vostre du 16 du mois de mars dernier. En réponse de celle-là je vous puis asseurer que le Roy mon Seigneur et frère a fait tout ce que vous avez souhaité en ce point là, et Sa Majesté n'a pas manqué d'escrire à ses Ministres à Nimègue touchant vos intérests.

Par les nouvelles que j'ay d'Angleterre je voy peu d'apparence d'y estre rappellé si tost, si bien que ie croy faire quelque séjour en ce païs icy, et ce seroit une grande satisfaction à moy et vostre sœur de voir Madame la Duchesse de Modène icy, et si vos affaires vous pourroyent permettre de faire aussy un tour, j'en serois bien aise, affin d'avoir la satisfaction de vous embrasser, et de vous asseurer moy mesme que je suis avec beaucoup de vérité

Votre très affectionné Frère

JACQUES.

Doc. CCXLIII. BREF DU PAPE INNOCENT XI

A LA DUCHESSE D'YORK

Archives secrètes du Vatican.

Rome, 13 Mai 1679.

Sympathies du Pape.

Dilectissimæ in Christo filiæ Nostræ Mariæ Ducissæ Eboracensi.

INNOCENTIUS P. P. XI

Dilectissima in Christo filia Nostra, Salutem, etc.

Compertum tibi exploratumque esse credimus, quo paterni doloris sensu cognoverimus, quam sæva et periculosa tempestas adversus te et dilectissimum in Christo filium nostrum Jacobum Ducem Eboracensem, consortem tuum, excitata nuper fuerit in Angliæ Regno; et quo pariter solatio affecti fuerimus ubi intelleximus id vobis accidisse propter invictam in catholica fide constantiam, atque interim vos tempori cedentes in Belgium catholico Regi subjectum tamquam in tutum

Digitized by Google

amicumque receptum provido consilio appulisse. Hac enim occasione scripsimus, mentemque nostram aperuimus eidem Duci a quo de omnibus certiorem factam fuisse te non dubitamus. De prospero tamen statu vestro ex literis quoque tuis a venerabili fratre Nostro Francisco Cardinali Barberino redditis, doceri pergratum Nobis fuit, qui lætiora in dies rebus vestris eventura speramus, et ut eveniant, accuratis a Deo precibus petere non desinemus. Quod pertinet ad viri Principis patrui tui dignitatem, nihil aliud nobis occurrit ad te rescribere quam quod vigesima die penultimi decembris ad tuas literas idem postulantes rescripsimus : Alias nimirum Nos expectare occasiones quibus propensum Nostrum erga te animum et charitatem planè paternam re ipsa tibi declarare possimus, Dilectissima in Christo filia Nostra, cui Apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XIII Maii M.DC.LXXIX. Pontificatus Nostri anno tertio.

Brit. Mus. Add. Ms. 15,395, fol. 192. (Vat. Transcr.)

Doc. CCXLIV.

BREF DU PAPE INNOCENT XI

AU DUC D'YORK

(.... Mai 1679) (1).

Nouvelles condoléances et encouragements.

Dilectissimo in Christo filio Nostro Jacobo Duci Eboracensi.

INNOCENTIUS P. P. XI

Dilectissime in Christo fili noster, etc.

Ex literis Nostris proxime datis credimus Te cognovisse quo animi paterni sensu adversis rebus tuis, quæ a catholicæ Religionis et causæ publicæ periculo sejungi non possunt, commoveremur.

Non levis nunc solatii argumentum attulerunt nobis literæ a Dilecto filio Nostro Thoma Cardinali de Norfolcia redditæ, quibus de tuo ab Angliæ Regno decessu et Bruxellas receptu certiores Nos fecisti,

(1) Ce Bref ne porte pas de date dans la copie conservée au British Museum; mais il est daté par l'actualité du séjour du Duc à Bruxelles, marquée dans ce même document.

Digitized by Google

sollicitudinem enim jam deposuimus et quidem gravem et assiduam quam de tua incolumitate gerere nos cogebat tempestas illic exorta adversus Catholicos omnes ejusdem Regni incolas, teque præsertim cujus illi præclaro exemplo ac potenti patrocinio nitebantur. Gavisi præterea vehementer sumus, confirmatam videntes opinionem de singulari tua pietate et christiana constantia jampridem à Nobis susceptam et in qua majores in dies progressus (Divina aspirante gratia) facturum te esse confidimus; de quo Patrem misericordiarum accuratis precibus rogare non desinemus, dum Tibi, Dilectissime in Christo fili noster, quidquid in tui levamen et præsidium ab auctoritate hujus Sanctæ Sedis et a Pontificia charitate proficisci potest ex animo pollicemur, atque Apostolicam Benedictionem peramanter impertimur.

Datum Romæ, etc.

Doc. CCXLV. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 18 Mai 1679.

Les amis de M. le Duc d'York ont encore des espérances qu'on ne l'excluera pas de la succession. C'est le parti de la justice. Le Roy d'Angleterre a grand intérest de le soustenir et les plus gens de bien des deux chambres en sont.

Situation du Duc d'York.

Milord Hollies et les principaux presbytériens ont le mesme sentiment, mais il est fort à craindre que les autres cabales ne prévalent. Il y en a toujours une qui travaille sourdement pour M. le Prince d'Orange. Il s'y trouvera de grands obstacles et desja on se prépare à demander les mesmes précautions contre un Roy estranger que contre un Roy catholique. Il serait bien difficile de pouvoir jnger quels événemens produiront tant d'intérêts si opposez et soustenus avec des prétextes plausibles de tous costés.

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCXLVI. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Olographe.

Bruxelles, 20 Mai 1679.

Projets de la duchesse.

Caro fratello, ho ricevuto due vostre in una volta di date vecchie essendo delli 8 et 17 aprile..... L'affare del Sig^r Duca fu differito fino al Lunedi seguente et hoggi appunto aspettiamo notitie che ci diranno come passò.

Havessimo l'altro giorno lettere di Sua Maestà ma si piene di bontà per noi che ci hanno molto consolati. Noi anderemo dopo la festa del Corpus Domini, per qualche tempo in Ollanda, essendoci scritto d'Inghilterra che sarebbe meglio per noi, e che piacceressimo più a non star sempre in questa città. A me è uguale quando sono fuori dell'Inghilterra e che non posso essere in Italia, in quale di questi paesi io sia. Caro fratello, come intendo da una vostra, ho gusto che vi divertiate col fare una festa a cavallo, e se vi riuscisse havrò a caro di haverne la relatione.....

Vi assicuro, caro fratello, che voi siete corrisposto del vostro affetto per me, amandovi più che alcuna sorella habbi mai amato fratello, e questo non sarà per poco tempo ma fin che vivrò et sarò di vero cuore vostra

Aff^ma sorella
MARIA.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCXLVII. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 22 Mai 1679.

Le parlement veut priver le duc d'York de ses droits à la couronne.

Le fondement de cet arresté, que je donne ci-après, est établi sur le droit que les Anglais prétendent avoir de disposer de la couronne, et sur l'incapacité qu'ils soustiennent estre dans un Roy catholique pour gouverner un royaume protestant.

EXTRAIT DU JOURNAL DU PARLEMENT

La chambre des communes a délibéré sur ce qui regarde M. le Duc d'York, et après une longue délibération qui n'a finy qu'à dix heures

Digitized by Google

dn soir, il a esté arresté, que l'on dressera un Bill pour déclarer M. le Duc d'York inhabile à succéder à la couronne Impériale de ce Royaume.

Doc. CCXLVIII.

LE COMTE DE DANBY (emprisonné dans la Tour de Londres)

AU ROI CHARLES II[1]

British Museum. Leeds papers. Add. Ms. 28,049. fol. 46.

$\frac{13}{23}$ *Mai 1679.*

(Impeachment letters.)

Lord Danby signale les fautes politiques du gouvernement et en déplore les conséquences.

Although I understood by my Lord Bathe (when I presumed to write last to yonr Matie), that I had your Majesties leave to represent to you what I thought might bee for your service, yett I know that leave is to bee used by mee with such tendernesse, that scarse any thing but the extreamities of your Majesties conditiou or my owne conld make mee give your Matie any troubles of this kind. Bnt I confesse I cannot bee silent when I see your Matie going into such certaine ruine, and I thinke a miracle if not to bee deposed, withont a stop given to that torrent which hath already in disconrse placed the soveraignity in the honse of Commons; and there wants nothing but the Militia in such hands as they like, aud hope to incompasse, to perfect theire work. What onght to bee said to your Majestie upon this subject is fitter for a discourse of three hours then a letter, and there fore I shall only observe to your Matie that the change of men who are and have been friends to your Matie and the Government, both by theire inclination and principles, for men who your Matie is convinct has (sic) neither those principles nor inclination bnt to governe themselves, can have no other justifiable reason but that necessity compelles your Matie to make choice of those, as such as can either helpe you to like necessary supplies you want, or defend you from those ill things which would otherwise bee imposed npon your Matie.

The first of these itt is already apparent they cannot do, but instead thereof mnst prevaile with your Matie to expect no more money then to sett out a fleet; nor are they able to gett one farthing for that,

(1) Brouillon original de lord Danby.

till the Commons bee satisfied (that is, have every thing they aske), which without any assistance would then bee done for theire owne safetys so far, and under such men as they shall thinke fitt. These men are as far also from defending your Matie from the worst of things in the house of Commons, as appeares by too many instances, not to bee parall[el]ed by the Long Parliament; aud itt is obvious they are far from any ruleing power in the house of Lords, did uot the duty of your loyall freinds in that house carry them to joyne with your new freinds in any thing that is for your Maties service. The vote of Sonday about the Duke of York shews they will uot spare the next persou to yourselfe, and the vote attending itt of lifes & fortunes will bee like that of the Dutch war as to giveing your Matie either money or power, and is the most dangerous invitation of all autimonarchicall meu to attempt your person, for the obtaiuing theire Comonwealth att the price of the roman catholiques destruction, who will alwaies bee call'd the actors of such a tragedy. I am told that, after the army is disbanded & the militia regulated as they designe, it is intended to pray of your Matie to stir very litle abroad (as uot being safe for you) and a.....[1] lord told mee, whom I have named to my Ld Bathe, but beseech your Majestie never to owne his name, that hee was solicited ag^t^ the Duke by some Lords, and upon his arguieug that the exclusion of your right heire would introduce a Comonwealth, they answered itt is no matter, for this man cannot rule & the other shall uot. This Lord is no great freind to the court, and lesse to the Duke, but hee is a man of great honour, and told mee this as my freind, & to perswade mee to make my owne peace with those Lords, which hee thought might bee done, & then to gett iuto the country, for that they concluded your Matie would bee lost in a litle time. I do also assure your Matie that all the sober men in the citty begin to beleeve the Government will be changed, and they are sensible that the humours of the people are

(1) Bien que l'auteur de ce brouillon ait tâché d'effacer ici le nom qu'il avait écrit auparavant et auquel il avait surrogé les deux mots *a lord*, on a pu arriver, non sans peine, à découvrir dans le nom supprimé celui de *Chesterfield*.

stirred up beyond what will bee in their power to allay, though they would, and is more likely to increase every day then otherwise.

Itt is so far gone, that certainely nothing can prevent these mischeifes bnt a prorogation, in order to a dissolution, and the greatest objection against itt is the not haveing tried your Popish Lords; bnt itt is as certaine that unlessc they could procurc a lycense not to bec dissolved, but by theirc ownc consent, they will defer those trialls as theire only security for sitting, till they have done all they designe. I humbly propose, therefore, to your Matie that thosc trialls might not bee deferd, bnt hastned by perpetuall messages till itt were either done or the Parliament made in the wrong to the nation, that itt were left undone, if by any extraordinary occasion your Matie should bee necessitated to send them home. I must need mind your Matie also (as a thing of great reflection npon yourselfe and without example) of my Brother Berties[1] imprisonment, for not discovering the particulars of your Majesties private account, and upon his petition to your Matie I thinke itt impossible for your Matie to do lesse then send a message to the house, that you take itt not well from them to meeddle with any thing of your private concernes. I pray God your Matie have not done yourselfe as well as the House of Lords an injury, by giveing countenance to the Committee of both houses; for besides that itt has no president (precedent), bnt in the Ld Straffords case, I thinke itt will bee of ill consequence to the Bishops, and has disobliged many honest Lords : as to myselfe I trust wholly in those assurances I have so often received from yonr Matie and do offer my hearty prayers to God to repay your Majesties goodnesse to mee by his blessing upon your Matie and your councills, which I beg forgivenesse to say have been fatally guided by timorous expedients, and if continued cannot end but in destruction.

Endossé de la main de Lord Danby.

Coppy of my letter to the King, 13 May 1679.

---

(1) C'est-à-dire le beau-frère de Lord Danby, qui avait épousé Lady Bridget Bertie, fille du Comte de Lindsay.

Digitized by Google

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCXLIX.

L'ABBÉ RIZZINI

AU DUC DE MODÈNE

Paris, 24 Mai 1679.

Manœuvres contre le duc d'York.

..... Discorrendo col Sig^r Savel[1], Inviato Straordinario del Rè Britannico, delle cose d'Inghilterra, non potè negare che tutti quei torbidi e quei machinamenti fossero a dirittura contro il Sig^r Duca d'York, ma dipoi volse assicurarmi che certo l'Inghilterra non soffrirebbe mai altro successore nel regno che il Sig^r duca suddetto, sopravvivendo egli al rè presente, suo fratello; che è ben vero che a causa della religione havrebbe delle traversie; ma che essendo una volta sul trono, le cose mutariano subito d'aspetto.

Del tutto contrarie a ciò nondimeno paiono le ultime nuove di Londra, poichè da più lettere ho cavato che il Parlamento non si contenti neanche della proposizione fatta dal Rè per sicurezza della religione in caso che gli succedesse un Rè cattolico, la qual proposizione era di dar tutta l'autorità al Parlamento. Ma la Camera Bassa che intende di escludere affatto il Sig^r Duca d'York, propone che si osservi un regolamento fatto già dalla Regina Elisabetta, che ordinò che in caso vi fosse della contesa e difficoltà nella successione del Regno, vi sarebbe un consiglio supremo composto di certo numero et qualità di Magnati, o deputati delle Provincie, che si radunaria da se et havrebbe facoltà di decidere in favore di chi gli paresse bene.

E ciò vuol dire che la Camera Bassa sudd^a non intenderebbe riconoscere hora per vero e capace successore nel Regno il Sig^r Duca d'York, ma vi vorrebbe metter del dubbio per causa della Religione o per altre accuse, affine poi di dar luogo all' accennato supremo consiglio di farne cader la decisione a favor d'altri et all' esclusione di esso Sig^r Duca. Tanto pare che confermino anche le lettere di Bruxelles, che portano che si preveda che il Sig^r Duca d'York sia per essere richiamato o con lusinghe o con minaccie perchè ritorni

(1) Le frère de Lord Halifax.

Digitized by Google

in ogni maniera nel regno; con appareuza poi che andandovi, ò nò, possano essergli tramate contro delle calunnie.

Vogliono anzi alcuni che lo stesso Gran Tesoriere, che è un gran caballista, per salvare se stesso sia per rendersi suo accusatore, rivelando segreti nei quali S. A. R. habbi havuto parte con circostanze da farvi vedere dei disegni perniciosi al pubblico interesse del regno.

. . . . . .

Doc. CCL. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

British Museum. Add. Ms. 18,447, folio 8.

Bruxelles, 28 Mai 1679.

Mission au roi Charles. Conseils politiques du duc d'York.

I received yesterday at two in the afternoon yours of the 14th by Carleton who lost no time in coming hither; I could not dispatch him sooner than this night having so much to write. I send in mine to M. Hyde the two letters my friends desired with very little alteration, and that but in one of them; and besides that have written a letter to his Ma: where I speak very freely to him of all his affairs, and of the D. of Monmouth. And I send you here enclosed the heads of some of them that you may speak with his Ma: upon them and enlarge npon them, for now or never is the time to save the Monarchy; I thinck it yet in his Ma: power but if he parts with any thing more, he is gone. Be sure to make my compliments to the two Coventry's and all those that spoke for me in your House. When you have spoken to his Ma: npon the heads, let me know as soon as you can what he says to them. I thanke you for the pains you take in my business, and when in my power you shall see how sensible I am of it.

Heads you are to discourse with his Ma: upon, and to enlarge upon them so as to let him see they are reasonable.

That his Ma: ought not to apprehend but that he is strong enough to deal with and punish his enemies, if he will but be resolute and

Digitized by Google

stick to himself, and countenance his friends; the fleet is yet his, nrge the conseqnence and advantage of that. The Gnards and Garrisons are also his except Hull which might easily be made so. Scotland and Ireland yet his, if he continne Landerdale and Ormond in them. Them two kingdoms will make men of estates consider well before they engage the King. The P. of Orange has given me all the assurances of his serving his Ma: what comes from him can give no jealousies as to the Religion; he knows and is sensible that he must sink or swim with the King. All these circumstances considered, the hazard will not be so great as some knaves and faint hearted men wonld make him believe. If he will bestir himself now, they are not yet quite prepared; want a head; he mnst have a care the D. of Monmouth does not head them for he is the only dangerous man that can do it; if he does not no man of quality will dare; therefore as much as may be to put it ont of his power to do harm.

To shew discountenance to Armstrong and young Garrat, it being of great concern to me to represent in what a miserable condition his Ma: would be in, should he submit to make one step more, wonld ruin him withont Redemption, as letting them pnt men into the Fleet, Guards or Garrisons, Ireland or Scotland; that they that wonld go so far, wonld never think themselves safe, so long as he were alive; remember Edward 2, Richard 2 and the King my father. — I have said all this in my letter to his Ma: but you must remind him of it and enlarge npon it.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCLI.

M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 2 Juin 1679.

Bill excluant le duc d'York de la succession à la couronne.

Le bill pour exclure M. le Duc d'York de la succession fust hier leu ponr la seconde fois dans la chambre des communes; il fut

Digitized by Google

ordonné que ce bill seroit examiné vendredy dans un grand comité de tonte la chambre; l'affaire a passé de 207 voix contre 128, mais il est à remarquer qu'il y avait beaucoup de membres absens qui se sont la plupart retiréz pour ne pas contredire ouvertement le bill. On croit qu'ils seront d'advis de le rejetter, s'il sera question de décider pour la dernière fois.

Doc. CCLII. LE COMTE DE DANBY
AU DUC D'YORK

British Museum. Leeds papers. Add. Ms. 28,054, f. 200.

27 Mai / 6 Juin 1679.

Lord Danby regrette d'être tombé en disgrâce du duc d'York.

Justifications de Danby.

Though it be my misfortune to be under many hardships, yett I beare them with great chearefulnesse, having both the comfort of being guilty of nothing that is ill, and that my suffering is for having obey'd the king's commands, which is the summe of all the capitale part of my charge. I have another great comfort, which is, that amidst my misfortunes, (though I am deserted by those who have had the greatest personall obligations to mee,) I find myselfe so well befreinded by those country Lords, who are neither interested in the Court, nor the factions against the Court, that I doe not feare but I shall meete with all the justice which any honest man ought to expect; if itt be not prevented by the torrent of the multitude; and in that case itt will not stop att my dore. But amongst these consolations in affliction, I meete with such surprizing intelligence in relation to your Highnesse, as gives mee not lesse amazement then trouble: itt is that your Highnesse, both by expressions and letters, has mentioned great dissatisfaction towards mee, and that you cannot thinke any body your friend that appeares to bee mine. I confesse I have long found reason to make that judgment by the behavionr of your Highnesse's dependants, but when I have complained of itt to your Highnesse I alwaies trusted to the contrary, because y^r Highnesse gave mee that assurance; and att y^r departure from England your Highnesse was pleased to tell mee that you had comanded all y^r ser-

vants to appeare my freinds, when there was occasion. I hope your Highnesse will forgive mee to put you in mind also that you were pleased upon the king's declaration in Councell about his marriage, (which y^r Highnesse told mee you could not yourselfe prevaile to gett,) to say to mee that you nor yours would never forgett the kindnesse of that act to mee nor mine, and how much I have smarted since for itt, is sufficiently obvious to the world. As to the Councell of your Highnesse's withdrawing from the Court I did nothing but what I told your Highnesse, and delivered as my opinion to yourselfe, that itt was the best thing you could do, and by the event since I am ten times more of that opinion, and I do still beleeve that nothing else could have saved your Highnesse, nor that any thing can yett ruine you (notwithstanding all the violent endeavours against you), but the deserting those who have been your father's freinds and whose principles have ever lead them to loyalty; I say not this as pretending to give your Highnesse Councell, but out of my zeale to your service and your right of succession, which I shall never abandon, how unfortunate soever I may bee in your Highnesse's opinion, nor am I lesse active for y^r Highnesses interest, amongst those freinds I have, (which I thanke God are not inconsiderable,) although my discouragements have been very great from those who pretend to speake from what they have seen under your owne hand. I most humbly beg pardon of y^r Highnesse for this presumption, but because I have so often had y^r Hignesse's word and promise that I should first know from your selfe if I had done anything to displease you, and that you would heare mee before any sentence of y^r displeasure, I thought itt would bee an omission of duty to y^r Highnesse, as well as of doing myselfe right if I did not represent the circumstances I lie under in relation to y^r Highnesse, with a justification of myselfe in all the concernes of y^r Highnesse, and a submission to your pleasure as becomes y^r Highnesse's most obedient and dutifull servant.

Endossée par Lord Danby. Coppy of my letter to the Duke.
27 May 79.

Digitized by Google

Doc. CCLIII. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

British Museum. Add. Ms. 18,447 f. 9 b.

Bruxelles, 7 Juin 1679.

Le duc tout en pardonnant à Monmouth, s'en méfie toujours.

I received last night, after the post was gone, yours by James Walsingham: you see he made good haste though he had not the language. This goes by Cap. Crow of the Kitchin yacht and so shall write my mind a little freely to you, and tell you that I am very glad to find his Ma: will stick to himself and part with no more; pray keep him up to that still, for tho' I see his kindness to the D. of Monmouth is so great as may yet do him harm as well as myself, yet that may easily be prevented, so the Main go well. I see his Ma: has been very much misinformed as to some things concerning the D. of Monmouth for Ld Chancellor Hyde never went about to put any jealousies into my head of my nephew; what he did about the Patent was only what any man that understood the law was obliged to, and I do not remember he ever opened his mouth to me of it; and as you very well said, I did not live with the D. of Moumouth after that for many years, as if I had any unkindness for him and till he spoke to me himself at Windsor some five or six years ago of his having a mind to be General, I never took any thing ill of him nor grew jealous of him but after what I had said to him upon that subject of my reasons against it, and that I told him then freely, he was not to expect my Friendship, if ever he pretended to it or had it, one cannot wonder if I was against any thing that did increase his power in military affairs as his being Colonel of the Foot Guards would have done, especially when I saw he used all the little Arts and Artifices by degrees to compass his point of being general; and I am sure if he had had the least consideration or friendship for me which I might have very well expected from him he would never have thought more of being General; but after all he has done against me if he will serve his Ma: as he ought and that his Ma: lay his command upon me, I am ready to live civilly with him tho' I can never trust him, for I

Digitized by Google

thank God I have so much of a Christian and that obedience for his Ma: as I can freely forgive him and live civilly with him.

As for Armstrong I hope his Ma: will shew his displeasure to him as he said he would, it will be very necessary it should be done to shew his dislike to what has been done against me.

Archives d'Este à Modène.

Olographe.

Nouvelles d'Angleterre.

Sentiments affectueux de la duchesse pour sa famille.

Doc. CCLIV. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Bruxelles, 10 Juin 1679.

Caro fratello,

In questo mondo non ci sono altro che mutationi: eccone una ben grande seguita in Inghilterra, dopochè vi scrissi l'ultima mia, essendoci hieri arrivata nuova che il Rè martedi passato prorogò il Parlamento sino alli 24 d'agosto, forzatovi dalle discordie tra le due camere sopra il processo delli Signori che sono nella Torre accusati della congiura. Si crede che questa mutazione farà che il Rè ci richiami subito: tuttavia non ne siamo ancora sicuri, non havendo ancora lettere di Sua Maestà che aspettiamo oggi o domani con impatientia, non potendo soffrire tante incertezze.

Il Sig^r Duca è risoluto di andare alla prima chiamata che il Rè li farà, il che mi pare un grande azardo, ma spero in Dio che ci ajuterà. Io temo che la Sig^ra Madre non sia per viaggio e che io non potrò nemmeno havere la gran consolatione di vederla. Subito che saprò se devo tornare a casa o no, le spediro un corriere, ma ho gran speranza che lei possa esser qui prima che io parta; e voi, caro fratello, se foste venuto in posta, sareste stato qui a quest'ora; ma mi ci vuole patienza, da qualche tempo in quà non ho avuto altro che afflittioni. Mi ci dovrei accomodare, ma duro fatica. Certo che se ritorno in Inghilterra mi sarà di gran consolazione, ma oltre che sarò sempre in pena per il Sig^r Duca, che è da coloro odiato a morte, ho anche l'afflittione di esser priva di vedere la mia cara Signora Madre ed il mio caro

Digitized by Google

fratello che amo di tutto cnore e di cui fin che vivrò sarò passionatamente

affett^{ma} sorella
MARIA.

Doc. CCLV. SIR RICHARD BULSTRODE

A SIR LEOLINE JENKINS

Public Record Office Flanders, N. 119.

Olographe.

Bruxelles, 12 Juin 1679.

Parlement d'Angleterre prorogé. Lettres bienveillantes de Charles II au duc son frère.

Y^{r} Ex^{ce} may easily beleive the prorogation of our Parliament hath much changed the face of our English Conrt here; what effects it may prodnce God knows, but my wishes are they may answear his Maties expectation.

Friday morning Mr Carleton bronght us the snrprizing news and on Saterday Mr Fortrey of his High$^{'s}$ Bedchamber brought very kind letters from his Matie, which gave much satisfaction to their High^{ses} with some prospect of hope to return.

Severall persons of quality are come this last week from England to his High$^{'s}$ Court and more are daily expected. My Ld Peterborongh and his lady will be soon here, a house being prepard for them and whilst these are coming, those who are here are expecting to be calld home.

It seems the green Ribbond Men upon the prorogation sayd it was the effect of his R^{ll} High$^{'s}$ express sent by Mr Grahame who arrivd there on the Saterday night before the prorogation; but they had more reason to say that, than Bedlows to sware (as we are assurd he did) that he saw his High^{ness} in disguise in London the week before.

British Museum Add. Ms. 24,904 N. 3.

Olographe.

Doc. CCLVI. LA DUCHESSE D'YORK

A UNE DAME ANGLAISE[1]

Bruxelles, 13 Juin 1679.

La duchesse rêve toujours sa rentrée en Angleterre. Ses remarques au sujet des lords catholiques emprisonnés.

I shall not complaine this time, that i (sic) have no letters from you for within a very little time i have had three, in one of them you reproach me that i had not writt to you in a great while, but indeed i had been so long without any letter from you, that to revenge my self i did not writt neither; now i see, by what you writt me word that it was non of your fault, so that hear after i will writt to you as often as i can, tho i doubt it will not be so often as i conld wish, for if you knew the quantity of letters i have to writt in England besides Italy, and Holland, i am sure you would pitty me, tho i do think that the greatest plaisure next that of seeing ones friends, is to writt to them, which i do with great satisfaction, and am only troubled, that i have not mor hands, for to be able to writt to the same body as often as i have a mind, for having bnt one hand to writt with and so many letters, i am forced to devide my friends, and leave som for one post and som for the next.

. . . . I am very glad you chuse a day to go to the Qneene, when she was in so good humour, i beleeve she dos hope that this prorogation will be good, i pray God it may, but as to our owne particnlar, wee can not yett think so for wee have no comand to go home, tho every body did hope wee should. I am sorry the five Lords were not tryed for i beleeve as My Lord Arundell did, that they would have escaped; i doubt they will not be permitted to com ont tho upon beal. I have been God be thanked of late very well in my health, but my mind and my heart as sick as ever, for i have no hops yett of going to my dear England again: if you love me continue to give me all the news you know of all kynds, and without ceremony; pray remember me very kyndly to My Lord Hawley,

(1) Il n'y a pas d'adresse à cette lettre, peut-être était-elle écrite à Lady Hawley.

and tell him, that i was very glad of his letter, if i can possibly i will answer it to day, but i doubt it, the next post i shall not faile him. I think i have made my letter long enongh, yett will not end it without assuring you that my kyndnesse to you shall never ce[ase.]

Doc. CCLVII. LE DUC D'YORK

AU COMTE DE DANBY

Leeds Papers. Brit. Mus. Add. Ms. 28,054 f. 202.

Bruxelles, 14 Juin 1679.

Olographe.

Le duc d'York aimerait voir réfutés les propos malveillants attribués à Danby contre sa personne. Le duc dément d'avoir parlé défavorablement de Danby.

I have receved yours of the 27: of last month old stile, by which I see that some people continu still their old way, of adding to some things, and making me say things I never sayd, for I never wrot, or sayd to any body, that I could not thinke those my freinds that apeared for you; I beleve before this you may have heard what I now affirme to you for a Lord that has some relation to me, that voted and apeared for you in our house, write[s]me word he had been told the same thing, and I answerd him as I have now done to you; tis true I heard some thing just as I was coming away that gave me reason to thinke you had not playd me faire play, as to that councell of my coming away, which since has been confirmed to me, by other ways, and tho I am still of opinion the councelle was good, and that I might have past my tyme but ill, if his Ma: had not commanded my coming over, yett your having discoursed of it to others, and valued your self for having perswaded his Ma: to it, even before any thing had been sayd to me of it, is that, which, if so, you cannot deny I have reason to be unsatisfyd with, and this I have been told with such circomstances, and so confirmed to me that I have reason to beleve it, and to thinke that the councell you gave, was rather to save your self, and for that cause only, and not out of good will to me; I did intend to have sent you word of this, and some other things I had heard since my being on this side of the water, but at

first I had not an oportunity of sending to you by a safe hand, and afterwards those things happned to you that I could not do it, nor can such a thing as this be well cleered by letters. I should be very glad to find that what has been told me was only a malitious story, it being no pleasing thing to be deceved by one that one looks on, as ons freind, and being perswaded of it, you conld not wonder if I did say to some I was not satisfyed with you, and that I looked on what you had done in advising my coming away, as only to save your self, and may be I wrot it to one, but for the other part of your intelligence I never so much as thought it; and I have not the worse opinion of L[d] Peterborow nor of any other Lord that voted for you, nor do not look on them as lesse my freinds, then before; and now after all I have sayd, I should be very glad to have been misinformed concerning you, being always sorry to have reason to complaine of any body, and particularly of you, and tho all should be true, should never go about to do you any harme, for both Christianyty and other reasons would hinder me from it.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCLVIII. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 19 Juin 1679.

Le roi Charles II s'oppose aux projets hostiles au duc d'York.

Les nouveaux conseillers d'Estat ont fait de grandes instances pour obliger le Roy d'Angleterre à faire une déclaration authentique que Monsieur le Duc d'York ne pouvoit revenir en Angleterre que par la participation et le consentement du Conseil. Sa Majesté Britannique s'est défendue de faire cette déclaration sur ce que le Parlement pourrait demander la même chose quand il serait assemblé.

Doc. CCLIX. LE COMTE DE DANBY

AU DUC D'YORK

British Museum. Leeds papers. Add. Ms 28.054, fol 28.

(.... Juin 1679) (1).

Nouvelles justifications.

Finding my selfe so unfortunate in your Highnesses opinion as I perceive I am by your letter of the 14th instant I would not now presume to give your Highnesse this trouble but that I cannot suffer such a reproach to lie att my dore as to have done any thing unworthily towards your Highnesse, and that aggravated as itt is with the circumstances of having done so to save my selfe, and to have valewed my selfe to others for having perswaded his Mate to your remove. For the first of those viz : your Highnesses being absent for some time I did alwaies owne my concurrence with that councill to your selfe, and your Highnesse has not seemed to disapprove itt. For the second, of my designe to my selfe, as I have alwaies shewed litle regard to my owne safety through all my services to the Crowne (in which I dare appeale to the testimony of your Highnesse as well as to my present sufferings), so nothing but the malice of my enemies can suggest that for a reason which could never possibly but have a contrary effect, and I have very good witnesses of my saying so before your Highnesses departure with two undeniable arguments to prove itt; the one that the Duke of Monmouths malice must certainly have more powerfull effects against mee in your absence upon your Highnesses account, and the other, that your Highnesse being out of the way the storme of Parliament must come more imediately upon mee : nor could itt bee thought by any considering body that I had malitiously or as an enemy to your Highnesse indeavoured your going away, when att the same time my part in procuring the King's declaration in Councill about his Marriage was so proclaimed to the whole world, and with protestations never to be forgiven mee; so that I am more then

(1) Il n'est pas rare de rencontrer dans les Archives des pièces de parfaite authenticité manquant de date, mais qui permettent de la fixer à l'aide de faits historiques mentionnés dans le même document. Telle était la condition de cette pièce.

Dans de pareils cas nous placerons, comme ici, entre parenthèses la date qui a été ajoutée.

Digitized by Google

ordinarily unhappy, to have the same arguments turn'd against mee both by your Highnesse and the Parliament, and yett by constructions directly opposite to one another. As this objection of saving my selfe will I hope bee thought but a malitious supposition upon the weakest grounds that ever were suggested, so the third (and only reall one) of haveing vallewed my selfe to others upon the haveing perswaded his Matie to your remove is the falsest thing that ever was said, and I should bee glad that whoever is the reporter of itt might know I say so. Tis true his Matie spoke severall times with mee about itt when I was no more att liberty to tell itt to your Highnesse then I was to speake to you of the Plott, which I am now accused to bee guilty of, in concert with your Highnesse; and this as true that I concur'd with his Matie in my opinion of your Highnesses absenting for some time which I owned to your Highnesse in your Closett; but for all other parts I was only obedient to such comands as I received from his Majestie, and I call God to witnesse with no thought of safety to my selfe, nor of the least prejudice to your Highnesse, but the contrary. Since your Highnesse is pleased to bee so favourable as to say that you should bee glad to find your selfe misinformed, I pray God I may bee so happy as by this to make you beleeve you are, and I do assure your Highnesse I have no other designe, being resolved (unlesse I can be serviceable to your Highnesse), to finish the rest of my life in a private retirement, & to pray for the kings deliverance from those troubles which I feare are coming too fast upon him. Next to his safety and prosperity I do most earnestly pray for that of your Highnesse.

(And from those unfeigned good wishes of my soule I cannot forbeare the telling your Highnesse that I do not beleeve itt can subsist with Christian religion to hazard your Brothers Crowne and your owne, to cause the miseries if not the destruction of three kingdomes and the ruine of so many mens lives and families as have and are still likely to perish, if not stop't by that change which will make you happy both in this world and the next), and wish I could by any service of my life testify to

your Highnesse how truly I am your Highness most dutefull and most faithfully obedient servant.

(Give mee leave to say that itt would bee the greatest proofe your Highnesse could give of Christian religion to redeeme three kingdomes from misery and destruction, to save so many lives and familys as will certainely perish, and to prevent the losse of your Brothers Crowne and of your owne succession) [1].

Doc. CCLX. SIR RICHARD BULSTRODE

A SIR LEOLINE JENKYNS

Public Record Office. Flanders N. 119.

Bruxelles, 26 Juin 1679.

Olographe.

Visite de la duchesse Laura de Modène à la duchesse d'York.

We had this day an express from England by which his Highness is assur'd of his staying here, and is therefore preparing for his winter provisions and hath sent over for his other coaches, and his hounds, that he may have some diversion : the wood of Loignee being very proper for hunting.

My lord Peterborough and his Lady are coming over with my Lady Bellasis and many others, which will make a full court here.

The Dutchess of Modena is also coming hither but she comes incognito and will neither give nor receive visits, coming only to see the Dutchess, and hath given order for taking a house for her.

Doc. CCLXI. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Bruxelles, 1er Juin 1679.

Olographe.

Sentiments affectueux.

Caro fratello, non ricevetti che l'altro giorno la vostra del primo giugno dalla quale ebbi gusto e disgusto nel medesimo tempo. Mi è

(1) Les lignes marquées en lettres italiques étaient destinées à être supprimées par lord Danby, de la main duquel elles se voient presque effacées dans le manuscrit du British Museum. On y aperçoit la pensée intime de cet homme d'Etat plus fortement accentuée.

Digitized by Google

stato infatti di gran consolatione di sentire il rispetto col quale voi parlate della signora Madre e quello che mi commandate dirle, ma mi dispiace grandemente di non havere alcuna speranza di dovervi vedere presto, desiderandolo io al maggior segno. Bisogna ben avere patientia; certo mi sarebbe stato di troppa consolazione se havessi potuto vedere la Signora Madre e voi nel medesimo tempo: voglio però sperare di vedervi prima di morire, che, se no, non morirò contenta.

. . . . . .

. . . . . Le lettere d'Inghilterra portano sempre novità: vi è stato un principio di ribellione in Scotia, ma sono gli spiriti quasi pacificati. Il Rè non ha alcuna volontà che il Signor Duca ritorni a casa, perchè crede che sarà la rovina di tutti due, essendo così persuaso dalli nemici del Signor Duca, che sono adesso li principali del Consiglio che fanno tutto, e perciò temono grandemente che il Signor Duca ritorni. Esso ne ha gran volontà come vi potete immaginare, et io ancora, et noi siamo di opinione che sarebbe meglio per il Rè che ciò seguisse, non avendo Sua Maestà appresso di lui se non genti che lo tradiscono e che consigliano secondo li loro interessi. La settimana che viene avremo l'ultima riposta della risolutione di Sua Maestà alla quale ci sottometteremo sia qualsivoglia.

Le duc d'York contrarié de ne pouvoir rentrer en Angleterre.

Vi sono quantità di preti ed altri condannati per questa congiura, e se non m'inganno, hieri vi furono sei impiccati, un secolare e cinque sacerdoti, li quali, io giurerei, non sono più colpevoli di me in questo fatto; altri sono prigioni e condannati solamente per essere preti, che è veramente barbaro. Ve ne sono trediei o quattordici, salvo il vero, che si crede saranno impiccati fra poco, che non sono accusati nè di congiura nè d'altro, ma solamente per esser preti, cosa che fà tremare a pensarci, non essendovi più nè pietà nè giustitia in quel povero paese sopra il quale temo grandemente non sia per venire presto qualche gran castigo di Dio.

La duchesse déplore les victimes des agitations religieuses.

Il Rè mostra poi sempre gran tenerezza per il fratello, e veramente io credo che gli voglia bene, ma si lascia poi persuadere da tutti.

Ho inteso che D. Carlo d'Este si lamenta di non haver mai avuto vostre lettere, nemmeno in risposta di quelle che vi ha scritto, si

che o sono perse, o voi non gli mandaste mai lettere nè per lui, nè per me, nè alcuna informatione di quel negotio; ma quest' ultimo non importa, perchè credo non se ne sarebbe fatto niente. Se voi pigliate altrettanto gusto nelle mie lunghe lettere quanto io piglio nelle vostre che sono tali, non occorre che io faccia scusa per questa, la quale non voglio nemeno finire senza assicurarvi dell' affetto che vi porto e con che resto vostra

Aff^ma^ sorella
MARIA.

Doc. CCLXII. M. DE BARILLON

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 20 Juillet 1679.

Les gens attachés à M. le Duc d'York avaient conceu quelque espérance de son retour, mais il ne paroist pas qu'il soit possible présentement, à moins que le Roy d'Angleterre ne fust bien résolu de n'assembler de longtemps de Parlement.

Question du retour du duc d'York.

Doc. CCLXIII.

LA DUCHESSE LAURA DE MODÈNE

AU PRINCE RINALDO D'ESTE

Archives d'Este à Modène.

Bruxelles, 22 Juillet 1679.

Serenissimo Signor mio Cognato,

Sono finalmente in Bruxelles dopo un così lungo viaggio, ma a Dio piacendo fatto senza patimento; qui poi sono stato accolta con grande affetto e certo s'io avessi da dire quale è stata maggiore la consolazione mia o quella della Duchessa, non saprei esprimerlo; la sua amorevolezza non è nuova, ma quella che è sempre stata, mostrando un grand' affetto e rispetto verso di me. Ella è grande assai, ma magretta, ha una gran bontà e disinvoltura..... V. S. non si stupisca che io

Impressions de la duchesse Laura à Bruxelles au sujet de la duchesse d'York.

Digitized by Google

parli in questa forma d'nna mia figlia, ma sono grazie del cielo a cui io non vi ho nessuna parte. Il Signor Duca l'adora e mi ha ringratiato e mostratomisi obbligato per havergliela data. Certo lni ancora è un buonissimo e garbatissimo Signore. D'Inghilterra non vi è niente di nuovo; apparenza del ritorno non ve n'è. . . . . .

. . . . . .

La Dnchessa avrebbe avuto gnsto che V. S. fosse stata meco, che l'avrebbe veduta tanto volontieri, ma non perde la speranza di poter avere questa consolazione una altra volta; e qnando V. S. persista nel pensiero di viaggiare sarà bnona occasione d'arrivar qui.

Veda V. S. s'in altro io la possa servire e non mi tenga oziosa; la prego qnando mi scrive non andar con tanti complimenti; mi faccia serva alla Signora Duchessa sna sorella e a Madama sna Madre benchè all'una l'ho fatto con mie lettere. Mi pare essere stata assai lunga, resterò con baciarle le mani.

Aff^ma^ Cognata per servirla
LAURA Dnchessa di Modena.

British Museum. Add. Ms. 18,447. f. 11.

Doc. CCLXIV. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

Bruxelles, 22 Juillet 1679.

Propos confidentiels du duc d'York touchant le roi Charles et ses hommes d'Etat.

Carleton made great haste hither bnt what he brought not reqniring a speedy answer, I have kept him here till now. I am sorry to find that all that I wrote, or that you and the rest of my friends conld say to his Ma : did not work on him, bnt I do not wonder at it, since I see he is resolved to stick to the measures he has taken with his new Privy Council, who have already began and will absolutely make him a Dnke of Venice; and it is plain they have a great inflnence on him since he lays so mnch weight or thinks others may, on what snch a villain as Dugdale may say; or the lye which some merchants have made of Sir H. Tichbnrne, who I am sure could never say snch a thing as that; but it is no wonder he fears to stick to me when he will not

Digitized by Google

stick to himself, and lets all go as it will, so he may have a little present quiet, which will not last long. I am very glad you spoke to him as you did about Lord Halifax, Essex and Sunderland; I have long looked on the two first as men that did not love a monarchy as it was in England; I once told the first I looked on him as one of the most dangerous men I knew, which was all the harsh words I remember I ever said to him. For the second I do not think I ever said any harsh thing to him; I can remember when upon several occasions I stood his friend, and for the last, he knows I was always kind to him.

There is one thing troubles me very much and puts odd thoughts into my head; it is that all this while His Ma: has never said a word nor gone about to make a good understanding between me and the D. of Monmouth; for tho' it is a thing I shall never seek, yet, methinks, it is what his Ma: might press; think of this & I am sure you may draw consequences from it, which I shall not mention but are obvious enough to any one that considers. And now upon the whole matter, tho' one must never despair in a country so given to change, yet I look on my condition as very bad, and do not flatter myself with the hopes of being sent for in haste and so am arming myself with as much patience as I can, and shall as I have done these many years prepare myself for the worst that can happen to me, and pray, once for all, never say any thing to me again of turning Protestant; do not expect it or flatter yourself that I shall ever be it; I never shall; and if occasion were, I hope God would give me grace to suffer death for the true catholick Religion, as well as banishment; what I have done was not hastily but upon mature consideration and foreseeing all and more than has yet happened to me, and did others enquire into the Religion as I have done, without prejudice, prepossession, or partial affection, they would be of the same mind in point of Religion as I am.

Ld Peterborough is not yet come, when he does I shall hear what he will say to my from Ld Danby; but sure Sir H. Goodrick either mistook Ld Danby very much, or that L^d^ did very much misinform him, for I never thanked him for being instrumental in my coming away. Tis true I did thank him, but it was for his getting his Ma:

Digitized by Google

to make that declaration he did in council concerning the D. of Monmouth the very day I came away; but for the other I did not. As for the accounts of the stables they shall be sent you. I think now I have answered the most material points of your letter.

July 25. Tho' I wrote the former part of this letter according to the date on't, I would not seal it up till this day, to see what the English letters would bring. Bagot came last night, but neither by him nor by the post had I any letters from you. I was very glad at the news he brought of the dissolution of the Parliament which, tho' I do not see I can hope to be speedily sent for, yet it must have a good effect as to his Ma : affairs and in time may be to me. It is strange his Ma : has not written to me neither in answer to what I wrote by Graham, nor now upon the breaking of the Parliament. I am not used like a brother nor a friend. Press to have some mark of displeasure shew'd to Armstrong; if that be not done, I know what I am to expect. I am so tired with waiting I can say no more.

Archives d'Este à Modene.

Doc. CCLXV. L'ABBÉ RIZZINI

AU DUC DE MODÈNE

9 Août 1679.

Revirement de l'opinion publique en Angleterre sur le *Popish Plot.*

Dalle nuove di Londra di questo ordinario si risvegliano alquanto le speranze di quache tregua al furor della persecutione che ha fatto trionfar fin' hora la malignità e gl' inganni.

Il medico della Regina e tre Padri Benedettini sono stati dichiarati innocenti nonostante che gli accusatori e il soggetto dell' accusa siano quei medesimi che hanno fatto perire tanti poveri religiosi et altri innocenti.

Da ciò resta giustificata la Regina medesima e si spera che sieno per andar assolti anche i Milordi prigioni.

Già comincia ad esservi divisione tra il popolo sù la credenza della supposta congiura. E l'unico ispediente appunto per rassenare tanti

Digitized by Google

torbidi e per rimettere le cose in calma, sarebbe se si potesse mai far conoscere al pubblico la falsità e gli aberramenti della medesima.

Oates convaincu de calomnies.

Quell' Oates capo dè calunniatori nel confronto d'una donna non potè sottrarsi ultimamente dall' esser convinto di falsario e fraudulosо, onde di rabbia è caduto infermo d'itericia, e questo potrebbe esser il principio del castigo dovuto alla sua esecranda perfidia.

Il punto stà che il nuovo Parlamento non cammini sulle traccie del passato come v'è sempre da temere, mentre gli animi dè Parlamentarij cassati della Camera Bassa sono inviperiti e venendo deputati di nuovo faranno peggio di prima, che Dio nol voglia.....

Doc. CCLXVI. LE DUC D'YORK

British Museum, Add. Ms. 18,447, fol. 13.

AU COLONEL LEGG

Bruxelles, 17 Août 1679.

Confiance du duc dans l'affection du roi son frère.

I received yours by Noll Nicholas on Wednesday morning; by which, you see, he made great haste. His Majesty's letter to me was truly very kind, and I make no doubt he will continue so, he knows my steadiness to him which is not to be shaken; and which I do not doubt, but at last will get the better of my enemies. I am not to expect to be sent for till after the meeting of the Parliament and Trial of the Lords, and till then I shall not press for it any more; and to help me to bear my banishment with somewhat more patience I have desired his Majesty to let both my Daughters come over hither to me, which, I hope, will not be refused me, since I intend they should be back at London, before the meeting of the Parliament. By the next you shall hear more from me for I have not time now.

NOTES DE LORD DANBY

Les notes suivantes ont été écrites à plusieurs reprises et à différentes époques par Lord Danby, soit comme résumés d'entretiens secrets qu'il eut avec le roi Charles II, soit comme souvenirs d'idées isolées, brouillons de mémoires ou remarques concernant le roi, le duc d'York, les affaires d'Etat.

Digitized by Google

La plupart de ces notes ont été faites sur des feuilles détachées pendant l'emprisonnement de l'auteur dans la Tour de Londres : quelques-unes renferment de véritables révélations historiques. Danby avait été non seulement homme d'Etat, initié à tous les secrets de la politique du Gouvernement anglais, mais il était, en outre, doué de beaucoup de jugement; c'était un homme d'un caractère loyal et ferme dans ses principes, et il parle *de visu*. Il tenait pour la dynastie légitime des Stuarts, mais il ne voulait pactiser aucunement avec le despotisme; indépendant et fier de la dignité de sa nation, il ne pouvait tolérer le joug humiliant de la France; protestant, il ne pouvait être indifférent aux efforts des catholiques et du duc d'York qui visaient à une émancipation complète de leur religion et à l'abaissement de l'Anglicane, la religion dominante reconnue par les loix de l'Etat.

Tel était Danby qui, après avoir occupé les premières places dans le cabinet de Charles II, fut en butte aux persécutions acharnées de ses ennemis politiques dont l'influence dans le Parlement et à la cour devait lui être fatale. Parmi les notes qui nous sont parvenues de cet homme d'Etat, celles qui signalent les causes principales des malheurs du règne de Charles II, ne sont pas, à notre avis, les moins importantes ou les moins curieuses. Danby n'hésite pas à attribuer ces causes au duc d'York par suite du dévouement aveugle de ce prince au papisme et aux intérêts de la France. Il remarque aussi la part d'influence exercée dans les affaires d'Etat par la duchesse de Portsmouth. C'est elle, suivant Danby, qui, gagnée par l'argent de Louis XIV, empêcha le roi d'Angleterre de déclarer la guerre à la France.

Mais ce qui n'a jamais été bien éclairci par d'autres écrivains, c'est un autre reproche que Danby se croit en droit de lancer contre le duc d'York, affirmant avoir appris ces vérités de la bouche même du marquis de Ruvigny, qui les lui avait révélées en le supposant au fait des intentions du duc. Celui-ci donc, selon Danby, aurait proposé la formation en France d'un ou plusieurs corps de troupes composés exclusivement d'Anglais et d'Irlandais commandés par des officiers catholiques. Une telle armée, tout en étant apparemment au service de la France, aurait dû se tenir prête à débarquer en Angleterre au premier appel du roi britannique. En attendant, ces corps n'auraient pas dû s'éloigner des côtes de la Manche les plus voisines à la Grande-Bretagne. Tout cela, grâce à l'intervention la plus active du duc d'York, aurait été convenu entre les deux Etats par des traités secrets.

Ceux qui ont pris connaissance d'autres conventions politiques [1] stipulées

(1) Ces traités ont été publiés pour la première fois par Lingard (Hist. d'Angleterre, vol. V, chap. 12) d'après les manuscrits originaux en possession de lord Clifford.

Digitized by Google

sous le voile du mystère entre le même roi Charles et Louis XIV, ne pourront s'étonner des démarches attribuées au duc d'York, et sévèrement jugées par Danby.

Les notes de l'ex-Grand-Trésorier renferment aussi plusieurs chefs de justifications de sa conduite politique contre les accusations de ses ennemis. Avant tout Danby repousse fièrement les attaques calomnieuses dont il a été l'objet et par lesquelles on le déguisait en Papiste et en serviteur dévoué à la France. Au contraire il affirme être tellement en haine à ces deux partis qu'il les accuse d'être les auteurs de toutes les persécutions dont il a été victime, ajoutant qu'il ne se croirait jamais en sûreté dans aucun lieu sous leur dépendance.

Danby déclare en outre qu'on se trompe hautement en le supposant lié avec le duc d'York, car celui-ci ne saurait jamais lui pardonner ni la saisie qu'il avait faite, lui, Danby, des papiers de Coleman, ni d'avoir conseillé le roi d'éloigner le prince de la Cour et de l'Angleterre. Danby ajoute encore que lorsqu'il sera sorti de prison et qu'il pourra exposer librement ses pensées devant le parlement, il révèlera les menaces et les moyens d'intimidation employés par le duc contre lui pour l'empêcher de mettre ses complots au grand jour. Il y a même une apostille écrite de la main de Danby au pied de ses notes, où il a tracé en deux mots ses principes religieux et politiques. Nous les traduisons ici textuellement de l'anglais:

« *Pour montrer que personne ne saura aller plus loin que moi pour soutenir les intérêts des protestants et ceux de la nation contre la France.* »

Doc. CCLXVII.

British Museum. Leeds papers. Add. Ms. 28,042. fol. 28-30-32.

Remarques de Danby sur des faits politiques de son temps et sur le duc d'York.

As the French interest was cheifely supported by my Lady Portsmouth so itt was infinitely incouraged by M. Montagu's indeavours both to procure money for the King, and by makeing a match betwixt the Dauphin and the King's neice, (now queene of Spaine) and by indeavouring to gett the King [to] consent to the relinquishing some townes to France, which the Confederates would not consent to.

Itt was also much countenanced by my Ld Sunderland, whose businesse itt was, with my Lady Portsmouth, to perswade mee to go into that interest of France, and to joyne heartely with that king in every thing, by which I might make my selfe both great and rich, and

secure the King from all those insolencies hee was every day subject to from his Parliament, who would never be good but for feare of a power over them.

Both my Lord Sunderland and Mr Montagu were frequently att mass in the time of theire severall Embassies in France, and were the first English Embassadors who did ever dishonour this crowne by giving place to the Princes of the blood in that country.

Memd

The Prince of Orange his desire of privacy from the Duke of his marriage or the transactions in relation to France.

Memd

The Duke's letter from Newmarkett to the king of France, to assure him that should never bee a match, and the rupture betwixt the king of France and him upon that letter.

The King makeing that match against the Duke's will.

---

1. Shall be no Informer but to speake freely in my place in Parliament, what I know to have been the cheife causes of the misfortunes of the kingdome as to popery and the French interest amongst us.

2. That the Duke has been a principall cause of both; but that hee had been drawne from the French upon the marriage of the Lady Mary to the Prince of Orange, had itt not been for the Dutchesse of Portsmouth who for greedinesse of money from France did hold the King to them and keepe his Matie from declaring the war against them.

3. One instance of this was his incessant agitation for the declaration for liberty of conscience which was designed only in behalfe of the Papists as my Ld Clifford has confesst to mee.

4. Another was his constant indeavour to have had an army of English and Irish alwaies in France to have been comanded wholly

by Popish Officers and to have had this clause in theire respective capitulations with the king of France, that they should alwaies bee in the King's power to bee recalled into his owne service, and not to bee forced to march above such a distance from the sea coast next adjoyning to England; and my knowlege of this was first from old Mr Ruvigny, who (beleeveing I had knowne this project) told mee one day *in the gallery att Walingford*[1] speaking about some agreements which had been made for French money in my Ld Clifford's time, that the King could not reasonably both expect the continuance of those payments and have his master obliged to pay an army of the king of England's subjects, who must quarter upon our coasts and must do his master service only within such a distance of England, as might perhaps bee of no very great use to him; and that the Duke was so much of this opinion, that his Highnesse had told him the army would bee of ten times the use of that money to our King; and Mr Ruvigny said hee hoped I would not bee against itt. I pretended to Mr Ruvigny that I would speake further with the King and Duke about itt, (although in truth I had never spoke with either of them of any such thing) but I asked Mr Ruvigny what good that army could do us? for I thought the money was much better. To which hee answered that the Parliament would never do the King good and hee must throw off that bondage and hee was sure the Duke was of the same opinion. I told this to the King who seemed to take very little notice of itt, and afterwards I spoke of itt to the Duke of Bucks[3] who swore Ruvigny was in the right, and that there was no way of governing the Parliament but as Cromwell did governe them.

5. When the Duke of B.[2] was sent to the French king to breake the triple League and to adjust the war against Holland and to make the agreement of what parts of the conquest we were to share, I advised him against takeing that journey or medling with that bu-

(1) Ces paroles que nous avons fait imprimer en caractères italiques, avaient été presqu'effacées avec intention par l'auteur du brouillon.

(2) Duc de Buckingham. — (3) Duc de Buckingham.

sinesse and said it would bee his ruine; to which hee answered he must venture that, for if itt did ruine him yett it might save him two or three yeares, whereas if he should refuse to go with that errand the Duke and my Ld Arlington would certainely ruine him in three months, besides that matters were so laid that wee must now come to the French Government or nothing, and swore hee would not bee without his share in itt.

Was once discoursed by the Duke why I would not alter my religion for that my freind the D. of B.[1] had reconciled himselfe to the church of Rome, to which I answered that possibly hee might to the court of Rome, (according to my Lord Bristoll's distinction) but I did beleeve hee would scarse be reconciled truly to any church, and that his grace would bee no example to mee about religion; to which the Duke answered, I might have the example of a greater man if that would serve; but I answered that was not a thing to bee done by example, and then the Duke said no more.

The Duke told mee also that M. Montagu was reconciled to theire church, but I afterwards heard him speake very often against him for a false and perfidious man.

---

1. That[2] although I am a stranger to you, there is no man of the house of commons whom I would have trusted with those things which I intend to say to you.

But I must desire to bee answered to some things previous to the matter, as 1st.

2. That I expect your faith and honour to bee ingaged, that what I say shall not bee mentioned to any other man in the world, the D. of Mun[3] haveing assured mee that the rest of your freinds will ac-

(1) Duc de Buckingham.

(2) Ce qui suit paraît être le brouillon d'une lettre réservée que Lord Danby se proposait d'écrire à un membre du parlement. Ainsi s'explique le changement soudain de langage qu'il fait ici de la troisième à la deuxième personne. Plus bas nous le verrons reprendre le ton de ses premières notes.

(3) Monmouth.

Digitized by Google

quiesce in your opinion of the matter, if you shall declare your selfe to have received satisfaction.

3, That I desire to know in case yon shall be satisfied how I shall bee assured that the house will addresse in my behalfe for another pardon; so as all disputes about the present pardon may bee removed.

4. How the motion for another pardon shall arise in the house, for that I will never bee brought as an informer whatever becomes of mee, but that what I shall say may bee in my place in Parliament, where I shall deliver what I say as my duty to the King and my country, and which I had done long since if my pardon, had been confirmed, and was resolved to do whenever I could speake under the protection of a pardon, which I desire more for feare of my enemies in court then in Parliament.

These things premised then to enter upon the matter ittselfe by telling him

How much the world has been mistaken in theire opinions of my being ingaged in the Popish or French interests, and how on the contrary I am hated to such a degree by both those parties, that I know my persecutions have arisen from both those interests; and that I am sure I could not bee safe in any place of the world that were under either Popish or French government; and though other men have been accused by false witnesses, yett I am the first that was ever accused for things to which I am the most opposite enemy in the nation. How much they are also mistaken in theire beleife of my being in the Duke's interest, who will never forgive mee neither the seizing Coleman's papers, nor being the cause of his being sent away the first time from the King, which my Ld Sunderland knows to bee true, as the whole councill does, that the letters had not been seized but for mee which are the greatest evidences yett knowne against the Duke.

To relate the particular animosities of Montagu, Harbord, Titus[1], Winnington, Capell, Powle, Hyde, Car, Clarges.

---

(1) Oates.

That whenever I am free and under the protection of a pardon I thinke itt my duty to tell the house what paines the Duke has taken, and with what threats to my selfe, to have had the businesse of the plott to have been kept from the Parliament, and to have been proceeded in only by the King and Councill, and the Parliament to have been putt off till all persons accused about the plott should have been tried by the King's comission out of Parliament. And hee told mee hee had gained all about the King to itt but my selfe, and bid mee looke to it if ever itt was brought to the Parliament. When the Duke found the King resolved to bring it to Parliament, and the King thereupon thinking itt necessary for the Duke to withdraw himselfe, the Duke attempted by all meanes possible to divert the King from that resolution of his withdrawing but the King useing many arguments to convince the Duke how impossible it would bee for his Majesty to protect him from that storme of the Parliament which was like to come upon him, the Duke answered that his M^tie^ had enough of the army which was not yett disbanded to protect him if hee pleased, and if his Matie did not make use of that protection for himselfe the Parliament would not suffer him long to bee King; upon which some debate arose wherein I shew'd the unreasonablenesse of the Duke's proposition, and the King totally rejected to heare any more of itt, upon which the Duke said, nay then hee did agree with his Matie that itt was time for him to provide for his safety, and asked the King when he would have him go.

There were many former occasions upon which the Duke had indeavoured to perswade the King to governe by force, upon which I have divers times told his Matie that itt was plaine the Duke would faine ingage his Matie to a war in his owne life time, doubting whether his H^s^ would find so many freinds as to make one for him, being of another religion, after his Maties death; to which his Matie has as often answered, that hee saw itt plainely enough, but should never bee drawne into such Councills; and upon this last motion of the Duke of useing open force, the King said his brother had now shew'd bare

fac'd what hee would bee att, and seemed to bee much displeased with him for itt.

Apostille de la main de lord Danby.

To assure that no man will go farther for the protestant interest and against the French than my selfe.

Doc. CCLXVIII. M. DE BARILLON

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Windsor, 4 Septembre 1679.

Défense au duc d'York de rentrer en Angleterre.

Milord Sonderland a envoyé un courrier exprès à M. le duc d'York pour l'informer de la vérité et pour l'empescher que sur de faux advis il ne prist le party de revenir en Angleterre, ce que Sa M^té^ Britannique ne juge pas à propos.

Doc. CCLXIX. LE MÊME

AU ROY LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Windsor, 14 Septembre 1679.

Arrivée soudaine du duc d'York à Windsor.

M. le Duc d'York arriva icy avant hier au matin, il dist au Roy son frère en le saluant qu'il n'avait pu s'empescher de venir lui-même seavoir des nouvelles de sa santé et qu'il estoit tout prêt de retourner en Flandres si tost qu'il luy commanderoit.

Le Roy de la G^de^ Bretagne le receut fort bien, personne néanmoins ne croit icy qu'il ait esté mandé. La rumeur a esté moindre à Londres qu'on ne s'attendoit qu'elle le devoit estre.

Le Milord Sunderland m'a dit que le Maire et les Aldermans avoient résolu de proclamer M. le Duc d'York Roy si le Roy son frère fut mort. La mesme chose m'a esté confirmée encore d'ailleurs. J'ay peine cependant à croire que cela se fût passé dans Londres avec aussi peu de contradiction qu'ils le disent.

J'ay entretenu longtemps en particulier M. le Duc d'York. Il m'a

Digitized by Google

dit qu'il avoit été informé de tout ce qui se traite, et qu'il s'estait donné l'honneur d'escrire à V. M. de St Omer. Il connoist bien que son restablissement et sa conservation sont dans les mains de V. M. Il ne scait encore s'il pourra demeurer icy. Il est venu sur une lettre de Milord Duras qui luy conseilloit de venir et qui luy mandoit que c'étoit l'advis de tous ses amis. Milord Sunderland luy escrivit par le courrier de M. Duras l'estat de la maladie du Roy d'Angleterre et ne luy répétoit point les déffences de venir qui estoient portées par la première lettre. Cela fit prendre à ce prince le party de venir sans se faire connoistre, par Ath, Tournay, l'Isle, St Omer et Calais. Il s'est descouvert à M. de Courtebonne qui en aura rendu conte à V. M. Son arrivée donne une nouvelle face aux affaires de la Cour. Milord Sunderland m'a dit qu'il ne seroit pas longtemps icy et que son retour en Flandres estoit nécessaire, mais selon ce que M. le Duc d'York m'a dit, il ne partira pas de son bon gré.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCLXX. LE MÊME

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Windsor, 14 Septembre 1679.

Mission de Churchill à Louis XIV.

Secours de la France invoqué par le duc d'York.

M. le Duc d'York m'a dit que le Roy son frère et luy envoyoient M. Churcheil faire un compliment à Monsieur[1] sur le mariage de la Reyne d'Espagne. C'est le prétexte de son voyage. Mais il est chargé d'une lettre de M. le Duc d'York pour le Roy et de luy donner toutes les assurances d'un attachement inviolable, pour toute sa vie, aux intérests de Sa M^té. Je ne scais pas si M. de Churcheil est informé du détail de ce qui se traitte icy, mais il me paroist que M. le Duc d'York se fie fort à luy, et qu'il est chargé de faire tous ses efforts pour porter le Roy à vouloir sauver la royauté et la Religion en Angleterre. J'ay dit à M. le Duc d'York que je n'espérois rien d'aucune négociation

(1) Le duc d'Orléans, veuf de Madame Henriette d'Angleterre, et dont la fille fut mariée au roi d'Espagne.

qui seroit fondée sur les conditions qui m'ont été proposées. Je puis vous assurer que ce Prince connoist bien ses intérests et qu'il seroit perdu si il n'est conservé par la protection du Roy.

---

14 Septembre 1679.

Ces dernières dépêches de Barillon du 14 septembre se complètent par deux lettres contemporaines et assez importantes, adressées par le duc d'York à Louis XIV et à Mr de Pomponne, son ministre. Nous les ajoutons ici sur le témoignage de Sir John Dalrymple, qui les a citées dans l'appendice de son histoire d'Angleterre, affirmant en avoir pris copie textuelle au dépôt des affaires étrangères qui de son temps existait à Versailles. Bien que ces documents aient échappé à nos plus récentes recherches dans ces mêmes archives (maintenant centralisées à Paris) nous ne saurions cependant douter de leur authenticité.

Doc. CCLXXI. LE DUC D'YORK

AU ROY LOUIS XIV

Windsor, (1) $\frac{4}{14}$ *Septembre 1679.*

Monsieur,

Le Roi mon frère m'ayant fait part de ce qui s'est passé entre lui et M. de Barillon, pour renouveller l'union et l'ancienne bonne correspondance qu'il y a eue autrefois entre vous, j'ai crû qu'il étoit nécessaire de faire savoir à Votre Majesté mes sentimens là dessus; ce qui m'a obligé d'envoyer ce porteur le Sr Churchill, maître de ma garderobe, à qui elle peut donner entière croyance, pour assurer V. M. de la joie que j'ai eue de trouver le Roi mon frère dans ces sentimens là, croyant qu'il n'y a rien de plus utile et pour l'un et pour l'autre. Et pour ce qui est de moi, à moins que le traité ne soit conclu, et la bonne

Le duc compte plus que jamais sur l'appui du roi de France.

(1) Nous avons dû rectifier dans cette pièce la date *de Bruxelles* que Dalrymple lui avait attribuée par erreur au lieu de celle de *Windsor*. Cette rectification est autorisée non seulement par les documents de Barillon que nous venons de publier sous la même date, mais par la logique même des faits; car si le duc n'était arrivé que le 12 à Windsor, il ne pouvait écrire deux jours après de Bruxelles, dans une époque où la rapidité des voyages à l'aide de la vapeur était encore inconnue. Nous verrons bientôt qu'en réalité le duc ne fût pas de retour à Bruxelles avant le mois d'Octobre suivant.

correspondance establie devant l'assemblée du Parlement, mes affaires seront en un très méchant état. J'espère que Votre Majesté aura la bonté d'y songer, et de donner les mains à ce qui lui sera proposé sur ce sujet. C'est d'elle que j'attends tout, et c'est par elle seule que je puis attendre mon rétablissement en ce pays-ci. Enfin ce porteur vous parlera plus au long de toutes ces affaires ici, et vous fera connoître que j'aurai une reconnaissance éternelle pour les bontés que Votre Majesté aura pour moi et que j'ay tout le respect imaginable pour vous, étant plus que qui que ce soit, Monsieur

De Votre Majesté

Le très affectionné frère et cousin
JACQUES.

Doc. CCLXXII. LE MÊME

A M. DE POMPONNE

Windsor, $\frac{4}{14}$ Septembre 1679.

Même sujet. Comme j'envois ce porteur le sieur Churchill, maître de ma garderobe, pour parler au Roi votre maître sur le sujet des propositions qui ont été faites à M. de Barillon et pour lui témoigner la joie que j'ai de trouver le Roi mon frère, souhaitant de renouveller les anciennes bonnes correspondances qui ont été autrefois entre eux, je l'ai chargé de vous parler tout au long là dessus et vous pouvez lui donner entière croyance en tout ce qu'il vous dira de ma part; c'est pourquoi je ne vous dirai plus rien que de vous prier de me continuer vos bons offices auprès le Roi votre maître et de croire que je serai toujours tout-à-fait de vos amis

JACQUES.

Digitized by Google

Doc. CCLXXIII. LORD LATIMER[1]

AU COMTE DE DANBY

Leeds papers. Add. Ms. 28,049, fol. 74.

(Impeachment letters.)

Windsor, $\frac{5}{15}$ *Septembre 1679.*

My Lord,

Arrivée du duc d'York à Windsor.

Souhaits du duc pour la libération de Danby.

When I came hither I found a mighty full court and all much supprised att the so unexpected comeing of the Duke; most faces autwardly seemed to have joy, though I could see some of our new ministers under the mask, when they were out of view, have very grave faces; but the Duke carryed itt very obligeingly to all, and continues so to do; only Sir Thomas Armestrong came to kisse his hand and kneeled down, but as soon as hee saw it to bee him hee left him on his knees, and frowned att him and went away. I was not there to see the King and Duke's meeting, but however I inquired how that was that I might bee abler to give your Lo^sp^ a full account of all transactions here. The King received the Duke with all the kindnesse imaginable, and as soon as the King had taken him from his knees in his armes and kissed him, hee began to make an excuse for comming without leave, but that hearing hee was so ill hee must have broken all the commands in the world, though his life had payed for itt, rather then not have seen him, and a great deale more of this purpose, which the King did not heare without teares; the Gentlemen with grave faces found but little pleasure in this, but itt was not his parte to make any enemies, so hee addressed himselfe to them after and in course to all in the room. When my Ld Bathe and I came here wee went first on his side to have kissed his hand, but not finding him there wee went up into the bedchamber, where wee found him with the King; a little while after wee were come in hee went into the little bedchamber, where seeing but little company with him, I went in and delivered the complement you commanded mee to him, and withall assured him of my services, and hee took mee by the hand

(1) Fils aîné de lord Danby et un des lords du « *King's bed Chamber.* » Ce fut par son entremise que lord Danby communiquait à cette époque avec le roi Charles II.

Digitized by Google

and shaked mee and tould mee hee thanked mee, and bid mee returne his thanks to your Lo^sp, and assure you hee hoped to see you safe out of the Tower. The King tooke my Ld Bathe yesterday morning into his closet, where I found he spoke with him concerning your Lo^sp; and I believe hee will bee sent to speak with your Lordship againe, before the King comes to any resolution in your businesse; my Lord has leave from the King to see you in relation to itt. I believe hee will come to town to day and give you an account, what my Ld Sunderland and hee has done. The Duke of Monmouth being a stagge hunting, when the hounds had sett up the stagge, went to breake the bay, and leaping over a ditch with his sword in his hand, fell and runne his horse through the necke and scratched his owne throate. I will speake to the King before I come away both about yourselfe and the other businesse, for I have nothing to do here but bee serviceable to your Lo^sp which are the indeavours of

LATIMER.

Archives d'Este à Modene.

Olographe.

Doc. CCLXXIV. LA DUCHESSE D'YORK

AU PRINCE RINALDO D'ESTE

Bruxelles, 16 Septembre 1679.

Inquiétudes de la duchesse.

Sig^r zio mio, ...

..... La compagnia della Sig^ra Madre mi è sempre stata di gran sollievo, mà al presente mi è anche di maggiore, essendo qui senza il Sig^r Duca, per il quale ho mille apprensioni e paure, havendo egli, subito saputa la malattia del Rè, preso posta, e andatosene in Inghilterra, dove ha tanti nemici, per cui io non ho più quiete dopo la sua partenza. Seppi hieri che era arrivato sano e salvo a Londra, e doveva subito partire per Windsor dove si trova al presente Sua Maestà, la quale con nostra grande consolazione sapessimo hieri essere fuori di pericolo, et affatto libera da febre, cosa che molto consolerà il sig^r Duca al suo arrivo. Lei si puole imaginare con che impatientia aspetti il

Digitized by Google

corriero che mi deve portare sue lettere di Windsor, per sapere come è stato ricevuto e se deve stare o tornare. Quando non torni, io me ne andrò subito a trovarlo..... L'ho di già assai tediata col recito dè miei proprij affari è tempo di finire, ma non senza assicurarla che nissuna cosa del mondo mi farà mai mutare dall' essere con manco affetto di quello che sono sempre stata, e sono, sua

Aff^ma^ Nipote
M. (aria)

Doc. CCLXXV. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 21 Septembre 1679.

.... Le Roy me dit ensuite qu'il estoit obligé de renvoyer M. le Duc d'York en Flandres, et qu'il estoit aussi résolu de faire sortir M. le duc de Monmouth hors d'Angleterre parce qu'il y avoit des gens qui se servaient de son nom pour exciter des désordres et animer le peuple.

Charles II veut éloigner de Londres les ducs de Monmouth et d'York.

Démarches de ce dernier en faveur de la France.

. . . . . .

. . M. le Duc d'York fait tout ce qu'il peut pour empescher que le Parlement ne s'assemble et pour obliger le Roy son frère à conclure un traité avec V. M. Il connoist combien cela lui importe. Mais il n'est pas maistre de faire prendre icy les résolutions qu'il voudroit, ni d'inspirer une conduite plus ferme que celle qui a esté tenue dans les derniers temps. Il m'a dit qu'il partiroit dans trois ou quatre jours, et qu'il estoit persuadé que V. M. ne voudroit pas laisser périr la religion et la Royauté en Angleterre.

Doc. CCLXXVI. LE MÊME

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 28 Septembre 1679.

L'estat des affaires de ce pays-cy est fort incertain. M. le Duc d'York diffère son départ et voudroit bien ne pas partir. Il craint

Hésitations du duc d'York.

Digitized by Google

que ses ennemys ne se prévalent contre luy en son absence, et que le Parlement ne force le Roy son frère à prendre quelque résolution sur son sujet qui ne se pourra pas aisément changer.

Doc. CCLXXVII.

BREF DU PAPE INNOCENT XI

AU DUC D'YORK

Rome .... Septembre 1679.

Ce Bref (dans sa copie authentique du British Museum) est sans date comme le précédent, mais nous ne doutons pas à le placer ici, puisqu'il se rapporte à l'excursion du duc d'York à Loudres auprès du roi malade, malgré la défense qui lui avait été faite par ce dernier de quitter Bruxelles.

Le Saint Père s'efforce de modérer le zèle politique et religieux du prince imprudent; mais craignant de ne pas avoir fait peut-être assez de brèche sur son esprit, il chercha quelques jours plus tard une nouvelle auxiliaire dans la duchesse d'York, lui adressant, le 7 Octobre suivant, des exhortations analogues dans un autre Bref, où il est fait mention de celui-ci, et que nous tenons des Archives du Vatican.

British Museum. Add. Ms 15,395, f. 188. Vatican transcripts.

Dilectissimo in Christo filio nostro Jacobo Duci Eboracensi

Innocentius P. P. XI

Dilectissime in Christo fili noster, Salutem, etc.

Conseils de prudence.

Relatum ad nos fuit Te, occasione morbi in quem nuper incidit Angliæ Rex frater tuus, ad eum invisendum contendisse et de commorando apud ipsum fortasse cogitare. Ingentem sane hujusmodi nuntius excitavit in Nobis sollicitudinem, qui rerum in illo regno statum et perditorum hominum adversus te odium, et haud dubiam conspirationem animo reputantes, intempestivum esse duximus te incolumitatem, in eaque repositas Orthodoxæ fidei spes et regni ipsius salutem tanto discrimini committere.

Quamobrem vehementer à te petimus ut id serio perpendas et consilium non minus fortasse periculosum quam magnanimum in aliud tempus differas, cum Divina Providentia viam rei benegerendæ apertius indicaverit. Agnosces in his paternis cohortationibus vim charitatis quà te complectimur, omniaque tibi, Dilectissime in Christo fili Noster, felicia evenire cupientes, Apostolicam Benedictionem ex omni cordis Nostri sensu impertimur. Datum Romæ, etc.

Digitized by Google

Doc. CCLXXVIII.

LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Bruxelles, 30 Septembre 1679.

Caro fratello, ...

Disgrâce de Monmouth.

..... Il sig^r Duca è tuttavia in Inghilterra, ma credo sarà qui la prossima settimana, havendoli il Rè comandato di ritornarsene qui per qualche tempo. Io credo che ciò sarà sino alla fine del Parlamento alla più corta se le cose non si mutano; ma in quel paese ci sono tante mutationi, massime da qualche tempo in quà, che non si puole sapere da un giorno all' altro quello sia per arrivare. Ce ne fu una ben grande la settimana passata, havendo Sua Maestà comandato al Duca di Monmouth che uscisse dalli suoi Regni, cosa che ha sorpreso tutti, essendo egli il favorito un mese fà. Il Rè non ha ancora dato alcuna ragione particolare, ma solo ha detto che non era soddisfatto dè suoi portamenti da qualche tempo in quà. Mi par mille anni di sapere le ragioni, e vedere dove questa gran mutatione anderà a battere: Sua Maestà, Dio lodato, è affatto guarita; non ho tempo di dire di vantaggio, se non per pregarvi, caro fratello a credermi di vero cuore vostra

Aff^ma sorella
MARIA.

Doc. CCLXXIX.

M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 2 Octobre 1679.

Retour du duc d'York à Bruxelles.

J'ay eu plusieurs conférences avec M. le Duc d'York dans lesquelles il m'a dit tout ce qu'il a pu pour me faire connoistre qu'il estoit perdu sans ressource, si V. M. et le Roy son frère ne convenoient ensemble présentement. Il ne m'a pas celé qu'il avoit fait son possible pour ne pas sortir encore une fois d'Angleterre, qu'il en connois-

soit les conséquences et à quoy il s'exposoit, mais qu'il ne pouvoit s'empescher de se conformer à la volonté du Roy son frère. . . .

. . . . . .

..... Il ne paroist pas que l'intention de Sa M^té Britannique soit de reculer le temps de la séance du Parlement. M. le Duc d'York doit partir jeudy pour Bruxelles.

5 Octobre 1679.

... M. le Duc d'York est parti ce matin; je l'ay entretenu plusieurs fois depuis trois jours; il m'a paru qu'il n'avoit point de plus forte envie que de voir restablir l'amitié entre V. M^té et le Roy son frère.

Doc. CCLXXX.

Archives secrètes du Vatican.

BREF DU PAPE INNOCENT XI

A LA DUCHESSE D'YORK

Rome, 7 Octobre 1679.

Excès de zèle reproché au duc d'York.

Dilectissimæ in Christo filiæ Nostræ Mariæ Ducissæ Eboracensi

Innocentius P. P. XI.

Dilectissima in Christo filia Nostra Salutem etc... Tot tantisque nominibus magnopere Nobis cordi et est et esse debet incolumitas Ducis Eboracensis viri tui, a cujus eximia pietate et christiana constantia ingentes in Angliæ Regno Orthodoxa Religio sibi progressus pollicetur, ut sollicitos Nos majorem in modum habeant intempestiva consilia quæ ipsum unaque spes nostras perditorum hominum odio insidiisque objicere atque exponere facile possunt. Quamobren cum acceperimus eumdem occasione morbi quo Angliæ Rex laborare dicitur, ad eum contendisse ac de commorando apud ipsum fortasse cogitare, accuratis literis a proposito removere studuimus, cum in præsens ejusmodi deliberationem valde periculosam existimemus; quia vero paternis cohortationibus nostris multum in hanc causam ponderis conferre posse te pro comperto habemus, voluimus etiam a te petere ut pro tua in conjugem charitate et in Catholicam Religionem quæ cum ipso periclitaretur,

Digitized by Google

pietate eum ad te istuc revocare satagas, dum aggrediendi operis ad Divinam præcipue gloriam ordinati opportunius tempus advenerit; tibique Dilectissima in Christo filia Nostra, propensæ erga te voluntatis Nostræ testem Apostolicam Benedictionem ex animo impertimur. Datum Romæ apud S. Mariam Majorem sub annulo Piscatoris die septima Octobris 1679. Pontificatus Nostri anno quarto.

Doc. CCLXXXI. LOUIS XIV

A M. DE BARILLON

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

18 Octobre 1679.

Argent du duc d'York à placer en France.

..... Quant à la pensée qu'auroit M. le Duc d'York de faire remettre ce qu'il a d'argent en France, vous ne luy pouviez donner un meilleur advis que celuy des rentes sur la ville. Il y a encore la Caisse des emprunts à laquelle sous l'authorité du Roy les fermiers généraux sont obligés. Bien que les rentes sur la ville soient par contracts, toutes les fois que l'on en veut le remboursement on le donne sans retardement au Trésor royal, et pour ce qui est de la caisse des emprunts on en tire ses fonds toutes les fois que l'on le désire.

A mesme temps presque que vous nous apreniez le départ de Mr le Duc d'York et de Mr le Duc de Monmouth nous avons veu qu'ils estoient arrivés à Bruxelles et à la Haye.

Doc. CCLXXXII. M. DE BARILLON

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 19 Octobre 1679.

Le duc d'York obtient du roi de se retirer en Ecosse.

Il ne reste plus, Monsieur, aucun doute sur le voyage que Mr le Duc d'York doit faire en Ecosse. Milord Sunderland escrivit avant hier à M. de Coventry, et le chargea de faire part à ceux du conseil qui sont icy d'une lettre que Mr le Duc d'York a escritte au Roy de

la Grande Bretagne pour le supplier d'agréer qu'il se retire en Escosse; ce que Sa M^té Britannique a jugé à propos de luy accorder.

Cette nouvelle fait assez de bruit à Loudres et ne paroist guère propre à adoucir les esprits de cenx qui doivent composer la Chambre Basse.

Même sujet.

23 Octobre 1679.

M^r le Duc et Mad^e la Duchesse d'York arrivèrent hier icy, Sa M^té Britanniqne leur a permis d'y passer avant qne d'aller en Ecosse, leur séjour à Londres ne doit estre que de peu de jonrs. Mais il ne serait pas impossible qu'il ne fnst plus long qu'on ne le publie. Cela deppend de la résolntion qui se prendra sur l'assemblée du Parlement.

M^r le Duc d'York m'a dit qu'il s'estoit donné l'honneur d'escrire au Roy en partant de la Haye. S'il en est cru, la bonne intelligence entre le Dnc et le Roy son frère s'establira pour longtemps.

2 Novembre 1679.

Le Duc d'York part dans quatre à cinq jours pour aller en Ecosse, son voyage ne sera pas long; il va principalement pour terminer les divisions qui ne sont pas encore entièrement esteintes. Il espère réunir toute l'Ecosse en sa faveur et que cette réuniou le fera respecter d'avantage en Angleterre.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCLXXXIII. LE MÊME

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 2 Novembre 1679.

Le duc d'York veut empêcher la convocation du parlement.

Le Dnc d'York m'a fort assuré qne le Roy son frère avoit toujours l'intention de se passer dn Parlement, qu'il prenoit toutes les mesnres possibles ponr ponvoir subsister sans estre obligé de l'assembler; qu'il en connoissoit le péril et les inconveniens, mais qne ses ministres trembloient et n'osoient luy conseiller de prendre un engagement précis qni pourrait les perdre, si il estoit cognu en aucun temps.

Digitized by Google

Qu'à son egard (de luy qui me parloit) je pouvois bien croire que tant qu'il auroit le moindre crédit, il empescheroit que le Parlement s'assemblast.

Doc. CCLXXXIV.

LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Londres, 3 Novembre 1679.

Bref séjour à Londres.

Caro fratello, quante mutationi nelli nostri affari doppo l'ultima mia che vi scrissi! Prima, non andassimo più in Ollanda, ma avessimo licenza da Sua Maestà di andare in Scotia, havendolo il sig^r Duca domandato; ma quando venissimo sulla costa dell' Inghilterra, invece di seguitare il viaggio per mare e andare in Scotia, li tempi erano si cattivi, che mandassimo dal Rè par ottenere licenza di pigliare Londra nel nostro camino et andar per terra; ora siamo qui da dodici giorni, dove siamo stati ricevuti e da questa Maestà e da tutti in generale con tutta la cortesia e segni d'affetto imaginabili. Tuttavia lunedì prossimo partiamo per Scotia, dove staremo sin che piacerà al Rè, ma credo non sarà lungo tempo.

Eccovi caro fratello, in poche parole la relatione della vita mia da tre settimane in quà; mi par mille anni di sapere vostre nuove, essendo un grandissimo pezzo che non ne ho. Lasciai la sig^ra Madre in Ollanda, che doveva tornare a Bruxelles sin che haveva nuova di me e poi tornarsene a casa. . . . . Sono e sarò sempre con tutto il cuore vostra

aff^ma sorella
MARIA.

Doc. CCLXXXV. M. DE BARILLON

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 6 Novembre 1679.

Départ du duc d'York pour l'Ecosse.

Il y a, monsieur, fort peu de nouvelles icy, M^r le Duc d'York est

party ce matin avec Mad^e la Duchesse pour aller en Ecosse, la plus-part des Seigneurs Ecossois qui sont icy le suivront dans pen de jonrs; le Duc de Lauderdale ne l'accompagne pas. M^r le Duc d'York n'a aucune commission ni pouvoir extraordinaire, et le conseil d'Ecosse gouvernera à son ordinaire.

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCLXXXVI.

D. GIACOMO RONCHI

AU PRINCE RINALDO D'ESTE

Londres, 10 Novembre 1679.

Détails sur le départ.

Le loro AA. RR. partirono il 6 per la Scozia. Il Rè abbracciò la Sig^ra Duchessa con indicibile affetto e la servl del braccio sino alla carrozza, ivi poi è stato ad aspettare il Duca che non poteva liberarsi dalla moltitudine di Nobili accorsi a complimentarlo e che divisi in molte carrozze a sei lo seguitarono per molte miglia, come fece ancora la Principessa Anna.....

Alloggiarono la prima sera in Hatfield in casa del conte di Salisbury, la seconda sera a Bigglcswade c la terza dovevano pernottare in Huntingdon. Faranno il viaggio in piccole giornate e fermeranno alcuni giorni in York.

Il Rè non avrebbe voluto lasciar partire la Sig^ra Duchessa ch' era molto raffreddata, ma ella volle ad ogni modo seguitare il Sig^r Duca.

British Museum. Add. Ms. 18,447, f. 14.

Doc. CCLXXXVII. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

Durham, $\frac{13}{23}$ Novembre 1679.

Nouvelles du voyage.

I received yesterday yours of the 7th at Norton just as I was going to take coach for Richmond, and arrived here last night and was obliged to stay here this day to let my baggage come up, the waggons

Digitized by Google

not having been able to come through yesterday. I intended to have gone to Newcastle tomorrow, bnt by reason of a great cold the Duchess has got, and that Newcastle is a better place to stay in on Sunday than Morpeth; and then I shall be able to see Tinmouth, which otherwise I shonld not have been able to have done, and this will not hinder me from being at Edinburgh on Saturday the 22nd. There has fallen a good deal of snow yesterday in the evening, and it was as hard a frost last night as ever I knew, and continues still very cold, and if these northerly winds continue, I fear I may be at Edinburgh before my goods that come by sea. This goes by the post so that I shall say no more.

Doc. CCLXXXVIII.

LA DUCHESSE D'YORK

AU PRINCE RINALDO D'ESTE

Archives d'Este à Modène.

Edimbourg, 9 Décembre 1679.

Olographe.

Signor Zio mio, lei vede che gran salto ho fatto dall' ultima mia, doppo la quale mi è stato impossibile di scriverle prima d'ora; essendo o in viaggio o oppressa da folla di gente, del che non sono già libera nemeno in questo luogo; ma non ho voluto piu differire e piuttosto ho detto di scrivere poco che niente. Dalla Fiandra sono andata in Hollanda per due giorni, di là in Inghilterra per quindici, e d'Inghilterra in questa città, che è la principale di questo Regno di Scotia. Qui riceviamo da tutti mille accoglienze, e li nostri affari hanno mutato aspetto, Dio lodato. Spero non lo muteranno più quando saremo anche per una volta ritornati in Inghilterra; il che sarà quando piacerà al Rè..... Sono di cuore

Arrivée à Edimbourg.

Sua affma Nipote
M.

Digitized by Google

Doc. CCLXXXIX.

Archives d'Este à Modène.

DON GIACOMO RONCHI

AU PRINCE RINALDO D'ESTE

Edimbourg, 12 Décembre 1679.

Même sujet.

Le loro AA. RR. sono qui arrivate il di 4 del corrente con immenso corteggio, con salve d'artiglieria sino dal forte di Leith, a cui fecero eco i cannoni del Castello di quella città. Appena le AA. RR. vi giunsero S. A. R. il Duca montò in sella e cavalcò sino al Palazzo Reale. In York non ebbero tanta festiva accoglienza per colpa di quel governatore che ne fù poi rimproverato da Sua Maestà.

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCXC. GUGLIELMO CODEBÒ

AU MÊME

Bruxelles, 16 Décembre 1679.

Altezza Serenissima,

Retour de Monmouth à Londres.

..... Di Londra sono ben bizarre le nuove. Il Duca di Monmouth ch' era in' Ollanda, nonostante l'ordine che haveva di non tornare se non chiamato, è tornato di colà improvisamente senza richiamo, accolto però e applaudito molto dal partito presbyteriano suo proprio. Il Rè gli ha fatto replicare che si allontani, e pure egli ostinatamente persiste a restare, con pretesto di essere venuto a giustificarsi delle accuse oppostegli e di constituirsi prigioniero se S. M. lo vorrà; cosa che arguisce e debolezza in chi regna e animosità (per non dir peggio) in chi vorrebbe regnare in pregiudicio del legitimo successore; talchè in vece di rischiarirsi questo cielo, si verrà maggiormente a confirmare nell' oscurità.....

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCXCI. LA DUCHESSE D'YORK

Olographe.

AU DUC DE MODÈNE

Edimbourg, 25 Décembre 1679.

Séjour de la duchesse en Ecosse.

Caro fratello, ricevetti l'altro giorno due vostre in una volta, in data

Digitized by Google

delli 16 et 23 del passato. Oh! quanta consolatione hò mai nel sentire che rimesso del vostro male, stavate assai bene per andare fuori di Modena alla caccia. Fate bene a divertirvi ed a non darvi in preda alla malinconia che è una mala amica.

Mi dite di avere inteso che il sig^r Duca era fatto vice Rè di Scotia, voi potete credere che se fosse stato, io ve l'havrei scritto, ma non è così, non essendovi nemmeno posto tale. Il Rè l'ha solamente mandato qui per assestare gli affari che Sua Maestà ha in questo Regno, li quali spero saranno presto accomodati, sicchè noi potremo ritornarceue presto a casa, perchè benchè siamo trattati qui da tutti con gran civiltà e rispetto e che io ne sia contentissima, tuttavia non lo posso mai essere affatto fuori di Loudra.....

Havrete inteso dal Rouchi li belli portamenti del Duca di Monmouth da qualche tempo in quà, sicchè non li ripeterò, e se lo volessi non ne avrei nemen tempo. Resto di tutto cuore vostra

Affe^ma Sorella
MARIA.

Doc. CCXCII. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, le 25 Décembre 1679.

Ce qui se passe en Ecosse augmente les deffiances et pourroit bien produire quelque mouvement extraordinaire dans la suiste. M. le Duc D'York a voulu entrer dans le conseil d'Estat qui gouverne l'Ecosse en l'absence de Sa M^té Britannique. Il faut pour y avoir scéance prester les sermeus qu'uu catholique ne peut faire, et pour lever cette difficulté le Roy d'Angleterre a envoyé une dispense à M. le Duc d'York, en cousidération de sou rang et de sa naissance. Les protestants zelés et les gens opposéz à la cour font uu grand bruit de cette dispense et disent que toutes les lois qui se feront contre les catholiques seront éludées à l'advenir en la mesme manière. . . . . .

Conduite du duc d'York en Ecosse.

Digitized by Google

..... Il est fort difficile de juger ce que produiront tant d'intérests différents. Le gros de la nation est contre M. le Duc d'York et il y a beaucoup de gens mesme auprès de Sa Majesté Britannique qui sont ouvertement contre luy.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCXCIII. M^r DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 1er Janvier 1680.

Le duc devient populaire en Ecosse.

Les affaires d'Ecosse paraissent se tourner assez bien pour M^r le Duc d'York. Il ne presse point la levée des troupes qu'il avoit proposée. Il a fait cesser les persécutions contre les Presbyteriens et cherche fort à se rendre populaire; mais ses ennemis ne se relaschent pas icy et croyent à la fin venir à bout de l'exclure de la succession.

Les proclamations contre les catholiques sont insérées dans la gazette de Londres. On y a joint en mesme temps des lettres d'Ecosse qui contiennent de grands éloges de M^r le Duc d'York.

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCXCIV. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Olographe.

Edimbourg, 13 Janvier 1680.

Caro fratello,

Les inquiétudes renaissent.

. . . . . Avrete prima d'hora inteso la prorogatione del Parlamento; dall' ultime lettere havessimo nuove che sommamente ci afflissero, cioè che erano usciti ordini contro li cattolici in Inghilterra più severi che mai, e che è quasi impossibile per alcun d'essi di stare in quel Regno. Voi potete credere che ciò ci addolora grandemente

. . . . . .

Resto, caro fratello, di tutto cuore vostra

aff^ma sorella

MARIA.

Digitized by Google

Doc. CCXCV.

EXTRAITS DES DÉPÊCHES DE M. DE BARILLON AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 22 Janvier 1680.

Imprudences du duc d'York.

Monsr le Duc d'York doibt tous les jours cognaistre davantage qu'il luy sera impossible de se garantir d'une ruine entière sans le secours et la protection de V. M^té. La faute qu'il a faite de se laisser entraisner coutre ses véritables intérests, l'instruit assez de la conduite qu'il doibt tenir à l'advenir.

25 Janvier.

M^r le Duc d'York m'a dit qu'il aymerait mieux essuyer une exclusion formelle de la successiou qu'un anéantissement entier des droits de la Royauté eu sa personne.

29 Janvier.

M^r le Duc d'York ne se désiste point de la poursuite qu'il a commencée pour faire mettre sur pieds les cinq mille hommes qui doivent estre fournis par l'Ecosse; cela ne fait pas un bon effet pour luy icy, et je vois ses amis en grande inquietude sur son sujet.

12 Février 1680.

La populace d'Edimbourg a cassé les vitres d'une chambre où Mad^e la Duchesse d'York entendait la Messe.

Doc. CCXCVI.

LA REINE D'ANGLETERRE

A LA DUCHESSE DE MODÈNE

Rawl. Mss. A. 268, f. 56 *a*. Bodleian Lib. Oxford.

Whitehall, 6 Février 1680.

Ma cousine,

Rappel de la duchesse d'York à Londres.

Les vœux que vous faites pour moy dans la lettre que vous m'avez escrite à l'occasiou des festes de la Nativité de notre Seigneur estant de nouvelles marques de l'amitié avec laquelle vous vous intéressés dans tout ce qui me coucerne; je me trouve d'autant plus obligée à vous en tesmoigner ma juste recouoissance et à y reciproquer avec toute l'ardeur de l'affectiou particulière que j'ay toujours eue pour

Digitized by Google

vous et pour vostre famille. Et comme je prens beaucoup de part dans tout ce qui peut contribuer à votre satisfaction, c'est avec bien de la joye que je vous confirme ce qu'apparemment vous aves déja appris, du retour de ma sœur la Duchesse d'York en Angleterre[1]; j'espère qu'elle sera icy dans peu de jours où je vous asseure qu'elle trouvera en moy les mesmes sentiments de tendresse et d'amitié, que j'ay toujours eus pour elle, et que je serai aussi toute ma vie

Ma cousine

Vostre bien affectionnée cousine
CATHÉRINE.

Doc. CCXCVII.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

LA DUCHESSE D'YORK
AU ROI LOUIS XIV

Londres, 4 Mars 1680.

Félicitations pour le mariage du Dauphin.

Mon long voyage par mer m'a si fort fatiguée qu'il m'a esté impossible de m'acquitter plus tost de mon devoir, et de rendre à Votre Maiesté graces très humbles de l'honneur qu'elle me fit, par sa lettre du moy de janvier, dans laquelle elle a eu la bonté de me donner part du mariage de mon cousin Monsieur le Dauphin avec la P^sse de Bavière ma cousine. J'espère que V. M. me fera la iustice de croire que j'en ay une joie extrême, prenant touiours toutte la part, que ie dois, en tout ce qui la regarde, et estant avec le dernier respect etc. etc.....

---

(1) Le 26 Janvier le roi prorogea le parlement et manda au duc de revenir. Le conseil privé d'Écosse écrivit au roi une lettre pleine de reconnaissance pour l'honneur que S. M. lui avait fait en envoyant son frère en Écosse, et d'admiration pour la sagesse et la prudence du duc.

Digitized by Google

Doc. CCXCVIII.

EXTRAIT DE DÉPÊCHES DE M. DE BARILLON AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 7 Mars 1680.

Mr le Duc d'York arriva icy avant hier; j'eus hier une fort longue conférence avec luy. Ce Prince me dit d'abord qu'il avoit esté surpris de toutes les démarches qu'on avoit faittes icy contre les intérests de V. Mté; qu'il n'oublieroit rien pour mettre les affaires dans un meilleur chemin, qu'il cognoissoit combien il étoit avantageux au Roy son frère d'estre dans une parfaite intelligence avec V. Mté; qu'à son égard il ne croyoit rien de si nécessaire pour luy que la protection de V. Mté, qu'il fera son possible pour la mériter, et que rien ne le détachera de vos intérests à l'advenir.

Disposition du duc d'York.

11 Mars 1680.

Mr le Duc d'York trouve la persécution contre les catholiques honteuse pour luy, et il croit que les suittes n'en peuvent etre que fort périlleuses. Il n'est pas non plus persuadé que l'opposition que l'on fait paroistre contre les intérests de V. Mté, soit un moyen suffisant pour restablir l'autorité de S. Mté Britanniqne et pour remettre ses affaires en bon estat.

Doc. CCXCIX.

LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Londres, 8 Mars 1680.

Olographe.

Caro fratello,

Sono finalmente con la gratia di Dio arrivata sana e salva in questo luogo dove spero stare per un gran pezzo, se cosi a Dio piacerà. Vi avrei scritto hieri, ma era ancora stanca et affaticata del lungo viaggio per mare di otto giorni et ho tanta gente che non ho un'oncia di tempo . . . . . .

Retour à Londres.

Resto tutta vostra

MARIA.

Digitized by Google

M. TERRIESI, ENVOYÉ DU GRAND-DUC DE TOSCANE AUPRÈS DE LA COUR D'ANGLETERRE, A M. MARUCELLI SECRÉTAIRE D'ÉTAT A FLORENCE

Londres, $\frac{1er}{11}$ *Mars 1680.*

Ce diplomate fut envoyé par le grand-duc de Toscane dans cette année à Londres, d'abord comme simple agent adjoint à Salvetti-Antelminelli, ensuite avec le titre et les prérogatives de ministre.

Nous avons signalé en passant dans l'Introduction, les services que Terriesi rendit à Jacques II et à la reine lors de leur fuite d'Angleterre, faits que nous verrons développés plus tard dans nos documents et notamment dans les dépêches du même diplomate toscan.

Dévalisé par la populace de Londres lors des troubles, après avoir réclamé en vain du gouvernement de Guillaume d'Orange les réparations et indemnités des insultes et des pertes subies, Terriesi fut rappelé par le grand-duc, poussé à cette mesure même par d'autres motifs de mécontentement au sujet de la conduite du Cabinet Britannique à son égard et ajournant pendant dix ans de nommer d'autres ministres à la légation de Toscane à Londres.

Nous trouvons Terriesi en 1694, élevé par son souverain à la charge de *Provveditore* de Livourne qu'il exerça jusqu'à sa mort (1715).

Narrateur fidèle des faits politiques dont il fut témoin, Terriesi joint aux détails qu'il donne, un bon sens peu ordinaire et souvent même de l'esprit.

Nous avons cependant borné notre choix aux pièces inédites qui nous ont paru offrir le plus d'importance à notre point de vue spécial.

Archives de Médicis à Florence.

Doc. CCC.

Le duc et la duchesse d'York fêtés à Londres à leur retour de l'Ecosse.

Imbarcatesi le Altezze Reali del Duca et della Duchessa il dì 16 del mese decorso a Leith in Scotia, sopra uno delli quattro Regii Yacths andati quivi a tale effetto, pervennero la sera del seguente giovedì a Tinmouth dove furno salutati dal cannone del luogo. Il giorno appresso rimessesi in viaggio arrivorno alla mezza notte a Hamborough-Head e passando la domenica sopra Yarmouth, furno pure da quell'artigliera di nuovo salutati. Et havendo sempre navigato con venti contrarii non entrorno in questa riviera che la mattina del lunedì, che dal forte di Sheernes furono pure salutati. E proseguendo quindi lor viaggio, passarono la notte avanti Gravesend. Per la qual cagione non potette quel forte pagare il suo rispetto, e tra le quattro e le cinque della mattina diedero fondo a Deptford con un

altro delli Yatcht del seguito, altro havendone lasciato indietro, et il quarto, che rottisi gli alberi nell' andare, non haveva potuto servire. Attesa dunque in esso luogo la marea, s'imbarcarono all' una dopo il mezzo giorno nella barca di Sua Maestà che con quella della Regina, del Duca d'Albemarle, del Duca di Bukingham, del Conte d'Ossory et altre fu mandata loro incontro, di maniera che alle tre del 24 del passato arrivarono[1] a Whitehall serviti da molti nobili venuti a tal effetto con essi di Scotia, e da quantità che di qui erano andati ad incontrarli; nel passaggio per la riviera vennero salutati dal cannone di tutte le navi e da quello della Torre della città. E sbarcando alla privata scala, trovorno quivi la Maestà del Rè, che li ricevette con eccesso di gioia, e con affetto e bontà inimmaginabile dando mano alla Duchessa, la condusse nell' appartamento della Regina, e di quivi al di lei proprio; dove immediatamente gran concorso di nobiltà e persone di qualità apparvero a complimentare l'Altezze loro Reali, sendo nell' istesso tempo dal suono delle campane proclamata la loro venuta, sin tanto che fattasi notte furno da quantità di fuochi fatte altre espressioni di gioia, et in specie dalla parte della Nobiltà, senza che vi arrivassero altri disordini che in vicinanza del Tempio, dove sendo da qualche seditiosi smorzati li fuochi che vi si facevano, e furiosamente insultata la casa che li faceva fare, vi corsero molte botte con pericolo di disordine maggiore; ma tutto restò sedato dalla diligenza di chi ne teneva la cura.

E certamente pare che questa publica e trionfante entrata, quando meno era creduta, habbi serrato la bocca a molti, et ammutitine altri, che alle sue private venute fatte per avanti, strepitavano della sorte che ha inteso il mondo tutto, e che li habbi incantati di maniera, che per anco non osano di riaprirla per farsi sentire; e quelli che articolano qualche parola, pare che non ecceda il dire, se non che non è per anco questo frutto maturo. Che sebbene puole espressione tale racchiudere in se molto fuoco, come vi è tempo per estinguerlo, non si può dare per irremediabile il male, havendo frattanto il Mylord Major con tutta la

(1) Le duc et la duchesse d'York.

corte delli Alderman, che rappresentano la città, con un gran numero di cittadini pagato anch'essi all'Altezze loro Reali il lor rispetto, e tutto il corpo predetto fattoli vedere affettuose espressioni et apparenze diverse da quello pareva seguir dovesse. Il consiglio di Scotia che puol dirsi il Governo in quel regno, ha ancora esso in questa occasione dato gli attestati della sua fedeltà, havendo scritto una lettera a S. M. et altra al duca Lauderdale, le più obliganti, che siano giammai state scritte, dove esprimono non solo le virtù di Sua Altezza Reale, ma protestano per la sua successione tutta la fedeltà che gli si deve, et che gli aspetta, come fratello unico di Sua Maestà, et erede più prossimo della corona; detestando le massime dè dissentisti, che sendo Vassalli vogliano mescolarsi negli affari del Governo.

Accorse tra gli altri anco la Duchessa di Moumouth a complimentar le Altezze Reali sopra del loro arrivo; et essendo stata da esse benissimo ricevuta e cortesemente trattata, pare che habbi preso l'opportunità di pregare il Duca d'intercedere da Sua Maestà il perdono per il Duca suo consorte; et che S. A. R. n'habbi intrapreso l'affare. Tutti questi tratti paiono proprì ad addolcir quell'amaro che ha concepito il popolo in generale, contro S. A. R. per la professione della sua religione, sicchè in vedere nella prefata A. R. sentimenti tali di generosa e christiana bontà, si leverà dalla mente quelli concetti di vendetta, che si crede l'Altezza Sua nutrisca . . . . . .

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCCI.

M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 27 Mars 1680.

La duchesse Laura de Modène revient à Londres.

On a envoyé un hyact (yacht) à Anvers à Mad^e^ la Duchesse de Modène qui doit venir icy avant que de retourner en Italie.

Mad^e^ la Duchesse de Bouckingham a présenté une requeste au conseil pour faire achever le procez de ceux qui sont accusez d'avoir suborné des tesmoins contre M^r^ le Duc de Bouckingham.

La cour part après demain pour New-Marquet. La Reine d'Angleterre est du voyage. Mᵉ la Duchesse d'York demeure pour attendre Madᵉ de Modène.

Doc. CCCII. LE MÊME AU MÊME

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 22 Avril 1680.

Le duc d'York intervient à la chapelle catholique du ministre d'Espagne.

Mʳ le duc d'York a esté le Vendredi Saint au service et à ténèbres dans la tribune de l'ambassadeur d'Espagne. Quoyqu'il ne fut point suivy, il a esté connu de beaucoup de monde. Les chapelles des ministres estrangers n'ont point esté environnées de connestables sur les avenues comme il s'est pratiqué en d'autre temps.

Doc. CCCIII.

LA DUCHESSE D'YORK

AU PAPE

Archives secrètes du Vatican.

Londres, 30 Avril 1680.

Beatissimo Padre,

Explications et remerciments.

Al paternissimo zelo di Vostra Beatitudine verso di me, e verso il Duca mio Marito, espresso nel Breve giuntomi hora solamente per via di Fiandra, non posso corrispondere che con humilissime e figliali gratie per la sollecitudine che Vostra Santità mostra del bene d'ambidue, giacchè[1] ci ha trovati in Londra ove il Duca fù necessitato a tornare, e per le fervorose preghiere di Vostra Beatitudine e dè buoni ha dissipati in parte quei torbiti machinati contro di lui. E si spera che con la di lui dimora qui si avranno ancora maggiori vantaggi che con la nostra lontananza.

Questi sono li motivi per i quali il Duca non giudica bene di allontanarsi, per non abbandonare ciò che in altra maniera periclitarebbe. Riverentemente pertanto supplico, Vostra Beatitudine a continuare le sue preghiere per chi s'espone a tanti pericoli per la causa di Dio, e

(1) Le bref du Pape.

doppo il bacio dei Sacri Piedi, imploro genuflessa la Sua Santa e Paterna Beneditione.

Di Vostra Beatitudine

Ubbidient^ma serva et figlia
MARIA.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCCIV. EXTRAITS DE DÉPÊCHES DE M. DE BARILLON AU ROI LOUIS XIV

Londres, 6 Mai 1680.

Situation du duc d'York.

Le duc d'York m'a parlé dans le mesme sens qu'il a toujours fait depuis son retour. Il veut que je croye qu'il connaist son véritable interest et que rien ne peut luy estre plus avantageux qu'une entière reunion de V. M^té et du Roy son frère. Ce prince n'est pas sans inquiétude, il voit bien par ce qui s'est fait sur le prétendu assassinat de Arnold[1] qne ses ennemys ne se rebuttent pas et qu'ils veulent de temps en temps faire renaistre quelque occasion d'animer le peuple contre les Catholiques.

13 Mai 1680.

Madame de Modène[2] part aujourd'hny ponr retourner en Flandres . . . . M. le duc d'York n'est pas sans inquiétude. Les Ministres luy font valoir tout ce qui se fait dans l'affaire de Mr de Montmouth. Je vois cependant des gens esclairez qui croyent que leur union ne peut subsister longtems. Le Roy d'Angleterre et M. le duc d'York affectent une grande popularité. Ils furent soupez chez un chérif de Londres qui est fort riche quoi qu'il ne soit que brasseur de bierre.

Windsor, 20 Mai 1680.

M^r le duc d'York connaist a ce qu'il me paraist qu'il est en péril.

---

(1) Nous n'avons nulle part trouvé mention dans ces temps d'un assassinat à Londres d'un nommé Arnold. Peut-être Barillon a-t-il voulu écrire *Edmond*, faisant allusion à sir Edmond Bury Godfrey, dont la mort fit tant de bruit et fut si habilement exploitée contre le duc d'York et les catholiques par Titus Oates et les autres promoteurs du fameux complot.

(2) La duchesse Laura.

Mais il ne voit guère de moyen de s'en garentir, et pourveu qu'on ne le chasse pas il croit gagner beaucoup. On m'a dit qu'il pourrait bien faire un voyage en Irlande sous pretexte de régler les affaires de ce pays-la comme il a fait celles d'Ecosse. Le véritable motif de ce voyage (si il se fait) est pour eviter d'estre icy quand le Parlement s'assemblera.

Londres, 23 Mai 1680.

Mr le duc d'York m'a parlé sur le mesme sujet, je l'ay trouvé rempli des raisons des Espagnols, cependant il m'a fort assuré que le Roy son frère et luy regardaient la guerre comme une chose très dangereuse pour eux. Ce prince m'a dit qu'il n'irait point en Irlande et que de son consentement il ne s'éloignera pas du Roy son frère. Je crois qu'il est alarmé de tout ce qui se fait icy. Et je l'ay trouvé plus triste et plus inquiet qu'il ne me l'a encore paru. Il en a beaucoup de sujet, car selon ce que j'en puis juger, le Parlement ne s'assemblera pas, qu'il ne soit en grand danger d'estre entièrement abandonné.

Doc. CCCV. LE MÊME AU MÊME

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Windsor, 3 Juin 1680.

M. le duc d'York a parlé à M. de Canaples, et n'a rien obmis pour luy persuader combien il aurait d'envie de restablir une amitié estroite entre V. M. et le Roy son frère, mais il luy a advoné en mesme tems qu'il n'avait pas encore assez de crédit pour l'empescher de suivre les mesures qui ont été prises en son absence. Ce prince parait fort triste et fort inquiet.

Tristesse et alarmes du duc.

10 Juin 1680.

M. le duc d'York me fait paraistre une grande apprehension qu'il n'arrive quelque chose au dehors qui rende une assemblée du Parlement nécessaire. Il croit que le Roy son frère et luy seront en grand péril si cela arrive, et qu'il faudra qu'ils fassent l'un et l'autre tout

Digitized by Google

ce que le Parlement voudra. Je ne vois pas cependant que ce Prince soit en estat d'empescher que le Parlement ne s'assemble.

Londres, 20 Juin 1680.

Mr le duc d'York se persnade que le Roy son frère demeurera ferme et ne l'abandonnera pas. Mais il est difficile qne le Roy d'Angleterre veuille tout hasarder pour le maintenir principalement si le Parlement luy fait de grandes offres et qu'il lui asseure un revenu suffisant pendant sa vie pour subsister commodément. L'accommodement du Roy d'Angleterre avec le Parlement est fort difficile, mais il n'est pas impossible. Beaucoup de gens croient que le pouvoir du Pce d'Orange en Angleterre, augmentera à mesure que celui de S. Mte Britannique diminuera et on lny fait espérer qne l'exclusion ou la depression de M. le duc d'York ne peut que luy estre advantageuse. Je ne vois pas néantmoins que M. le duc d'York en soit autant persnadé qu'il le devrait estre.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCCVI. LE MÊME AU MÊME

Windsor, 1er Juillet 1680.

Accusations organisées contre le duc.

Mr le duc d'York se flatte que l'on ne touchera point à la succession et qu'on n'agittera point cette question odieuse d'exclure le légitime héritier. Quand cela serait vray, ses ennemis ont un autre moyen de l'attaquer dont ils prétendent se servir. C'est en l'accusant de haute trahison, il est soubmis aux lois d'Angleterre, et le mieux qui lny puisse arriver alors sera de sortir du Royaume, car s'il entrait à la Tour il n'en sortirait peut estre jamais. Le Roy d'Angleterre u'obmet pourtant rien pour le rassurer, et luy promet de le soutenir jusqu'au bout, mais qnand les affaires viendront à l'extrémité, les apparences ne sont pas que ce Prince veuille tout hasarder plnstôt que d'abandonner son frère.

Windsor, 8 Juillet 1680.

Ceux qui avaient formé le dessein d'accuser M. le duc d'York se

sont mis en devoir de l'executer; ils en seraient venus à bout si un des juges du Banc Royal n'avait trouvé une subtilité pour empescher que l'accusation n'ait esté faitte dans les formes . . . . . .

Quoique la requeste contre M. le duc d'York n'ait point esté présentée on a sçeu ce qu'elle contenait, elle porte une accusation formelle d'estre Papiste et une supplication à S. M^té Britanuique de pourveoir incessamment au péril auquel est exposée sa personne et toute la nation Anglaise; on la supplie d'oster la direction de la Poste à M. le duc d'York à cause du commerce et des liaisons qu'il pourrait avoir par là avec les Princes estrangers; on supplie aussi Sa M^té Britannique de faire saisir les deux tiers de son revenu pour le mettre hors d'estat de nuire au royaume; les tesmoins estaient prests pour prouver qu'il a esté à la messe . . . . . .

Les reflexions qui se font sur cette affaire sont, que quoy que l'effet de la requeste ait esté éludé pour quelque temps, le fond des intentions des mécontents est toujours le mesme, et leur hardiesse ne peut estre fondée que sur l'assurance qu'ils ont d'estre souteuus par le peuple. Ceux qui se sont résolus à accuser M. le duc d'York le feront bien plus seurement et bien plus hardiment dans le Parlement, et tant de gens riches et des principaux de la nation qui ont bien voulu paraistre et faire un pas de cette conséquence ne se relaschent pas aisément et ne croirout pas qu'il puisse y avoir de raccommodement et de seureté pour eux avec M. le duc d'York.

Londres, 11 Juillet 1680.

M^r le duc d'York paraist fort abattu et connaist le péril ou il est. Dans la vérité il n'y a guere d'apparence que ses ennemis levassent le masque comme ils font s'ils ne se seutaient non seulement appuyez par le peuple, mais s'ils n'avaient aussi quelque espérance de faire relascher le Roy de la Grande Bretague sur son sujet.

Digitized by Google

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCCVII.

EXTRAITS DES DÉPÊCHES ADRESSÉES A LA COUR DE MODÈNE PAR D. GIACOMO RONCHI

Windsor, du 1er à la fin Juin 1680.

Nouvelles diverses. La dote della Serenissima Duchessa d'York è stata assicurata sopra le migliori rendite del Duca suo marito per l'annua rendita di $\frac{20}{m}$ lire sterline.

Nel p. p. sabbato la corte ha assistito ad una lotta di 12 o 14 facchini e villani (boxeurs) che a due a due lottarono insieme secondo l'usanza del paese. Essendo partito il Marchese di Borgomanero, ambasciatore di Spagna, il suo successore Don Petro Ronquillo li ha dichiarati suoi domestici con patente a maggior loro sicurezza, etc. Assicurasi che il medesimo Ronquillo si occupa attualmente di sollecitar una lega tra la Spagna, l'Inghilterra, l'Olanda et l'Impero.

Le parrucche lavorate in Londra e da spedirsi secondo gli ordini a Modena, vengono a costare ciascheduna venti sterline, e la metà i perucchini.

Tanger è assediata dai Mori, ed inviasi colà un soccorso di 1200 fanti e di 120 cavalli, capitanati dal Lord Malgrave.

La Duchessa Laura, tornata a Brusselles rimanda a Modena tutti gli uomini ammogliati ch'erano al suo corteggio.

Windsor, du 1er à la fin Juillet 1680.

Il Lord Castelmaine è stato assoluto con plauso del popolo, ma quello di Londra n'era malcontento, e gridava che i giudici erano stati corrotti. Per ispegnere siffatti rumori sono stati aggiornati i processi di altri Lordi, ma intanto i prigioni nella Torre continuano a languirvi.

Il Duca di Monmouth fù a pranzo in città con 60 e più dè suoi seguaci, e vi fù applaudito dal popolo, al quale avevano persuasa la legittimità della sua nascita.

La Serenissima d'York ha fatto ogni possibile sforzo per indurre la Duchessa Madre a tornarsene a Modena sino al punto di disgustarla.

Il Christianissimo, trovandosi a Calais ha inviato il Marchese Dangeau a complimentare le LL. MM. ed i Serenissimi d'York. Il Rè ha inviato di rimando il conte di Oxford e le loro AA. RR. Sir Churchill.

Quest'ultimo ritornando della Francia ha recato ad esse un ritratto del Christianissimo contornato di molti grossi diamanti, stimato di gran valore.

Digitized by Google

Doc. CCCVIII. LORD LATIMER

AU COMTE DE DANBY

Leeds Papers. British Museum. Add. Ms. 28,049, fol. 104.

(Impeachment letters.)

Windsor, $\frac{7}{17}$ *Juillet 1680.*

My Lord,

When I returned back from your Lordship I mett Mr Chancellor of the Exchequer who tould mee hee had sent your Lordship word by Mr Christian of every thing that was done in relation to your businesse, or else I would have sent you word myselfe. The Duke[1] and King got very well hither this morning by 10 a clock; the Duke is very kind to mee and I have formed something more to make good your conjecture about him yesterday, when I had the happynesse to waite on you, and that was my greatest reason for troubling your Lordship with this letter. Abont an hour after our comeing I mett my Ld Peterborow who took mee a side and asked mee when I saw your Lordship and how you had your health and that hee would faine see you out of that place, and hee heard one while before the Tearme was over that the king did designe to bring you out, but that hee believed that those in power now were so much your enemies that frighted him from itt; but that certainly if hee did itt, as he thought hee was obliged to do, hee ought to do itt soon, because now the time of the parliaments meeting was drawing on and the longer itt was done before that the better; and farther asked mee how I found the king towards you. I tould him that I thought the king in himselfe was well enongh inclined, but that those hee advised with were so much your enemies that haveing but few friends, that had any power, they over ruled him; so the king came by and hee left mee, but sayd hee would wait on mee and discourse farther with mee. I desire to know from your Lordship what your Lordship would have [me] say to him. I am in hast

Le roi Charles est favorable à Danby, mais son cabinet lui est très-hostile.

Your dutyfull son
LATIMER.

(1) D'York.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCCIX. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 29 Juillet 1680.

Le duc d'York résiste à ses amis et au roi son frère dont il est sollicité à changer de religion pour raison d'Etat.

M. le Duc d'York est pressé par ses amis protestants de changer de religion. Je sçay que le Roi son frère lui en a parlé fortement, et luy a dit qu'il ne voyait point d'autre party à preudre. Il ne paraist pas encore ébranlé, mais il écoute et ne voit point de moyen de se sauver que celuy-là.

Il m'est revenu que Mme la Duchesse d'York voudrait à quelque prix que ce soit, empescher M. le duc d'York de sortir du Royaume. Rien ne seroit plus difficile que de juger ce qui arriverait si M. le duc d'York changeait de religion. Il faudrait que les mécontents changeassent leur plan et leurs mesures et qu'ils cherchassent d'autres prétextes, leurs craintes redoubleraient, et ils se croiraient en un plus grand danger d'estre opprimez.

Doc. CCCX. LE MÊME AU MÊME

Londres, 5 Août 1680.

Même sujet.

Je n'ay pas beaucoup de nouvelles à mander à V. M^té^, ayant eu l'honneur de luy escrire avant hier par M. le marquis de Dangeau. Je trouve les amis de M. le duc d'York fort alarmez et fort inquiets. Il ne paraist pas resolu de changer de religion, quoy qu'on l'en presse extrêmement. Je ne croye pas non plus qu'il se retire avant l'assemblée du Parlement. Je sçay du moins qu'il en a parlé en ce sens aux gens à qui il a le plus de confiance. Cependant il court fortune d'estre arrêté s'il est icy quand le Parlement sera une fois assemblé et le dessein de ses enuemis est qu'on lui fasse son procès selon les loix. Toute la question se réduit à sçavoir si le Roy de la Grande Bretagne abandonnera son frère, ou s'il cassera le Parlement, quand il connoistra que ce sera le seul moyen de se sauver. . . . . .

Madame Isabelle qui est la seule fille que M. le duc d'York a de Madame sa femme, a la fiebvre et des convulsions.

Digitized by Google

Doc. CCCXI. LE MÊME AU MÊME

Windsor, 22 Aout 1680.

Les ordres ont esté donnez pour exécuter à la rigueur les loix faites contre les catholiques. M. le Duc d'York m'a dit que le projet des ministres estait de les traiter comme les Maures l'ont esté en Espagne et de les bannir entièrement d'Angleterre, qu'on prétendait par là non seulement plaire au Parlement, mais mesme tirer de grands avantages pour le Roy de la Grande Bretagne qui aurait la confiscation de leurs biens.

Bannissement des catholiques de la Grande-Bretagne.

Doc. CCCXII. L'ABBÉ RIZZINI

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Paris, 6 Septembre 1680.

Dopo d'essersi trattenuta qui la Duchessa di Monmouth [1] sette giorni in un albergo nel borgo S. Germano, proseguì hieri l'altro il suo viaggio verso i bagni di Vichy conducendo seco i figliuoli cioè un maschio, che è il primogenito di età di otto in nove anni e due femine, la minore delle quali ne ha solo quattro. Non è stata visitata che da alcuni Inglesi dei molti che sono quì, ed a qualcheduno di essi il più confidente, parlando delle cose di Londra, ha detto con assai di franchezza che tutti i machinamenti che si suppongono fatti dal Duca suo marito e dalli suoi adherenti, ò sono pure inventioni calunniose pubblicatesi dà suoi nemici, ò che s'egli vi consentisse ò vi havesse la minima parte, sarebbe malissimo consigliato, mostrando ella di non approvare punto le cabale dei fattiosi in favor suo, con protestare anzi d'haverlo ella più volte avvertito di non fidarsi di chi sotto colore di avantaggiar i di lui interessi e di promoverlo ad altre pretenzioni, mira di portarlo piuttosto al precipitio. Ella è donna destra, insinuante et ac-

La duchesse de Monmouth en France.

(1) Lady Anne Scott, fille unique et héritière du duc de Buccleugh, fut mariée au duc de Monmouth, auquel elle apporta une fortune princière. Son mari, après l'avoir toujours traitée avec peu d'égard et d'affection, finit par l'abandonner, lui préférant une rivale, lady Henriette Wentworth.

corta, e creduta per ciò capace lei sola e non il marito, di tali intraprese, ed in conseguenza si crede poco veridica nelle sue dichiarationi.

Non è facile di accertar ancora ciò, che le rinscirà di operar prima di ritornarsene, se pnre è vennta per intavolar negotiati, come ne corre commune opinione; ma quantnnque le dispositioni di qnesta corte non siano quali si potriano desiderare verso la Britannica, tuttavia è probabile che si sia per camminar riservatamente seco.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCCXIII.

EXTRAITS DES DÉPÊCHES DE M. DE BARILLON AU ROI LOUIS XIV

Windsor, 16 Septembre 1680.

Mot du duc d'York à la chasse du cerf.

Tout ce que j'apprends m'a confirmé dans l'opinion que M. le duc d'York trouvera d'extremes difficultés à se maintenir. Cependant il est résolu de ne se point esloigner, et veut essayer ce qui peut arriver d'une séance du Parlement. Il a fait un discours de la chasse qui s'est repandu et qui ne luy sert pas. Un cerf aux abbois vint charger les chiens et en tua quelques-uns. Ce prince dist: *voilà justement à quoy me reduiront les Anglais.*

Londres, 30 Septembre 1680.

On l'engage à quitter l'Angleterre et à renoncer à la succession pour la conserver à ses enfants.

Je sçay que depuis quelques jonrs on fait de grands efforts pour obliger M. le duc d'York à sortir d'Angleterre, et ses meillenrs amis en sont d'advis. On lui propose mesme de renoncer à la snccession pour la conserver à ses enfants et pour cela on lui allègue toutes les raisons capables de le determiner. On lny représente que plusieurs souverains ont renoncé a leurs couronnes qu'ils possedaient ponr establir le repos de leur pays et le leur propre; que luy ne renoncerait qu'a une esperance esloignée et incertaine; que le Roy de la Grande Bretagne est presque aussi jeune qne luy; qu'il se porte mieux et qu'il pent avoir des enfans; que ce qu'il fera presentement pour restablir le calme en Angleterre peut recevoir du changement à l'advenir, et

que le Roy son frère se trouvant en repos et ses affaires restablies pourrait faire revoquer en d'autres temps ce qui se serait passé en un temps de trouble et de désordres, que dans le fonds une telle renonciation ne suffirait pas pour l'exclure si le cas arrivait, et qu'il se trouvast en estat de poursuivre son droit. Qu'il n'y a point d'autre expédient que celuy là pour se garentir d'une ruine entiere et peut estre de perdre la vie, s'il se laisse arrester.

Londres, 24 Octobre 1680.

Plaintes du duc contre Sunderland et la duchesse de Portsmouth.

M. le duc d'York me fit dire avant hier par le Sr Churcheil de le venir trouver le soir dans son cabinet. Il me dit d'abord qu'il me voulait parler à cœur ouvert et ne me rien céler de l'estat de ses affaires, que le Roy son frère ne luy paraissait point changé à son esgard, mais que Mylord Sonderland et Mme de Portsmouth ne gardaient plus de mesure et disaient tout haut que leur advis estait qu'il sortit d'Angleterre avant la séance du Parlement, que l'un et l'autre l'avaient trompé et qu'ils luy avaient toujours promis avec de grands serments de le soustenir, que la conduitte qu'ils tiennent présentement luy fait croire que le Roy son frère pourra bien aussi se relascher et vouloir qu'il partist, mais qu'il n'y estait point résolu et qu'il aimait mieux tout hasarder que de se bannir volontairement, que si il croyait que son exil pust restablir les affaires de S. M^té Britannique, il y consentirait sans peine, mais que les factieux en veulent à la royauté et ne s'arresteront pas à luy, que cependant il emploie tous les jours ses soins pour faire connaistre au Roy son frère en quel péril il est et que la seule ressource qui lui reste est de casser le Parlement et d'avoir recours à l'amitié et à la protection de Votre Majesté. . . . .

. . . . . .

Hésitations de Charles II.

On est fort étonné icy de la conduite que tient le Roy de la Grande Bretagne qui ne se determine ny a faire sortir M. le duc d'York ni a le laisser demeurer. Le fonds de cela est que ce Prince ne connaist pas clairement quel proffit il retirera de l'exil de son frère. Il a esté adverty de plusieurs endroits que ce ne sera pas un remede suffisant pour restablir ses affaires. J'ay sceu cependant d'une personne en qui

M. le Duc d'York se confie qu'il connoist le péril où il est dans toute son estendue, et qu'il se prépare à partir bien tost. . . . . .

Faux bruits.

. . . . . La nouvelle d'aujourd'huy dans la galerie d'Whitehall est que M. le Duc d'York se fera protestant. Je ne crois pas qu'il y ait un fondement à ce bruit.

28 Octobre 1680. (1)

Espérances.

....M. le Duc d'York me dit il y a deux jours, que je voyais les affaires dans une grande agitation, qu'il ne désespéroit pas tant de pouvoir se sauver et que le Roy son frère n'est pas encore entièrement déterminé à l'abandonner à son Parlement : que les advis avoient esté presque partagés au conseil; que sa résolution à luy estoit d'attendre ce que le Parlement feroit; qu'il ne croioit pas que le Roy son frère voulust le livrer à ses ennemis, et qu'il auroit toujours le tems de se retirer; que Milord Sunderland et Mme de Portsmouth étoient embarrassés de ce que leur advis n'avoit pas été suivi, et que l'on reconnaitroit peut estre que son départ seroit inutile.

Trahisons et duplicité de faux amis du duc d'York.

Ce Prince me dit ensuite qu'il connoissoit présentement comment il avoit esté trahi. Que M. Temple, Milord Sonderland et M. Henri Sydney avoient concerté avec M. le Prince d'Orange le traité avec l'Espagne, et de conduire ensuite les affaires au point où elles sont. Que M. Vanleuve venoit pour essayer de faire que M. le Prince d'Orange profitat de sa ruine et qu'il avoit esté trompé par tous ceux en qui il devoit plus se fier; que je ne le devois pas croire assez mal habile pour ne s'être pas aperçu depuis quelque temps d'une partie de ce qu'il voit présentément, mais qu'il n'estoit pas dans son pouvoir de l'empescher, et qu'il ne vouloit pas donner à ceux qui l'ont trompé, un prétexte de se plaindre par la défiance qu'il leur auroit témoignée; qu'on auroit essayé de le rassurer par toutes sortes de serments; qu'il s'estoit encore rassuré sur l'expérience du passé qui avoit dû faire connoître au Roy son frère, et à ceux qui ont sa principale confiance combien il avoit été inutile au comte de Danby de le faire sortir du royaume, et le peu de gré que le

(1) Cette pièce a été citée par Dalrymple : nous tenons à la reproduire en raison de son importance.

Digitized by Google

Parlement luy en avoit seu. Qu'il me prioit de faire connoître à Votre Majesté ce qui se passe, et de luy représenter que sa seule protection peut garantir le Roy de la Grande Bretagne d'une ruine entière.

Le duc n'a d'espoir que dans Louis XIV

Que ceux qui sont auprès de lui le veulent livrer au Parlement pour se sauver, et que le gouvernement sera entièrement changé, dès que le Parlement sera venu à bout de le faire sortir et de l'exclure. Il ajouta que M. Heyde [1] avoit parlé au Roy de la Grande Bretagne avec beaucoup de fermeté et de vigueur, pour le faire connoistre qu'il ne pouvoit abandonner son frère, sans le perdre; que cela l'avoit embarassé; que d'autres gens du conseil avoient encore parlé à Sa Majesté Britannique et qu'il ne désespéroit pas qu'on ne put luy faire connoitre combien les conseils qu'on luy donne sont dangereux, qu'avec cela il ne seroit point surpris si le Roy son frère le faisoit partir dans deux jours.

Londres, 28 Octobre 1680.

Il se tint encore un conseil avant hyer au soir dans lequel le Roy de la Grande Bretagne mist en délibération s'il casserait le Parlement ou s'il esloignerait M. le duc d'York. Personne n'osa proposer de casser le Parlement et il eust été périlleux de le faire, car on voyait bien que ce n'estait pas l'intention de Sa M^té^ Britannique. Ainsy il fust resolu que M. le duc d'York se retirerait. La maniere et le lieu ne furent point determinez.

L'éloignement du duc est décidé dans le conseil du roi.

Londres, 31 Octobre 1680.

M. le duc d'York et Mme la duchesse d'York s'embarquerent hier matin dans la riviere pour aller en Ecosse. Le Roy de la Grande Bretagne les alla conduire jusqu'au Lich[2].

Embarquement du duc et de la duchesse pour l'Ecosse.

J'ai eu un long entretien avec M. le duc d'York dans lequel ce Prince m'a laissé voir de grandes marques de douleur. Il se croit entierement abandonné et ne compte pas d'estre longtemps en Ecosse. Le Roy son frère luy a pourtant donné de belles paroles, et luy a dit que la seule nécessité l'obligeait à l'esloigner, qu'il luy aurait esté impossible de

Paroles consolantes de congé du roi Charles II au duc d'York.

(1) Hyde.
(2) Leigh.

le soustenir contre les efforts de la chambre basse, et qu'il estoit bien plus à propos de casser le Parlement sur quelque autre sujet, comme sur celuy des Evêques, que sur l'accusation qui se poursuivroit contre luy; qu'il n'auroit pas esté en son pouvoir de l'empescher d'aller à la Tour; qu'il luy promettoit cependant de ne le jamais abandonner et qu'il en connoist les conséquences[1]. M. le Duc d'York croit que M. le Prince d'Orange viendra bientost icy pour profiter de ce qui se fera contre luy. Je ne repeterai pas à V. Majesté tout ce que M. le Duc d'York m'a dit sur le passé; il est entré dans les détails des premiers traités qui ont esté faits entre Vostre Majesté et le Roy son frère; et se plaignit en termes fort véhéments du traitement qu'il reçoit pour une affaire dans laquelle il n'a fait qu'obéir et se conformer aux volontés du Roy de la Grande Bretagne[2].

Le duc veut se venger de ses ennemis.

Il me fit entendre que quelques uns des Seigneurs qui sont prisonniers à la Tour, avoient été dans le secret de tout ce qui avoit esté projetté, et qu'il ne comprenoit pas que le Roy son frère voulût mettre tous les catholiques au désespoir, et les persécuter sans aucunes mesures. Il ajouta à cela, en termes pleins de colère et de ressentiments, que si on le poussoit à bout et qu'il se voye en estat d'etre entièrement ruiné par ses ennemis, il trouvera les moyens de les en faire répentir et se vengera d'eux en vengeant aussi vostre Majesté de la conduite qu'on a tenue icy à son esgard; cela veut dire qu'il espère pouvoir exciter des troubles en Ecosse et en Irlande et qu'il préteud mesme avoir un parti en Angleterre plus considerable qu'on ne se l'imagine.

Il finit son discours par de grandes protestations d'etre éternellement attaché à Vostre Majesté et par une très humble prière de luy accorder sa protection.

---

(1) Dans la vie de Jacques II, éditée par Clarke, on cite une lettre du roi Charles au duc son frère où sont résumées les mêmes raisons et les mêmes promesses affectueuses notées ici par Barillon.

(2) Dépêche citée par Dalrymple.

Digitized by Google

Doc. CCCXIV. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Edimbourg, 5 Novembre 1680.

Caro fratello,

..... Io per gratia di Dio sono affatto rimessa del mio viaggio e del male che havevo havuto prima di cominciarlo. Noi non habbiamo alcuna buona nuova d'Inghilterra, il Parlamento comincia alla gagliarda, et il Sign^r Dnca è accnsato di tutti li mali che sono stati fatti in Inghilterra da due anni in qua, sino d'haver procurato di far amazzare il Rè, cosa che mi fà inhorridire a pensarci non che a parlarne! Dio ci dia patientia, voglio sperare che proteggerà gli innocenti e li rimunererà se non in qnesta vita, nell' altra, che è meglio. Dicono di voler bandire tutti i cattolici d'Inghilterra e perseguitarli all' ultimo segno. Noi però siamo qui ben vednti da tntti; e se vi ci lasciano, ci potiamo contentare giacchè non ci vogliono in Inghilterra; ma ho paura che ci crederanno star troppo bene qui, e che ci manderanno più in là. Faccia Dio la sua santa volontà; noi siamo preparati per il peggio che ci possa arrivare. Queste sono, caro fratello, tutte le nuove che posso darvi, non abbiamo che incertezze, ma credo che frà poco tempo le cose si muteranno in meglio . . . . . .
. . . . . Finisco assicurandovi di essere più che mai vostra

Le Parlement se montre de plus en plus hostile au duc d'York.

aff^ma sorella

MARIA.

Doc. CCCXV. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 11 Novembre 1680.

Il n'y a point de nouvelles que M. le Duc d'York soit arrivé en Ecosse. Il est fort incertain de quelle façon il y sera receu. Car le party presbyterien est asseurément le plus fort, mais il y a apparence qu'il y demeurera en repos, jusques à ce que les affaires se porteut icy contre luy à l'extrémité. Je sçay que le Roy son frère luy a promis en partant

Bruits de Cour.

avec de grands serments de ne le point abandonner. On croit mesme qu'il luy a donné des ordres secrets pour lever des troupes et pour se mettre en estat de résister à leurs ennemis communs si l'on en vient à une guerre civile.

Archives d'Este à Modène.

Olographe.

Chagrins et alarmes de la duchesse.

Doc. CCCXVI. LA DUCHESSE D'YORK

AU PRINCE RINALDO D'ESTE

Edimbourg, 14 Novembre 1680.

Sig^r Zio mio, dachè ricevetti la sua delli 9 settembre à Newmarket, sono stata in tante agitationi di corpo, e di spirito, che mi hanno impedito di fare il mio dovere in risponderli prima d'hora.

L'ordinario doppo il mio arrivo in questa città le feci scrivere da D. Giacomo Ronchi, non potendo io, per informarla del viaggio e delle accoglienze che habbiamo havute da tutti di questo Regno (d'Ecosse) cosa che ci è di qualche consolatione ed è quasi l'unica, che habbiamo al presente. Noi non avessimo che due giorni per prepararci ad un viaggio tale; io era fresca dal male, e debole all' ultimo segno, ma essendo senza febbre mi feci animo e ricuperai forze assai per intraprendere il viaggio per mare, dove stetti assai male, ma con l'ajuto di Dio havessimo si buon vento, che fossimo a terra in sei giorni; appena arrivata mi rimisi et al presente, lodato Dio, sto benissimo.

Non le stò a dire la mia afflittione nel lasciare le figlie, li amici et il paese, perchè ella può imaginarlo, e fu tanto maggiore, perchè ci havevano dato mille promesse, che mai più tal cosa ci arriverebbe, mà il Rè fu persuaso che fosse così per suo servitio, e però di nuovo comandò al fratello di partire, dicendoli che sarebbe anche stato meglio per lui, il quale subito ubbidì.

Or qui siamo con manco speranza che mai di ritornare a casa, perchè il sig^r Duca è accusato in Parlamento di haver fatto da due anni in quà tutte le scelleraggini imaginabili, nè possono andare più in là quando giungono a lanciargli l'incredibile accusa d'aver attentato alla vita del Rè. Oltre di ciò trattano di ban-

dirlo ed escluderlo dalla corona in mancanza del Rè, e questo perchè è cattolico. Eccole, zio mio caro, in poche parole il recito delle mie disgratie et afflittioni. . . . . .

. . . . . .

La prego a continuare di darmi dal suo canto la consolatione delle sue notizie et a star sicuro che vivo con desiderio di servirla e farli conoscere con fatti quanto di cuore io sia sua

Affett^ma Nipote
MARIA.

Doc. CCCXVII. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 14 Novembre 1680.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

....M. le Duc d'York est arrivé en Ecosse; il est allé d'abord à une maison du Duc de Rothes[1] où il attend que le Palais d'Edimbourg soit meublé.

Nouvelles du duc.

Doc. CCCXVIII. LOUIS XIV

A M. DE BARILLON

15 Novembre 1680.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

..... Pour encourager ce Prince[2] pour luy faire voir que s'il se sent assez des amis et assez des forces pour se maintenir dans le lieu où il est, malgré tous les efforts que ses ennemys feront pour l'en chasser, je ne luy refuserai pas dans ce cas là les assistances secrètes, ni la protection que mon inclination me porte à donner à la justice de sa cause[3].

Promesse de secours.

---

(1) Leslie house.
(2) Le Duc d'York.
(3) Dépêche citée par Dalrymple.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCCXIX. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 21 Novembre 1680.

Bill d'exclusion contre le duc, proposé par la Chambre des Communes.

Le Bill contre M. le Duc d'York a esté examiné dans un grand commité de la Chambre Basse. Il se forma beaucoup de contestations qui furent en adjoutant une clause par laquelle il est arresté qu'en cas que le Roy de la Grande Bretagne vienne à mourir du vivant de M. le Duc d'York, l'acte d'exclusion ne portera point préjudice aux plus prochains héritiers, lesquels succederont comme si le Duc d'York estoit actuellement mort[1]. . . . . Je vois les amis de M. le Duc d'York conserver encore des espérances. Il a esté assez bien receu à Edimbourg. On luy a fait une entrée, et il a eu des feux de joye, *mais ils estoient ordonnez par le conseil à peine d'une amende!*

25 Novembre 1680.

Le bill est rejeté par la chambre des Pairs.

Le Bill contre M. le Duc d'York a esté porté ce matin à la Chambre Haute par Milord Roussel accompagné de plusieurs députez entre lesquels estoit le Maire qui est membre de la Chambre Basse et quelques Aldermans qui en sont aussi. Cela se fait pour marquer l'union de la ville et de la chambre. Cette réunion est ce qu'il peut y avoir de plus dangereux pour l'authorité de Sa M^té^ Britannique et si elle se fait entière, ce Prince court un grand hazard d'estre forcé de se soumettre.

28 Novembre 1680.

Le Bill contre M. le Duc d'York a esté rejetté dans la chambre haute. Cet advis a passé de soixante trois voix contre trente. Les seize Evesques qui estoient présents furent tous pour refuser le Bill.

---

(1) « On parle bien (s'écria à ce propos le colonel Legg, plus tard comte de Dartmouth) d'un autre successeur dans une boîte noire, mais si cette boîte de Pandore doit s'ouvrir, j'espère que ce sera de mon temps et non de mes enfants, afin que j'aie moi-même l'honneur de tirer l'épée en faveur de l'héritier légitime. »

Digitized by Google

Doc. CCCXX.

M. TERRIESI (Envoyé de Toscane à Londres)

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT A FLORENCE

Archives de Médicis à Florence.

N. 4,212.

Londres, $\frac{15}{25}$ *Novembre 1680.*

. . . . . .

Le duc d'York fêté en Ecosse est persécuté et insulté en Angleterre.

. . . . Fu il Duca d'York ricevuto in Edimburgo con gran dimostratione di stima e con li honori tutti che dar possa quel luogo e che far possino quelli popoli li quali tutti accorsero ad applaudire e proclamare la di lui venuta. Qui all' opposto ne fanno il conto che si vede per le procedure suddette; e prima che la Camera Bassa concludesse la di lui disereditazione, furno in essa fatte arringhe comprobanti la giustitia della causa e l'autorità che per farlo haveva il Parlamento, le più libere e senza rispetto, che giammai si siano udite; di sorte che chi l'ha vedute o udite, non cura più di leggere li libelli più mordaci che a favore di tal procedura sortono adesso tutti li giorni. Et è cresciuta talmente nel popolo la rabbia contro di esso Duca, che nell' abbrugiamento solennissimo che si prepara di far del Papa[1], dè Gesuiti e Preti mercoledì venturo, giorno della nascita della Regina Elisabeth, parlasi publicamente, come se volessero abbrugiare ancor lui. Con tutti questi rigori però non si ode per anco dispositione nella camera dè Signori nè nella persona di Sua Maestà di passare o concorrere su tale sua deprivatione; bene è vero che le cose vanno più che mai inasprendo e questo giorno devono haver mandato carcerato alla Torre il Mylord Conte di Peterborough servitore del Duca, che fù già accusato come si dice, qual complice di Sua Altezza Reale[2]. . . . . Sentesi poi che la Camera Bassa abbi portato il Bill contro del Duca a quella dè Signori. . . . . .

---

(1) En effigie.

(2) Lord Peterborough se justifia si victorieusement qu'Essex lui-même, l'un des chefs de l'opposition, déclara le délateur (Dangerfield) indigne de crédit (Lingard).

British Museum. Leeds papers. Add. Ms. 28,053.

Doc. CCCXXI. LORD CONWAY[1]

AU COMTE DE DANBY

$\frac{9}{19}$ *Novembre 1680.*

My Lord,

Résumé d'une entrevue avec le duc de Monmouth.

I had a greate deale of discourse yesterday with the Duke of Monmouth, and shewed him your letter; when he came to that part which sayd my Lord Shaftsbury had promised you more liberty he stopt and sayd. Did my Lord Shaftsbury doe this; when he had read it all over, he sayd: he could answer for none but himselfe, he knew of no alteration, nor was there any in him, he would doe you any service, and he would speak with Lord Shaftsbury, and bring me to him. But, says he, My Lord of Danby's friends have donne him the greatest injury in the world, for they have beeu against the Duke's Bill, and that makes us beleeve that he is in with the Duke of Yorke. Sir, sayd I, I am sure I had not a thought of my Lord of Danby in that case, and if I had I should have donne just as I did; for I appeale to your selfe, whether any thing you have said to me was sufficient to make us expect much favor to my Lord of Danby.

My Lord I beleeve the laying aside the Duke of York's bill brings all their Cowncells about, and makes them kinder at present; but what it will end in I know not. I thought it convenient to give your Lordship this account, and when I have spoke with my Lord of Shaftsbury, you shall know the rest, but I cannot forbeare to tell you that Sir Tho. Armstrong doth labor effectually to doe you all the service he can, and so doth my Brother Boothe, though I never spake to him one word of your Lordship in my life, but my wife hath, and to all her Relations, and her uncles have taken occasion to tell me they will doe you service to the utmost of their power. I send this by a servant

(1) Le comte de Conway (Edward) fut pendant quelque temps un des Secrétaires d'État de Charles II. Il mourut en 1683; son titre s'éteignit avec lui.

Digitized by Google

of mine and if your Lordship hath any commands for me you may send them by him unto

Your Lordship's

most devoted servant

CONWAY.

I have burnt all your Letters, and Papers except the last.

Doc. CCCXXII. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

British Museum. Add. Ms. 18,447, f. 50.

Edimbourg, $\frac{22\ Nov.}{2\ Déc.}$ *1680.*

Plaintes du duc d'York au sujet de la position qui lui est faite par ses adversaires politiques.

You will have seen by mine of the 20th that I sent by the post, that I had then received both yours by the expresses, but had not time then to say any thing upon them, which now I shall. As to yours of the 14th I do clearly agree with you, that if his Majesty, do not now stand by himself before any thing farther be done it will be too late to do it afterwards, and I fear he has few or none about him whom he will hearken to, that have loyalty and courage sufficient to give him good advice, and I see great pains is taken, I shall not be near him, and *I can never do one Thing*, you and others of my best friends advise me to, for I should not be an honest man if I did, and whatsoever misfortune I fall under I will still have the satisfaction to serve God like a Christian, and my King like a loyal subject and let my enemies prevail never so much they can never take from me a quiet mind tho' I will leave nothing undone that a man of honour can do, to preserve myself and the monarchy, for let some flatter themselves as they please, if I fall that falls too, without a miracle. I see you have had some conversation with Mrs Walle[1]; you would do well to continue it for I do really believe her to be my friend, and tho' her Lady has play'd me a

(1) Femme de confiance de la duchesse de Portsmouth.

dog trick, and is absolutely join'd with the D. of Monmouth and Lord Shaftsbury yet your speaking sometimes with Mrs Walle, may be of some use, tho' I can never rely on what her mistress says. I see when one is on the declining hand some people that one has been always very kind to, are apt to take things ill; I am sure I never gave Lord Lumley the least reason to complain of me for I never did him a discourtesy: on the contrary shewed him all the countenance I could and did solicit his concerns whensoever there was occasion. I know there are other of his friends make the same complaint but with no reason; and now pray let those you named to me of the house of commons as Ld Castleton, Sir R. Graham, Mr Finch, Sir Ch. Musgrave, and Sir R. Markham, know how sensible I am of their appearing for me, and that if ever in my power, I shall let them and theirs see it. I do not remember to have ever done the least unkindness to the first of them, except he calls my not being satisfied with his ill behaviour in the Long Parliament, as to the King; and as to Mr Finch I could not help disapproving some things he did in the Admiralty and thought others more in the right, but never did him an unkindness, and if there be others you have not named to me who did appear for me, assure them the same thing. You will easily believe yours of the 16 was very pleasing to me to find by it the bill was thrown out of the Lord's house, at the very first reading, but it was as bad as a stab of a dagger to me, to hear, after Lord Halifax had spoke so handsomely for me, and managed the whole debate, he should make such a proposition as he did the next day; what shall I say to it? I would willingly not be thought guilty of not being very sensible of kindnesses done me, and I am as sensible as possible at his doing his part so very well at the rejecting of my bill. But can I or any body think him really my friend that would have me banished from his Majesty's presence? For he moved it, so that I am in a straight as to him, and know not almost what to do; and to say the truth, what I hear they are a going on with in the house of Lords will be of as bad consequence, if not worse to me, and much worse to the monarchy, than the bill that was thrown out, tho' I shall always be as sensible as possible of the great obligation I have to those who

opposed it in your House, and threw it out in ours (for yet I may call it so) and for all the directions are given to prepare such bills, yet I hope the same reason and concern they shewed for me and the monarchy, in rejecting the bill sent up to them, will when they consider well of things, hinder them from giving the crown its last blow; and my friends ought to be now more vigilant than ever, for I well know my enemies will leave no stone unturned to ruin me. As to what you write concerning yourself, I mean as to Portsmouth, have a care of your own private concerne in it, and see you do not give up your commission, and have nothing for it; you have suffered but too much already upon my account, and I should be very sorry you should do it in this also. Those two you mentioned had advised you to lodge your commission in his Majesty's hands are your friends, as well as mine, and being on the place, can advise better than I, how best to serve yourself; and as I said to you in a former letter, since you must part with it, it cannot be in better hands than the D. of Albemarle's who I am sure, will be always firm to the crown; but if his Ma : does not speedily put a stop to the way things are in, it will not be long in the power of any body, nay not of himself. And if the bill of association be such a one as I hear, and pass, I think not only his Majesty's person will be in great danger, but adieu to the monarchy. I hope his Ma : will be sensible of this, and he should be told it. I shall now say no more, and expect with patience what will be my fortune, and in whatsoever condition I am, shall be kind to you, and very sensible of your serving me as you do.

Doc. CCCXXIII. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Edimbourg, 3 Décembre 1680.

Olographe.

Carissimo fratello, ho ricevuto questa mattina con indicibile consolatione due vostre nell' istesso tempo in data delli 30 et 31 dello

Nouvelles inquiétudes.

scorso Ottobre... ma oh Dio! che le cose sono mutate d'allora in quà! La camera bassa del Parlamento passò quel atto di esclusione contro il Sig^r Duca, ma l'alta lo rigettò, sicchè non significa niente; è ben vero che adesso sono attorno a far peggio anche nella camera alta, volendo far leggi per limitare l'autorità del sig^r Duca, se mai sarà Rè, et in somma per dirlo in poche parole, farlo un Rè di carte, il che è peggio che essere affato escluso. Dio sà qual effetto havranno queste propositioni. E sempre in potere del Rè di salvare il fratello, se vorrà; altri parlano di bandirlo, ancora non si sà quello risolveranno, solamenti siamo certi che non sarà niente di buono per noi.

Caro fratello, seguitate a darmi spesso la consolatione d'haver vostre lettere e sarò sempre di vero cuore vostra

Affett^ma sorella
MARIA.

Archives du Ministère des Affaires étrangeres de France.

Doc. CCCXXIV. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 9 Décembre 1680.

Le duc d'York et sa conduite en Ecosse.

Toutes les lettres d'Ecosse portent que M. le Duc d'York n'oublie rien pour s'y faire un establissement dont il soit assuré. On dit qu'il se met en estat de pouvoir lever promptement de nouvelles troupes en cas de nécessité. Ces bruits là aigrissent fort les Parlementaires, mais il n'y a guère de choses à ménager sur cela; et M. le Duc d'York ne les appaisera pas en se laissant exclure et chasser sans se deffendre.

Les relations qui viennent d'Ecosse ne sont pas trop favorables à M. le Duc d'York; on croit qu'il aura de la peine à s'y maintenir en cas que les affaires se portent icy à l'extrémité contre luy. On commence dans la chambre basse à parler d'une affaire qui luy serait bien préjudiciable. C'est le règlement qu'on veut faire sur la poste. Le dessein est de luy en oster le revenu et d'en affecter une partie pour les dépenses nécessaires de l'Estat.

Doc. CCCXXV. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

British Museum. Add. Ms. 18,447, f. 15 b.

Edimbourg, $\frac{11}{21}$ *Décembre 1680.*

It is but a dismal prospect of affairs you give me by yours of the 4th which I received on Thursday night, but too late to answer it then.

Le duc se plaint de voir retomber sur lui les conséquences des fautes des Ministres.

It is what I may expect, and am prepared to receive it with that resignation which becomes a Christian; there is one part of it which would be more grievous to me than all the rest which is the command some would have his Majesty lay on me, that being the only thing I cannot obey, and I fear it is what my enemies will press the most. I know they have all along represented to him, what prejudice, my being of the persuasion I am, has done his affairs, and by that means hope to cover their own faults, and because some of his Ministers have down right betray'd him and others have taken wrong measures, must all be laid at my door? This is hard; and yet harder that therefore I must do a thing against my conscience or else be reproached with obstinately ruining my King, country and family. I could if I would, look back a good way and shew the true ground of all our misfortunes, but that would be too long for a letter; I shall only desire you to remember the condition things were in but in the beginning of last summer, and whether if affairs had been well managed then, and but those resolutions followed, which, they know were taken, when I came first from Scotland, if his Majesty had not been in all likelihood, still in a good and thriving condition, and I still amongst you; and you know I could not hinder some steps which have been made, nor could I ever suspect both his Ma: and myself could have been betray'd as we have; and now because others have brought things to the pass they are, I must be pressed to sacrifice my conscience and my honour, and be thought a knave by all the world. I thank God as long as I preserve them, I can bear any thing with patience and why should not I be as careful of them both as well as the old Earle of Dorset was at Edghill for preserving one of them. When being commanded

Digitized by Google

by the King my father, to go and carry the Prince and myself up the Hill out of the battle, refused to do it, and said he would not be thonght a coward for never a King's son in Christendom. You are a man of conscience as well as honour, do but think what a base mean thing it would be in me besides the sin of it to dissemble and deny my religion.

I hope by God's grace never to do so damnable a thing and let my friends take their measures accordingly, and not deceive themselves and me, and let them think of other ways than that of saving the monarchy; they may yet be found. If people will but be resolute now is the time, for if there be any delay it will be too late. You see all things are a running to a commonwealth, and if care be not taken the city will be irrecoverably lost, and his Majesty's anthority brought so very low as not to be recovered; so that no Time must be lost by his Majesty to put a stop to all these destructive proceedings; and there is but one way which is, to put an end to this session, and to stand by himself and his old friends which is all I shall say till I hear how it has gone with Lord Stafford.

British Museum. Add. Ms. 18,447, fol. 7.

Doc. CCCXXVI. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

Edimbourg, $\frac{14}{24}$ Décembre 1680.

Préoccupations du duc au sujet du supplice de lord Stafford. Il conseille la clémence au roi.

I received yesterday in the forenoon yours of the 8th by this bearer, and by the letters which came the day before by the post, was informed of the Lord Stafford's being condemned which surprized me tho' I knew the malice of some against him and the government would make them press it to the ntmost; and besides all other considerations, am very sorry his Ma: will be so hard put to it, for I hope he will remember the continual trouble it was to the King his father the having consented to the death of the Earl of Strafford, and not have such a

burthen on his conscience. And on the other hand I know he will be hard press'd to sign the warrant against this unfortunate Lord. I here enclose'd, send you a letter to his Ma: in which I say something upon that subject, which in case he be not yet executed I would have you deliver, but if it has been done I would have you burn it; for I write another letter to his Ma; concerning Lord Windsor, that has nothing of that in it. I see you have given good advice to his Ma: but what will all that signify unless he send the Parliament home? For every moment they sit, so much the harder will they make his Ma: saving himself and the Monarchy: that ought to be press'd and done out of hand, all other expedients being so destructive. As to what you say concerning myself, I wrote so largely to you upon that subject by the last post, that what I shall say more, is that besides I cannot in conscience do what you press me to, it would not be of that use or advantage to his Ma: as some think. For those who are truly loyal will serve him without any such thing; and for the Shaftsburian party and republicans they would say it was only a trick, that I had a dispensation and that I was still a catholick in my heart, and would go on at the same rate they do, and say that now there was more reason to be afraid of Popery than ever; for that that was the reason made me do it; I could enlarge and explain this, but think it not necessary, the reasons being so obvious; and besides I will never be brought to do it and therefore am very glad to see by your letter that the thoughts of his Ma: writing to me upon that subject is laid aside, for should he be once prevailed upon to do it, one might easily guess what must follow after; therefore let my friends see to hinder such a letter and put the thoughts of my complying with them in that point of changing my religion quite out of their heads.

Digitized by Google

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCCXXVII. LE DUC D'YORK

A M. DE BARILLON

Edimbourg, $\frac{21}{31}$ Décembre 1680. (1)

Dévouement du duc à Louis XIV. Confidences à Barillon.

C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ay receu vostre lettre, puisque vous me donnez des nouvelles assurées des bontés que le Roy vostre maistre a pour moi. Je ferai mon devoir pour en meriter la continuation, c'est de quoy je vous prie de l'asseurer.

Pour ce pays-cy la noblesse et les gens de qualité sont par intérêt attachés à la Royauté et ils sont les maistres icy; pour ce qui est de l'Angleterre, vous êtes sur les lieux et vous savez ce qui s'y passe aussi bien que moy. Si j'estois de retour auprès du Roy mon frère, je pourrois espérer de moyenner une aussi bonne correspondance que jamais il y ait eu entre luy et le Roy vostre maistre, mais tant que je serai esloigné, cela sera difficile à faire; car vous voyez par les tours qu'ils m'ont faits que je ne puis me fier ni à Madame de Portsmouth ni à Mylord Sunderland, et pour ceux qui ont, ou qui peuvent avoir la confiance du Roy mon frère, à moins que je n'y sois, ils ne donneront jamais les mains à ce que nous souhaitons.

Vous pouvez m'escrire quelques fois par la mesme voye que vous avez fait.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCCXXVIII.

EXTRAIT DE DÉPÊCHES DE M. DE BARILLON AU ROI LOUIS XIV

Londres, 2 Janvier 1681.

Guerre déclarée contre le duc d'York.

La chambre haute n'a point pris de résolution aujourd'huy sur la harangue du Roy de la Grande Bretagne, mais M. de Monmouth,

---

(1) Dépêche citée par Dalrymple sans date.

Digitized by Google

Milord Shafstesbury, Milord Essex et Milord Salisbury ont parlé avec beaucoup de chaleur contre M. le Duc d'York, et ont establi comme un fondement certain, que le Roy ne pouvait s'accorder avec son peuple, s'il ne consentait que M. le Duc d'York fust exclus.

6 Janvier 1681.

On parle de M. le Duc d'York sans aucune mesure, et Milord Shaftesbury (après avoir répété tout ce qui a été dit sur cette matière) finit son discours par ces paroles: *Le Roy nous entend; il est suffisamment informé de l'estat des affaires; il connoist les remèdes qui s'y doivent apporter, s'il ne les y apporte pas, ce sera sa faute, et non pas la nostre; nous n'avons rien à nous reprocher et nous ne sommes pas responsables de ce qui arrivera; cela veut dire qu'il arrivera une révolte si l'acte d'exclusion ne passe pas et que le Parlement soit séparé.*

Doc. CCCXXIX. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Edimbourg, 14 Janvier 1681.

Caro Fratello, ...

..... Noi siamo tuttavia in mille incertezze e ci saremo finchè il Parlamento habbi o affatto il disopra, o affatto il disotto; piaccia a Dio che l'ultimo segua quanto prima, come certo spero, perchè le cose sono divenute insopportabili. Quel Milord[1] che fu condannato per uno della congiura contro il Rè, fù decapitato mercoldi passato e morì con gran risolutione da buon cattolico, dichiarandosi sopra l'anima sua innocente di tutto quello l'havevano accusato e fece una bellissima parlata prima di morire[2].

Exécution de lord Stafford.

---

(1) Stafford. — On sait que son innocence a été proclamée par Hume ainsi que par la plupart des historiens anglais.

(2) Voir « *Le discours de William lord vicomte de Stafford, Londres imprimé par William Bailey*.

Archives d'Este à Modene.

Doc. CCCXXX. LA DUCHESSE D'YORK

AU PRINCE RINALDO D'ESTE

Ologrаphe.

Edimbourg, 25 Janvier 1681.

Signor zio mio caro . . . . . .

Incertitudes.

..... Il Parlamento è finito e per due mesi tutto sarà quieto; il Rè ne ha ordinato un nuovo da radunarsi il primo d'Aprile non a Londra ma a Oxford, quaranta miglia lontano, per vietar tumulti e cabale; piaccia a Dio che sia miglior dell' ultimo; io però ne dubito non potendo credere che in poco tempo si mutino coloro d'opinione. Di noi non se ne parla, noi vorressimo pure tornare a casa e ne habbiamo supplicato il Rè, ma ancora non habbiamo risposta. Puol credere se l'aspettiamo con impatientia e sebbene non fosse tale che la desideriamo, ci metterà pure almeno fuori delle incertezze nelle quali siamo da tre mesi in qua, che è una vita molto penosa..... Non ho tempo di dire altro se non che sono più che mai sua

aff^ma^ Nipote
MARIA.

British Museum, Add. Ms. 18,447, f. 23.

Doc. CCCXXXI. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

Edimbourg, $\frac{16}{26}$ Janvier 1681.

Le colonel Churchill envoyé au roi Charles pour obtenir le rappel du duc à la cour.

On Thursday last I wrote a note to you to let you know I had received yours of the 9th by Crafts which with the letter I had from M. Hyde, made me resolve to send Churchill to press my being sent for, which I look upon to be as essentially necessary, for his Majesty's service as my own good and satisfaction. Now is the time or never for if I be not called home now I shall have little hopes on't, and must expect, sooner or later, to be ruined, for absent, my friends cannot support me long, and my enemies will be the more encouraged to persecute me. I have instructed him so fully as to this and what concerns me, that I need not say much more to you about it, having charged

him at large to discourse and advise with you upon it. His Ma: must now take bold and resolute councils, and stick to them, and who dare advise him to them without I be with him to help to support them? And believe me other measures must be taken and not departed from, and would think the measures of the former ministers should not be followed; you know some of them did make good projects enough but their hearts failed them when it came to it, and I cannot help remembering one thing, which is, that the very same faults Lord Arlington committed, and the same fearful steps he trod, have been followed by all those who have succeeded him; I mean Ld Danby and Ld Sunderland tho' still at their first entrance they found fault with the other's timorousness, and the wrong measures he had taken, which to some of them had proved as fatal as to his Majesty.....

Doc. CCCXXXII. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 3 Février 1681.

... A dire la vérité le Duc d'York a grande raison de presser la conclusion d'un traitté entre V. M^té et le Roy son frère, car sans cela je ne vois point d'apparence que ses affaires puissent prendre un bon chemin. L'aversion qu'a la nation anglaise d'avoir un Roi catholique paroist impossible à surmonter, et je suis fort trompé ou les nouveaux Ministres auroient fort envie de contenter le Parlement aux dépens de M. le Duc d'York et des catholiques.

Alliance projetée entre les cours de France et d'Angleterre.

Doc. CCCXXXIII. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

British Museum. Add. Ms. 18,447, f. 25 b.

Edimbourg, 25 Janvier / 4 Février 1681.

I wrote to you so lately that, had it not been for a clause in Cres-

Le duc demande à être éclairci sur des menaces attribuées au roi contre lui.

set's News letter to me, I should not have done it again till I heard from you, of Chnrchill's being arrived; hc says that Tis confidently reported, his Ma: has sent a Message to me *That except I go to Church before the meeting of next Parliament he will pass the Bill of Exclussion*[1] This is what he says, and the remark I make npon it is, That if any snch advice has been given to his Ma: those that have done it, have bragg'd of it, and told it on purpose to do me prejndice, and am very confident such advice has been given him, by the reports being spread abroad. Do you enquire a little into it. All things are quiet here and like to continne so, if there be no stirs in England. The phanaticks and party here, as they call them, are much dejected by the dissolntion of the Parliament.

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCCXXXIV. L'ABBÉ RIZZINI

AU DUC DE MODÈNE

Paris, 12 Février 1681.

Le roi d'Angleterre ait acte de fermeté.

Dopo la cassatione del Parlamento di Londra per doverne essere creato un altro da radnnarsi a Oxford alli 31 marzo prossimo, le cose sono passate assai quietamente. Oltre qucsta vigorosa risolntione Sna Maestà ha havuto qnella di cacciar anche dal suo consiglio il Conte di Snnderland.

Préoccupations de la duchesse de Portsmouth.

La Dnchessa di Portsmonth favorita del Rè temeva d'essere disgraziata per havere anche ella tennto mane alla cabale contro Sna Altezza Regia e ciò per la speranza di vedere accordato del denaro al Rè (di cui haver parte anch' essa), col far escludere l'Altezza Regia medesima dalla successione alla corona. Altri vogliono che la di lei disgrazia, se snccede, e quella dell' accennato Conte, siano per dare qnalche

---

(1) Ce ne fut que plus tard dans cette même année que Lord Hyde sur ordre du roi, se rendit en Écosse pour informer le duc qu'il ne devait jamais s'attendre à mettre le pied sur le sol anglais avant de s'être conformé à l'Eglise établie (Lingard).

soddisfazione al popolo, che sospettava che l'una et l'altro pigliassero del denaro della Francia per agire a seconda dè snoi desiderij; altri più probabilmente pensano che la Portsmouth finga di temere di essere disgraziata e di non potersi tenere più sicnra in Londra per essersi dichiarata contro Sna Altezza Regia, e dimandi per ciò di ritirarsi ad effetto di muovere il Rè che è ancora passionato di lei, ad accordarle altra grazia e forze quella di rimettere il Parlamento in Londra.

Doc. CCCXXXV. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

British Museum. Add. Ms. 18,447, fol. 62 b.

Edimbourg, $\frac{2}{12}$ *Février 1681.*

Le duc voudrait faire ajourner autant que possible l'ouverture du parlement.

I had yesterday by the post yours of the 27th and write now tho' the letters will not go till to-morrow becanse I am to go for Sterling early to-morrow morning to see that place, which is the great pass of this conntry, and intend not to be back till Satnrday night. I am glad that what I proposed was so well approved of, I hope the more it is considered on, the more it will be liked, but how can any thing be done if measures be not taken to pnt off the Parliament; and by what I hear there are very few that dare press it. However I hope the reasons are so strong and unanswerable that they will prevail. For is it possible for any that wish well to his Ma: and the monarchy to think this new Parliament will be in any better humonr than the former? Tis trne they may proceed with more caution, which will be more dangerons yet; and if one may jndge of the rest of England by the North, this house of commons will be worse composed than the former; for they write from thence that most of the honest gentlemen do not intend to stand, so that they will be wanted and worse chosen in their places. I make no donbt that this and other strong arguments will be nsed to hinder their sitting. I hear speak of an expedient his Ma: does intend to propose, which they say he is very fond of, as thinking

it will quiet and satisfy the Parliament but I do not hear what it is except it be what you mentioned to me under secrecy some time since, which by the letters come on Sunday I had liberty to take notice on; except it be that, I do not know what it is, which if it be I am sure does not please me, nor will I ever consent to it. By a letter from a friend of the 27th I was told it was positively said by some of the great leading Men of the other side, that they had privately had assurances that Lord Halifax's proposal of a bill of banishment, should be agreed to; but let the expedient be what it will, I am sure if they meet, let what will be thought now, I shall be ruined so that my friends must press their not meeting. I am sorry to see the clearing the court as well as council, does not go on, for, if that slacken, I fear things will not go on well, for without steadiness it is impossible. I do not write this post to M. Hyde, having nothing to add to this; let him see it and Churchill too if he be yet with you, to whom I do not write in answer to his of the 27th being not sure it would find him there. The sooner I could know what will be done as to the Parliament is the better, that I may take my measures accordingly.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCCXXXVI. Mr BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 13 Mars 1681.

Nouvelles accusations contre le duc d'York.

Mr le Duc d'York a eté deféré comme catholique dans une jurisdiction de Londres, qui s'appelle Old Bailly; plusieurs tesmoins et entr' autres le Sr Oates ont déposé qu'ils l'avoient veu entendre la messe et y communier . . . . . .
Madame la Princesse Isabelle troisième fille de Mr le Duc d'York mourut hier; elle avait cinq ans, on en portera le deuil à la cour d'Angleterre pendant trois semaines. Cette mort confirme l'opinion qui est établie icy, que Mr le Duc d'York n'aura point d'enfants qui vivent longtemps.

Digitized by Google

Doc. CCCXXXVII. LE DUC D'YORK

AU PRINCE RINALDO D'ÉSTE

Archives d'Este à Modène.

Autographe.

Edimbourg, $\frac{8}{18}$ *Mars 1681.*

Mon cousin,

Mort de la princesse Isabelle, enfant du duc d'York.

La perte qui vient de m'arriver par la mort de ma plus jeune fille la Princesse Isabelle[1] qu'il a pleu à Dieu de m'oster depuis quelques jours, m'afflige si sensiblement qu'il me rend très nécessaire la consolation que j'attends de vostre amitié, sachant que vous en avez assez de prendre part à ce qui me touche de cette nature. Le sujet de ma lettre est trop triste pour m'étendre davantage.

Je suis, Mon cousin

Vostre affectionné cousin
JACQUES

Doc. CCCXXXVIII. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 20 Mars 1681.

Calomnies contre le duc d'York et le marquis Montecuccoli.

Fitzharris[2] a esté interrogé par les deux secretaires d'Estat; il a dit que le Marquis de Montecuccoli, qui estoit attaché à Mad^e la Duchesse d'York, lui avoit offert dix mille livres Sterlin pour tuer le Roy d'Angleterre. Il a dit encore que M^r le Duc d'York estoit dans toutes les conjurations formées contre Sa Ma^té Britannique. Cette déposition quoyque peu vraysemblable et faite par un homme coupable en cela seul qu'il est demeuré deux ans sans rien découvrir, ne laisse pas de trouver créance dans les esprits. On pourra bien luy

(1) La princesse Isabelle mourut à Londres pendant l'absence de ses parents.

(2) Fitzharris, aventurier irlandais, auquel les ennemis du duc d'York voulaient faire jouer le même role que Dangerfield.

Digitized by Google

faire son procèz et le condamner avant la séance du Parlement. Si il avoist une fois comparu devant la Chambre basse, le Roy d'Angleterre trouveroit de grandes oppositions à le faire punir.

Doc. CCCXXXIX.

Archives du monastère de la Visitation de Modène.

LA DUCHESSE D'YORK

A LA SOEUR MARIA LAURA, RELIGIEUSE DE LA VISITATION A MODÈNE

Edimbourg, 31 Mars 1681.

Cara Sorella Maria Laura,

Epanchements des chagrins de la duchesse.

A quest'ora avrà già inteso la grande e sensibile afflizione che ha piaciuto a Dio di mandarmi, con levarmi una delle più care cose che avessi al mondo e quale io speravo che mi avrebbe lasciato per sua bontà onde mi fosse di conforto nelle mie afflizioni, ma *Dominus dedit, Dominus abstulit, sit nomen Domini benedictum*: mi pare di averlo detto di cuore in questa occasione colla grazia di Dio; e quando penso che adesso mia figlia è felice e che se fosse vissuta sarebbe andata a grande azzardo, quando, dico, penso a questo tutta mi consolo e se avessi potuto tenere lontano da me altri pensieri, non mi sarei afflitta: ma il senso e la parte inferiore non possono a meno di non risentirsi, sia dunque lodato Dio di tutto.

Feci scrivere alla nostra cara Madre per il Ronchi, non bastandomi l'animo di farlo allora io medesima, nè lo farò adesso giacchè scrivo questa che spero si contenterà che serva anche per lei; me l'abbracci ben di cuore e mi raccomandi alle sue orazioni.

Il Parlamento deve essere radunato in questi giorni in Oxford, quello che avranno fatto o faranno, Dio lo sa!

Vi è un nuovo accusatore in campo, il quale accusa non solo il Sig^r Duca, ma anche la mia cara mamma di essere della congiura per far ammazzare S. M., e dice che il M^se Felice Montecuccoli glielo disse e gli offerse dieci milla pezze per ammazzare il Rè, ma che egli non lo

volle fare [1]. Veda di grazia qnanta falsità e malizia si trovi nel mondo! Ma Iddio farà alla fine apparire l'innocenza dei giusti. L'accusatore è in prigione per aver scritto cose contro il Rè; egli è imputato di ciò e si deve fare il suo processo che lo condnrrà a morte. Credo che egli lo temesse e che per salvarsi abbia fatto questa accusa, sperando di ottenere con ciò un perdono generale dal Rè come hanno ottenuto altri suoi pari; ma sua Maestà l'ha rifiutato e dice che se la legge vi arriva, lo vuol fare impiccare.

Noi siamo ancora incerti se staremo qui poco o assai: ci dicono però che presto torneremo, ma Dio sa se sarà vero.

Faccia egli in noi e di noi la sua santa volontà. Al presente mi costa meno star fuori di casa giacchè non ho più la mia figlia.

Doc. CCCXL. LA MÊME

A UNE AUTRE RELIGIEUSE DU MÊME MONASTÈRE

Archives du Monastère de la Visitation de Modène.

Edimbourg, 31 Mars 1681.

Madre mia cara!

Pieux sentiments.

Appena rimessa da una penosa gravidanza e dal mio parto, ha piaciuto a Dio di mandarmi la penosissima afflizione della morte della mia figlia quale mi arrivò molto inaspettatamente, avendo essa tutti i segni di vita, e mi ha abbattuta più di quello che non avea fatto la gravidanza ed il parto insieme, essendo le afflizioni quasi peggiori delle malattie; ma sia lodato Dio e sempre sia adempito il suo divino volere. Or mi consolo al pensar che ho più angioli a pregar per me e mi dovrei stimare onorata che dove che le altre donne fanno i loro figliuoli pel mondo, io ho fatto tutti i miei per Dio, nella misericordia del quale voglio sperare che una volta mi consolerà col darmi un figlio maschio che viva e si guadagni il paradiso. Preghi cara Madre, per me che ho gran fede nelle sue orazioni.

---

(1) Dans la vie de Jacques II, publiée par Clarke, on trouve d'autres détails sur ces absurdes imputations.

Archives d'Este à Modène.

Olographe.

Conseils et nouvelles.

Doc. CCCXLI. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Edimbourg, 1er Avril 1681.

Caro fratello, riccvo la vostra delli 5 marzo e con sodisfatione intendo, che dovevate star allegramente il giorno della vostra nascita. Piaccia a Dio che potiate far l'istesso per molti e molti anni; voi ne havete adesso venti, ed ancora non pensate ad amogliarvi: di gratia non differite troppo e ricordatevi che sieto solo.

Il Parlamento si dovette radunare hieri a Oxford, Dio voglia che ne abbiamo bnone nnove; io però non ne aspetto tali, essendo da un pezzo in quà avviata ad haverne sempre delle cattive, ma sia benedetto Dio di tutto.....

Addio caro fratello, vogliatemi bene e credetemi più che mai vostra

Aff^ma Sorella

M.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCCXLII.

EXTRAIT DES DÉPÊCHES DE BARILLON AU ROI LOUIS XIV

Oxford, 3 Avril 1681.

Harangue du roi d'Angleterre et nouvelles du duc d'York.

J'envoye à Vostre Majesté la harangue dn Roy d'Angleterre; les gens de la Chambre basse en paroissent fort offensez et doivent le tesmoigner par lenr response. Il y a cependant un endroit de cette harangue qui leur donne des espérances qne le Roy d'Angleterre consentira aux propositions les plns nnisibles à M^r le Dnc d'York. C'est celuy auquel le Prince s'explique de vouloir admettre les expédients de laisser l'administration du gouvernement en des mains protestantes, en cas que la Couronne vienne à nn Catholique.

Londres, 21 Avril 1681.

On parle toujours fort dn retonr de M^r le Duc d'York. Mr Heyde m'a dit que le Roy d'Angleterre ne jugeait pas à propos que cela fust et qu'il fallait voir anparavant si l'on ponvait faire punir Fitz-

Digitized by Google

harris et mettre les affaires en estat que Mr le Duc d'York n'y pust point apporter de changements. Les mécontents disent qu'ils ne seraient pas fachez de voir revenir le Duc d'York, et que c'est ce qui peut arriver de mieux pour achever d'aigrir les esprits.

.....Il s'est présenté depuis peu deux accusations contre le Duc d'York comme catholique dans deux différentes jurisdictions de la ville de Londres; elles n'ont point esté admises et ont esté reuvoyées aux assises du Banc Royal qui doivent se tenir daus peu de jours où apparament elles ne seront pas reçues.

Doc. CCCXLIII. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

British Museum. Add. Ms. 18,447, f. 28.

Edimbourg, $\frac{2}{12}$ *Avril 1681.*

Satisfaction et craintes du duc d'York.

I had yours by Crafts last night before Eleven, and about the same hour the night before had heard from Frowde by a flying pacquet of the dissolution of the Parliament: you will easily believe I was very well pleas'd with the news of it. It was high time to do it and I hope, as his Ma: has shewed so much resolution and began so very well, so he will continue and hold a steady hand over affairs, and be no longer persuaded by men of expedients which are governed more by their fears than any thing elsé to do any thing that may look like going back, or fear; and I look upon those sort of men to be as dangerous as downright knaves, it being the same thing to be betray'd by some people's fears, or treachery. Nothing now can save the king and the crown but resolute and steady proceedings, and I fear, that unless I be sent for, the generality of the world will still apprehend a want of steadiness, and not believe there will be any. I see by yours it was not necessary for me to have said this to you since you are of the same miud and are endeavouring it; it must be press'd. I wrote to you on this subject by the last post so that I need

Digitized by Google

say the less now; and as my friends will press it, so I am sure my open and private enemies will hinder it if they cau with whom I make no doubt the end of the gallery will join; and till Godolphin and all the rotten steep are turned out, it will never be well, and indeed in my mind I could wish his Ma: would do as God commanded Gideon, which was to send home all such as are fearful or afraid, and then I make no doubt that those which should remain would do his Majesty's business much better; for experience has shew'd that fearful and irresolute counsels have contributed more than any thing else to bring things into the condition they are . . . . . .

Doc. CCCXLIV. LE DUC D'YORK

British Museum. Add. Ms. 18,447, f. 31.

AU COLONEL LEGG

Edinbourg, $\frac{17}{27}$ *Avril 1681.*

Les ennemis du duc veulent l'écarter de la cour.

I had on Thursday last yours of the 9th by which I see but little hopes of being sent for, and am still of the same mind that my friends will have a hard work of it to get it done since they could not prevail for the end of the gallery, and those that are against it will find new arguments to put it off, since now they have been able to do it; and I fear if it be put off, till there has been a thorough purge made in court and country, it will not be till the Greek Calends; and methinks the putting out of Scroggs, the bringing in of Pemberton, and discountenancing of Jones, shews yet some fear, and that Lord Halifax has too much credit; for so long as his timorous counsels take place and that the end of the gallery continue in such credit, how can I expect any good?

And I look on his project of having me in England, but not at court, as fatal and dangerous to me, as any thing my greatest enemies can project against me; and besides other reasons, do not approve of the Duchess's going to take any waters so long as she

does not really want them, because it would insensibly bring his project to pass, there being no middle between this place and being with his Ma: however I am very sensible that you and some of my friends have done your parts, and I shall be sure not to press his Ma: till you that are upon the place let me know it is seasonable; when Crafts went I mentioned it to him but very gently, and since have not said one word to him of it. I see great pains has been taken by the D^e of P.[1] to bring in the D. of Monmouth. I hope my friends will continue their endeavours to hinder it for should my enemies compass that my business were indeed done. Pray let the Attorney General know how sensible I am of his appearing so boldly for me as he has done, particularly in this affair of the *Certiorari*. I am sorry to hear Ld Halifax is coming back to court again, for I am sure if he has credit, I shall not be sent for; and upon the whole, I have but a very uncomfortable prospect of my affairs, and if once they begin to talk of a Parliament, I can expect nothing but ruin, for then expedients will be on foot again, and the republican party will be so encouraged that they will venture at any thing. I need not say more upon this subject, those considerations being so visible and the consequences of them. Things are here very quiet and I am now confident will continue so.

Doc. CCCXLV. LE MÊME AU MÊME

Edimbourg, $\frac{4}{14}$ *Mai 1681.*

British Museum. Add. Ms. 18,447, f. 32 b.

Nouvelle mission de Churchill auprès du roi.

I see by yours and Lord Hyde's letters I had by Nol Nicholas, how hard a work you will have to bring about my being sent for, and as both of you have desired, send this bearer Churchill to assist you in it and to make the last trial, for if now with your endeavours and what I write I get nothing but a put off, I must prepare to endure a long banishment, and all the ill consequences which usually

(1) Portsmouth.

attend such a beginning. I have written at large to Lord Hyde and therefore shall say the less to you besides that I have instructed Churchill as fully as I can and according to advice am content to pass my word not to meddle nor trouble his Ma: nor his ministers with any business when I am with him, but that of Scotland, and even not with that too, if he pleases also. I see by what the Dr[1] has told you that he thinks I have heretofore pressed his Ma : too much in business, and to more than his own inclinations led him, which is a very great mistake for I can say that I have never proposed any of those things which were not stuck to, as the dutch war, the declaration, and other things; for the first I was absolutely against it, and then told his Majesty and ministers, I feared it would run him in debt, and consequently put him into the power of the Parliament; when that was done did my part as became me. For some of the other things, I was for them, when proposed by the ministers, and approved on by his Majesty upon debate, and if putting him in mind, and pressing him to go on with what was so resolved and not changing my mind as the ministers did was a fault, I cannot help it, and left off troubling his Ma: when I saw it was to no purpose, tho' I could not have that compliancy with the ministers to follow their examples when they altered their minds, either out of fear or other reasons and not I am sure, upon solid grounds, which has been but too visible, and tis a cruel thing that I must bear all their load, when I rather was their slave than any thing else, so that I fear tis for some other reason, and not that which the Dr gives that his Ma: is afraid of having me with him, which I shall now soon see, for if after what I have said in my letter to him and charged Churchill to assure him, he will not send for me, I must take it for granted that it is as I say and now you and all my Friends must make your last effort to get me sent for; for I shall despair of it, if it cannot be now; what else I have to say I refer to Churchill.

---

(1) Le docteur Hamilton, un des commissaires de l'Excise, est souvent nommé dans la correspondance du duc d'York, qui en faisait beaucoup de compte.

Doc. CCCXLVI. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 5 Juin 1681.

J'ay appris aujourd'huy que Fitzharris avoit fait hier une nouvelle déposition contre Mr le Duc d'York et contre Milord Peterborough, et que le Roy d'Angleterre a fort envie qu'il soit condamné et punis. Le party opposé à la cour n'obmet rien pour le sauver.

Fitz-harris, accusateur du duc d'York.

Doc. CCCXLVII.

EXTRAIT D'UN MESSAGE DU ROI D'ANGLETERRE A SON PARLEMENT D'ÉCOSSE

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Windsor, 12 Juillet 1681.

. . . . . Pour vous donner les plus grandes marques qu'il nous est possible de nostre faveur nous avons nommé le Duc d'Albanie et d'York, nôtre très cher, et très aymé Frère, nôtre grand commissaire, l'ayant trouvé extrêmement affectionné à vos interests, et luy ayant de vostre part tesmoigné tant d'obeissance durant le long séiour qu'il a fait parmy vous, ce qui l'a rendu capable de si bien entendre les affaires de nôtre Royaume d'Escosse et puisque ses intérests sont si inséparables des nôtres, nous ne doutons pas que vous ne secondiés ses travaux et ne concouriés avec luy à les faire réussir à la seureté de nostre gouvernement, et à l'establissement de vostre tranquillité et de vostre bonheur.

Le duc d'York nommé grand commissaire du roi en Ecosse.

Doc. CCCXLVIII.

EXTRAIT DE DÉPÊCHES DE M. DE BARILLON AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Windsor, 24 Juillet 1681.

Il court depuis hier un bruit à Londres et icy que Mr le Duc d'York doit retourner à la communion de l'Eglise Anglicane. Je ne crois pas que ce bruit ait aucun fondement. Ce qui peut y avoir

Situation du duc d'York.

donné lieu est que Mr le Duc d'York doit assister comme commissaire du Roy son frère à certaines prières qui se font ordinairement à l'ouverture du Parlement d'Ecosse.

Windsor, 28 Juillet 1681.

De tout ce qu'il [1] m'a dit, j'ay compris que si le Parlement avoit voulu luy donner de l'argent, et ne point le despouiller de ce qui luy reste d'autorité, en ostant les places fortes et la flotte d'entre les mains de ceux qui sont entièrement à luy, il auroit consenti à l'exclusion de Mr le Duc d'York. Il dit que dans le fond c'est une chose entièrement nulle et qui ne peut jamais avoir son effet. Ce raisonnement est dangereux pour Mr le Duc d'York et il se pourroit encore trouver quelque conjoncture où son exclusion seroit mise sur le tapis. Je crois que le seul remède suffisant pour sa sûreté seroit son retour à la Cour.

British Museum, Add. Ms. 18,447, f. 39 b.

Doc. CCCXLIX. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

Edimbourg, $\frac{16}{26}$ Juillet 1681.

Le duc d'York contrarié de l'arrivée du prince d'Orange à Londres.

Legg chargé d'en explorer la conduite

I was indeed surprized with the news of the P. of Orange's coming into England as well as you were, and am of your mind as to the reason of his coming at this time; it must be your parts that are upon the place to look well that no harm be done. Pray be very much with his Ma: when he is there to observe what passes, and I think, if the Prince be spoken homely to, if his head be not quite wrong turned his eyes will be opened and he (will) see how he has been abused by those who gave him measure of affairs in England .

. . . . . .

---

(1) Le roi Charles.

Digitized by Google

Doc. CCCL. LA DUCHESSE D'YORK

A LA MARQUISE DE HUNTLY

Spalding Club. Miscellany, vol. III. Gordon letters.

Edimbourg, $\frac{5}{15}$ *Août 1681.*

. . . . . .

. . . . . The poor Chancellor is dead at last, and left a very sad family. I was indeed very sorry for him, and for his poor wife, who is in an inconsolable condition, and is gon to day from this towne, I believe, never to com to it again. The ceremonie of the Parliament was extremely fine. Most people were plaised with the Duke's speech and the maijor part seemes resolved to do theyr duty; I pray God they may, and that all this may be well over. I hope you are not resolved against your coming, tho it shall not be so soon as I hoped. I wish you could guess how much I desire it, and how duly I am and ever shall be yours.

Ouverture du Parlement à Edimbourg.

MARY.

Doc. CCCLI. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Windsor, 18 Août 1681.

. . . . . Milord Heyde me parla du retour de Mr le Duc d'York comme d'une chose qui dépendoit du succèz des affaires d'Ecosse, et de ce que Mr le Duc d'York pourra faire dans la séance du présent Parlement. Il semble qu'il en espère bien. Les affaires ne s'y passeront pourtant pas sans opposition, et si il falloit casser le Parlement d'Ecosse comme on a fait celuy d'Angleterre, je ne crois pas que Mr le Duc pust revenir sitost.

Le duc d'York a confiance dans le Parlement écossais.

Digitized by Google

Archives d'Este à Modène.

Ographe.

Doc. CCCLII. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Edimbourg, 2 Septembre 1681.

Espérances.

Caro fratello, il Parlamento va benissimo ed è di consolatione a tutte le buone persone . . . . . Si spera che sarà presto finito, e doppo noi speriamo di ritornare a casa e che il Rè non negherà al Sig^r Duca quello che ha concesso a tanti altri, di andare in persona a renderli conto della sua missione subito che havrà finito di adempirla. Caro fratello, pregovi a credermi tutta vostra

MARIA.

British Museum. Add. Ms. 18,447, f. 41 b.

Doc. CCCLIII. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

Edimbourg, $\frac{\textit{24 Août}}{\textit{3 Septembre}}$ *1681.*

Le duc insiste pour son rappel.

Before I say any thing to you of any thing else I mention Sir Roger Strickland to you that yon would be watchful for him, and put the king in mind of him when any occasion shall offer, that he may be employed, he having now laid long out of command, but I hope, now it will not be long before I may solicit for him myself; for I have now written to his Ma: to ask leave for to wait on him so soon as the Parliament is up, for some few days, which I hope is so reasonable a reqnest that it will not be denied me; and really it is absolutely necessary for the good of his affairs in this kingdom, where several very necessary things cannot be settled till I speak with him. I send my letter to his Ma: enclosed to Lord Hyde, to whom I have written so long a letter upon this snbjeet, that I need say no more upon it to you, for when I consider of it, I really cannot find one reasonable argument against my having leave to go up for a few days, and many unanswerable ones for it. If I have leave to

go up, I intend to leave the Duchess and my daughter[1] behind, which they will be very well contented with, it not being proper for women to make such a voyage for so short a stay. However it will be necessary another Yacht should be sent, for I cannot have less than two; therefore when it is resolved on, do you speak to his Ma: about it, and the sooner she is sent away will be the better, for I hope by this day fortnight, the Parliament will be very near an end; for by the end of next week I hope the acts of publick concern will be past.

Doc. CCCLIV.

EXTRAIT DES DÉPÊCHES DE M. DE BARILLON AU ROI LOUIS XIV

Windsor, 4 Septembre 1681.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Milord Hayde m'a dit que Mr le Duc d'York ne revieudroit pas sitost, mais qu'il ne croyoit pas que son retour deust estre différé longtemps. Je crois que l'intention de Sa Mté Britannique n'est pas qu'il revieune avant que le procès de milord Shaftesbury soit fait.

Retour du duc de nouveau ajourné.

Londres, 15 Septembre 1681.

Milord Hyde est parti pour aller en Ecosse. J'ay eu un assez long entretien avec luy avant son départ. Il m'a expliqué les motifs de son voyage qui sont réduits à informer Mr le Duc d'York des raisons qu'a le Roy d'Angleterre de différer son retour pendant quelque temps. Je vois par ce que m'a dit Milord Heyde que Mr le Duc d'York croyoit revenir incessamment et que Sa Majesté Britannique luy en avoit donné des assurances . . . . . Milord Heyde m'assura que le Roy d'Angleterre avoit envie de faire revenir Mr le Duc d'York; qu'il en connoissoit mesme la nécessité, mais qu'il n'avoit pas cru à propos que cela se fist dans la conjoncture présente; que son absence ne pouvoit nuire aux affaires et qu'il n'y avoit point de péril pour luy.

---

(1) La princesse Anne.

Archives d'Este à Modène.

Olographe.

Même sujet.

Doc. CCCLV. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Edimbourg, 16 Septembre 1681.

Caro fratello, ho ricevuto la vostra delli 20 scorso che è in risposta di due mie; quanto vi sono obbligata della parte e gusto che voi pigliate nel buon successo dè nostri affari! Il Parlamento di qui (Scozia) è andato benissimo ed è quasi al fine, ma credo che gli affari in Inghilterra non vadino già così bene, mentre il Rè ha ricusato al Sig^r Duca il suo ritorno in quel Regno: ci vuole ancora patientia .

. . . . . .

Addio caro fratello, sono in fretta più che mai veramente vostra

Aff^ma Sorella

M.

Doc. CCCLVI.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Même sujet.

EXTRAITS DES DÉPÊCHES DE M. DE BARILLON AU ROI LOUIS XIV

Londres, du 28 Septembre au 24 Novembre 1681.

Mr Jenkins m'a dit que le Parlement d'Ecosse a passé un acte pour la continuation du droit *d'excise* cinq ans au delà de la vie du Roy à présent règnant. Cela s'est fait en faveur de M^r le Duc d'York, et pour luy donner moyen de maintenir les troupes et pour soustenir les charges du Gouvernement s'il venoit à la Couronne. Il est certain que M^r le Duc d'York a obtenu du Parlement d'Escosse tout ce qu'il a demandé et qu'il s'y est conduit avec fermeté et prudence, mais cela ne tire pas à conséquence pour les affaires d'Angleterre.

1er Octobre 1681, à Newmarket.

Ce n'est pas sans fondement que les mécontents se flattent d'un accomodement et qu'il y a toujours quelque négociation secrette pour une réunion. Le meilleur remède et la plus grande seureté serait le retour de M^r le Duc d'York, mais je n'y vois pas encore d'apparence et Milord Heyde m'a parlé d'une façon qui me fait croire que le Roy

d'Angleterre croit devoir auparavant establir les affaires en tel estat que le retour de Mr le Duc d'York ne luy puisse nuire.

24 Novembre 1681, à Londres.

Dans une longue conférence que j'eus avant hier avec Mr Heyde, il me dit que ce qui se passe en Luxembonrg estoit un grand obstacle au retour de Mr le Duc d'York et me fit entendre que sans cela il y aurait apparence qu'il reviendrait bientost. Je ne relevay point ce discours, mais si je voyois qu'on songeast véritablement icy à le faire revenir, je ne manquerois d'y contribuer de tout mon pouvoir estant persuadé que son retour seul peut mettre icy les affaires de V. M. en une entière seureté.

Doc. CCCLVII. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

British Museum. Add. Ms. 18,447. f. 55.

Edimbourg, $\frac{6}{16}$ *Décembre 1681.*

Blame de la conduite de Monmouth.

I received on Sunday yours of the 29th of last month, and by it was very glad to find as you will easily believe that I am like to be sent for so soon; and truly in point of reason I cannot see why it should not be, being confident nothing could encourage the loyal party more, and persuade them and all the world that his Ma: is in earnest than the sending for me: And I am sure that nothing can be more the real interest of the ministers and the Ds of Portsmouth, than to have me with him. I see both by other letters as well as by yours that the D. of Monmouth continues doing things every day, as occasion offers itself, to exasperate his Ma: against him: sure it must be very great indiscretion in him, or undervaluing to the last degree the government, to behave himself as he does and if the D. of Grafton be made the Master of the Horse the world will be satisfied his Ma: is still displeased with him, which is but necessary because people began to think he was coming into favour again . . . . . After I had thus far, I received the letters of

the first, and by them see the D^es of Portsmouth and Ld Hyde and Mr Leamore had pressed again very earnestly for my being sent for, and give me hopes that by this it may be positively resolved, so that, till I hear again I shall say no more. I hear tis the D. of Richmond is Master of the Horse and D. of Grafton Col: of the Guards. I see my being sent for is talked on publickly at London for several people by these last letters have had it written to them.

British Museum. Add. Ms. 18,447, f. 55 b.

Doc. CCCLVIII. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

Edimbourg. $\frac{8}{18}$ *Décembre 1681.*

Projets ambitieux attribués à Monmouth.

I received on Saturday yours by the groom and am very glad to find by it his Ma: sticks firm to his resolutions, and am of your mind that nothing but that can secure him and am clearly of your friends opinion concerning the city. I see the D. of Monmouth persists in his disobedience and cannot help having a fancy in my head upon it, which is, that he has got it into his head to drive things if he can to a republic, hoping then to make himself their general and stadtholder as the P. of Orange is in Holland; for I cannot think he could have behaved himself so insolently to his Ma: as he has done, had he not had some such thoughts in his head. Things here continue quiet, and that these Field conventicles may not yet again be troublesome, Lt Gen. Dalziel is sent down into the west to Glasgow, with some of the troops to keep all things quiet. I have said what was proper to Mr Poince; and sure what the D. of Mon. has done, and what others of that gang are adoing, will confirm his Ma: in his resolutions, for should they be altered now, all were gone, and I hope, if necessary, this will be often repeated to him which is all I shall say at this time ....

Digitized by Google

Doc. CCCLIX. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, 25 Décembre 1681.

L'estat où le Roy d'Angleterre se trouve est assez diffieile et ses Ministres sont encore plus embarrasséz que luy, car il croit toujours pouvoir s'accomoder avec le Parlement en sacrifiant Mr le Duc d'York et en relasehant quelque chose de son autorité. C'est un party qu'il ne prendra pas aysément et selon ce que je puis penetrer par les relations que j'ay, toutes les propositions qui se font pour un accommodement sont encore remplies de beaucoup de difficultés . .

Embarras du Cabinet Britannique.

. . . . . .

. . . . . Il n'est plus du tout question iey du retour de Mr le Duc d'York: mais cependant je vois de l'apparence qu'il reviendra bientost; on croit mesme que si le Parlement s'assemble il reviendra auparavant. Les ministres d'Espagne et d'Hollande disent qu'il est dans les sentimens qu'ils peuvent desirer pour faire entrer l'Angleterre dans toutes les mesures possibles à l'esgard des affaires du dehors. Ce discours ne leur sert pas dans le party des mécontents; je cache avec soin ce que je scay sur cela. Il me paraist que V. M. n'aurait rien à désirer davantage à l'esgard de ce pays cy que le retour de Mr le Duc d'York auprès du Roy son frère. Je ne saurais m'imaginer que l'expérience du passé ne l'ait pas suffisamment instruit qu'il n'a rien à espérer que de la protection de V. M. et que si Elle luy manque il n'y a point de ressource pour luy.

Doc. CCCLX.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES ABBÉS RIZZINI ET RONCHI PENDANT L'ANNÉE 1681

Nous avons noté ailleurs que les Archives de Modène nous ont fourni plusieurs extraits de dépêches, mémoires ou relations secrètes adressées au duc de Modène et rédigées à plusieurs reprises par ses agents de Londres ou de Paris. Ces pièces dans leur ordre de date se présentent comme une espèce de chronique inédite de faits et de détails qui ajoutent à l'histoire de ces temps, au point de vue de notre publication. Ainsi pour cette année 1681 nous mettons à contribution l'abbé Rizzini, résident diplomatique de

Digitized by Google

Modène à Paris, et Jacques Rouchi, l'auteur des correspondances que nous avons déjà citées, sur la persécution des catholiques; ce dernier mérite d'autant plus de créance pour les affaires d'Écosse, qu'étant attaché à la cour de la duchesse d'York et ayant suivi cette princesse à Edimbourg, il fut témoin des faits et des incidents qu'il raconte.

Archives d'Este à Modene.

Du 4 au 25 Janvier 1681 à Edimbourg.

Nouvelles d'Angleterre de l'an 1681.

Le AA. RR. sono risolute a sopportare con altezza d'animo ogni avversa fortuna.

Il Lord Stafford va ad essere giustiziato, benchè abbia dichiarato d'avere bensì desiderato una piena libertà di coscienza e di averne parlato col Duca d'York, ma non aver mai nemen pensato a ribellione o ad uccisione del Rè o di altri.

Ordinansi regolamenti per distinguere i protestanti dai Papisti.

La Duchessa di Portsmouth ha convitati quei signori che avevano condannato il Lord Stafford, e finito il pranzo fece un brindisi a confusione del Duca d'York.

Le Loro AA. RR. hanno malvagi servitori, che hanno osato bruciare un simulacro del Papa in una stradella secreta, avendo inteso che le guardie volevano impedirli altrove.

Le faccende delle loro AA. RR. vanno peggiorando.

Di notte tempo sono state bruciate le case di campagna del Preposto di Edimburgo e del fratello del Duca di Lauderdale, vicerè [1]; al primo, per avere tentato d'impedire agli scolari ed al popolo di bruciare il simulacro del Papa; al secondo in odio del vicerè suddº che passa per concussionnario in quel regno.

In Londra il Tamigi è tutto congelato, mentre in Edimburgo l'inverno è temperato. Il Rè ha fatto intendere al Parlamento che non s'ingerisse nella faccenda della successione, che non è di sua competenza, e questo ha risoluto di non dare denaro se S. A. R. non usciva dai tre Regni.

Shaftesbury ha proposto di confinare il Duca d'York in una isoletta di Meni *(sic)* sita tra l'Irlanda e i confini dell' Inghilterra e della Scozia.

Le due camere hanno dichiarato che da molt'anni in qua i cattolici d'Irlanda cospiravano contro i protestanti, incoraggiti dalla conversione al cattolicismo del Duca d'York, che avrebbe suscitata altra congiura anche in Iscozia. La camera bassa ha ringraziato un Dr Burnet per aver scritto un libro intorno l'ultima Riforma religiosa e lo ha pregato di scriverne un secondo.

(1) Ce titre n'est pas exact, et ne répond pas à celui de *Commissaire royal* qu'il aurait fallu adopter.

Scroggs, supremo giudice Reale, deve essere accusato di Lesa Macstà e d'altri delitti per aver assoluto Vakeman, medico della Regina ed è imputato che tanto avesse fatto per denaro.

RONCHI.

Paris, 5 Février.

Il 26 del pp. gennajo il Governatore di Londra si è recato a supplicare il Rè di non licenziare il Parlamento, affinchè potesse giugnere a scuoprire la cospirazione d'Inghilterra et anche quella d'Irlanda.

RIZZINI.

Edimbourg, 8 Février.

Il Conte di Sunderland è stato privato dell'ufficio di Secretario di Stato, il Conte d'Essex et Sir Temple sono stati esclusi dal consiglio, ed altri tre dalla camera del Rè. Shaftesbury ha presentata una memoria al Rè soscritta da 20 personnaggi, tra quali il Duca di Monmouth, per supplicare Sua Maestà di aprire il Parlamento in Londra, ma il Rè ha risposto volerlo in Oxford.

12 Février.

La Serenissima[1] desidera inviare a Modena il suo ritratto e quello del suo sposo, ma non può farlo se non torna in Londra, dove il sig^r Gennari[2] ha finiti quelli del Rè e della Regina; ed in Edimburgo non v'è alcun buon pittore.

Sette donne sono state giustiziate in Edimburgo, cinque per infauticidj e due per fanatismo religioso e per aver parlato male del Rè.

Il Duca d'York ha risoluto di recarsi il 13 del corrente a visitare la città e li castello di Stirling ed alcune guardie sono già partite a quella volta, mentre in Londra si era pubblicato che egli fosse già morto avvelenato. Si è sparsa voce nel Regno di Scozia essere sicuri soltanto i papisti dacchè vi erano le loro AA. RR. Vi sono due fazioni, quella d'Hamilton, che è la più potente, sebbene non ha maneggio negli affari del Regno; e l'altra di Lauderdale, più debole, ma più influente per pubblici ufficj. La prima si lagna delle loro AA. RR. che non mostrano confidenza in essa. Li Serenissimi sanno tutto questo e non di meno propendono alla più debole ed infedele.

Il Principe d'Hannover è stato fatto Cav^e della Giarretiera, ma non parlasi più del suo matrimonio con la Principessa Anna, la quale n'era in sostanza innamorata.

---

(1) Le duc et la duchesse d'York sont toujours désignés par ce titre de Serenissimi.

(2) Peintre distingué italien, protégé par la duchesse d'York, dont nous publierons une lettre avec des notes biographiques (1685).

13 Février.

Il Duca d'York è tornato da Stirling dove fu accolto con grandi dimostrazioni di ossequio ed è stato servito dal Conte d'Argyl nemico del fu Lord Agdonel. Le artiglierie dei castelli hanno salutato S. A. R. nell'arrivo e nella partenza.

22 Février.

Il Rè ha scritto congrande affetto alle loro AA. RR. e per richiamarle a Londra aspetta di vedere la piega che prenderà il Parlamento.

25 Fevrier.

S. M. ha ristrette le spese di famiglia ed altrettanto hanno fatto le loro AA. RR. levando le tavole etc.

4 Mars.

Ad otto miglia di Edimburgo si è scoperta una nuova religione di 40 persone, donne in massima parte, e queste avevano autorità di predicare e di amministrare i sacramenti, eccettuandone il Battesimo. Difendevano il Covenant, prohibivano l'esercizio dell'arti meccaniche, mangiavano il puro necessario per vivere, e tutto il loro tempo spendevano in prediche, in preghiere. Costoro avevano scomunicato il Rè e tutti coloro che non erano della loro setta : cinque o sei ne sono già stati carcerati.

18 Mars.

Le loro AA. RR. sono afflitissime per la morte della loro figlia Principessina Isabella morta il giorno 12 corrente.

Il consiglio di Edimburgo ha proibite le merci d'Inghilterra, al fine d'impedire che il denaro andasse fuori di quel Regno e per rispondere di rimando agl' Inglesi che hanno fatto lo stesso per le merci provenienti dalla Scozia.

Il Rè ha fatte ritirare nella Torre le artiglierie che erano in una piazza vicina, ed ha ordinato al Governatore di Londra di tenerla ben guardata durante la sua assenza, minacciando il popolo di tramutar sede al Governo in caso di tumulti. Lascia a Charing Cross un buon posto di cavalleria e le sue guardie sono disposte lungo la strada di Oxford. Partirà a quella volta il sabbato vegnente per recarsi a Barford, dieci miglia al di là di Oxford, sino alla sessione del Parlamento e per vedervi le corse dè cavalli.

Oates ha giurato che il Duca d'York era andato ad udire la messa ed a prendersi l'Eucaristia nella cappella del defunto ambasciatore del Portogallo. S. M. ha preso il lutto per la morte della Principessina Isabella.

23 Mars.

Il Rè ha scritte affettuose lettere di condoglianza ai Serenissimi per la morte della Principessiua loro figlia. Questi hanno maritata una loro damigella

Digitized by Google

d'onore con uno di quei Signori Scozzesi et il Duca d'York le ha date mille sterline, il doppio di quanto soleva dare in siffatte occasioni. S. A. S. ha procurato l'aumento nel corso di certe monete da soldi 13 1|2, recato a soldi 14 per favorire il nipote del Duca di Lauderdale, e dicesi che il medesimo avrebbe guadagnato da $\frac{30}{m}$ à $\frac{40}{m}$ sterline. Il popolo che odiava quella famiglia n'è mal contento, parendogli favore non meritato.

Un Irlandese ha accusata la Duchessa Madre ed il Marchese Felice Montecuccoli d'aver procurata l'uccisione del Rè.

1er Avril.

Grandi applausi in Oxford al Rè: i Parlamentari di Londra vi si sono recati con iscorta di 500 armati ch'altri dicono 300, con fettucco nel cappello e col motto *nè Papisti, nè Schiavi.* Il Duca di Monmouth ha seco 200 armati.

Il Principe d'Hannover è stato laureato in legge in quella Università ed uno del suo seguito in medicina. La Duchessa di Portsmouth è in stretta intelligenza con M. Barillon Ambasciatore di Francia.

12 Avril.

Dopo soli sette giorni di sedute il Parlamento d'Oxford è stato disciolto per le sue trasmodanze, e ciò in Londra è piaciuto per l'interesse che vi è del ritorno della corte, dè Nobili etc.

19 Avril.

Le loro AA. RR. cominciano a divertirsi nelle case di campagna di què Signori. In Londra le cose sono inquiete.

Sono uscite alle stampe bellissime scritture in favore del Rè, di S. A. R. e del Governo, ma poi non s'impedisce la diffusione d'una colluvie di libelli ostili.

26 Avril.

Le loro AA. RR. hanno molti servitori infedeli e nondimeno se no fidano a chiusi occhi e sono quasi tutti Protestanti che vi maneggiano ogni cosa.

S. M. ha privato Scroggs dell'Ufficio di Giudice supremo. Fitz-harris Irlandese sarà processato dal novello giudice e forse condannato, se non palesa altri complici.

29 Avril.

« E aspettata in Edimburgo la Principessa Anna di Londra. L'arcivescovo di Sant'Andrea in nome del suo clero è stato a ringraziare il Duca d'York, per la protezione accordata ai cattolici di quel Regno. I Giudici di paco della Provincia di Londra detta di Middlesex, e la città di Bristol hanno presentate proteste di fedeltà al Rè.

Digitized by Google

8 Mai.

In Londra fannosi in pubblico dei brindisi alle loro Altezze Regie.

Fitz-harris sarà presto processato e forse condannato a morte. Ad Oates si è di molto assottigliata la provisione, le dieci sterline che egli toccava settimanalmente, sono ridotte a due. I Presbiteriani e fanatici continuano le loro congreghe, una di loro detto Russel, ha pubblicato un libello contro il Governo, e contro S. M., nel quale protesta di non riconoscerlo per sovrano....

10 Mai.

Le loro AA. RR. sono amate ognora più in Scozia per la sincerità e giustizia con cui procede il Signor Duca nè pubblici negozj. La Nobiltà però vede di mal occhio i favori che sono fatti dalle Loro AA. RR. a Milady Anna Maitland figlia del Conte d'Argyle, quello che ogni sera chiudeva con le proprie mani la camera ov'era rinchiuso il Rè attuale quand'era in potere degli Scozzesi. Anche il suo marito è in sospetto d'essere loro avversario essendo nipoto del Duca di Lauderdale che in più occasioni erasi mostrato loro nemico, e di tal loro predilezione mormorasi in più maniere. Churchill favorito del Duca d'York è stato inviato a Londra in missione secreta.

27 Mai.

Le Loro Altezze Regie debbono recarsi alla Basse *(sic)*, isoletta di sasso, dominata da un forte, per vedervi i nidi di varij uccelli ch'ivi trovansi in quantità grande. La notte del sabbato pp. nè sobburbj d'Edimbourg un incendio ha distrutte le case con grave danno.

RONCHI.

Paris, 3 Juin.

Sono arrivate in Londra le loro RR. AA. d'York per la via di mare, doppo aver corso un pericolo mortale e sospettasi di malizia nel piloto. Sono tante e varie le relazioni di tale naufragio da non potersene dare veruna accertata. Certo è che vi perì molta gente e che ogni suppelletile fu inghiottita dal mare.

RIZZINI.

Edimbourg, 7 Juin.

Preparasi su la gran piazza[1] un teatro per solennizzare il Natalizio del Rè

(1) D'Edimbourg.

nel quale il Duca d'York farebbe brindisi a S. M. Le proteste di fedeltà al Rè delle provincie sono dai sediziosi dichiarate libelli. Furono incarcerati due dei testimonj Irlandesi, che subornarono alcuni contro la Regina, S. A. R., il Duca d'Ormond ed altri personaggi. Fitz-harris ha promesso di palesare il nome di chi lo ha subornato se il Rè gli perdona.

24 Juin.

E stato pubblicato oggi stesso un Editto di convocazione d'un Parlamento scozzese per li 7 p. v. Agosto e da durare 12 à 15 giorni. Sarà presieduto dal Duca d'York qual commissario Regio.
Fitz-harris fu giudicato reo di Lesa maestà; fu sospesa la sentenza per credersi che denunzierebbe altri complici. Il dì stesso fu condannato l'Arcivescovo titolare di Dublino Plancket, qual complice nella congiura d'Irlanda. Il medico delle loro AA. RR. Dr Walgrave ha sposata la sorella dello scrivente (Ronchi) e il Duca d'York le ha regalate 500 lire sterline.

7 Juillet.

Durante il Parlamento S. A. R. avrà 10 a 12 paggi, darà le tavole pubbliche, spendendo del proprio.

Gli altri Regij commissarj toccavano 50 sterline al giorno e all' ultimo n'erano state assegnate 80. Il marchese d'Huntly è partito per non poter fare le spese necessarie; altri dicono per non voler prendere il giuramento. Sono giunte pure le robbe della Principessa Anna e presto essa le seguiterà.

I Presbiteriani hanno pubblicato potersi prendere il giuramento con restrizione mentale, dottrina che attribuiscono ai Gesuiti. Lamentano i mercanti di Edimburgo che in quella casa Reale [1] si venda vino, ma niuno pone modo a sì sordido traffico ed in ciò le ragioni dello scrivente non sono ascoltate.

22 Juillet.

La Serenissima continua a fare tante devozioni da esserne disapprovata dal medico, avvisandole come cagione degli incomodi ch'ella patisce.

RONCHI.

Paris, 23 Juillet 1681.

In questi giorni è avvenuta la morte di Fitz-harris e l'imprigionamento di

(1) Savoir par les courtisans ou domestiques du duc d'York.

Shaftesbury capo dei faziosi. Mostrossi costui nell'atto della cattura e nell' esame subito alla presenza del Rè, non aver più quella baldanza che aveva mostrata al Parlamento di Oxford, dove aveva sperato di rovesciare il trono alla testa dè suoi proseliti armati: il Rè udito l'interrogatorio è ritornato a Windsor e fece con ciò atto consigliato dalla prudenza e quell' *Arcanum Imperii* praticato da Tiberio e ricordato da Tacito.

Aggiungo alla lettera un esemplare a stampa del discorso fatto dal povero Arcivescovo Plunket prima d'essere giustiziato, in cui dichiara la sua innocenza e mostra d'incontrare la morte con apostolica fermezza. La congiuntura fù pessima per lui, essendovi editti che dichiaravano rei di morte quei sacerdoti nazionali che fossero in quei regni scoperti cattolici.

RIZZINI.

Edimbourg, 29 Juillet.

Nella prossima p^ta^ Domenica è giunta in Edimburgo la Principessa Anna con gran seguito. Le persone addette alla corte passano il numero di 500. La Principessa ha ordine di ritornare a Londra alla St Michele. Seco ha la sua governante Myladi Hyde, fiera presbiteriana e grande avversaria dei cattolici. Ella è di tutto potere nella corte.

Jeri è morto il Gran Cancelliere d'Edimburgo, con gran dispiacere dei Serenissimi, ne farà le veci in tanto il Marchese d'Athol nell' ufficio di Presidente del Parlamento.

Cargil, capo dè fanatici e quattro dei suoi compagni debbono essere giustiziati il dì vegnente.

Il Principe d'Oranges è giunto in Inghilterra, per intendersi col Rè intorno le cose di Fiandra, ad instanza degli Spagnuoli. Alcuni dicevano per causa del matrimonio della Principessa Anna col Principe d'Hannover.

Credesi che di soppiatto egli favorisce i Repubblicani ed i seditiosi di Londra, e che Sua Maestà gliene voleva far rimprovero in buona forma.

RONCHI.

Paris, 6 Août.

E corsa voce che il Duca d'York si fosse fatto protestante. La verità è che per ricevere la patente di Gran Commissario di Scozia per quel Parlamento aveva dovuto assistere ad una ceremonia di pura formalità e di niuna conseguenza.

RIZZINI.

Digitized by Google

12 Août 1681.

Il Duca d'Hamilton ha promessa fedeltà al Rè ed a S. A. R. ed ha tenuta parola. E cotesto un bel acquisto, essendo persona del maggior conto in Iscozia.

Fanno parte del Parlamento dieci Vescovi e due Arcivescovi: due soli ne mancano per essere vecchi ed infermi. La nomina del Gran Cancelliere farebbesi dopo la chiusura del Parlamento per non disgustare molti aspiranti....

Cargil fù fatto morire con quattro dei suoi compagni, perseveranti sino al patibolo nelle ree loro opinioni.

In Leith porto distante un miglio da Edimburgo, sono stati arrestati 27 fanatici ed un loro predicatore, ma non v'è pena di morte se non nel caso di predicare false dottrine per le campagne.

19 Août 1681.

Il Duca d'Hamilton aspira alla carica di Gran Cancelliere, ma credesi che sarà conferita al conte di Perth. Il conte d'Argyl, gran Presbiteriano e capo delle vecchie fazioni, è Presidente della commissione che deve esaminare le proposte risguardanti la Religione; molte ve ne sono ben strane contro i cattolici. Vuolsi una legge che divieti ad essi l'accettare cariche sotto pena della vita. Vuolsi condannato a morte chi avrà parlato ad un prete o ad un monaco o per altre simili bagattelle; sperasi nondimeno che saranno mitigate in proposito anche le leggi che sono in vigore. Il Parlamento ha dichiarato essere disposto a riconoscere il legittimo successore alla corona, ma essere risoluto altresì a voler estirpare il Papismo ed il fanatismo.

RONCHI.

20 Août 1681.

È riuscito vano al Principe d'Oranges lo scopo di suo viaggio a Londra. Sua Maestà gli ha ricusata l'apertura del Parlamento per ottenerne $\frac{10}{m}$ combattenti da inviarsi in Flandra contro i Francesi, e gli ha inoltre vietato di accettare un convito dal Lord Maire, facendoli intendere che il Duca d'York ne avrebbe disgusto. Il Principe d'Orange ha perduti al giuoco in Londra più di seimila *Jacobus.*

Coledge, il legnajuolo, deve esser sentenziato in Oxford li 27 del corrente, avendo il Rè nominati cinque giudici a tal effetto.

Intanto si tiene secreto tutto ciò che va egli deponendo contro altri complici della vera congiura, essendo state sin qui carcerate tre persone accusate di aver preso parte al libello di Fitz-harris, e si differisce di procedere contro i complici suddetti finchè il Coledge sia sentenziato.

Quanto al Shaftesbury si aspetta che sieno rinnovati i giudici nel p. v. ottobre come si pratica ed è perciò rimessa a tal tempo la formazione del suo processo.

RIZZINI.

26 Août 1681.

Continua la Serenissima a cavalcare con gran contento del Sig. Duca che l'ammira in quell' abito e tenersi con tanta maestria.

Il funerale del Gran Cancelliere fù fatto alle spese del Rè ed è costato duemila sterline. Il falegname Coledge è stato condannato alla forca, più ad essere squartato.

RONCHI.

10 Septembre 1681.

Un voto del Parlamento di Scozia dichiara legittimo successore al Trono il Duca d'York quantunque cattolico.

Oates ha tentato di farsi testimonio in favore di Coledge, ma è in pericolo d'esser incarcerato qual complice della congiura, denunziato dallo stesso Coledge, giustiziato sin dal venerdì p. p.

Sua Maestà Brittanica ha severamente rimproverato il Principe d'Orange per aver tentato supplantare il Duca d'York nella successione alla Corona. Il Principe ne è rimaso tutto stordito e come convinto, per laqual cosa il Rè avendolo costretto a confessare chi fossero coloro che lo avevano sospinto a siffatte pratiche, egli ha risposto essere stato il Sidney, mentr'era Ministro all' Haya, e più lo stesso Shaftesbury ed anche il Sunderland; confessione che potrebbe costare allo Shaftesbury un esemplare e meritato castigo.

24 Septembre 1681.

Ottima risolutione è stata quella del Rè di spedire il Lord Hyde in Iscozia per conoscere gl'intendimenti del Duca d'York, senza che questi se ne andasse a Londra durante il processo dello Shaftesbury e finchè le cose non fossero ridotte in migliori condizioni.

1er Octobre 1680.

La Duchessa di Portsmouth è stata tratta per danari al partito di Shaftesbury, per farlo assolvere, laqual cosa non potrà piacere al Duca d'York nè a tutti i ben intenzionati.

RIZZINI.

2 Octobre 1681.

La Duchessa è caduta di cavallo ed è rimasta offesa nel fianco sinistro.

RONCHI.

8 Octobre.

S. M. B. è aspettata da Newmarket il giorno 4 per affare urgente ma secreto. Ignorasi qual sia per essere la sorte dè Lordi Howart e Shaftesbury; e se il Parlamento sarebbe convocato in Londra od in Irlanda ove non sarebbe andato il Duca d'York. Quello di Scozia alli 27 del passato ha durato per cinque mesi. S. A. R. continua a godere delle prerogative di Gran Commissario e degli assegni fattigli, etc.

22 Octobre.

Il Principe Roberto[1] opponesi alla distinzione che S. M. B. vuole usare all' Ambasciatore di Savoja, considerandolo qual rappresentante di testa coronata; ma tali oppositioni non hanno rimosso il Rè dalla parola data a Madama Reale, mediante lo sborso di 20 a 25 mila doble.

RIZZINI.

18 Novembre 1681.

Il Lord Argyle ricusò il giuramento senza riserve e gli fu intimato di presentarsi al castello entro 24 ore.

Sono state sparse sino nelle stanze delle LL. AA. lettere con indirizzo *ai veri Protestanti* entro le quali si legge: Il *Papismo* (Popery) *reca la schiavitù, Albania (albany,* titolo del Duca d'York) *ci dà la tirannia. Ricordatevi del quinto giorno di Novembre nel quale fu scoperta la mina di polvere sotto la sala del Parlamento di Londra nel tempo del Rè Giacomo VI.*[2] Notisi che in quel dì si fa gran festa ed è abbruciata la statua o fantoccio del Papa, ma in quest' anno non si è fatto tale bruciamento.

21 Novembre à Edimbourg.

Nel passato martedì in una sala delle LL. AA. si è rappresentata una Tragedia intitolata *Mitridate* dai cortigiani del Duca. Tutto riuscì bene e con grande magnificenza.

RONCHI.

---

(1) Prince Rupert.
(2) Jacques VI d'Écosse qui fut Jacques Ier d'Angleterre.

26 Novembre 1681.

Sua Maestà Britannica ha finalmente risposto ai Ministri di Spagna e di Olanda, che quando l'Impero e la Danimarca entrassero nella Lega contro la Francia, egli vi sarebbe entrato subitamente e che se questa avesse attaccata una fortezza di qualche importanza in Fiandra, egli avrebbe tosto convocato un Parlamento.

10 Décembre 1681.

M. d'Avaux Ambasciatore all' Haya è stato insultato ed ha corso pericolo della vita; e il Christianissimo domanda una rigida riparazione.

Par certa la prossima liberazione di Milord Shaftesbury che recherebbe seco gravi conseguenze agl' interessi del Rè e del Duca d'York. Dicesi che il Rè vi abbia consentito ad insinuazione della Duchessa di Portsmouth, che supponesi guadagnata dall' oro di personnaggi interessati a pescare nel torbido, ma deve anche avervi cooperato la malignità dei giudici avversi agl' interessi della corte.

RIZZINI.

British Museum, Add. Ms. 18,447, f. 57 b.

Doc. CCCLXI. LE DUC D'YORK

AU COLONEL LEGG

Edimbourg, $\frac{5}{15}$ *Janvier 1682.*

Justification des rigueurs reprochées au duc d'York.

I see by yours of the 27th of last Month that people take all the pains they can to tax me with severity in this affair of Lord Argyle's; tis not the first wrong of that kind that has been done me, as those who are acquainted with the laws of this country know very well; and he has but to thank himself for what has happened to him, and to shew you what wrong is done me, if I had not hindered his being fallen on in Parliament they had brought him there in as ill a condition as to his fortune as he is now. I am glad to hear that his Ma : talks of raising some more men and of sending for Dumbarton's Reg : and should be gladder to hear it were done. I hope the Battalion of Guards that is at Tangier will be sent for also; and tho' the Castle of Chester should not be found to be strong enough to have a magazine there, I hope however it will be garrisoned again; for it would still serve to keep

that country in awe and to be a place for the loyal party to rendez vous at in case of need. I do agree with you in what you say concerning the commanders in chief, and fear that if our counsellors have not courage enough to let me be sent for they will not go through with the work they have began. I do not see at all how Ld Argyle's having got away should any way furnish an argument to keep me here, for all things are very quiet and like to continue so and the government here get more strength every day, but what will all that signify if things do not go well where you are? And so long as lord Halifax continues in such credit I can expect no good. I could wish Mr Seamore were at London, he might do much good; I have written to him to go thither, and have sent the letter to Lord Conway to send him. I hope the two foreign ministers you named, with the help of Lord Halifax will not wheedle us into a war; if they do I know the monarchy will be in great danger and they not the better for it &c.

Doc. CCCLXII.

EXTRAIT DES DÉPÊCHES DE M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, du 16 Février au 7 Avril 1682.

On parle fort du retour de M. le Duc d'York; les mécontents assurent qu'il reviendra incessamment et disent qu'ils en sont bien aises; mais je ne les crois pas sur cela.

Affaires du duc d'York.

Milord Heyde ne m'en a encore rien dit et m'a promis de me le faire sçavoir dès qu'on l'aurait resolu.

On escrit d'Ecosse comme une chose assurée que Mme la Duchesse d'York est grosse.

Londres, 9 Mars 1682.

Je viens d'apprendre, que M. le Duc d'York se rendra bientost à Newmarket. C'est, ce me semble, une chose décisive pour les intérêts de Vostre Majesté. Je n'obmettray aucun soin pour empescher qu'il

ne retourne en Ecosse comme on dit qu'il doit faire, pour ramener Madame la Duchesse d'York qui est grosse.

16 Mars 1682.

Les mécontents ne paraissent point se relascher et parlent avec la mesme aigreur sur le sujet de M. le Duc d'York. Ils se flattent toujours que le Roy d'Angleterre ne le peut soustenir jusques au bout et qu'il l'abandonnera dès qu'il pourra faire la condition bonne avec le Parlement.

On prétend que l'Ecosse n'est pas en meilleur estat qu'elle estoit avant que M. le Duc d'York y allast et que le party opposé à la Royauté y est plus tost fortifié que diminué.

Newmarket, 22 Mars 1682.

M. le Duc d'York arriva hier icy; je ne l'ay point encore entretenu à fonds. Il a pris son temps ce matin pour me dire à l'oreille qu'il estoit ravy de trouver les affaires dans un estat qu'il avait si ardemment souhaité; qu'il voyoit le Roy son frère dans les meilleurs sentiments à l'esgard de Vostre Majesté.

Newmarket, 29 Mars 1682.

M. le Duc d'York ne se peut empescher toutes les fois qu'il me voit de me dire qu'il doit tout à Vostre Majesté et qu'il sçait bien que ses ennemis auroient redoublé leurs efforts pour le ruiner et que si la guerre eust commencé aux Pays-Bas et que le Roy son frère eust esté forcé d'assembler de Parlement, on auroit commencé par attaquer la succession et ensuite la Royauté aurait couru grand hazard.

Newmarket, 2 Avril 1682.

Il me paroist que M. le Duc d'York se trouve considérablement fortifié auprez du Roy son frère; il est persuadé que ses ennemis auront de la peine à prévaloir contre lui présentement et il s'attend que la liaison secrète avec Vostre Majesté ne recevant point d'atteinte ni de diminution, il ne luy sçaurait arriver mal; je l'ai assuré qu'un des principaux motifs de Vostre Majesté dans sa conduite à l'esgard des affaires d'Angleterre et des Pays-Bas estoit d'empescher que ses ennemis n'eussent un prétexte de l'attaquer et les moyens de le ruiner.

Newmarket, 6 Avril 1682.

M. le Duc d'York m'a déjà dit la mesme chose de la nécessité où

Digitized by Google

il est de retourner en Ecosse pour mettre la dernière main à quelques affaires de conséquence aux quelles il faut pourvoir, il ira auparavant à Londres avec le Roy d'Angleterre. Il prétend retourner à la fin de mai et ramener Mad^e la Duchesse d'York qui est grosse de quatre ou cinq mois.

Newmarket, 9 Avril 1682.

Les ordres sont donnés pour préparer des vaisseaux de guerre qui doivent ramener le Duc et Mad^e la Duchesse d'York. Aussitost après le Duc m'a dit qu'il y avoit encore quelques choses à establir en Ecosse, aux quelles sa présence est nécessaire, mais qu'il a toutes les assurances possibles de n'estre plus éloigné à l'advenir de la présence du Roy son frère. Il adjoute à cela qu'il doit son restablissement à Vostre Majesté et qu'il n'en prétend faire autre usage que pour luy rendre ses très humbles services et pour maintenir la liaison entre Vostre Majesté et Sa Majesté Britannique.

Doc. CCCLXIII.

LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Edimbourg, 21 Avril 1682. Olographe.

Caro fratello . . . . . .

. . . . . Il sign^r Duca è tuttavia in Inghilterra, e riceve dal Rè mille favori e gratie. Sono andati da Newmarket a Londra dove Sua Maestà vuole che io vadi, e fra due o tre settimane il sig^r Duca verrà a pigliarmi in un gran vascello quale è più sicuro et ha minor moto delli yacti. Spero che Dio mi accompagnerà e che arriverò sana e salva a casa dove non sono stata da un anno e mezzo in quà. Départ d'Ecosse.

Mi dispiace che voi non approviate la mia andata, stante che è certo la miglior cosa che potesse essere per li nostri interessi, essendo adesso il sig^r Duca benissimo veduto e da tutti desiderato in tal maniera che non lo vogliono più soffrire fuori di quel Regno; e quando

lui habbia a star là, io certo non posso star qui. Non è che un mese adesso che io sono senza di lui e non ne posso più.

Mi rallegro che siate tornato a Modena con buona salute e spero che il piccol viaggio vi haverà giovato. Non mancherò di scrivere al Cardinale di Norfolk per quel cavaliere, conforme voi desiderate, e vi manderò la lettera. Vi prego a darmi sempre occasioni di servirvi e di farvi conoscere quanto di cuore io sono vostra

Aff^ma^ sorella
MARIA.

Doc. CCCLXIV. LA MÊME

British Museum, Add. Ms. 24,901, N. 4. Olographe.

A LADY BELLASIS

Edimbourg, 20 Avril 1682.

Lettre d'amitié.

I shall not go about to make excuses for having been so long without writting to you, first becaus part of my delay was willfull to revenge myself of a long one you made in answering one of my L^rs^ which i wrott to you soon after i was com hither and the other part of it has been necessity, for i have realy been so ill for these many months that i have hardly been able to writt at all: my falls did hinder me for some time, and since, my beeing with child has don it.....

I hope i shall be at London, for the duke has promised me to com for me the begining of next month, by the end of which i hope wee shall meet at St Jamsis when i shall putt an end to all the doubts you have of people's doing ill offices to you, and shall shew you that i am, still, as much as ever yours [1].

---

(1) Cette lettre est cachetée en cire rouge, le cachet a le monogramme suivant: M. D. Y. (Mary, duchesse d'York) surmonté d'une couronne.

Nous avons gardé l'orthographe de la duchesse autant que possible, même le petit *i* au lieu de l'*I* capitale qu'on sait être d'usage en anglais lorsque l'*I* exprime la première personne *je*.

Doc. CCCLXV.

EXTRAIT DES DÉPÊCHES DE M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, du 30 Avril au 14 Mai 1682.

M. le Duc d'York a esté aujourd'huy diner à Londres à un festin que fait tous les ans la compagnie de l'artillerie; il a esté accompagné de tous les milords qui sont du party de la cour. Les chefs du party opposé avaient résolu de faire des prières solennelles dans une Eglise et ensuite un festin auquel quinze cents personnes estoient invitées par billets imprimés.

Affaires du duc d'York.

Le Roy d'Angleterre manda hier Milord Maire pour lui défendre de souffrir une telle assemblée.

Londres, 4 Mai 1682.

Le peuple de Londres a paru adouci à l'esgard de M. le Duc d'York et que le festin où il a esté s'est passé sans qu'il parust aucun tesmoignage de mauvaise volonté.

La deffense faite à ceux du party opposé à la Cour de s'assembler et de faire un festin public, paroist aussi un coup d'authorité légitime fait assez à propos, mais cependant les semences de division ne sont point éteintes et la crainte qu'ont les Anglois de voir la couronne sur la teste d'un Prince catholique fournit aux mécontents un prétexte suffisant pour entretenir leur crédit parmy le peuple.

Londres, 11 Mai 1682.

M. le Duc part après demain pour l'Ecosse. Il croist estre icy de retour au commencement de juin : j'eus hier un long entretien avec ce Prince dans lequel il me reitéra tout ce qu'il m'a déjà dit de la fermeté qu'il remarque dans l'esprit du Roy son frère pour demeurer dans les engagemens pris avec Vostre Majesté. Il m'asseura que jamais il ne l'avoit veu si résolu de ne point se relascher et qu'il connoissoit pleinement par le déplaisir qu'en tesmoignent ses ennemis combien le party qu'il a pris est le plus advantageux pour le bien de ses affaires.

14 Mai 1682.

M. le Duc d'York partit hier pour l'Ecosse.

M. le Duc d'York avoit une somme de cent soixante mille livres ou à peu près entre les mains du père Gaufre qui est mort. Il m'a demandé où il pourrait placer son argent en seureté. Je luy ai proposé la Chambre des emprunts.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France. Olographe.

Doc. CCCLXVI. LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Edimbourg, 5 Mai 1682.

Annonce du départ d'Edimbourg.

Caro fratello, aspetto con impatientia il sig^r Duca, essendo sette settimane che sono senza di lui, mi ha promesso venire subito che li vasceelli sono all' ordine, il che mi da speranza sarà la prossima settimana. Non credo si fermerà qui più di otto o dieci giorni, sicchè fra tre settimane, spero anderemo insieme a Londra; giacchè ho da fare questo viaggio mi pare mille anni di haverlo fatto e di esserne fuori. Il Ronchi che è con il sig^r Duca, vi deve dar conto di quello che passa e quanto siano mutate le cose in quel paese, imperocchè adesso tutti fanno a gara chi potrà far più cortesia al sign^r Duca. Vi mando qui acclusa quella lettera per il Cardinale di Norfolk e resto di vero cuore più che mai vostra

M.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCCLXVII.

EXTRAITS DES DÉPÊCHES DE M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Windsor, du 21 Mai au 11 Juin 1682.

Naufrage et retour du duc d'York.

Sa M^té Britannique receut avant hier au soir une lettre du Commandant de Hull qui mande que le vaisseau dans lequel estoit M. le Duc d'York a touché sur un banc de sable pendant la nuit et que ce Prince n'a eu que le temps d'entrer avec quelques-uns des siens dans un yacht qui l'accompagnoit; qu'en mesme temps il a fait voile pour

l'Ecosse et qu'on croit beaucoup de gens de l'équipage perdus; le vaisseau est de soixante pièces de canon et se nomme le Glocester; cet advis a esté donné au Commandant de Hull par le pilote d'un navire marchand qui alloit à Edimbourg et qui a suivi la route de M. le Duc d'York, il prétend avoir veu samedi matin 16 may tout ce qu'il rapporte et qu'il ne paroissoit plus rien du vaisseau que le haut des mâts. On attend d'autres particularités de cet accident dont on parle fort à Londres.

Windsor, 28 Mai 1682.

Les nouvelles venues d'Ecosse portent que de 250 matelots qui estoient sur le vaisseau de M. le Duc d'York, il s'en est sauvé 140 et il s'en est noyé 110, outre plusieurs domestiques qui n'ont pu se sauver.

On croit selon le vent qu'il fait que M. et Mme la Duchesse d'York pourront arriver à Londres lundy ou mardy.

Londres, 4 Juin 1682.

On attend à toutte heure M. le Duc d'York, il y aura demain huict jours qu'il est party d'Edimbourg.

Windsor, 8 Juin 1682.

Le Roy et la Reyne d'Angleterre allèrent avant hier au devant de M. le Duc et Mme la Duchesse d'York qui arriverent à deux heures après midy chez Milord Arlington; leurs Majestés Britanniques revinrent coucher icy; M. le Duc d'York y est venu ce matin; c'est le jour de la naissance du Roy d'Angleterre.

Windsor, 11 Juin 1682.

Le Roy d'Angleterre n'a eu aucun ressentiment de fièvre et se porte aussi bien que s'il n'avait eu aucune incommodité; M. le Duc d'York est allé à Londres d'où il ramenera demain icy Mad^e^ la Duchesse d'York.

On m'a mandé de Londres qu'il y avoit eu une grande agitation sur le premier bruit de la maladie de Sa Majesté Britannique et que les ennemys de M. le Duc d'York se preparaient à lever le masque et à resister ouvertement si le Roy d'Angleterre fust mort. Tout cela n'a eu aucune suite, la maladie de ce Prince n'en ayant point eu.

Archives de Médicis à Florence.

Liasse N. 4212.

Doc. CCCLXVIII. M. TERRIESI

A M. PANCIATICI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU GRAND-DUC DE TOSCANE

Londres, $\frac{5}{15}$ *Juin 1682.*

Manœuvres des Wighs contre le duc d'York et nouvelles de la Cour.

..... Ritornato che fù il Rè à Windsor dall' incontro che andò per fare sino à Greenwich alle Altezze Reali del Duca e della Duchessa d'York; la mattina seguente sendo alla chiesa li arrivò un accidente che messe in una consternatione estrema tutta la corte ma rimessosi la Maestà Sua nella pristina salute, si è la corte rasserenata e non si vedono più li Wighs affaticarsi tanto nel far consulto, nel rendersi visite e far bisbigli in ordine alla successione come allora facevano et in specie quando viddero accorrere alla corte l'Altezza Reale del Duca d'York. Non lasciano però scrivendo, parlando, stampando di procurare sempre con malitia maggiore di rendere al popolo odiosa la persona di sua Altezza Reale, di farlo vedere un cattolico Romano et incapace della successione a questa Corona. E la notte del dì lui arrivo di Scozia, che dalli ben affetti fedeli furno fatti li fuochi di gioia, vi furno in diversi luoghi degli Whiggs così temerarj che ardirono di smorzarli . . . . . Essendo qui ritornata da Windsor l'Altezza Reale del Duca d'York espressamente per condurre colà la Duchessa consorte, la sera del passato giovedì se n'andorno ambi per acqua a questa volta con disegno di dormire la notte a Richmond e portarsi colà nella istessa maniera la seguente mattina. E pare che intorno la fine di luglio venturo ritornerà la detta Duchessa a questo luogo, dove deve esser il suo disegno di partorire, secondo il calcolo di essa, verso la fine d'agosto o principio di settembre seguente. Et essendosi sparsa voce che la Maestà del Rè habbi tornato a conferire la carica di Generalissimo alla prefata Altezza Reale e che la rimetta nelle cariche che godeva, s'attende di vederne l'effetto. . . . . .

Doc. CCCLXIX.

LA DUCHESSE D'YORK

AU PAPE

Archives secrètes du Vatican.

Windsor, 16 Juin 1682.

Olographe.

Beatissimo Padre,

Pieux hommages.

In punto quando io doveva partire di Scozia ricevei il benignissimo Breve di Vostra Beatitudine delli 20 di marzo il qnale contiene straordinari privilegi e doni così benignamente da Vostra Santità conferitimi, per celebratione di messe nelle mie cappelle in questi Regni all' onore della Vergine Santissima etc.

Non poteva mai, Vostra Santità, inviare in queste parti in un tempo più opportuno così divini suffragi, considerando le calamità presenti, ed a me in particolare reca nna consolatione inesplicabile di poter con maggior venerazione implorare in questa mia gravidanza l'ajuto e l'assistenza della Santissima Vergine Maria.

Vengo dunque inchinata con credentissimo ed umilissimo ossequio di cuore e d'animo a rendere (come devo) a Vostra Beatitudine le mie dovute e filiali gratie, per corrispondere alle quali in ciò che posso, non desisterò di porgere a Sua Divina Maestà continuate preghiere acciò si degni conservar la Santità Vostra per lunghi anni felici per il bene comune che ne deve ridondare alla nostra Santa Madre Chiesa ed a tntto il mondo cristiano. E qni per fine profondamente inchinata alla Santità Vostra le bacio li sacri piedi e chiedo la Sna Santa Benedictione.

Di Vostra Beatitudine

Ubidient^ma^ serva et Figlia

MARIA.

Doc. CCCLXX.

M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Windsor, 18 Juin 1682.

Action judiciaire intentée par le duc d'York contre un shérif.

Monsieur le Duc d'York poursnit une affaire qni fait beaucoup de bruit à Londres et qui donne de la crainte à ses ennemys : le fait est

qu'un Shérif nommé Pilkington a dit sur le retour de M. le Duc d'York qu'il avait autrefois essayé de brusler la ville de Londres, et que présentement il venait pour égorger tous les protestants qui y sont. Ce discours ayant esté fait devant des tesmoins a donné lieu à une action qui a esté intentée contre Pilkington au nom de M. le Duc d'York, pour avoir reparation de cette injure.

Accouchement de la duchesse d'York.

Doc. CCCLXXI. LE MÊME AU MÊME

Windsor, 27 Août 1682.

..... Madame la Duchesse d'York accoucha avant hier d'une fille qui se porte fort bien; le Roy d'Angleterre fust hier la veoir à Londres.

Archives de Médicis à Florence. Liasse N. 4244.

Doc. CCCLXXII.

M. TERRIESI (Envoyé de Toscane à Londres)

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT A FLORENCE

Londres, $\frac{18}{28}$ Août 1682.

Détails sur la naissance et le baptême de la princesse Charlotte-Marie.

..... Passerò a notare lo sgravio felice della Duchessa d'York la mattina del $\frac{15}{25}$ poco dopo le 7, dando alla luce una Principessa. Fu così improviso et anticipato dall' aspettativa questo disgravio che non solo non hebbe tempo la Maestà del Rè, nè l'altezza Reale del Duca d'accorrere et esser qui presenti da Windsor dove si ritrovavano, ma non potè esservi assistente l'istessa levatrice, onde di voglia tanto peggiore ne fu ricevuto il parto dalla corte e dalli amici e fautori di essa, che havendo disegnato sopra d'un Principe, si trovano ben corti adesso nelle loro misure. Pieno di melanconia dunque vi accorse subito il Duca et il giorno seguente la Maestà del Rè, quale fatta una visita alla Duchessa, se ne ritornò a Windsor lasciando il Duca d'York, che tosto fece battezzare la nata Principessa e pouerli nome Carlotta Maria, onorando il

Digitized by Google

Duca d'Ormond nel farla da lui tenere come compare al fonte e come comari la Contessa di Clarendon e la Contessa d'Arundell, facendone la funtione il Vescovo di Londra: la mattina seguente se ne tornò pure a Windsor di dove era venuta l'Altezza Sua Reale.

Con che dunque non restando sinora ristabilita la successione di questi Regni sopra base più solida di qual si fusse per avanti, non si vede per anco troncato il filo a quelli disturbi che altrimente ne minacciano li seditiosi . . . . . .

Doc. CCCLXXIII. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Windsor, 31 Août 1682.

Les ennemis de M. le Duc d'York ont eu beaucoup de joye qu'il n'ait pas eu de fils. Ils croyent que cela auroit rendu le projet de son exclusion encore plus impossible à faire réussir. Les espérances de M. le Prince d'Oranges en auroient esté reculées et les chimères de M. le Duc de Monmouth affoiblies. Madame de Porstmouth m'a dit que le Roy auroit aussy beaucoup souhaité que M. le Duc d'York ait eu un fils et qu'il eust creu en tirer de l'advantage pour achever de dissiper les factions des mécontents les quels croyent toujours avoir un prétexte suffisant pour allarmer les peuples par la crainte de voir passer la Couronne entre les mains d'un Prince catholique.

Impressions opposées des partis politiques en Angleterre

M. le Duc d'York m'a dit qu'il se donneroit aujourd'hui l'honneur d'écrire à Vostre Majesté[1] pour faire part de l'accouchement de Madame la Duchesse d'York. Ce Prince m'a fait entendre en mesme temps que si il avoit pleu à Dieu de luy donner un fils, il eust espéré que V. M. luy auroit fait l'honneur d'envoyer quelqu'un icy pour temoigner la part que Vostre Majesté voudroit bien prendre à sa joye, mais que Madame la Duchesse d'York ayant eu une Princesse je luy ferois plaisir de détourner V. M. d'envoyer personne de sa part icy pour un tel sujet. . . . . .

---

(1) Cette lettre n'a pu être retrouvée.

Rawl. MS. A. CCLXVIII. 81. 7 a.

Doc. CCCLXXIV. LE ROI LOUIS XIV

A MAD^e LA DUCHESSE D'YORK

Olographe.

Versailles, 12 Septembre 1682.

Ma sœur,

Félicitations et regrets.

Je loüe Dieu de vos heureuses couches, mais il faudrait pour remplir mes vœux qu'il vous eust donné un fils et qu'il plust vous le conserver en une parfaite santé. J'espère que cette bénédiction ne vous sera pas retardée longtemps, et je puis dire que personne n'en aura plus de joye que moy qui suis

Ma sœur

Vostre bien bon frère
LOUIS.

Rawl. MS. A. CCLXVIII. 82 a.

Doc. CCCLXXV.

LA REINE TRÈS-CHRÉTIENNE

A MADAME LA DUCHESSE D'YORK

Versailles, 16 Septembre 1682.

Même sujet.

Ma sœur et cousine,

Je ne pouvois recevoir une nouvelle plus agréable que celle que m'a donnée mon frère et cousin le Duc d'York, de vostre heureux accouchement d'une fille et de la parfaite santé de vous et de l'enfant. Je souhaite avec passion que cet avantage pour vostre maison soit accompagné de nombre d'autres, en vous assurant qu'il n'y a personne qui prenne plus de part à tout ce qui vous regarde que moy qui suis très sincèrement, ma sœur et cousine,

Vostre bonne sœur et cousine
MARIE THÉRÈSE.

Doc. CCCLXXVI. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, du 28 Septembre au 12 Octobre 1682.

Nouvelles du duc d'York et de Sunderland.

..... Ce Prince[1] me paraist fort eloigné de changer de mesures et n'obmet rien à mon egard pour me faire croire qu'il ne se départira pas des intérests de V. M. Il m'a dit que Milord Feversham luy avoit apporté de nouvelles assurances de l'amitié de V. M., et que de sa part il tascheroit à la conserver comme la chose du monde qui luy est la plus importante.

Madame de Portsmouth et M. le Duc d'York paraissent toujours dans une liaison estroite et agissent de concert en tout.

1er Octobre 1682.

L'occasion du conseil qui fut tenu hier donna lieu à Milord Sonderland d'y prendre sa place sans prester de nouveau serment. Le Roy d'Angleterre dist qu'il n'en estoit pas nécessaire parce qu'il luy en avoit suspendu seulement l'entrée pendant quelque tems; que présentement il estoit satisfait de sa conduite et que M. le Duc d'York l'estoit aussy pour ce qui le touchait; cette mention de M. le Duc d'York est regardée comme une marque de grande considération de la part du Roy son frère qui a voulu en faisant rentrer Milord Sonderland dans le conseil qu'on sceut que ce qu'il a fait en d'autres temps contre M. le Duc d'York seroit un obstacle à son retour, si M. le Duc d'York n'estoit satisfait.

8 Octobre 1682.

M. le Duc d'York et Milord Heyde me disent tous les jours que jamais le Roy d'Angleterre n'a esté plus resolu qu'il l'est de procurer un accommodement qui puisse contenter Vostre Majesté.

Doc. CCCLXXVII. LE MÊME AU MÊME

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Londres, du 14 au 21 Octobre 1682.

La Princesse dont Madame la Duchesse d'York est accouchée

(1) Le duc d'York.

Mort de la princesse nouveau-née

depuis peu est retombée dans les convulsions, on ne croit pas qu'elle puisse vivre.

C'est une grande affliction pour M. le Duc d'York, car cela luy oste toute espérance qu'il puisse avoir des enfants qui vivent.

Neumarket, 18 Octobre 1682.

Madame la Princesse Charlotte est morte.

Neumarket, 21 Octobre 1682.

M. le Duc d'York n'est pas encore icy. Milord Clarendon me dist hier de sa part qu'il me priait de rendre compte à V. M. de la mort de la Princesse sa fille, mais qu'il ne se donnerait point l'honneur de l'escrire luy-mesme à V. M., ny de luy en donner part à l'ordinaire, pour ne pas importuner V. M. sur la mort d'une enfant qui n'a pas six semaines, et luy épargner aussy la peine d'escrire des lettres de condoléance dont Vostre Majesté aurait peut estre voulu l'honorer en une pareille occasion.

On ne portera point le deuil de cette petite Princesse.

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCCLXXVIII. LE DUC D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Autographe.

Londres, $\frac{13}{23}$ Octobre 1682.

Même sujet.

Mon frère, la petite Princesse Charlotte Marie la plus jeune de mes enfants, étant morte depuis peu de jours, je ne puis manquer de vous en informer, parce que vous vous estes toujours intéressé en tout ce qui m'arrive.

Ce coup m'est un malheur dont je suis extrêmement sensible, mais je tascheray de me soubmettre en toutes choses à la volonté Divine et je vous prie de croire que je suis véritablement

Vostre très affectionné frère

JACQUES.

Digitized by Google

Doc. CCCLXXIX.

EXTRAIT DES DÉPÊCHES DE M. DE BARILLON AU ROI LOUIS XIV

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Neumarket, du 28 Octobre au 31 Décembre 1682.

M. le Duc d'York me paraist fort satisfait de l'estat des affaires à son esgard, et m'assure tous les jours qu'elles n'ont point encore esté en si bon chemin.

Londres, 7 Décembre 1682.

Pilkington condamné.

M. Pilquincton cïdevant Schérif, a esté condamné par les juges du Banc Royal à cent mil livres sterlin de réparation envers M. le Duc d'York, pour avoir dist qu'il revenait mettre encore le feu à Londres comme avoient fait les Papistes il y a quatorze ans.

31 Décembre 1682.

La duchesse de Portsmouth et le duc d'York.

Il y a une affaire icy sur le tapis que Madame de Portsmouth a entrepris de faire réussir, c'est que M. le Duc d'York soit admis dans le conseil secret qui s'appelle du cabinet; il le désire au dernier point; le Roy d'Angleterre y a de la répugnance et ne trouve point d'inconvénient à le laisser comme il est; Milord Sonderland prétend en venir à bout, dès qu'il sera rentré dans sa charge. Il me paraist que M. le Duc d'York et Milord Rochester voudraient bien que les deux affaires se fissent en mesme temps; c'est peut estre ce qui retarde celle de Milord Sonderland.

Mad^e^ de Portsmouth m'a asseuré que le Roy d'Angleterre y est résoln et qu'elle se fera, dès qu'on aura trouvé quelque place pour Milord Conway qui a servy avec zèle et fidélité quoique avec peu de capacité. M. le Duc d'York m'a parlé de son entrée dans le conseil secret.

Doc. CCCLXXX.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES ABBÉS BIZZINI ET RONCHI PENDANT L'ANNÉE 1682.

Archives d'Este à Modène.

14 Janvier 1682.

Nouvelles de la duchesse d'York.

Gravissimo pericolo ha corso la Duchessa d'York in Iscozia, essendo caduta

di cavallo con un piede impegnato entro la staffa, mentre correva il destriero a tutta briglia.

In Inghilterra le cose volgono in peggio. Argyle capo dei fanatici in Iscozia lasciato fuggire dalle carceri; Shaftesbury vendicativo e grande avversario, agitatore in Londra; il consiglio del Rè scisso in parti, i magistrati infedeli e venali e l'inerme autorità Reale che osa minacciare i privilegi di quella gran Metropoli, sono cagioni tutte di gravi timori, a cui farà malagiunta il trasmodare d'un Parlamento avverso sempre alla corona.

25 Février 1682.

Alle ripetute istanze fatte a Sua Maestà Britannica dai Ministri di Spagna e d'Olanda perchè convocasse il Parlamento, il Rè ha risolutamente risposto di non volerlo fare a cagione delle turbolenze interne e per non esservi obbligato dai trattati. I detti Ministri erano tornati alla carica, ma Barillon, Ambasciatore Francese in Londra, aveva protestato. Dopo ciò gli Olandesi ed il Britannico insistevano nel consigliare alla Spagna un aggiustamento con la Francia.

16 Mars.

Il Duca d'York è aspettato à Londra per ripartirne col Re alla volta di Newmarket.

La duchesse de Portsmouth en France.

La Duchessa di Portsmouth è aspettata in Parigi con una sua sorella maritata in Londra e col proprio figlio Duca di Richemond.

L'ambasciatore di Savoja è stato ricevuto da Sua Maestà Britannica con tutti gli onori, malgrado le rimostranze della Francia.

La Portsmouth è giunta in Parigi il sabbato sera, e vi spende alla grande, avendole il Rè assegnato $\frac{100}{m}$(?) lire sterline per quel viaggio.

1er Avril.

Essa deve essere ben contenta delle dimostrazioni che le sono fatte in Parigi, e dè singolari onori che riceve dalla Corte. Il Rè le ha inviato un gentiluomo a complimentarla da parte sua, e hieri l'altro il suo figlio figlio Duca di Richemond fu condotto à S. Germano dal Duca di Buglione e vi fu accolto benissimo: esso è un giovinello di dieci anni circa, ben fatto, spiritoso e disinvolto al maggior segno.

15 Avril.

Ognuno fa a gara in Parigi nel corteggiare la Portsmouth, e ciò massime per la magnificenza con che si tratta che è veramente grande. Fa pompa di gran treno con livree ricche, superbe e differenti da quelle del figlio: ha carozze fastose con molte mute di bellissimi corsieri inglesi e cavalli da sella per paggi ed altri suoi ufficiali. Nelle mense è sontuosa in eccesso, e nel giuoco (dacchè è in Parigi) ha perduto più di $\frac{150}{m}$ scudi. In San Germano veste abiti modesti ma nobilissimi, ma in Parigi fa larga mostra dè suoi tesori in gemme, in vesti,

in arredi di squisito lavoro. E tutto questo la rende considerabile e stimata, senza di che niuno la guarderebbe.

29 Avril.

Doveva partire jeri per i bagni di Borbone; alla quale corsa si pretende non sia estranea una forte passione concepita pel Cav^e di Vendôme.

Nel ritornare che farà a Londra dicesi che Sua Maestà Britannica le sarebbe andata incontro sino a Douvre.

La Duchessa di Monmouth, trattenutasi più d'un anno in Francia col pretesto dè bagni, apparecchiasi al ritorno in Inghilterra tra 12 o 15 giorni, senza essersi penetrato ancora il vero motivo del suo lungo soggiorno.

La duchesse de Portsmouth revient de la France à Londres.

8 Juin 1682.

Nel viaggio in Scozia il Sig^r Duca il dì 16 del p. p. Maggio ha sofferto un naufragio nel quale sono perite circa 250 persone. Se la tempesta si fosse scatenata di notte niuno avrebbe potuto salvarsi. Il naufragio avvenne la mattina del 16 un'hora doppo il levare del sole, sopra una sabbia o scoglio chiamato i Lemnon, circa otto leghe lontano da terra e 20 da Yarmouth. Tra gli annegati furono due Scozzesi molto amati da S. A. S. e diversi gentiluomini Inglesi. Dopo aver dati il vascello 16 o 18 colpi sopra quel banco il Sig^r Duca d'York si salvò sopra uno dei 4 yacts facendosi trasportare in una scialuppa. Tutte le sue argenterie, tutto il denaro di molte persone e robe di molto valore perirono col vascello che s'affondò in un ora di tempo.

Détails sur le naufrage du duc d'York dans la mer d'Ecosse.

Il disastro fu occasionato dall' ostinazione del piloto che non volle calare le vele nè gettar l'ancore, nè mutare direzione siccome consigliava S. A. R. Il piloto è ora sotto processo e dicesi che sarà condannato a morte[1].

RONCHI.

10 Juin 1682.

In proposito del naufragio patito dal Duca d'York, si conferma la gravità delle perdite sofferte e si sospetta non senza fondamento di tradimento per parte del Piloto, ch' era presbiteriano e tutto aderente ad un capitano di vascello, intimo amico del Duca di Monmouth, il qual capitano erasi ultimamente gittato à piedi di Sua Maestà Britannica per supplicarla di rimettere in sua grazia il detto Monmouth, senza obbligarlo a domandare perdono al Duca d'York. Il processo del Piloto si è incominciato dai Giudici dell'Amiragliato conforme il solito.

Procès du pilote.

17 Juin 1682.

Sono arrivate in Londra le loro Altezze Regie e vi sono state ricevute con

Arrivée du duc et de la duchesse à Londres.

(1) Ce pilote appelé Hyert, fut condamné à l'exil.

segni di gran tenerezza della loro Maestà et di giubbilo straordinario della maggior parte della popolazione.

Cadeaux de Louis XIV à la duchesse de Portsmouth.

La Duchessa di Portsmouth ritornata dall' acqua di Borbone, è stata nuovamente festeggiata a corte, ed il Cristianissimo le ha destinato un regalo di due pendenti del valore di $\frac{4}{m.}$ doble d'oro, ed ad suo figlio Duca di Richemont, d'una spada ingiojellata d'un uguale valore.

La Duchessa medesima dopo il suo ritorno sta sempre più forte a la corte di Londra e s'adopera a tutto potere per rimettere in grazia il Monmouth, fatto che spiace a tutti i buoni.

RIZZINI.

30 Octobre.

Venerdi p. p. è partita di Londra la Duchessa Madre.

Vi è stato incendio in Londra di oltre 200 case.

14 Décembre.

Tragédie jouée au théâtre de la cour.

E stata recitata per tre volte una nuova tragedia intitolata *Il Duca di Guisa* nella quale sono adombrate le azioni del Duca di Monmouth. Questi vi si trovò presente nel teatro del Rè, e riconoscendo le allusioni disse che lo potevano ringraziare d'aver egli offerta l'occasione di un tale divertimento.

Shaftsbury erasi riparato in Olanda e credevasi che fosse stato lasciato andare ad istanza della Duchessa di Portsmouth e del Lord Sunderland nipote di lui.

Milady Hyde, governante dè figliuoli delle loro AA. RR. è tornata di Francia. Sarebbe a desiderarsi ch' ella ed il suo marito fossero sinceri amici delle LL. AA. RR.

RONCHI.

21 Décembre.

Insultes de la populace de Londres à la duchesse Laure de Modène et au duc d'York.

Tutte le insegne delle botteghe che avevano la stemma del Duca d'York sono state a Londra insultate, e la Serenissima Madre (Duchessa Laura di Modena) ha temuto di soggiacere a qualche pazzo procedimento di quella indomita plebaglia. E a sperarsi ch' ella riconosca una volta il poco buon effetto che fanno le sue gite in quella gran capitale in tempi tanto difficili.

RIZZINI.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCCLXXXI. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 8 Février 1683.

Affaires du duc d'York.

La mort de Milord Shaftsbury passe pour assurée icy. Cela ne sera

pas un grand changement dans le party dont il estoit réputé le chef. Cependant le Roy d'Angleterre et M. le Duc d'York croyent avoir perdu nn ennemy fort dangereux quoy qu'il ne parust pas dans l'estat présent des affaires estre en pouvoir de leur beaucoup nuire.

15 Février 1683, à Londres.

Mylord Sunderland et Mad^e de Portsmouth agissent de concert pour faire que M. le Duc d'York entre dans les conseils du cabinet. Il ne me paroist pas qne ce soit encore une affaire neuve. M. le Duc d'York a une fort grande envie qu'elle rénssisse et la croit de grande conséquence pour lny.

18 Février 1683, à Londres.

J'ay eu un long entretien avec le Duc d'York sur le projet de mariage de sa fille Anne avec un Prince de Danemark. Il m'a dit que le mariage de sa fille ainée avait causé des inconvénients, qu'il voudrait pouvoir réparer par celuy de la seconde, qne préférablement à tout il désirait que V. M^té approuvast ce qni se ferait; que sans cela il n'y voulait point penser et que si Vostre Majesté n'appronvait point la proposition dont il est question, il chercheroit les moyens d'en éluder la conclusion quand je luy aurois fait savoir l'intention de Vostre Majesté.

3 Mars 1683, à Windsor.

On croit Mad^e la Duchesse d'York grosse.

1er Avril 1683, à Londres.

Quoy qn'il se trouve des difficultés dans l'esprit de Sa Majesté Britannique pour faire rentrer M. le Duc d'York dans son conseil secret, Mad^e de Portsmouth me paraist espérer d'en venir à bout. M. le Duc d'York et Milord Rochester ont cru à propos que je luy en parlasse et que je lny disse qu'en contribuant à cela, elle fera nne chose très agréable à Vostre Majesté; je l'ay fait comme ils l'ont désiré et M. le Duc d'York m'a dit que Mad^e de Portsmouth luy paraissait, depuis que je luy ay parlé, bien plus appliquée à faire réussir ce qu'il désire.

Digitized by Google

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCCLXXXII.

Olographe.

LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Windsor, 25 Juin 1683.

Caro fratello, ...

Complot des presbytériens ou de Rye-House.

..... Ho una gran nuova da mandarvi, che è di una non falsa ma vera congiura ordita dalli Presbiteriani contro le persone del Rè e signor Duca. Questa è stata scoperta da uno di quel partito et altri son stati presi che confessano l'istesso, cioè che nel tornare il Rè et il Sig^r Duca da Newmarket dovevano trovare molti huomini a cavallo pronti in un tal luogo per amazzarli tutti due e nello stesso tempo si doveva sollevare molta gente in Londra ed in altre città del Regno, il che sarebbesi certamente eseguito se il fuoco avvenuto a Newmarket non havesse anticipato il ritorno del Rè a Londra d'alcuni giorni, sicchè essi non erano all' ordine si presto, effetto mirabile della divina providenza, che ne sia per sempre lodata. Alcuni sono in prigione e le loro confessioni si accordano: uno dice che Milord Shaftsbury, chè è morto, sapeva tutto ciò, ma si crede che molti (vivi) di gran qualità ne fossero parimenti consapevoli e si spera che costoro lo nomineranno. Il Rè và domattina a Londra a causa di ciò et io vi andrò fra mezz' hora e son in fretta e però finisco restando di tutto cuore più che mai vostra

MARIA.

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCCLXXXIII.

GUGLIELMO CODEBÒ[1]

AU PRINCE RINALDO D'ESTE

Bruxelles, 16 Juillet 1683.

Même sujet.

... Non ho cosa di relievo di farle sapere fuora la congiura dè Pres-

(1) C'est le même auteur de la chronique publiée plus haut, de noces et du voyage de la duchesse d'York.

biteriani di Londra scopertasi poco fà assai felicemente per la Maestà del Rè e per lo Sig^r Duca d'York.

Li cospiratori che sono per quantità e qualità assai considerabili, avevano scelto per l'esecuzione del loro diabolico disegno li più risoluti trà loro, chi dice al numero di dieci, chi di dodici e chi di sedici. Dovevano questi armati di moschettoni caricati di cinque o sei palle l'uno, portarsi sulla regia strada che va da Newmarket a Londra quel di medesimo che Sua Maestà haveva pubblicato di voler ritornare alla città, e unitamente farne la scarica sopra il cocchio delle persone Reali, se l'incendio seguito a Newmarket, che obligò il Rè sloggiare di là prima del tempo convenuto, non gli avesse rotte le misure, a segno che ne differirono l'impresa all' andata che il Rè doveva fare di lì a poco in Hampton Court, casa sua di campagna posta tra Windsor e Londra.

Ma nemmeno qui gli venne fatta, non trovandosi col Rè il sig^r Duca fratello quale pure bramavano di perdere insieme colla Maestà Sua.

Ciò visto da due dè congiurati fatti avveduti per le antecedenti cose, della cura che Iddio tiene della Real Casa, e particolarmente il nomato West avvocato, con un altro di cui non si sà il nome, tocchi da pentimento, hanno confessato il tutto rivelando i complici, quali carcerati in gran parte, hanno deposto e vanno tuttavia deponendo la medesima cosa e (quel ch' è mirabile) senza alcuna variazione nel racconto delle circostanze. Per quelli che hanno presa la fuga se gli è pronunciata contro taglia di cento sterline cadauno, alla riserva del Duca di Moumouth che n'ha cinquecento, desiderando il Rè di averlo vivo o morto, come il primo artefice della machina, la quale se riusciva, mettendosi il Regno in Republica faceva lui protettore e capo nella guisa appunto del già Cromwello.

I nomi delli proscritti sono, colonello Russel, Richard Rumbold, Odoardo Nataniel, Howard, Richard Goodenough, capitano Walcot, William Thompson, James Bourne, William Hone, etc... tutte persone nobili e militari, fuorchè l'ultimo, menuisiero di professione.

Di più havendosi saputo che vi sono dei Milordi e Grandi del Regno

tinti della medesima pece, si procurava di assicurarsi di loro. Sono questi Milord Gray, Cav^e Tomaso Armstrong, capitano delle guardie di S. M., Roberto Fergusson (ministro) il conte di Strafford, Colon^o Sydney, major Widman. Milord Russel e S. Keiling [1]; il primo ch'era già in carcere, ha trovato modo di fuggirsene, li altri nelle prigioni vanno evacuando (sic) le crudezze ch' hanno in lo stomaco, onde, se il Rè non lascierà corrompere la sua giustizia dalla soverchia pietà, si sentiranno esecutati quanto prima publicamente.

Doc. CCCLXXIV.

Archives du monastère de la Visitation de Modène.

LA DUCHESSE D'YORK

A LA MÈRE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION Ste-MARIE DE MODÈNE

18 Juillet 1683.

Même sujet. . . . . .

. . . . Non so se avranno inteso dalla mia sig^ra Madre l'orrenda cospirazione che era stata ordita qui contro le persone del Rè e Sig^r Duca mio, e che avrebbero certamente eseguita, se Iddio per sua misericordia non li avessi miracolosamente preservati.

Adesso tutto è scoperto, vi sono 36 persone in prigione, fra le quali alcune di gran qualità : molti confessano tutto e la più parte saranno condannati a morte. La prego ad ajutarmi a ringraziar Dio che ci ha fatto grazia di preservarci, e certo spero che questo sarà di gran giovamento ai cattolici, mentre vengono adesso pienamente giustificati della congiura di cui essi vennero accusati e che era falsissima.

---

(1) Jamais complot ne fut forme de conjurés aussi divers. Suivant les historiens anglais, notamment Goldsmith et Hume, il y aurait à ajouter aux personnages susmentionnés, bien d'autres noms de conspirateurs, la plupart illustres, tels que le duc d'Argyle, le comte d'Essex, Jean Hampden, les jurisconsultes West, Tiley, Norton, Aylostan, Lord Grey de Werke, Howard d'Escrik, Algernon Sydney et les trois baronets Courtenay, Rowles et Drake; ces derniers étaient intimément liés avec lord Russel ou colonel Russel (dont il est question dans la lettre de Codebo) et lui avaient promis de soulever au jour donné toute la partie occidentale du royaume.

Doc. CCCLXXXV. LE ROI LOUIS XIV

A LA DUCHESSE D'YORK

Rawl. MS. A. C. C. LXVIII. 87 b. 88 a.

Versailles, 25 Juillet 1683.

Bodleian Libr. Oxford.

Ma sœur,

Félicitations.

Je vous crois assez persuadée de mon amitié pour ne pas douter que vostre considération n'eût entré dans mes reflexions sur la détestable conspiration qui s'estait formée à Londres. Mais vous le saures encore mieux s'il vous plaist de donner créance au Marquis de Tilladet, capitaine de la garde de mes cent suisses et lieutenant général dans mes armées; et comme il vous tesmoignera la part que je prends à la conclusion du mariage de ma Cousine la Princesse Anne avec le Prince George de Danemark, je me remets à luy du surplus, et suis avec les sentiments que vous pouvez souhaiter, ma sœur,

Vostre bien bon frère

LOUIS.

Doc. CCCLXXXVI.

LA DUCHESSE D'YORK

AU ROI LOUIS XIV

Rawl. MS. A. CCCLVIII.

Windsor, 6 Août 1683.

Bodleian Libr. Oxford.

Monsieur,

Remerciments.

Vostre Majesté me fait connoitre d'une manière si obligeante combien elle s'intéresse dans la découverte qui s'est faite de la conspiration qui s'étoit formée icy, que tous les remerciments que je luy dois sur ce sujet et tout ce que le Sr Marquis de Tilladet pourra luy dire de ma part à cet esgard, n'exprimeront qu'imparfaitement la sensible reconnaissance que j'ay de ces nouvelles marques de sa bienveillance.

Et comme il luy plaist de m'en donner une autre qui ne m'est pas moins précieuse, par la part qu'elle prend au mariage de ma fille la Princesse Anne avec le Prince George de Dannemark, aussy me trouverai-je par là doublement redevable à V. Majesté de ce nouvel effect

de sa bonté pour ce qui me regarde; la suppliant de vouloir m'en accorder la continuation et de me croire entièrement

Monsieur

De Vostre Majesté
Vôtre très affectionnée sœur et cousine
MARIE.

Rawl. MS. A. CCLXVIII. 97 a.

Bodleian Libr. Oxford.

Mort de la reine de France.

Doc. CCCLXXXVII. LE ROI LOUIS XIV

A LA DUCHESSE D'YORK

St-Cloud, 1er Août 1683.

Ma sœur,

Je voudrois vous pouvoir espargner le deplaisir que vous aurez de savoir la perte que je viens de faire de la Reyne ma très chère espouse. Mais la parenté et l'amitié ne me le permettant pas, je vous donne part de mon affliction et vous confirme en mesme temps que je suis toujours avec la mesme estime,

Ma sœur,

Vostre bien bon frère
LOUIS.

Archives générales de Venise.

Doc. CCCLXXXVIII.

LE ROI CHARLES II

AU DOGE DE VENISE

$\frac{16}{26}$ *Septembre 1683.*

Remerciments des félicitations reçues du Doge au sujet de la conspiration éventée contre la vie de Charles II.

Carolus Secundus Dei gratia Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ Rex, Fidei Defensor etc. Serenissimo Principi Domino Aloysio Contareno, Duci Venetiarum et Serenissimæ Rei-publicæ Venetæ, amicis Nostris charissimis salutem et prosperos rerum successus.

Serenissime Princeps, per Literas Vestras 7ma die Augusti novissime elapsi scriptas intelleximus famam illius flagitiosissimæ conjurationis

contra personam Nostram longe lateque pervolasse et ubique cum detestatione auditam fuisse, præsertim in Senatu Vestro qui tot jam sæculis non magis rerum gestarum claritate quam amica honoris erga Nos et Regios Nostros antecessores demonstratione excelluit.

Quod autem Serenitas Vestra et Serenissima Respublica incolumitatem Nostram adeo impense nobis gratulatur pro luculentissimo Sinceræ Vestræ erga Nos amicitiæ testimonio accipimus et grata semper memoria recolemus. Quod superest ut nefanda istiusmodi facinora ubique gentium opportune patefiant et pro merito puniantur, Deum Optimum, Maximum precamur, cujus tutelæ Serenitatem Vestram et Serenissimam Rempublicam ex animo commendamus.

Dabantur Wintoniæ 16ta die septembris anno Domini 1683 Regni que Nostri trigesimo quinto.

Serenitatis Vestræ

Bonus Amicus
CAROLUS R.

Doc. CCCLXXXIX.

LA DUCHESSE D'YORK

AU PAPE

Archives secrètes du Vatican.

Londres, 28 Septembre 1683.

Beatissimo Padre,

Autorisation demandée pour la fondation d'un monastère d'Ursulines à Bruxelles.

Il benignissimo Paterno affetto che Vostra Beatitudine si è compiaciuta in ogni tempo et in ogni occorrenza con viscere di paterna cordialità mostrarmi et il torbido dè tempi correnti quali benchè per Divina Misericordia io pruovi assai mutati in mio favore e del Signor Duca mio, con tutto ciò sono per altre parti molto calamitosi, mi danno la confidenza di humilmente supplicare la Santità Vostra della facoltà necessaria affinchè le Orsoline di Brusselles, tutte intente a beneficio dè prossimi con allevare la tenera gioventù nella pietà christiana, possino in cotesta alma città fondare un monistero dell' ordine loro conforme al loro instituto, che oltre alla gloria di Dio e della Santa Sede, sarà ancora di non picciolo giovamento alla stessa città. Spero

che la Santità Vostra, ove si tratta di così gran bene, vorrà concorrervi con la sua innata bontà e con la richiesta licenza consolare e quelle ferventi Religiose, che continuamente porgeranno preghiere per la conservazione di Vostra Beatitudine e per l'esaltatione della Santa Chiesa, e me che non desisterò giammai da tali preghiere. E però dopo il bacio dè Sacri Piedi genuflessa la supplico della Sua Santa Beneditione.

Beatissimo Padre

Di Vostra Beatitndine
Ubbidient^ma^ serva e figlia
MARIA.

Rawl. Mss. A. CCLXVIII. 99*a*. Bodleian Libr. Oxford.

Doc. CCCXC. LA DUCHESSE D'YORK

AU ROI DE DANEMARK

Londres, 12 Octobre 1683.

Monsieur,

Compliments sur le mariage du prince Georges de Danemark avec la princesse Anne d'York.

Je ne puis voir partir le s^r^ de Bouckwald vostre Ambassadeur Extraordinaire sans témoigner à Vostre Majesté par ces lignes la satisfaction entière que j'ay du mariage de ma fille avec le Prince George Mr Vostre frère. Le bon naturel que je trouve en luy et sa conduite reglée me confirment de plus en plus dans les sentiments advantageux que j'ay conceux pour cette nouvelle alliance entre nos deux maisons. Vostre Majesté me fera jnstice quand elle adjoutera une entière créance à ce que son Ambassadeur Luy dira de vive voix en mon nom là dessus et particulièrement quand il l'asseurera que je suis avec une parfaite estime

Monsieur

De Vostre Majesté

Sa très affectionnée sœur, cousine et servante
MARIE.

Doc. CCCXCI.

EXTRAIT DE DÉPÊCHES DE M. TERRIESI AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU GRAND-DUC DE TOSCANE.

Archives de Médicis à Florence. Liasse 4213.

Londres, $\frac{25\ Octobre}{1er\ Novembre}$ *1683.*

Doppo haver messo alla posta la settimana decorsa il precedente dispaccio delli 15 del corrente s'intese essersi l'istesso giorno sconciata l'A. R. della Duchessa d'York, doppo settimane otto di gravidanza. Ne fù subito mandato l'avviso a Newmarket all'A. R. del Duca consorte, ma non già con la notitia se fusse maschio o femina l'intempestivo parto, perchè non era creato in guisa di distinguere il sesso, benchè quelli che sanno dar simili giuditij dagli indizii vogliono che fosse femina. . . . . .

Fausses couches de la duchesse d'York.

Londres, $\frac{5}{15}$ *Novembre.*

. . . . . La Duchessa d'York è molto megliorata della sua malattia e passeggia ormai per il palazzo, ma corre sempre voce che non haverà vita lunga. . . . . .

Il Duca di York, dicesi, habbi maritata una figlia sua naturale havuta da Madama Churchill, al figlio di Sir Charles Waldegrave, e che li dia lire venti mila di dote da pagarlisi in cinque anni. . . . .

Mariage de sir Charles Waldegrave avec une fille naturelle du duc d'York.

Doc. CCCXCII.

LA DUCHESSE D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Archives d'Este à Modène.

Londres, 22 Novembre 1683.

Olographe.

Caro fratello,

..... Si è fatto il processo d'un altro congiurato, che è stato condannato, ma per gli altri si crede non vi saranno abastanza testimonj, sicchè non servirà a niente di fare il loro processo, non potendo bastare un solo testimonio in materia di si grande importanza; ma tali sono le leggi del paese. . . . . .

Le duc de Monmouth gracié.

Digitized by Google

Da due giorni in quà sono accadute gran novità, il Duca di Monmouth è venuto à gettarsi à piè del Rè, confessa d'essere stato consapevole della cospirazione in quanto all' insurretione ma non già toccante l'assassinamento delle persone del Re e Sig^r Duca, in somma dice d'essere pentito, domanda perdono et il Rè gliel'ha concesso si intieramente che hieri venne alla corte et adesso è qui giusto com' era, (salvo che non ha le sue cariche) e giusto come se non havesse fatto alcun male al mondo. Si è humiliato al Sig^r Duca, il quale pure gli ha perdonato, e di tutto bisogna scordarsi se si puole, ma è cosa molto difficile. Qui tutti sono sorpresi, ma nessuno si arrischia a parlare vedendo il Rè tanto inclinato a favorire questo..... Io per me appena oso scriverne per paura che mi scorra la penna a dire quello che hò nel cuore, e però non voglio più parlare di tale soggetto e prego voi a non parlarne nè scriverne con passione, per paura che le lettere possino essere aperte.

Question du mariage du duc de Modène.

Ho poi inteso un' altra nuova di voi che io non posso credere, perchè per molti capi molto improbabile, quale è che voi siate per sposare quella vostra cugina che è a Modena, sorella delli trè Principi. Spero in Dio che non mai pensarete ad un si disvantaggioso matrimonio, e che quanto più state, tanto migliore elettione farete, ma mai questa a mio giuditio; poichè sarebbe ridicola, essendo (detta cugina) più vecchia di voi, senza un quattrino e nemmeno di condizione uguale. Perdonatemi, caro fratello, se parlo troppo chiaro: il zelo che ho del vostro bene et honore e l'affetto che vi professo, mi trasportano. Di gratia rispondetemi al più presto sopra questo particolare e quietatemi con assicurarmi che voi non ci pensate. Perdonate alla passione d'una sorella che vi ama di cuore e che desidera il vostro bene e vantaggio quanto il suo proprio.

Archives d'Este à Modène.

Doc. CCCXCIII. LE DUC D'YORK

AU DUC DE MODÈNE

Autographe.

Londres, $\frac{1er}{10}$ Décembre 1683.

Remerciments.

Mon frère, je ne puis manquer de vous remercier de vostre lettre

du 10e novembre dernier, pour vous congratuler de ma préservation par la découverte d'une conjuration de rebelles, qui sans la Providence Divine m'aurait püe détruire, aussy bien que tout ce qui m'est cher au monde. Je n'oubliray jamais l'amitié que vous me tesmoignez et la part que vous prenez en tout ce qui me touche et je prieray le Bon Dieu que vous puissiez toujours éviter toutes sortes de rencontres facheuses. Au reste je suis avec beaucoup d'estime et de vérité

Mon frère

Vostre très affectionné frère
JACQUES.

Doc. CCCXCIV. LE PAPE INNOCENT XI

A LA DUCHESSE D'YORK

Archives secrètes du Vatican.

Rome, 24 Décembre 1683.

Dilectissimæ in Christo filiæ nostræ Mariæ Ducissæ Eboracensi.

INNOCENTIUS P. P. XI

Dilectissima in Christo filia Nostra, etc. Salutem, etc.

Pétition des Ursulines exaucée.

Redditæ nobis fuerunt litteræ quibus flagitas ut Monialibus quæ Ursulinæ Bruxellenses nuncupantur, facultatem tribuere velimus sui Ordinis Monasterium Romæ fundandi, ut pote quæ de illarum Instituto edocta, ad christianam pietatem animis puellarum inserendam, non levi eas urbi ipsi utilitati futuras, plane existimes. Pro parata vero ad satisfaciendum optatis tuis voluntate nostra, Congregationi Cardinalium, Episcoporum, ac Regularium negotiis præpositæ, rem examinandam commissimus, accuratam, quantum in Domino poterimus, rationem habituri petitionis tuæ. Pietatem interim, zelumque tuum impense commendamus, tibique, dilectissima in Christo filia, universisque qui in Regno isto catholicam religionem profitentur, læta ac fausta omnia cupimus evenire, Apostolica in hunc scopum Benedictione per amanter impartita.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXIV decembris 1683. Pontificatus Nostri anno octavo.

Doc. CCCXCV.

Archives d'Este à Modène.

EXTRAITS DES RAPPORTS RIZZINI ET RONCHI PENDANT L'ANNÉE 1683

6 Janvier 1683.

La duchesse de Portsmouth et le duc d'York.

La Duchessa di Portsmouth è incinta e più che mai in favore. Il Signr Duca d'York la coltiva con grandi dimostrazioni. Meglio avrebbe fatto a farlo prima, perchè così essa non avrebbe fomentato il partito a lui contrario.

RIZZINI.

1er Mars.

Lord Rochester et les catholiques.

La faccenda del Lord Rochester è ancora pendente. Temesi che sia nominato Tesoriero, sendo egli capitale nemico delli cattolici. Questi non sono più perseguitati per l'immaginaria congiura, ma sono costretti al pagamento di venti sterline mensili, tassa che manda in ruina molte famiglie.

RONCHI.

2 Mars.

Louis XIV encourage les *sportsmen* anglais en France.

Un cavallo del Duca di Monmouth ha guadagnato in Francia il primo premio di mille doppie, che furono consegnate al suo scudiere. Vi è pure concorso il Duca di Norfolk, fratello del Cardinale Howard coi suoi cavalli da corsa; e il Christianissimo si è molto compiaciuto che uno dei maggiori personaggi d'Inghilterra abbia contribuito coi proprij corsieri a rendere più magnifico quel divertimento, anzi con l'assistervi personalmente Sua Maestà gli ha regalato il suo ritratto ingiojellato, d'un valsente di più di mille doppie.

RIZZINI.

22 Mars.

Dicesi che le rendite del Rè ascendano ad un millione di lire e che il Lord Halifax abbia offerto un millione e mezzo per averle in affitto; se il fatto è vero, darebbe a conoscere le infedeltà degli amministratori.

RONCHI.

26 Avril 1683.

Mariage du prince George de Danemark avec la princesse Anne.

Supponesi che il matrimonio del Principe Giorgio di Danimarca con la Principessa Anna d'York sia stato maneggiato alla corte di Francia, sotto condizione di stabilirsi il Principe in Londra e ciò per frapporre ostacolo alla presunta successione a quella Corona del Principe d'Orange. In ogni modo gl' interessi del Duca d'York ne vengono danneggiati, trattandosi d'un Principe protestante che potrebbe suscitare turbolenze.....

Il popolo di Londra non applaudisce al matrimonio del Principe Giorgio di Danimarca, 1° per esser Luterano e non Anglicano, 2° per credere quel maritaggio opera della Francia.

Digitized by Google

Il Principe d'Orange n'è stato al sommo addolorato scorgendo in ciò un novello inciampo alla ambita corona d'Inghilterra.

RIZZINI.

10 Mai.

Il Lord Mayor delli Scheriffi e parecchi Aldermani sono stati arrestati dai fanatici che ne gridavano falzate le elezioni.

Un figlio d'una Dama della Regina fù imprigionato per avere nascosta nella camera d'un prete una lettera di propria invenzione che diceva : essersi il Rè d'Inghilterra accordato con quello di Francia per formare un grosso corpo di armata onde istabilire il cattolicismo. Confessò il suo misfatto e disse essere stato sedotto dai fanatici di cui molti denunziò.

12 Juillet.

Quasi ogni giorno scuopronsi complici della congiura dè presbiteriani. Pare che cinquecento faziosi avessero preso il giuramento di assassinare il Rè e il Duca di York e poi d'incolparne i cattolici, per poscia distruggerli nei tre Regni. Eransi provveduti d'armi d'ogni maniera; avevano studiato il modo di sorprendere la Torre di Londra, le città munite, i porti, i vascelli; avevano nominati i capi che dovevano sollevare ogni provincia. Détails sur le complot des presbytériens.

È stato catturato il lord Gray, che poi trovò modo di fuggire mentre lo conducevano alla Torre. Alcuni credevano che il Lord Sunderland ed alcuni altri fossino della congiura.

Molte armi furono trovate nelle case dè cospiratori, tra le quali due cannoni da campo.

21 Juillet.

S. M. Cristianissima ha spedito a Londra il Sig^r Tilladet, colonello della guardia svizzera in qualità d'Inviato straordinario, per congratularsi con quel Rè e col Duca d'York per aver scampati i pericoli della congiura e per offerire loro tutti gli ajuti della sua corona. Il Monmouth non è ancora arrestato, ma molti suoi complici che confermano la conjura.

RONCHI.

4 Août 1683.

Non si è ancora eseguita la sentenza di morte contro il Lord Russel e di tre altri congiurati suoi complici. I processi vanno per le lunghe. Il Lord Essex implicato nella congiura, si è ucciso dà se.

6 Octobre.

Il Rè d'Inghilterra avendo permesso al Duca di Northumberland, uno dè suoi figli naturali, di passare alli servigj della Francia nelle Fiandre, gli Spagnuoli se ne sono scandalizzati e ne fanno rumore.

Il suddᵒ Duca di Northumberland è giunto presso il Maresciallo d'Humières per servire qual volontario nelle truppe Francesi ed è stato ricevuto con onori particolari ovunque è passato.

RIZZINI.

18 Décembre.

La città di Londra non avendo voluto sottomettersi agli ordini del Rè, Sua Maestà l'ha privata di molti privilegj.

Dei processi dei congiurati più non si parla. Così procedono le cose di questa nazione!

RONCHI.

EXTRAIT DE DÉPÊCHES DE RÉSIDENTS ITALIENS A LONDRES PENDANT L'ANNÉE 1684.

Aux rédacteurs de dépêches diplomatiques que nous avons précédemment données, nous pouvons ajouter pour cette année les résidents de Venise et de Toscane en Angleterre, chroniqueurs fidèles de bien de détails et témoin des incidents historiques, qui en suivant le fil des événements dont nous avons à tenir compte, suppléeront aux lettres de souverains, qui nous font défaut pendant cette période.

Voici les noms des différents auteurs avec l'indication des archives où se trouvent les pièces résumées.

1o Terriesi, résident de Toscane (Archives des Médicis à Florence).

2o Jérome Vignola (1) résident de la République de Venise (Archives générales de Venise).

3o L'abbé Ronchi de Modène, attaché à la maison de la duchesse d'York (Archives d'Este à Modène).

4o L'abbé Rizzini, résident de Modène à Paris, qui vers la fin de cette année vint se mettre à Londres sous la protection de la duchesse d'York, à cause de mésintelligences qui surgirent entre le duc et Louis XIV (Archives de Modène).

Paris, 19 Janvier.

Nouvelles des cours d'Angleterre et de France.

Sua Maestà Britannica ha risposto alla memoria del Ronchillo, ambasciatore di Spagna, col ripetergli che gli affari interni del suo regno non gli consentivano d'occuparsi di quelli degli altri, aggiugnendo poi che la dichiarazione di guerra della Spagna fatta alla Francia senza partecipazione dè suoi alleati, la scioglieva da ogni impegno di lega.

RIZZINI.

---

(1) Girolamo Vignola, agent diplomatique de la république vénitienne, demeura à Londres depuis 1681 jusqu'au 5 Juillet de 1686, date de sa dernière dépêche.

(Voir Rawdon Brown, Archivio di Venezia, avec notes et commentaires du Comte Sagredo, Venezia per Antonelli 1865).

Londres, 31 Janvier 1684.

Il Duca di Monmouth si è nascosto, sapendo ch 'era citato a comparire. Uno dè fugitivi sarebbe pronto a presentarsi ed a fare rivelazioni se gli accordassero l'impunità.

21 Février.

Alcuni congiurati sono stati condannati a multe pecuniarie.

Il freddo si è mitigato, ma il Tamigi è ancora tutto congelato e vi si cammina sopra [1].

RONCHI.

Paris, 8 Mars

La Duchessa di Portsmouth ha comprato in Francia un Ducato per se e per suo figlio valutato $\frac{80}{m}$ doble d'oro. Il Christianissimo le ha inoltre fatto dono d'un altro Ducato detto d'*Aubigné*[2] nella Bretagna d'un valore di qualche considerazione.

RIZZINI.

10 Mars.

La Duchessa Laura di Modena che da più anni suole trattenersi in Fiandra, ha hora ottenuto l'assenso del Rè d'Inghilterra per venire ad habitare in questa città con soddisfazione della Duchessa e Duca d'York, e si è già spedito un jacht pel suo viaggio e fermata una casa in Londra per proprio conto.

VIGNOLA.

Londres, 13 Mars.

Il Rè ed il serenissimo d'York dovrebbero viaggiare con maggior numero di guardie, grande sendo il numero dè loro nemici.

L'Oates è tornato in campo per far sapere al Rè d'aver cose di gran consegnenza a scuoprirgli, ma Sua Maestà non pare in vena di ascoltarlo. Dicesi che costui sia sul punto di sposare una donna che ha quattro mila sterline di dote,

---

(1) Evelyn a laissé de curieux détails sur la rigueur de l'hiver à Londres pendant le mois de Janvier 1684. « La glace, écrivit-il, se consolidant de plus en plus sur la Tamise, on voyait tout l'espace occupé par le cours de cette rivière dans la ville, convert de cabanes alignées en rues, de boutiques de toute espèce, garnies de marchandises; il y avait jusqu'à une imprimerie, etc; des voitures partaient de Westminster pour le Temple, allant et venant comme dans les rues; des patineurs, un combat de taureaux et de chiens, des courses de chevaux et de voitures, des théâtres de marionnettes et de farces, des cuisines, des cabarets, etc., de sorte qu'il semblait que ce fût une bacchanale ou un carnaval sur l'eau.

« La ville de Londres, à cause du froid excessif de l'air qui empêchait la fumée de monter, était tellement remplie d'une vapeur fuligineuse de charbon de terre qu'on pouvait à peine voir d'un côté d'une rue à l'autre, et cette vapeur remplissant les poumons de ses particules grossières, obstruait excessivement la poitrine. »

(2) Titre que porte encore aujourd'hui le duc de Richemond, descendant en ligne directe du roi Charles II et de la duchesse de Portsmouth.

in tutto il verno erasi trovato in gran miseria, ma li suoi fautori procurano d'accreditarlo. RONCHI.

Paris, 15 Mars.

Passano disgusti tra la Regina d'Inghilterra e la Duchessa di Portsmouth. Questa ricevette un atto scortese dal cappellano dell' ambasciatore di Portogallo nella sua cappella, avendola fatta bruscamente levare da una fenestra dove s'era posta. L'ambasciatore le aveva data una pronta satisfazione con la cacciata del cappellano; ma non avendo dipoi passato alcun ufficio di scusa con la duchessa, questa se n'era offesa ed ha supposto che l'affronto le fosse fatto di concerto, per vendicarsi dè semi di discordia ch' ella sparge trà il Rè e la Regina. Il livore della duchessa muove dal non esser mai stata visitata dalla regina nel tempo d'una sofferta malattia e per altre siffatte ommissioni.

RIZZINI.

Londres, 27 Mars.

Il malcontento è grande, vuolsi riconvocato il Parlamento; i Presbiteriani più fanatici hanno il vantaggio nelle elezioni, le cose pendono al male.

RONCHI.

Londres, 7 Avril.

..... La duchessa Laura di Modena è arrivata, si tratterrà brevemente per passar poi in Italia..... VIGNOLA.

Londres, 10 Avril.

La duchesse Laure à Londres s'apprête à partir pour Rome évitant Modène.

Sendo arrivata qui la Duchessa di Modena, fui ancora io a farle la reverenza e compresi dalli di lei discorsi che non farà qui altrimenti la sua permanenza ..... il conte Nigrelli che venne a nome del Duca di Modena quà a complimentare questa Corte sopra la discoperta della cospiratione, e che teneva ordine di passar poi a Bruxelles per abboccarsi con essa, mi ha confidato che era per portarli dalla parte del Duca suo figlio esibitioni et umiliationi tali perchè ritornasse a Modena, che stimava che non potesse più addurre ragioni in contrario per non piegarsi alli desiderii del figlio. Et avendo inteso esso conte che la Duchessa era partita da Bruxelles per venirsene qui, prese risolutione di attenderla.

... Ma, quale ne sia la cagione, certo è che li offitii che con essa ha passato il conte al di lei arrivo, sono stati senza produtione di buon effetto veruno.

TERRIESI.

Londres, 17 Avril.

Il Rè dee recarsi a Winchester per vedervi il palagio che ivi fa fabricare[1].

(1) Charles II voulut faire construire un palais à Winchester sur l'emplacement de l'ancien château, séjour des rois Normans et Plantaganet, mais la construction commencée ne fut point terminée.

La Corte è a Windsor.

Godolphin è stato posto nell' ufficio del Secretario Jenkins[1]; e in lui perde il Rè un ministro dè più abili e fedeli. Nouvelles diverses.

8 Mai.

La Duchessa Madre non pensa più ad aprir casa in Londra, e lo scrivente non osa scrivere la ragione[2].

Tutto palesa che vogliasi porre una pietra sepolcrale sulla congiura.

RONCHI.

Londres, 22 Mai.

La notte delli 6 del corrente si sconciò la Duchessa d'York, accorsovi S. A. R. il Duca Consorte da Windsor dove si ritrovava, e da ciò si riconobbe quanto si fossero ingannati li medici nel giuditio loro che volsero che non fosse stata giammai gravida; ne saria gran fatto (dicono) che con simil concetto che ne tenevano, non habbino con li medicamenti e regimi di vivere datili, contribuito pur essi a questo malore.

TERRIESI.

Londres, 27 Mai.

..... In progresso sempre maggiore delli avanzamenti del signor Duca d'York, questi è stato da Sua Maestà ultimamente admesso anco nel Reale consiglio, con che viene ad essere a parte d'ogni materia del Governo, godendo ii Rè di vederlo nella maggiore stima nel partito, e poco curandosi delle universali mormorationi del popolo, che non lascia d'altamente farsi sentire.....

VIGNOLA.

Londres, 29 Mai.

.....La verità sulla carica di grande ammiraglio che si suppose conferita da Sua Maestà al duca d'York[3]; è che il Rè revocò la commissione a quelli sei che maneggiavano l'uffitio dell' Ammiragliato in luogo del Grand Ammiraglio, che era vacante, e ne diede la cura a S. A. R. con tutta quella autorità che haveria se fosse Grand' Ammiraglio come era prima (quando ne lasciò la carica per esimersi dalli giuramenti che doveva prendere). Fu riservata la firma delle patenti e di quelle cose tutte, dove mettere doveva la mano il Grand' Ammiraglio, lo che

---

(1) Sir Leoline Jenkins.

(2) C'est que la duchesse Laure n'ignorait pas les mauvaises dispositions des fanatiques et n'avait point oublié les menaces et les récentes insultes de la populace de Londres.

(3) Ce fut à cette occasion que courut une des premières chansons jacobites « *The royal Admiral.* »

riterrà per se la Maestà Sua con il titolo stesso; a fine, dicono, di rimettere S. A. R. in quell' autorevole stima, che dar gli puole così grand ofitio e senza fare esclamare il popolo mal affetto contro l'invazione della legge, che dispone che nessuno possa occupare cariche simili, se non sia un buon protestante, che riceva il sagramento, vada alla chiesa e prenda il giuramento (il testo) e passi per tutti quelli dogmi della religione fatta dalle leggi Inglesi. Pretendono però li Whiggs che sia inconsistente questo colore, e che ciò malgrado sia un' infractione; ma molto più dicevano, quando correndo voce che fusse dichiarato Grand' Ammiraglio com' era in passato, non erano informati di quello che è in effetto.....

9 Juin.

Monastère des Ursulines, fondé à Rome par la duchesse Laure.

Avant' hieri è partita la Duchessa di Modena di ritorno nuovamente in Fiandra et havendo otteuuta permissione dal Pontefice di levare da uno di quelli monasteri quattro monache Orsoline et condurle a Roma per ivi fondarne con la loro direzione e a proprie spese uno nuovo[1], pensa portarvisi quanto prima.

Hieri si stava qui attendendo la Duchessa d'York per trovarsi presente alla funtione del complimento, essendo stato il giorno della nascità del Rè. Mà invece è arrivato un espresso con avviso d'essere stata assalita da furiosa febbre, il che ha obbligato il Duca a partire nello stesso punto, nè sono buone le notitie posteriori, lasciando la debole e pregiudicata complessione della Duchessa non poca apprensione.....

..... Mercoldì decorso fù dalla Maestà del Rè tenuto ad Hampton Court il privato consiglio, dove tra gli altri affari che vi si passorno, fù dalla M^ta Sua dichiarato, che haveva tra le membra di quel corpo rimesso il suo Real fratello.....

26 Juin.

Manœuvres des Whigs.

..... Ora che la Corte ha appieno discoperti gli Whigs, questi fanno discorsi infernali per far credere alli semplici che non è altro che un oppressione, havendo sino l'impudenza di voler far passare per innocente Sir Thomas Armstrong[2] uno delli principali della descritta congiura che s'era caricato di ammazzare l'Altezza Regia del Duca d'York di propria mano... Non fu carcerato con esso il Conte di Grey, benchè pur esso della congiura, non estendendosi l'arresto che a detto Armstrong, Rumbold, Ferguson, e a Goodenough..... S'intende ancora che sia stato accusato di gran tradimento lo scellerato Oates il quale intanto essendo stato processato per l'accusa di *scandalum Magnatum* da Sua Altezza il Duca d'York, non ha voluto venire a questo

(1) Ce couvent, fondé par la duchesse Laure, existe encore à Rome. (Voir le Bref d'Innocent XI autorisant cette fondation. — Doc. CCCXCIV.)

(2) Sir Thomas Armstrong, avait été arrêté en Hollande par les autorités civiles de Leyde et livré à Chudleigh, ambassadeur d'Angleterre à La Haye.

cimento, consigliato dai suoi legisti a lasciare che fosse giudicato dal Giury dè dodici uomini quale fosse la reparatione che far doveva a Sua Altezza Regia, e publicando che non solo non ama detto Duca, ma che non lo teme nemmeno, con molte altre ingiurie contro del medesimo.....

3 Juillet.

... Oates fu condannato a pagare all' Altezza Sua Reale lire cento mila sterline e stare carcerato sino all' intera solutione di tal pena; la qual nuova essendo stata portata in seguito a Oates alla carcere dove si ritrova, dicono che si mettesse la mano alla tasca e replicasse che veramente non haveva tanti denari, ma che prenderà cura il Parlamento di pagare per esso un tal debito.

Un' altra attione simile di *Scandalum Magnatum* haveva iniziata Sua Altezza Regia contro di un tal Rondy, ma essendosi sommesso e domandato a Sua Altezza Regia perdono, gli fu da questa accordato.....

TERRIESI.

Londres, 10 Juillet.

Giovedì scorso il duca d'York è stato ricevuto con sommo plauso ed acclamazioni dal corpo dell' artiglieria della quale era stato nominato Capitano Generale.

17 Juillet.

Nel prossimo p^to^ mercoledì vedemmo un ecclissi di sole ch' è durata due ore. Era cominciata poco dopo mezzodì. Eclipse du soleil.

RONCHI.

Londres, 11 Septembre.

. . . . . Accordano i fanatici che non possa piacere al Duca d'York l'alterazione dei Ministri fatta del Rè, perchè pare che debiliti il suo partito; ma lo credono un espediente di Sua Maestà per conservare in forza li due partiti, ovvero una finzione per fare apparire minore l'autorità di esso Duca, la quale è cresciuta a segno che ha hoggi a suo arbitrio assoluto il governo di Scotia, e dicono li fanatici che haverà in breve quello d'Inghilterra o che ne sarà dichiarato Generalissimo; ma puol essere la gelosia che hanno di esso, che li fa parlar così; temendo, se venisse alla successione, della di lui vendetta, dell' introduzione della Religione cattolica et d'un governo arbitrario. Onde si odono li più saggi di essi prorompere in concetti li più disperati, che non saria pazzia minore il descriverli. E tanto ne faccio menzione, perchè sappia Vostra Altezza [1] che in tanta quiete che si gode al presente, non vi manca chi vigili con tutta l'applicazione per disturbarla disperatamente in ogni maniera peggioro, come se costoro non potessero più sopportare il presente

Préoccupation des Whigs au sujet du duc d'York.

(1) Le grand-duc de Toscane.

governo che dicono tender solo alla distruzione di loro libertà, delle loro sostanze e della lor religione. E si odono con grand' importamento desiderare l'opportunità di darsi alla dominazione di Francia, con fiducin di potere goder governo più libero, alla condizione che gli si mantenga quello delle proprie leggi. TERRIESI.

Excursion archéologique du duc et de la duchesse d'York près de Salisbury.

Winchester, 2 Octobre.

Queste Altezze Reali nell' andare lunedì passato a Salisbury passarono per un luogo chiamato Stonig, che in questa lingua significa pietroso, dove videro un edificio o fabbrica antica di cui non v'è alcuna certa memoria, di forma simile al tempio della rotonda di Roma, ma quasi affatto ruinato, e, cosa che rende meraviglia, tutto di pietre d'una medesima grandezza e quadrate, che per ogni verso sono più grosse di due braccia e lunghe circa quindici, piantate in terra come pali, non so poi quanto profondamente, e collegate insieme con architravi di simil grandezza, essendone ancora in piedi circa cinquanta, con una catasta d'altre molte riversate l'una sopra l'altra come se per forza d'una mina di polvere fossero state atterrate. Rende ancora più stupore l'esser quella campagna per venti miglia all' intorno tutta senza pietre, consistendo in un vasta prateria senz' arbori dove si può traversar per tutto in carrozza.

Parmi probabile che fosse un tempio edificatovi dà Romani. Comunque sia le loro Reali Altezze mostrarono particolar soddisfazione di veder quell' antichità, benchè la strada s'allongasse più di dodici miglia.

Furono poi incontrate nel medesimo luogo da quantità di signori a cavallo e da circa trecento popolani anch' essi a cavallo, e poscia a due miglia dalla città dal resto del popolo a piedi con acclamazioni e segni di molta allegrezza, e finalmente alle porte dalla soldatesca in armi e più oltre dai Magistrati e Governatore, quali le condussero nella casa della città e diedero loro un suntuoso rinfresco, non havendo mancato di dare altri segni di gioia con tiri di cannone, fuochi et suoni di campane.

Suite du voyage.

Restarono alloggiate in casa del Vescovo, uomo di età decrepita, il quale le trattò, con tutta la corte che ascendeva al numero di più di cento persone, in maniera splendidissima. La mattina seguente andarono a veder quella cathedrale che loro estremamente piacque, essendo in vero bellissima, grande e con un campanile d'estrema altezza, e poscia andarono a pranzo a casa di Milord Pembroke [1], giovane di 25 anni, studioso, quale da un anno o due in quà è rimasto erede del suo maggior fratello di molte richezze della suddetta casa

(1) Thomas, huitième comte de Pembroke, succéda en 1683, à son frère aîné Philippe, qui avait épousé Henriette de Kerouaille, sœur de la duchesse de Portsmouth et dont il n'avait eu qu'une fille.

ch' è delle più belle del Regno, decorata di pitture et arazzi di non ordinario valore.

Dopo il pranzo che fu nobilissimo, andarono le loro Reali Altezze alla caccia della lepre coi cani levrieri in un suo vastissimo parco et avendo pur veduto il giardino molto grande e bello con giochi d'acque assai curiosi, ritornarono la sera a casa del Vescovo, non essendo detta casa lontana che due miglia da Salisbury.

La mattina seguente ch' era il mercoldì, doppo una lautissima colazione alle dieci hore partirono per Southampton.

La Serenissima Reale Padrona fece ogni giorno dieci miglia a cavallo in questo viaggio e sta benissimo, andando pur questa mattina alla caccia.

Anderà Mercoldì a Londra et ha risoluto recarsi a Newmarket ove si porterà il Rè sabbato 14 del corrente.

RONCHI.

Londres, 16 Octobre.

. . . . . Fù veramente magnifica la rivista a Putny-Heath perchè oltre all' essere composta di bellissima gente, vi si vedevano gli Offiziali tanto della cavalleria che dell' infanteria superbamente vestiti e la Maestà del Rè con l'Altezza Reale del Duca e del Principe di Danimarca scorrere a cavallo da tutte le parti e di ciaschedun Reggimento vederne gli esercitii. Vi accorse la Maestà della Regina con l'Altezza Reale della Duchessa d'York e della Principessa di Danimarca, che ancor esse con il resto della famiglia Reale furno insieme con la Maestà del Rè trattate ad un lautissimo desinare dal figlio di Sir Sturn Fox che è pagatore generale di tutte le truppe Reali..... Tutto passò con soddisfatione estrema della Maestà del Rè, la quale poi la mattina delli quattro se ne andò al soggiorno di Newmarket, lasciando qui tutto il resto della famiglia Reale, della quale questa mattina l'ha seguitato il duca e la duchessa d'York e il Principe di Danimarca con la Principessa sua consorte.

Revue splendide à Putny Heath.

TERRIESI.

Paris, 22 Novembre.

Nella rottura tra la corte di Francia e quella di Modena a cagione del maritaggio del Principe di Carignano [1], la corte di Londra è la sola che possa haver influenza nell' accommodamento di questo importante affare.

Mesintelligences entre Louis XIV et le duc de Modène.

(1) Le prince de Carignan avait épousé, à l'insu de la cour de Turin, la sœur du prince César d'Este. Le duc de Savoie, en communiquant cette nouvelle au roi Louis XIV, l'assurait en même temps que ce mariage s'était fait sans son assentiment. Le roi voulait bien que le prince se mariât, mais avec une princesse française.

Digitized by Google

Paris, 1er Décembre.

Lo scrivente ha ricevuto la visita di un gentiluomo del Cardinale di Buglione per istruirlo dei buoni ufficij fatti indarno a suo favore da Sua Eminenza presso il Christianissimo ch'è andato in furia, ecc.

Louis XIV ha scritto al Duca di Savoja di rompere il matrimonio se pure vi si potesse trovare qualche cagione di nullità.

RIZZINI.

Londres, 8 Décembre.

L'abbé Rizzini tombé en disgrâce de Louis XIV se retire à Londres.

..... Non si è ancora veduto l'Abbate Rizzini, ch'era Ministro di Modena a Parigi, benchè si dica arrivato, et in quest'hore è giunto da Torino un altro che si suppone spedito dal Principe di Carignano sopra l'affare del suo maritaggio.....

VIGNOLA.

Londres, 11 Décembre.

Même sujet.

Lo scrivente (Rizzini) è in Londra [1]. Il Duca e la Duchessa [2] da me officiati promettono tutto il loro appoggio, impegnando anchè l'autorità del Rè, come mediatore per venir ad una conciliazione di V. Altezza Serenissima con Sua Maestà Cristianissima, con chi pur troppo stassi in rottura. Louis XIV pretende una soddisfazione. È massima dè grandi di non mostrar mai d'aver operato senza ragione, ma è privilegio dè potenti il sostenere con continuata severità le attioni di rigore, finchè si faccia da chi è riputato in colpa tanto che paja necessario per legittimamente placarli.

Oltrechè nel caso nostro si presumono manifeste le colpe e nella precipitazione e nella concertata segretezza delle pratiche del matrimonio, e benchè vi sieno valide ragioni per rigettare il tutto sopra il Principe di Carignano, niento è a sperarsi che se n'appaghi il Rè, non essendosene appagato il Ministro, contro le forti impressioni del quale combattei in vano prima che mi dasse l'ordine di partire di Francia.

La cour d'Angleterre soumise à la volonté de Louis XIV.

Il Lord Preston è richiamato dalla sua ambasciata di Francia, per aver con troppo impegno perorata la causa dè Genovesi. Ciò palesa la conosciuta inflessibilità nè suoi voleri del Cristianissimo; e la Corte Britannica non opera se non quanto le viene prescritto da quella di Francia.

RIZZINI.

---

(1) C'est bien l'abbé Rizzini, réfugié à Londres, qui commence à correspondre de son nouveau séjour avec le duc de Modène et ses ministres.

(2) D'York.

22 Décembre.

. . . . . Il Ministro di Modena Rizzini stato discacciato di Francia per la ragione consaputa, si addrizzò qui per l'ajuto e per il consiglio alla Duchessa d'York, la quale dovette esortarlo di andare a riverire et a parlare all'ambasciatore di Francia. E perchè non si sapeva se saria da Sua Eccellenza stato ricevuto, avendone con un biglietto domandata la permissione, gli fù questa da Sua Eccellenza assolutamente denegata. Sopra di che la Duchessa mandò a chiamare l'Ambasciatore e fece in sorte che questi si degnerebbe di ricevere ed ascoltare detto Rizzini come un mandato di essa e non nella figura della sua rappresentanza.

Rizzini protégé à Londres par la duchesse d'York.

29 Décembre.

. . . . . Qui non si dubita che il Principe Cesare di Modena non sia per essere dispacciato, se è vero, come dice l'Abate Rizzini, che una tale occasione, se non gli si fusse offerta, saria da quel Duca stata comprata. Da che si comprende ora la cagione perchè la Duchessa d'York replicasse all'Ambasciatore francese la prima volta che gliene parlò, che il Rè di Francia haveva ragione di far quello che faceva, dicendo essa che è lui[1] la causa dell'esilio nel quale vive la Duchessa Madre, e di tutti li sconcerti di quello stato.

La duchesse d'York irritée contre le prince César d'Este.

. . . . . .

TERRIESI.

Londres, 29 Décembre 1684.

. . . . . La settimana decorsa ho ragguagliato, come era passato l'affare maneggiato a questa corte dall'Abbate Rizzini, Ministro di Modena e l'impegno che s'era preso il Rè di procurare la restitutione nello stato del Principe Cesare, quando però quel Duca havesse reso soddisfatto il Cristianissimo coll'esiliarlo. Dopo ho saputo che la signora Duchessa d'York guadagnato il sudetto Rizzini alla propria intentione, non abbia desiderato dal Rè di vantaggio a favore del Principe sodetto, volonterosa anzi, che abbia esso Principe a sofferire tale mortificazione per risarcirsi delle forme, quali va continuando a praticare contro la Duchessa Madre, che presentemente sta in Roma, ad oggetto di tenerla raminga fuori della propria casa, desiderosa pure[2] di vedere sollevato il Duca fratello dalle oppressioni nelle quali veniva da esso tenuto.....

VIGNOLA.

Griefs et vengeances contre le prince César.

---

(1) Le prince César d'Este.
(2) La duchesse d'York.

Archives du Ministère des Affaires étrangères de France.

Doc. CCCXCVI. M. DE BARILLON

AU ROI LOUIS XIV

Londres, 11 Janvier 1685.

Le roi de France voudrait marier le duc de Modène à Mlle de Bouillon.

Je reçois présentement la depesche de Vostre Majesté dn 2e de ce mois et ce qui y estoit joint, dont je ne manqueray pas de faire dès ce soir l'usage que V. M. m'ordonne; je puis répondre par avance que Mr le Duc et Made la Duchesse d'York seront fort aises de donner une marque de leur attachement pour V. M., en faisant leur possible pour porter Mr le Duc de Modène à faire l'alliance que V. M. trouve convenable.

Doc. CCCXCVII. LE MÊME AU MÊME

Londres, 15 Janvier 1685.

La duchesse d'York est favorable au projet.

J'ay exécuté l'ordre que V. M. m'a donné d'insinuer comme de moy-mesme à Madme la Duchesse d'York que Mr le Duc de Modène n'avoit point de meilleur moyen d'entrer pour toujours dans l'attachement qu'ont eu ses prédécesseurs pour la France qu'en se mariant à une Princesse sujette de V. M.

Ce que j'ay dit a esté receu de Made la Duchesse d'York avec tant de marques de respect et de reconnaissance pour V. M. que j'ay cru devoir nommer d'abord Madlle de Bouillon comme celle dont le mariage paraistrait à V. M. plus convenable avec Mr le Duc de Modène: Made la Duchesse d'York est entrée fort vivement dans cette proposition, elle m'a dit que, quoyque je parlasse de mon chef, elle ne croyait pas que je le fisse sans ordre, et après avoir consulté Mr le Duc d'York, elle m'a assuré positivement qu'elle depescherait aujourd'huy un courrier à Modène pour induire Mr son frère à faire les démarches nécessaires touchant le mariage de Mlle de Bouillon; Elle est mesme entrée avec moy sur les expédiens les plus propres à faire réussir l'affaire; il me paroist qu'elle en a fort envie, et qu'elle connoist combien il importe à Mr le Duc de Modène de s'attacher pour toute sa vie aux intérests de V. M. Elle s'est mesme déclarée à moy que le mariage de Mr de Modène avec Mlle de Bouillon luy

était beaucoup plus agréable que celuy d'aucune autre Princesse des sujettes de V. M. Enfin je crois qu'elle n'obmettra rien pour faire réussir l'affaire. Dans la dernière conversation que j'ay eue sur cela avec Mad^e la Duchesse d'York, elle m'a dist qu'elle me voulait parler avec une entière confiance; qu'il estoit vray que la protection de V. M. devait estre plus considérable que toute autre chose au monde à M^r le Duc de Modène; que cependant l'estat de ses affaires l'obligeoit à souhaiter que la femme qu'il espouseroit, luy apportast du bien; qu'il avoit perdu depuis peu un grand procez à Rome; qu'il estoit obligé de fournir tous les ans une somme considérable à Mme sa mère, et que sa dot à elle qui me parlait estait encore deue pour la plus grande partie; qu'elle me parlait avec la dernière confiance et qu'elle sçavait assez qu'il n'estoit pas bienséant à Elle de parler d'une telle chose d'abord, mais que l'envie de faire réussir une affaire qu'elle croyoit agréable à V. M. luy faisait prendre le parti d'entrer à fonds avec moy, estant persuadée que je ne la compromettrais pas et que je sçaurais bien, si j'en rendais compte à V. M., le faire avec les précautions nécessaires. Je ne doute pas que M. le Duc d'York n'ait beaucoup contribué à inspirer à Mad^e sa femme la vivacité que je luy vois en cette affaire; il est entré avec moy dans tout le détail et s'est chargé d'en parler au roy d'Angleterre confidemment, et sous le secret, afin que le bruit ne s'en répande pas trop tost.

Mme la Duchesse d'York avait envie de supplier V. M. de permettre à M. Rizzini de retourner en France, mais luy-mesme a jugé qu'il n'estait pas à propos de demander encore cette grâce à V. M. et qu'il fallait au moins attendre qu'on eut des nouvelles de Modène sur les lettres qui ont esté écrites d'icy touchant la retraite du Prince César hors des estats du duc de Modène.

Doc. CCCXCVII. LE MÊME AU MÊME

Londres, 18 Janvier 1685.

M^r le Duc d'York m'a dit que le Roy d'Angleterre est entré dans Le roi d'Angleterre est prêt à l'appuyer.

la proposition du mariage de M. de Modène avec Mad^lle de Bouillon comme d'une chose qui luy est très agréable.

Il en doit parler incessamment à Mad^e la Duchesse d'York et luy dire qu'elle ne peut rien faire de plus à propos que d'employer tous ses soins pour faire réussir cette alliance.

12 Février 1685.

Accident arrivé à Charles II.

..... J'étais en cet endroit de ma lettre quand on m'est venu avertir de l'accident arrivé ce matin au roi d'Angleterre [1].

(1) Accident, qui après une courte maladie amena la mort du roi Charles II. Dans les documents du volume suivant on en trouvera de nombreux détails.

FIN DU TOME PREMIER

ERRATA

Page 14	ligne 12	au lieu de	*answerable*	lisez	answerable.
» 46	» 7	»	*withwhat*	»	with what.
» 46	» 10	»	*ont*	»	out.
» 92	» 14	»	*résidant*	»	résident.
» 95	» 31	»	*immédiatomeat*	»	immédiatement.
» 108	» 7	»	*gui*	»	già.
» 109	» 32	»	*une*	»	una.
» 117	» 4 (note)	»	*o*	»	dans.
» 128	» 6	»	*Fontai ebleau*	»	Fontainebleau.
» 128	» 16	»	*ou ou*	»	ou.
» 136 et 240, note		»	*Villars*	»	Villiers.
» 145	ligne 10 et 11	»	*reneadita*	»	rendita.
» 145	» 12	»	*della mera*	»	della camera.
» 151, 3me manchette		»	*Archives des affaires étrangères*	»	Archives d'Este à Modène.
» 159, Doc. CIII		»	$\frac{7}{14}$	»	$\frac{7}{17}$
» 233, note		»	*Papish*	»	Popish.
» 281, Doc. CCLXI		»	*1er juin*	»	1er juillet.
» 285	ligne 15	»	*ensé quences*	»	conséquences.
» 285	» 31	»	*my*	»	me.
» 304	» 23	»	*quamobren*	»	quamobrem.
» 350, 3me manchette		»	*ait acte*	»	fait acte.
» 361, 1re manchette		»	*Fitz-harris*	»	Fitzharris.
» 366	ligne 28	»	*suo figlio figlio Duca*	»	suo figlio Duca.
» 397, 1re manchette		»	*Portsmouth*	»	Monmouth.
» 324	ligne 5	»	*ambasciatore di Spagna* lisez ambasciatore di Spagna lasciando tutto il personale.		
» 407	» 3	»	*25 Octobre* / *1er Novembre*	lisez	*25 Octobre* / *4 Novembre*
» 408, Doc. CCCXCIII		»	$\frac{1}{10}$ *Décembre*	»	$\frac{1}{11}$ *Décembre.*
» 414, note		»	*Plantaganet*	»	Plantagenet.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE LA PREMIÈRE SÉRIE DES DOCUMENTS CONTENUS DANS LE TOME PREMIER

Altieri (le cardinal) au Père Garimberti à Modène, 64, 65.
— à la duchesse Laure de Modène, 90.
Arlington (lord) au comte de Peterborough, 39, 40, 45.
Barillon (M. de) au roi Louis XIV, 201, 205, 207, 208, 210, 212, 213, 214, 217, 218, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 232, 235, 242, 243, 244, 245, 247, 250, 256, 263, 264, 270, 278, 295, 301, 303, 306, 311, 312, 313, 315, 318, 319, 320, 321, 322, 326, 327, 328, 333, 335, 336, 342, 346, 349, 352, 353, 356, 361, 363, 365, 366, 369, 381, 385, 386, 389, 390, 391, 393, 395, 398, 422, 423.
— au ministre des affaires étrangères de France, 203, 207, 217, 219, 231, 240, 243, 244, 245, 248, 283, 295, 296, 301, 305, 307.
Bulstrode (Sir Richard) à Sir Jos. Willamson, Secrétaire d'Etat de Charles II, 248, 249, 253, 258, 259.
— à Sir Léoline Jenkyns, résident anglais à Nimègue, 255, 275, 281.
Catherine de Bragance, reine d'Angleterre, à la duchesse de Modène, 313.
Cattaneo (le marquis) au duc de Modène, 148, 153, 155, 171, 179.
— au Secrétaire d'Etat de Modène, 158.
Charles II, roi d'Angleterre, au duc de Modène, 42.
— à la duchesse de Modène, 42, 133.
— à la princesse Eléonore d'Este, 43.
— au Parlement d'Ecosse, 361.
— au doge de Venise, 404.
Voy. *Instructions.*
Chronique italienne. Extrait 237, suite 241.
Clément X, pape, à la princesse Marie-Béatrice d'Este, 66.
— à la duchesse régente de Modène, 78.
— à la duchesse d'York, 152.
Codebô (Guglielmo) au prince Rinaldo d'Este, 310, 400.

Voy. *Relation*.

Colbert de Croissy (le marquis) à M. de Pomponne, 6, 17.
— au roi Louis XIV, 7, 18, 28, 46, 52, 91, 124, 126.
— au ministre des affaires étrangères de France, 25, 26, 127, 128.
Coleman, Secrétaire de la duchesse d'York, à l'abbé Ruzzini, 135, 137, 138, 140, 142.
Complot Oates et affaire Coleman, 232.
Conn ou **Coneo** au Cardinal Barberini, 30.
Conway (lord) au comte de Danby, 338.
Courtin (M. de) au roi Louis XIV, 164, 173, 175, 178, 179, 180, 182, 185, 186, 190, 196.
— au ministre des affaires étrangères de France, 164, 166, 167, 168, 171, 173, 174, 175, 176, 178, 180, 182, 184, 189, 191, 196, 197, 199.
Dangeau (marquis de) au roi Charles II, 32, 83.
— à M. de Pomponne, 50.
Danby (lord) au roi Charles II, 192, 265.
— au duc d'York, 271, 279.
— notes, 287.
Estrées (le cardinal d') à la duchesse de Modène, 49, 60, 76.
France (le ministre des affaires étrangères de) à Colbert de Croissy, 128, 130.
— à M. de Ruvigny, 166, 167, 177.
— à M. Courtin, 169, 170, 179, 184.
Garimberti (le père) à monsignor Rangoni, 75.
Innocent XI, pape, à la duchesse Laure de Modène, 78.
— à la duchesse d'York, 183, 204, 261, 304, 399.
— au duc d'York, 186, 251, 262, 302.
Instructions Secrètes de Charles II et du duc d'York, 7.
Jacques, duc d'York, au comte de Peterborough, 12, 15.
— au duc de Modène, 43, 143, 146, 163, 177, 188, 203, 216, 261, 304, 408.
— à la duchesse de Modène, 44, 118, 123.
— à la princesse Eléonore d'Este, 44.
— au duc de Lauderdale, 129, 204.
— au prince Rinaldo d'Este, 129, 150, 353.
— au roi Louis XIV, 151, 206, 297.
— au pape Clément X, 157.
— à lord Danby, 277.
— à M. de Pomponne, 298.
— au colonel Legg, 257, 269, 273, 284, 287, 308, 339, 343, 344, 348, 349, 351, 358, 357, 359, 362, 364, 367, 368, 380.
— à M. Barillon, 346.

Voy. *Instructions*.

Latimer (lord) à lord Danby, 299, 325.
Lettre de créance au comte de Peterborough, ambassadeur à Modène, 10.
Louis XIV, roi de France, à M. Colbert de Croissy, 3, 5, 24, 28, 57, 63, 70, 130.
— à la duchesse Laure de Modène, 19, 20, 22, 32, 68.
— aux gouverneurs de province et autres fonctionnaires, 72.
— au pape Clément X, 151.
— au marquis de Ruvigny, 163, 164.
— à M. Courtin, 178, 192.
— à M. Barillon, 247, 305, 335.
— à la duchesse d'York, 392, 403, 404.

Digitized by Google

Mariage de Jacques, duc d'York, avec Marie-Béatrice, princesse de Modène, 1. — Traité, 79. — Résumé des raisons de la Chambre des communes pour l'empêchement de ce mariage, 125.
Marie-Béatrice d'Este, princesse de Modène et duchesse d'York, à la Sœur Marie de la Visitation à Modène, 118, 354.
— à la Supérieure de la Visitation à Modène, 120, 132, 402.
— au duc de Modène son frère, 134, 166, 200, 202, 205, 212, 216, 219, 222, 223, 224, 227, 229, 231, 236, 242, 254, 256, 259, 264, 274, 281, 303, 307, 310, 312, 315, 333, 341, 347, 356, 364, 366, 383, 386, 400, 407.
— au pape Clément X, 150.
— au roi Louis XIV, 172, 200, 314, 403.
— au pape Innocent XI, 181, 250, 319, 389, 405.
— à une dame anglaise, 276.
— au prince Rinaldo d'Este, 300, 309, 334, 348.
— à une religieuse de la Visitation à Modène, 355.
— à la marquise de Huntly, 363.
— à lady Belasis, 384.
— au roi de Danemark, 406.
Marie-Thérèse, reine de France, à la duchesse d'York, 392.
Mémoire pour le marquis de Dangeau, 34.
— pour M. Barillon, 198.
Modène (le duc de) au roi Charles II, 88.
Modène (la duchesse Laure de) au roi Charles II, 87.
— au cardinal Altiéri, 89.
— à la Supérieure de la Visitation de Modène, 120.
— au prince Rinaldo d'Este, 283.
Montagu, ambassadeur de la Grande-Bretagne, à lord Danby, 208.
Montecuccoli (le marquis), envoyé du duc de Modène, au secrétaire d'Etat de Modène, 155, 158.
— au duc de Modène, 215.
Nardi (le chancelier) à son frère Paolo à Lyon, 40.
Oates, voyez *Complot*.
Parlement anglais. Extrait de journal envoyé en France, 260.
Peterborough (le comte de) au roi Charles II, 84.
— au comte d'Arlington, 47, 85.
Pomponne (M. de) au cardinal d'Estrées, 2, 3.
— à Colbert de Croissy, 56, 121, 127.
— à Dangeau, 58.
Relation historique des noces et du voyage en Angleterre de la princesse Marie-Béatrice d'Este, duchesse d'York, 95.
Résidents italiens à Londres (Rizzini, Ronchi, Terriesi, Vignola). Extraits de dépêches, 412-421.
Rinaldo d'Este au duc de Modène 131.
Rizzini (l'abbé) à M. de Pomponne, 54.
— au comte Graziani, ministre d'Etat de Modène, 68, 92, 122, 130, 157.
Rizzini et Cattanen. Extraits de dépêches, 144.
Rizzini et Ronchi. Extraits de rapports pour les années 1681-82-83, 369, 395, 410.
Ronchi (Giacomo), aumonier de la duchesse d'York, au docteur Ferrarini, 160.
— au prince Rinaldo d'Este, 308, 310.
— à la cour de Modène, 324.

Digitized by Google

Ruvigny (le marquis de), ambassadeur de France à Londres, au Ministre des affaires étrangères, 146, 148.
— au roi Louis XIV, 149.
Sorvien (le président), ambassadeur de France en Piémont, au recteur du Collége des Jésuites à Modène, 57.
Sunderland (lord) à lord Danby, 220.
Terriesi, envoyé de Toscane, à Marucelli, secrétaire d'Etat à Florence, 316, 337.
— à Panciatici, secrétaire d'Etat à Florence, 388, 390, 407.
Vezzani (Lucrèce, comtesse) au prince Rinaldo d'Este, 154.
— au prince César d'Este, 177.
York. Voyez *Jacques* et *Marie-Béatrice*.

28721.

Genève. — Imprimerie Vérésoff & Garrigues.

Digitized by Google

LEG. BAL. STRELLI
2 LUG 1971
B.21.-.11
BNCF
Digitized by Google

Digitized by Google